

Les Canidés des Palafittes du Jura français.

PAR

Edmond HUE (de Paris),

Médecin-Vétérinaire.

En 1904, lorsque je publiai les mensurations des Canidés des palafittes françaises du Jura, je ne possédais pas suffisamment de documents pour entreprendre une étude utile des chiens préhistoriques de Clairvaux et de Chalain. Depuis cette époque, de nouveaux documents sont venus s'ajouter aux premiers, et si, leur nombre n'est pas très imposant, il est cependant suffisant pour essayer d'en analyser l'ensemble.

En raison de la complexité de cette étude, je la diviserai comme suit :

- I. — Provenance des matériaux.
- II. — Géographie et stratigraphie.
- III. — Aspect général des ossements.
- IV. — Tableaux des mensurations.
- V. — Etude des crânes.
- VI. — Comparaison avec les races préhistoriques.
- VII. — Comparaison avec les races actuelles.
- VIII. — Considérations zootechniques et palethnologiques.
- IX. — Conclusions.
- X. — Bibliographie.

I. — Provenance des Matériaux.

La plupart des crânes ont été recueillis par M. Louis Abel Girardot, le savant Conservateur du Musée de Lons-le-Saunier, dans les fructueuses et laborieuses fouilles qu'il avait entreprises dès 1899, soit à Clairvaux, soit à Chalain (Jura).

M. Noël Le Mire, de Pont-de-Poitte (Jura), a bien voulu me communiquer les deux crânes provenant des fouilles que son oncle avait faites sur les bords du Lac de Clairvaux, en juillet 1870.

Mon savant collègue, M. Dechambre, professeur à l'école d'Alfort et à l'école de Grignon, a mis à ma disposition les trois crânes

qu'il possède provenant des palafittes de Clairvaux; il en a fait une étude complète dans le *Bulletin de la Société Centrale de Médecine Vétérinaire*, en mai 1908.

A tous j'adresse ici mes sincères remerciements.
J'y ai ajouté quelques échantillons de ma collection.

L'ensemble des matériaux comprend :

7 crânes de chiens des palafittes de	Chalain.
8 crânes	— Clairvaux.
4 mandibules	— Chalain.
3 mandibules	— Clairvaux.
1 crâne de loup	— Chalain.
1 mandibule de renard	— Chalain.

*
**

Tous ces échantillons de la faune néolithique des cités lacustres françaises sont d'une *authenticité et d'une provenance absolument certaines*. Ce sont deux éléments de sécurité scientifique qui n'existent malheureusement pas toujours, quoiqu'ils soient indispensables pour une étude sérieuse de la faune.

II. — Géographie et Stratigraphie des Stations.

GÉOGRAPHIE.

Le LAC DE CLAIRVAUX est situé au sud de la ville de Clairvaux, chef-lieu de canton du Jura. Son déversoir passe à l'Ouest de la ville pour aboutir dans le Drouvenant, affluent de l'Ain. Jules Le Mire a décrit ainsi la topographie du gisement, à la page 6 de sa brochure (1) : « Le lac de Clairvaux, belle pièce d'eau de 80 hectares, « est situé à proximité du bourg de ce nom, sur le premier plateau du Jura, dans la partie orientale de la Combe-d'Ain et au pied des contreforts qui séparent le premier plateau du second.

« A l'extrémité nord-ouest du Lac, vers la partie qui se rapproche le plus de la ville, se trouve une espèce de presqu'île, une langue de terrain qui s'avance dans le lac et qu'on appelle dans le pays la Motte-aux-Magnins.

« Cette motte a dû être une île dans les temps anciens, car la partie qui la rattache à la terre ferme est plus basse que la motte elle-même. Peut-être même, à l'époque où existait cette station

(1) JULES LE MIRE. — *Découverte d'une station lacustre de l'âge de la pierre polie dans le Lac de Clairvaux*. Besançon, 1872.

n'était-ce qu'un bas-fond toujours recouvert par les eaux, la configuration du terrain environnant donnant tout lieu de croire que dans ces temps reculés les deux lacs de Clairvaux n'en faisaient qu'un.

« Le sol est formé de la même dolomie blanche, qui constitue celui des blancs-bords et tout le fond du lac; et, du reste, dans les grandes eaux, il est recouvert en grande partie et laisse la motte isolée du rivage ».

La Motte-aux-Magnins est située par 3°79'30". Long. Est, et par 51°7'340" Latit. Nord. Son altitude est de 530 mètres.

LE LAC DE CHALAIN, anciennement appelé Lac de Marigny, se trouve à environ 16 kilomètres au nord du Lac de Clairvaux.

Etendu de l'Est à l'Ouest, le lac de Chalain confine aux communes suivantes : Marigny à environ un kilomètre au nord de l'angle N.-O. du Lac, le Villard-sur-l'Ain à l'Ouest, Doucier au sud et Fontenu à l'Est. Le château de Chalain se trouve à l'extrémité Est du lac.

Le Bief d'Œuf, déversoir du lac, s'en détache à l'angle N.-O., pour aller se jeter dans l'Ain. Près du déversoir se trouve un petit îlot dit *la Motte*, couvert de plantes aquatiques. C'est principalement dans cette région que les fouilles ont été faites.

L'amorce du déversoir est située par 3°82'75". Long. Est et par 51°86'50" Latit. Nord. Son altitude est de 500 mètres.

Quelle que soit la brièveté des renseignements géographiques concernant ces deux lacs, ils seront suffisants en l'espèce, pour faire connaître les emplacements des gisements archéologiques.

STRATIGRAPHIE.

Un point très important pour nous est la connaissance de la stratigraphie des différentes tranchées ouvertes dans les blancs-bords des deux lacs. Aussi vais-je emprunter aux auteurs les descriptions qu'ils en ont faites.

LAC DE CLAIRVAUX — Dans la brochure citée plus haut, J. Le Mire, après avoir décrit ses premières fouilles de juillet 1870, effectuées à 100 mètres à l'Ouest de la Motte-aux-Magnins et à 20 ou 25 mètres à l'Est du canal du déversoir, s'exprime ainsi à la page 17.

« On se mit donc à l'œuvre dans la même direction que précédemment, seulement en tête et à 4 mètres de la berge sud de la Motte-aux-Magnins, entre cette berge et le lac. On opérait là, dans une position plus élevée d'un mètre environ au-dessus du niveau

de l'eau, qu'on ne l'avait fait à la première fouille; aussi le terrain présente un tout autre aspect. Après une couche de 15 à 20 centimètres de limon blanc amené là et amoncelé par les vagues, les ouvriers découvrirent un terrain d'une espèce particulière, peu compacte et assez semblable à du fumier, composée de fibres de végétaux divers, de racines de joncs, de roseaux, de nénuphars et autres plantes aquatiques. Le terrain, je l'ai constaté avec joie, était évidemment la tourbe sous-lacustre indiquée dans la Somme par Boucher de Perthes, et aussi par Troyon et autres savants explorateurs de la Suisse, comme contenant le plus ordinairement et surtout les objets d'industrie et les ustensiles des stations lacustres. Il me donnait le plus grand espoir de ne pas voir mes recherches infructueuses.

« Effectivement dès que le terrain eut été ouvert, des débris de bois à moitié brûlés, des charbons et différents spécimens d'objets, os et ustensiles, m'apparurent successivement, me prouvant jusqu'à l'évidence que les premiers habitants de cette contrée avaient établi dans ce lieu, sur le lac, avant la découverte des métaux, une installation d'une certaine importance.

« Cette tourbe sous-lacustre, non tassée et dans un état de formation incomplète, a une épaisseur moyenne de un mètre, variant de 0^m80 à 1^m20. Dans certains endroits, elle est littéralement farcie de menus morceaux de charbon, d'esquilles de bois à demi consumé, de coquilles de noisettes, parmi lesquelles on en trouve quelques-unes d'entières, etc. »

Plus loin, page 19, J. Le Mire ajoute :

« Si les graines et les noisettes se trouvaient le plus habituellement dans la partie supérieure de la couche de ce pouding de tourbe sous-lacustre, les objets d'un certain poids, tels que les silex, hachettes, os, cornes de cerf, débris de poterie, etc., etc., se sont trouvés le plus souvent dans la partie supérieure et près du sol naturel du lac.

« Quelques objets ont été trouvés sur le sol blanc, entre autres un foyer composé de plusieurs pierres plates calcinées par le feu et conservant encore des traces de cendres. Plus bas, en attaquant à plusieurs reprises cette couche inférieure, on s'est assuré qu'elle était vierge et compacte depuis sa création; elle ne contenait pas le plus petit fragment d'objet étranger. »

Au cours de fouilles qu'il a effectuées en 1899, près du bord Ouest de la Motte-aux-Magnins, M. Louis Abel Girardot (de Lons-le-Saunier), a relevé la coupe suivante, pour la partie de la tranchée contiguë au bord de l'eau, près du rivage ouest de la presqu'île :

1° Terre végétale de la prairie, environ trente centimètres.

2° Couche gris-blanchâtre de graviers terreux, mélangés de parcelles concrétionnées de calcaire, due à l'évaporation des eaux du lac. Contient des pointes et des lames de silex. Son épaisseur est de 20 à 30 centimètres.

3° Couche sablo-marneuse paraissant de la boue glaciaire stérile.

En pénétrant davantage sur le sol de l'îlot. M. L. A. Girardot a trouvé :

1° Terre végétale humifère, sol et sous-sol de la prairie, environ 0^m60 (un peu plus au nord, 0^m80).

2° Couche archéologique noire à débris organiques, pointes et éclats de silex, haches polies, poteries, os; en moyenne 80 centimètres (position des mâchoires de Canidés, etc., pilotis).

3° Craie lacustre stérile, ancien blanc bord du Lac.

Pendant ses fouilles de 1901, M. Girardot a retrouvé la même alternance des couches avec quelque différence des épaisseurs.

De son côté, M. Grosjean donne la coupe suivante pour les tranchées d'exploitation de Clairvaux (1):

« 1° Terre végétale, 0^m05 à 0^m10.

2° Terre rapportée, débris, détritiques, etc., 0^m20 à 0^m30.

3° Couche noire à graviers (1^{re} couche archéologique, nombreux silex taillés, bois de cerf, débris de cuisine, ossements de mauvaise conservation), 0^m07 à 0^m10.

4° Couche de terre blanchâtre, sorte d'aires avec pierres assez grosses, 0^m15.

5° Couche ligneuse et tourbe sous-lacustre, 0^m60 à 1^m20.

6° Dolomie du Lac.

« C'est dans les couches 3, 4 et 5 que l'on rencontre les os associés aux instruments; dans la couche 5 les fouilles sont très fructueuses et donnent des objets en très bon état de conservation (bois, bois de cerf, ossements, graines). Les noisettes, les noyaux de prunelle sont extrêmement abondants dans la couche 5; à la couche 3, c'est par poignées que se ramassent en certains points des graines de framboisiers ou de mûres; on trouve aussi, mais en petite quantité, des graines de blé, d'orge et des fragments de pommes.

« La poterie se rencontre à côté des débris squelettiques et des fruits; il y en a de deux sortes: l'une est fine, bien cuite, d'une

(1) DECHAMBRE. — *Sur les ossements des habitations lacustres de Clairvaux et de Chalain.* — *Bull. de la Société centrale de Médecine Vétérinaire*, avril 1906, Paris, Asselin et Houzeau.

« faible épaisseur et généralement sans ornementation ; l'autre est
« épaisse, imparfaitement cuite, avec des cordons unis et en relief,
« ornementée quelquefois d'impressions d'ongles ou de traits en
« dents de loup ». (Grosjean.)

Il serait intéressant de savoir si les 6 couches annoncées par M. Grosjean se superposent suivant la même verticale ou bien s'il s'agit d'une coupe schématique résumant l'ensemble de ses constatations.

L'interposition de la couche de terre blanchâtre de 15 centimètres entre les deux couches archéologiques n'a été observée à Clairvaux ni par J. Le Mire, ni par M. L. A. Girardot au cours de leurs fouilles pourtant si précises et si savamment exécutées.

LAC DE CHALAIN. — C'est à M. Louis-Abel Girardot, de Lons-le-Saunier, que la Préhistoire est redevable de la découverte des palafittes de Chalain. Déjà en 1889, il signalait l'existence probable d'habitations lacustres que la hauteur des eaux ne permettait pas d'explorer. Ce n'est qu'en 1904 qu'il lui fut possible de fouiller les dites palafittes à la suite des travaux d'aménagement du Lac de Chalain par une Société Industrielle. Il en a publié une note préliminaire (1), dans laquelle se trouve, page 5, la description suivante des couches archéologiques :

« La principale de ces tranchées, formant le canal actuel, permet d'observer une couche archéologique noirâtre, de quelques
« décimètres d'épaisseur, souvent double et alors avec une mince
« intercalation de craie lacustre qui plonge vers le lac, suivant une
« inclinaison, assez régulière d'environ 15 degrés. Elle est formée
« d'une agglomération de détritrus divers contenant des résidus de
« cuisine et autres (dents et os d'animaux fragmentés d'ordinaire,
« débris de végétaux alimentaires) de la mousse, des charbons,
« des objets variés, outils, etc., jetés ou perdus, en bois de cerf,
« en os, en bois, en pierre (silex, grès, roches cristallines et calcaires), des poteries grossières, de rares vases en bois, et jusqu'à
« des morceaux de cordes et de petits lambeaux de tissus ; enfin des
« cailloux calcaires souvent calcinés, qui ont probablement servi de
« pierres de foyer, et même des amas lenticulaires d'une argile
« sableuse destinée sans doute à la confection des poteries, et qui
« n'est autre chose qu'une marne glaciaire remaniée, apportée ici
« de gisements voisins.

« C'est par suite d'une brusque érosion partielle de cette couche,
« au début de l'écoulement des eaux, que les bois de cerf et autres

(1) LOUIS-ABEL GIRARDOT. — *Note préliminaire sur la Cité lacustre de Chalain (Jura)*, Lons-le-Saunier, Lucien Declume — 1904.

« objets, entraînés par le courant, ont été recueillis par diverses
« personnes, le long du Bief d'Œuf, au-delà du tunnel. Sur notre
« couche archéologique et selon la même inclinaison, sont venus
« successivement se plaquer, depuis la disparition des habitants
« de l'ilot voisin, des dépôts successifs de craie lacustre, constituant
« toute la masse considérable de cette roche qui s'étend à partir
« de cette couche jusqu'au bord intérieur du blanc-fond. »

III. — Aspect général des Ossements.

Tous les crânes présentent les caractères généraux des autres ossements provenant des palafittes.

Leur coloration en brun est plus ou moins foncée selon les échantillons, et varie presque avec chaque pièce. Cette différence d'intensité de coloration des objets recueillis dans la même couche archéologique et presque contiguë, s'observe sur tous les ossements trouvés dans les deux stations. Elle provient autant des conditions stratigraphiques des ossements que des influences de voisinage dans la même couche.

Il est certain qu'un os tombé au fond de l'eau avec des chairs adhérentes, subira des modifications chimiques autres que celles subies par un os complètement décarnisé, jeté à quelques pas de là. Il faut aussi tenir compte que de nombreux ossements ont été englobés dans les résidus des matières brûlées, tombées au fond après incendie de l'habitation, et que ceux-là auront subi d'autres influences que les os jetés à la même place quelques semaines auparavant.

La coloration des uns et des autres ne sera pas la même, quoiqu'ils fassent partie d'une même masse archéologique, tout au plus divisée par une couche de charbons.

Ajoutons encore les densités diverses des os d'un même animal et, à plus forte raison, d'animaux différents, ainsi que les conditions histologiques et chimiques liées à l'âge et à l'état des sujets.

On ne saurait trop insister sur les influences histologiques et minéralogiques dans la coloration en brun des os des palafittes; et je ne puis mieux faire que de citer l'étude qu'en a publiée mon ami le D^r Henri Martin, avec toute la méthode scientifique qui préside à ses observations (1).

« Si on recueille les os dans la couche tourbeuse non remaniée,
« condition qui cependant n'affirme pas leur contemporanéité

(1) D^r Henri MARTIN. — *Note sur la coloration noire des os immergés.* — *Compte rendu de la 4^e Session des Congrès Préhistoriques de France*, Chambéry, 1908.

« avec la formation de la tourbe, tous, sans exception, sont impré-
« gnés d'une teinte noirâtre uniforme, mate et pénétrante. La ma-
« tière colorante pénètre complètement l'os; le tissu compact, les
« régions spongieuses, la surface interne du canal médullaire ont
« subi le même phénomène d'imprégnation. L'examen microscopique
« pique d'une couche mince d'un de ces os, montre certaines modi-
« fications, non dans la structure, mais dans la coloration; les
« lamelles osseuses, disposées sur la face externe et sur la face
« médullaire, sont fortement colorées en brun; la couche limi-
« tante externe devient même noire. Les canaux de Havers, qui
« sur une préparation d'os frais ordinaire sont très réfringents, car
« ils contiennent de l'air, offrent sur les os des tourbières une
« teinte brune; il en est de même pour les ostéoplastes et les cana-
« licules osseux. »

« L'analyse chimique faite par M. Thompson, chimiste-expert, donne, comme composition élémentaire :

Perte à l'étuve à 150°.....	9,70 %/o
Perte au rouge.....	24,40 %/o
Matières minérales fixes.....	65,90 %/o

« Le manganèse existe en très petite quantité. La coloration jaune est due au fer, qui existe en grande quantité.

« L'analyse décèle les éléments suivants :

Oxyde de Calcium.....	33,26
Oxyde de fer.....	3,21
— de manganèse.....	traces
— d'aluminium.....	—
Acide phosphorique.....	23,18
— chlorhydrique.....	traces
— carbonique.....	4,11
— sulfurique.....	<i>petite quantité</i>
Matières organiques.....	24,40
Azote ammoniacal.....	»»

Le Dr Henri Martin donne les conclusions ci-après : « D'après
« cette étude sommaire, la matière pigmentaire de ces os semble
« être constituée par des composés carbonés azotés, et non par du
« carbone libre.

« Cette matière est colloïde; elle possède une action chimique
« *acide*, se dissout dans le carbonate de soude à chaud et demeure
« à peu près insoluble dans les acides. Il est à remarquer que du
« sesquioxyde de fer *reste dans la matière organique*, et résiste à
« l'action de l'acide chlorhydrique ».

C'est donc bien à l'influence des composés azotés qu'est due la coloration des ossements des tourbières et cette constatation des plus importantes nous explique les différences d'intensité colorante selon les influences chimiques des milieux.

La surface des os est plus ou moins rugueuse, granitée. Les dents sont généralement bien conservées. Malheureusement la faible adhérence dans leurs alvéoles a fait tomber les incisives, les canines, et presque toutes les premières, deuxième et troisième prémolaires.

Aux mâchoires supérieures, les quatrième prémolaires ainsi que les deux molaires se trouvent en place. Aux mandibules, il ne reste généralement que la première molaire, plus rarement des prémolaires. Le mode d'implantation des racines de ces dents chez les canidés explique leur persistance dans les mâchoires des palafittes.

IV. — Tableaux des Mensurations.

Dans les tableaux qui suivent, j'ai fait entrer un certain nombre des mensurations données au Congrès de Vannes, auxquelles ont été ajoutées les mensurations des crânes nouveaux.

Afin de diminuer, dans la mesure du possible, les difficultés des descriptions, j'ai affecté aux mensurations de chaque crâne ou mandibule, un numéro d'ordre qui se répète dans chacun des tableaux. Les chiffres arabes indiquent des crânes des palafittes, les chiffres romains des crânes de chiens actuels.

J'ai suivi, pour toutes ces mensurations, la Méthode du *Musée Ostéologique* (1).

(1) EDMOND HUE. — *Musée ostéologique*. — Paris, 1908, Schleicher frères.

Méthode des Mensurations du

MENSURATIONS CRANIENNES		Musée de Lons-le-Saunier, Palatines de Chalaïn.	Musée de Lons-le-Saunier, n° 7. Palatines de Chalaïn.	Musée de Lons-le-Saunier, n° 14. Permittes de Clairvaux.
		1	2	3
Face supérieure. — MENSURATIONS LONGITUDINALES.				
A.B.	Longueur : de l'extrémité du tubercule occipital à la suture coronale, sur la crête sagittale.....	42	manque	50
B.C.	Longueur : de la suture coronale à l'apophyse frontale du nasal.....	49	49	manque
C.C.	Longueur de la suture nasale : de l'apophyse frontale du nasal, au milieu de l'échancrure nasale.....	manque	manque	manque
C.D.	Longueur : de l'apophyse frontale du nasal au bord antérieur de la suture incisive (entre les deux alvéoles de I ¹)	manque	manque	manque
A.D.	Longueur totale : de l'extrémité du tubercule occipital au bord antérieur de la suture incisive.....	manque	manque	158
MENSURATIONS TRANSVERSALES.				
E.E'	Distance entre les protubérances postérieures des crêtes temporales.....	52	56	58
F.F'	Épaisseur du crâne au niveau des bosses pariétales, sur les sutures pariéto-temporales.....	53	53	55
G.G'	Épaisseur du crâne au niveau des surfaces temporales (angle sutural pariéto-sphénoïdo-temporal).....	41	42	45
H.H'	Largeur maxim. des arcades zygomatiques, prise sur la face externe des arcades zygomatiques, vers le milieu de la suture temporo-malaire.....	manque	81	96
I. I'	Distance entre les deux apophyses zygomatiques des arcades sourcilières.....	38	35	37
J. J'	Distance entre les trous lacrymaux.....	manque	38	37
K.K'	Distance entre les bords internes des trous sous-orbitaires.....	manque	34	34
L.L'	Largeur maxim. entre les bords externes des alvéoles des canines supérieures.....	manque	99	83
C'.D.	Longueur de l'ouverture nasale : prise du bord antérieur de la suture incisive jusqu'au milieu de l'échancrure nasale.....	manque	manque	manque
M.M'	Largeur de l'ouverture nasale : prise au milieu du bord montant des intermaxillaires.....	manque	manque	manque
Face inférieure. — MENSURATIONS LONGITUDINALES.				
S.Q.	Longueur : du milieu du bord de l'échancrure intercondylienne à l'épine postérieure du palatin.....	manque	manque	61
Q.D.	Longueur : de l'épine postérieure du palatin, au bord antérieur de la suture incisive.....	manque	manque	75
S.D.	Longueur totale : du milieu du bord de l'échancrure intercondylienne, au bord antérieur de la suture incisive.....	manque	manque	136
S.R.	Longueur : du milieu du bord de l'échancrure intercondylienne, à l'apophyse ptérygoïde du maxillaire supérieur.....	manque	manque	60
R.D.	Longueur : de l'apophyse ptérygoïde du maxillaire supérieur au bord antérieur de la suture incisive.....	manque	manque	78
MENSURATIONS TRANSVERSALES.				
O.O'	Largeur maxim. des apophyses condyloïdes de l'occipital.....	31	manque	32
P.P'	Distance entre les extrémités des apophyses postglenoïdes de l'articulation temporo-maxillaire.....	41	41	40
R.R'	Distance entre les apophyses ptérygoïdes des maxillaires supérieurs.....	manque	28	28
T.T'	Largeur entre les bords postérieurs des Pm ⁴ , prise du côté palatin.....	manque	46	47
U.U'	Distance entre les trous palatins.....	manque	0	19
V.V'	Largeur maxim. des deux échancrures palatines, prise au milieu des bords externes.....	manque	manque	9
X.X'	Longueur des échancrures palatines.....	manque	manque	9

(1) Les mensurations sont en millimètres.

Musée Ostéologique (I). EDMOND HUE, MÉDECIN-VÉTÉRIINAIRE.

	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII
Collection Dechambre, n. 2. Palafittes de Clairvaux.																					
Musée de Lons-le-Saunier, n. 3. Palafittes de Chalaïn.																					
Collection Dechambre, n. 3. Palafittes de Clairvaux.																					
Collection Dechambre, n. 4. Palafittes de Clairvaux.																					
Musée de Lons-le-Saunier, n. 2. Palafittes de Chalaïn.																					
Musée de Lons-le-Saunier, n. 5. Palafittes de Chalaïn.																					
Musée de Lons-le-Saunier, n. 4. Palafittes de Chalaïn.																					
Canis Le Mirei, n. 1. Palafittes de Clairvaux.																					
Collection Le Miro, n. 2. Palafittes de Clairvaux.																					
Musée de Lons-le-Saunier, n. 12. Palafittes de Clairvaux.																					
Collection Le Miro, n. 1. Palafittes de Clairvaux.																					
Canis Girardoti, nova species. Palafittes de Chalaïn.																					
Lupus Martiniensis, nova species. Palafittes de Chalaïn.																					
Chien de Lapone, Collection Ed. Hue.																					
Chien des Douvres, Collection Ed. Hue.																					
Chien Setter anglais, Collection Ed. Hue.																					
Chien Epagneul français, Collection Ed. Hue.																					
Chien Braque français, Collection Ed. Hue.																					
Chien de berger de Brie, Collection Ed. Hue.																					
Chien de beagor de Beauce, n. 1. Collection Ed. Hue.																					
Dingo de la Nlle Hollande, du Museum.																					
45	49	50	53	48	46	43	50	46	47	56	59	66	53	51	60	60	59	64	49	52	
50	49	50	53	48	50	52	50	48	49	48	69	48	69	44	53	52	57	60	52	58	
51	54	53	52	47	manque	manque	manque	57	53	52	58	manque	63	58	63	66	73	67	55	56	
78	79	82	82	73	86	73	91	82	81	85	83	135	100	88	97	108	103	105	80	97	
162	163	171	178	157	169	157	177	163	168	177	171	257	183	177	196	215	200	205	170	196	
60	56	58	60	55	59	58	62	56	58	60	81	62	60	60	65	75	62	67	60	66	
54	55	51	52	50	56	53	35	52	54	55	53	64	51	57	57	58	62	56	58	52	
44	43	41	40	39	43	42	46	44	44	42	42	51	43	46	46	45	51	45	47	44	
46	91	92	91	83	91	92	102	91	92	107	manque	manque	99	97	104	115	114	112	98	104	
48	45	45	47	42	44	44	53	44	47	52	56	62	43	51	48	62	55	60	57	56	
35	36	3	40	35	40	39	38	36	37	41	39	manque	38	41	39	43	44	47	40	41	
31	32	34	38	34	36	37	36	31	35	38	36	52	38	38	39	43	44	45	38	37	
29	33	34	34	31	34	35	35	32	32	37	36	manque	36	35	38	43	37	41	36	30	
27	27	30	30	27	manque	manque	manque	24	28	manque	29	manque	39	35	38	44	34	42	26	40	
18	21	20	21	18	19	manque	22	18	25	24	22	25	22	22	22	26	26	28	20	22	
64	60	67	72	60	68	70	72	65	66	70	65	102	75	66	73	82	81	85	67	76	
78	81	87	86	80	88	75	86	79	81	88	85	125	91	88	98	110	100	102	85	95	
142	142	154	158	140	156	145	158	145	147	159	150	227	164	154	172	192	181	188	152	174	
63	63	67	66	60	68	66	71	63	65	71	66	104	73	67	76	84	81	86	69	74	
83	80	90	93	83	91	82	91	85	84	93	85	127	92	92	100	112	104	105	87	99	
31	31	33	36	31	36	36	38	34	36	37	37	45	35	35	34	43	41	40	34	38	
42	43	42	45	41	44	45	46	45	45	47	52	60	47	45	45	57	57	54	45	50	
28	27	30	30	27	23	27	31	31	29	35	33	44	29	35	35	34	37	37	32	27	
52	48	52	56	49	50	51	52	53	51	56	55	73	55	55	60	65	65	68	58	52	
19	21	22	19	20	21	21	22	22	22	22	22	30	23	23	24	27	28	26	22	22	
10	9	9	11	9	9	10	11	8	11	11	9	17	12	11	13	12	15	13	11	11	
9	7	8	10	12	9	9	10	9	10	10	8	15	12	12	14	12	12	12	10	12	

MENSURATIONS CRANIENNES.

		Musée de Lons-le-Saunier, n. 6. Palafittes de Chalain.	Musée de Lons-le-Saunier, n. 7. Palafittes de Chalain.	Musée de Lons-le-Saunier, n. 14. Palafittes de Clairvaux.
		1	2	3
Face latérale. — MENSURATIONS VERTICALES.				
A. A'.	Distance minim. de l'extrémité du tubercule occipital à la suture lambdoïde.....	5	manque	manque
A. S.	Distance de l'extrémité du tubercule occipital au milieu du bord de l'échancrure intercondylienne.....	38	manque	41
B. S.	Distance de la suture coronale, sur la crête sagittale, au milieu de l'échancrure intercondylienne.....	49	50	53
B. Q.	Distance de la suture coronale, sur la crête sagittale, à l'épine postérieure du palatin. ...	manque	62	65
Q. L.	Distance de l'épine postérieure du palatin, à l'apophyse zygomatique du frontal.	manque	36	44
I. W'.	Distance de l'apophyse zygomatique du frontal, à l'apophyse orbitaire de l'arcade zygomatique.....	manque	19	20
W. W'.	Distance entre le milieu du bord orbitaire du lacrymal et l'apophyse orbitaire de l'arcade zygomatique.....	manque	25	manque
Z. Z'.	Diamètre vertical de l'orbite: entre le milieu de l'arcade sourcilière et le milieu du bord orbitaire de l'os malaire.....	manque	24	manque
C. Q.	Distance: de l'angle frontal du nasal à l'épine postérieure du palatin.....	manque	38	manque
C. C'.	Élévation du milieu de l'échancrure nasale à la voûte palatine, au niveau de l'extrémité aborale des échancrures palatines.....	manque	manque	manque
C. S'.	Distance: de l'angle frontal du nasal au tubercule de la nuque.....	manque	81	manque
Face postérieure.				
S. S'.	Hauteur du trou occipital: entre le bord du tubercule de la nuque et le milieu du bord de l'échancrure intercondylienne.....	15	manque	15
Y. Y'.	Largeur maxim. du trou occipital: à l'intersection des bords du trou occipital et du milieu des condyles.....	16	manque	17
Angles				
	Angle frontal (A. ligne partant du bord antérieur de la suture incisive et tangente à la face antérieure du frontal. — B. ligne de la crête sagittale).....	manque	152°	144°
	Angle sourcilier (A. ligne allant du bord antérieur de la suture incisive, à la pointe de l'apophyse zygomatique du frontal. — B. ligne allant de l'apophyse zygomatique du frontal à l'extrémité du tubercule occipital).....	manque	manque	149°
	Angle occipital (A. ligne de la crête sagittale. — B. ligne tangente au tubercule de la nuque et à l'extrémité du tubercule occipital).....	85°	manque	86°
	Angle nasal (A. ligne allant du trou auditif, au bord antérieur de la suture incisive. — B. ligne partant du bord antérieur de la suture incisive et tangente à la face antérieure du frontal).....	>	>	>
	Angle incisif, se trouve dans le plan horizontal. Lignes tangentes aux alvéoles des canines et aux faces externes des arcades zygomatiques.....	>	>	>
Système dentaire. — Dans les colonnes, les mensurations alvéolaires sont précédées des lettres Al.				
<i>Incisives.</i>				
11	{ Hauteur au-dessus de l'alvéole.....	>	>	>
	{ Diamètre transversal.....	>	manque	manque
	{ Diamètre antéro-postérieur.....	>	>	>
12	{ Hauteur au-dessus de l'alvéole.....	>	>	id.
	{ Diamètre transversal.....	>	>	id.
	{ Diamètre antéro-postérieur.....	>	>	id.
13	{ Hauteur au-dessus de l'alvéole.....	>	>	id.
	{ Diamètre transversal.....	>	>	id.
	{ Diamètre antéro-postérieur.....	>	>	id.

Collection Dechambre, n. 2. Palafittes de Clairvaux.	Musée de Lons-le-Saunier, n. 3. Palafittes de Chalais.	Collection Dechambre, n. 3. Palafittes de Clairvaux.	Collection Dechambre, n. 4. Palafittes de Clairvaux.	Musée de Lons-le-Saunier, n. 2. Palafittes de Chalais.	Musée de Lons-le-Saunier, n. 5. Palafittes de Chalais.	Musée de Lons-le-Saunier, n. 4. Palafittes de Chalais.	Canis Le Mirei, nova species. Palafittes de Clairvaux.	Collection Le Mire, n. 2. Palafittes de Clairvaux.	Musée de Lons-le-Saunier, n. 12. Palafittes de Clairvaux.	Collection Le Mire, n. 1. Palafittes de Clairvaux.	Canis Girardoti, nova species. Palafittes de Chalais.	Lupus Morignensis, nova species. Palafittes de Chalais.	Chien de Lapponie, Collection Ed. Hue.	Chien des Douars tunisiens Collection Ed. Hue.	Chien Setter anglais, Collection Ed. Hue.	Chien Espagnol français, Collection Ed. Hue.	Chien Braque français, Collection Ed. Hue.	Chien de berger de Brie, Collection Ed. Hue.	Chien de berger de Beauce, n. 1. Collection Ed. Hue.	Dingo de la Nlle Hollande, du Muséum.
4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII
7	9	9	9	8	6	6	7	9	7	7	12	19	8	10	15	18	7	17	10	12
40	40	46	45	68	41	40	45	43	43	46	45	60	46	43	45	64	47	54	44	50
62	50	67	71	49	52	53	54	53	54	59	63	85	74	66	72	79	77	84	66	56
43	65	69	68	61	66	67	73	66	67	68	71	92	70	69	69	77	75	74	66	71
20	42	45	45	52	44	45	45	45	46	48	54	58	52	55	59	60	60	60	54	50
23	18	21	21	21	21	20	21	22	22	21	manque	manque	25	20	22	21	24	21	23	21
26	28	27	27	29	28	28	29	27	28	30	manque	39	32	30	33	33	38	32	31	31
40	26	28	29	25	27	28	30	28	28	27	manque	manque	28	28	28	32	32	30	30	29
19	40	42	43	36	44	42	50	40	43	46	47	56	47	45	46	53	53	53	43	45
86	20	21	21	19	manque	manque	manque	17	21	20	19	manque	24	22	25	28	25	27	19	22
	85	92	100	77	93	88	105	84	92	96	94	127	93	93	100	112	107	108	94	105
16	15	14	14	15	15	13	16	17	16	17	15	19	15	15	15	18	17	18	15	18
14	17	18	18	16	18	17	20	18	18.	20	18	22	17	29	18	19	20	22	18	20
133°	140°	145°	141°	137°	147°	145°	140°	144°	147°	147°	129°	153°	154°	137°	149°	150°	145°	150°	138°	148°
146°	153°	145°	153°	147°	153°	153°	155°	146°	150°	149°	141°	155°	153°	151°	148°	158°	150°	155°	144°	151°
82°	80°	87°	84°	86°	90°	94°	83°	79°	92°	82°	89°	72°	87°	84°	70°	80°	85°	82°	86°	78°
20°	»	27°	27°	»	»	»	30°	»	»	»	30°	26°	22°	24°	22°	27°	26°	30°	30°	29°
56°	»	35°	33°	»	»	»	37°	»	»	»	»	manque	37°	33°	36°	38°	39°	40°	42°	40°
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	5	7	8	10	9	»	9
A. 2.5	A1.3	A1.3	A1.3	A1.4	A1.4	A1.4	A1.2	A1.3	A1.3	»	A1.3	A1.4	5	3	5	5	6	5	4,5	4
A1.5	A1.5	A.5.5	A.5.5	A1.5	A1.6	A1.6	A1.7	A1.5	A1.5	»	A1.6	A1.7	5	5	5	6	5	5	6	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	5	10	8	11	10	»	9
A. 3.5	A.3.5	A1.4	A1.4	1.4	A1.4	A1.3	A1.4	A. 3.5	A1.4	»	A1.3	A1.6	6	5	7	6	6	5	3,5	4
A.5.5	A1.6	A1.6	A1.7	A1.6	A.6.5	A1.7	A1.7	A.5.5	A1.6	»	A1.7	A1.9	6	6	6	6	6	5	6,5	5,5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	7	13	14	12	13	»	16
A.5.5	A1.5	A1.6	A1.6	A1.5	A1.7	A1.5	A1.5	A1.6	A1.5	A1.5	A1.5	A1.9	6	5,5	6	6	6	6	»	7
A.5.5	A1.7	A1.7	A1.7	A1.6	A1.7	A1.8	A.7.5	A1.6	A1.6	A1.8	A1.8	A1.10	8	7	8	7	8	7	»	9

MENSURATIONS CRANIENNES

		Musée de Lons-le-Saunier, Palafittes de Chalin.	Musée de Lons-le-Saunier, Palafittes de Chalin.	Musée de Lons-le-Saunier, Palafittes de Chalin.
		1	2	3
<i>Incisives.</i>				
—	Longueur totale de l'arcade incisive, depuis la suture incisive jusqu'au bord postérieur de l'alvéole de I ³	manque	manque	manque
—	Intervalle entre le bord postérieur de l'alvéole de I ³ et le bord antérieur de l'alvéole de C.....	>	>	3.5
<i>Canine.</i>				
C	{ Hauteur au-dessus de l'alvéole.....	>	>	>
	{ Diamètre transversal.....	>	>	>
	{ Diamètre antéro-postérieur.....	>	>	>
<i>Prémolaires.</i>				
—	Intervalle entre le bord postérieur de l'alvéole de C et le bord antérieur de l'alvéole de Pm ¹	>	0.5	3.5
Pm ¹	{ Hauteur au-dessus de l'alvéole.....	>	>	>
	{ Diamètre transversal.....	>	Al.3	Al.4
	{ Diamètre antéro-postérieur.....	>	Al.5	Al.5
—	Intervalle entre le bord postérieur de l'alvéole de Pm ¹ et le bord antérieur du premier alvéole de Pm ²	>	1	3
Pm ²	{ Hauteur au-dessus de l'alvéole.....	>	>	>
	{ Diamètre transversal.....	>	Al.3	Al.4
	{ Diamètre antéro-postérieur.....	>	Al.8	Al.10
	{ Nombre de cônes.....	>	>	>
—	Intervalle entre le bord postérieur du deuxième alvéole de Pm ² , et le bord antérieur du premier alvéole de Pm ³	>	3	2
Pm ³	{ Hauteur au-dessus de l'alvéole.....	>	>	>
	{ Diamètre transversal.....	>	Al.4	A.3.5
	{ Diamètre antéro postérieur.....	>	A.8.5	A.10.5
	{ Nombre de cônes.....	>	"	"
—	Intervalle entre le bord postérieur du deuxième alvéole de Pm ³ , et la pointe médiane entre les alvéoles antérieurs de Pm ⁴	>	0	0
Pm ⁴	{ Hauteur au-dessus de l'alvéole.....	>	11	cassées
	{ Diamètre transversal.....	>	8	8
	{ Diamètre antéro postérieur.....	>	16	16
	{ Nombre de cônes. Usure de la dent.....	>	3 cônes	3 cônes
—	Distance rectiligne du bord antérieur de l'alvéole de Pm ¹ à l'angle postérieur de Pm ⁴	>	4	43
<i>Molaires.</i>				
M ¹	{ Hauteur au-dessus de l'alvéole.....	>	>	7
	{ Diamètre transversal.....	>	Al.13	14
	{ Diamètre antéro-postérieur.....	>	Al.10	12
M ²	{ Hauteur au-dessus de l'alvéole.....	>	3.5	3.5
	{ Diamètre transversal.....	>	9	8
	{ Diamètre antéro-postérieur.....	>	6	5
—	Longueur totale des deux molaires réunies. Pour les alvéoles: longueur totale du bord antérieur de l'alvéole antéro-externe de M ¹ au bord postérieur de l'alvéole postéro-externe de M ²	>	16	17

Collection Dechambre, Palafittes de Clairvaux.	Musee de Lons-le-Saunier n. 3. Palafittes de Chalais.	Collection Dechambre, n. 3. Palafittes de Clairvaux.	Collection Dechambre, n. 4. Palafittes de Clairvaux.	Musee de Lons-le-Saunier n. 3. Palafittes de Chalais.	Musee de Lons-le-Saunier, n. 4. Palafittes de Chalais.	Canis Le Mirei, nova species. Palafittes de Clairvaux.	Collection Le Mire, n. 2. Palafittes de Clairvaux.	Musee de Lons-le-Saunier, n. 4. Palafittes de Clairvaux.	Collection Le Mire, n. 4. Palafittes de Clairvaux.	Canis Girardoti, nova species. Palafittes de Chalais.	Lupus Marignynensis, nova species. Palafittes de Chalais.	Chien de Laponte, Collection Ed. Hue.	Chien des Douars tunisiens. Collection Ed. Hue.	Chien Setter anglais, Collection Ed. Hue.	Chien Epagneul francais, Collection Ed. Hue.	Chien braque francais, Collection Ed. Hue.	Chien de berger de Brie, Collection Ed. Hue.	Chien de berger de Beauce, Collection Ed. Hue.	Dingo de la Nille Hollande, du Museum.	
4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII
13	14	13	15	13	15	13	13	13	13	16	20	16	1	17	18	16	16	14	14	
4	4	4	5.5	6	4.5	3	5	4.5	3	4.5	2	5	5	6	7	8	8	6	5	
Al.7 Al.10	Al.7 Al.11	Al.6 Al.10	22 7 10.5	Al.6 Al.9	Al.7 Al.11	Al.8 Al.10	Al.7 Al.10	Al.7 Al.11	Al.9 Al.13	Al.7.5 Al.11	Al.8.5 Al.14	20 7 10	20 6 10.5	21 7 11	25 8 12	20 7.5 11	24 7 11	21 7.5 11	24 6.5 11	
1.5	3	3	1	4	2	1	4	1	2.5	1	4	4	3	4	6	5	4.5	7	2	3
Al.3 Al.5	Al.3 Al.4	Al.3 Al.5	A.3.5 Al.5	Al.4 Al.5	A.3.5 Al.5	A.3.5 Al.4	Al.3 Al.5	A.3.5 Al.5	Al.3 Al.4	Al.3 Al.6	Al.3 Al.6	Al.4 Al.8	5 4 6	6 4 6	7 4 7	7 4 6	6 4 5.5	7 4 6	4 5 6	
1	2	1.5	1	0.5	2	2	3	0.5	1.5	3	0.5	3.5	2	3	2	4	5	2	0.5	2
Al.4 Al.8	Al.3 Al.10	6 9 2 cônes	A.3.5 Al.11	A.3.5 Al.10	A.3.5 Al.10	Al.4 Al.10	Al.3 Al.9	Al.3 Al.10	Al.3 Al.10	Al.3 Al.10	Al.4 Al.11	Al.5 Al.12	4.5 11 2 cônes	4.5 10 2 cônes	7.5 4.5 2 cônes	7 5 2 cônes	7 5 2 cônes	4.5 9.5 2 cônes	4 11 2 cônes	4 11 2 cônes
1	0	3	2	0	1.5	0.5	3	2	0.5	1	1	6	1.5	1	1	3	3	4	0.5	2
Al.4 Al.9	Al.4 Al.10	6 5 2 cônes	7 5 2 cônes	Al.4 Al.11	Al.4 Al.11	Al.4 Al.12	A.3.5 Al.10	A.3.5 Al.12	A.3.5 Al.11	Al.4 Al.13	A.4.5 Al.13	Al.6 Al.13	8 5 13	6 5 12.5	8 6 13	8 6 13	7 5 12	9 5.5 12	4 11 2 cônes	7 4 1
5	1	2.5	1	0	0	1	3	1	0.5	1.5	0	4	2	0	1	3	2	4	0.5	1
12	10	7	12	12	12	11.5	11	10	11	9	18	12	9	11	12	13	13	12	11	
8	8	8	12	10	10	9	9	8.5	A.8.5	8	9	9.5	9	10	10	10	10	9	10	
14	16.5	16	18	18	18	19	16	17	Al.18	18	25	18	17	19	18	18	19	10	20	
3 cônes	3 cônes	3 cônes	3 cônes	3 cônes	3 cônes	3 cônes	4 cônes	3 cônes	3 cônes	3 cônes	3 cônes	3 cônes	3 cônes	3 cônes	3 cônes	3 cônes	3 cônes	3 cônes	3 cônes	
42	41	48	51	46	46	48	48	46	44	51	47	69	50	46	47	54	53	51	45	54
8	10	7	9	12	10.5	14	10	10	Al.13	15	14	20	15	16	15	16	15	10	8	7
12	A.12.3 Al.10	12	14	Al.13 A.10.5	Al.13 A.10.5	12	Al.10	Al.10	Al.12.5 Al.10	12	12	16	13	13	15	14	13	14	12.5	14
Al.9 A.5.5	4 6	4 6	4 8	4.5 6.5	4 6.5	4 6.5	4 Al.6	4 Al.7	4 6.5	4.5 7	6 7	6 8	4 10	4 10	5 11.5	4.5 12	4.5 10	4.5 11	5 9	5 9
15	16	16.5	20	17	17	19	16	17	16.5	19	19	24	20	20	23	22	22	19	20	

MENSURATIONS DES MANDIBULES

Face latérale de la Mandibule. — MENSURATIONS LONGITUDINALES.

- a. b. Longueur de la mandibule, prise du milieu du bord postérieur de l'apophyse mandibulaire au bord antérieur de la symphyse mandibulaire.....
- c. b. Longueur de la mandibule prise du milieu de la face postérieure du condyle, au bord antérieur de la symphyse mandibulaire.....

MENSURATIONS VERTICALES.

- a. d. Distance du milieu du bord postérieur de l'apophyse mandibulaire à l'angle postérieur de l'apophyse coronoïde.....
- e. é. Dimension verticale de la branche montante de la mandibule suivant une perpendiculaire à la ligne qui va du milieu du bord postérieur de l'apophyse mandibulaire, au bord antérieur de la symphyse mandibulaire. Cette perpendiculaire passant par le bord antérieur du trou maxillaire postérieur.....
- g. g'. Dimension de la branche horizontale de la mandibule, au milieu de l'apophyse alvéolaire de M¹.....
- h. h. Dimension de la branche horizontale de la mandibule au milieu de l'espace interalvéolaire de Pm² à Pm³.....

Face supérieure de la Mandibule. — MENSURATIONS TRANSVERSALES.

- c. c'. Distance entre les centres des surfaces condyliennes.....
- i. i'. Epaisseur de la branche horizontale de la mandibule au niveau du milieu de M¹.....
- k. k'. Epaisseur de la branche horizontale de la mandibule au niveau de l'espace interalvéolaire de Pm² à Pm³.....
- l. l'. Epaisseur du corps mandibulaire : prise entre la symphyse mandibulaire et le milieu du bord externe de l'alvéole de C.....
- m. m'. Longueur des condyles.....

Angles.

- Angle coronoïde. — A. Ligne allant du milieu du bord postérieur de l'apophyse mandibulaire, au bord antérieur de la symphyse mandibulaire. — B. Ligne du bord antérieur de la branche montante de la mandibule (apophyse coronoïde).....
- Angle mandibulaire. — A. Ligne passant par le milieu de l'alvéole de la dernière molaire et la partie antérieure de la symphyse mandibulaire. — B. Même ligne pour la deuxième branche du maxillaire inférieur.

Système dentaire. — Les mensurations alvéolaires sont précédées des lettres A1.

Incisives

- | | | |
|----------------|---|-------------------------------------|
| 1 ¹ | } | Hauteur au-dessus de l'alvéole..... |
| | } | Diamètre transversal..... |
| | } | Diamètre antéro-postérieur..... |
| 1 ² | } | Hauteur au-dessus de l'alvéole..... |
| | } | Diamètre transversal..... |
| | } | Diamètre antéro-postérieur..... |
| 1 ³ | } | Hauteur au-dessus de l'alvéole..... |
| | } | Diamètre transversal..... |
| | } | Diamètre antéro-postérieur..... |

Collection Ed. Hue, n° 4, mandibule D. Palafittes de Chalais.	Musée de Lons-le-Saunier, n° 5 bis, 2 mandibules. Palafittes de Chalais.	Musée de Lons-le-Saunier, n° 11, mandibule D. Palafittes de Clairvaux.	Musée de Lons-le-Saunier, n° 15, mandibule D. Palafittes de Clairvaux.	Musée de Lons-le-Saunier, n° 1 bis, 2 mandibules. Palafittes de Chalais.	Musée de Lons-le-Saunier, n° 8, mandibule D. Palafittes de Chalais.	Collection Ed. Hue, n° 11, mandibule G. Palafittes de Chalais.	Musée de Lons-le-Saunier, n° 9, mandibule G. Palafittes de Chalais.	Musée de Lons-le-Saunier, n° 16, mandibule G. Palafittes de Clairvaux.	Musée de Lons-le-Saunier, n° 10, mandibule D. Palafittes de Chalais.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
121	127	127	128	130	133	141	manque	manque	104
119	126	131	129	128	132	142	manque	id	106
42	40	45	40	40	43	46	id.	id.	31
55	47	51	47	50	51	58	id.	id.	35
22	22	20	21	24	21	25	19	20 à Pm ⁴	14
45	18	17	17	19	17	20	17	20	12
52	57	50	62	62	50	68	manque	manque	36
11	11	11	10	12	11	12	10	10 à Pm ⁴	6
9.5	9	9	9	11	9	10	8	10	5
12	12	10	10	12	11	12	10	manque	7
22	20	manque	21	24	22	24	manque	manque	15
97°	101°	99°	101°	94°	99°	98°	100°	manque	112°
23°	26°	22°	26°	29°	25°	26°	24°	manque	20°
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	Al.2	»	Al.2	Al.2	»	»	»
»	»	»	Al.4.5	»	Al.5	Al.5	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	Al.2.5	»	Al.3	Al.4	»	»	»
»	»	»	Al.5	»	Al.6.5	Al.6	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	Al.3	»	Al.3.5	Al.5	»	»	»
»	»	»	Al.6	»	Al.7	Al.7	»	»	»

MENSURATIONS DES DENTS

Incisives.

- Longueur totale de l'arcade incisive, depuis la symphise mandibulaire jusqu'au bord postérieur de l'alvéole de I³.....
- Intervalle entre le bord postérieur de l'alvéole de I³ et le bord antérieur de l'alvéole de C.....

Canine.

- C { Hauteur au-dessus de l'alvéole.....
- Diamètre transversal.....
- Diamètre antéro-postérieur.....

Premolaires.

- Intervalle entre le bord postérieur de l'alvéole de C et le bord antérieur de l'alvéole de Pm¹.....

- Pm¹ { Hauteur au-dessus de l'alvéole.....
- Diamètre transversal.....
- Diamètre antéro-postérieur.....

- Intervalle entre le bord postérieur de Pm¹ et le bord antérieur du premier alvéole de Pm².....

- Pm² { Hauteur au-dessus de l'alvéole.....
- Diamètre transversal.....
- Diamètre antéro-postérieur.....
- Nombre de cônes.....

- Intervalle entre le bord postérieur du deuxième alvéole de Pm² et le bord antérieur du premier alvéole de Pm³.....

- Pm³ { Hauteur au-dessus de l'alvéole.....
- Diamètre transversal.....
- Diamètre antéro-postérieur.....
- Nombre de cônes.....

- Intervalle entre le bord postérieur du deuxième alvéole de Pm³ et le bord antérieur du premier alvéole de Pm⁴.....

- Pm⁴ { Hauteur au-dessus de l'alvéole.....
- Diamètre transversal.....
- Diamètre antéro-postérieur.....
- Nombre de cônes.....

- Distance rectiligne du bord antérieur de l'alvéole de Pm¹ au bord postérieur du deuxième alvéole de Pm⁴.....

- M¹ { Hauteur au-dessus de l'alvéole.....
- Diamètre transversal.....
- Diamètre antéro-postérieur.....
- Nombre de cônes.....

- M² { Hauteur au-dessus de l'alvéole.....
- Diamètre transversal.....
- Diamètre antéro-postérieur.....
- Nombre de cônes.....

- M³ { Hauteur au-dessus de l'alvéole.....
- Diamètre transversal.....
- Diamètre antéro-postérieur.....
- Nombre de cônes.....

- Longueur totale des trois molaires réunies. Pour les alvéoles : longueur totale du bord antérieur du premier alvéole de M¹, au bord postérieur de l'alvéole de M³.....

Collection E. Hue. n° 4, mandibule D. Palafittes de Chalain.	Musée de Lons-le-Saunier, n° 5 bis, 2 mandibules. Palafittes de Chalain.	Musée de Lons-le-Saunier, n° 14, mandibule D. Palafittes de Clairvaux.	Musée de Lons-le-Saunier, n° 15, mandibule D. Palafittes de Clairvaux.	Musée de Lons-le-Saunier, n° 4 bis, 2 mandibules. Palafittes de Chalain.	Musée de Lons-le-Saunier, n° 8, mandibule D. Palafittes de Chalain.	Collection Ed. Hue. n° II, mandibule G. Palafittes de Chalain.	Musée de Lons-le-Saunier, n° 9, mandibule G. Palafittes de Chalain.	Musée de Lons-le-Saunier, n° 16, mandibule G. Palafittes de Clairvaux.	Musée de Lons-le-Saunier, n° 10, Bexan, mandibule D. Palafittes de Chalain.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
»	9	»	7	9	7	9	»	»	»
0	0	0	0	0 5	0.5	1	0.5	»	0
» Al.7 Al.10	» Al.8 Al.10	» Al.7 Al.9	» Al.8 Al.9.5	21 7 10	» Al.6 Al.9	» » »	15 7 9	» » »	» Al.4.5 Al.8
5	5	4	2.5	5.5	5.5	4	5	6	5
» Al.3 Al.4	» Al.3 Al.4	» Al.3 Al.4	» » »	» Al.4 Al.3	» Al.3 Al.4	» Al.4 Al.5	» Al.3 Al.5	» Al.3.5 Al.5.5	» Al.2 Al.4
5	0.5	0.5	2.5	0	0.5	1.5	0.5	2.5	1
» Al.4 Al.8 3	» Al.4 Al.9 »	» Al.4 Al.8 »	» » » »	» Al.4 Al.8 »	» Al.4 Al.9 »	» Al.4 Al.10 »	» 5 4.5 9 9	» 6 4 9 9	» 6.5 3 7 1 cône
5	3	4.5	3	2	3.5	2.5	2	5	3.5
6 5 9.5 2 cônes	» Al.4.5 Al.10.5 »	» Al.5 Al.10 »	» 7 5 10 2 cônes	» 6 5 11 2 cônes	» » Al.4.5 Al.9 »	» 7 5 11 2 cônes	» Al.4.5 Al.9 »	» 4.5 10 2 cônes	» Al.2 Al.8 »
2	1.5	3	4.5	2	Pm ⁴	2.5	2	4.5	2
» Al.5 Al.10 »	» Al.5.5 Al.10 »	» Al.5 Al.10 »	» 8 5.5 11 2 cônes	» 5 6 11 2 cônes	n'existe pas dent avortée »	» Al.6 Al.12 »	» 7 6 11 2 cônes	» 7 5.5 12 2 cônes	» Al.3 Al.8 »
35	38	39	40	36	40	44	38	manque	34
12	12	12.5	»	9	»	10	9	»	9
8	8	9	Al.7	9	Al.6	9	8	»	5.5
20	20	20	Al.21	20	Al.20	22	19	»	15
4 cônes	5 cônes	5 cônes	»	5 cônes usés	»	5 cônes	5 cônes	»	6 cônes
6 6 8 3 cônes	» 6 6.5 9 3 cônes	» Al.5 Al.9 »	» 6 6 7 3 cônes	» » Al.10 Al.5 »	» 6 6.5 8 3 cônes	» Al.5 Al.10 »	» 4 6 9 3 cônes	» » » »	» 4 5 6 4 cônes
» Al.3 Al.5 »	» Al.4 Al.5 »	» Al.3 Al.5 »	» Al.3 Al.5 »	» Al.3 A.4 »	» Al.3 Al.5 »	» Al.4 Al.6 »	» Al.3 Al.5.5 »	» » » »	» Al.2 Al.4 »
32	33	32	34	33	33	37	34	<	25

V. — Etude des Crânes.

Les mensurations qui précèdent donnent lieu aux observations suivantes.

1. — Le crâne de Chalain, n° 6 du Musée de Lons-le-Saunier, appartient à un sujet jeune, chez lequel les sutures ne sont pas complètement réunies. Il est fracturé au milieu de la suture frontonasale; les apophyses zygomatiques manquent également. La crête sagittale n'est pas encore formée, et le tubercule occipital est peu saillant. Quoique ce crâne ait appartenu à un sujet jeune, il a presque atteint tout son développement. L'ensemble de la calotte crânienne, la jonction des courbes orbitaires, et la largeur du crâne en arrière comparée à sa longueur, indiquent un *Canis palustris* de Rutimeyer.

Les mensurations frontales B C et I I', donnent respectivement 49 millim. et 38 millim. Cette dernière mensuration indique un fort développement du front entre les apophyses zygomatiques des arcades sourcilières. L'épaisseur du crâne au niveau des bosses pariétales est de 53 millim. Cette mensuration est à peu près normale, puisqu'elle n'atteint que 54 et 55 millim. chez les *Canis palustris* adulte. Sur la face inférieure du crâne, nous trouvons que la distance entre les extrémités des apophyses post-glénoïdes de l'articulation temporo-maxillaire atteint 41 millim., alors que le maximum est de 45 millim. chez le chien adulte. Cependant la hauteur de la cavité crânienne n'a pas atteint tout son développement, puisqu'elle ne mesure que 49 millim., et que, d'autre part, la hauteur du triangle occipital n'est que de 38 millim. au lieu de 45 chez le chien des tourbières arrivé à son complet développement. L'angle sourcilier avec ses 85° le rapproche des n° 3 et 6 qui ont 86° et 87°.

En résumé, le crâne 1 est celui d'un jeune *Canis palustris*, chez lequel l'évolution frontale a atteint presque toute son ampleur, tandis que la hauteur de la cavité cérébrale n'est pas encore arrivée à son entier développement. J'ai donné les mensurations de ce crâne d'animal jeune et du suivant, pour permettre la comparaison avec ceux des adultes.

2. — Le crâne de Chalain, n° 7 du Musée de Lons-le-Saunier, appartient aussi à un jeune sujet de *Canis palustris*, chez lequel la suture sagittale manque, ainsi qu'une partie de la face et le tubercule occipital. Une seule des arcades zygomatiques est entière; et nous n'avons qu'une partie des régions basilaire et palatine. La distance entre les protubérances postérieures des crêtes temporales

est de 56 millim. et l'épaisseur du crâne au niveau des bosses temporales atteint 53 millim. Cette région est presque arrivée à son entier développement puisque le maximum de cette mensuration atteint 55 millim. chez les n^{os} 3 et 5.

Le front est bombé comme chez les jeunes chiens où la fosse frontale ne s'est pas encore creusée. Les apophyses zygomatiques des frontaux n'ont pas atteint leur entier développement et l'étranglement post-frontal est à peine indiqué.

Les mensurations, BC et II', donnent respectivement 49 et 35 millim.; elles indiquent le développement incomplet de la région frontale dans sa dimension transversale. L'épaisseur du crâne au niveau des bosses pariétales est de 53 millim. Elle est à peu près normale, puisque chez l'adulte elle atteint 55 millim. La hauteur de la cavité crânienne est de 50 millim., elle est faible si on la compare avec celle des n^{os} 6 et 7, qui atteignent 67 et 71 millim. L'écart est encore plus grand pour la longueur de la calotte crânienne donnée par C S'. Cette mensuration qui est de 81 millim. pour ce crâne, atteint 100 millim. chez le n^o 7. Le profil de ce crâne ne présente pas de tubercule occipital accusé, pas de crête sagittale, un front bombé, un museau allongé, sans chute du nez bien appréciable. La distance entre les extrémités des apophyses post-glénoïdes de l'articulation temporo-maxillaire est de 41 millim. contre 45 au n^o 7. L'angle frontal de 152° est beaucoup plus ouvert que chez les autres chiens de Chalain et de Clairvaux qui se maintiennent aux environs de 140°. — En résumé, le crâne n^o 2 appartient à un jeune sujet du *Canis palustris*, chez lequel la région frontale n'est pas arrivée à son entier développement.

3. — Avec le n^o 14 des Palafittes de Clairvaux, du Musée de Lons-le-Saunier, nous arrivons au sujet adulte du *Canis palustris* de Rutimeyer. Ce crâne est en piteux état : le front et les os nasaux sont fracturés. Le tubercule occipital a disparu en partie, ainsi que l'arcade zygomatique droite. La face inférieure du crâne est complète. L'animal est adulte, car toutes les symphises sont soudées. La calotte crânienne est bien développée et la crête sagittale peu élevée. La longueur totale du crâne de l'extrémité du tubercule occipital au bord antérieur de la suture incisive, est de 158 millim. La distance entre les protubérances postérieures des crêtes temporales atteint 58 millim. et l'épaisseur du crâne au niveau des bosses pariétales est de 55 millim. Cette épaisseur est réduite à 45 millim. au niveau de l'angle sutural pariéto-sphénoïdo-temporal.

La longueur totale de la face inférieure du crâne est de 139 millim. et celle du palais osseux de 75 millim. La distance transversale

entre les bords postérieurs des Pm⁴ est de 47 millim. La hauteur de la cavité crânienne est de 53 millim. tandis qu'elle atteint 62 chez le n° 4 et 67 chez le n° 6.

Nous verrons plus loin que ces diverses mensurations se rapportent bien au *Canis palustris*, et que ce crâne, quoique détérioré sur le front et la face, est bien du même type que celui de Rutimeyer.

La longueur totale basilaire est de 139 millim. dont 61 pour la partie crânienne et 75 pour la partie palatine. L'écart de 14 millim. en faveur de la région antérieure nous indique un animal à museau légèrement plus long que la région crânienne.

Il ne reste que les dents Pm⁴, M¹ et M² des deux côtés de la mâchoire.

4. — Le crâne de Clairvaux n° 2 de la collection Dechambre est un très bel exemplaire, bien conservé, et ne présentant qu'une légère rupture de l'arcade zygomatique droite. La calotte crânienne est arrondie, bien formée, étranglée en avant des surfaces temporales. Le tubercule occipital bien détaché est légèrement arrondi à son extrémité; la crête sagittale saillante en arrière devient peu sensible au niveau de la suture coronale. Les courbes frontales se détachent au-delà de la suture coronale pour former un front large, amplement creusé en son milieu, sans cependant arriver au même degré que les crânes n°s 5 et 6. Le nez descend régulièrement, sans chute sensible; la face est allongée et les arcades zygomatiques bien ouvertes.

La longueur totale du crâne, de l'extrémité du tubercule occipital jusqu'au bord antérieur de la suture incisive est de 162 millim. Elle est moins grande que dans le n° 6, où elle atteint 178 millim.; aussi ce crâne présente-t-il un ensemble plus trapu que celui du n° 6. La distance entre les protubérances postérieures des crêtes temporales est de 60 millim.; c'est un des crânes présentant la plus grande base de triangle occipital. L'épaisseur du crâne est de 54 millim. au niveau des bosses pariétales et de 44 millim. au niveau des surfaces temporales. Les arcades zygomatiques mesurent 84 millim. de largeur maximum; le front mesure 46 millim. de largeur pour 56 de longueur, la face mesure 78 millim. de l'angle frontal du nasal à la suture incisive.

La longueur basilaire totale atteint 142 millim. sur laquelle il y en a 64 pour la région crânienne et 78 pour la région palatine.

La différence de 14 millim. de longueur est en faveur, de la partie antérieure.

Le palais osseux mesure 52 millim. de largeur entre les bords postérieurs des Pm⁴.

La hauteur du triangle occipital atteint 41 millim. restant ainsi

dans la moyenne des crânes étudiés précédemment. La hauteur de la cavité crânienne est de 62 millim. et sa longueur de 85 millim.

En résumé, nous avons un crâne de *Canis palustris*, restant dans les dimensions moyennes de cette espèce.

5. — Le crâne de Chalain, n° 3 du Musée de Lons-le-Saunier est un beau crâne complet, présentant une calotte crânienne bien développée, étranglée en avant, arrondie en arrière, terminée par un tubercule occipital arrondi et surplombant légèrement la face postérieure du crâne. La crête sagittale peu élevée n'est réellement bien développée qu'en arrière. Les courbes frontales se détachent en arrière de la suture coronale pour s'élargir très amplement en avant et former un front large, bien développé, moyennement creusé au milieu, avec des arcades sourcilières saillantes. Le nez descend régulièrement, sans chute brusque, et la courbe faciale est peu accentuée. La face est allongée moyennement; les arcades zygomatiques sont largement ouvertes.

Le crâne mesure 163 millim. de longueur totale, à peu près égale à celle du n° 4; la distance entre les protubérances postérieures des crêtes temporales est de 56 millim. L'épaisseur du crâne au niveau des bosses pariétales est de 55 millim., et de 43 millim. au niveau des surfaces temporales. La largeur des arcades zygomatiques est de 90 millim. Le front mesure 48 millim. de largeur pour 49 millim. de longueur; c'est un des rares exemples typiques de front normal. La face mesure 79 millim. de l'angle frontal du nasal à la suture incisive.

La longueur basilaire totale est de 142 millim. dont 60 pour la région crânienne et 82 pour la région palatine, présentant une différence de 22 millim. au profit de la partie antérieure. La largeur du palais osseux est de 48 millimètres entre les bords postérieurs des Pm⁴.

Le triangle occipital mesure 40 millim. de hauteur, comme le n° 4. La hauteur du crâne est de 65 millim. et sa longueur est de 85 millim. de l'angle frontal du nasal au tubercule de la nuque. Ce crâne possède ses deux Pm⁴ et ses deux M². Toutes les autres dents manquent.

En résumé, le crâne 5 appartient, comme le précédent, à un *Canis palustris*.

6. — Le crâne de Clairvaux, n° 3 de la collection Dechambre, est un type plus allongé que les précédents. C'est un bel exemplaire, très bien conservé, ne présentant qu'une légère rupture de la suture coronale droite, due au tassement des matériaux de la couche archéologique.

La calotte crânienne est un peu plus allongée que dans les précédents, bien formée, étranglée en avant des surfaces temporales. Le tubercule occipital est bien détaché et allongé en arrière. La crête sagittale bien détachée se prolonge jusqu'à la suture coronale.

Les courbes frontales prennent naissance au niveau de la suture coronale pour former un front large, plus creusé en son milieu que les numéros 4 et 5.

La chute du nez est un peu plus accusée que dans les crânes précédents, sans cependant être brusque. La face est allongée, bien suivie avec le front; les arcades zygomatiques bien ouvertes.

La longueur totale du crâne est de 171 millim. du tubercule occipital au bord antérieur de la suture incisive. Elle est sensiblement plus grande que dans les crânes 4 et 5, quoique restant au-dessous du n° 7. La distance entre les protubérances postérieures des crêtes temporales est de 58 millim. L'épaisseur du crâne au niveau des bosses pariétales est de 51 millim. et de 41 millim. au niveau des surfaces temporales. Les arcades zygomatiques mesurent 92 millim. de largeur, ce qui les rapproche du n° 7.

Le front mesure 50 millim. de longueur sur 45 millim. de largeur; il est un peu plus long que large, avec une fosse médiane bien creusée.

Comme dans le n° 7 la longueur de la face est de 82 millimètres.

La longueur basilaire totale est de 154 millimètres dont 67 pour la région crânienne et 87 pour la région palatine : la différence de 20 millim. est en faveur de la partie antérieure. Le palais osseux mesure 52 millim. de largeur entre les bords postérieurs des Pm⁴.

La hauteur du triangle occipital est de 46 millim.; elle est supérieure aux crânes précédents.

La hauteur du crâne est de 67 millim. pour 92 millim. de longueur, mesurée de l'angle frontal du nasal au tubercule de la nuque.

La cavité crânienne quoique moins large que dans les crânes précédents ne leur est guère inférieure en raison de sa longueur plus grande.

Ce crâne appartient par ses principaux éléments au *Canis palustris*; mais il nous offre un type plus allongé, plus svelte, indiquant déjà de sensibles modifications du *Canis palustris*: modifications que nous allons trouver plus accusées encore dans le crâne suivant, quoique l'un et l'autre restent dépendants du type primitif.

7. — Le crâne de Clairvaux, n° 1 de la Collection de M. Dechambre, est un type analogue au précédent. C'est un très bel exemplaire, bien conservé, ne présentant qu'une légère fracture de la région moyenne de l'arcade zygomatique droite.

La calotte crânienne est allongée, étranglée en avant des sur-

faces temporales, le tubercule occipital bien détaché et rejeté en arrière; la crête sagittale bien développée se prolonge jusqu'à la suture coronale. Les courbes frontales se détachent au niveau de la suture coronale pour former un front large, un peu bombé, mais ayant une fosse médiane bien accusée.

La chute du nez est régulière; la face allongée est bien suivie avec le front; les arcades zygomatiques bien ouvertes. La longueur totale du crâne, mesurée du tubercule occipital au bord antérieur de la suture incisive est de 178 millim. C'est la plus longue de toutes celles de la série qui précède.

La distance entre les protubérances postérieures des crêtes temporales est de 60 millim. L'épaisseur du crâne au niveau des bosses pariétales atteint 52 millim., elle n'est plus que de 40 millim. au niveau des surfaces temporales. Les arcades zygomatiques mesurent 91 millim. de largeur maximum.

Le front mesure 53 millim. de longueur pour 45 de largeur; il est un peu plus long que dans le crâne précédent. La longueur de la face est de 82 millim. La longueur basilaire totale est de 158 millim. dont 72 pour la région crânienne et 86 pour la région palatine; celle-ci mesure 56 millim. de large entre les bords postérieurs des Pm⁴. La hauteur du triangle occipital qui mesure 45 millim. est à peu près égale à celle du crâne précédent. Quant à la hauteur du crâne elle mesure 71 millim., pour une longueur de 100 millim., mesurée de l'apophyse frontale du nasal au tubercule de la nuque. C'est la plus grande largeur de la boîte crânienne que j'ai rencontrée dans cette série.

Comme le crâne précédent, celui-ci appartient au *Canis palustris*, chez lequel le développement et l'allongement de la tête sont des plus manifestes.

Néanmoins, l'ensemble du crâne ne sort pas assez du type du *Canis palustris*, pour pouvoir le ranger soit dans le *Canis intermedius*, soit dans le *Canis matris optimæ*. Il s'éloigne trop de ces derniers par ses dimensions; mais son aspect général lui donne cependant quelque ressemblance avec le chien du Bronze, ainsi que l'avait si bien démontré le savant professeur d'Alfort dans l'étude dont nous avons parlé plus haut.

Avec ce crâne, nous atteignons les dernières limites des modifications que nous puissions encore rattacher à la souche primitive.

Pour les crânes qui suivent, nous nous en éloignons tellement que nous y trouvons d'autres races, ayant perdu presque toute analogie avec le Chien des Tourbières de Rutimeyer.

8. — Le crâne de Chalain, n° 2 du Musée de Lons-le-Saunier, nous montre un type bien différent des crânes précédents. Si on y

retrouve la longueur de la boîte crânienne et celle de la face dans des proportions à peu près analogues, il est un point qui frappe au premier abord : *c'est la conformation frontale* (Pl. I, Fig. 1 et 1').

Au lieu des courbes frontales s'ouvrant largement en avant pour limiter en dehors un front large, amplement évidé en son centre, nous avons ici un front beaucoup plus étroit, peu déprimé au milieu, à surfaces frontales légèrement bombées, donnant sur le profil un front haut, arrondi, avec une chute du nez plus rapide et une plus grande inclinaison en arrière de la ligne sagittale.

Nous sommes en présence d'un crâne d'un tout autre type, chez lequel la modification la plus considérable porte sur le front et par suite sur l'aspect général. Au lieu du front plat et creusé de la série précédente, nous avons un front bombé, à peine creusé au centre, beaucoup plus haut et arrondi, que chez le *Canis palustris*. J'en ai fait le passage de la série des *Canis palustris*, que nous venons d'examiner, avec une série d'un type nouveau, dont je vais analyser le mode de développement dans les crânes qui suivent.

La longueur totale du crâne est de 157 millim. C'est un des plus petits que nous ayons eu entre les mains.

La distance entre les protubérances postérieures des crêtes temporales est de 55 millim. L'épaisseur du crâne au niveau des bosses pariétales est de 50 millim. et seulement de 39 millim. au niveau des surfaces temporales. La largeur maximum des arcades zygomatiques est de 83 millim., mais celles-ci sont plus allongées, plus parallèles au plan médian que dans les crânes n^{os} 2 et 4 qui sont de largeurs analogues.

Le front mesuré 48 millim. de longueur pour 47 de largeur. Il est à peu près carré. La longueur de la face est de 73 millim.

La longueur basilaire totale est de 140 millim. dont 60 pour la région crânienne et 80 pour la région palatine. Le palais mesure 49 millim. de largeur entre les bords postérieurs des Pm⁴. La hauteur du triangle occipital est de 38 millim. Celle du crâne est de 49 millim. pour une longueur de 77 millim. mesurée de l'angle frontal du nasal au tubercule de la nuque.

Ce crâne, admirablement conservé, présente de tels caractères de sveltesse qu'il ne peut avoir appartenu qu'à une femelle bien adulte, ainsi que le démontrent le système dentaire, la crête sagittale assez élevée, et la soudure complète de toutes les sutures crâniennes.

9. — Le crâne des palafittes de Chalain, n^o 5 du Musée de Lons-le-Saunier est incomplet sur la photographie ; il y manque toute la région nasale ainsi que l'arcade zygomatique gauche. Depuis l'exécution de cette photographie, M. Girardot a retrouvé la partie manquante au milieu des nombreux ossements qu'il possède, pro-

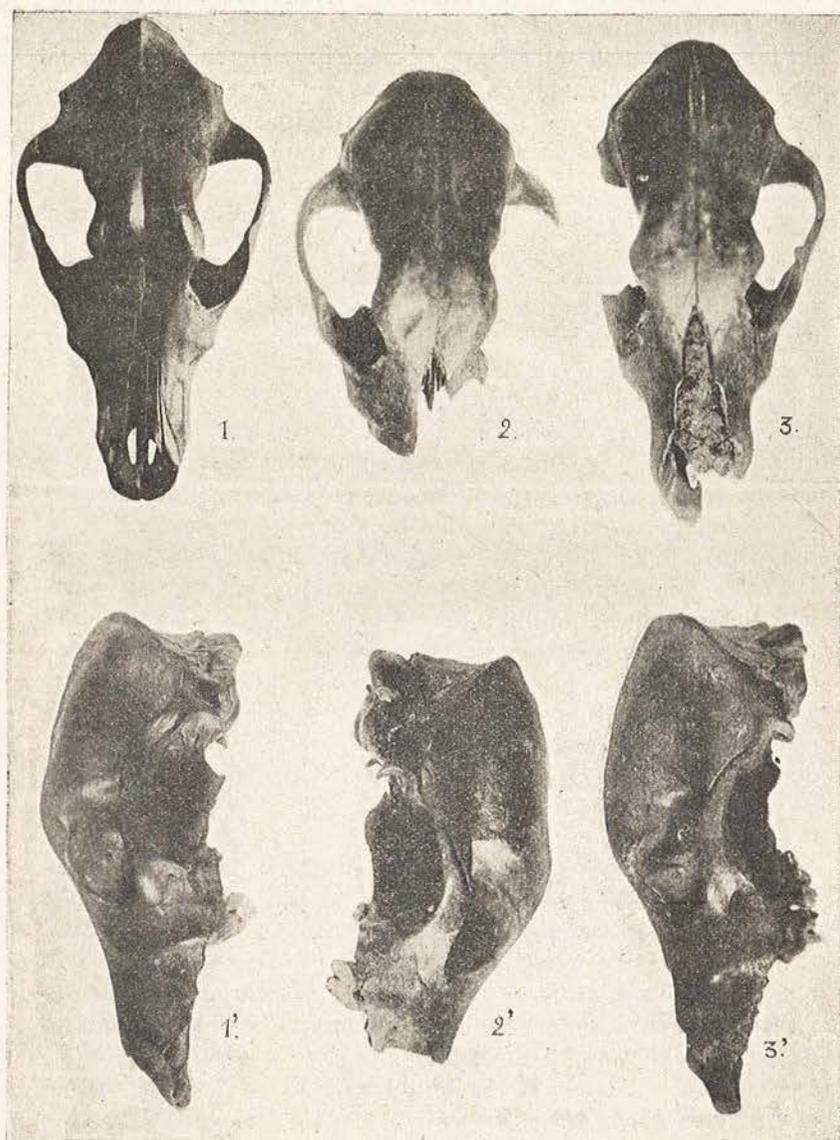


PLANCHE I. — Crânes du type *Canis Le Mirei* (Face supérieure et face latérale).

1 et 1' sont le n° 8 du tableau des mensurations.

2 et 2' — — — —

3 et 3' — 10 — —

(Demi grandeur naturelle). Cliché. Ed. HUE.

venant de Chalain; ce qui a permis de prendre les mensurations complètes (Pl. I; *Fig. 2 et 2'*).

Plus grand que le précédent, ce crâne présente comme celui-là une surface frontale typique, dont nous verrons le facies s'accroître encore sur le crâne suivant pour atteindre son maximum sur le crâne n° 11. Les sutures crâniennes bien soudées, nous montrent un *chien* adulte.

Le tubercule occipital est peu développé, la crête sagittale peu saillante. Les courbes frontales ont leur origine en arrière de la suture coronale, elles s'étendent en avant pour former des arcades sourcilières arrondies, des bosses frontales renflées et une fosse médiane à peine indiquée. Vu de profil, le front est haut, bombé, la chute du nez régulière, mais rapide. La longueur totale du crâne est de 169 millim. La distance entre les protubérances postérieures des crêtes temporales est de 59 millim. L'épaisseur du crâne au niveau des bosses pariétales est de 56 millim. et de 43 millim. seulement au niveau des surfaces temporales. La largeur des arcades zygomatiques est de 91 millim. Le front mesure 50 millim. de longueur, sur 42 millim. de largeur; il est un peu plus long que large. La longueur de la face atteint 86 millim. La longueur basilaire totale est de 156 millim. dont 68 pour la région crânienne et 88 pour la région palatine. Ces mensurations se rapprochent sensiblement de celles du n° 11 qui accuse 158 millim. de longueur totale, avec 86 millim. pour la région palatine. La largeur du palais est de 50 millim. entre les bords postérieurs des Pm⁴. La hauteur du triangle occipital est de 41 millim. Celle du crâne est de 52 millim. et sa longueur de 93 millim.

10. — La crâne de Chalain, n° 4 du Musée de Lons-le-Saunier est incomplet. Manquent les os nasaux, l'arcade incisive gauche et l'arcade zygomatique droite. Le crâne est bien adulte. Comme dans le n° 9 le tubercule occipital est arrondi, peu rejeté en arrière; la crête sagittale peu saillante, inclinée en arrière comme chez les n°s 8 et 9. Le front haut et bombé se termine en avant par une chute du nez analogue au n° 9. La face est allongée. Les courbes frontales commencent en arrière de la suture coronale et s'élargissent en avant pour former des angles sourciliers arrondis. Les bosses frontales sont bien développées, élargies, ne laissant qu'un soupçon de fosse médiane. Ce crâne nous sert de passage du n° 9 au n° 11. Quoiqu'il soit de dimensions plus réduites que le n° 9, les détails de sa structure me l'ont fait classer à cette place (Pl. I, *Fig. 3 et 3'*).

C'est le crâne qui se rapproche le plus du *Canis Le Mirei*, que je considère dès maintenant comme étant la résultante des caractères nouveaux signalés pour les crânes n° 8, 9 et 10.

J'attire tout particulièrement l'attention sur cette série de crânes *des deux sexes*, qui présentent des caractères frontaux si remarquables et des différences si sensibles, qu'ils ne peuvent être confondus avec ceux de la série précédente. Nous y reviendrons d'ailleurs plus loin.

La longueur totale du crâne est 157 millim., comme le n° 8. La distance entre les protubérances postérieures des crêtes temporales est de 58 millim. L'épaisseur du crâne est de 53 millim. au niveau des bosses pariétales.

La largeur des arcades zygomatiques est de 92 millim. Le front mesure 52 millim. de longueur et 44 de largeur. La longueur de la face est de 73 millim.

La longueur totale basilaire est de 145 millim., dont 70 pour la région crânienne et 75 pour la région palatine. Celle-ci mesure 51 millim. de largeur entre les bords postérieurs des Pm⁴. La hauteur du triangle occipital est de 40 millim. La hauteur du crâne est de 53 millim. pour une longueur de 88 millim. mesurée de l'apophyse frontale du nasal au tubercule de la nuque.

11. — Ce crâne provenant de Clairvaux est classé avec le n° 13 du Musée de Lons-le-Saunier (Pl. II).

Il présente au plus haut degré de perfection les caractères frontaux et crâniens des n°s 8, 9 et 10, chez lesquels nous venons d'essayer l'évolution des caractères nouveaux.

C'est pourquoi je l'avais décrit, comme type d'une nouvelle espèce de chien néolithique, sous le nom de *CANIS LE MIREI* (1).

Je me bornerai à reproduire ici la description de ce nouveau chien des palafittes, pour en fixer les caractères spécifiques.

Description. — **FACE SUPÉRIEURE DU CRÂNE.** — Le crâne du *Canis Le Mirei* est long, bien proportionné. La crête sagittale peu élevée se soude insensiblement à l'apophyse interpariétale qui est peu saillante. Les pariétaux sont bombés. L'épaisseur entre les deux bosses pariétales, prise sur la suture parieto-temporale, est de 55 millim. L'épaisseur du crâne au niveau des surfaces temporales, prise à l'angle sutural parieto-sphénoïdo-temporal, est de 46 millim.

Le rétrécissement des frontaux en arrière des courbes frontales est nettement accusé.

Le front est large ; la distance entre les apophyses zygomatiques des frontaux est de 53 millim. Les courbes frontales sont suréle-

(1) Edmond HUE. — *Etude sur un nouveau Chien des Palafittes de Clairvaux: Canis Le Mirei.* — *Bulletin de la Société Préhistorique de France*, Tome III, n° 7, juillet 1906, pages 279-295, 1 pl.

vées et vont se rejoindre en formant crête au-delà de la suture coronale. La fosse médio-frontale est à peine perceptible. Les frontaux sont *extrêmement bombés* entre les arcades sourcilières et donnent au facies de cette région une particularité que je n'ai pas encore trouvée dans les chiens des palafittes. En effet, toute la région frontale comprise d'une part, entre la suture coronale et l'angle frontal du nasal; d'autre part, entre les apophyses zygomatiques frontales des arcades sourcilières, forme un relief arrondi, à peine déprimé sur la suture medio-frontale.

Les apophyses zygomatiques des frontaux sont inclinées assez fortement en bas, sans cependant dépasser la moyenne du *Canis palustris*. Les apophyses frontales des os nasaux se trouvent à quelques millimètres seulement en dessous de la ligne des arcades sourcilières.

Comme les os nasaux sont fracturés à leur tiers supérieur, il est impossible d'étudier l'ouverture nasale. Les plans faciaux des maxillaires supérieurs sont assez largement inclinés depuis les os nasaux jusqu'à l'arcade dentaire; ils se rétrécissent brusquement en avant des trous sous-orbitaires pour devenir presque droits au niveau de Pm², Pm⁴ et C.

La saillie alvéolaire de la canine est légèrement accusée en arrière des inter-maxillaires. La distance entre les trous sous-orbitaires est de 36 millim.

L'orbite est assez large et la distance entre l'apophyse zygomatique du frontal et l'apophyse orbitaire de l'arcade zygomatique est de 21 millim. Les arcades zygomatiques sont larges; elles mesurent 102 millim. dans leur distance maximum, après reconstitution de l'arcade droite. Les trous lacrymaux sont enfoncés sous la crête antérieure du lacrymal; leur distance est de 38 millim.

FACE LATÉRALE DU CRANE. — Vu de profil, le crâne est surtout caractérisé par la courbe prononcée des frontaux. L'angle frontal se trouve, de ce fait, fortement reporté en arrière de la ligne des arcades sourcilières. Du point culminant de la ligne frontale tombe en avant le plan des nasaux, en arrière la ligne sagittale; tandis que chez le loup, le sloughi, le cuon, le dingo, cette ligne sagittale est horizontale.

On ne trouve un angle analogue que chez le *Canis familiaris*, variété *islandicus* actuel.

FACE POSTÉRIEURE DU CRANE. — Vu par sa face postérieure, le crâne présente une protubérance occipitale émoussée, aplatie à son sommet, avec des lignes occipitales assez fortes. La ligne occipitale médiane est assez saillante à la partie supérieure; les fossettes latérales sont peu accentuées. Le tubercule de la nuque est peu volumineux et aminci en lame.

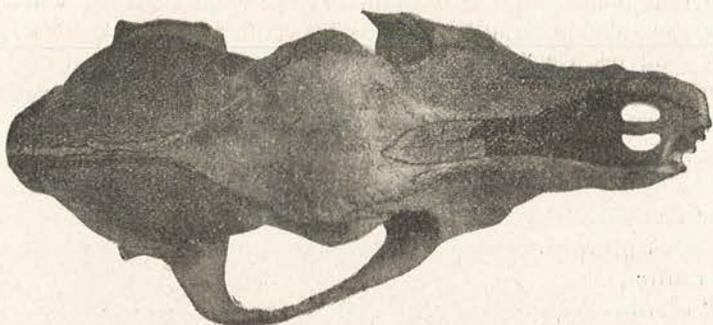


PLANCHE II. — *Canis Le Mirei* des Palafittes de Clairvaux (Edmond HUE).
Face supérieure, face inférieure, et face latérale. — Cliché Ed. HUE.

Le trou occipital mesure verticalement 16 millim. entre le tubercule de la nuque et l'échancrure intercondylienne ; il mesure horizontalement 20 millim. entre les centres des bords supérieurs des condyles. Cet écart de 4 millim. entre les deux diamètres du trou occipital est rare dans la série que je possède. Le plan du grand axe des condyles est très incliné sur la ligne de terre.

Le triangle occipital est plus large que haut : la distance verticale comprise entre la protubérance occipitale et l'échancrure intercondylienne est de 45 millim., tandis que la distance entre les deux protubérances postérieures des crêtes temporales est de 62 millim.

L'écaïlle occipitale est petite ; elle est perforée en son centre d'un trou ovalaire de 3^{mm}5 de hauteur.

FACE INFÉRIEURE DU CRANE. — Sur la face inférieure du crâne on remarque le peu de largeur de l'apophyse basilaire. Les bulles tympaniques sont en partie détruites. Les fosses condyliennes sont profondes. Les apophyses jugulaires bien détachées se terminent par un petit crochet externe.

Les tubercules pharyngiens externes sont peu volumineux, diffus. Les crochets des pterygoïdes sont faibles, verticaux, écartés l'un de l'autre de 15 millim. La fosse palatine est large, peu profonde. Les apophyses post-glenoïdes sont petites, bien inclinées vers la ligne médiane ; la distance entre leurs extrémités est de 46 millim. La cavité glénoïde est presque plane ; elle mesure 27 millim. de longueur.

La distance entre le milieu du bord de l'échancrure intercondylienne et l'épine postérieure du palatin est de 72 millim. La distance entre l'épine postérieure du palatin et le bord antérieur de la suture incisive est de 86 millim. Les apophyses pterygoïdes du maxillaire supérieur sont petites, mais bien nettement détachées : leur distance est de 31 millim. La surface palatine buccale est plate, peu accidentée ; les trous palatins se trouvent au niveau du bord postérieur des Pm⁴. Les sillons palatins sont effacés. La distance entre les bords postérieurs des deux Pm⁴, prise du côté palatin est de 52 millim. Les échancrures palatines sont assez petites : elles mesurent 11 millim. entre les deux bords externes, et 10 millim. de longueur. (Chaque échancrure mesure 3^{mm}5 de large et 10 millim. de long).

La dent Pm³ est dans le prolongement de Pm⁴, mais à partir de Pm², la ligne alvéolaire s'infléchit en avant. La distance maxima entre les bords externes des alvéoles des canines est de 35 millim.

DISCUSSION SUR LES DENTS Pm⁴ DU CRANE DE CLAIRVAUX. — Une dent Pm⁴ normale présente : 1° le lobe antéro-interne situé en avant et en dedans de la base du lobe principal, auquel il semble

ajouté et soudé par un étranglement plus ou moins prononcé selon les espèces ; 2° le lobe principal qui occupe la moitié antérieure de la dent ; 3° le lobe postérieur qui occupe la moitié postérieure de la dent.

Dans les dents de Clairvaux qui nous occupent, nous trouvons 1° le lobe principal qui offre sur sa face antérieure un bourrelet tranchant, taillé presque à pic du côté interne, s'arrêtant au quart inférieur de sa longueur en présentant à ce niveau une entaille transversale qui le délimite brusquement ; 2° en avant de cette entaille transversale, se trouve un tubercule supplémentaire nettement délimité, formant la couronne du bord antérieur du lobe principal ; 3° le tubercule antéro-interne, très largement relié au lobe principal ; 4° le lobe postérieur qui termine la dent en arrière.

Le tubercule ou cône supplémentaire que je signale est nettement séparé du lobe antéro-interne par sa face interne et du lobe principal par sa face postérieure. La hauteur de ce tubercule au-dessus de la couronne est de 4 millim. Le sommet en est usé par le frottement de la dent inférieure correspondante.

Ce tubercule ne se rencontre sur aucune des seize mâchoires de chiens des palafittes, que j'ai sous les yeux ; et je ne pense pas qu'il ait été signalé par les auteurs.

J'ai examiné de nombreuses mâchoires supérieures de Canidés dont les noms suivent ; et je n'ai rencontré ce tubercule supplémentaire qu'une seule fois sur un crâne de *chienne de montagne* de ma collection, trois fois sur le *renard*, mais à peine développé. Je l'ai rencontré une fois chez le fennec (*Canis zerda* de Leuckart).

Voici la liste des crânes que j'ai pu examiner :

Nombreux crânes de loups (*Lupus vulgaris*) ; loup noir ; chien-loup (*Canis lupus*) ; chien-loup du Labrador (*Canis lupus Labradorius*) ; loup mexicain (*Canis latrans*) ; chien sauvage de Sumatra ; chien tête de diable de Hobart Town ; Cuon du Népal (*Canis primævus*) ; dingo (*Canis Novæ-Zelandiæ*) ; chien de la Guyane ; chien d'Égypte ; chien de Mascara ; chien rouge ; *Canis familiaris borealis* ; chiens d'Islande ; chiens de Terre-Neuve ; chiens des Pyrénées ; chiens de Léomberg ; dogues ; levriers ; sloughis ; chiens barbets ; fox-terriers ; épagneuls ; braques ; chiens de berger ; terriers écossais ; chiens carlins, etc. Nombreux crânes de *chacals* ; nombreux crânes de *renards* divers, sauf trois exceptions ; *renard azaræ* ; aucun de ces crânes ne présente de cône supplémentaire.

Ce tubercule prend alors l'envergure d'un lobe dentaire très développé chez le lion (*Felis leo*) ; le tigre (*Felis tigris*) ; la panthère (*Felis pardus*) ; le guépard (*Felis jubata*) ; le cougar (*Felis concolor*) ; le *Felis mitis* ; les chats ; le jaguar (*Felis onça*) ; le caracal

(*Felis caracal*) ; le *Felis macrocelis* ; la vivette (*Vivetta civetta*) ; la genette ; la mangouste (*Herpestes ichneumon*) ; le *Paradoxus hermaphroïdes* ; l'*Hyena crocuta*, etc.

Il est à observer que ce tubercule atteint chez l'*Hyena crocuta* un grand développement. Ce fait est à rapprocher des découvertes faites dernièrement en Californie par J. C. Merriam, qui a trouvé des *Canidés fossiles* à mandibule d'hyène, qu'il a nommés *Hyæognathus*. S'il n'y a pas similitude de faits, il y a lieu cependant de rapprocher les deux observations.

Chez les *Canidés fossiles* américains, c'est la mandibule qui offre des affinités avec celle des hyènes ; chez le chien préhistorique de Clairvaux, ce sont les Pm^4 , qui présentent un tubercule que l'on retrouve chez l'*Hyena crocuta* où il prend un développement considérable.

Un autre fait digne de remarque est la présence du cône supplémentaire assez fréquemment chez le *renard* et chez le *fennec*, alors qu'il est si rare chez le chien.

Le cône supplémentaire existe dans les deux Pm^4 , avec un développement, une ampleur et des dimensions égales. Il ne se présente pas comme une division accidentelle sur la face orale du lobe principal, comme une interruption du bourrelet antérieur du lobe dentaire. Son aspect au contraire, le montre bien typique d'un tubercule spécial. Ce n'est pas un éboulis de rochers sur le flanc d'une montagne ; c'est un autre sommet montagneux sur la chaîne.

Les modifications de la lame antérieure du lobe principal sont profondes ; ce bourrelet, généralement diffus, se présente ici sous la forme d'une lame tranchante, taillée à pic du côté interne et même légèrement inversée sur cette face. La terminaison inférieure de cette crête est bien une terminaison de lobe, et non une fente dans le revêtement d'émail.

L'idée d'un repli de l'émail n'est pas admissible, puisque, chez les *Canidés*, l'émail est uniformément distribué à la surface de la dent et n'y forme jamais de replis.

Certains auteurs n'ont pas cru devoir s'arrêter aux détails dentaires, et ont rangé systématiquement, dans la série des anomalies dentaires, toutes les particularités qui leur ont été signalées.

C'est un procédé très commode, pour trancher une question embarrassante. Je n'hésite pas à entrer dans le débat et à conclure qu'un cône dentaire aussi nettement délimité que celui que je signale, ayant ses scissures, ses crêtes propres ; qu'un tubercule qui prend une position aussi bien établie que notre cône supplémentaire en avant du lobe principal, n'est pas une anomalie. C'est un lobe dentaire bien distinct, et très vraisemblablement originel

du cône supplémentaire que l'on retrouve plus loin dans la série chez les renards, les fennecs où il apparaît assez fréquemment, et chez les hyènes où il est constant.

Avec le *Canis Le Mirei*, nous venons de voir un type bien différent du *Canis palustris* primitif, quoiqu'il en soit un dérivé. — Dans la série que nous allons examiner, nous trouverons d'autres particularités crâniennes, qui, mises en parallèle avec le type *Canis palustris*, nous conduiront à un chien nouveau, que j'ai décrit sous le nom de *Canis Girardoti*.

12. — Le crâne de Clairvaux, n° II de la collection Le Mire, nous montre un chien, se rapprochant du *Canis palustris* par certains points, mais en différant déjà par une boîte crânienne plus développée, un front plus large, des arcades sourcilières plus amples, une fosse médiane frontale bien accusée, une plus grande envergure des arcades zygomatiques. La face est plus courte, plus trapue dans son ensemble. Vue de profil, la chute du nez est plus nette, quoiqu'elle ne soit pas très accentuée. La crête sagittale est assez développée et le tubercule occipital franchement rejeté en arrière, moins cependant que dans le n° 7 que nous avons placé à la fin de la série des *Canis palustris*. Si on compare ces deux crânes, on voit du premier coup que le développement de la cavité cérébrale et celui de la région frontale sont les deux caractéristiques du n° 12 et de la série qui suit (Pl. III; Fig. 1 et 1').

La longueur totale du crâne est de 163 millim., du tubercule occipital au bord antérieur de la suture incisive. — La distance entre les protubérances postérieures des crêtes temporales est de 56 millim. L'épaisseur du crâne au niveau des bosses pariétales est de 52 millim. et de 44 au niveau des surfaces temporales. Quoique beaucoup plus court que les nos 6 et 7, ce crâne présente un développement de la cavité cérébrale plus considérable que chez ceux-là. La largeur des arcades zygomatiques est de 91 millim., c'est-à-dire une largeur égale aux nos 6 et 7 pour une longueur totale du crâne beaucoup plus petite.

Le front mesure 44 millim. de largeur pour une longueur de 48 millim. Il est à peu près carré; il se caractérise encore par le prolongement plus aigu des apophyses zygomatiques du frontal, par un étranglement très net de la région post-frontale, par le développement des bosses frontales et de la fosse médiane du front. La longueur de la face est de 82 millim. La longueur basilaire totale est de 145 millim., dont 65 pour la région crânienne et 79 pour la région palatine; celle-ci mesure 53 millim. de largeur entre les bords postérieurs des Pm⁴.

La hauteur du triangle occipital est de 43 millim. La hauteur

du crâne est de 53 millim. pour une longueur de 84 millim. mesurée de l'apophyse frontale du nasal au tubercule de la nuque. Ce crâne en très bon état de conservation a appartenu à un chien de petite taille et son ensemble me le fait attribuer à une femelle.

13. — Le crâne de Clairvaux, n° 12 du Musée de Lons-le-Sau-nier est un bel exemplaire qui a été malheureusement détérioré au moment des fouilles : le centre de la région frontale a été enlevé par un coup de pioche. Comme dans le crâne précédent, nous voyons une calotte crânienne très amplement développée en arrière, bien étranglée dans la région post-frontale, avec des courbes frontales puissantes, partant de la suture coronale pour aboutir à des apophyses zygomatiques frontales très développées au-dessus de la cavité orbitaire. Les arcades zygomatiques sont bien ouvertes (Pl. III ; *Fig. 2 et 2'*).

Le front est haut, bien suivi avec la crête sagittale qui se termine par un tubercule occipital saillant. La chute du nez, qui dans le crâne précédent était modérément accusée, se trouve ici très rapide, presque à pic, donnant avec le profil de la face une courbe concave brusquement tracée. Le crâne vu de profil caractérise la race que je veux décrire et un simple coup d'œil jeté sur la photographie en fera saisir tout le caractère spécifique.

La longueur totale du crâne est de 168 millim. Il est un peu plus grand que le précédent dont il se distingue encore par plus de robustesse. La distance entre les protubérances postérieures des crêtes temporales est de 58 millim. L'épaisseur du crâne au niveau des bosses pariétales est de 54 millim. et de 44 seulement au niveau des surfaces temporales. La largeur des arcades zygomatiques atteint 92 millim. Le front mesure 49 millim. de long pour 47 de largeur, il est à peu près carré. La longueur de la face est de 81 millim. La longueur basilaire est de 147 millim. dont 66 pour la partie crânienne et 81 pour la partie palatine; celle-ci mesure 51 millim. de largeur entre les bords postérieurs des Pm⁴. La hauteur du triangle occipital est de 43 millim. La hauteur du crâne est de 54 millim. pour une longueur de 92 millim.

14. — Le crâne de Clairvaux, n° I de la collection Le Mire est un très beau crâne, bien conservé, n'ayant qu'une petite perte de substance dans la région incisive droite. La calotte crânienne est bien arrondie avec un étranglement considérable de la région post-frontale. Les courbes frontales se détachent en arrière de la suture coronale; elles sont fortes, bien écartées en dehors du plan médian terminées par des apophyses zygomatiques frontales puissantes, aiguës, donnant à cette région ce caractère particulier que nous

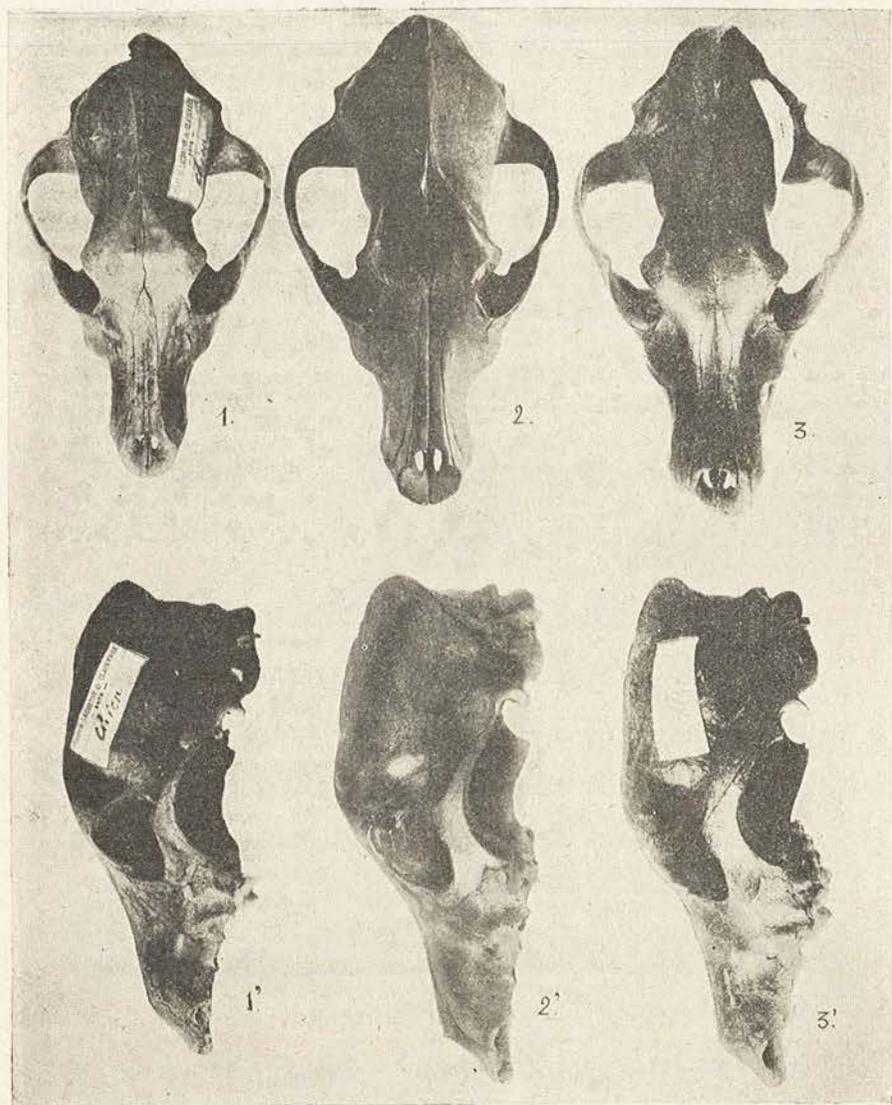


PLANCHE III. — Crânes du type *Canis Gwardoti* : face supérieure et face latérale.

1 et 1' sont le n° 12 du tableau des mensurations.

2 et 2' — 13 —

3 et 3' — 14 —

(Demi-grandeur naturelle) (Cliché Ed. HUE).

avons déjà vu dans les deux crânes précédents, mais qui atteint là un développement beaucoup plus manifeste. Les bosses frontales sont très développées et la fosse médiane profondément creusée jusqu'à la région nasale. Vu de profil, le front est haut, avec une crête sagittale et un tubercule occipital comme dans les deux précédents. La chute du nez semblable au n° 13 nous donne la même courbe concave dont nous avons déjà parlé (Pl. III, Fig. 3 et 3').

Enfin l'ampleur d'ouverture des arcades zygomatiques le rapproche d'une manière frappante du n° 12. Le museau est plus large que dans les deux crânes 12 et 13.

La longueur totale du crâne est de 117 millim. C'est un des plus grands que nous ayons examinés. La distance entre les protubérances postérieures des crêtes temporales est de 66 millim., dimension que nous n'avons pas encore atteint dans toutes nos séries. L'épaisseur du crâne au niveau des bosses pariétales est de 55 millim. et de 42 au niveau des surfaces temporales. La largeur des arcades zygomatiques atteint 107 millim. Le front mesure 45 millim. de longueur pour 52 millim. de largeur. Il est plus large que long, ce qui va encore s'accroître dans le n° 15, affirmant ainsi un des caractères typiques que j'avais indiqué plus haut.

La longueur de la face est de 85 millim. La longueur basilaire est de 159 millim. dont 70 pour la région crânienne et 88 pour la région palatine, laquelle mesure 56 millim. de largeur entre les bords postérieurs des Pm⁴. La hauteur du triangle occipital est de 46 millim. La hauteur du crâne est de 59 millim. pour 96 de longueur alors que dans le crâne suivant nous avons respectivement 63 et 94 millim. pour les mêmes mensurations. En résumé, nous trouvons dans ce crâne toutes les caractéristiques des n°s 12 et 13, avec un plus grand développement et une plus grande netteté de chaque élément spécifique.

Dans la série composée des n°s 12, 13 et 14, nous avons suivi l'évolution des deux caractères de l'espèce nouvelle issue du *Canis palustris* pour arriver au *Canis Girardoti*, qui présente ces caractères spécifiques au plus haut degré dans toute la série.

15. — Ce crâne provenant de Chalain est classé avec le n° 1 du musée de Lons-le-Saunier. Je l'ai décrit comme type de l'espèce nouvelle que nous venons de suivre pendant son évolution et lui ai donné le nom de *Canis Girardoti* (1). J'en reproduis ici les caractères spécifiques principaux (Pl. IV et Pl. V).

(1) Edmond HUE. — *Canis Girardoti des Palaffites de Chalain (Jura)*. — *Compte-Rendu du 3^e Congrès Préhistorique, Session d'Autun, 1907*; pages 398 à 418, 2 planches.

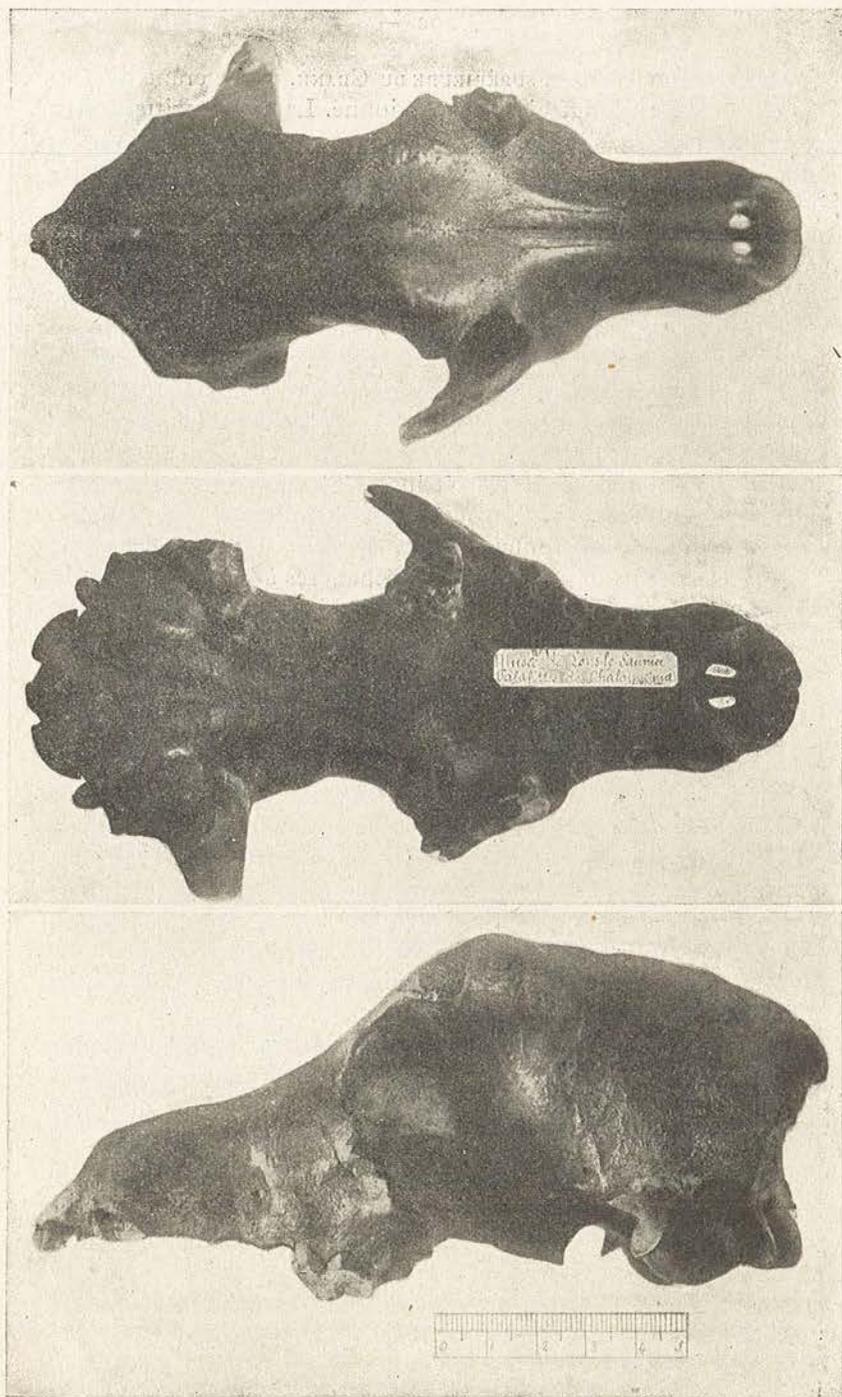


PLANCHE IV. — *Canis Girardoti* des Palafittes de Chalain (Edmond HUE).
Face supérieure. Face inférieure et face latérale (Cliché Ed. HUE).

Description. — **FACE SUPÉRIEURE DU CRANE.** — Le crâne du *Canis Girardoti* est long, bien proportionné. La crête sagittale assez élevée, anguleuse, s'incurve fortement en arrière et en bas vers le tubercule occipital, qui est assez prolongé en arrière. Les pariétaux sont très bombés, et leur rétrécissement au niveau de la suture coronale est très accentué; l'épaisseur entre les bosses pariétales, prise sur la suture pariéto-frontale, est de 53 millim.; l'épaisseur du crâne prise à l'angle sutural pariéto-sphénoïdo-temporal est de 42 millim. Le front est très large: la distance entre les apophyses zygomatiques des frontaux est de 56 millim. Les courbes frontales sont nettement indiquées et très anguleuses vers leur réunion sur la crête sagittale à 7 millim. en avant la suture coronale. Les bosses frontales sont volumineuses et profondément séparées par la fosse médio-frontale qui s'élargit insensiblement, depuis son origine à la réunion des crêtes frontales, jusqu'au nasal. Les apophyses zygomatiques des frontaux sont fortement inclinées en bas et rugueuses. Les os nasaux sont bien échancrés à leur partie antérieure pour former une ouverture nasale bien dessinée et normale. Les plans faciaux des maxillaires supérieurs sont modérément inclinés en dehors au-dessus des molaires, mais ils se redressent au niveau des trous sous-orbitaires pour devenir presque verticaux entre les trous sous-orbitaires et les canines. La distance entre les trous lacrymaux est de 39 millim.; celle entre les bords internes des trous sous-orbitaires est de 36 millim. La saillie alvéolaire de la canine est assez nettement accusée et se soude en haut avec la partie supérieure de la lèvre du trou sous-orbitaire. L'orbite est largement dessinée en avant, malheureusement le manque d'arcades zygomatiques ne permet pas d'étudier avec certitude la région zygomatique qui semble cependant avoir une grande ampleur. La coloration des os aux points de fracture des arcades zygomatiques indique que leur disparition est récente.

FACE INFÉRIEURE DU CRANE. — L'échancrure intercondylienne est profonde avec ses bords très rapprochés. Les crêtes condyliennes sont rugueuses. L'apophyse basilaire est étroite avec une crête médiane bien nette. Les bulles tympaniques bien conservées sont aplaties de dehors en dedans et d'avant en arrière; elles s'appuient sur les apophyses jugulaires qui sont bien détachées. Les tubercules pharyngiens externes sont amples. La cavité glénoïde est longue et les apophyses post-glénoïdes bien incurvées, mesurent 52 millim. d'écartement entre leurs sommets. Les crochets des ptérygoïdes sont robustes et mesurent 16 millim. d'écartement entre leurs bords; la fosse sphénoïdale est profonde.

La distance entre le milieu du bord de l'échancrure intercondylienne et l'épine postérieure du palatin est de 65 millim.; la distance

entre l'épine postérieure du palatin et le bord antérieur de la suture incisive est de 83 millim. Les apophyses ptérygoïdes du maxillaire supérieur sont diffuses, à peine indiquées. La surface palatine buccale est presque plate. Deux petits trous palatins sont situés sur le palatin; les grands trous palatins sont un peu plus en avant et sont précédés d'un profond sillon palatin qui se prolonge jusqu'aux échancrures palatines. La distance entre les trous palatins principaux est de 22 millim. La distance entre les bords postérieurs des Pm^4 , prise du côté palatin est de 55 millim. L'indice est de 66,26, tandis qu'il atteint 49,10 chez le loup; 54,73 chez le dingo; 68,29 chez le cuon; 58,22 chez le chacal; 65,43 chez le chien d'Islande.

- Chaque échancrure palatine mesure 8 millim. de longueur sur 3^{mm}5 de largeur.

FACE LATÉRALE DU CRANE. — Vu de profil, le crâne présente une ligne sagittale bien inclinée en arrière; un frontal très élevé et une chute du nez très prononcée, caractérisant le crâne. L'angle frontal se trouve reporté au-dessus des sourcils. La ligne faciale est donc plongeante en avant, tandis que la ligne sagittale est moins inclinée en arrière, ce qui donne à la région faciale une hauteur considérable d'autant plus marquée que la crête antérieure des orbites vient affleurer le profil nasal. En arrière, le tubercule occipital fait une assez forte saillie au-dessus de la face postérieure du crâne. L'angle frontal est de 129° tandis qu'il est de 155° chez le loup. L'angle occipital est de 89° chez le crâne de Chalain et de 72° chez le loup. L'angle nasal est de 30°, tandis qu'il est de 25° chez le loup.

FACE POSTÉRIEURE DU CRANE. — La caractéristique de la face postérieure du crâne est la prédominance des crêtes temporales et la netteté des attaches ligamenteuses. Le tubercule occipital se détache en un fort relief qui s'accroît encore par la profondeur de la fossette occipitale et des fossettes rugueuses qui l'encadrent. Le tubercule de la nuque est relié au tubercule occipital par une crête médiane occipitale assez bien marquée, mais ne présentant pas de bulle médiane. La distance de l'extrémité du tubercule occipital au milieu du bord de l'échancrure intercondylienne est de 45 millim. La dimension transversale entre les protubérances postérieures des crêtes temporales est de 60 millim.

Les indices occipitaux obtenus avec ces deux mensurations donnent 75 pour le crâne de Chalain; 75 pour le loup: 75,33 pour le dingo; 75,75 pour le cuon; 70,56 pour le chacal; 72,89 pour le chien d'Islande.

Le trou occipital mesure 15 millim. de hauteur sur 18 millim. de largeur prise au milieu des bords supérieurs des condyles occipitaux.

MACHOIRE INFÉRIEURE (Pl. V). — La mâchoire inférieure possède ses deux mandibules. Il existe encore six dents : une canine, trois prémolaires, et les deux premières molaires.

La face externe des mandibules est lisse et arrondie dans son tiers inférieur, mais elle est rugueuse dans les deux tiers supérieurs. La mandibule droite possède deux trous mentonniers assez rapprochés. Dans la mandibule gauche ces trous sont plus distants et un petit trou supplémentaire existe entre les deux principaux; le premier de ces trous mentonniers présente un profond sillon vasculaire dirigé en avant. La crête coronoïde est forte, épaisse, avec de grosses ramifications dans la fosse massétérique très profonde. La crête massétérique qui va de l'apophyse mandibulaire vers l'angle inférieur de la fosse massétérique est rugueuse et saillante. L'apophyse mandibulaire est bien développée, relevée en arc de cercle et incurvée en dedans. Sur la face externe de la mandibule gauche se trouve une lésion pathologique ayant son siège au niveau des racines de M² et de l'alvéole postérieure de M¹; un travail de réparation de l'os est manifeste à la partie inférieure de cette perte de substance qui intéresse le bord externe des alvéoles de M² et de l'alvéole postérieure de M¹.

La face interne des mandibules est lisse dans son tiers moyen. La ligne mylénne est bien prononcée et la ligne ptérygoïdienne saillante et rugueuse. La face interne de l'apophyse coronoïde est rugueuse. L'orifice postérieur du conduit maxillo-dentaire est assez grand et encadré de fortes impressions musculaires. L'échancrure semi-lunaire est bien dessinée, l'échancrure sigmoïde amplement creusée et l'angle postérieur de l'apophyse coronoïde est fortement rejeté au-dessus de l'échancrure sigmoïde. Le condyle mesure 24 millim. de longueur; sa surface articulaire est fortement hélicoïdale. La longueur totale de la mandibule est de 130 millim.; la distance comprise entre le milieu du bord postérieur de l'apophyse mandibulaire et l'angle postérieur de l'apophyse coronoïde est de 40 millimètres.

La hauteur totale de la branche montante de la mandibule, prise au niveau du trou maxillo-dentaire postérieur est de 50 millim.; ce qui donne la relation 38,46 par rapport à la longueur totale de la mandibule.

La distance entre les centres des surfaces condyliennes est de 62 millim., ce qui donne 47,69 comme indice mandibulaire. L'angle coronoïde est de 94° alors qu'il est de 106° chez le loup; 101° chez le dingo; 103° chez le cuon; 99° chez le chacal et 112° chez le renard.

L'angle mandibulaire est de 29°, alors qu'il est de 23° chez le loup; 20° chez le dingo; 26° chez le cuon et 24° chez le chacal.

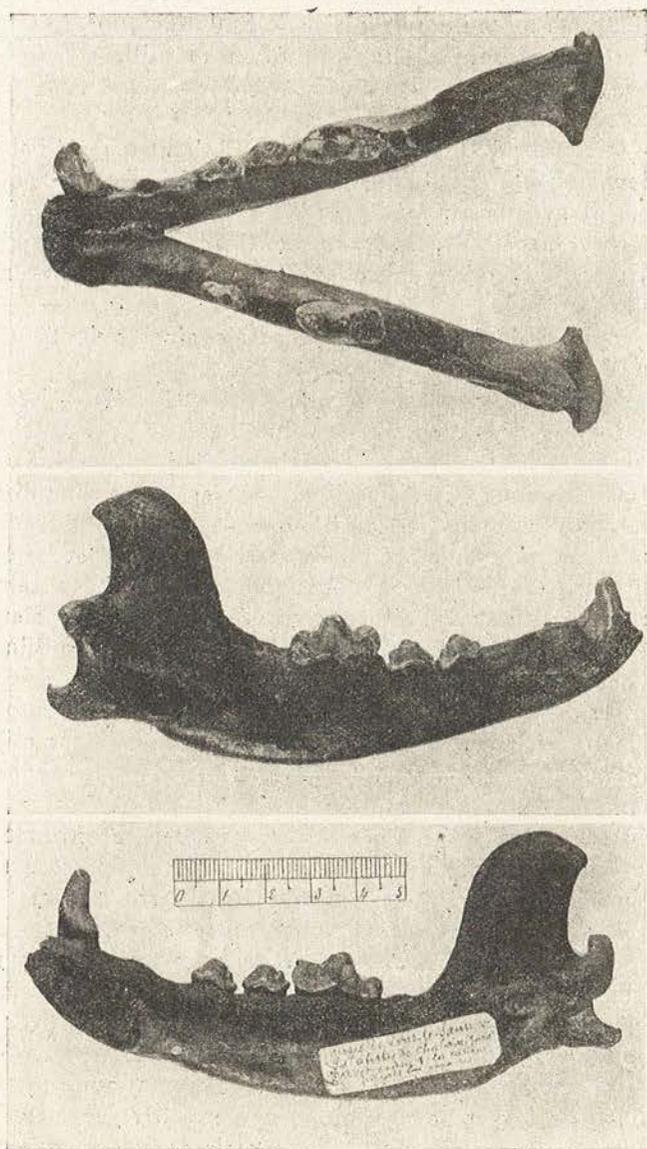


PLANCHE V. — *Canis Girardoti*. Palafittes de Chalain (Edmond HUE).
Table dentaire. Face externe. Face interne. Mandibule. — Cliché Ed. HUE.

La hauteur de la branche horizontale de la mandibule est de 24 millim. au milieu de l'apophyse alvéolaire de M^1 , et de 19 millim. au milieu de l'espace interalvéolaire de Pm^1 et de Pm^2 . Les épaisseurs respectives sont de 12 millim. et 11 mill., mesurées aux mêmes niveaux.

16. — Ce crâne de Loup provient des Palafittes de Chalain et appartient au Musée de Lons-le-Saunier. Je l'ai décrit sous le nom de *LUPUS MARYGNIENSIS*, dans le *Bulletin de la Société Préhistorique de France*, tome VI, nos 3 et 4, année 1909. Je ne reproduirai certes pas toute l'étude que j'en avais faite, cela nous entraînerait trop loin.

Je m'en tiendrai à la description générale ainsi qu'à l'étude du système dentaire.

Description. — FACE SUPÉRIEURE DU CRÂNE (Pl. VI). — Le crâne fortement allongé est un peu plus volumineux du côté gauche. La crête sagittale est très élevée. Tranchante dans ses régions antérieure et moyenne, elle s'élargit un peu en avant du tubercule occipital, en présentant une lamelle osseuse rabattue du côté droit de la crête. Le tubercule occipital est très développé et fortement repoussé en arrière. Les pariétaux sont peu bombés; celui de gauche est sensiblement plus convexe que l'autre. Le diamètre transversal au niveau des bosses pariétales est de 64 millim. Au niveau des angles suturaux pariéto-sphénoïdo-temporaux existent des dépressions formant fossettes assez étendues et peu profondes. Le diamètre transversal du crâne à ce niveau est de 51 millim. Les frontaux sont brusquement resserrés en arrière des apophyses zygomatiques des arcades sourcilières.

La distance entre les apophyses zygomatiques des frontaux est de 72 millim. Les courbes frontales assez développées se rejoignent en avant de la suture sagittale. Les bosses frontales sont faibles et la fosse médio-frontale bien évidée se prolonge en avant jusque sur les os nasaux. Les apophyses zygomatiques des frontaux sont faiblement inclinées en bas; celle de gauche a été en partie détruite par le passage de l'arme en silex qui a provoqué la mort de l'animal. Les os nasaux sont fracturés vers leur milieu et la partie antérieure a disparu. Les arcades zygomatiques manquent des deux côtés. Les plans fasciaux des maxillaires supérieurs sont brusquement relevés au-dessus des molaires; ils présentent de profondes fossettes entre les racines des Pm^1 , fortement accusées. Depuis les trous sous-orbitaires jusqu'aux canines les plans fasciaux sont presque verticaux. La distance entre les trous sous-orbitaires est de 52 millim. Les saillies alvéolaires des canines sont très nettement accusées. Le museau est effilé et brusquement

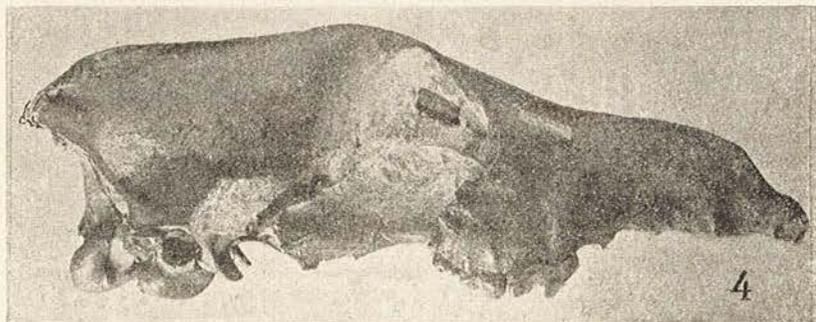
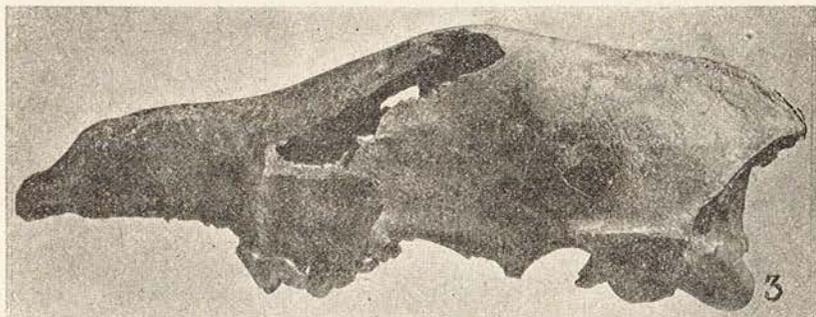
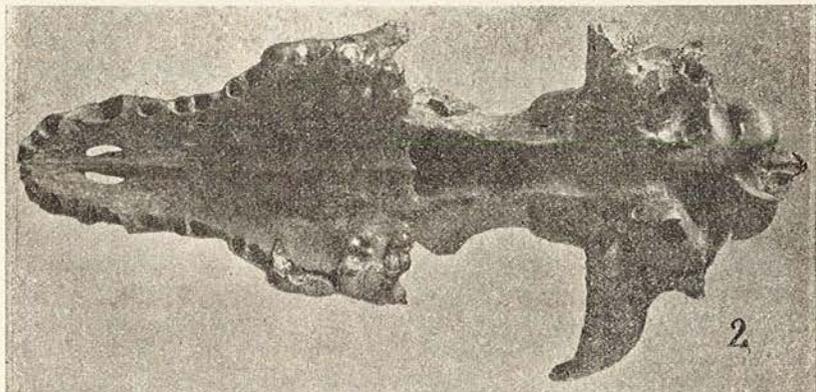
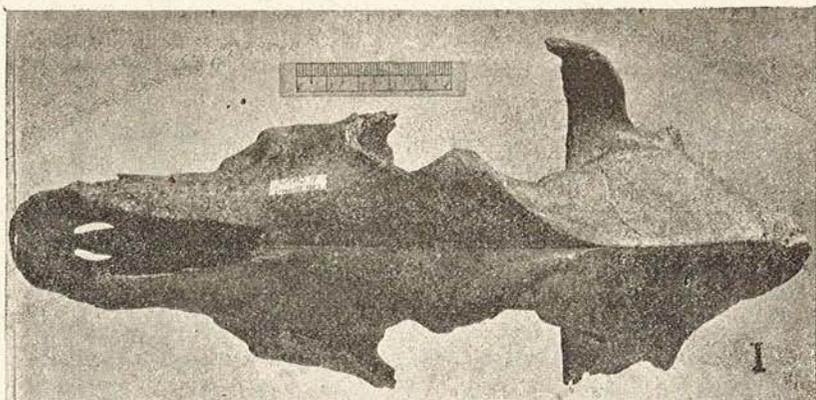


PLANCHE VI. — Crâne du *Lupus Marignyensis*. — Fig. 1. Face supérieure du crâne; — Fig. 2. Face inférieure du crâne; — Fig. 3. Face latérale gauche du crâne, montrant l'entrée de la blessure de chasse; — Fig. 4. Face latérale droite du crâne, montrant la sortie de la pointe de l'arme. — Echelle: 21 millim. pour 50 millim. [Cliché Ed. HUE].

rétréci au niveau des Pm³. La soudure de la majorité des synarthroses indique un animal adulte. La longueur totale du crâne est de 257 millim.

FACE INFÉRIEURE DU CRANE. — L'échancrure intercondylienne est profonde, resserrée. Les condyles sont fortement incurvés en dehors, les fossettes condyliennes profondes, les crêtes rugueuses. L'apophyse basilaire est allongée avec une crête médiane peu saillante. La bulle tympanique gauche est fracturée; la bulle droite, quoique perforée a conservé ses caractères; elle est allongée d'avant en arrière, de dedans en dehors, légèrement aplatie à sa partie postéro-interne. La cavité glénoïde gauche est fracturée; la droite est intacte. Elle est allongée, légèrement aplatie à sa partie externe. Les apophyses post-glénoïdes sont intactes, bien incurvées en avant et mesurent 60 millim. entre leurs sommets. Le canal ptérygoïdien est très allongé, largement ouvert; la fosse sphénoïdale est profonde.

La distance entre le bord de l'échancrure intercondylienne et l'épine postérieure du palatin est de 102 millim.; la distance entre l'épine postérieure du palatin et le bord de la suture incisive est de 125 millim. Les apophyses ptérygoïdes du maxillaire supérieur sont à peine marquées, diffuses.

La voûte du palais est sillonnée longitudinalement d'une série de plissements diffus, convergents vers les échancrures palatines. Deux grands trous palatins situés vers le centre des surfaces palatines sont prolongés par un sillon large et profond qui s'atténue au niveau des échancrures.

La distance entre les bords postérieurs des Pm⁴, prise du côté palatin, est de 73 millim., ce qui donne un indice palatin de 58,40.

FACE LATÉRALE DU CRANE. — Vu de profil, le crâne présente une ligne sagittale presque droite et horizontale, à peine inclinée à l'arrière. Le tubercule occipital est fortement prolongé en arrière au-dessus de la nuque. L'angle frontal est de 153°; la ligne de profil du museau est très allongée, à peine ondulée. Il y a une prédominance de la région faciale sur la région céphalique. L'angle sourcilier est de 155°, l'angle occipital de 72° et l'angle nasal de 26°.

La face latérale gauche présente deux traumatismes. Le plus petit situé sur le temporal est d'origine récente; l'autre situé au fond de la cavité orbitaire intéresse le frontal, le sphénoïde, le lacrymal et une partie du maxillaire supérieur. Oblique d'avant en arrière et de bas en haut, cette brèche mesure 80 millim. de long sur 6 millim. de largeur. Les bords de cette fracture sont patinés aux mêmes tons que le reste du crâne, sur les deux tiers postérieurs de la blessure.

Le tiers antérieur de ce traumatisme présente une différence de coloration qui indique une fracture beaucoup moins ancienne que celle qui a occasionné la mort. La fracture de la cloison nasale ne correspondant pas avec ce dernier tiers, nous fait penser que l'enfoncement osseux produit par l'arme en silex, n'a intéressé que les deux tiers supérieurs de cette longue brèche.

La cloison médiane du nez est nettement fracturée dans le même plan que la plaie du fond de la cavité orbitaire, mais ne correspond qu'aux deux tiers supérieurs de celle-ci.

Ces traumatismes sont manifestement le résultat d'un coup de lance en silex dont la pointe a perforé le fond de la cavité orbitaire droite.

En examinant la superposition de ces perforations osseuses, il est manifeste que le coup de lance a été envoyé du côté gauche, un peu d'arrière en avant.

FACE POSTÉRIEURE DU CRANE. — Les crêtes temporales sont très accusées; elles mesurent 81 millim. entre leurs protubérances. Le tubercule occipital s'avance carrément au-dessus de la face postérieure du crâne. Cette face est rugueuse, tourmentée, présentant des insertions ligamenteuses fort accusées, disposées en éventail, convergentes vers le tubercule de la nuque. La fossette occipitale est encadrée par deux proéminences rugueuses et symétriques. Pas de bulle médiane. Tubercule de la nuque peu accusé et bilobé.

La distance de l'extrémité du tubercule occipital au milieu de l'échancrure intercondylienne est de 60 millim. Le trou occipital mesure 19 millim. de hauteur et 22 millim. de largeur prise au milieu des bords supérieurs des condyles occipitaux.

SYSTÈME DENTAIRE. — Les dents qui subsistent de chaque côté de la mâchoire sont Pm^4 , M^1 et M^2 ; la dent Pm^4 droite a été fendue dans le sens de son grand axe et la moitié interne a été perdue.

Tous les alvéoles des autres dents sont assez bien conservés. Les trois premières prémolaires sont séparées par des espaces dentaires très accusés.

Une particularité importante et sur laquelle j'insisterai plus loin est le développement considérable de la racine du lobe antéro-interne des deux Pm^4 . Cette racine oblique de dehors en dedans s'enfonce en pleine voûte du palais d'une manière tout à fait caractéristique.

Les sommets des cônes de toutes les dents sont usés ce qui indique un animal adulte.

Le diamètre antéro-postérieur des dents Pm^4 (25 millim.) plus grand que le diamètre antéro-postérieur des deux molaires réunies ($16 + 8 = 24$) est l'indice dentaire du Loup. Chez les Chiens le dia-

mètre antéro-postérieur de Pm⁴ supérieure est plus petit que la somme des diamètres antéro-postérieurs des deux molaires.

QUATRIÈME PRÉMOLAIRE, ou *carnassière supérieure*.

— *Lupus spelæus*. Chez le *Lupus Spelæus* (Pl. VII, Fig. 1 et 1'), nous voyons le développement considérable de cette dent qui atteint 28 millim, 5 de diamètre antero-postérieur, pour 11 millim. de large en son milieu. Le tubercule antero-interne est très développé, arrondi, avec une racine s'enfonçant perpendiculairement dans l'os maxillaire.

— *Lupus Suessii*. Chez le *Lupus Suessii* (Pl. VII, Fig. 2 et 2') la dent est plus allongée, plus resserrée en son milieu; elle mesure 25 millim. de diamètre antero-postérieur contre 9,5 de diamètre transversal dans son milieu. Le tubercule antero-interne est allongé, peu épais, bien détaché du lobe antérieur et la racine s'implante obliquement dans le maxillaire: c'est un des caractères spécifiques du *Lupus Suessii*.

— *Lupus vulgaris fossilis*. Chez le *Lupus vulgaris fossilis* (Pl. VII, Fig. 3 et 3'), la 4^e prémolaire est aussi longue que chez le *Suessii*, mais comme elle est aussi plus trapue, plus développée en largeur, elle semble plus courte au premier examen. Elle mesure 25 millim. de diamètre antero-postérieur pour 10,5 de diamètre transversal, en son milieu. Le tubercule antero-interne est plus arrondi, moins détaché du lobe antérieur que chez le *Lupus Suessii*; il rappelle en plus petit celui du *Spelæus*. Comme chez le *Spelæus*, la racine de ce tubercule s'implante perpendiculairement dans l'os maxillaire.

— *Lupus vulgaris actuel*. Chez le Loup moderne (Pl. VIII, Fig. 5 et 5'), la 4^e prémolaire est plus déliée, plus svelte, moins massive que chez le *Lupus vulgaris fossilis*. Elle mesure 25 cent. de long pour 10 de diamètre transversal en son milieu. Le tubercule antero-interne est arrondi, à peine séparé du lobe antérieur. La racine de ce tubercule s'implante perpendiculairement dans le maxillaire.

— *Lupus Marignyensis*. Le Loup de Chalain (Pl. VIII, Fig. 4 et 4') présente une 4^e prémolaire très svelte, beaucoup plus taillante et effilée que dans le *Suessii* et les autres loups. Le diamètre antero-postérieur est de 25 millim., comme chez le *Suessii* et le *Lupus vulgaris fossilis*; son diamètre transversal, en son milieu, est de 9,5 comme chez le *Suessii*, mais il est plus petit que chez les autres loups où il atteint 10,5 chez le *Lupus vulgaris fossilis*, 11-12 chez le *Spelæus*.

La principale particularité de cette dent réside dans la forme du tubercule antero-interne. Celui-ci est séparé du lobe antérieur, par une scissure bien marquée; il est fortement écarté en avant et en

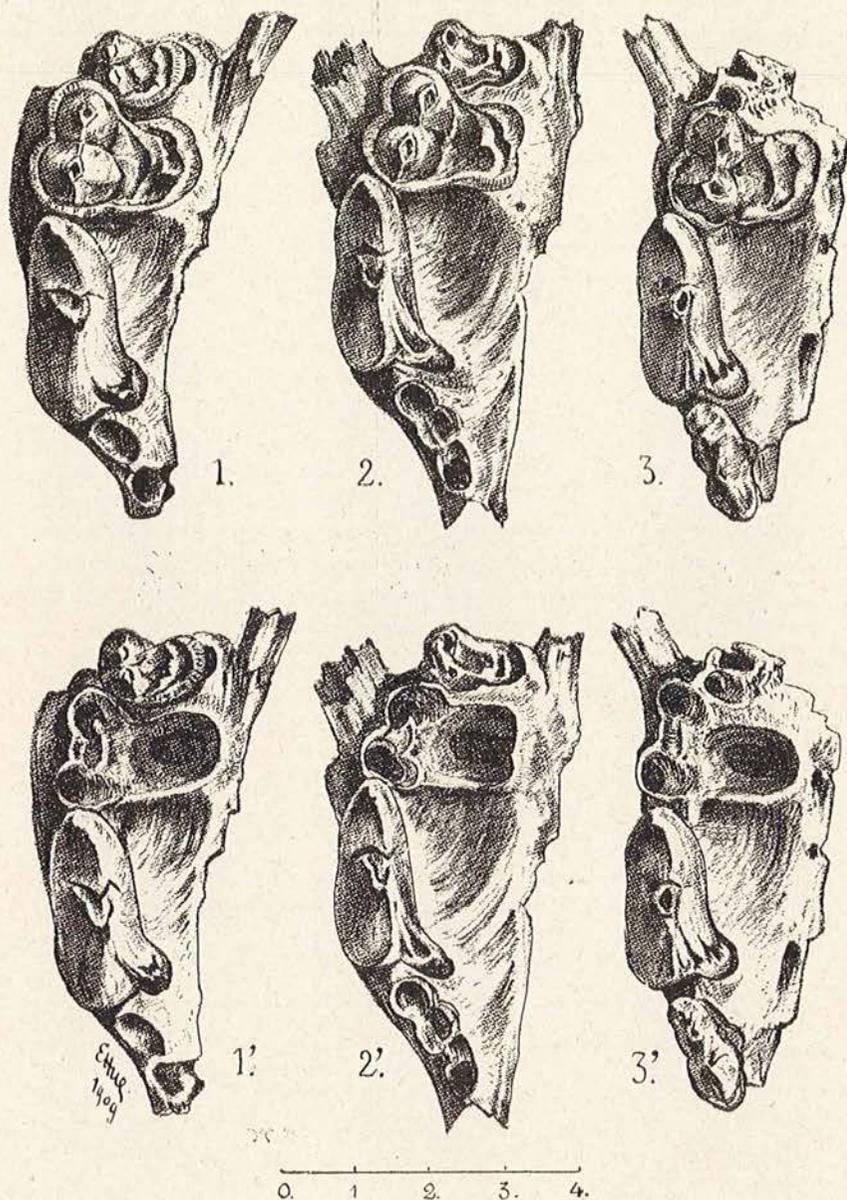


PLANCHE VII. — Maxillaires supérieurs des Loups fossiles, d'après Woldrich. — En haut, les maxillaires gauches avec les dents Pm⁴, M¹ et M²; en bas, les mêmes dont on a enlevé M¹ pour montrer les différences alvéolaires. — Fig. 1 et 1'. *Lupus spelæus*, Blainville; — Fig. 2 et 2'. *Lupus Suessi*, Woldrich. — Fig. 3 et 3'. *Lupus vulgaris fossilis* Woldrich (Toutes les figures sont grandeur naturelle). — [Cliché Ed. HUE].

dedans pour aller s'implanter obliquement par sa racine jusqu'au-près du sillon palatin. Ce dispositif spécial du tubercule antero-interne et de sa racine existe dans les deux carnassières: On le constate à un très faible degré chez le *Suessii*; il manque complètement chez les autres loups fossiles ou actuels.

Je le tiens comme un des caractères spécifiques du *Lupus Mari-gnyensis*.

PREMIÈRE MOLAIRE. — Woldrich attachait une certaine importance à la comparaison de cette dent, dans la série des loups fossiles, pour établir les caractères des espèces. C'est dans ce but qu'il avait publié les dessins que nous examinons.

— *Lupus spelæus*. La première molaire du *Lupus Spelæus* (Pl. VII; Fig. 1) est forte, trapue, puissante. Les cônes externes sont très développés, surtout l'antérieur, bien séparés par une scissure profonde. La partie interne de la dent, d'abord un peu étranglée en dedans des deux cônes externes, s'élargit légèrement en s'incurvant carrément en arrière. La table dentaire présente une triple rangée de replis d'émail, élevés, profondément séparés entre eux. Dans la figure 1', la dent a été enlevée pour l'examen des alvéoles. Les deux alvéoles externes sont bien séparés l'un de l'autre par un renflement osseux profondément canaliculé du côté externe.

L'alvéole interne est creusé presque à pic au bord interne de ce renflement inter-alvéolaire. Le grand axe de cet alvéole est dirigé obliquement en arrière. Le bord interne de l'alvéole est largement arrondi.

— *Lupus Suessii*. — La première molaire du *Lupus Suessii* (Pl. VII; Fig. 2) est moins forte que chez le *Spelæus*. Les deux cônes externes sont à peu près de même volume et bien séparés l'un de l'autre. La partie interne de la dent, rétrécie en dedans des cônes externes, se termine vers son bord interne par un élargissement bilobé, sans toutefois se rejeter en arrière comme dans le *Spelæus*. Des replis d'émail sont plus largement séparés que dans le *Spelæus* et leur distribution est moins complexe.

Dans la Fig. 2', nous voyons que les alvéoles externes sont moins écartés, plus aplatis, avec leur renflement inter-alvéolaire plus évasé, moins canaliculé que chez le *Spelæus*. L'alvéole interne est moins allongé que dans le *Spelæus*; le bord interne est presque rectangulaire et bilobé; le grand axe n'est pas rejeté en arrière.

— *Lupus vulgaris fossilis*. — La première molaire du *Lupus vulgaris fossilis* (Pl. VII; Fig. 3) est plus ramassée, plus trapue que celle du *Suessii*. Les deux cônes externes sont moyennement développés et de volumes à peu près égaux. La partie interne de la dent est à peine étranglée en dedans des deux cônes externes; elle

se termine vers son bord interne par un faible élargissement légèrement dévié en arrière. Les replis d'émail sont moins élevés et les fossettes moins profondes que dans les Loups précédents. Dans la *Fig. 3'*, nous constatons le grand écartement des deux alvéoles externes et le profond canal qui les réunit. Le renflement inter-alvéolaire est encore plus accusé que chez le *Spelæus*; l'alvéole interne est plus elliptique que chez le *Suessii*, son bord interne régulièrement entaillé et son grand axe non rejeté en arrière comme chez le *Spelæus*.

— *Lupus Marignyensis*. — La première molaire du *Lupus Marignyensis* (Pl. VIII; *Fig. 4*) est forte et trapue. Les cônes externes sont bien développées, surtout l'antérieur, profondément séparés l'un de l'autre. La partie interne de la dent n'est pas rétrécie en dedans des deux cônes externes; c'est à peine si elle présente une légère dépression en arrière. En avant, le bord de la dent décrit une courbe très ample pour aller former le bord interne qui est très elliptique. Les replis d'émail sont élevés et incurvés sur des fossettes profondes. La couronne du bord interne forme un repli rabattu sur le centre de la dent.

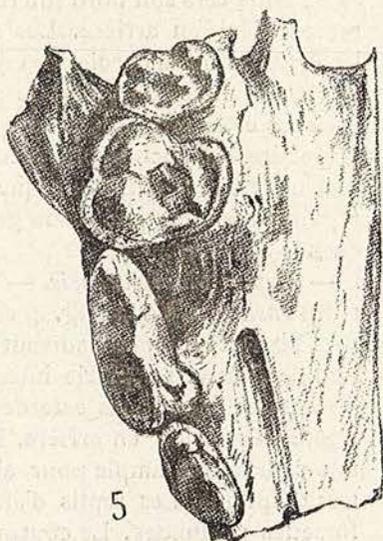
La *Fig. 4'* montre les deux alvéoles externes presque accolés, avec un renflement inter-alvéolaire à peine canaliculé. L'alvéole interne est plus allongé que chez les autres loups; il s'enfonce moins brusquement aux dépens du renflement osseux; son bord décrit une ellipse très allongée, étroite, à grand axe à peine incliné en arrière. L'ensemble des alvéoles est moins étendu que chez les autres loups dans le diamètre antéro-postérieur; il est plus étroit et plus développé que chez les autres loups dans le diamètre transversal.

— *Lupus vulgaris actuel*. — La première molaire du loup actuel (Pl. VIII; *Fig. 5*) est plustrapue que celle du Loup de Chalain. Les deux cônes externes sont bien développés et bien délimités à leurs bases. La partie interne de la dent se rétrécit un peu plus en arrière qu'en avant; elle se termine par un léger élargissement un peu dévié en arrière. Les replis d'émail sont plus faibles que chez le *Lupus Marignyensis*. Dans la *Fig. 5'*, nous voyons les deux alvéoles externes plus largement séparés que chez le *Lupus Marignyensis*. L'alvéole interne n'est pas aussi allongé que chez le Loup de Chalain et son bord interne est plus arrondi. Le grand axe n'est pas rejeté en arrière.

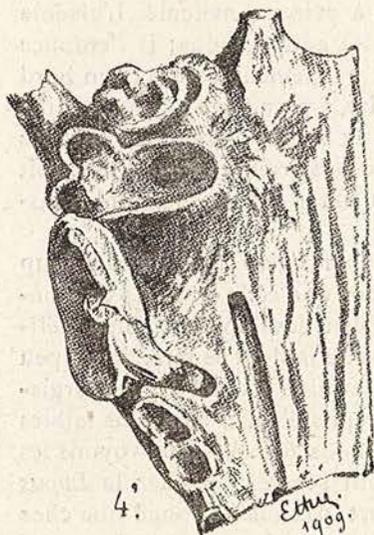
DEUXIÈME MOLAIRE. — Les deuxièmes molaires des différents loups que nous venons d'étudier, présentent des tubercules bien développés chez les *Spelæus* et le *Lupus vulgaris fossilis*; un peu moins élevés chez le *Lupus Marignyensis* et presque rasés chez le *Lupus Suessii*. Le bord interne est presque arrondi chez le *Spelæus*



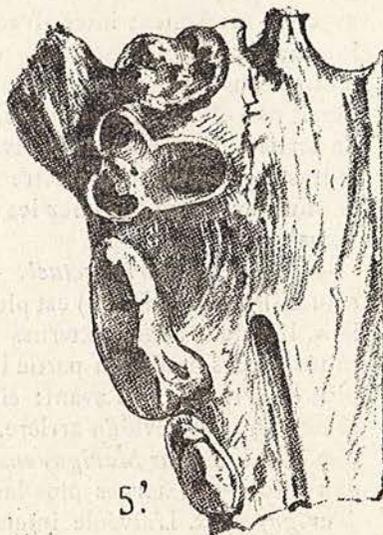
4



5



4'



5'

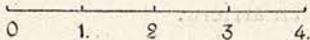


PLANCHE VIII. — Maxillaires supérieures du *Lupus Marignyensis* et du *Lupus vulgaris actuel*. — En haut, les maxillaires gauches, avec les dents Pm⁴, M¹ et M²; en bas, les mêmes dont on a enlevé M¹, pour montrer les différences alvéolaires. — Fig. 4 et 4', *Lupus Marignyensis*, Edmond HUE; — Fig. 5 et 5', *Lupus vulgaris actuel*, Gray. — Toutes les figures sont grandeur naturelle [Cliché Ed. HUE].

et le *Lupus vulgaris fossilis*; plus allongé chez le *Lupus Mari-gyensis* et le *Lupus Suessii*. La dent M^2 n'existe plus sur la mâchoire du *Lupus vulgaris fossilis* de la Pl. VII, Fig. 3 et 3'.

Chez le Loup de Chalain, les M^2 sont allongées et légèrement obliques en arrière; elles sont plus développées dans leur diamètre transversal que chez les autres loups.

MANDIBULES.

1. — La mandibule n° 1 de ma collection, provient de Chalain. C'est une mâchoire d'un *Canis palustris*, de petite taille; en effet elle ne mesure que 121 millim. de longueur. Cette mandibule est fort intéressante. J'en ai donné une étude complète (1), dont je reproduis ici les passages relatifs au système dentaire, comme étant des plus importants. Dans cette étude, j'avais comparé la mandibule de Chalain avec celle d'un petit épagneul; et j'avais démontré des affinités qui existaient entre ces deux mâchoires. La caractéristique de la première molaire de la mandibule de Chalain est de ne pas avoir de lobe métaconide (Pl. IX et X).

Dents. — TROISIÈME PRÉMOLAIRE (Pm^3). — Les racines antérieures sont semblables dans les deux dents; la racine postérieure de la dent de Chalain est plus volumineuse, plus conique.

Le tubercule antérieur est pareil dans les deux cas. Dans la dent de Chalain la partie postérieure de la table forme une sorte de plateau au centre duquel se trouve le tubercule postérieur: ce plateau est plus accusé que chez l'épagneul. Le tubercule postérieur de la prémolaire préhistorique se trouve bien détaché du tubercule antérieur dont il est séparé par une gorge bien marquée, tandis que dans la dent de l'épagneul, le tubercule postérieur fait corps avec le tubercule antérieur et n'en est séparé que par une légère incision de l'arête postérieure de ce dernier.

PREMIÈRE MOLAIRE (M^1). — Les racines de la dent de Chalain sont plus grosses; la déviation en dehors de la racine postérieure est plus considérable; l'impression linéaire située sur le bord postérieur de la racine antérieure et sur le bord antérieur de la racine postérieure est plus accentuée que chez l'épagneul.

Une première molaire inférieure complète de canidé présente: 1° en avant, le lobe paraconide; 2° au milieu, le lobe protoconide; 3° le lobe métaconide situé en arrière et en dedans vers la base du

(1) EDMOND HUE. — Note sur une Mandibule droite de Canidé des Palafittes de Chalain (Jura). — Bulletin de la Société Préhistorique de France, Tome III, n° 10, décembre 1906, pages 441-453, 2 Planches.

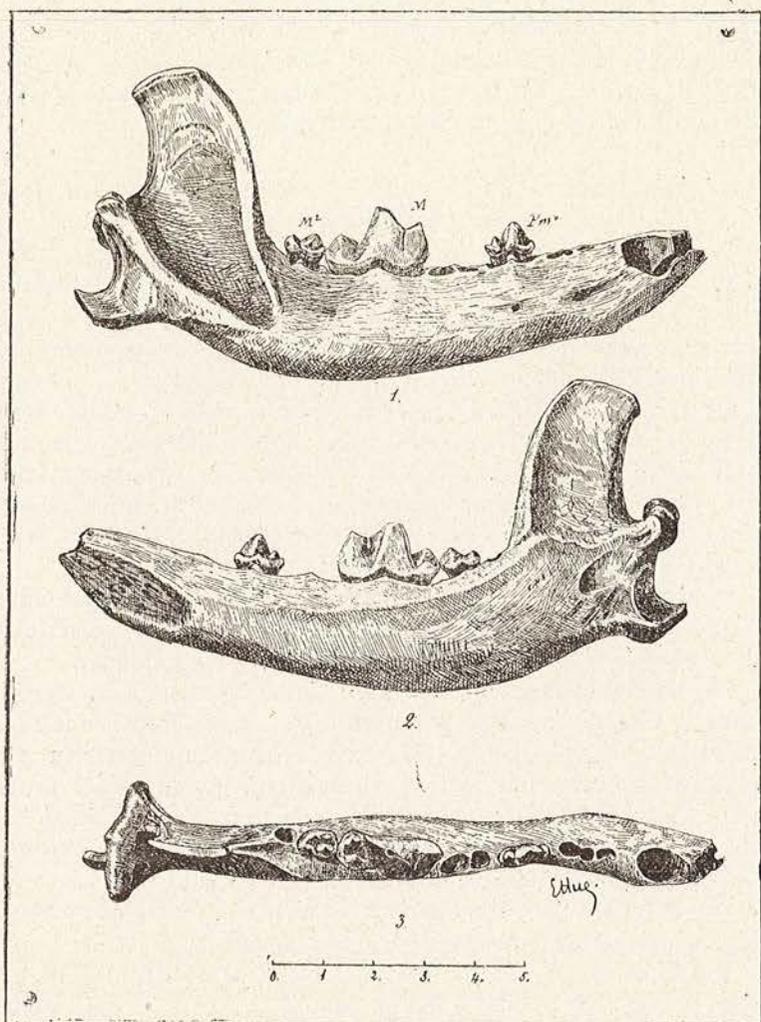


PLANCHE IX. — Détails de la Mandibule droite d'un Chien des Palafittes de Chalain (Jura). —
Légende : 1, Face externe ; 2, Face interne ; 3, Table dentaire (Vue d'en haut).

[Cliché Ed. HUE].

protoconide dont il semble être une division; 4° le lobe hypoconide situé sur le bord externe du talon de la dent; 5° le lobe hypoco-nulide situé sur le bord postérieur du talon; 6° le lobe entoconide situé sur le bord interne du talon, à la base du lobe métaconide. Ces trois derniers lobes forment la surface triturante du talon de la première molaire. Cette molaire, que l'on désigne souvent sous le nom de carnassière inférieure, semble formée par deux dents juxtaposées dans le sens antéro-postérieur. La partie antérieure offre les caractères d'une prémolaire avec ses lobes élevés, aigus : le *Trigonid* de Sir Henry F. Osborn (1). La partie postérieure ou talon offre des tubercules analogues à ceux des molaires suivantes.

Chez nos Canidés actuels, sauvages ou domestiques, les M¹ inférieures présentent toutes le *Trigonid* de M. Henry F. Osborn, avec une régularité parfaite. Il n'en est pas de même pour les tubercules du talon, qui subissent des changements notables selon les espèces.

Ainsi, chez le *Cuon primævus*, nous n'avons qu'un seul tubercule au talon; il occupe le centre de cette partie de la dent et son sommet est légèrement rejeté en arrière; le bord interne du talon présente un cingulum tranchant. Chez le *Dingo* de la Nouvelle-Hollande, le talon possède deux tubercules d'égal volume, symétriquement disposés à droite et à gauche de la ligne médiane. Chez le *Loup de France*, le talon présente deux tubercules inégaux, le plus volumineux du côté externe. Le *Canis latrans* ou *Loup des Prairies* présente un rudiment de troisième tubercule à la face interne du talon. Le *Chacal* possède ses trois tubercules; il en est de même pour le *Renard* et pour l'*Isatis*.

Chez les *Chiens domestiques*, la présence des trois tubercules n'est pas constante. Il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce que le talon de la dent du chien de Chalain ne présente pas de troisième tubercule. Chez les chiens préhistoriques, la présence de ce troisième tubercule sur le talon de la première molaire inférieure est aussi irrégulière que chez les chiens actuels.

Nous n'avons donc pas de conclusions bien caractéristiques à tirer de la conformation spéciale du talon de la dent M¹ inférieure du chien de Chalain.

Mais il est une autre particularité que je n'ai retrouvée chez aucun Canidé préhistorique ou actuel : c'est l'absence du lobe *métaconide* dans la M¹ de la mandibule du chien de Chalain. Toutes les premières molaires inférieures des nombreuses mandibules que j'ai observées présentent invariablement le lobe métaconide. Ce

(1) Henry F. Osborn. — *Trituberculy*. — *The American Naturalist*, décembre 1897.

cône adventif du lobe protoconide s'en détache plus ou moins largement et remonte plus ou moins haut sur l'arête interne du protoconide, selon les espèces de Canidés ; mais il est toujours nettement délimité par une scissure profonde et bien distincte.

Dans la dent qui nous occupe, il n'y a pas trace de scissure, ni d'interruption de la crête interne du protoconide. Tout au plus, cette crête est-elle légèrement irrégulière vers la partie inférieure du protoconide au niveau du renflement basilaire de cette région. Il n'y a pas de scissure, pas de crête spéciale ; en un mot, le *lobe métaconide n'existe pas* (Pl. X).

Je ne pense pas que pareille anomalie ait été constatée ; et, tout en limitant son importance autant qu'un fait isolé le comporte, il était bon de la signaler. D'autres faits de même ordre pourront se présenter et donner lieu à des comparaisons et à des conclusions, qu'il serait téméraire de formuler en l'état actuel de la question.

DEUXIÈME MOLAIRE (M²). — Les racines de la dent d'épagneul sont plus volumineuses que celles de la dent préhistorique.

La couronne de la dent actuelle est plus volumineuse, les détails en sont plus accentués. Le tubercule protoconide de la dent d'épagneul est plus volumineux et la gorge qui le sépare du métaconide est plus profonde que chez le chien de Chalain. Le lobe métaconide de l'épagneul fait carrément saillie sur la dent, tandis que dans la dent de Chalain, il reste en dedans de la couronne. La dent de Chalain n'a pas d'entoconide.

La dent moderne est plus grosse que la dent préhistorique.

La mandibule droite du chien des palafittes de Chalain indique un animal de la taille d'un petit épagneul, âgé de 4 à 5 ans, en raison de l'*usure* des sommets des dents existantes. Elle a très vraisemblablement appartenu à un *Canis familiaris palustris* (Rutimeyer). Elle est surtout remarquable par l'absence de *métaconide*, à la dent M¹.

2. — La mandibule de Chalain, n° 5 bis du Musée de Lons-le-Saunier, est entière et bien conservée. Elle possède encore deux molaires sur la branche droite et une seule sur la branche gauche.

Quoiqu'elle ne soit pas très longue la mandibule est robuste, arquée, présentant une assez grande hauteur de la partie horizontale. C'est la mâchoire inférieure d'un *Canis palustris* de taille moyenne. Elle mesure 127 millim. du bord postérieur de l'apophyse mandibulaire, au bord antérieur de la symphyse mandibulaire.

La hauteur verticale de la branche au niveau de la première molaire est de 22 millim., pour une épaisseur de 11 millim. au même niveau. Ces dimensions sont de 18 millim. de hauteur et de 9 millim. d'épaisseur entre les dents Pm² et Pm³.

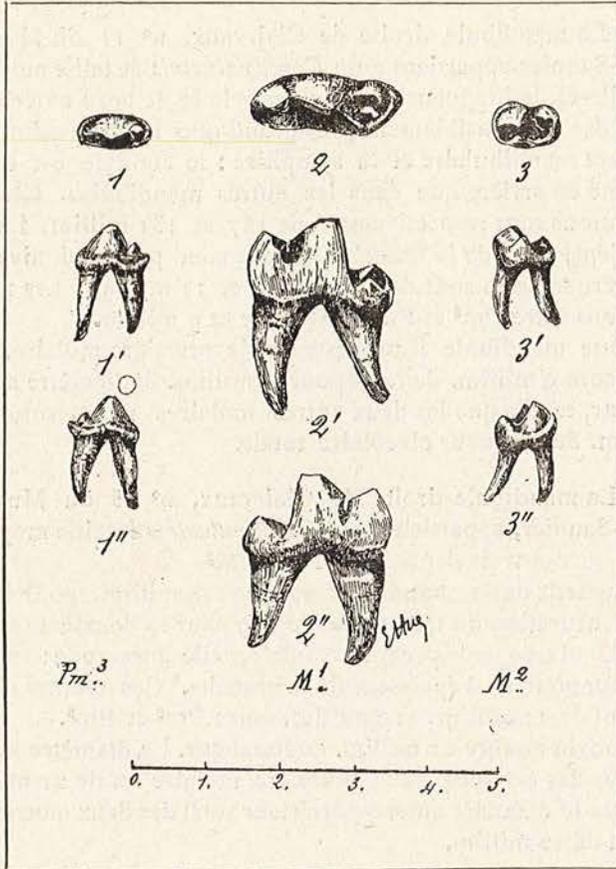


PLANCHE X. — Dents d'un Chien des Palafittes de Chalain (Jura). — Légende : 1, troisième prémolaire ; 2, première molaire ; 3, deuxième molaire. — Table dentaire ; face interne (') ; face externe (") [Grandeur naturelle].

[Cliché Ed. HUE].

La longueur des condyles est de 20 millim. La première molaire mesure 8 millim. de large pour 20 millim. de diamètre antéro-postérieur, tandis que les deux autres molaires ne mesurent que 14 millim. de longueur totale.

3. — La mandibule droite de Clairvaux, n° 11 du Musée de Lons-le-Saunier appartient à un *Canis palustris* de taille moyenne. Chez celle-ci, la longueur entre le condyle et le bord antérieur de la symphyse est sensiblement plus grand que la dimension entre l'apophyse mandibulaire et la symphyse : le condyle est en effet plus rejeté en arrière que dans les autres mandibules. Ces deux mensurations sont respectivement de 127 et 131 millim. La hauteur et l'épaisseur de la branche horizontale, prises au niveau de la première molaire sont de 20 millim. et 11 millim. Les mêmes dimensions entre Pm^2 et Pm^3 sont de 17 et 9 millim.

Sur cette mandibule il ne reste que la première molaire. Cette dent mesure 9 millim. de large pour 20 millim. de diamètre antéro-postérieur, tandis que les deux autres molaires ne mesurent que 14 millim. de longueur alvéolaire totale.

4. — La mandibule droite de Clairvaux, n° 15 du Musée de Lons-le-Saunier, appartient à un *Canis palustris* de taille moyenne. Il existe encore trois dents Pm^3 , Pm^4 et M^2 .

La longueur de la mandibule est de 128 millim. pour la première mensuration du tableau, et de 129 pour la deuxième mensuration. Au niveau de la première molaire elle mesure 21 millim. de hauteur pour 10 d'épaisseur de la branche. Ces mêmes dimensions sont de 17 millim. et 9 millim. entre Pm^2 et Pm^3 .

Le condyle mesure 21 millim. de longueur. Le diamètre antéro-postérieur des alvéoles de la première molaire est de 21 millim., tandis que le diamètre antéro-postérieur total des deux autres molaires est de 12 millim.

5. — La mandibule de Chalain, n° 1 bis du Musée de Lons-le-Saunier, appartient au *Canis Girardoti*, et a été décrite avec le nouveau chien des palafittes.

6. — La mandibule droite de Chalain, n° 8 du Musée de Lons-le-Saunier, appartient à un *Canis palustris* de taille un peu plus forte que les précédents. La région des prémolaires est plus allongée. La 4^e prémolaire n'a pas évolué, et son emplacement ne présente pas traces d'alvéoles même oblitérés comme le fait se produit chez les vieux chiens. La 2^e molaire seule existe.

Cette mandibule mesure 133 millim. de longueur depuis l'apophyse mandibulaire, jusqu'au bord antérieur de la symphyse.

Sa hauteur au niveau de la première molaire est de 21 millim. pour 11 d'épaisseur. Entre Pm^2 et Pm^3 , la hauteur de la branche est de 17 millim. pour 9 d'épaisseur. Le diamètre antéro-postérieur alvéolaire de M^1 atteint 20 millim, tandis que la longueur totale des deux autres molaires n'est que de 13 millim.

7. — La mandibule gauche n° 11 de ma collection provient de Chalain. Elle appartient à un chien sensiblement plus fort que tous ceux énumérés ici. C'est une belle mandibule offrant dans son ensemble un aspect de robustesse remarquable. Les deux dents existantes sont la troisième prémolaire et la première molaire.

Cette mandibule mesure 141 millim. depuis l'apophyse mandibulaire jusqu'à la symphise. La hauteur au niveau de la première molaire est de 25 millim. pour une épaisseur de 12 millim. Les mêmes dimensions entre les dents Pm^2 et Pm^3 sont respectivement de 20 et de 10 millim. Ces mensurations la rapprochent tellement du n° 5 que je l'attribue à un *Canis Girardoti* un peu plus grand que le type décrit par moi. Le diamètre antéro-postérieur de la première molaire atteint 22 millim. pour un diamètre transversal de 9 millim., tandis que le diamètre antéro-postérieur total des deux autres molaires est de 16 millim.

8. — La mandibule gauche de Chalain, n° 9 du Musée de Lons-le-Saunier n'est pas complète. L'apophyse coronoïde et le condyle manquent. Les dents existantes sont; la canine, les deuxième et quatrième prémolaires, les première et deuxième molaires. La branche horizontale est assez haute dans toute sa longueur et peu épaisse; ses deux dimensions au niveau de la première molaire sont 19 millim. et 10 millim.; entre Pm^2 et Pm^3 , ces dimensions sont de 17 millim. et 10 millim.

La canine mesure 15 millim. de haut, 7 millim. de diamètre transversal et 9 millim. de diamètre antéro-postérieur.

La première molaire mesure 19 millim. de diamètre antéro-postérieur pour 9 de diamètre transversal, tandis que le diamètre antéro-postérieur des deux autres molaires n'est que de 14 millim.

Cette mandibule appartient à un *Canis palustris*.

9. — Le fragment de mandibule gauche n° 16 de Clairvaux, appartient au Musée de Lons-le-Saunier. Il ne comprend que les deuxième, troisième et quatrième prémolaires. La hauteur et la branche horizontale entre Pm^2 et Pm^3 est de 20 millim. et son épaisseur au même niveau est de 10 millim. Ces mensurations et la dentition indiquent qu'elle a appartenu à un *Canis palustris* de taille moyenne.

10. — La mandibule droite de Chalain, n° 10 du Musée de Lons-le-Saunier appartient à un renard de taille moyenne. Cette mandibule présente la deuxième prémolaire, la première et la deuxième molaires. Elle mesure 104 millim. de l'apophyse mandibulaire au bord antérieur de la symphise. La hauteur de la branche horizontale au niveau de la première molaire est de 14 millim. pour une épaisseur de 6 millim. Les mêmes dimensions entre Pm^2 et Pm^3 sont de 12 millim. pour la hauteur, et 5 millim. pour l'épaisseur.

La première molaire mesure 5 millim. et demi de diamètre transversal pour 15 millim. de diamètre antéro-postérieur, alors que les deux autres molaires mesurent 10 millim. de diamètre antéro-postérieur total.

Les dimensions de cette mandibule, d'un animal de taille moyenne ne se prêtent pas aux discussions auxquelles se sont livrés les auteurs sur les modifications subies par les renards depuis l'époque préhistorique jusqu'à nos jours. Pour les uns, le renard de l'âge de la pierre était plus petit que le renard moderne (Rutimeyer, Naumann, Studer), pour Strobel, avec la mandibule de Montecchio, c'est le renard préhistorique qui l'emporte par sa taille et sa robustesse. Ce n'est certes pas cette mandibule de dimensions moyennes qui pourra trancher la question. Si toutefois elle était à trancher, car nous avons de nos jours, des renards de tailles bien différentes dans la même race et dans une même région.

*
**

Les mensurations des crânes de chiens modernes, n'ont été données que pour permettre de suivre plus facilement la discussion et la comparaison des races néolithiques et des races modernes.

*
**

En résumé, de l'ensemble des mensurations étudiées ici, j'ai pu grouper les crânes des chiens des palafittes du Jura français en trois séries distinctes. La première appartenant au *Canis palustris* de Rutimeyer, soit du type pur, soit d'un type légèrement évolué ; la deuxième comprenant les crânes du type *Canis Le Mirei* et la troisième constituée par les crânes du type *Canis Girardoti*.

Dans le chapitre suivant, je m'en tiendrai à l'étude comparative du *Canis Le Mirei* et du *Canis Girardoti* avec les chiens préhistoriques, jugeant inutile de reprendre la discussion pour chacun des quinze crânes étudiés, puisqu'ils se spécifient aux deux races que je viens de nommer.

VI. — Comparaison avec les races préhistoriques.

Dans ce chapitre nous allons étudier les crânes des palafittes du Jura comparativement avec ceux du *Canis palustris*, *Canis familiaris matris optimæ*, *Canis intermedius*, *Canis Poutiatini* et *Canis Spalletti*. — Cette étude peut se limiter aux deux espèces nouvelles qui sont, en somme, les représentants des deux séries.

A. *Canis Le Mirei*. — B. *Canis Girardoti*.

A. — CANIS LE MIREI.

1° CANIS FAMILIARIS PALUSTRIS. — Si nous comparons le crâne du *Canis Le Mirei* avec le *Canis familiaris palustris* (1), nous voyons que le crâne du *Canis familiaris palustris* est beaucoup moins allongé ; que la boîte crânienne est plus arrondie. La crête sagittale et l'apophyse interpariétale de notre chien sont plus allongées que chez le *Canis familiaris palustris*. Chez celui-ci les arcades zygomatiques sont arrondies dans toute leur longueur, tandis que chez le chien que je décris, l'arcade zygomatique est très sensiblement aplatie sur toute sa longueur malaire. Le front du *Canis palustris* est moins large, fortement creusé d'une fosse médio-frontale ; au contraire, le front de notre chien est fortement *convexe*, et les courbes frontales dépassent la suture coronale. Les apophyses zygomatiques des arcades sourcilières sont plus larges que chez le *Canis palustris*. Les plans latéraux des maxillaires supérieurs sont plus inclinés, plus allongés ; le maxillaire supérieur est plus anguleux au niveau des trous sous-orbitaires que chez le *Canis palustris*.

Vu de profil, l'apophyse occipitale est plus forte, et la chute du nez est plus accentuée chez le chien de Clairvaux.

L'arcade zygomatique est plus élevée que chez le *Canis palustris*.

La principale caractéristique de la face inférieure du crâne de notre chien est de présenter une plus grande longueur entre l'échancrure intercondylienne et l'épine postérieure du palatin, ainsi qu'un palais osseux plus allongé.

Les Pm⁴ du *Canis palustris* n'ont pas de cône supplémentaire.

2° CANIS FAMILIARIS MATRIS OPTIMÆ. — Comparé avec le crâne du *Canis familiaris matris optimæ* de Jeitteles (2), nous trouvons que notre crâne est plus long, que la boîte crânienne est plus large. La fosse médio-frontale est peu accusée dans le *Canis matris*

(1) RUTIMEYER. — *Die Fauna des Pfahlbauten der Schweiz*. 1861.

(2) L. H. JEITTELES. — *Die Stammwäter unserer Hunde-Rassen*. Wien, 1877.

optimæ et le front est presque plat, tandis que le front est fortement convexe dans le chien de Clairvaux. Les courbes frontales de notre chien sont plus allongées en arrière; les apophyses zygomatiques des frontaux sont plus larges, plus inclinées en dessous; leur distance est plus grande que dans le *Canis familiaris matris optimæ*.

Les arcades zygomatiques du *Canis matris optimæ* sont plus arrondies, plus écartées que dans notre chien. La partie supérieure des os nasaux de notre chien est plus enfoncée que chez le *Canis familiaris matris optimæ*. Chez celui-ci, les plans latéraux de la face sont plus réguliers, moins évasés; le bord externe des trous sous-orbitaires ne forme pas bourrelet; et l'arcade incisive est plus arrondie.

Vu de profil, notre crâne est plus allongé; mais l'apophyse interpariétale, les lignes occipitales supérieures et les tubercules postérieurs des temporaux sont moins accentués que chez le *Canis familiaris matris optimæ*. L'orbite de notre chien est plus arrondi. La hauteur du triangle occipital et la distance du tubercule occipital au bord alvéolaire de I' sont beaucoup plus considérables que dans le *Canis matris optimæ*. Il en est de même pour la hauteur crânienne entre la suture occipito-sphénoïdale et la suture coronale. Le *Canis matris optimæ* ne présente pas de Pm⁴, ayant un cône supplémentaire.

C'est cependant avec le *Canis familiaris optimæ* que notre chien offre le plus de rapprochements anatomiques.

3° CANIS INTERMEDIUS. — Comparé au crâne du *Canis intermedius* de Woldrich (1), nous trouvons une moins grande longueur crânienne; la cavité crânienne est plus petite que dans le chien de Clairvaux. Les courbes frontales du *Canis intermedius* se rejoignent avant la suture coronale; son front est beaucoup moins large; les apophyses zygomatiques du frontal moins accusées. La fosse médio-frontale du *Canis intermedius* est largement indiquée, tandis que nous avons un front large, fortement bombé chez notre chien. L'écartement des plans latéraux des maxillaires supérieurs est plus considérable et le museau moins effilé dans le *Canis intermedius*.

Vu de dessous, le palais osseux est plus large dans le *Canis intermedius*.

Vu de profil, nous trouvons dans le *Canis intermedius* une crête sagittale moins accusée; la ligne supérieure du crâne est plus inclinée en arrière, plus incurvée; la ligne frontale est moins

(1) WOLDRICH. — *Ueber einen neuen Haushund der Bronzezeit (Canis familiaris intermedius)* (Pl. II, fig. 2; Pl. III, fig. 2; Pl. IV, fig. 2). Wien, 1877.

bombée; l'angle frontal plus ouvert, la chute du nez moins brusque.

Enfin le *Canis intermedius* ne présente pas de cône supplémentaire, et la crête antérieure de Pm^4 est plus inclinée en arrière.

4° CANIS POUTIATINI. — Comparé avec le *Canis Poutiatini* de M. Studer (1), notre chien présente une apophyse interpariétale moins allongée, une cavité crânienne plus arrondie, plus large, moins longue. Les courbes frontales du *Canis Poutiatini* ne dépassent pas la suture coronale; les arcades zygomatiques sont plus arrondies.

Le front de notre chien est moins large entre les apophyses zygomatiques des arcades sourcilières; il est fortement bombé, tandis que le *Canis Poutiatini* présente une fosse médio-frontale assez profonde. Vu du dessous, le rapport entre la longueur du palais osseux et la longueur totale de la face inférieure du crâne est de 56 chez le *Canis Poutiatini* et seulement de 54 chez notre chien.

Vu de profil, le crâne du *Canis Poutiatini* présente une apophyse occipitale plus allongée, des lignes occipitales supérieures plus inclinées en avant, une crête sagittale plus saillante, des condyles occipitaux plus verticaux. L'angle frontal du *Canis Poutiatini* est de 145° , tandis que celui du chien de Clairvaux est de 140° .

L'angle sourcilier du *Canis Poutiatini* est de 150° , tandis que nous avons 155° dans notre chien.

5° CANIS SPALLETTI (2). — Les différences considérables des mensurations des deux chiens ne peuvent laisser supposer la moindre analogie entre eux.

B. — CANIS GIRARDOTI.

1° CANIS FAMILIARIS PALUSTRIS (3). — Si nous comparons le crâne du *Canis Girardoti* avec le *Canis familiaris palustris*, nous voyons que le crâne du *Canis familiaris palustris* est plus sphérique et moins allongé; la crête sagittale du crâne de Chalain est plus haute, plus tranchante, le tubercule occipital beaucoup plus prolongé en arrière. Chez le *Canis familiaris palustris*, les courbes frontales sont très effacées et se rejoignent à la suture coronale; chez le chien de Chalain, elles sont fortes, proéminentes et se re-

(1) TH. STUDER. — *Etude sur un nouveau chien préhistorique de la Russie*. *l'Anthropologie*, t. XVI, n° 3, Paris, 1905.

(2) P. STROBEL. — *Le razze del Cane nelle terramare*. *Bulletino di paleontologia italiana*, anno 6°, 1880, Reggio dell' Emilia.

(3) RUTIMEYER. — *Die Fauna des Pfahlbautein der Schweiz*. 1861.

joignent à la suture coronale. L'ampleur des bosses frontales, les dimensions de la fosse médio-frontale, l'extension latérale des apophyses zygomatiques des frontaux sont autant de caractères qui distinguent la région frontale du chien de Chalain de celle du *Canis familiaris palustris*. Les plans latéraux de la face de notre chien, ainsi que la dépression des trous sous-orbitaires, sont plus accusés; le museau est plus large et la face supérieure du crâne est plus anguleuse.

Vu de profil, le crâne de Chalain se différencie de suite du *Canis familiaris palustris*. Le crâne de Chalain est plus long, sa crête sagittale élevée, inclinée en arrière est terminée par un tubercule occipital plus accusé; les bosses frontales sont plus proéminentes, la chute du front presque verticale et le museau plus haut. L'angle frontal du *Canis familiaris palustris* est de 135°; celui du crâne de Chalain est de 129°.

Vu par sa face inférieure, le crâne de Chalain est plus large; la distance entre les Pm⁴ est plus grande par rapport à la distance entre l'épine postérieure du palatin et la suture incisive. L'indice palatin du chien de Chalain est de 66,26; celui du *Canis familiaris palustris* est de 62,85.

2° *CANIS INTERMEDIUS* (1). — Comparé au crâne du *Canis intermedius*, nous trouvons que celui-ci présente un plus faible diamètre de la cavité crânienne au niveau des bosses pariétales; que le front est plus étroit, les apophyses zygomatiques des frontaux moins accusées. La fosse medio-frontale du *Canis intermedius* est moins profonde, plus allongée que dans le crâne de Chalain.

Vu de dessous, le palais du *Canis intermedius* est plus long et beaucoup plus large au niveau des deux premières molaires.

Vu de profil, le crâne du *Canis intermedius* offre une crête sagittale moins accusée et un tubercule occipital moins saillant. Le profil frontal du *Canis intermedius*, n'est pas aussi bombé et la chute du nez à peine sensible. L'angle frontal atteint 135°, tandis que celui du crâne de Chalain est de 129°.

3° *CANIS FAMILIARIS MATRIS OPTIMAE* (2). — Le crâne du *Canis familiaris matris optimae* est plus allongé, plus effilé; l'étranglement en arrière des courbes frontales est moins brusque. La réunion des courbes frontales s'opère à la suture coronale, tandis que chez le chien de Chalain cette réunion se fait très en avant de la suture coronale. Chez le *Canis matris optimae*, le front est plat, la fosse médio-frontale peu accusée, tandis que nous avons chez le

(1) WOLDRICH. — *Ueber einen neuen Haushund der Bronzezeit (Canis familiaris intermedius)* (Pl. II, fig. 2; Pl. III, fig. 2; Pl. IV, fig. 2). Wien, 1877.

(2) L. H. JEITTELES. — *Die Stammväter unserer Hunde-Rassen. Der Hund der Bronzeperiode.* — Wien, 1877.

chien de Chalain un front très proéminent, une fosse medio-frontale profonde, des bosses frontales amplement renflées ; l'ensemble du front est plus haut ; le nez est moins effilé, plus trapu, les saillies alvéolaires plus développées. Chez le *Canis matris optimae*, les plans faciaux sont plus réguliers, moins évasés ; l'arcade molaire n'est pas aussi développée ; la lèvre du trou sous-orbitaire ne forme pas bourrelet et la dépression située au-dessous est presque nulle.

Vu de profil, le crâne de Chalain est plus haut, plus volumineux, la crête sagittale, plus forte, est incurvée et inclinée en arrière, pour se terminer par un tubercule occipital plus saillant.

Chez le *Canis matris optimae*, le nez descend par une pente douce, insensible ; chez le chien de Chalain le front tombe brusquement. La longueur totale de la tête est de 171 millim. chez le chien de Chalain et de 184 millim. chez le *Canis matris optimae*. La longueur du palais osseux du *Canis matris optimae* est de 100 millim. sur 58 millim. de largeur entre les bords postérieurs des Pm^4 : ce qui donne la relation 58, tandis que cette relation chez le chien de Chalain est de 66,26.

4° CANIS FAMILIARIS LE MIREI (1). — Comparé avec le *Canis familiaris Le Mirei*, nous trouvons que celui-ci a la tête plus longue dans son ensemble ; le crâne est moins étranglé en arrière des courbes frontales ; les arcades sourcilières moins larges. La région frontale du *Canis Le Mirei*, qui était surtout caractérisée par des frontaux extrêmement bombés et par la disparition à peu près complète de la fosse médio-frontale, se différencie d'emblée de la région frontale du chien de Chalain. La crête sagittale du chien de Chalain est beaucoup plus développée et plus longue que chez le *Canis Le Mirei*. Les courbes frontales du *Canis Le Mirei* se rejoignent en arrière de la suture coronale, tandis que chez le chien de Chalain elles se rejoignent bien en avant de cette suture. Si nous examinons les relations de la face dans chacun de ces crânes, nous avons 91 millim. de l'angle frontal du nasal à la suture incisive pour le *Canis Le Mirei*, avec 52 millim. de largeur entre les bords postérieurs de Pm^4 , soit 57,14, tandis que nous avons pour le chien de Chalain 83 millim. de longueur pour 55 millim. de largeur, dans les mêmes mensurations, soit 66,26.

Les angles crâniens diffèrent également : l'angle frontal est de 140° chez le *Canis Le Mirei* et de 129° chez le chien de Chalain ; l'angle sourcilier est de 155° chez le *Canis Le Mirei* et de 141° chez le chien de Chalain ; l'angle occipital est de 83° chez le *Canis Le Mirei* et 89° chez le chien de Chalain.

(1) Edmond HUE. — *Etude sur un nouveau chien des palafittes de Clairvaux.* — *Bulletin de la Société Préhistorique de France*, juillet 1906, t. III, n° 7.

L'indice du palais osseux donne 66,26, chez le chien de Chalain avec 83 millim. de long, sur 55 millim. de large; il est de 60,46 avec 85 millim. de long, sur 52 millim. de large chez le *Canis Le Mirei*.

5° CANIS POUTIATINI. — Comparons le crâne de Chalain avec le *Canis Poutiatini*, si magistralement décrit par M. Th. Studer (1). C'est avec ce crâne que celui de Chalain aurait le plus de ressemblances sinon d'affinités.

En étudiant comparativement et en concordant les mensurations de M. Studer avec les nôtres, nous verrons que les deux crânes sont cependant loin de s'identifier et même d'appartenir à la même espèce.

La longueur totale du crâne du *Canis Poutiatini*, prise du basion au gnathion, est de 169 millim. pour une largeur frontale de 55 millim. : ce qui donne la relation 32,54. Les mêmes mensurations prises sur le crâne de Chalain donnent une longueur de 158 millim. sur 56 millim. de largeur frontale : soit la relation 34,17.

La longueur de la face du *Canis Poutiatini*, depuis la racine du nez au gnathion, est de 96 millim., tandis que la même mensuration chez le chien de Chalain est de 83 millim. Comparées avec les longueurs respectives des deux crânes, ces mensurations donnent les relations 57,39 pour le *Canis Poutiatini*, et 52,53 pour le chien de Chalain.

Les capsules crâniennes ont à peu près les mêmes dimensions transversales; mais elles diffèrent dans leurs longueurs respectives qui sont de 101 millim. chez le *Canis Poutiatini*, et 94 millim. chez le chien de Chalain. La distance de l'extrémité du tubercule occipital à l'angle frontal du nasal est de 107 millim. pour le *Canis Poutiatini* et 99 millim. pour le crâne de Chalain.

La longueur du museau mesurée du bord antérieur de l'orbite au gnathion donne 83 millim. pour le *Canis Poutiatini*, et 73 millim. seulement pour le chien de Chalain.

• Comparons maintenant les mensurations de longueur de la face (de l'apophyse frontale du nasal à la suture incisive) d'une part, et d'autre part les mensurations de largeur prises entre les extrémités postérieures des Pm⁴, nous avons 96 millim. de longueur sur 43^{mm}5 ou la relation 45,31 pour le *Canis Poutiatini*; et 83 millim. sur 55 millim., ou la relation 66,26 pour le chien de Chalain.

C'est surtout par la brièveté et la largeur de la région faciale, par rapport à l'ensemble du crâne, que le chien de Chalain diffère du *Canis Poutiatini*.

(1) Th. STUDER. — *Etude sur un nouveau chien préhistorique de la Russie.* — *L'Anthropologie*, t. XVI, n° 3, Paris, 1905.

Regardant la face inférieure du crâne, nous retrouvons les différences caractéristiques déjà signalées au sujet de la capsule cérébrale et de la région faciale. Le palais osseux du *Canis Poutiatini* mesure 91 millim. de long, pour une longueur totale du crâne de 169 millim. : soit la relation 53,85. Le palais osseux du chien de Chalain mesure 83 millim. de long pour une longueur totale du crâne de 158 millim. : soit la relation 52,53.

Si nous établissons les rapports entre la longueur du palais osseux et sa largeur prise à la première molaire, nous avons : pour le *Canis Poutiatini*, 91 millim. de long sur 43^{mm}5 de large ou la relation 47,80; pour le chien de Chalain, 83 millim. de long pour 55 millim. de large ou la relation 66,26.

Vu de profil, le *Canis Poutiatini* offre de sensibles différences avec le crâne de Chalain, plus particulièrement dans la région frontale. La crête sagittale du *Canis Poutiatini* est presque rectiligne, tandis que celle du chien de Chalain est incurvée en haut. Le front du chien de Chalain est extrêmement élevé et bombé. La dépression entre le front et le nez est tellement accusée qu'elle devient le principal caractère du faciès, tandis que chez le *Canis Poutiatini* cette dépression est à peine sensible.

L'apophyse zygomatique du frontal est beaucoup plus rapprochée du profil frontal que dans le *Canis Poutiatini*.

Les mensurations des angles donnent les résultats suivants : Angle frontal du *Canis Poutiatini* 145°, celui du chien de Chalain 129°; angle sourcilier du *Canis Poutiatini* 150°, celui de Chalain 141°; angle occipital du *Canis Poutiatini* 85°, celui du chien de Chalain 89°; angle nasal du *Canis Poutiatini* 35°, celui de Chalain 30°.

Si nous examinons la hauteur crânienne, de la base au vertex, nous avons pour le *Canis Poutiatini* 50 millim., et 60 millim. pour notre chien. Comparées avec les longueurs respectives de la capsule cérébrale qui est de 101 millim. pour le *Canis Poutiatini* et 94 millim. pour le chien de Chalain, nous avons la relation 49,50 pour le *Canis Poutiatini* et 63,82 pour le chien de Chalain.

Enfin, l'écaille occipitale n'est pas renflée en bourrelet, comme chez le *Canis Poutiatini*.

6° CANIS SPALLETTI (1). — Les dimensions réduites, le profil arqué de la crête sagittale et du nez, la brièveté du museau, le renflement postérieur de la cavité crânienne, différencient au premier coup d'œil le *Canis Spalletti* du *Canis Girardoti*.

(1) P. STROBEL. — *Le razze del Cane nelle terremare.* — *Bulletino di paleontologia italiana*, Anno 6°, 1880. Regio dell'Emilia.

VII. — Comparaison avec les Races actuelles.

Les mensurations, portant des chiffres romains que l'on trouve aux tableaux ci-dessus, ne comprennent que 8 crânes de chiens. Il m'aurait été possible de donner de longues séries de tableaux sur ce sujet, tant de crânes de ma collection que de ceux des collections du Muséum; j'ai pensé qu'il était préférable de donner les mensurations des races pures, plutôt que de les englober dans les séries qui évoluent autour de chacun de ces types, d'où il aurait été plus difficile de les distinguer.

Admettant la continuelle variabilité des formes, la disparition des anciennes, l'apparition des nouvelles créées par la sélection raisonnée et voulue de l'homme; considérant que les types purs sont la résultante de tous les efforts, de toutes les tentatives vers un but déterminé, il était plus rationnel de s'en tenir à ceux-ci.

Il est certain que tous les individus d'une même race sont plus ou moins éloignés ou rapprochés du type idéalement pur: ce qui n'empêche qu'ils ont tous des ressemblances frappantes qui permettent de les rassembler en groupes assez homogènes pour en former des séries ethniques suffisamment fixes dans leurs principaux éléments.

Il faut considérer aussi que les influences climatiques et les différences individuelles ne peuvent que contribuer à augmenter les difficultés déjà bien grandes de la délimitation absolue d'une race, puisqu'une race n'est en somme que la réunion arbitraire et conventionnelle d'individus d'un type donné, et que d'autre part les races sont éminemment sujettes aux influences de la sélection.

Toutes ces causes réunies permettent de comprendre les difficultés que l'on éprouve quand on se trouve en présence d'un type transitoire d'une race à une autre, d'une forme hybride qui conserve des caractères du type initial, et qui en possède déjà quelques-uns du type que l'on veut obtenir.

C'est peut-être à ces difficultés que sont dues les divergences de vues des auteurs qui ont étudié les chiens préhistoriques et les chiens modernes. Rutimeyer reconnaît dans son *Canis palustris* l'ancêtre du braque et du chien de ferme. Canestrini le rapproche du chien de berger. Jeitteles admet la parenté du *Canis palustris* avec le chien de chasse, mais le croit plus rapproché du basset, avec des membres non encore déformés par la sélection. Le même auteur y voit plus tard la souche du loulou et de toutes les races actuelles de petits chiens, entre autres le griffon. Naumann en 1875 acceptait la parenté du *Canis palustris* avec le loulou, mais rejetait celle du basset et autres chiens semblables au basset.

M. Studer le comparait avec le *Canis Hibernia*, ou chien des Papous. Strobel le rapportait plus volontiers au chien braque.

J'ai rapproché le *Canis Le Mirei* d'un chien de chasse de petite taille : tel notre petit épagneul.

Quant au *Canis Girardoti*, j'ai trouvé un chien de berger qui s'en rapproche tellement que la grande majorité des mensurations ne diffèrent que de 1 ou 2 millimètres, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte en examinant les nos 15 et VII des tableaux des mensurations.

Un des plus grands écarts est dans la distance de l'extrémité du tubercule occipital à la suture coronale, sur la crête sagittale ; mais, d'un autre côté, la distance de la suture coronale à l'apophyse frontale du nasal étant supérieure de 4 millim. chez le chien actuel, la différence entre les longueurs totales du tubercule occipital à l'apophyse frontale du nasal, se trouve réduite à 6 millim. seulement en faveur du *Canis Girardoti*. Cette légère différence est due surtout à une plus grande élévation de la crête sagittale chez le *Canis Girardoti*, et n'a pas une grande influence sur le volume cérébral ; puisque d'une part les deux mensurations de l'apophyse frontale du nasal au tubercule de la nuque ne diffèrent que de 1 millim. en faveur du *Canis Girardoti*, et, d'autre part, la largeur de la boîte crânienne aux bosses pariétales est de 4 millim. en faveur du chien actuel.

Les mensurations en longueur et largeur de la région faciale concordent à 3 millim. près dans les grandes lignes.

L'ouverture nasale du *Canis Girardoti* est un peu plus grande que celle du chien de berger.

Les mensurations de la face inférieure du crâne se suivent également de 1 à 3 millim. près, et montrent que le crâne actuel est de 3 millim. plus large pour une longueur égale. Le palais osseux du chien moderne est moins enfoncé entre les lignes alvéolaires que celui du *Canis Girardoti*.

Sur la face latérale, nous trouvons un écart de 5 millim. en faveur du *Canis Girardoti* dans la distance de la suture coronale sur la crête sagittale à l'épine postérieure du palatin. Cette différence est surtout due à la hauteur de la crête sagittale.

La plus grande différence entre les deux crânes réside à la région frontale qui est plus accentuée chez le *Canis Girardoti*, entraînant par ce seul fait un angle frontal et un angle sourcilier moins ouverts quoique pour ce dernier l'écart ne soit que de trois degrés.

Les mensurations et le dispositif des alvéoles sont identiques ; cependant chez le chien moderne les dents Pm³ sont un peu plus obliques sur les dents Pm⁴.

En résumé, les deux crânes sont presque identiques, sauf dans

la région frontale qui est un peu plus élevée chez le chien de Chalain.

De l'ensemble de ces faits, il n'est pas téméraire de dire que le *Canis Girardoti* a été, dans notre pays, l'ancêtre de nos chiens de berger.

VIII. — Considérations zootechniques et palethnologiques.

Nous avons vu que, dans les palafittes du Jura français, nous trouvons trois races de chiens bien distinctes : le *Canis palustris*, le *Canis Le Mirei*, et le *Canis Girardoti*.

Par les rapprochements et le groupement des échantillons, j'ai fait voir que chaque race était représentée par plusieurs crânes, qui, dans chaque série, donnaient les preuves de la variabilité du type primitif : le chien des tourbières.

Nous avons constaté dans *l'un et l'autre sexe*, que le caractère frontal conservait toute sa valeur spécifique, et que les variations individuelles n'en diminuaient pas l'importance ethnique.

Avec les éléments que nous venons de classer et d'analyser au point de vue anatomique, essayons de tirer quelques indications plus générales pour la thèse que je soutiens ici sur la formation des deux races nouvelles par intervention sélectionnée de l'homme des palafittes, et non par introduction de races étrangères avec apport de sang nouveau dans les facteurs premiers.

Les *Canis palustris* de la première série nous montrent une évolution lente peut-être, mais certaine, du type primitif de Rutimeyer vers d'autres types à crâne plus allongé, plus svelte, sans arriver cependant aux différences spécifiques qui ne permettraient plus de les rattacher à la race primitive.

Avec ceux de la deuxième série, nous assistons à des variations de la région frontale marchant de pair avec des modifications faciales et crâniennes. Ceux de la troisième série présentent un autre mode de variabilité des mêmes régions crâniennes, avec une évolution différente du front et de la face. Chez les uns, le type allongé, chez les autres le type trapu; chez ceux-ci un front large et un museau court, chez ceux-là un front étroit et un museau allongé.

A quoi attribuer ces variations ethniques? On peut émettre deux hypothèses sur ce sujet. Ou bien admettre l'introduction d'éléments étrangers à la race locale, qui par leurs croisements auraient donné les différents types observés; ou bien rapporter ces changements à une sélection, à un élevage patiemment poursuivis.

— Dans le premier cas, quelle serait la race introduite dans la région, qui aurait par ses croisements modifié si profondément la

souche du *Canis palustris* ? Et cette race, ou plutôt ces races, d'où proviendraient-elles ? Quelles seraient les peuplades immigrantes qui les auraient entraînées à leur suite et qui les auraient implantées au milieu de la petite race, que nous pouvons considérer comme autochtone, pour la transformer de fond en comble et lui donner un nouvel essor ?

S'il s'agissait de croisements entre le « *Canis palustris* » et une race envahissante, nous aurions d'abord quelques types divergents des deux facteurs premiers, pour obtenir ensuite un type moyen comme formes, comme caractères, comme dimensions, et qui tiendrait à peu près le milieu entre les deux races. Tout au plus si un des facteurs prédominerait chez certains produits et leur imprimerait en quelque sorte son cachet d'origine ; mais nous le retrouverions constant, fixe, avec sa marque spéciale, qui nous le ferait reconnaître dès le premier abord.

L'homme qui aurait introduit cette nouvelle race devrait aussi avoir apporté, avec sa civilisation nouvelle pour le pays, un outillage nouveau, plus ou moins perfectionné, et par suite tout différent de celui des palafitteurs de première occupation. Qu'il se soit imposé brusquement ou qu'il se soit infusé tout doucement au milieu des autochtones, ce nouveau venu nous aurait laissé l'empreinte de son passage. Nous trouverions dans les couches archéologiques des traces indéniables d'un matériel et d'un mobilier d'un autre genre ; il y aurait une opposition trop flagrante entre le mobilier du premier occupant et celui de l'envahisseur pour ne pas le distinguer d'emblée. Or, les savants qui se sont occupés de l'outillage des palafitteurs du Jura français, n'y ont jamais constaté la plus petite trace d'invasion par un peuple nouveau. Nous n'y trouvons pas de ces changements brusques dans la forme et la taille des outils ou des armes ; nous y trouvons, au contraire, la preuve d'une évolution lente de l'industrie et du mobilier de nos ancêtres. Les hommes qui ont planté les premiers pieux dans nos lacs semblent avoir évolué doucement sur place, sans grands heurts, sans grands bouleversements, sauf les incendies de leurs habitations dont nous retrouvons les matériaux carbonisés au fond des couches tourbeuses lacustres. Mais, avant comme après la catastrophe, au-dessous comme au-dessus des lits de charbons, nous constatons le même outillage, et les débris de la même civilisation.

Nous ne pouvons admettre l'introduction d'une civilisation nouvelle dans celle des palafitteurs de Clairvaux et de Chalain, sans que celle-là eut laissé des témoins de son passage au milieu des débris abandonnés par celle-ci. De même nous ne pouvons concevoir l'introduction de nouvelles races de chiens si nous ne voyons pas clairement qu'ils aient pu arriver à la suite des maîtres

auxquels ils auraient appartenu. Ces deux invasions ne pouvaient que marcher de pair.

— Nous avons pour nous guider dans notre seconde hypothèse des données fort précieuses, non seulement dans l'outillage des occupants, mais aussi dans les lois qui président à la variabilité des races. Les caractéristiques que nous pouvons invoquer comme éléments distinctifs des races, front large et face courte pour l'une, front étroit et face longue pour l'autre, ne se rencontrent pas seulement chez un type bien spécifié qui aurait avec cela des dimensions déterminées. Mais ces caractéristiques se trouvent dans des crânes de toutes dimensions, et ceux-ci, non-seulement sont reliés entre eux par des intermédiaires, mais le sont encore avec le type moyen. De sorte que si nous regardons l'ensemble des crânes, il est impossible d'assigner à un type une place spéciale dans la série, tant ils se rattachent les uns aux autres, sans jamais donner d'éléments exclusivement comparables avec le type initial. Ce sont là des faits d'observation constante dans les crânes de nos palafittes, chez lesquels il nous est impossible de trouver deux cas semblables présentant des caractères anatomiques qui puissent nous permettre de les superposer pour ainsi dire.

Nous observons au contraire dès le début de chaque série des caractères spécifiques peu développés, à peine indiqués, donnant pourtant l'impression que des éléments nouveaux sont venus s'ajouter, ou plus justement se substituer, à certains éléments distinctifs de la race originelle. Puis peu à peu ces caractères s'accroissent, se développent, s'amplifient presque pour arriver à un tel degré de perfection qu'il nous faut bien reconnaître que nous avons une race nouvelle.

Est-ce à dire que cette race soit fixe et que tous ses éléments spécifiques doivent se répéter immuablement dans tous les produits nouveaux, ne laissant comme aléa que les variations individuelles. Il faudrait bien peu connaître les causes de variabilité des espèces pour s'arrêter à ce critérium. Et pour quelles raisons ce degré de perfectibilité obtenu serait-il invariable ! Pourquoi cette matière si éminemment perfectible qu'est le chien aurait-elle été arrêtée dans son essor, alors qu'elle n'en était qu'à l'aurore de son existence. Est-ce à dire que l'homme subissant la variabilité de son espèce, associée aux ambiances et à l'évolution de son cerveau, n'aurait pas tenté de provoquer des évolutions parallèles à la sienne dans le milieu où il vivait et parmi les êtres qui l'entouraient.

L'évolution de l'homme, aussi lente soit-elle à ces âges éloignés, n'en est pas moins manifeste dans le peu de matériaux que nous ayons pu retrouver comme témoins de sa civilisation. Le perfectionnement de ses armes et une meilleure adaptation de son outil-

lage aux conditions nouvelles de son existence, nous le font entrevoir sous des aspects nouveaux, avec de nouveaux besoins, créés par ceux-là mêmes qui les ont provoqués. Dans une civilisation en voie d'évolution, tout marche de pair, sinon de front; et un perfectionnement quelconque en exige un autre. C'est précisément l'ensemble de ces perfectionnements, si lentement obtenus, qui constitue une civilisation donnée.

Avec des besoins nouveaux, l'homme a eu des obligations nouvelles; et son cerveau s'est ingénié à perfectionner ce qu'il possédait déjà. La stabilité de son installation a provoqué chez lui des besoins auxquels il n'avait pu songer, puisque sa vie nomade ne les demandait pas. Il s'est aperçu que la matérialité de son existence et celle de sa famille lui donnait des obligations auxquelles il a fallu pourvoir. Sa nourriture qu'il pourchassait jadis sur de grands espaces au gré des saisons, là où elle se trouvait, s'est bientôt raréfiée autour de son habitation. L'animal pourchassé plus vivement est devenu lui-même plus habile à la fuite; d'où nécessité pour l'homme de perfectionner son outillage et de chercher des auxiliaires pour son nouveau mode d'existence. Le chien était certes le plus précieux de tous ceux qu'il pouvait souhaiter; aussi l'a-t-il pour ainsi dire accaparé, et en a-t-il fait sa chose.

De là à pressentir les perfectionnements que l'homme a été obligé de faire chez son auxiliaire même, il n'y a qu'un pas. Il est vite franchi, si on envisage les nécessités de l'existence d'une part, et d'autre part le besoin absolu et impératif d'y remédier.

L'origine de la domestication n'a pas d'autres causes; et c'est vraisemblablement le Chien qui en a subi les premiers effets et parcouru les premières étapes.

Petit à petit, la lutte pour l'existence a augmenté d'acuité; elle a provoqué de nouveaux besoins, partant de nouvelles obligations. Le chien a suivi l'évolution de son maître pour parer à ses nouvelles nécessités. Du chien primitif, bon à tout faire, l'homme a dû tirer le chien de garde pour l'habitation, et le chien de chasse agile et robuste pour le seconder dans ses expéditions cynégétiques. Le chasseur et le pasteur ont eu tôt fait de fixer leur choix sur les sujets les plus aptes à remplir les fonctions spéciales auxquelles les nécessités de l'existence les prédestinaient. Ils en ont fait en somme des spécialités; et c'est à ce travail de sélection que nous venons d'assister.

Est-ce à dire que l'homme ait agi de cette façon, à loisir et pour son bon plaisir? Non, l'homme acculé aux nécessités de la lutte, n'a pas eu le choix des moyens, et c'est par pure obligation matérielle qu'il a dû accomplir cette évolution, et transformer le *Canis pa-*

lustris primitif en races mieux appropriées aux besoins nouveaux qu'il s'était créé.

L'homme des palafittes a donc été mis dans l'absolue nécessité de se transformer, et, parallèlement à son évolution intime, il a fait évoluer son meilleur auxiliaire, le chien, par des sélections que les conditions matérielles de son existence le mettaient dans la dure obligation de faire.

Est-il bien urgent de rechercher, en dehors du chien lui-même, des croisements avec les espèces sauvages, pour concevoir les modifications que nous venons de constater? A-t-on eu recours au loup, comme on l'a dit, pour produire des races nouvelles telles que celles qui nous occupent? Je ne le crois pas. Nous aurions alors parmi les matériaux de nos palafittes de nombreux ossements de loup; et tel n'est pas le cas. Nous n'y avons vu qu'un seul crâne de ce canidé qui portait à l'orbite gauche la trace du coup qui l'avait tué. La négative n'est pas une preuve, dira-t-on. Soit; mais, si le fait avait existé, il aurait certainement laissé quelque trace. Or, l'ensemble des crânes que nous venons de voir ne présente aucun caractère anatomique qui puisse indiquer la présence du loup parmi les reproducteurs directs et même parmi les ancêtres.

Il n'est pas besoin de mélanges d'espèces sauvages pour obtenir les races que j'ai étudiées ici; et point n'est besoin d'invoquer l'hypothèse de l'introduction de races étrangères, que rien ne justifie, ni dans l'outillage, ni dans le mobilier des palafitteurs du Jura.

Les nécessités de l'existence de l'homme de nos cités lacustres ont seules présidé au perfectionnement du *Canis palustris* par la sélection patiente et raisonnée; elles nous ont donné les deux races nouvelles que nous venons de suivre dans leur évolution.

Telle est la conclusion qui s'impose comme la plus rationnelle en face des faits observés.

Ces considérations générales étant exposées, passons rapidement en revue ce que les principaux auteurs ont dit des origines du chien, de ses affinités, et de ses rapports avec l'homme.

Nous avons déjà vu, au chapitre précédent, que pour les uns le *Canis palustris* était l'ancêtre du braque ou du chien de ferme; pour d'autres, il fallait le rapprocher du basset et du loulou, et que M. Studer le comparait au chien des Papous. Nous ne reviendrons pas sur cette question et nous aborderons de suite les origines du chien.

Selon Rutimeyer, le *Canis palustris* a pour parent à un degré égal, parmi les canidés sauvages, le loup et le chacal. Pour Jeitteles, le *Canis palustris* provient du petit chacal, *Lupus aureus* Gray, lequel vit encore de nos jours dans le sud de l'Europe, en Asie occidentale et dans l'Afrique septentrionale. Naumann est de l'avis

de Jeitteles. M. Studer met en doute cette origine du *Canis palustris* et trouve plus rationnel de le faire descendre d'un chien sauvage, lequel serait complètement domestiqué: ce qui expliquerait qu'on ne le rencontre plus à l'état sauvage. Ce chien aurait eu sa patrie dans la partie occidentale du continent asiatique.

Pour Jeitteles, le *Canis matris optimae* aurait eu pour ancêtre le loup des prairies, *Canis latrans*, Say; plus tard, il le rattache au loup indien, *Canis pallipes*, Sykes.

Naumann ne s'exprime pas à ce sujet. M. Studer aborde la question sous une autre forme. Pour lui le *Canis matris optimae* ne serait que le produit de l'élevage avec sélection du *Canis palustris* de l'âge des palafittes et les chiens intermédiaires de la fin de la pierre polie représenteraient le passage de l'une à l'autre race. Strobel est du même avis, et admet la transformation du *Canis palustris* en *Canis matris optimae* par la sélection et l'élevage. Pour Woldrich, le *Canis intermedius* pourrait bien avoir pour ancêtre le *Canis lupaster*, déjà domestiqué dans l'ancienne Egypte. Il ne croit pas que le *Canis intermedius* soit le résultat d'un croisement entre les races préexistantes *Canis palustris* et *Canis matris optimae*.

Strobel estime qu'il est plus probable que le *Canis Spalletti* provienne par sélection du *Canis palustris* que de voir celui-ci provenir du premier. — En résumé le *Canis palustris* apparaît le premier à l'âge de la pierre polie; puis, vers la fin du néolithique et peut être les débuts du bronze, nous avons le *Canis Spalletti*; à l'époque du bronze, le *Canis matris optimae*, et enfin le *Canis intermedius* avec l'âge du fer.

Les trois premiers auraient donné respectivement le chien braque, le chien renard, et le chien de ferme. Strobel pense que le mâtin ou *Canis rudo* descend du *Canis intermedius*.

Jeitteles est d'avis, avons nous dit, que le *Canis palustris* proviendrait du petit chacal, *Lupus aureus*. Ce Canidé dont l'aire géographique s'étend de l'Inde au Maroc, aurait été domestiqué, dit-il, à une époque très éloignée dans l'Inde et en Egypte; puis, de ces pays, il aurait été importé en Europe, déjà domestiqué. Il admet encore que ce même chacal vivait à l'état sauvage sur le versant méridional des Alpes, où les palafitteurs l'auraient domestiqué. Le même auteur rapporte au *Canis palustris* des ossements trouvés en Belgique dans des cavernes de l'âge du Mammouth. Il en vient à dire que le *Lupus aureus* nord-méditerranéen aurait été introduit en Belgique, dès les premiers temps de sa domestication. M. Studer fait observer avec juste raison, que l'aire d'habitat du chacal n'a jamais atteint la zone centrale de l'Europe, alors que c'est surtout dans cette zone que se trouvent les lacustres et que l'on rencontre les restes du *Canis palustris*. Le chacal n'aurait donc pu être

domestiqué *in loco* par les palafitteurs. Pour cet auteur, le chien fut amené en Suisse par les premiers immigrants de la famille aryenne, ainsi qu'il considère les premiers palafitteurs. Or, ceux-ci, dit-il, ne trouvèrent pas de chiens domestiques chez les peuplades paléolithiques. — Je suis persuadé que le chien était domestiqué en France, avant l'arrivée des palafitteurs. — Pour Gabriel de Mortillet, les chiens domestiques seraient les descendants domestiqués du *Canis dukhunensis* et du *Canis primævus*, qui habitent actuellement dans l'Inde. Ces chiens seraient peut-être les descendants immigrés d'un chien quaternaire plus voisin des chiens domestiques que ne le sont le renard et le loup et attribuerait à ces chiens les débris que l'on a trouvés en France.

M. Zaborowski, dans « les Chiens quaternaires, 1885 » écrit, au sujet de la domestication : « L'Europe assurément n'est pas le centre de première apparition des chiens. La présence du *Cuon*, à Sumatra, du Dingo en Australie, suffirait à le prouver. Cependant elle était habitée par plusieurs variétés de chiens, avant toute domestication. Est-ce qu'il en résulte, comme cela est impliqué dans notre pensée, que l'homme a dû domestiquer les chiens sur place, en Europe, et qu'il n'en a pas tiré toutes les variétés domestiques de quelque variété ou espèce étrangère ? A cette question, il ne peut y avoir aujourd'hui qu'une réponse affirmative. »

Parlant de son *Canis palustris*, Rutimeyer dit que le résultat le plus important et le plus surprenant de ses recherches consiste dans le fait qu'en Suisse il n'existait qu'une seule race de chiens domestiques à l'âge de la pierre, et que cette race était constante jusqu'en ses moindres détails. Naumann et Jeitteles vont plus loin encore et soutiennent que cette race de chiens est parvenue jusqu'à l'époque romaine sans altération ! Il est vrai de dire que Rutimeyer avait signalé en Suisse une variété plus grande des chiens domestiques apparaissant à la fin du néolithique, et que Jeitteles revendiquait cette forme pour son *Canis matris optima*. Je suppose que cette variété était le passage de l'une à l'autre de ces races.

M. Studer reprenant la question obtient des résultats différents suivant lesquels, pendant la fin du néolithique et l'époque de transition à l'âge du bronze, s'est manifesté une grande variabilité de formes dans les chiens domestiques. Ce qui est exact.

On voit que les auteurs sont loin d'être d'accord sur ce qu'ils ont observé et sur la manière d'interpréter les matériaux dont ils disposaient.

Quels étaient les rapports de l'homme et du chien ?

Le *Canis palustris*, suivant Rutimeyer, était un chien de chasse, mais servait quelquefois pour la garde des troupeaux de petits ani-

maux domestiques. Pour Jeitteles, le chien des tourbières aurait été le gardien des habitations; et pour Naumann il servait à garder les troupeaux de bestiaux sur les bords des lacs habités par les palafitteurs.

Le *Canis matris optimae* était un chien de chasse pour le cerf et l'ours, d'après Naumann; c'était un chien de berger, d'après Jeitteles.

Pour Strobel, le *Canis Spaletti* était un chien de garde pour la maison; le *Canis palustris* un chien de chasse pour le loup, ours, sanglier, et cerf.

Rutimeyer avait constaté que dans les palafittes suisses, il n'y avait que des ossements de chiens âgés, rarement de jeunes, pour la plupart brisés; il en concluait que le chien servait à l'alimentation.

Naumann cite des observations de faits semblables dans la palafitte de Starnberg et en tire les mêmes conclusions que Rutimeyer.

Canestrini observe les mêmes faits dans les terramares de Modène et pense que les chiens domestiques servaient à l'alimentation.

Les faits analogues observés par Strobel dans les terramares, lui font dire que les peuples des terramares se servaient du chien comme auxiliaire et comme animal alimentaire.

M. Studer soutient que les lacustres exerçaient déjà la sélection, ne conservant que les sujets aptes à leurs besoins et sacrifiant les autres. Il fait observer que c'est la raison pour laquelle les ossements de jeunes chiens sont rares dans les palafittes.

Les matériaux que j'ai eu entre les mains et dont je viens de faire l'exposé ne permettent pas de dire que les lacustres de Clairvaux et de Chalain mangeaient le chien. Nous n'avons reconnu qu'un seul crâne de chien, qui puisse supporter la discussion. Tous les autres ne présentent pas de fracture du crâne ante-mortem, tandis que le crâne du loup offre un bel exemple de perforation de la région orbitaire par une arme en silex.

Nous sommes donc amenés à croire que les palafitteurs de Chalain et de Clairvaux ne mangeaient pas leurs chiens.

IX. — Conclusions.

De tout ce qui précède découlent les conclusions suivantes :

1° Les crânes des chiens des palafittes de Clairvaux et de Chalain présentent une série évolutive du *Canis palustris* de Rutimeyer, qui se divise en deux séries spécifiques, l'une aboutissant au *Canis Le Mirei*, l'autre au *Canis Girardoti*.

2° L'outillage et l'industrie des palafitteurs néolithiques du Jura français n'indiquent pas l'intrusion d'une peuplade humaine nouvelle ayant pu importer des animaux nouveaux.

- 3° Il en résulte que les habitants de nos cités lacustres du Jura n'ont pu obtenir les modifications profondes observées sur les crânes, que par une sélection et des croisements appropriés entre les produits du *Canis palustris*, souche des deux races observées ;
- 4° Ces transformations sélectionnelles sont l'indication précise d'une Domestication avancée du chien chez nos Néolithiques ;
- 5° L'état de conservation des crânes permet de dire que le Chien n'entrait pas dans l'alimentation des palafitteurs du Jura français.

X. — Bibliographie.

- AMEGHINO. — Mamm. fossil. Répub. Argentine. Buenos-Aires, 1889.
- ANUSCHKIN. — Zwei Rassen des Hundes aus den Torfmooren der Ladogasee's., 1882.
- BAILLEAU. — Grotte des Fées de Chatelperron. *Bull. Soc. émul. de l'Allier*. Moulins, 1866 (*Lupus vulgaris*).
- BEAUDOUIN. — Note géologique sur une caverne à ossements des environs de Châtillon (Côte-d'Or). 1843.
- BELGRAND. — La Seine; le bassin parisien aux âges préhistoriques. Paris, 1869.
- BLAINVILLE (de). — Sur quelques anomalies du système dentaire chez les Mammifères... *Ann. franç. et étrang. d'anatomie et de physiologie*, tome I, Paris, 1837 (Cuon).
- BLAINVILLE (de). — Ostéographie. Paris, 1845-1854.
- BOULE (Marcelin). — Prédécesseurs de nos Canidés. Comptes-rendus de l'Académie des Sciences, Paris, 28 janvier 1889.
- BOURGUIGNAT (J. R.). — Recherches sur les ossements de Canidæ constatés, en France, à l'état fossile pendant la période quaternaire. 3 Planches. Paris, 1875.
- BOUVET. — Grotte de Vallières, située sur l'Amasse (Loir-et-Cher) (*Lupus vulgaris*).
- BRANDT (F.). — Neue Untersuchungen über die in den altaischen Höhlen aufgefundenen Säugethierreste. *Bulletin de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Petersbourg*, tome XV, Saint-Petersbourg, 1871 (Loup).
- BRAVARD, CROIZET et JOBERT. — Sur les quadrupèdes fossiles de l'Auvergne. 1827.
- BUCKLAND. — Über die Kirkdaleköhle. *Philos. Transact.* 1822. — Reliquiæ diluvianæ, 1823.
- CANESTRINI (Giovanni). — Oggetti trovati nelle terramare del Modenese. Seconda relazione. Avanzi organici. Modena, 1864.
- CARTAILHAC et BOULE. — La Grotte de Reilhac.
- CAUP. — Okens Isis. 1834.
- COMBES (J. L.). — Etud. géolog. sur l'ancienneté de l'Homme et sur sa coexistence avec divers animaux dans la Vallée du Lot et ses affluents. Agen, 1865.
- CORNALIA (Emile). — Monographie des mammifères fossiles de la Lombardie Paléont. Lomb. 2° série. Mailand, 1858 (*Canis lupus fossilis*).
- CUVIER (G.). — Recherches sur les Ossements fossiles. 4° édition, tome V, Paris, 1835, p. 486.
- DARWIN (Ch.). — Origine des espèces. Paris, traduction, 1866.

- DECHAMBRE. — Note sur trois crânes de chiens des Palafittes de Clairvaux. *Bull. de la Société Centrale de Médecine-Vétérinaire*, n° du 30 mai 1908, tome LXXXV, n° 10 p. 262-271, Paris, 1908.
- DUPONT. — Etude sur trois cavernes de la Lesse. *Bull. Acad. roy. de Belgique*. Bruxelles, 1866 (*Lupus vulgaris*).
- ESPER. — Ausführliche Nachricht von neu entdeckten zoolithen, unbekanntem vierfüßigen Thieren u. s. w. in den Grüften des Markgrathums Bayreuth-Nürnberg, 1774 (*Lupus*).
- FROSSARD (E. et Ch.). — Note sur une Grotte à Bagnères-de-Bigorre. *Bulletin Soc. Ramond*, 1870.
- GARRIGOU. — Etude sur les crânes de la caverne de Lombrives. *Bull. Soc. Anthr.* Paris, 1865.
- GARRIGOU. — Age du Renne dans la Grotte de la Vache. *Bull. Soc. Hist. Nat. de Toulouse*. Toulouse, 1867 (*Canis vulpes*).
- GAUDRY et BOULE. — Matériaux pour l'histoire des temps quaternaires. Paris, 1849, 4^e fascicule.
- GERVAIS (P.). — Paléontologie française. Paris, 1859
- GIEBEL (C. G.). — Odontographie der lebenden und fossilen Wirbelthiere. Leipzig, 1855 (*Canis spelaeus*; *Canis Neschersensis*).
- GOLDFUSS (Dr G. A.). — Die Umgebungen von Muggendorf. Erlangen, 1810 (Loup).
- GOLDFUSS (Dr J. A.). — Osteologische Beiträge zur Kenntniss verschiedener Säugethiere der Vorwelt. Ueber den Hohlenwolf (*Canis spelaeus*). *Nova Acta Acad. nat. cur.*, tome XI, 1823 (*Canis spelaeus*).
- HARLÉ (Edouard). — Note sur une Mandibule de Canidé du genre Cuon. *L'Anthropologie*, tome II, pages 129-141. 1891, Paris (*Cuon Bourreti*).
- HUE (Edmond). — Etude sur un nouveau chien des Palafittes de Clairvaux. *Canis Le Mirei*. *Bull. de la Société Préhistorique de France*, tome II, n° 7, juillet 1906, pages 279-295. Le Mans.
- HUE (Edmond). — Contribution à l'étude des Canidés Préhistoriques. *Compte-rendu du Congrès préhistorique de Vannes*, en 1906, pages 138-148. 1907, Le Mans.
- HUE (Edmond). — Note sur une Mandibule droite de Canidé des Palafittes de Chalain. *Bulletin de la Société Préhistorique de France*, décembre 1906, tome III, n° 10, pages 441-453, Le Mans.
- HUE (Edmond). — *Canis Girardoti*. Un nouveau chien des palafittes de Chalain (Jura). *Compte-rendu du Congrès Préhistorique d'Autun*, en 1907, pages 399-418. 1908, Le Mans.
- HUE (Edmond). — Etude d'un humérus de chien moustérien de la Grotte de Châteaudouble (Var). *Bulletin de la Société Préhistorique de France*, tome IV, n° 8, octobre 1907, pages 417-423, Le Mans.
- HUE (Edmond). — Deuxième note sur le chien moustérien de la Grotte de Châteaudouble (Var). *Compte rendu du Congrès Préhistorique d'Autun*, en 1907, pages 227-238. 1908, Le Mans.
- HUE (Edmond). — *Lupus Marignyensis*. Cité lacustre de Chalain (Jura). *Bulletin de la Société Préhistorique de France*, tome VI, n° 3, pages 127-142; n° 4, pages 206-215. 1909, Le Mans.
- HUE (Edmond). — Les Canidés des Palafittes du Jura français. *Compte-rendu du Congrès Préhistorique de Beauvais*, 1909, pages 463-543. Le Mans.
- HUSSON. — Nouvelles recherches sur l'Homme fossile aux environs de Toul (*Lupus vulgaris*).
- JAGER (Dr G. Ferd.). — Uber die fossilen Säugethiere in Wurtemberg. Stuttgart, 1839 (Loup).

- JEITTELES (L. H.). — Die vorgeschichtlichen Alterkümer der Stadt Olmutz und ihrer Umgebung. Wien, 1872.
- JEITTELES (L. H.). — Die Stammvater unserer Hunde Rassen, mit 10 fig. Wien, 1877.
- LORTET et GAILLARD. — La Faune momifiée d'Égypte. *Arch. Mus. Lyon*. Lyon, 1903-1909.
- LUND. — Über fossile Knochen in den Höhlen Brasiliens. *Akad. d. Wissensch. Kopenhagen*. Kopenhagen, 1841 (Loup).
- FORSITH MAJOR (Dr C. J.). — Considerazioni sulla Fauna dei Mammiferi pliocenici e post pliocenici della Toscana. *Atti della Societa Toscana de Scienze Naturali*, vol. I et III. Pisa, 1877 (*Canis lupus*. *Canis alpinus*. *Canis etruscus*, *Maj.* et *Canis Falconeri Maj.*).
- MORTILLET (G. de). — Le Préhistorique. Paris, 2^e édition, 1885.
- MORTILLET (G. de). — Origines de la chasse, de la pêche et de l'agriculture. Paris, 1890.
- MOUGEOT. — Ossements humains et de grands Mammifères fossiles des Vosges. *Ann. Soc. d'émul. des Vosges*. Epinal, 1864.
- MURCHISSON et MANTELL. — Sur un quadrupède fossile d'Oeningen. 1835. (Loup).
- NAUMANN (H. E.). — Die Fauna der Pfahlbauten im Starmberger See. *Arch. für Anthropol.*, VIII, Braunschweig, 1875.
- NEHRING (Dr Alfred). — Die Quaternären Faunen von Thiede und Westeregeln, nebst Spuren des vorgeschichtlichen Menschen. *Arch. für Anthropologie*, Bd. X et XI, Braunschweig, 1878.
- NEHRING (Dr A.). — Ueber *Cuon alpinus fossilis*; ueber einige andere fossile Caniden. *Neues Jahrb. f. Mineral.*, 1890, II.
- NEHRING (Dr A.). — Diluviale Reste v. *Cuon*, *Ovis*, *Saïga*, *Ibex* u. *Rupicapra* aus Mähren. *Jahrb. Min.*, Stuttgart, 1891.
- NORDMANN (D. Alex. v.). — Palæontologie Südrusslands, Helsingfors, 1858 (*Canis lupus spelæus*).
- PHILIPPE. — Mémoire sur les cavernes à ossements des environs de Bagnères-de-Bigorre. *Act. Soc. Linnéenne de Bordeaux*, tome XVIII, Bordeaux, 1852.
- PICTET. — Traité de Paléontologie. Paris, 1853.
- POMEL. — Catalogue méthodique des Vertébrés fossiles. 1854.
- POMEL. — La carte géologique de l'Algérie. Alger, 1890.
- RAMÉL, GARRIGOU et FILHOL. — L'Homme fossile des cavernes de Lombrives et de Lherin dans l'Ariège. Auch.
- ROSENMÜLLER (J. C.). — Merkwürdige objecte der Umgebung von Muggendorf. *Naturforsch. Gesellsch.* in Berlin. 1804 (crânes de loups).
- ROTH (Dr Joh.) und WAGNER (Dr A.). — Die fossilen Überreste von Pikermi in Griecheland. München, 1854 (*Canis lupus primigenius*. *Canis lupus fossilis*).
- RUTIMEYER (L.). — Die Fauna der Pfahlbauten in der Schweiz. Basel, 1861.
- RUTIMEYER (L.). — Die Veränderungen die Thierwelt in der Schweiz seit Amvesenheit des Menschen. Basel, 1875 (Loup).
- SERRES (Marcel de). DUBREUIL (Jean-Jean). — Recherches sur les ossements fossiles des Cavernes de Lunel-Vieil. *Mémoires du Muséum*, tome 18, Paris, 1829.
- SERRES (Marcel de). — Essai sur les cavernes à ossements. 3^e édition. Paris. 1838.
- SCHMERLING. — Recherches sur les ossements fossiles découverts dans des cavernes de la province de Liège. 1834, II, Liège.

- SCHMIDT (O.). — Les mammifères dans leurs rapports avec leurs ancêtres géologiques. Paris, 1887.
- SCOTT. — The Mammalia of the Deep Rivers Beds. *Wash. Phil. Society*, Washington, 1893.
- SPALIKOWSKI (Edmond). — L'évolution du chien dans les Sociétés humaines.. Paris, 1900.
- STEENSTRUP. — Congrès international d'Anthrop. et d'Archéologie préhistoriques. Copenhague, 1869.
- STROBEL (P.) et PIGORINI. — Le Terramare del Emilia. Prima relazione. Torino, 1862.
- STROBEL (P.). — Die Terramara. Lager der Emilia. *Erster Bericht Auszug*, Zurich, 1863.
- STROBEL (P.) et PIGORINI (L.). — Le Terramare e le palafitte del Parmense. *Seconda relazione*. Milano, 1864.
- STROBEL (P.). — Le razze del Cane nelle terramare. *Bulletino di paleontologia italiana. Reggio dell' Emilia*. 1880.
- STUDER (Th.). — Beitrag für Kenntniss der Hunderassen in den Pfahlbauten. *Arch. für Anthropol.*, Bd. XII, Tafel II, Fig. 5 und 6, 1879.
- STUDER (Th.). — Die Thiervelt in den Pfahlbauten des Bielersee's, mit 5 Tafeln. *Mittheilungen der Bern. Naturforschenden Gesellschaft*. 1883.
- STUDER (Th.). — Die praehistorische Hunde in ihrer Beziehung zu den gegenwaertig lebenden Rassen. *Abh. d. Schweiz. palaeontol. Gesellsch.*, vol. XXVIII, 1901, Berne.
- STUDER (Th.). — Über den Deutschen Schäferhund und einige Kynologische Fragen. *Mittheilgn. Naturf. Gesellsch.* Berne, 1903, 9 tafeln.
- STUDER (Th.). — Etude sur un nouveau chien préhistorique de la Russie. *L'Anthropologie*, tome XVI, 1905. Paris. 1 Planche.
- STUDER (Th.). — Schadel eines Hundes aus... praehistorischen Wohnstatte der Hallstattzeit bei Karlstein Antsgericht Reichenhall. *Mitth. d. Naturf. Gesellschaft*, Berne, 1908 (155-168).
- TROUSSERT (Dr). — Catalogus Mammalium tam viventium quam fossilium, fasc. I, Berolini, 1904.
- WAGNER. — Untersuchungen über Säugethiere der Vorwelt. *Isis*, Bd. IV, 1829 (Loup).
- WAGNER (Dr A.). — Neue Beiträge zur Kenntniss der fossilen Überreste von Pikermi. *Königl. baier. Akademi d. Wiss.*, Cl. II, Bd. VIII, München, 1857 (*Pseudocyon robustus*).
- WOLDRICH (Dr Johann). — Ueber einen neuen Haushund der Bronzezeit (*Canis familiaris intermedius*) aus den Aschenlagen von Weikersdorf, Pulkau und Ploscha. *Mittheil. Anthropol. Gesellschaft*. Wien, VII Band, n° 4, 1877.
- WOLDRICH (Dr Johann). — Ueber Caniden aus dem Diluvium. Mit 6 Tafeln. Wien, 1878.
- WOLDRICH (Dr Johann). — Beitrage zur Geschichte des fossilen Hundes. *Mittheilgen d. Anthropol. Gess.*, Wien, Bd. XI, Neue Folge I. 1881 (*Canis Mickii*).
- ZABOROWSKI. — Les chiens tertiaires de l'Europe et l'origine des Canidés. *Bull. Soc. Anthrp. de Paris*, 1883.
- ZABOROWSKI. — Mémoire sur les chiens de l'Ancienne Égypte. Paris, 1884.
- ZABOROWSKI. — Des chiens quaternaires, 1 pl. [*Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, tome II, avril 1885. Paris].
-

V. — AGE DES MÉTAUX.

L'âge du Cuivre dans les Alpes françaises. Sépultures de Fontaine-le-Puits (Savoie).

PAR

H. MULLER (de Grenoble),

Bibliothécaire de l'École de Médecine,
Conservateur du Musée Dauphinois.

En mai 1908, les journaux de la région annoncèrent la découverte de sépultures préhistoriques, faite à *Fontaine-le-Puits*.

L'une d'entre elles avait donné avec un squelette, des haches en pierre polie, des silex et quatre objets en *cuivre pur*.

Cette découverte a été faite par les frères Chavoutier, propriétaires à Fontaine-le-Puits, dans le sous-sol de leur maison familiale, en plein village, pendant la reconstruction d'un mur entamé par le tracé d'une route nouvelle.

Un des frères, M. l'abbé Chavoutier, voulut bien répondre à un questionnaire que je lui avais adressé, en même temps qu'il m'envoyait les objets pour les étudier.

La commune de Fontaine-le-Puits est à 1.030 mètres d'altitude, à près de deux heures de marche de Moutiers et par les sentiers à une lieue de Salins.

En septembre dernier, en compagnie de notre collègue, M. le baron Albert Blanc (de Chambéry), nous sommes allés vérifier, sur place, les indications très précises, données par M. l'abbé Chavoutier. M. le baron Blanc, après mon départ, eut la bonne fortune, en continuant la fouille commencée, de retrouver avec le bassin et les jambes d'un des squelettes, une partie du mobilier siliceux déposé auprès du mort.

Il y avait trois sépultures dans le sous-sol des bâtiments Chavoutier, que nous désignerons par A. B. C.

La première A. a donné un squelette, la tête à l'est, couché sur le côté gauche (*Fig. 1*), les jambes repliées, le bras droit allongé

sur le côté, le bras gauche en avant, coudé, devant la face. Le crâne se trouvait plus élevé que le reste du corps, qui avait dû être déposé dans une fosse pratiquée sur la pente très forte qui porte le village actuel.

Cette situation, en terrain plat, aurait fait songer à une inhumation faite en position assise.

C'est auprès de ce squelette que les objets de cuivre ont été recueillis, avec les haches polies et les silex.

La deuxième B a donné quelques os humains, dispersés sur un espace circonscrit par des lauzes en schiste dur, épaisses de 0^m04 à 0^m05 ; il y avait les débris de deux corps ; mais les os des crânes étaient absents, sauf une incisive d'enfant et deux molaires d'adulte.

Les pieds étaient au sud et le mobilier néolithique.

La troisième C également sans crâne, les pieds à l'ouest, était dans la même couche que A ; pas de mobilier funéraire.

En D au sud-ouest, à 3 mètres de A, et au même niveau, était un grand foyer, recouvert d'un rocher plat, sans os ni céramique.

A 1 mètre de A, même niveau, deux fragments de poterie, d'aspect néolithique.

MOBILIER FUNÉRAIRE.

Sépulture A (Fig. 1).

1. Une pointe de flèche, ou sagaie en silex, de 0^m068 de longueur, près de l'occipital.

2. Une hache, en jadéite vert clair, transparente ; longueur 0^m132, largeur 0^m048, épaisseur 0^m021 ; poids 330 grammes

9. Une hache en cuivre ; longueur 0^m130, largeur 0^m044, épaisseur 0^m011 et 0^m012 ; poids 347 grammes (*Fig. 2*).

3. Une hache en roche dure (jadéite ?) ; longueur 0^m111, largeur 0^m040, épaisseur 0^m030 ; poids 226 grammes.

4. Une grande lame en silex brun clair cacholoné, de 0^m168 de longueur ; — une deuxième, en silex blond de 0^m128.

Six autres lames, dont deux ou trois légèrement cacholonées ; la plus courte a 0^m061 de longueur.

Deux lames grises, régulières, de 0^m096 et de 0^m086 ; la plus longue est façonnée en grattoir à une de ses extrémités ; toutes deux portent de légères retouches vers la pointe. Une des lames cacholonées est retouchée sur tout son pourtour, sur une seule face.

Un petit tranchet en jaspe rouge, un autre en silex brun, une lame appointée, et une large lame courte, constituent le lot de silex trouvés en 5 et 5'.

6. Onze pointes de flèches, dont une, de 0^m093 de longueur, est comparable aux belles pièces solutréennes, ont été trouvées, en paquet, la pointe en bas, le long de la jambe droite.

7. Vingt-deux pointes de flèches, la pointe en bas vers le genou gauche, la plus longue a 0^m072, la plus courte 0^m031. Parmi ces

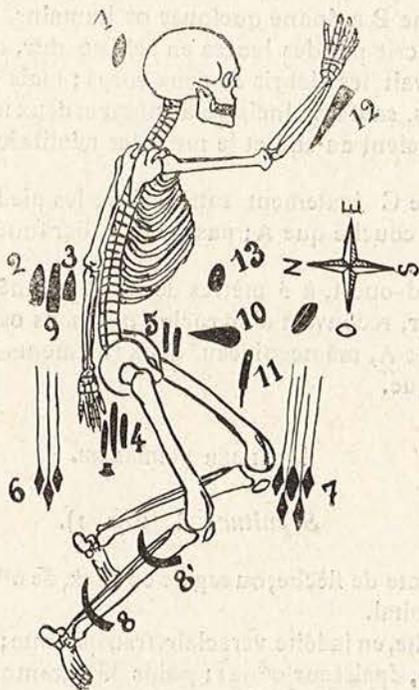


Fig. 1. — Sépulture A de la Station de Fontaine-le-Puits (Savoie). — Position des Objets autour du Squelette. — Légende: 1, Pointe de flèche ou de Sagaie; — 2, Hache en jadéite claire; — 3, Hache en jadéite (?); — 4, Lames, tranchets, grande lame (silex); — 5, Lames et grande pointe de flèche (silex); — 6, Pointes de flèches (10) (silex); — 7, Pointes de flèches (22) (silex); — 8, 8', Défenses de sangliers; — 9, Hache en Cuivre; — 10, Lame de poignard en Cuivre; — 11, Poinçon: corne de Cervidé et Cuivre; — 12, Pendeloque en Cuivre; — 13, Pendeloque en Coquillage.

pointes, il y avait quatre tranchets ou pointes de flèches à tranchant transversal, d'une technique grossière.

Plusieurs des pointes ci-dessus sont du type lancéolé; d'autres sont façonnées en forme de feuille de saule et sont parfois très larges.

Le travail est grossier, le silex gris, blond et brun clair est plus ou moins cacholonné.

8, 8'. Deux fortes défenses de sanglier, toutes deux du côté gauche, étaient placées sur le tibia droit; l'une d'elles a été amincie vers la pointe.

11. Un poinçon rectangulaire, en cuivre émoussé, fixé avec de la résine dans un fragment d'andouiller (épois) de cerf. L'épois a été poli et sa pointe perforée pour y passer un lien de suspension (*Fig. 2; II*).

10. Une lame de poignard en cuivre, très mince, avec cinq trous de rivets. On y remarque la trace d'un manche fibreux,

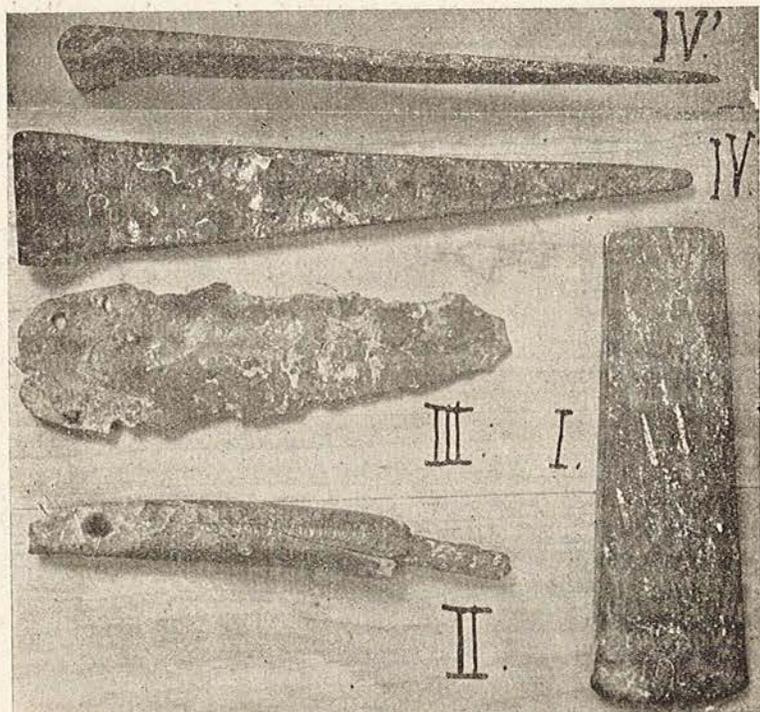


Fig. 2. — Objets en Cuivre de la SÉPULTURE A, de Fontaine-le-Puits (Savoie). — Echelle : 1/2 grandeur. — Légende : I, Hache plate; — II, Poinçon emmanché; — III, Poignard; — IV, Grosse pendeloque, en Cuivre (vue de face); — IV', Même objet, vu de profil.

corne de bovidé ou bois (deux lames de silex ont été recueillies près du poignard) (*Fig. 2; III*).

13. Une pendeloque en test de coquillage marin, probablement roulé par le flot; un large trou de suspension y a été foré.

12. Une curieuse pendeloque en cuivre; longueur 0^m186, largeur au sommet 0^m036, épaisseur au même point 0^m012, épaisseur de la partie plane 0^m007; poids 191 grammes (*Fig. 2; IV et IV'*).

Sa forme, un triangle isocèle, très allongé, avec la base repliée,

pour former un anneau permettant le passage d'un lien, autorise à penser à une pendeloque. Sa situation, sur le radius droit qu'il a coloré en vert, ne fournit aucune indication.

M. Chantre a trouvé, dans ses fouilles de tombes dans le Caucase, des objets similaires : épingles pour cheveux, mais beaucoup plus légers. (Voir au Musée de Chambéry.)

Sépulture B.

Même couche que A. — Une belle hache noire, en chloromélanite, a été trouvée vers les pieds. Longueur 0^m146, largeur 0^m062, épaisseur 0^m030; poids 496 grammes. Comme pour les deux haches de A, le polissage a laissé quelques larges plans courbes; le tranchant de celle qui nous occupe, convexe, est d'une belle venue.

Une belle lame en silex rubanné, de 0^m176 de longueur, a été trouvée sur l'emplacement du bassin, lequel n'existait pas.

Vers la tête absente également, le baron Blanc a trouvé, une pointe de trait, lancéolée, épaisse, un petit grattoir en silex rubanné, et un bout de lame en silex semblable.

A l'extrémité nord de la tombe, une pendeloque, en test de coquillage marin, perforée, très altérée, se trouvait au sommet de la sépulture.

ANALYSE DES OBJETS EN MÉTAL.

Ayant obtenu de M. l'abbé Chavoutier l'autorisation de faire analyser les objets en métal, j'ai prélevé des échantillons; et je les ai envoyés à M. le baron Blanc, en lui signalant que je pensais qu'ils étaient en cuivre.

Voici le résumé de sa réponse :

1. Hache : *cuivre* (avec très légères traces de plomb).
2. Pendeloque : *cuivre*.
3. Poinçon : *cuivre*.
4. Poignard : *cuivre* (avec traces très minimes d'étain?).

Des expériences de contrôle sur des parcelles de *bronze* ont permis à notre collègue de conclure que les quatre objets de métal de Fontaine-le-Puits étaient en *CUIVRE PUR*, avec quelques impuretés, très minimes, dues sans doute aux minerais employés.

Les Alpes françaises n'ont pas encore fourni de sépultures pareilles; le reste du territoire français, pas davantage, que je sache.

Nous sommes donc bien en présence de la sépulture d'un personnage important, contemporain de la période *œnéolithique* italienne.

La Nécropole de *Remedello*, en Italie, a aussi fourni des objets en cuivre pur, et notamment des poignards semblables.

En Suisse, le lac de Bienne, dans les palafittes de *Vinelz*, a donné beaucoup d'objets en cuivre; le lac de Neuchatel en a également livré.

En tenant compte de l'opinion de M. Déchelette, qui croit que le bronze a été introduit en Gaule par deux directions, l'une maritime (Espagne et Atlantique), l'autre terrestre par la haute Italie, la Suisse, le Jura et la Savoie; si, d'autre part, nous examinons la carte de la Savoie, nous verrons que la région qui nous occupe, si proche des Nécropoles du Fer des *Belleville*, peut très bien avoir été, par plusieurs cols, en communication avec la Suisse et avec le nord de l'Italie.

Le silex, inconnu dans les Alpes de Savoie et les amulettes en coquillages, nous obligent à songer à des communications et à des échanges, ayant établi, bien avant l'introduction des métaux, des relations entre divers pays, que l'on pourrait, au premier abord, soupçonner d'avoir été fermés les uns aux autres.

Je tiens à faire ressortir la part qui revient dans cette découverte aux frères Chavoutier, et en particulier à M. l'abbé Chavoutier, dont l'intelligente perspicacité et la complaisance éclairée ont été si utiles à la divulgation et à la connaissance de cette curieuse sépulture.

Notre collègue, M. le baron Blanc, qui a fini la fouille, et qui a eu la bonne fortune de retrouver, en place, une importante partie du mobilier funéraire, a été très heureusement sur les lieux en temps utile, pour consolider le côté scientifique de la fouille.

Il a l'espoir de pouvoir sauver certains des os humains récoltés : ce qui permettra de donner quelques aperçus sur la race représentée dans les sépultures de Fontaine-le-Puits.

Au dernier moment, M. le baron Blanc m'indique qu'il a retrouvé la pointe de flèche de 0^m093, près de 5 (*Fig. 1*), avec les lames en silex.

M. le D^r M. BAUDOUIN. — Lorsque notre collègue H. Muller a fait la présentation de ces belles pièces au Congrès de l'A. F. A. S., à Lille, j'ai eu l'occasion de dire que, pour moi, cette magnifique trouvaille était d'une importance absolument capitale pour l'étude de l'aurore des Métaux en France.

Il paraît évident que ce mobilier « sent » l'Italie d'une lieue, puisque c'est ce pays qui représente le mieux, jusqu'à présent, l'ère *œnéolithique*, c'est-à-dire l'Age du Cuivre, car, en vérité, dès qu'il y a du Cuivre pur, il y a, quoi qu'on dise : *Période* (sinon *Age*) *du Cuivre*!

Mais il ne faut pas oublier qu'on trouve des *Haches de Cuivre*, exactement semblables à celles-là, en certaine quantité sur les côtes de l'Océan, en Vendée en particulier. Et, pour mon compte, il y a longtemps que je soutiens que, dans l'Ouest de la France, il y a eu un *Centre spécial du Cuivre*, tout comme en Italie.

Je m'appuie, pour cela : 1° sur la fréquence des *haches plates*, en *cuivre*, en Bretagne et en Vendée; 2° sur les trouvailles d'objets en *cuivre pur* (Épingles, etc.), faites par moi dans des Mégalithes (Allée couverte de *la Pierre folle*, à Commequiers (V.), avec *Gravure sur Rocher* de l'âge du *Cuivre* au moins, sur l'une des tables, etc., etc.

M. J. Déchelette, aussi bien renseigné que moi sans doute sur cette question, en a conclu qu'il y avait eu là *Importation par voie maritime du Cuivre* (et ensuite du *Bronze*). — Je ne nie pas le fait, puisque j'ai admis le passage des *Phéniciens*, sur les Côtes de Vendée et de Bretagne, 1500 ans avant J.-C. [mais cela pour des *motifs* autant *médicaux* qu'*archéologiques*], et que ce sont probablement ces peuplades qui ont apporté l'usage du métal sur les Côtes Océaniques.

Pourtant, je le répète, si nous avons des preuves du passage d'un peuple oriental en ces parages à la fin du Néolithique, il ne faut pas en conclure forcément que les *Haches polies en roches rares* viennent d'Orient, de même que le minerai du *Cuivre*! On a pu très bien trouver des gisements de ces minéraux, et même du *cuivre*, beaucoup moins loin (Côtes de Bretagne, Côtes de Portugal, etc.).

**Présentation d'un vase en bronze,
trouvé dans le Département de l'Oise.
Explication de sa patine.
Diverses altérations des bronzes préhistoriques.**

PAR

Alexis MORIN-JEAN (de Paris).

Le vase, que j'ai l'honneur de présenter au Congrès, a été trouvé à Compiègne, en déblayant des terres pour la construction d'une maison. Il porte une seule anse ornée à son extrémité inférieure d'une tête de silène, malheureusement très encroûtée. Sur le fond, on aperçoit la trace de trois pieds, aujourd'hui disparus.

Lui donner une date n'est pas chose facile car il n'était accompagné d'aucun de ces objets tels que fibules, monnaies, etc., qui permettent de préciser une époque.

Je l'ai montré à plusieurs archéologues qui le placent aux environs du III^e siècle de notre ère. On pourrait peut-être assigner à sa fabrication une date beaucoup plus ancienne, et y voir un ustensile de travail grec, utilisé en Gaule à l'époque de l'occupation romaine.

J'ai vu au British-Museum des vases, originaires de Grèce, à profil strictement semblable, mais apodes : les Gaulois auraient donc ajoutés les trois pieds disparus par la suite.

Le fait d'utilisation d'objets grecs en pays barbare n'est pas rare ; témoin la tête de Centaure du Musée de Mayence, les pesons du cabinet des médailles, le buste de Silène trouvé à Alésia le 9 mai 1906 (1), etc.

Je ne m'étendrai pas davantage sur la question d'origine et de fabrication de ce bronze, mon but étant surtout d'en analyser la patine.

La teinte générale du vase est verte ; mais certaines parties, surtout à l'intérieur, sont franchement bleues ; on remarque aussi par places des taches noires et quelques points rouge-brique.

Ces différences, bien marquées dans le coloris de cette patine attirèrent mon attention et m'amènèrent à en poursuivre chimiquement et minéralogiquement l'étude, espérant apporter ainsi quel-

(1) *Revue Pro Alesia*, n^o 1, juillet 1906, p. 3-4, pl. II.

que contribution utile dans une question souvent négligée des archéologues et pourtant de la plus haute importance.

La *patine* résulte de la décomposition de la surface d'un objet au contact des agents physiques et chimiques de la nature. Bien la connaître, c'est se mettre en garde contre les falsifications si répandues aujourd'hui.

Sur le vase que j'ai l'honneur de vous présenter, elle comprend quatre produits de décomposition :

1° *Le carbonate de cuivre (vert)* ($H^2Cu^2CO^5$), autrement dit la *Malachite*, minéral très connu et employé comme matière première dans l'industrie d'art. Il s'étend sur presque toute la surface du pot et s'y présente sous divers aspects, soit en masses amorphes et rugueuses d'un vert plus ou moins foncé, soit à l'état concrétionné sous forme de petites bosses d'un beau vert d'herbe.

2° *Le carbonate de cuivre (bleu)* ($H^2Cu^1C^2O^8$), différent du précédent par sa formule et sa couleur. C'est l'*Azurite* des minéralogistes. Nous la rencontrons ici à l'état de taches bleu de prusse (1). On l'appelle aussi quelquefois *chessylite*, parce qu'elle abondait dans les mines de Chessy (Rhône).

3° *L'oxyde de cuivre (noir)* (Cu^1O^2), oxyde terreux connu en minéralogie sous le nom de *Mélaconise* (2). Il se montre à l'état adventif dans presque toutes les mines de cuivre, notamment à Chessy et en Silésie.

4° *L'oxyde de cuivre (rouge)* (Cu^2O) ou *Ziguéline* (3) ou encore *cuprite*. Sa teinte est rouge cochenille plus ou moins foncé et sa poussière d'un rouge-brun. Ici, il est amorphe, mais il n'est pas rare non plus de le trouver cristallisé. En examinant à la loupe une hache à douille de la grotte de Cumignosc (Basses-Alpes) conservée dans ma collection (n° 2164), j'ai découvert une grande quantité de petits octaèdres de cuprite parfaitement formés.

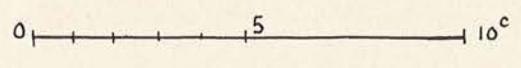
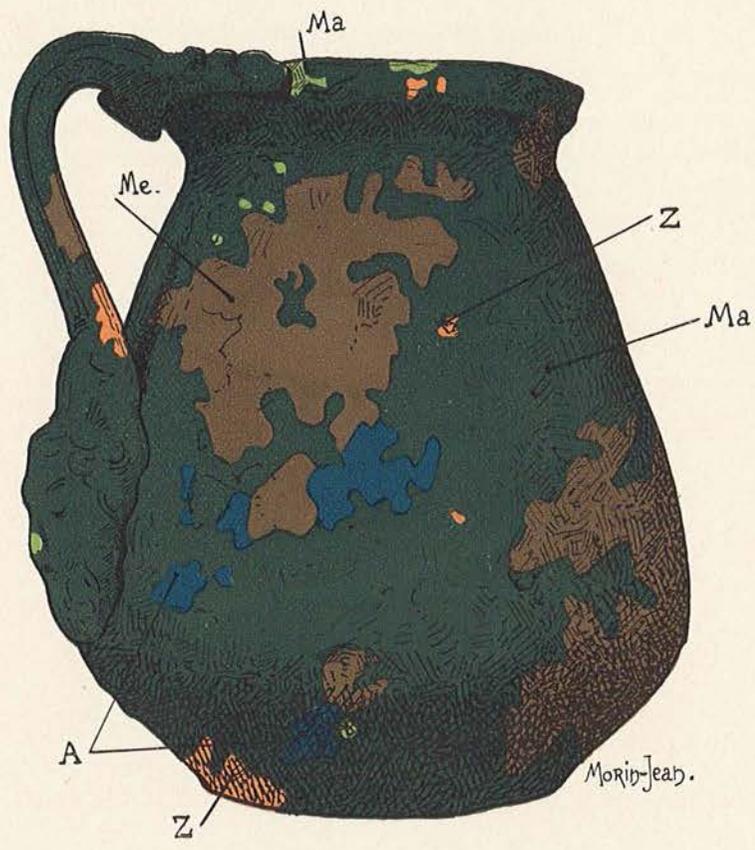
Les carbonates et les oxydes que je viens d'examiner sont les produits ordinaires de décomposition du bronze. Notre vase de Compiègne s'est donc trouvé dans un milieu normal. Dans quelques circonstances plus rares, il a pu se former à la surface d'un bronze antique, d'autres corps dont voici l'énumération :

1° *Le Chrysocolle* (H^4CuSiO^5), ou *silicate de cuivre hydraté*, d'aspect colloïde et d'un vert bleuâtre, se forme en petits grains sur les bronzes enfouis dans les terrains silicieux. Dans les mines de cuivre, il voisine avec malachite, ziguéline et est souvent mélangé d'oxyde de fer et d'azurite.

(1) Sur certains bronzes, elle est bleu azur très clair.

(2) Du grec μέλας = noir; et κόμις = poussière.

(3) D'un mot allemand, signifiant *mine couleur de brique*.



2° La *Lunnite* et la *Libéthénite* ($H^2Cu^4P^2O^{10}$), *phosphates de cuivre*, qui se présentent sous l'aspect de concrétions d'un vert-olive foncé, intéressent peu notre étude par suite de leur rareté.

3° La *Chalcosine* (Cu^2S), *sulfure de cuivre*, se forme sur les objets plongés dans les eaux thermales. On a découvert, à Bourbonne-les-Bains et dans la source de Baracci en Olmeto, des monnaies romaines d'Hadrien et d'Etruscilla, épigénisées en chalcosine (1).

Les objets ainsi décomposés prennent une teinte gris-fer.

Pour me résumer, j'ai dressé des produits de décomposition des bronzes antiques le tableau récapitulatif suivant :

COMPOSITION. CHIMIQUE.	DÉSIGNATION. MINÉRALOGIQUE.	COULEUR.	FORMULE.	OBSERVATIONS.
Carbonates.	Malachite.	Vert.	$H^2Cu^2CO_3$.	Très fréquent.
	Azurite.	Bleu.	$H^2Cu^3C^2O_8$.	Fréquent.
Oxyde.	Mélaconise.	Noir.	Cu^2O^2 .	Fréquents.
	Ziguéline.	Rouge.	Cu^2O .	
Silicate.	Chrysocolle.	Vert-bleuâtre.	H^4CuSiO_5 .	Rare.
Phosphates.	Lunnite. Libéthénite.	Vert-olive foncé.	$H^2Cu^4P^2O^{10}$.	Très rares.
Sulfure.	Chalcosine.	Gris fer.	Cu^2S .	Formation dans les eaux thermales.

Aucune des patines composées des corps figurant au tableau ci-dessus, ne disparaît au lavage ; tous ces produits sont insolubles dans l'eau.

Les carbonates mettent un temps considérable à se former. On ne les rencontre jamais dans la composition des patines artificielles que les faussaires ont besoin d'obtenir rapidement.

Leur présence est donc un bon critérium d'authenticité et, comme ils font effervescence avec les acides, il est facile de les reconnaître. Versez sur les parties vertes ou bleues de la patine, quelques gouttes d'acide (2) et le bouillonnement caractéristique se produira aussitôt.

Dans l'altération naturelle d'un bronze, l'oxydation précède la carbonatation ; mais une fois formé, le carbonate s'épaissit peu à peu au détriment de la couche d'oxyde qu'il recouvre.

(1) A. LACROIX. — *Minéralogie de la France*. — Paris, 1897, p. 515 et 517 ; fig. 2, 3 et 4.

(2) Choisir de préférence l'acide chlorhydrique.

Je possède plusieurs objets portant la trace de ces deux décompositions successives, notamment un bracelet à oreillettes (1), entièrement transformé en cuprite, puis recouvert, par places seulement, de carbonate vert. Sur d'autres objets, et c'est le cas le plus fréquent, la malachite a remplacé complètement l'oxyde dans toute l'épaisseur de la patine.

La décomposition est telle dans certains bronzes que le métal initial a entièrement disparu. J'ai vu un fragment de miroir grec décomposé dans toute son épaisseur ; ce n'est plus qu'une masse d'oxyde rouge entre deux couches de malachite pulvérulente.

Les procédés de « trucage », auxquels j'arrive maintenant, sont aussi variés qu'ingénieux.

Il y a les patines artificielles à base de peinture et de vernis sur lesquelles il est difficile de donner des renseignements généraux, chaque faussaire ayant ses procédés.

Pourtant, elles ont toutes un caractère commun : c'est d'être indépendantes du métal qu'elles recouvrent, tandis que les vraies patines font corps avec le bronze aux dépens duquel elles se sont formées.

Il y a en second lieu, et c'est alors que quelques notions chimiques élémentaires deviennent utiles, une patine naturelle, verte comme la malachite, mais qu'il est important de ne pas confondre avec elle.

C'est l'acétate de cuivre ou *verdet*, appelé vulgairement *vert de gris*, que les faussaires obtiennent en enterrant l'objet dans un tas de fumier ou en le trempant dans du vinaigre.

Ce corps se distingue des carbonates par son instabilité, sa solubilité dans l'eau et son indifférence en présence de l'acide. Nous ne le trouvons jamais sur les bronzes provenant de fouilles car, s'il s'est formé jadis à leur surface, il a été remplacé peu de temps après, par suite de son instabilité, par les corps énumérés au tableau ci-dessus.

Nous avons donc plusieurs moyens de nous mettre en garde contre les faussaires. Si la patine est obtenue à l'aide d'une peinture ou d'un vernis, un simple grattage au canif montrera que le métal n'a pas été attaqué à sa surface. Si, au contraire nous sommes en présence de l'acétate de cuivre, un lavage à l'eau fera disparaître cette patine puisque le verdet est soluble.

Ces moyens sont à la portée de tous les collectionneurs. On ne

(1) MORIN-JEAN. — *Archéologie de la Gaule*. — Alcan, 1908, n° 1062, p. 61 et 176, fig. 36.

saurait trop en recommander l'emploi quand les objets ne proviennent pas de fouilles directes.

Combien de personnes, se font exploiter par les marchands qui abusent de leur crédulité. Les collections ainsi formées coûtent toujours très cher, mais ne sont d'aucune utilité pour la science.

Mon étude serait incomplète si, avant de terminer, je passais sous silence une catégorie importante de bronzes, qui sont indiscutablement authentiques, bien que complètement dépourvus de patine.

Ce sont les objets trouvés dans les lacs et les rivières. Dans une eau pure, les bronzes se conservent mieux que dans la terre. Ils s'usent, s'émousent, prennent cet aspect roulé et dépoli bien connu de ceux qui ont exploré les lacs et les cours d'eau, mais ne se décomposent pas. Voilà pourquoi bon nombre de bronzes originaires des Palafittes n'ont guère changé depuis l'époque de leur fabrication pourtant si lointaine.

Je n'ai pas la prétention, en ces quelques pages, d'avoir tout dit sur la patine des bronzes antiques. Je ne revendique pas non plus la priorité dans ce genre d'étude; mais j'ai tenu à remettre à l'ordre du jour un intéressant sujet de recherches, jusqu'ici trop négligé.

Un seul travail sur la question m'a été signalé par M. Rutot, de Bruxelles. C'est un article, dû à un auteur Belge, M. W. Prinz, et paru en 1880 dans l'Annuaire de la Société belge de Microscopie.

Je n'en connais pas d'autre; et je serais heureux, si le présent mémoire pouvait susciter dans ce sens de nouvelles recherches.

M. PAGÈS-ALLARY.— M. de Morgan a (dans une Conférence faite au Petit-Palais en 1905, pendant l'exposition de la *Société des Fouilles françaises d'Archéologie*, organisée par M. Babelon), donné des renseignements très précieux sur la patine du Bronze.—

Notre savant collègue, M. Morin, y trouvera démontrée l'influence des terrains sur la formation des différentes patines (que certains industriels de Naples ont essayé d'imiter artificiellement, pour les plus nombreux amateurs que connaisseurs). — Aujourd'hui, M. Morin donne, au premier venu, le moyen de ne pas se laisser tromper et rend service ainsi à la Science préhistorique. — Voilà ce que, sans phrase, on doit appeler du bon travail, pour l'honneur de la Préhistoire et des Préhistoriens.

M. le D^r ATGIER. — Un vase en bronze, de même forme que celui que présente M. Morin, mais plus massif, ayant de plus un couvercle et portant une anse ornée d'un, jeune Bacchus en relief, a été

trouvé, à l'île de Ré, au lieu dit Le Puy-Lizet, commune de *La Flotte*, à un mètre de profondeur dans le sol (1).

Ce vase en bronze, renfermait un trésor, qui avait sans doute été caché en lieu sûr par son propriétaire; ce trésor consistait en 900 monnaies romaines et gallo-romaines en argent et en bronze, à l'effigie de l'impératrice et des empereurs romains, dont le nom suit :

1° Volusien, Valérien, Gallien, Claude Le Gothique; Salonine, femme de Gallien.

Ainsi qu'à l'effigie des empereurs usurpateurs des Gaules suivants :

2° Postume, Victorin, Marius, Tétricus père, Tétricus fils.

Ces monnaies contenues dans ce vase en bronze ont permis de le dater d'une façon certaine.

En effet, Volusien ayant régné jusqu'en 254 et Tétricus jusqu'en 273, il est facile de se rendre compte que le vase et son trésor datent de la fin du III^e siècle (2).

C'est à cette fin du III^e siècle que l'île de Ré fut définitivement séparée du continent, d'après nos recherches sur les modifications du littoral aunisien, comparativement à celles d'autres auteurs sur les côtes de Hollande, Belgique, Bretagne, Poitou, etc. (3).

M. Marcel BAUDOUIN. — Je crois de mon devoir de souligner la grande importance *pratique* de la remarquable communication, si scientifique, d'un technicien comme notre collègue M. A. Morin-Jean; et je le remercie, au nom du Congrès, de nous avoir réservé la priorité de ce travail, qui datera.

J'ajouterai, pour compléter la note de mon ami M. Atgier, qu'en face l'île de Ré, sur la Côte Vendéenne, au Veillon, commune de Saint-Hilaire-de-Talmond (4), on a trouvé jadis une sépulture, datant aussi du III^e Siècle, et renfermant des débris de vases en bronze tout à fait comparables aux vases cités ci-dessus (5). — Il est probable, d'ailleurs, qu'il s'agit là d'objets *importés* par de riches Romains. Ils sont trop artistiques pour être originaire de nos contrées!

(1) En avril 1853, par le nommé Fèvre, en creusant dans son jardin.

(2) Vase et monnaies ont été acquis pour les collections de M. Brisson, inspecteur de la Société française d'Archéologie.

(3) ATGIER. — *L'île de Ré aux temps préhistoriques*. — *Congrès préhistorique de France*, Beauvais, 1909 [Voir plus loin].

(4) On remarquera qu'on était là alors sur la rive opposée, au Nord du fleuve devenu le *Pertuis Breton*.

(5) B. FILLON. — *Mémoire sur une découverte de monnaies.... et d'ustensiles des II^e et III^e siècle....* Napoléon-Vendée, 1857, in-8°, 68 p.

**Découverte de quatre nouveaux Puits funéraires
(Nos XXVIII à XXXI)
dans la Nécropole gallo-romaine de Troussepoil,
au Bernard (Vendée).**

PAR

D^r Marcel BAUDOUIN,

G. LACOULOUMÈRE,

Secrétaire général de la *Société Préhistorique
de France*, Secrétaire général Fondateur des
Congrès Préhistoriques de France,

Ancien Inspecteur-adjoint des Beaux-Arts,
Sous-Préfet,

Chargés des Missions archéologiques de Vendée
par le Ministère de l'Instruction publique et le Conseil général de la Vendée.

INTRODUCTION.

Les dernières fouilles de l'abbé F. Baudry (du Bernard) à la Nécropole Gallo-romaine de Troussepoil eurent lieu, croyons-nous, en 1876, et coïncidèrent avec la découverte du Puits XXVII, que cet archéologue a catalogué sous le N° XXV. Comme nous l'avons montré dans un autre travail (1), c'était bien, en réalité, le XXVII^e Puits funéraire de cette nécropole, Baudry n'ayant pas, à tort suivant nous, cru devoir numéroter à leur rang les deux premiers, découverts par hasard.

Ce savant mourut en 1880, comme en font foi le trop modeste monument funéraire qui lui a été élevé par ses concitoyens (2) dans le cimetière du Bernard, et de très rares articles nécrologiques (3).

De 1880 à 1901, époque où nous découvrîmes nous-même de nombreuses *Sépultures* [Nous ne fouillâmes plusieurs fosses et un

(1) M. BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE. — *La Nécropole gallo-romaine à Puits funéraires de Troussepoil (Le Bernard, Vendée). Etude topographique d'ensemble. — IV^e Congrès préhistorique de France*, Chambéry, 1908. Paris, 1909, in-8°, 645-736, 38 fig. — Tiré à part, Paris, 1909, in-8°, 92 p., 38 fig., 6 pl. hors texte.

(2) Notre intention formelle est de consacrer à ce vaillant travailleur, aussitôt que nous le pourrons, un monument digne de lui, sur l'emplacement même de ses travaux.

(3) LÉO DESAUVRE. — L'abbé BAUDRY [1816—1880]. — *Bull. de la Soc. de Statistique, Science, Lettres et Arts du Département des Deux-Sèvres*, Niort, t. IV, 1879-1881, p. 311. — En réalité, nous ne connaissons que cet article nécrologique, et celui de l'*Ann. de la Soc. d'Emul. de la Vendée*.

nouveau puits qu'en 1902 (1) et 1903 (2)], diverses personnes ont fait des recherches dans cette région, si riche en monuments divers, et ont au moins vidé, avec plus ou moins de succès, quatre autres véritables Puits funéraires.

Afin que le résultat de ces fouilles, non méthodiques, ne soit pas tout à fait perdu pour la Science, nous nous sommes efforcés, en 1902 et 1903, de recueillir toutes les données possibles sur ces travaux, restés ignorés et inédits.

Or, nous avons été assez heureux d'obtenir de l'inventeur de trois Puits nouveaux, avant sa mort survenue récemment, des notes très précises et de belles photographies des principaux objets trouvés. En ce qui concerne le quatrième, nous sommes arrivés encore presque à temps, — quoiqu'un peu trop tard en réalité, — sur les lieux, en 1902 ; et nous avons pu retrouver une partie des pièces extraites et les mettre de côté.

C'est la relation de ces faits que l'on trouvera dans ce mémoire, à notre vif regret beaucoup trop bref, mais destiné à combler enfin une lacune très-importante dans la description générale de la Nécropole de Troussepoil.

De ces quatre Puits, les trois premiers ont été découverts par feu l'abbé Rabillé, de l'Institution Richelieu à Luçon, originaire du Bernard même, archéologue distingué, élève direct du regretté F. Baudry. Nous respecterons le texte de la relation de ses fouilles, qu'il a spécialement rédigé d'ailleurs à notre intention, en y ajoutant toutefois çà et là les quelques notes complémentaires, qui nous ont paru indispensables, au point de vue scientifique tout au moins.

Ce sont ces trois Puits que, dans notre *Répertoire général des Sépultures* de la Nécropole de Troussepoil, nous designons sous les n^{os} XXVIII, XXIX et XXX. Ils ont été fouillés, le premier en 1885, c'est-à-dire neuf ans environ, après la dernière campagne de F. Baudry, et cinq ans après sa mort ; les deux autres en 1887 (3).

(1) M. Marcel BAUDOIN et G. LACOULOUMÈRE. — *Découvertes et fouilles de huit nouvelles Fosses sépulchrales dans la Nécropole gallo-romaine de Troussepoil*, au Bernard (Vendée). — *Ann. de la Soc. d'Emul. de la Vendée*, 1908 et 1909. La Roche-sur-Yon, 1908 et 1909, LV et LVI, 5^e s., vol. 8 et 9. — Tiré à part, 1909, in-8°, 97 p., 24 figures, dont 1 pl. hors texte.

(2) M. Marcel BAUDOIN et G. LACOULOUMÈRE. — *Découverte et fouille d'un nouveau Puits funéraire (N^o XXXII) à la Nécropole gallo-romaine de Troussepoil au Bernard (Vendée)*. — *III^e Congrès préhist. de France*, Autun, 1907. Paris, 1908, in-8°, 828-909, 41 fig., dont 3 pl. hors texte. — Tiré à part, in-8°, 1909, 82 p., 3 pl. hors texte, 41 fig.

(3) Tous les objets recueillis dans ces Puits et conservés se trouvaient en 1903 — et sans doute actuellement encore — dans la section archéologique du *Musée d'Histoire Naturelle* de l'Institution Richelieu, à Luçon (Vendée).

Le quatrième Puits a été vidé en 1902 dans des conditions très spéciales, que nous indiquerons en le décrivant.

*
**

On voit que, pendant près de 17 ans [1887-1903], le haut plateau de Troussepoil est resté, au grand préjudice de la Science archéologique en Vendée, absolument vierge de toute recherche, de la part d'amateurs éclairés et surtout de savants : ce qui est fort regrettable.

Nous allons maintenant décrire successivement les quatre Puits funéraires que nous venons de mentionner (1).

§ I. — Puits fouillés par l'abbé Rabillé [1885-1887].

I. — XXVIII^e Puits funéraire [Rabillé n^o I].

« Désireux de continuer les fouilles archéologiques de M. l'abbé Baudry, nous écrivais jadis feu l'abbé Rabillé, je commençai mes recherches en juillet 1885, cinq ans après sa mort....

DÉCOUVERTE ET SITUATION. — La bonne fortune favorisa mon début; et, sur le sommet du plateau, appartenant à M. Boileau, partie sud de la Massonnière, environ à 12 mètres de la haie, qui sépare cette propriété de celle de Girondin, je découvris le XXVI^e Puits funéraire (2).

Cette sépulture mesurait 14 mètres de profondeur, dimension qui n'a été atteinte que par le XIII^e puits seulement, situé pareillement sur le sommet du même plateau (3).

VUE D'ENSEMBLE. — L'orifice de cette sépulture était cloturé par une certaine quantité de pierres, formant *clef de voûte*, préservant ainsi son contenu de tout effondrement.

(1) Répétons que toutes les notes, dans cette description, sont de nous : cela pour dégager nettement la personnalité de feu l'abbé Rabillé.

(2) La situation de ce Puits est précisée et figurée dans notre *Etude générale sur la Topographie*. — Nous devons toutefois ajouter ici qu'il se trouve exactement à l'extrémité méridionale du champ n^o 126, à 12 mètres de la limite du champ n^o 128, et à environ 23 à 25 mètres de la limite ouest de champ 126. — Si nous insistons sur ce point, c'est que M. Rabillé lui-même nous a montré, sur les lieux, en 1902, l'endroit *précis*, où il avait fouillé. — Ces données sont très importantes à connaître, dans le cas où une *Restauration* de la Nécropole serait un jour possible, grâce des ressources pécuniaires suffisantes; et c'est pour cela que nous précisons, afin qu'on puisse facilement, grâce à ces mesures, retrouver la cavité de la sépulture dans le schiste (*Fig. 1*, n^o XXVIII).

(3) Ce Puits XXVIII est certainement l'un des plus importants qui aient été découverts, non seulement en raison de sa profondeur, mais à cause de l'abondance et de la variété du mobilier funéraire.

Mesurant, dès son point de départ, 1^m15 de diamètre, ce Puits s'est maintenu jusqu'à sa base dans une régularité parfaite (1).

Sur les treize poteries, presque intactes, qu'il contenait, onze sont absolument *gauloises*, et font supposer à juste titre que cette sépul-

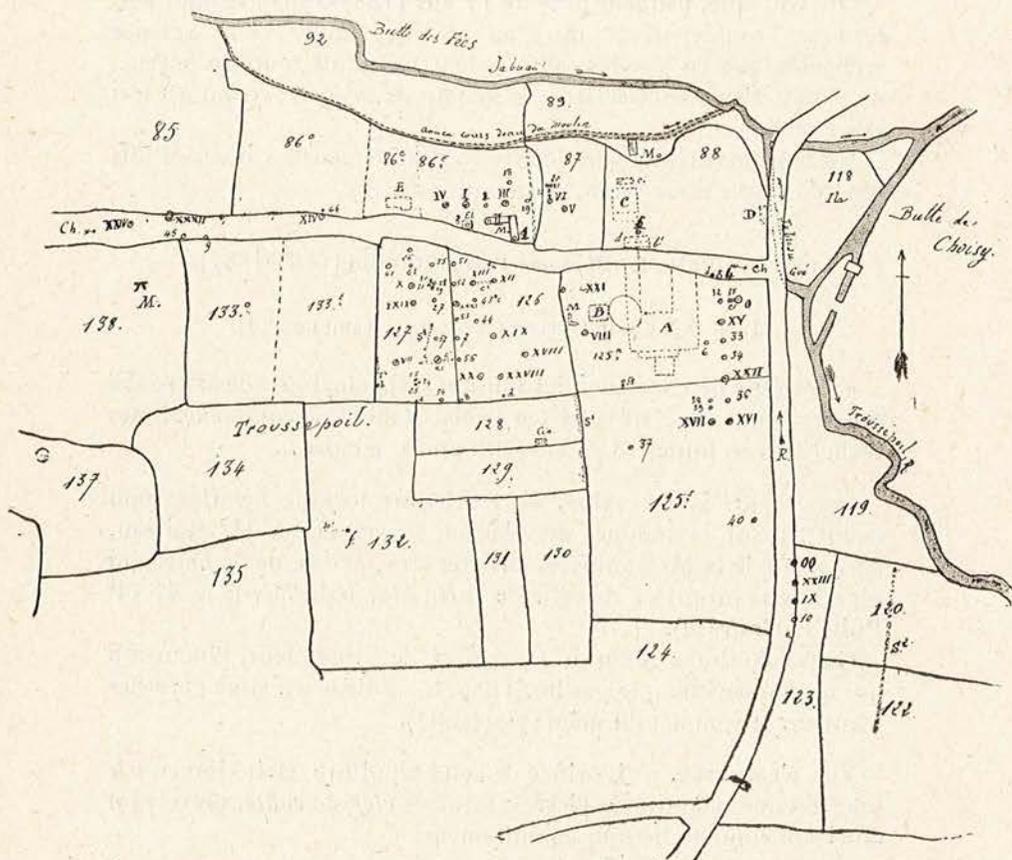


Fig. 1. — Etat actuel de la NÉCROPOLE GALLO-ROMAINE A PUIFS FUNÉRAIRES de Troussepoil, avec l'indication de toutes les Sépultures connues, mises en place, jusqu'à fin 1903. — Plan d'ensemble, dressé sur les lieux en 1904 par Marcel Baudouin, donnant la clé de la *Disposition générale des PUIFS et des FOSSES*. — SITUATION des PUIFS xxviii à xxxi. — Echelle [d'après le cadastre réduit de 1/2] : 1/5.000. — Légende : o,oo, 1 à xxxii, Puits funéraires; — 1 à 58, numéros des Fosses sépulchrales; — A à E; M, S1, S2, S3, Substructions gallo-romaines connues; — Mo, ancien moulin à eau; — a, b, endroits fouillés en vain. — G, ancien Gué; — RG, chemin féodal de Troussepoil. — Les sépultures, avec croix sur le rond (⊙), correspondent à des *Constructions persistantes*, qui permettent de les retrouver sur le terrain.

ture renfermait les restes d'un *Gallo-romain* de la dernière époque gauloise.

(1) Pas de retrécissement ici. — Puits admirablement taillé, très-régulier.

Comme dans les autres sépultures précédemment découvertes, le désordre règne dans toute la partie supérieure; c'est ainsi qu'on y trouve, entassées pêle-mêle avec des débris de poteries en tous genres, de nombreux ossements d'animaux; par contre, la partie inférieure a été préservée, et nous fournira une riche série de vases à peu près intacts (1).

COUCHES DIVERSES. — Passons aux détails.

1 à 7 mètres. — Les premiers mètres n'offrent qu'un intérêt médiocre (2). Cette partie, qui, depuis sa clef de voûte, se poursuit avec une régularité parfaite, contient néanmoins une quantité d'Ossements d'Animaux, paraissant appartenir aux genres *Cerfs*, *Chiens*, *Brebis*, *Lapins* (3), *Lièvres*, *Renards*. A ces premiers débris se trouvent mêlés des fragments de *Poteries*, brisées, en terre noire.

Quelques bois de Cerf, incomplets, font présager les superbes andouillers, qu'on y découvrira plus tard.

7 mètres. — Les trois mètres qui suivent contiennent des fragments plus complets de poterie gauloise, grossière et de petite dimension, et paraissant appartenir plutôt au genre « pot au feu ».

Je rencontre effectivement, dans tout ce mélange, des pieds complets de grandes marmites, qu'on devait disposer en forme de trépied; puis des goulots séparés d'amphore, à large panse, et en terre rougeâtre à gros grains; des fonds de poteries évasées, en terre plus résistante; les débris qui les environnaient et qui en provenaient m'ont permis de les reconstituer en partie. La position de ces divers débris épars me permet de croire qu'ils ont été *brisés à dessein*, et jetés au hasard, en signe de deuil (4).

10 mètres. — Au dixième mètre apparaissent des ossements plus importants et plus complets: des têtes de chiens, des mâchoires et

(1) Ce désordre s'explique très bien, puisque la partie supérieure ne correspond pas à la vraie *Sépulture*, mais à un simple *Canal d'accès*, y menant: canal qui, plus tard, est comblé avec toute sorte de débris et détritus, comme on le sait bien désormais.

(2) M. Rabillé a négligé de donner la description complète de cette première partie du Puits. — On ne sait pas comment était constitué le *muraillement* de la sépulture. — Pour se rendre compte de l'intérêt de cette remarque, il suffit de comparer cette description avec celle du Puits n° XXXII, faite par nous d'une façon scientifique.

(3) Ces déterminations zoologiques méritent confirmation, car on sait que les *Moutons* et les *Lapins* étaient rares à cette époque en France (Voir les recherches de Marcel BAUDOUIN sur la *Faune des Puits funéraires*; in *Bull. Soc. Préhist. de France*, 1904, n° 2 [Discussion Taté]).

(4) Cette hypothèse n'a rien d'in vraisemblable. — Des coutumes analogues ont été citées par nombre d'auteurs pour l'époque actuelle [Cambry, en Bretagne; etc.]. — Il est même à supposer que, non seulement les débris de *poteries* ont été jetés à dessein dans le puits, mais peut-être aussi les *petites pierres calcaires*, qu'on y trouve en si grande abondance [Voir les notes de M. Baudouin sur la *Coutume du Bris des Pots*. *Congrès de Périgueux*, 1905, p. 149-150].

osselets de renard, des débris de *volailles*, des dents de cheval, une mâchoire de bœuf, une tête de *biche*, des débris de bois de cerf à deux et trois andouillers bien conservés; quelques andouillers, émoussés et détachés de leur tronc; enfin deux grands fragments de Cruche à large panse.

11 mètres. — La *Pierre plate* et de grande dimension, qui était au point de départ du onzième mètre, faisait présager quelque chose de plus important pour cette seconde partie du Puits; elle semblait effectivement préserver de tout affaissement funeste des objets plus riches et plus parfaits, et nous signalait l'approche de la Sépulture proprement dite (1). Soulevée avec précaution, elle donnait en effet immédiatement asile à deux Poteries intactes. La première est une cruche, en sorte de terre de grès, à goulot large et évasé, un peu ébréché, comprenant une anse à six cannelures, col large et développé, cerclé, mesurant 0^m30 de haut sur 0^m59 de pourtour (Pl. I; *Fig. B*; I). Sur la panse de cette belle cruche, se profilant en ligne droite, du col à la base, une circonférence, tracée au compas, et comprenant une étoile à six lobes losangées (2).

La seconde poterie est une jolie cruche, en terre blanchâtre, à bec tréflé, anse intacte; mesurant 0^m25 de haut sur un pourtour de 0^m64 à la panse (Pl. I; *Fig. B*; II).

Un *poids*, en terre cuite, avec un trou de suspension.

Deux *assiettes*, brisées (Pl. I; *Fig. A*; XV et XVI). — Sorte de disque creux, à pâte argileuse noire assez fine.

Cette couche comprenait encore de nombreux débris de poteries à petites dimensions et large ouverture, paraissant être de terre argileuse fine, passée à la mine de plomb gris clair.

12 mètres. — Avec le douzième mètre apparaît la poterie gauloise proprement dite, avec sa teinte noire à la mine de plomb, et la forme qui la caractérise.

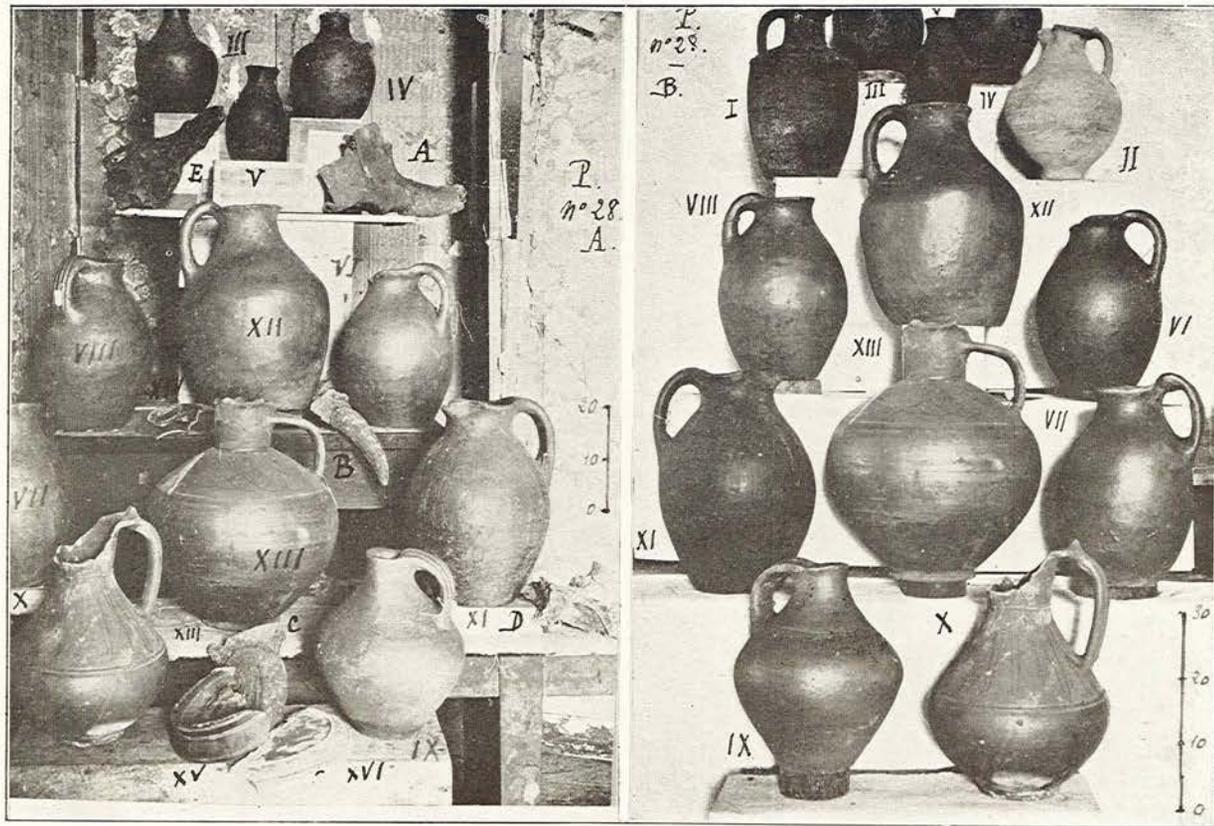
CACHETTE ET REDAN. — Sur les parois latérales du Puits, et dans une sorte d'*Excavation*, sans doute creusée (3) à dessein comme préservatif, paraissent trois jolies petites cruches, absolument intactes, à part les anses brisées, en partie.

La première en terre grossière, à teinte noire micacée, à la forme arrondie et peu allongée, au goulot assez large, anse brisée au trois quarts, mesure 0^m21 de haut sur 0^m54 de périmètre (Pl. I; *Fig. A* et B; III).

(1) Cette pierre est évidemment l'analogue de celle trouvée à 5^m40 de profondeur dans le Puits n° XXXII, qui n'a fourni en ce point qu'un vase.

(2) Symbole du *Soleil* sans doute.

(3) Il ne faut pas confondre ces Cachettes (en redans) avec les *Marches*, creusées en redans, faites pour descendre dans certains Puits.



Principales trouvailles faites dans le Puits n° XXVIII [Photographie de l'abbé Rabillé]. — Légende : A. 1^{re} Photographie, montrant les principaux Objets. —

B. Photographie des VASES ENTIERS les plus importants.

Fig. A. — Vases trouvés dans le Puits n° XXVIII et autres Objets. — [Photographie de l'abbé Rabillé]. — Echelle : 1/15 environ. — Légende : III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, mêmes vases que Fig. B. — A, B, C, D, Cornes de Bovidés. — E, Tête de Chien. — XIV, XV, XVI, débris de coupes gallo-romaines (Pot. samiennes).

Fig. B. — Ensemble des Vases trouvés dans le Puits n° XXVIII. — [D'après une Photographie de M. l'abbé Rabillé]. — Echelle : 1/10. — Légende : I, Vase à col cylindrique (terre en grès), un peu ébréché; — II, Cruche en terre blanchâtre, à bec tréflé; — III, Petite urne (terre noire grossière); — IV, Petite urne (terre fine), ventrue, à bec tréflé; — V, Petite urne; — VI, Vase gaulois ébréché; — VII, Vase gaulois, très rustique; — VIII, Vase gaulois entier; — IX, Vase de forme intermédiaire, à fond petit; — X, Vase élégant décoré; — XI, Vase gaulois à bec; — XII, Vase gaulois typique; — XIII, Vase de forme romaine décoré.

La seconde est en terre fine et moins rugueuse ; elle a la même forme que la première, peu élancée, ventrue, bec tréflé, anse brisée ; elle mesure 0^m20 de hauteur sur 0^m50 de pourtour (Pl. I; Fig. A et B; IV).

La troisième représente un tout petit pichet allongé, à joli bec tréflé, anse brisée ; il fait 0^m18 de haut sur 0^m30 de pourtour (Pl. I; Fig. A; V).

Au centre de cette couche figurent de nombreux ossements d'*animaux* ; plusieurs morceaux épars, provenant de trois pots dont deux grands conservés au tiers, l'autre préservé dans sa partie supérieure.

13 mètres. — Une couche de terre, plus glaise et plus dense, nous sépare du treizième mètre, qui nous offre trois cruches à peu près de même taille et de même grosseur, et dont la forme nous représente le type parfait de la poterie gauloise. Les trois sont à pâte siliceuse plombaginée ; la forme peu allongée et renflée est très régulière et les proportions du col à la base sont bien gardées.

La première mesure 0^m27 de haut sur 0^m62 de périmètre ; le goulot large et arrondi est un peu brisé ; l'anse compte trois cannelures (Fig. B; VI).

La seconde comprend pareillement un goulot large et arrondi ; réparée dans sa partie inférieure, elle semble, par sa forme un peu bosselée et grossière, son anse rustique dépassant le goulot de 0^m03, avoir rempli l'office de pot au feu ; elle mesure 0^m28 de haut, sur 0^m60 de pourtour (Fig. B; VII).

La troisième qui ressemble en tous points à la première, était brisée à la naissance du goulot qui paraissait arrondi et assez évasé : elle a 0^m29 de haut sur 0^m63 de circonférence (Fig. B; VIII).

Cette couche renfermait aussi, presque au complet, des assiettes en pâte siliceuse, et à teinte gris noir ; une *tête de biche*, très allongée, en parfait état, et quelques andouillers détachés.

14^e mètre et fin du Puits. — Le 14^e mètre et dernière partie de cette sépulture, jusque là très intéressante, nous réservait encore une plus agréable surprise par son contenu.

Trois pierres plates juxtaposées remplissaient en partie le diamètre du puits, et préservaient ainsi les dernières poteries de toute atteinte ; aussi allons-nous trouver en parfait état les *cinq* grandes urnes, qui sont le couronnement de cette sépulture.

Ces cinq urnes, que je viens de signaler, étaient toutes placées sur le même plan et occupaient en circonférence tout le fond du puits ; celle qui occupe le *centre* est de toute la plus belle ; les quatre autres, rangées autour d'elles, semblent lui faire un cortège

d'honneur, et nous laissent l'absolue conviction que cet ordre symétrique avait été intentionnellement préparé.

La *première*, qui se présente à nos yeux est la plus petite de toutes celles disposées en cercle, est un joli modèle à base allongée, à panse bien renflée, à goulot étroit arrondi; elle comprend une anse cintrée, réparée en partie, et présentant trois rayures; la panse est ornée à son départ et à la naissance du col d'un double filet; cette urne mesure 0^m25 de hauteur, sur 0^m65 de pourtour (Pl. I; *Fig. A et B; IX*).

La *seconde* urne semble être composée de la même terre que celle qui occupe le centre; terre fine à teinte de plombagine gris fer; sa forme élégante et élancée diffère des autres en tous points; il est regrettable que son goulot large et allongé soit un peu ébréché; néanmoins la majeure partie qui lui reste intacte, contient une anse élégante, très allongée, retombée et à trois cannelures; cette urne comprend un premier cercle au-dessous du goulot, puis un bourrelet régulier, sorte de gros filet à la naissance de la panse; et reliant les deux, des dessins bouclés très allongés qui paraissent avoir été fait sans art à la mine de crayon (*Fig. A et B; X*).

La *troisième* urne, absolument intacte, est de terre unie, un peu micacée et teintée gris cendre; parfaitement proportionnée dans toute sa longueur, avec son bec triflé, son anse large et longue atteignant le sommet du goulot, elle présente l'aspect d'un grand pichet (*Fig. A et B; XI*). Elle contenait du reste un *liquide* (1), limpide, qu'on aurait soumis à l'analyse, si les puisatiers, après y avoir trempé leur doigt, dégusté et trouvé sans saveur, ne l'avaient répandu sur le sol; ce vase mesure 0^m31 de haut sur 0^m69 de pourtour.

Le *quatrième* et dernier vase, qui termine ce cercle d'honneur, est une immense cruche, en terre grossière, de forme très irrégulière, comprenant un goulot fort évasé, frangé, au vernis noirâtre anse rugueuse et proéminente (*Fig. A et B; XII*).

La pâte qui compose cette urne est épaisse, paraît semée de poussière de mica, et ayant sans doute été mal séchée ou mal cuite, ne paraît donner assez de dureté et solidité à un vase de cette importance; aussi était-il brisé dans sa base; nous avons pu néanmoins le reconstituer tout entier. Le *résidu* (2) qu'il contenait, les parties noires adhérentes à la panse, semblerait indiquer qu'on en faisait usage comme de pot-au-feu; il mesure 0^m35 de haut sur 0^m83 de circonférence.

(1) *Constatation très importante*, à rapprocher de celles déjà faites par F. Baudry et par nous mêmes (Puits XXXII).

(2) Autre constatation de même importance [Voir nos trouvailles identiques dans le Puits XXXII].

Arrivons enfin au vase de couronnement qui occupe le centre; il est, de tous, le plus beau et le plus volumineux : on dirait un *Doliolum*. Occupant la place d'honneur, il devait sans doute contenir les cendres (1) du personnage, pour lequel on avait creusé cette sépulture (Fig. A et B; XIII).

A part une petite brisure au goulot et un tout petit trou à la panse, il est absolument intact, d'une pâte beaucoup plus fine que tous ceux qui l'entourent, et en différencie aussi par sa forme toute différente de ceux dont on fait la description jusqu'à présent; sa teinte noire est si fraîche que, malgré ses 1700 ans d'existence, on le croirait passé tout dernièrement à la plombagine ! Sa forme est d'une régularité parfaite; sa panse de 0^m32 de diamètre conserve son arrondi irréprochable dans tout son pourtour de 0^m96; et les proportions se maintiennent aussi parfaitement de la base au goulot; le goulot proportionné au vase, fait 0^m09 de diamètre, le col, 27 de tour, et 0^m10 de haut; l'anse est large, cintrée, et comprend deux cannelures; des dessins inégaux, paraissant être faits à la mine de crayon, partent du col, et viennent aboutir à un cercle pointillé qui entoure la panse de cette urne magnifique, qui mesure 0^m30 de haut sur 0^m96 de pourtour (2).

PIÈCES DE MONNAIE. — Avant de clôturer le détail de cette sépulture, disons un mot des pièces (3) que nous y avons trouvées; elles sont au nombre de onze seulement.

Deux bronzes de Néron (de 51 à 68 de J.-C.). Le revers de l'un représente une sorte de mouton ou d'animal similaire, à tête baissée; sur le revers de l'autre figure un dieu.

Deux Vespasien (de 69 à 79 de notre ère), au revers des deux, une sorte de déesse portant un rameau dans la main gauche et tenant la droite élevée, comme pour conduire à la victoire.

Un Adrien (de 117 à 138), représentant au revers un personnage assis, figure à droite, et tenant une corne d'abondance de la main gauche, l'autre tendue en avant.

Un Antonin (de 138 à 161), au revers une femme debout, figure à

(1) Cela est *peu probable*; les *Cendres* devaient se trouver au *Sommet*, et non au *fond* de la *Sépulture* [Voir la fouille du *Puits de Bretignolles* (1909), où M. le D^r M. Baudouin en a donné la preuve.

(2) On notera que E. Rabillé a remarqué la présence d'un *résidu* dans l'un des vases. De plus, il est très affirmatif, en ce qui concerne la présence d'un *liquide* clair, dans une autre cruche; mais il ne dit pas si elle était bouchée : ce qui est *peu probable*, étant donné son bec *treflé* et sa forme en pichet.

(3) Les pièces de monnaie datent très bien ces sépultures. — Pourtant la poterie indique parfois une céramique du III^e siècle, pour des *pièces* du II^e S. : ce qui prouve que l'ouest de la France était en retard, au point de vue monnaie, de près d'un siècle.

gauche, tenant une sorte de sceptre dans sa main droite levée; dans la gauche, un rameau en demi cercle.

Deux Marc-Aurèle (de 161-180), dont l'un représente au revers deux personnages debout qui se donnent la main; différent S. C.

Une Faustine la jeune, femme de Marc-Aurèle; bronze représentant au revers une femme debout.

Deux bronzes de Commode (de 180 à 192), représentant au revers, une sorte de Victoire tenant un bouclier.

REMARQUES. — MM. Baudouin et Lacouloumère ont écrit déjà, ailleurs, ces lignes, qui serviront de conclusions (1) :

Puits XXVIII [1885]. — « Ce puits se trouvait en un point que l'abbé Rabillé lui-même nous a montré sur le terrain, quand il est venu visiter nos fouilles en 1903. — Il était situé dans le champ n° 126, en un endroit qui est à une douzaine de mètres du terrier sud, et à environ 25 mètres à l'est du champ n° 127.

« Cette situation correspond à peu près à la parallèle qui passe au-dessous de celle du VII^e Puits, et à la méridienne des Puits XIX et XII. Si le puits n'était pas au croisement précis de ces deux lignes, il devrait s'en trouver très proche. L'abbé Rabillé nous a dit que ce puits avait une profondeur de « 42 pieds », soit 14 mètres; or le plus profond puits, qui a atteint aussi 14 mètres, se trouvait dans le même champ n° 126, au nord.

« En somme, M. Rabillé a fouillé ce puits en 1885; il y aurait rencontré un « moyeu de charrette ». — Cette sépulture semble de la fin du II^e siècle (7 pièces), ou, à la rigueur, du début du III^e siècle ».

II. — XXIX^e Puits Funéraire [Puits Rabillé n° 2].

« Encouragé par mes premiers succès, je repris, a écrit Rabillé, mes recherches en 1887; et, sur le versant nord-est du même plateau, environ à 40 mètres du chemin qui conduit à Avrillé, je découvris, a ajouté Rabillé, le 27^e Puits funéraire (2) (*Fig. 2*; XXIX).

Bien moins profond que le précédent, ce puits ne mesure que 9^m50; une grosse pierre, heurtée par la charrue des cultivateurs, en fermait l'ouverture, et m'en fit faire la découverte.

Le premier mètre était un massif de maçonnerie, solidement

(1) *Loc. cit.* (n° 1) [Voir p. 47].

(2) Cette sépulture est située dans le champ n° 127 (Petite plaine du Champ Bureau), à 40 mètres environ au sud du Chemin féodal de Troussepoil, et à 26 mètres du terrier qui limite ce champ du n° 126, comme le montre le plan d'ensemble de la Nécropole (*Fig. 1*), où il a été placé d'après les indications fournies sur le terrain par Rabillé lui-même. — Il paraît correspondre à la parallèle qui passe par le Puits XXXI.

établie (1), à ce point qu'elle a pu défier toutes les perturbations et protéger ainsi les huit poteries presque intactes que cette sépulture va nous fournir (Pl. II; Fig. C).

Cette fois, nous sommes en présence d'une vraie sépulture gallo-romaine; la teinte et la forme des urnes, que nous allons décrire, les nombreux débris qui les accompagnent, nous en fournissent une preuve convaincante.

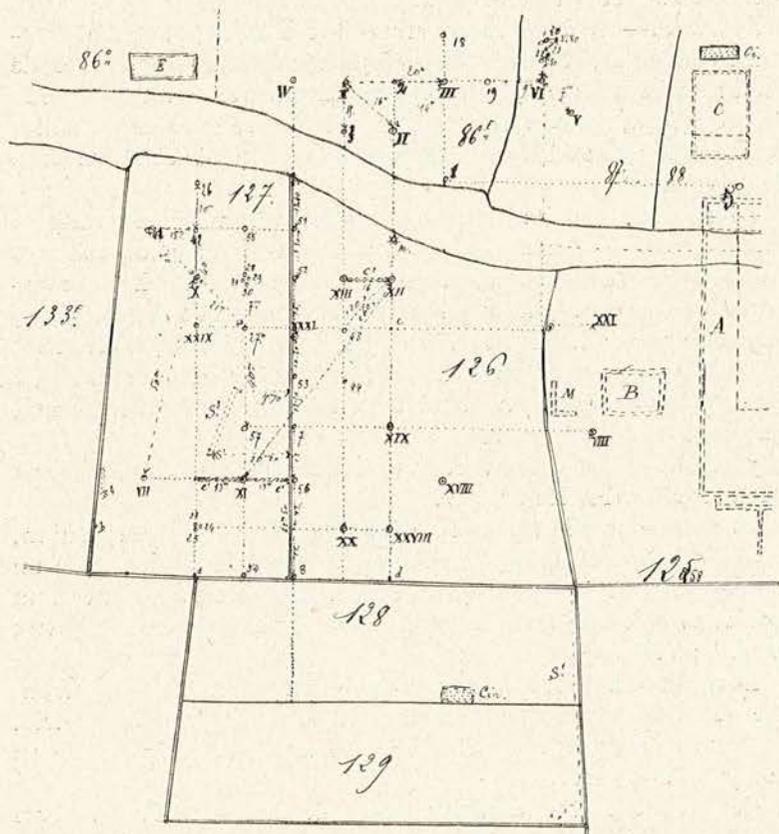


Fig. 2. — SITUATION de deux des PUIXS DE L'ABBÉ RABILLÉ (XXVIII et [XXIX] et du Puits n° XXXI : Nécropole de Troussepoil, Le Bernard. — Echelle : 1/2500. — [Dessin de M. Marcel Baudouin, 1903]. — Même Légende que Fig. 1.

Les trois premiers mètres, qui suivent la maçonnerie protectrice, ne nous fournissent, comme dans toutes les autres sépultures du reste, que des objets et fragments presque sans valeur, mais qui

(1) Il ne faut pas oublier que, dans ce champ n° 127, le sol schisteux est assez profond, et qu'il est recouvert là par une épaisse couche de limon des plateaux : d'où la nécessité d'un muraillement, d'une hauteur notable.

nous donnent néanmoins la garantie que nous ne serons pas déçus.

Ce sont des goulots détachés de leurs urnes dont on ne trouve pas trace; des vases brisés en terre blanchâtre, de nombreux fragments de poterie romaine proprement dite, des fonds de petits plats en céramique fine rouge, durcie, vernie; plusieurs pieds d'amphores en terre rougeâtre friable; enfin de nombreux ossements d'animaux, fort disparates.

5 mètres. — Au 5^e mètre, apparaît un vase, à large panse, malheureusement brisé, et privé de sa partie supérieure; des cornes de *cerfs*; divers ossements et mâchoires inférieures d'animaux; deux têtes de *chien*, qui paraissent être de même race et de même taille; une tête de jeune *biche*; et quelques andouillers détachés de leurs bois.

6 mètres. — Le 6^e mètre nous fournit trois fonds de vases en terre bien cuite, à teinte grise, un dessus avec son goulot allongé tout entier paraissant appartenir à une immense amphore; nombreux débris de céramique représentant des fonds de plats, d'assiettes de petite dimension, divers fragments d'urnes appartenant surtout à la panse et dont on n'a pu retrouver les parties; quatorze mâchoires d'animaux divers: bœufs, brebis (1), renards, lièvres; quelques dents de cheval.

7 mètres. — Le 7^e mètre ranime nos espérances et nous fournit deux cruches (Pl. II; *Fig. B*).

La première, qui porte le N^o VIII dans l'ordre de superposition, a une jolie forme régulière; elle est de terre gris noir, accuse un renflement très prononcé au col, comporte une anse cintrée, un goulot cerclé; elle mesure 0^m25 de haut sur 0^m64 de périmètre (*Fig. B*; VIII).

La seconde, n^o VII, comprend une base allongée, une panse arrondie très remontée, une anse large et plate, un goulot évasé, cerclé, un peu ébréché; cette urne fait 0^m24 de haut, sur 0^m57 de tour au sommet de la panse.

Cette couche nous fournit en outre deux têtes de *Cerfs*, à bois gigantesques; plusieurs andouillers; une tête de biche; enfin divers fragments de céramique, qui pour la plupart sont des fonds de petits vases, qui paraissent avoir appartenu au service de la cuisine.

8 mètres. — Le 8^e mètre nous ménage la surprise de trois jolies poteries, étiquetées aux n^{os} VI, V, IV (*Fig. C*).

Le n^o VI, qui mesure 0^m24 de haut sur 0^m60 de tour, est en terre rougeâtre, jaune clair; elle comporte un goulot cerclé, arrondi;

(1) Même remarque que pour le Puits XXVIII. — Il est probable qu'il s'agit plutôt de Chèvres.

trois lignes de pourtour séparent ce goulot de l'anse, qui est courte et bien au-dessous du goulot.

Le n° V, de forme plus allongée que la cruche précédente, est en terre rouge clair, comprenant une anse à deux rayures, et un goulot cerclé ; entre l'anse et le goulot, dans toute la largeur du col, sont, à titre d'ornementation, cinq rayures, bien décrites et bien conservées ; cette cruche fait 0^m27 de haut sur 0^m67 de tour.

Le n° IV est une jolie cruche, à deux anses, courtes, mais larges, partant immédiatement au-dessous du goulot arrondi ; chacune de ces anses comprend trois rayures. Cette urne absolument intacte est d'une forme très régulière, à panse renflée ; elle est de terre rouge, un peu moins fine que les précédentes ; elle mesure 0^m27 de haut sur 0^m74 de tour.

Cette couche comprend encore de nombreux fragments divers : entre autres plusieurs bases de vases à pâte grise, plus dure que celle qui compose les cruches ; plusieurs fonds de petites assiettes en céramique ; des parois et fonds de petites coupes, historiées de feuillages entrelacés à petites feuilles lancéolées ; enfin, dans le genre *verrerie*, si recherchée des archéologues, apparaît, pour la première fois, une partie importante de petite *fiote*, en verre bleu clair, assez mince ; puis une sorte d'anse double arquée, en verre bleu foncé, épais, à petites rayures élégantes très régulières, et dont on ne peut soupçonner l'usage.

9 mètres et fin du Puits. — Les divers objets, trouvés dans la couche que nous venons de décrire, plus soignés et de plus grande importance que ceux des couches précédentes, semblaient nous faire présager la fin de cette sépulture, que nous allons effectivement atteindre en creusant nos 50 derniers centimètres.

Comme partout ailleurs, cette couche nous offrira le morceau de choix dans les trois urnes qu'elle contient. Toutes les trois sont en entier et sans brisure aucune (*Fig. C ; I à III*).

La première, qui se présente à nos yeux et qui porte le n° III, est une urne en terre rougeâtre, de forme irréprochable ; son anse partant du sommet du goulot est cannelée et comprend quatre rayures ; son goulot est arrondi, son col sans renflement ; elle mesure 0^m26 de haut, sur 0^m72 de tour à son galbe.

Le n° II, qui vient après, est comme la première de forme arrondie très régulière, mais un peu plus allongée ; elle comprend un goulot rond très élargi ; le col est composé d'un renflement très prononcé ; l'anse ne part qu'au-dessous de ce renflement et à 0^m06 au-dessous du goulot ; cette urne est haute de 0^m31 et compte 0^m73 de pourtour de panse.

Nous arrivons enfin à la dernière urne, qui doit être le vase de

choix, puisqu'il occupe le milieu du Puits, et paraît en faire le principal ornement.

C'est une urne superbe, absolument intacte, de terre rougeâtre; ses proportions de la base au sommet sont d'une régularité parfaite; le goulot est arrondi, évasé, le col renflé; l'anse unie, très courte, ne commence qu'à 0^m04 au-dessous du goulot et porte quatre rayures; cette urne terminale mesure 0^m52 de haut et fait 0^m84 de pourtour (n° 1).

A la base de cette sépulture, se trouvaient aussi *quatre morceaux de bois noirci*, et presque à l'état de fossilisation, mesurant environ 0^m06 de long sur 0^m04 de large, et 0^m01 d'épaisseur.

Toutes ces urnes, qui ne paraissent n'avoir jamais eu l'usage du pot-au-feu, comme celles de la sépulture précédemment décrite, contenaient des *boules de terre*, très légères, dont l'analyse seule pourra déterminer la provenance et l'usage (1).

PIÈCES DE MONNAIE. — Comme la précédente sépulture, cette dernière contenait quelques pièces de monnaies (2), entre autres : Un Adrien, dont nous avons déjà donné la description; Deux Antonin-le-Pieux, de 138 à 161 ap. J.-C., portant au revers, une colonne à large base avec une sorte de génie dessus; différent S. C. Un Marc-Aurèle, déjà décrit. Deux Valérien, vers l'an 253, représentant, au revers, un personnage couronné, tenant un sceptre en sa main, avec ces mots : *Liberatas* (3).

Trois Faustine et un Gallien, petits bronzes d'usurpateurs, qui paraissent avoir été trempés dans un bain de vieil argent, et présentent, tous, au revers des sujets différents (4).

CONCLUSIONS. — D'après M. Baudouin et Lacouloumère (*Loc. cit.*, p. 48), « ce puits, situé dans le champ n° 127, est à environ 22 mètres du terrier est de ce champ, et par suite à près de 24 mètres de la ligne de sépultures, qui lui est parallèle dans le champ 216. D'un autre côté, il se trouvait à environ 40 mètres du chemin

(1) Nous ne nous rendons pas très bien compte du rôle joué par ces *boules de terre*, d'une part, et par les planches du fond du puits, d'autre part. — S'agirait-il d'une caisse, ayant renfermé des urnes? — Ces « boules » ne seraient-elles point des morceaux de *poix* [Voir Puits n° XXXII] ?

(2) D'après les monnaies trouvées, ce puits date sûrement de la fin du III^e siècle, et peut-être même du début du IV^e, en raison des caractères de la *céramique*.

(3) C'est là, en somme, une sépulture relativement récente pour la Nécropole de Troussepoil, qui n'a pas fourni de pièces postérieures à 273, — du moins à l'abbé Baudry.

(4) Sans insister sur les Faustine, on peut dire que les Valérien et le Gallien (dont l'abbé Baudry a trouvé des spécimens) indiquent une date postérieure à 253.

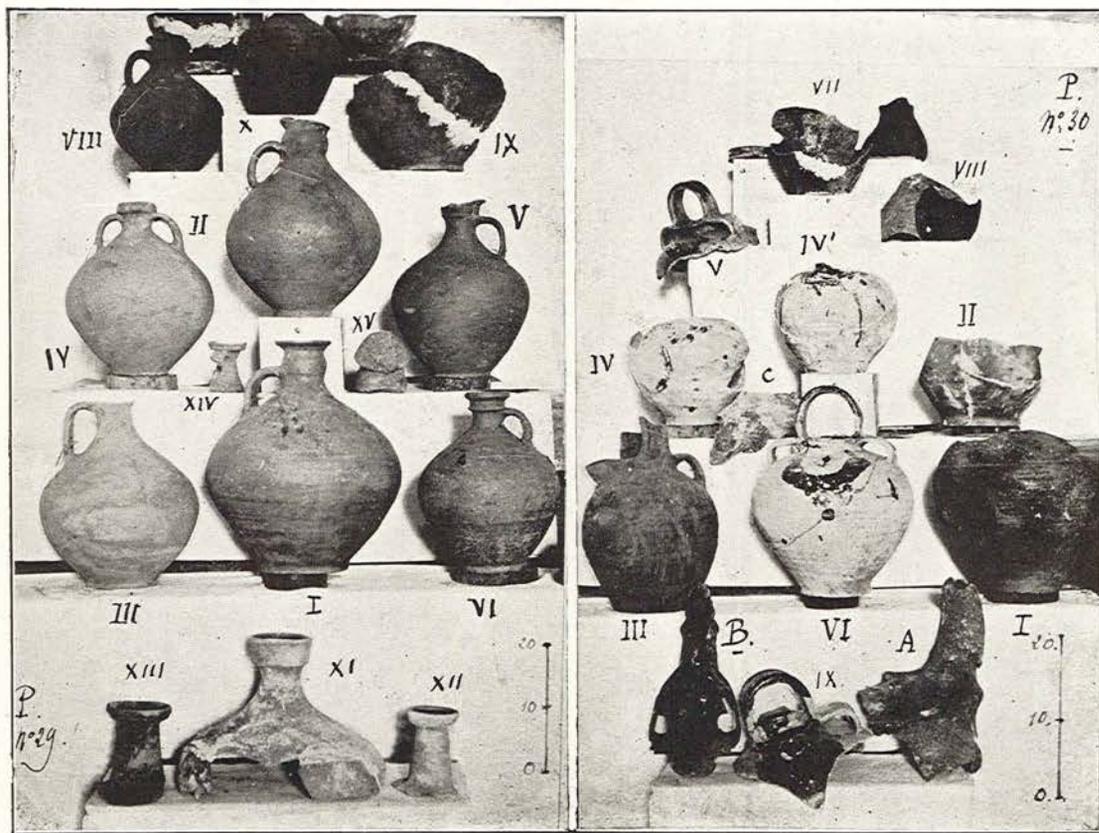


Fig. C. — Ensemble des principaux vases trouvés dans le Puits XXIX [D'après une Photographie de l'abbé Rabillé]. — Échelle : 1/10 environ. — Légende : I, cruche à col renflé et régulier, et à anse courbe; — II, cruche à col renflé. — III, cruche en terre rougeâtre à anse cannelée, partant du goulot; — IV, Cruche à deux anses, en terre rouge; — V, Cruche en terre rouge-clair, à anse; — VI, cruche en terre rouge jaune-clair, à anse au-dessous du goulot; — VIII, cruche à fond un peu large, en terre gris-noire; — IX, vase brisé; — X, vase gaulois; — XI, partie supérieure d'un vase romain; — XII, col de vase romain; — XIII, autre col; — XIV, goulot cassé; — XV, objet indéterminé.

Fig. D. — Principaux vases trouvés dans le Puits N° XXX [D'après une Photographie de l'abbé Rabillé]. — Echelle : 1/10 environ. — Légende : I, II, IV, IV', bases de cruches; — V, col de cruche; — VI, cruché à quatre anses et à trous; — III, cruche à deux anses et à échancrure, avec neuf trous; — VII, VIII, fonds de cruche; — IX, col de cruche. — A, C, cornes de Bovidés; — B, tête de Chien.

féodal de Troussepoil. Grâce à ces données, nous avons pu facilement le situer sur la méridienne qui passe au Puits X, c'est-à-dire entre les Puits VII et XI et, sur le parallèle qui est au sud de celle du Puits X. D'ailleurs, c'est M. Rabillé lui-même, qui, sur le terrain, nous a montré, en 1903, l'emplacement de ce puits, qui n'avait que 9^m50 de profondeur.

« Cette sépulture est de la *fin du III^e siècle* ».

III. — XXX^e PUIITS FUNÉRAIRE [PUIITS RABILLÉ N^o 3].

Un mois après ma dernière fouille archéologique, à 500 mètres environ, au Sud-sud-ouest de nos précédentes découvertes, au village dit les Baillères, toujours sur la propriété de M. Boileau, qui a la bonne fortune de posséder ces riches terrains archéologiques, dans un petit pré, autrefois cultivé, une dépression du terrain, en forme de cuve, par suite d'un affaissement naturel sans doute, me porta, a écrit l'abbé Rabillé, à faire de nouvelles recherches.

Ma peine ne fut pas perdue ; je découvris, en effet, un puits (1), creusé de la même façon et dans les mêmes conditions que les précédents, et dont le contenu et la disposition des objets font supposer que cette sépulture n'est qu'une imitation parfaite des sépultures gauloises et romaines du plateau voisin, et d'où il ressort, selon toute probabilité, que les habitants de cette région et de cette époque, ayant eu connaissance du mode de sépulture de leurs devanciers, ont voulu les imiter.

La sépulture, réelle ou d'imitation (2), que je vais décrire, est effectivement creusée dans les mêmes conditions que les précédentes, avec cette différence seulement qu'elle n'a que 5 mètres de

(1) Nous avons discuté dans notre étude d'ensemble sur la topographie de la Nécropole de Troussepoil, la situation probable de ce puits très curieux, dont l'abbé Rabillé n'a pas pu nous montrer l'emplacement exact.

Il y avait pourtant un intérêt capital à être fixé sur ce point, pour deux raisons :

1^o La première, c'est que c'est le puits *le plus occidental* que l'on connaisse dans cette nécropole, et qu'il est très éloigné vers l'Ouest de tous ceux trouvés jusqu'à présent : ce qui permet de supposer qu'il y en a d'autres entre les Baillères et le champ n^o 129, et que par suite le cimetière Gallo-romain de Troussepoil doit être très étendu, et s'étendre sans doute jusqu'à la pièce appelée la Citadelle.

2^o La seconde, c'est que ce puits contredit toutes les notions admises jusqu'ici sur l'époque où cette Nécropole a cessé d'être utilisée. En effet, l'abbé Baudry croit qu'elle fut abandonnée au début du IV^e siècle, comme nombre de villas gallo-romaines des côtes de Vendée, puisqu'on n'y a jamais trouvé de monnaies postérieures à Tetricus (273 après J.-C.).

Nous reviendrons d'ailleurs sur ses caractères anormaux dans un instant.

(2) Nous discuterons plus loin cette hypothèse.

profondeur; et son diamètre d'un mètre 80 est beaucoup plus large (1).

Les trois premiers mètres, à la façon des puits gallo-romains, ne contiennent que des débris de toutes sortes, et tous différents : les bois de cerfs, les fragments de poterie fine, les ossements d'animaux, y font défaut; ce sont des instruments de l'époque (2), à l'usage des habitants de cette région, tels que *roues de brouettes*, attaches de bestiaux, fers de chevaux (3), clous et nombreux tessons de cruches en terre durcie, dans les parties supérieures.

Au quatrième mètre, apparaissent les fragments de deux grandes cruches à large panse, en terre grossière, dont l'une mesure 0^m90 de pourtour (Pl. II; *Fig. D*; IV et IV'); un dessus avec son col très allongé et son goulot arrondi et rabattu, paraissant être une imitation d'amphore; trois bases de cruches en terre rougeâtre, et dont il a été impossible de reconstituer les parties manquantes (Pl. II; *Fig. D*; II, VII, VIII).

Au milieu de ces fragments, une cruche allongée, bien conservée, ayant la forme de nos anciennes cruches à puiser de l'eau, comprenant une anse portative au-dessus, une anse par derrière, et en opposition à cette dernière, sur le sommet de la panse, une sorte de *capuchon*, ou d'*ouverture échancrée*, comprenant *neuf petits trous* pour le passage et le déversement de l'eau. Cette cruche, d'un rouge presque vif et néanmoins sans coloris, mesure 0^m25 de haut sur 0^m69 de pourtour (Pl. II; *Fig. D*; III).

Le cinquième et dernier mètre comprend les bases de deux cruches, à pansé très renflée, et d'une contenance d'environ cinq ou six litres; trois dessus avec leurs anses et leurs ouvertures de déversement (*Fig. D*; V, IX); une autre cruche, presque complète, faisant 0^m70 de tour (*Fig. D*; I).

Enfin, au fonds du puits, une dernière cruche à eau, absolument

(1) Il ne faut pas exagérer l'importance de ce caractère anormal. En effet, le XXI^e Puits de l'abbé Baudry (en réalité le 23^e) avait 1^m62 de large, à son orifice.

Une telle largeur n'a été observée d'ailleurs que sur les puits les plus récents; elle correspond à celle des fosses sépulchrales, qui ont presque toutes 1^m70 de circonférence. Elle indique un puits de la dernière époque de la Nécropole; c'est évident.

Quand à la faible profondeur, elle n'a pas d'intérêt.

(2) Il est bien regrettable que ces objets, dont la présence s'explique, mais qui sont rares, n'aient pas pu être conservés; ils auraient mérité une description très circonstanciée.

(3) La *roue* de la brouette (?) n'est pas plus extraordinaire que le moyeu de char du VI^e Puits de Baudry; et un fer à cheval a été aussi découvert dans le couloir du XI^e Puits, relativement récent, etc.

Mais s'agit-il bien d'une *brouette*, étant donné l'époque où l'on dit que cet appareil a été inventé? On sait d'ailleurs que le dit appareil est représenté sur des monuments (Église de Vouvant (Vendée), en particulier), bien antérieurs à Pascal ou Descartes

intacte, comprenant trois anses de côté, une anse portative au-dessus et, en avant, *son ouverture à petits trous de déversement*. Elle fait 0^m20 de haut sur 0^m80 de tour (*Fig. D; VI*).

Toutes ces cruches sont en terre résistante, bien cuite, d'un *gris* blanc, imitant le grès. — Toutes ont été plus ou moins passées au *vernis vert*, dans la partie supérieure !

A quelle époque faire remonter ces poteries ? Il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de le préciser; mais on peut affirmer, à coup sûr, qu'elles sont de beaucoup *postérieures* (1) aux précédentes et que le mode de sépulture, qui les contenait, n'est qu'une imitation (2) de circonstance (3).

CONCLUSIONS. — « Ce puits XXX a été trouvé et fouillé, en 1887, par l'abbé Rabillé dans une autre région; et son existence semble indiquer qu'en réalité la Nécropole de Troussepoil se prolongerait encore plus loin vers l'ouest que ne le supposait l'abbé Baudry lui-même. Par suite, il devient ainsi fort intéressant. Ce puits serait, en effet, situé, d'après Rabillé (il n'a pas pu nous conduire sur les lieux en 1903 pour ce troisième puits), près de la ferme des Baillères, à 70 mètres environ au nord des maisons d'habitation, dans un petit *pré*, autrefois cultivé, appartenant à M. Boileau.

Ces indications sont trop vagues pour nous; mais il est probable que le puits a été trouvé dans les champs n° 147 ou 149, c'est-à-dire dans le voisinage du champ n° 146 (qui s'appelle la *Citadelle*) et du n° 139, où il y a des vestiges du *Mégalithe des Garnes*.

(1) Il est indiscutable que les poteries de ce Puits n° XXX sont nettement postérieures à celles de toutes les autres sépultures de Troussepoil. Quand, à Paris, nous avons montré leur photographie à des archéologues céramistes, ils y ont tous vu des vases analogues à ceux du moyen âge; quelques-uns même ressemblent singulièrement à des pots du XIII^e siècle. — Il est probable pourtant que cette sépulture en puits est moins récente, car les *vases à trous* sont *gallo-romains*, comme ceux à tétines. — Malheureusement, il est impossible de la dater définitivement, car on n'y a trouvé aucune pièce de monnaie.

(2) M. Rabillé voit, dans ce puits, une simple *imitation* d'une coutume ancienne, à une époque qu'il ne peut pas plus préciser que nous-même !

Pour notre compte, nous croyons plutôt avoir affaire là à un phénomène de *survivance*. — Il n'y aurait rien d'étonnant, en effet, à ce qu'une famille d'agriculteurs du pays ait pu conserver l'usage des sépultures en puits plusieurs siècles, même après l'abandon effectif de la Nécropole.

(3) Quoiqu'il en soit, la trouvaille de ce puits, si intéressant au point de vue théorique, doit engager les archéologues à en rechercher d'autres dans l'espace qui s'étend entre le champ n° 127 et les habitations des Baillères. Peut-être trouveront-ils, en cette partie du plateau, la solution du problème, que l'abbé Rabillé vient de poser par la découverte de la sépulture la plus rapprochée de nous que l'on connaisse.

Il est difficile — et même impossible — de croire, en effet, à une fausse sépulture et à un enfouissement, fait dans le seul but d'*INTRIGUER* les fouilleurs du XIX^e siècle

* * *

A lire ces descriptions de l'abbé Rabillé, qui ne sont guère plus *précises* que celles de l'abbé Baudry, on comprend que, pendant longtemps, les Archéologues « officiels » n'aient pas voulu croire à de telles découvertes, qui bouleversaient, vers 1860-65, toutes les idées reçues !

Elles manquent, en effet, du détail *typique*, qui fait qu'on ne peut plus discuter devant une constatation ! — L'absence de description des *Ossements d'Animaux* trouvés a été surtout la cause de ce discrédit. Mais il y a quarante ans les « Préhistoriens » n'étaient pas des *Naturalistes* (Zoologistes, Géologues); et ce qui a été la cause du temps d'arrêt subi par la Préhistoire. — Aujourd'hui, heureusement, les temps sont bien changés !

II. — Puits fouillé par un paysan.

IV. — Puits N° XXXI [1902].

A. — Généralités.

DÉCOUVERTE. — Quand nous arrivâmes au Bernard, en août 1902, à la recherche de nouveaux Puits funéraires, M. Gaudin, le dévoué instituteur de la commune, qui a toujours été pour nous un collaborateur très précieux, nous avait dit que nous aurions bien des chances de trouver l'une de ces sépultures en un point du champ n° 126, à Trousepoil, où l'on avait cru en reconnaître une en 1901, grâce à l'existence au ras du sol de grosses pierres calcaires.

Mais, dès notre arrivée sur les lieux, nous pûmes constater de suite que ce puits, dont l'existence est indiscutable et dont la situation avait été diagnostiquée avec exactitude dès 1901, avait été exploré, avant notre arrivée, par quelque curieux bien renseigné !

Et nous ne fûmes pas longtemps à apprendre que cet archéologue d'occasion n'était autre chose que le locataire du champ, le fermier actuel de la propriété, qui avait été très intrigué par l'existence de ces pierres, et qui pensait trouver au-dessous d'elles un trésor véritable.

FOUILLES. — Il avait utilisé, en effet, ses loisirs de l'hiver 1901 et du printemps 1902 à fouiller ce puits et était descendu, nous a-t-il dit, à plusieurs mètres de profondeur.

Il est fort regrettable que cet acte ait été commis, car cette fouille, exécutée, par cet homme seul, à la recherche de pièces d'or, nous a

empêché d'explorer, méthodiquement et à tête reposée, ce puits, resté intact jusque là, et soupçonné par nous dès août 1901. En marchant sur nos brisées, ce chercheur a causé un préjudice notable à la Science vendéenne !

TROUVAILLES. — Ce fermier, en tout cas, avait vidé à peu près le Puits, qu'il n'avait même pas rebouché complètement en août 1902 ; ce qui le prouve, c'est l'énorme tas de *Pierres calcaires*, qui gisait encore à ses côtés, et au milieu duquel nous avons reconnu un bloc intéressant, dont nous parlerons plus loin, car il présentait un orifice à son centre (*Pierre percée*).

Ce n'est pas sans peine et sans un interrogatoire longtemps prolongé que nous avons pu apprendre de cet homme ce qu'il avait trouvé dans le puits ; et, après bien des hésitations, il a fini par nous avouer la trouvaille de quatre *vases* ou *débris de vases*, qu'il avait d'ailleurs dédaignés et jetés dans le buisson voisin, où nous les avons de suite retrouvés, au milieu des pierres calcaires ; à noter aussi d'autres débris de poteries et de briques (août 1902).

Pour le reste, il faut en faire son deuil, les renseignements fournis étant vraiment trop vagues... !

DIMENSIONS. — Comme le Puits n'était pas comblé en totalité, lors de notre arrivée en 1902, nous avons pu constater qu'il avait, au niveau du sol, un diamètre de 1^m50, et que son orifice était à peu près circulaire.

Le fermier nous a dit qu'il l'avait vidé, jusqu'à une profondeur de 10 mètres environ : ce qui est parfaitement admissible. Mais il était alors comblé en partie ; et, en 1902, il n'y avait plus là qu'une excavation de 2 mètres de profondeur. Nous sommes à cette époque descendu dans le puits, pour étudier les couches traversées par la sépulture.

En 1903, le fermier avait comblé à peu près ces deux mètres ; et, il n'y avait plus, à ce niveau, que des pierres calcaires (Pl. III ; Fig. E) et des broussailles (1).

GÉOLOGIE. — Le sol est constitué, en ce point, d'abord par la *terre arable*, qui a une épaisseur de 0^m40 à 0^m60 ; puis on trouve une couche de terre et de sable un peu rouge, d'une égale épaisseur (0^m50). Au-dessous, il y a un banc assez puissant d'*argile* (2)

(1) En 1904, son orifice était à peine visible sur le terrain ; et il nous a fallu assez de peine pour en retrouver des traces, car il est aujourd'hui comblé (1909). — Dans quelque temps, on ne pourra plus, malheureusement, retrouver la situation de ce Puits.

(2) Les tressassiers prononcent « arguile », au Bernard.

bleuâtre (1), que nous avons pu reconnaître sur une épaisseur de 1 mètre environ, le Puits étant comblé plus bas. — En ce point, la roche schisteuse était donc à une profondeur supérieure à 2 mètres, puisque nous n'avons pas pu la voir.

Quoiqu'il en soit, nous croyons devoir décrire ce Puits, et signaler l'état dans lequel nous l'avons trouvé, et abandonné forcément nous-mêmes en 1902.

SITUATION. — Il se trouve dans le champ N° 126, au voisinage des fosses explorées par nous en 1902 (2), au niveau même



Fig. 3. — SITUATION DU PUIIS N° XXXI, exploré en 1902. — Vue de la partie Ouest du Champ N° 126, sur le plateau de Troussepoil, faisant partie de la Nécropole gallo-romaine. Situation du Puits exploré en 1902 et des Fosses trouvées en 1902 (Partie nord), déterminée à l'aide de Silhouettes humaines [Photographies prise à l'Est, dans la matinée]. — Légende : Au fond, on voit le terrier (T, T'), séparant, à l'ouest, le champ 126 du champ 127, et allant du nord au sud (N.-S.) — Chaque silhouette humaine indique la place de Fosses. — Silhouette de droite : Fosse N° 51. — Silhouette de gauche : Fosse N° 53 ; à sa gauche, tas de terre (t) et de pierres (u), extraites de la Fosse N° 53 ; à sa droite, pierres (p et p), extraites du Puits n° XXXI, de 1902, situé au niveau de la silhouette centrale de gauche. — La quatrième silhouette (partie médiane, droite) correspond à la Fosse N° 52 [On voit que les Fosses sont placées sur une méridienne, limitrophe du terrier]. — L'emplacement de la Fosse N° 56, fouillée en 1903, serait (hors figure), à gauche de la fosse n° 53, sur la photographie.

du fossé qui sépare, avec un buisson sur terrier, le N° 126 du N° 127, c'est-à-dire à l'ouest (Fig. 3 ; P. XXXI).

Il est à environ 43^m70 du chemin dit de Troussepoil, et à 63^m80 de la limite sud du champ N° 126.

(1) G. Vasseur a dit avec raison que la formation jurassique débute par de l'argile et de l'arkose, dans le sud de la Vendée Maritime. Mais cette « bande étroite, qui s'étend depuis la bordure du bassin, depuis Talmont jusqu'à Avrillé », ne disparaît peut-être pas totalement, à l'est de ce Bourg, sous le Lias moyen, comme l'a dit cet auteur. — Nous avons trouvé, en effet, un banc d'argile dans la vallée de Troussepoil, et avons pu l'étudier, au cours des fouilles de fosses sépulchrales et de Puits funéraires. Elle forme une couche, parfois assez importante, dans le champ n° 126. — Il n'est certes pas certain que cette argile soit jurassique ; mais elle existe. Aussi, avons-nous cru au moins intéressant de rapprocher ce gisement de la note de G. Vasseur.

(2) M. BAUDOIN et G. LACOULOMÈRE. — Découverte et fouille de huit nouvelles Fosses sépulchrales dans la Nécropole gallo-romaine de Troussepoil, au Bernard (Vendée). — Loc. cit.

Au nord, à 15 mètres, se trouve, sur le même méridien, la Fosse N° 52, éloignée elle-même de 13^m40 de la Fosse N° 51, fosses explorées par nous en 1902. Au sud, à 10^m30, l'autre fosse fouillée en 1902, est appelée Fosse N° 53.

Il est placé à 13 mètres environ à l'ouest de la ligne méridienne des Puits XIII et XX, que Baudry a fouillés dans ce champ, et à 20 mètres environ au sud-ouest du Puits XIII, le plus rapproché de lui (1). — Il semble bien être sur la même parallèle est-ouest que le Puits XXIX de l'abbé Rabillé (Champ n° 127) (2).

B. — *Etude des Trouvailles.*

I. PIERRES EXTRAITES. — D'après le fermier, il aurait été retiré au moins 4 mètres cubes de pierres blanches, calcaires, de ce Puits; et, de fait, nous en avons vu encore, en 1902, plus de deux mètres à côté du Puits, dans le fossé situé entre les N°s 126 et 127 (Pl. III; Fig. G); le reste a dû sans doute être rejeté dans le Puits, pour le combler en partie.

D'après les gens du pays, ces blocs proviendraient d'un gisement calcaire, situé à 2 kilomètres environ de là, et du voisinage de la ferme de la Grille. C'est, comme nous l'avons dit ailleurs (3), du Calcaire liasique tendre. Ces pierres, au dire du fouilleur, auraient formé dans le Puits des couches diverses, surtout dans les parties profondes; et ce n'est qu'au-dessous qu'il aurait trouvé des débris de vases et les autres objets, aujourd'hui perdus.

Quant au grès du *Lias moyen* ou *Arkose*, dont on a trouvé aussi des blocs dans ce Puits, il ne provient pas d'un gisement bien lointain. En effet, on sait que nous en avons trouvé des débris dans le champ N° 127 (avec des galets roulés de cette roche), débris provenant des sépultures de ce champ, et extraits du sol par la charrue. Il est probable que cette roche a été prise, sinon

(1) M. BAUDOIN et G. LACOULOUMÈRE. — *La Nécropole gallo-romaine à Puits funéraires de Troussepoil, au Bernard* (Vendée). *Étude topographique d'ensemble.* — *Loc. cit.*

(2) Quand M. Gaudin, pendant l'hiver de 1901-02, visita Troussepoil, il avait constaté, en réalité, que ce puits était déjà creusé jusqu'à 1^m50 du sol. — C'était le fermier, qui avait commencé à déblayer; et ce travail fut terminé dès le printemps 1902.

A cette époque, aux environs de cet orifice, M. Gaudin a trouvé plusieurs fragments de poteries gallo-romaines; nous ne mentionnerons que les suivantes: deux débris de vase, en terre *samième*, décorés; une *anse de petit pot*, à plusieurs cannelures verticales à l'extérieur, en terre jaune assez fine; un morceau de la panse d'un vase; un fond de coupe plate, assez étendu.

Ces morceaux proviennent sans doute du sommet de ce Puits lui-même.

(3) M. BAUDOIN et G. LACOULOUMÈRE. — *Découverte d'un nouveau Puits funéraire* (n° XXXII) *dans la Nécropole gallo-romaine de Troussepoil* (Vendée). — *Loc. cit.*

sur l'ancien rivage de l'époque gallo-romaine, du moins sur des affleurements peu éloignés, correspondant à des rivages plus anciens encore.

II. PIERRE PERCÉE. — Parmi les blocs calcaires extraits du puits, nous avons remarqué une pierre, percée au centre d'un trou cylindrique; et, comme elle nous a paru intéressante, nous l'avons recueillie et mise de côté, à titre de spécimen.

On avait déjà trouvé, non loin d'un puits creusé autrefois dans le champ voisin dit de Troussepoil (n° 125 du cadastre) (il s'agit du Puits n° VIII), des pierres analogues. Cette découverte est relatée, en effet, par l'abbé F. Baudry dans l'un de ses mémoires (1) : « Dans le voisinage des substructions [qui sont désignées par A sur son plan], le sieur Durand, fermier de M. de Ponsay, avait arraché de la terre, il y a quinze ans [c'est-à-dire vers 1845], une certaine quantité de pierres de Charente, dont quelques-unes avaient jusqu'à 1^m50 de longueur sur 0^m66 de largeur. Ces pierres, accolées les unes aux autres, et percées au centre d'un trou cylindrique de 0^m10 à 0^m12 de diamètre, formaient un conduit par leur rapprochement. Nous pensons que c'était là une sorte d'Aqueduc, qui desservait ce premier Établissement [A du plan] » (Fig. 1).

La pierre percée, que nous avons conservée, est relativement volumineuse. Elle a une forme à peu près rectangulaire, mais est un peu effilée d'un côté. Sa longueur totale est de 0^m58; sa largeur maximum est de 0^m35; une extrémité a 0^m30, l'autre 0^m20 seulement de large. Son épaisseur moyenne est de 0^m08, quoique l'un des bords n'ait que 0^m07 et l'autre 0^m10 (Pl. III; Fig. E).

Le trou central cylindrique a 0^m075 de diamètre en moyenne, c'est-à-dire une largeur plus petite que l'épaisseur de la pierre. Il est placé à 0^m13 des bords latéraux; à son niveau, la pierre n'a par suite que 0^m34 de large. Ce trou a été foré avec intention, évidemment; on a travaillé la pierre d'un seul côté, car il y a, certainement, une sorte d'entonnoir sur la face photographiée; cet orifice est, en effet, large de 0^m08, tandis que l'orifice de l'autre face n'a que 0^m07 de diamètre.

Les deux faces, antérieure et postérieure, sont analogues, et un peu irrégulières, non polies par conséquent; il n'y a pas la moindre trace d'un ciment qui aurait servi à les fixer à d'autres pièces analogues; la pierre a donc simplement été accolée à ses voisines, si elle a été utilisée : ce que nous prouverons tout à l'heure.

Cette pierre est formée par une roche calcaire, jaunâtre, d'origine

(1) F. BAUDRY. — Deuxième mémoire sur les fouilles archéologiques du Bernard (Vendée). — Ann. de la Soc. d'émul. de la Vendée, Napoléon-Vendée, in-8°, 1860, fig. Tiré à part, p. 6.

locale, qui est du *Lias moyen*; elle renferme, en effet, d'assez nombreux fossiles, caractéristiques. Comme le calcaire a une densité d'à peu près 2, son poids doit varier de 25 à 30 kilogr.

Cet objet a certainement été *utilisé*, avant d'avoir été jeté dans le puits, lors de son comblement. En effet, à l'intérieur du trou, on voit encore des traces d'un *dépôt*, qui n'a rien à voir avec un simple séjour dans le sol; c'est un dépôt *d'ordre aquatique*. De plus, toujours dans ce trou, on voit que la surface interne a été *érodée*; et cette désagrégation d'un calcaire très tendre, laissant voir en saillie près d'un centimètre des *Bélemnites* silicifiées et des autres fossiles de la pierre (1), n'a pu être produite que par un *courant d'eau* assez puissant, ayant traversé pendant longtemps le canal formé par de tels trous juxtaposés. Il faut conclure de là qu'il s'agit bien d'un

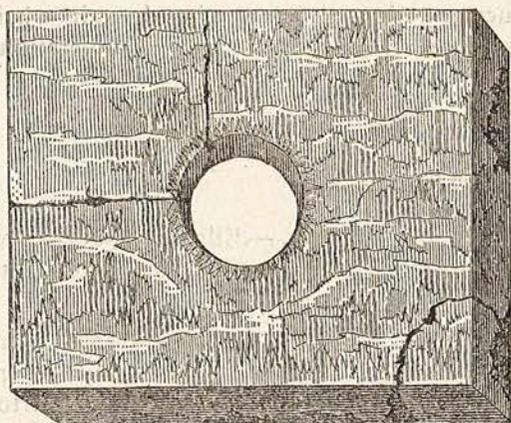


Fig. 4. — Brique percée au centre, trouvée dans le xiv^e Puits, par l'abbé Baudry.

bloc, qui a été utilisé, lors de l'édification d'un monument quelconque. Cette pierre percée a ensuite été placée, évidemment, dans le puits, pour faire masse; mais elle a été trouvée à une profondeur qui nous est inconnue. — Il nous semble qu'on doit conclure de là que cette Sépulture est très probablement postérieure à l'*Aqueduc*, dont a parlé Baudry. D'ailleurs les objets recueillis indiquent une Sépulture à prédominance nettement romaine.

L'abbé Baudry, dans son livre d'ensemble (2), a figuré une

(1) Parmi les nombreux fossiles, reconnaissables sur ce bloc de calcaire très friable avec coquilles très isolables, citons des valves d'*Ostrea cymbium* (1), *Belemnites niger* (?), etc., visibles même sur les photographies. Les *Belemnites* cassées, perpendiculairement placées au plan des faces, apparaissent comme des saillies annulaires, de distance en distance, par suite de désagrégation du calcaire tout autour de la coquille.

(2) BAUDRY (F.) et L. BALLEREAU. — *Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée)*. — La Roche-sur-Yon, Gasté, 1873, in-8° [Voir p. 128; fig. 1].

brique, en terre cuite, percée d'un trou au milieu [figure que nous reproduisons ici : (Fig. 4)]. Cette brique, aux bords très réguliers, ressemble assez à notre pierre, en ce sens qu'elle présente à son centre un trou analogue; mais on remarquera qu'il s'agit bien ici d'une *brique* (et non d'une pierre), trouvée dans le xiv^e Puits. En raison de la conformité de forme de ces deux pièces, il est probable qu'ils doivent avoir été employés au même usage.

III. OBJETS DIVERS. — Un grand nombre d'objets ont été égarés; mais nous avons cependant pu sauver les suivants, retrouvés au voisinage du puits, lors de notre arrivée au Bernard en août 1902, sans reparler des nombreuses *pierres*, provenant de l'intérieur et de la démolition de la calotte du puits, et cubant bien près de 2 mètres cubes (1).

N'ayant aucune notion sur les couches du puits où ils ont été trouvés, nous nous bornerons à en faire l'énumération dans l'ordre suivant :

1° POTERIES PRESQUE ENTIÈRES (Vases I à IV).

2° DÉBRIS DE POTERIES (Vases V à XIII).

3° OSSEMENTS D'ANIMAUX.

1° POTERIES PRESQUE ENTIÈRES. — Elles sont de deux sortes : *a*) les unes en terre rouge vif, dite de Samos; *b*) les autres, en terre jaune-rougeâtre, de pâte grossière, au nombre de trois.

a) POTERIE SAMIENNE (n° IV). — Elle est représentée par une petite *soucoupe*, brisée en plusieurs morceaux, analogue à un petit cristallinoir. — Diamètre du fond : 0^m06 diam.; d'ouverture : 0^m06; hauteur intérieure : 2 centim. et demi; épaisseur des parois : 0^m004.

L'ouverture ne présente qu'un petit bourrelet externe de 0^m003, au carré (Vase n° IV).

b) POTERIE ORDINAIRE ROMAINE. — Ces trois vases sont figurés (Pl. III; Fig. H).

1° *Cruche romaine* (Vase à petit fond). — Il manque à ce vase le col et le goulot, au-dessus de l'insertion de l'anse, et une partie de la paroi. — Ce qui persiste a 0^m22 de hauteur. Le fond n'a qu'un diamètre de 0^m07. La panse a, par contre, 0^m14 de diamètre; le goulot a 3 centim. et demi de largeur. — Anse unique, longue de 0^m08, épaisse de 0^m01 (2). Sa face externe est pourvue de trois

(1) Ces pierres, qu'on peut utiliser pour la construction, puisque c'est du calcaire local, étaient alors en 1902 en un tas, situé près de l'orifice du puits. On les voit sur l'une de nos photogravures (Pl. III; Fig. G).

(2) Nous donnons toutes ces dimensions, car elles permettent de soupçonner la forme et la grandeur des vases, et de calculer les *indices*, quand on n'en possède que le fond ou le goulot.



Fig. T. — OBJETS TROUVÉS DANS LE Puits. — Pierre calcaire percée, sortie du Puits N° XXXI (1902). — La photographie a été faite du côté de la pierre où le trou central est nettement évidé. — On voit les fossiles de la roche.

Fig. C. — Vue de la face inférieure du Crâne de Chien, trouvé dans le Puits XXXI (1902). — [D'après une photographie].

Fig. P. — Monceau de pierres calcaires, extraites du Puits XXXI (1902) et encore en place, en 1903, au sud du Puits, à la limite ouest du champ N° 126, à l'est du buisson et du terrier le séparant du champ N° 127.

Fig. D. — Vases romains trouvés dans le Puits n° XXXI (1902). — Légende : I, Vase à anse et petit fond ; — II, Vase à grand fond et anse ; — III, Vase à goulot très étroit ; A, fragment d'une paroi ; B, fond et paroi opposé. — Le mètre donne les dimensions des objets.

cannelures verticales; l'anse s'insère au haut du goulot. Paroi épaisse de 0^m007, à partie centrale noirâtre, à surface externe et interne jaunâtre. — Vase fait au tour (Pl. III; Fig. H; n° I).

Marque de potier. — Rien à noter ni à l'extérieur ni à l'intérieur, visible par la brèche, de ce vase : à la face inférieure du fond, on remarque seulement une sorte de *marque* primitive de potier, constituée par une sorte de double *trait en croissant* (1) ou double *arc de cercle*.

Encoches. — Sur le bord du fond du vase, en un point donné, il y a *trois encoches*, en forme d'incisures très-nettes (2), ayant environ 1 centimètre de longueur et quelques millimètres de largeur et de profondeur. Elles sont tout à fait analogues aux encoches notées sur les fonds de vases, trouvés dans la Fosse n° 55 de 1903, et dans le Puits fouillé en 1903. Ces encoches ne sont pas parallèles, et n'empiètent pas sur la panse du vase; elles sont éloignées d'environ 1 centimètre les unes des autres. Elles sont postérieures à la cuisson, et constituent des *marques intentionnelles spéciales*.

Dépôt. — A l'intérieur, nous n'avons trouvé aucune trace appréciable de dépôt dans cette poterie, qui cependant n'a pas dû être placée vide dans la sépulture, car une partie de la paroi interne a une couleur spéciale, paraissant due à une couche mince de *lie de vin*.

2° *Cruche romaine (Vase à grand fond).* — Il lui manque seulement une partie de son fond et de la base du col, ainsi qu'une portion du goulot. Sa hauteur totale est de 0^m19; et le fond a un diamètre de 0^m10. La panse a, par contre, 0^m14 1/2 de diamètre à l'extérieur; le goulot a 0^m03 de large. L'anse, unique, est large de 0^m025 et est pourvue de trois cannelures verticales. Elle s'insère en haut, presque à l'ouverture du goulot, et, en bas, à la moitié du col; elle a 0^m05 de long. Ce qui reste du goulot est usé et très simple (Pl. III; Fig. H; n° II). — Vase fait au tour.

On ne distingue rien de spécial ni à l'intérieur ni à l'extérieur de ce vase, dont la paroi est peu épaisse et ne dépasse pas 0^m005.

La terre est *très rouge* et de coloration homogène, de texture se rapprochant un peu de la pâte de Samos.

Aucune marque extérieure; aucun dépôt dans l'intérieur de ce vase, qui a cependant contenu lui aussi, un liquide, ayant attaqué sa face interne.

3° *Cruche romaine (Vase à goulot très étroit).* — A ce vase manque tout le goulot et une partie de la paroi; il a été d'ailleurs

(1) Voir plus loin le vase brisé (n° XII).

(2) A côté, une quatrième, à peine visible, *ratée*, sans doute.

reconstitué à l'aide des deux grands morceaux, visibles sur la photogravure (*Fig. H ; III, A et B*). Il avait une seule anse, qui est cassée; elle s'insérait à l'endroit où la paroi est cassée, c'est-à-dire près du col, à 0^m14 du fond; le col avait environ 0^m03 de hauteur.

Ce vase, de forme analogue au vase de grès moderne appelé *Touque* en Vendée, a une hauteur, sans son goulot, de 0^m17. Son fond a 0^m08 1/2 de diamètre, et sa panse arrondie 0^m15. Le point d'insertion de son goulot n'a que 0^m025 de diamètre à l'intérieur : ce qui indique un orifice extrêmement petit. La panse a extérieurement 0^m14.

Il est en *terre rouge*, assez grossière, à paroi peu épaisse (0^m005) surtout en haut. Sa coloration est un peu plus faible que celle du Vase n° II et la pâte un peu moins fine.

Aucun dépôt à l'intérieur; mais il a dû y avoir du *liquide* (traces). Aucune marque à l'extérieur.

2° DÉBRIS DE POTERIES. — Nous n'avons recueilli que les suivants.

A) Cols de grands vases. — Ils sont au nombre de six (1), tous différents, en pâte grossière, indiquant la présence de restes d'au moins de six pots dans le Puits. Deux sont en terre jaunâtre; trois en terre rouge; un en terre noirâtre.

1° *Terre noirâtre (Vase à bec n° V).* — Col avec bec très accentué, évasé à l'ouverture, rétréci au milieu, avec anse se fixant au niveau du col, sans bourrelet externe. Largeur du col : au milieu 0^m05. Largeur du goulot aplati pour former le bec, à l'extérieur : 0^m10. Bec considérable (saillie de 0^m05; épaisseur extérieure de 0^m03).

2° *Terre rouge. — Trois cols. — a) Grand vase (n° VI).* — Col très-grand, avec deux insertions d'anses à la partie la plus rétrécie, comme d'ordinaire. Diamètre intérieur : 0^m04. Goulot très évasé, à diamètre de 0^m07, avec bourrelet externe de 0^m02 de hauteur. Anse de 0^m035 de largeur. — Peut-être col d'*Amphore* (?).

b) Vase moyen (n° VII). — Col plus petit, à orifice à rebord. Diamètre du goulot : 0^m04 1/2. A l'extérieur, en dehors du rebord, deux bourrelets décoratifs. Une anse insérée sur le col.

c) Vase à petit col (n° VIII). — Col de 0^m02 de diamètre, d'un vase à une seule anse, insérée sur le col. Goulot un peu évasé de 0^m035 d'ouverture. Rebord et bourrelets extérieurs, dont le plus inférieur est le plus saillant. — Terre très-rouge.

3° *Terre jaunâtre.* — Deux morceaux de col, dont un 0^m03 1/2

(1) On remarquera le nombre de ces pièces et la résistance des poteries au niveau de cette partie. — Il en est d'ailleurs ainsi dans tous les Puits funéraires.

et l'autre de 0^m02 1/2, de diamètre inférieur (Vases de grandeur moyenne : n^o IX et X).

B) *Fonds de vases*. — Nous en possédons trois, dont deux au moins sont absolument différents, comme pâte, des cols. Mais, comme l'identification n'est pas possible pour le troisième, nous comptons, grâce à ces fragments, des restes de trois nouveaux vases pour ce Puits.

a) *Grand vase* (n^o XI) (et un morceau (1) de paroi) d'une pâte rouge très grossière, d'apparence presque néolithique, recouverte d'un enduit noir-brun. Diamètre du fond : 0^m15. Epaisseur : 0^m01 1/2.

b) *Vase moyen* (n^o XII). — Fond (et petit débris (2) de paroi), d'une pâte présentant à la cassure : une couche jaunâtre (0^m003), une couche absolument noire (0^m004), et, à la partie interne, un revêtement d'un millimètre de couleur *jaunâtre*. — Diamètre : 0^m07.

Trace de *liquide* sur la paroi; le pot était peut-être *entier* dans le puits.

A la face inférieure, il y a une *marque* assez peu distincte, faite avant la cuisson, à l'aide d'une petite pointe. Elle représente un *croissant*, dont le quart inférieur manque. Ce croissant a un diamètre extérieur de 0^m04 1/2 et est large à son milieu de 0^m023. Ce vase devait être presque identique avec celui désigné sous le n^o III (*Fig. H* ; n^o III) (3).

c) *Petit vase* (n^o XIII). — Fond d'un vase en terre rouge, analogue à celle de l'un des cols. Diamètre de fond : 0^m04. Le vase devait avoir une panse assez grande, si l'on en juge par la partie de paroi restée adhérente. Le diamètre maximum intérieur du vase devait atteindre au moins 0^m15 (4).

C) *Appendice d'Amphore*. — Ce Puits devait renfermer un objet, possédant une partie en forme de tuyau, car nous possédons un cylindre cassé à son insertion. Il est assez petit et pèse 560 grammes; il est constitué par une pâte rouge, grossière. Sa base seule, au niveau de la cassure, est creuse, et a un diamètre extérieur de 0^m08 et des parois épaisses de 0^m01 1/2. Ce cylindre a 0^m12 de long et au milieu un diamètre de 0^m06. Son extrémité libre est bien arrondie.

(1) Ce morceau de paroi a 0^m13 × 0^m08.

(2) Ce débris appartient sans doute à ce *fond*, en raison de l'aspect caractéristique de la cassure; mais il ressemble aussi au vase n^o I, comme *pâte*.

(3) En effet, même constitution de la paroi à la cassure, même coloration de la pâte, même fond (0^m07); marque de potier analogue, à la face inférieure du fond.

(4) A ajouter un débris de paroi (n^o XIV).

Ce cylindre correspond sans doute à l'une des oreillettes d'une très grande Amphore. C'est d'ailleurs ce que l'on appelle d'ordinaire un *appendice d'Amphore*. — Mais peut-être s'agit-il d'une autre sorte (1) de poterie ?

3° OSSEMENTS D'ANIMAUX. — Ils sont de trois ordres : 1° un *Crâne*; 2° un fragment de *Radius*; 3° des *Cornes*.

1° Le *Crâne* est assez incomplet, car il manque toute la voûte. Les dents indiquent un jeune *Canidé*; et il s'agit d'un *Chien*, de petite taille, à museau allongé (*Canis familiaris* L.), très jeune, car les incisives supérieures ont encore la forme en *fleur de lys* (Pl. III; Fig. F). — Une mâchoire inférieure du même animal paraît provenir de ce crâne, quoique la coloration de l'os soit différente; mais ce n'est pas certain.

2° Le *Radius* est représenté par la moitié de son extrémité inférieure seulement.

Il est très volumineux (il est large de 0^m09) et appartient à un animal de grande taille, un *Bovidé*, et probablement à un *Bos taurus* L. — Il faut en rapprocher un fragment d'os long, indéterminable [*fémur* ou *humérus*] (?).

3° Trois *Cornes*, d'aspect différent, ont été trouvées dans ce Puits.

1° *Deux* doivent appartenir au même animal. L'une (côté gauche) a été cassée à moitié ou a été *coupée* ou *sciée* avant la mort de l'animal, et est cicatrisée. A sa base, on note une sorte de coup (de hache), ayant enlevé un copeau; cette section n'est pas cicatrisée; elle est donc *post-mortem*. La corne entière (côté droit) est conique, arrondie, incurvée, très-rugueuse, et présente une *encoche*, qui correspond peut-être à un essai de section pendant la vie, ou à l'usage produite par un lien servant d'attache; cette encoche cicatrisée correspond à son milieu. Elle est longue de 0^m12 et a 0^m05 de diamètre à sa base.

Nous croyons que ces deux bois de Cornes appartiennent à un *Bovidé* de petite taille [*Bos taurus* L., variété celtique]. Ce sont probablement deux cornes de génisses d'environ 2 ans.

2° La troisième est à surface presque lisse et conique; elle est un peu aplatie, dans un sens; elle est très incurvée, et mesure 0^m17 de long; le diamètre maximum de la base est de 0^m06. Elle provient sûrement d'un *Bovidé* de petite taille (*Bos taurus* L., var. celtique ou race bretonne actuelle), et correspond à la corne droite d'un animal adulte.

(1) Nous n'avons rien trouvé de tout à fait analogue dans la liste des trouvailles de Baudry, pour les Puits funéraires de Troussepoil.

Les ossements présentent donc des *particularités* curieuses, pouvant donner des indications sur des coutumes agricoles ; et il est regrettable que nous n'ayons pu recueillir et examiner que ces rares spécimens.

CONCLUSIONS. — Comme on le voit, ce Puits n° XXXI contenait surtout des *petits vases* du type dit *romain* ; mais le fermier a bien pu briser des vases en *terre noire*, s'il en existait. On ne peut donc rien conclure, en présence d'une exploration aussi insuffisante et d'une fouille aussi mal conduite ; et cela est fort regrettable, car c'est là au moins le *troisième* Puits de Troussepoil qui soit perdu pour la science ! — Toutefois, on peut déduire de sa situation et de la petitesse des pots sauvés du désastre qu'il s'agissait d'une sépulture peu riche, bien moins intéressante que celle mise au jour par nous en 1903 (Puits XXXII), et certainement beaucoup plus *récente* (en raison surtout de l'existence de la *Pierre trouée*, ne pouvant provenir que d'un Établissement gallo-romain de Troussepoil, détruit à l'époque de l'emploi du Puits). — Mais l'absence de toute pièce de monnaie ou d'un autre objet caractéristique, empêche de le dater.

Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il doit, de par la *Céramique*, être de la fin du troisième et peut-être du début du quatrième siècle, comme certains Puits voisins.

Les relations de la Suède et de l'Orient pendant l'Age des Vikings.

PAR

T.-J. ARNE (de Stockholm).

Depuis longtemps, on connaît par l'histoire que des relations intimes ont eu lieu entre la Suède et les pays à l'est de la mer Baltique pendant l'âge des vikings, c'est-à-dire aux ix^e, x^e et xi^e siècles après Jésus-Christ. La soi-disant *Chronique de Nestor* nous raconte comment les Suédois ont joué un rôle prépondérant à la fondation de ce qui devint plus tard l'empire russe ; les écrivains arabes, byzantins, islandais et même français, nous donnent des informations sur les voyages des Scandinaves aux pays de l'est ; les anciennes lois des provinces suédoises nous donnent une idée de la fréquence de cette sorte de pèlerinages et enfin, un nombre considérable de pierres runiques nous fait connaître les noms des vikings qui sont morts en Russie, dans l'empire byzantin ou aux pays des Arabes.

D'autre part, les documents d'ordre archéologique ne manquent pas. En Russie, et particulièrement dans les provinces de l'ouest, on a trouvé bon nombre d'objets qui, certainement, sont de provenance suédoise. Il en est ainsi au sud du lac de Ladoga, à Wladimir, à Gnezdoff, près de Smolensk, à Kiew et à d'autres points de la vallée du Dniepr. A Gnezdoff, par exemple, une centaine de petits tumulus a été méthodiquement fouillé. On y a trouvé des os incinérés d'hommes et d'animaux, avec des objets différents, dont un grand nombre appartient à des types suédois, comme des fibules ou broches ovales, des fibules en trifeuille, des armes, etc. Beaucoup de ces objets sont décorés d'une ornementation zoomorphe, bien caractéristique pour la Scandinavie. Mêlés à ces objets, on en trouve d'autres fabriqués en Russie, ou importés de Byzance ou des pays arabes. Donc, il y a certainement eu des colonies suédoises dans l'ouest de la Russie, où les influences du nord et de l'est se sont rencontrées. On y trouve même des objets dans le style scandinave dont on ne trouve pas de pareils au nord, ce qui fait croire que les artisans suédois y ont créé de nouvelles compositions influencées par le nouveau milieu.

En Suède, on a trouvé beaucoup d'objets de provenance orientale, dont la plupart n'est pas encore publiée. C'est avant tout dans l'île de Gotland, dans la grande vallée du lac Mælar et dans quelques provinces du nord de la Suède, qu'on a fait ces trouvailles. Les Gotlandais faisaient un commerce étendu qui allait peut-être jusqu'en Caucase et aux frontières de la Sibérie. De même pour les habitants de la ville de Birka, située sur une île, dans le lac Mælar, et célèbre par la visite du premier apôtre chrétien connu qui ait visité notre pays, le français Ansgar, qui y est arrivé au commencement du ix^e siècle.

On a trouvé en Suède environ 30.000 monnaies arabes, la plupart du viii^e au x^e siècles et, en général, provenant de la Perse, de la Mésopotamie et des pays à l'est de la mer Caspienne. Les marchands de ces pays-là ont mené, chaque année, leurs caravanes aux grands centres de commerce près du fleuve Wolga, à Itil, au sud de la ville actuelle d'Astrachan, la capitale des Chazares, et à Boulgar, au sud de Kazan, la capitale du peuple boulgar. Là, ils ont rencontré les marchands suédois, et l'échange de produits a eu lieu, probablement en grande extension, dans les bazars de ces villes.

C'est le fleuve de Wolga qui a servi aux Suédois comme moyen de communication, et l'on sait, par les auteurs arabes, qu'ils sont allés jusqu'au sud de la mer Caspienne. Une autre voie d'eau était formée par le fleuve de Dniepr, par où on est allé jusqu'à Byzance où, pendant longtemps, la garde des Césars était composée par des Suédois et des Norvégiens. On a même trouvé dernièrement une pierre runique dans l'île de Berezan, à l'embouchure de Dniepr, qui témoigne aussi de ces voyages. On sait que les marchands du Nord ramassaient, parmi les populations slaves, des fourrures et d'autres produits avec lesquels ils sont allés à Byzance.

Mais retournons au commerce arabe.

Avec les monnaies, on a introduit des bijoux d'argent qui, le plus souvent, ont été fondus et travaillés de nouveau, conformément au goût des Suédois, mais dont on possède bien des pièces originales, surtout des colliers et des bracelets. Ces colliers, tordus de plusieurs fils, se retrouvent encore de nos jours dans le monde mahométan, par exemple à Sumatra où l'influence arabe s'est fait sentir. On en a trouvé aussi beaucoup en Russie, près de Kiew, et autre part. Il y a encore d'autres bijoux, en argent et en bronze, qui portent l'empreinte arabe. On le sait, l'art arabe a emprunté presque tous ses éléments au monde classique et à l'art persan.

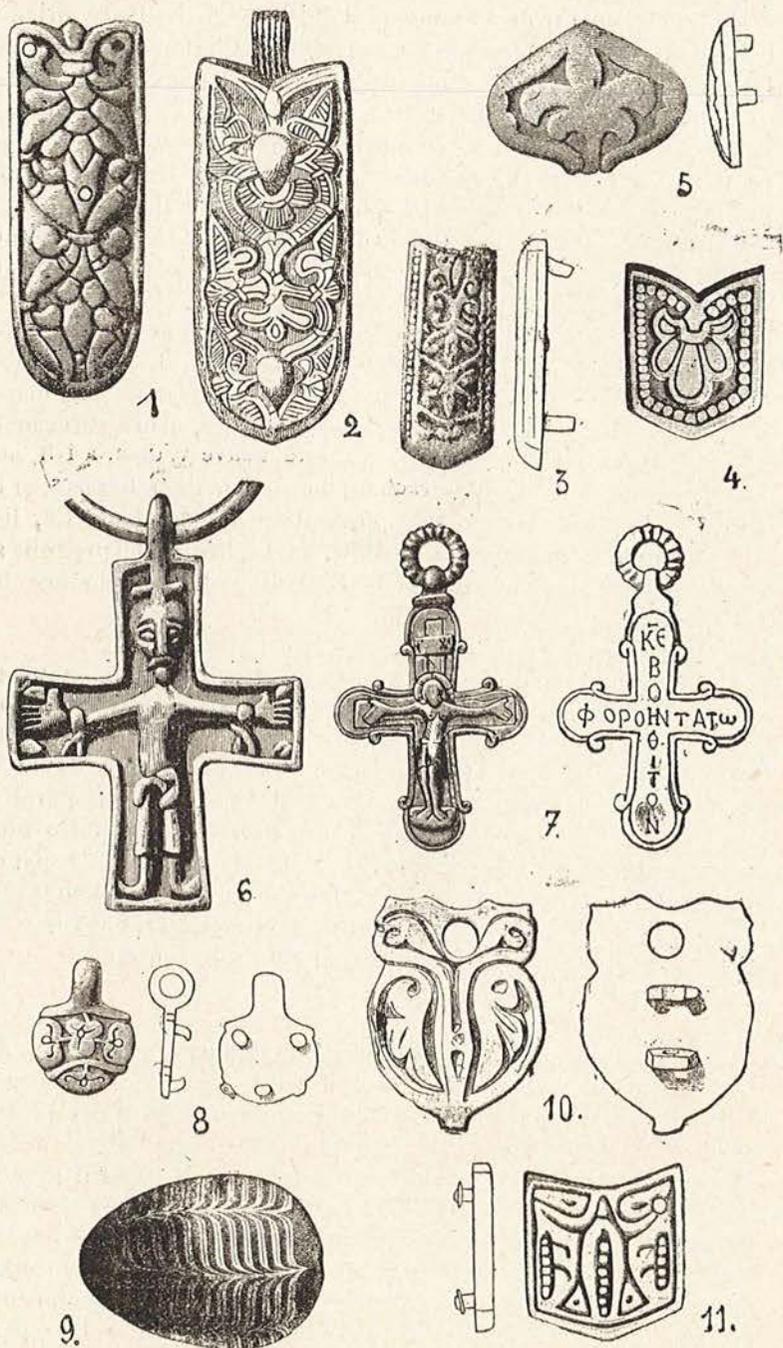


Fig. 1 à 11. — Objets divers, originaires de Suède, indiquant une influence arabe ou byzantine.
— Légende : 1, 2, 3, Appliques de Ceinturon avec arbres de vie; — Palmettes et rosettes; —
6, 7. Croix chrétienne du type byzantin; — 8, 10, 11, Appliques; — 9, Œuf en terre cuite
[Œuf de Pâques].

Dans ce dernier, l'art sassanide, l'arbre de vie jouait, comme motif, un rôle considérable. Cet arbre, on le retrouve donc chez les arabes, et sur beaucoup d'objets exportés de leur pays. A Birka, par exemple, on a trouvé dans un tombeau une pendeloque en argent avec l'arbre de vie. On le retrouve sur beaucoup d'appliques de ceinturon à Birka (*Fig. 1*), dans la province de Södermanland (au sud de Stockholm) (*Fig. 2*) et d'autre part. Les ornements végétaux abondent sur ces appliques, qui viennent, pour la plus grande partie, du sud ou du sud-est de la Russie. Quelquefois, il est difficile de dire si l'ornement végétal est arabe ou bien byzantin (*Fig. 3*).

On voit surtout des palmettes et des rosettes (*Fig. 4 et 5*). Les appliques de bronze avec l'arbre de vie se retrouvent en grand nombre en Caucase comme en Hongrie où les magyars les ont apportées.

De même, on trouve les palmettes et les rosettes en Hongrie et en Russie.

L'influence byzantine se fait remarquer en Suède par l'introduction d'une foule de petits crucifix et médaillons qui font même croire que le christianisme nous est venu en partie de Byzance (*Fig. 6 et 7*).

Il y a des appliques de bronze avec de petites feuilles, ou plutôt des fleurs, qu'on voit aussi dans des manuscrits byzantins (*Fig. 8*) (1). On en a trouvé en Suède comme dans la vallée du Dniepr. L'œuf en terre cuite colorée que voici (*Fig. 9*) témoigne encore des relations entre la Suède et l'Est. Cet œuf est trouvé dans un tombeau de Gotland; on en a trouvé un pareil dans un tombeau de Kiew. Je suis porté à croire que les hommes avec qui on a trouvé enterrés ces œufs étaient des chrétiens, l'œuf étant un symbole de résurrection qu'on emploie encore dans beaucoup de pays pour marquer, à la fête de Pâques, la résurrection de Christ. Mais il se peut bien que l'œuf avait une signification semblable bien avant le christianisme.

L'applique d'une boucle de ceinturon que voici (*Fig. 10*) ne manque pas d'intérêt. Je l'ai achetée à Constantinople et elle doit avoir été trouvée pas loin de cette ville. On en a trouvé des semblables en Caucase, au sud de la Russie, au nord de l'Afrique, en Italie, partout des pays où l'influence byzantine s'est fait sentir, mais aussi l'influence arabe ou le commerce arabe. Les barbares du Nord ont imité cette palmette partagée (*Fig. 11*). La pièce a été

(1) Ch. BAYET. — *L'art byzantin*, *Fig. 58*.

trouvée avec beaucoup d'autres à Gotland, mais a été fabriquée peut-être dans une colonie suédoise en Russie.

Une grande trouvaille de bijoux d'argent faite à Värby, en Södermanland, nous montre quelques pièces cordiformes, avec des incrustations en niello (*Fig. 12 et 13*) qui rappellent des orne-

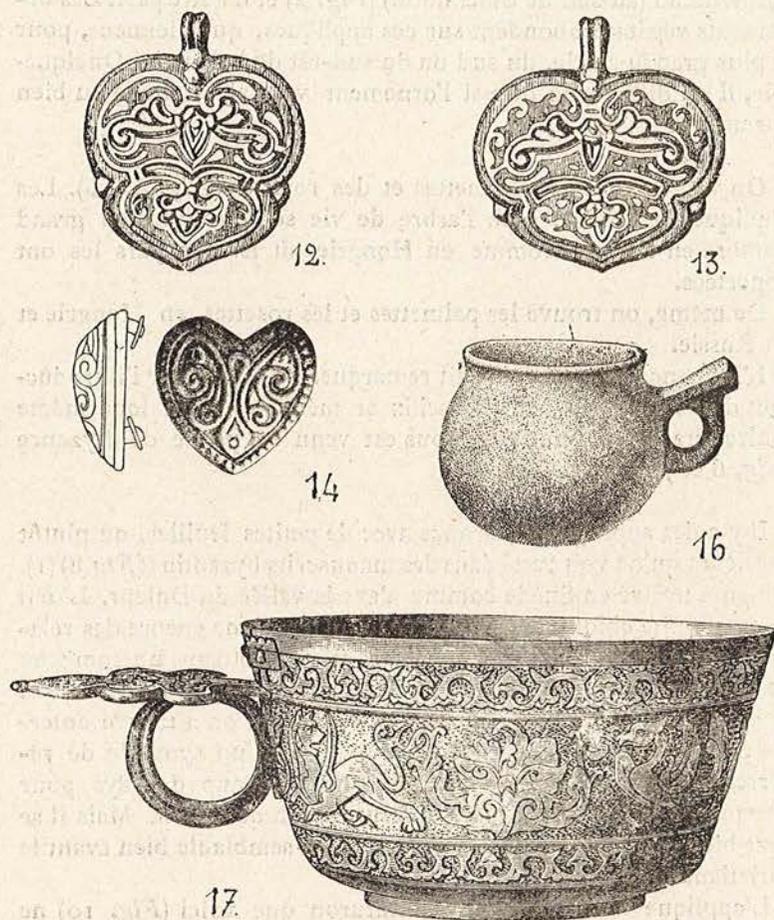


Fig. 12 à 17. — Objets divers, à décoration influencée par l'art arabe ou byzantin.

ments chinois. Rien n'empêche que des bijoux de l'Extrême-Orient ne soient arrivés jusqu'en Suède pendant le ix^e et x^e siècle. Des monnaies chinoises de la dynastie de T'ang (618-905) ne sont pas rares dans l'ouest de la Sibérie. On en voit beaucoup dans le Musée de Minoussinsk, trouvées avec des appliques cordiformes et d'autres encore. A Sourgout, près de l'Ob, un archéologue sué-

dois, M. F. Martin, a fouillé un cimetière d'il y a mille ans où les squelettes portaient des ceintures de cuir, assez bien conservées. Parmi les appliques en bronze, on en trouve des pièces tout à fait identiques à d'autres d'origine gotlandaise (*Fig. 14*). Il se peut que tous ces objets ont leur patrie en Chine. Une autre possibilité, c'est qu'ils sont de fabrication « arabe ». A Sourgout, les fouilles ont donné une petite tasse en bronze avec une inscription arabe en caractères confiques (*Fig. 15*), ce qui démontre que la culture arabe n'était pas inconnue au sud de la Sibérie, pendant le x^e siècle. Une petite tasse en terre cuite émaillée (*Fig. 16*), trouvée dans un tombeau de Gotland, lui ressemble d'une manière frappante. Il se peut bien qu'elle était fabriquée à l'est de la mer Caspienne, et qu'elle est arrivée en Suède avec les monnaies nombreuses de Balkh, d'El-Shash, de Samarkand.

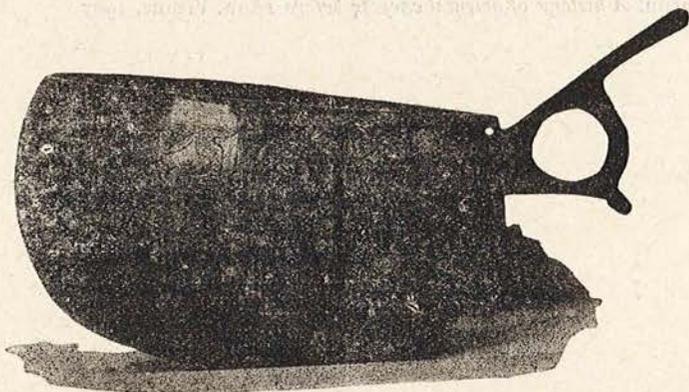


Fig. 18. — Petite tasse en bronze, trouvée à Sourgout (S.), avec inscription arabe.

Les relations entre la Suède et l'Orient continuaient encore après l'âge des vikings. Une grande trouvaille d'objets en bronze, en étain et en argent, qu'on vient de faire à Gråträsk, à l'ouest de Piteå (au-dessus du 65° de latitude) en témoigne. Les monnaies qui accompagnent les fibules, les croix, les pendeloques en forme de croissant, de roue, de chiens, d'oiseaux, etc., datent des xi^e et xii^e siècles. La majorité de ces objets se retrouve à l'est de la mer Baltique, dans des tombeaux fouillés près de Saint-Pétersbourg. C'est probablement par la Finlande que sont venues ces pièces diverses.

Les fonts baptismaux suédois portent souvent des ornements d'animaux ou de plantes, d'un cachet oriental prononcé. Une trouvaille extrêmement riche, de Dune à Gotland, datant du xiv^e siècle,

renferme nombre de vases d'argent, dont un (*Fig. 17*), probablement fabriqué par un artisan chinois, arrivé en Perse, après l'invasion mongole.

Pour la littérature hongroise et russe, concernant la même époque et contenant des matériaux de comparaison, voir :

Hampel J. *Ujabb tanulmányok a honfoglalási kor emlékéivöl.* Budapest, 1907. Collection Khanenko. *Antiquités de la région du Dniepr*; les publications de la Commission impériale d'Archéologie, Saint-Petersbourg.

Posta, B. *Archæologische Studien auf russischem Boeden* (Dritte asiatische Forschungsreise des Grafen Eugen Zichy, III, Budapest et Leipzig, 1905).

Pour la trouvaille de Dune, voir : H. Hildebrand, *Dunefyndet* (*V. H. A. Akademiens Månadsblad*, 1882, Stockholm, 1883); F. R.

Les monnaies arabes trouvées en Suède avant 1848, sont décrites dans l'ouvrage de C. J. Tornberg, *Numi cufici regii numophylacii holmiensis.* Upsaliæ, 1848.

Martin. *A history of oriental carpets before 1800.* Vienne, 1907.

**Les Monnaies des Bellovaques,
et leur dispersion
dans l'Eure et la Seine-Inférieure.**

PAR

L. COUTIL (Les Andelys, Eure).

Dans cette simple note, nous n'avons pas songé à faire une étude complète des monnaies, que l'on a tenté jusqu'ici d'attribuer aux *Bellovaci*, mais plutôt d'attirer l'attention de nos collègues en Préhistoire sur un point dont l'intérêt s'impose à leurs études, surtout depuis que la *Société préhistorique de France* publie les recherches de la Commission des Enceintes antiques, fondée sous ses auspices.

Or, comme beaucoup de camps sont gaulois ou romains, les vestiges que l'on y trouve sont souvent mélangés, parfois contemporains de la Conquête; et, par suite, l'étude de la Numismatique gauloise et romaine devient nécessaire pour dater exactement les époques d'occupation. Les fouilles récentes de notre collègue Pagès-Allary, près de Murat, démontrent d'ailleurs l'utilité de cette étude.

En rédigeant nos *Inventaires des Monnaies gauloises de l'Eure, de la Seine-Inférieure, et de la Manche* (de l'Orne et du Calvados, qui sont en préparation), nous avons pu nous convaincre que l'on s'intéressait peu à ces monnaies, sans doute à cause de leur aspect souvent barbare, surtout pour les exemplaires en potin, généralement frustes ou d'une exécution assez sommaire.

Certaines régions de la Gaule ont fourni des monnaies portant le nom de la peuplade, le nom de la cité, ou celui d'un chef connu dans l'Histoire. Jusqu'ici, on n'a recueilli aucun exemplaire de ce genre pour les Bellovaques; et *Correus* ne paraît pas avoir eu de monnaies frappées à son nom. Celles que l'on a attribuées provisoirement aux *Bellovaci* sont des copies des statères de Philippe de Macédoine (statères, demi, et quart de statères), offrant de nombreuses variantes. Le profil est tantôt à droite ou à gauche; la tête est ornée d'une couronne formée de deux rangs de feuilles parallèles et opposées, au-dessus sont disposés deux rangs de mèches de cheveux bouclés, formant quelques arcs sur le front. Les nos 7878 à 7894 du Catalogue du Cabinet des médailles sont identiques

aux exemplaires trouvés à Oudalle (Seine-Inférieure); à un autre trouvé près d'Autun (Saône-et-Loire), coll. Schmidt, de Châlons; et à deux autres de la collection de M. Boulanger, de Péronne, exposés à Beauvais, à l'occasion du Congrès. D'autres demi et quarts de statères reproduisent ce profil plus petit, la couronne de lauriers est plus ou moins indiquée. Le cheval désarticulé est surmonté par une victoire ailée; en dessous, une roue formée de points ou un fleuron. Parfois, le cheval est surmonté d'un personnage dansant, d'un griffon ou d'un taureau cornupète, sur les exemplaires en potin : M. de Roucy en a trouvé de ce genre dans la forêt de Compiègne (musée de Saint-Germain);

On avait attribué aux Bellovaci les monnaies offrant la légende CRICIRV, avec une tête ornée d'un casque rond à visière ou surmonté d'un cimier, mais les recherches de M. Vauvillé dans l'enceinte de Pommiers, près de Soissons, ont prouvé par le grand nombre de ces monnaies (environ un mille), que ce chef était un Suession; d'ailleurs, la légende CRICIRV n'a été trouvée dans l'Oise que 28 fois, d'après les exemplaires cités par M. Leblond, mais dans son dernier inventaire de l'arrondissement de Beauvais, il prétend qu'il aurait été trouvé 44 fois dans cet arrondissement et celui de Clermont (le département de l'Eure, ne l'a fournie qu'une seule fois). La légende que l'on retrouve ensuite le plus est VIRICIV, soit 39 exemplaires, contre une fois dans l'Eure, et dans sept localités de la Seine-Inférieure.

Quant aux autres légendes mentionnées sur notre table, elles ne se retrouvent généralement qu'une seule fois, et au plus dix fois, comme pour celles de MAZZA, GERMANI INDVTILII; celles de NEMAVSVS étaient plus nombreuses.

Parmi les monnaies sans légendes, il convient de citer une quarantaine de bronzes offrant au droit, un personnage gesticulant, à droite, avec revers offrant un cheval androcéphale, que l'on avait toujours attribués jusqu'ici aux *Veliocasses* (n° 7258 à 7329), et que M. le Dr Leblond désire attribuer aux *Bellovaci*, parce que le revers se retrouve tantôt sur des monnaies des Bellovaci et des Veliocasses. Nous ferons remarquer qu'il n'en cite que 14 de ce type, provenant de Saint-André-sur-Cailly (coll. du musée de Rouen), alors que M. de Glanville, acquéreur de cette découverte, en a possédé 3 ou 400. Après en avoir beaucoup donné, il en possédait encore 120, en 1896. On en a trouvé du même type à Sainte-Beuve en Rivière (Epinay) (Musée de Neufchâtel-en-Bray et Cabinet des médailles). Ces localités ne sont pas éloignées, il est vrai de plus de 30 kilomètres de celles de l'Oise, qui en ont donné aussi, mais cette raison ne peut modifier, croyons-nous, la première attribution aux Veliocasses.

Nous citerons dans la série de l'Oise : 14 bronzes coulés, avec tête fruste, aux cheveux hérissés terminés en boule, le revers offre un cheval dont la queue est ornée de globules. 14 à Clermont, 6 à Beauvais, 11 au Mont de César, 14 forêt de Compiègne (*Senones*), n^o 7388 à 7447). L'Eure en a donné aussi, et la Seine-Inférieure.

— Nain tenant un torques et une lance; au revers, un animal étrange, ours ou éléphant (n^{os} 8124 à 8145) (*Catalauni*), 60 exemplaires, 12 à Clermont, 10 à Beauvais, 6 au Mont de César, 38 forêt de Compiègne; l'Eure et la Seine-Inférieure en ont donné aussi.

— 39 potins à tête barbare; revers au sanglier, dont : 3 à Clermont, 4 à Beauvais, 32 au Mont de César, 9 forêt de Compiègne. Un groupe de six monnaies *Carnutes*, avec l'aiglon; un autre de neuf avec l'aiglon au revers, et une tête casquée au droit.

— 19 potins à grosse tête diadémée et le taureau massiliote.

— 18 potins à grosse tête globuleuse et croix au revers (*Silvanectes*).

— 14 potins avec animaux affrontés au droit et au revers (Clermont, 4, Beauvais 1, Mont César 9, forêt de Compiègne, 13).

— 9 potins avec sanglier à tête humaine entre les pattes (Clermont 2, Beauvais 2, Mont César 5, forêt de Compiègne 5).

— Coq coiffé d'une tête humaine, bronze, *Vermandui* (Clermont 1, Beauvais 2, Mont César 2, Compiègne, 1).

— Tête imitant la foudre, 5 potins (Clermont 4, Beauvais, 1, forêt de Compiègne 1).

Parmi les monnaies d'or, on compte cinq statères à l'œil, trois à l'épsilon, 4 unifaces, 2 avec la tête laurée et tige partant de l'oreille. Il reste encore au D^r Leblond à inventorier les deux autres arrondissements de Compiègne et de Senlis, mais ils ne donneront certainement pas autant de monnaies que ce qui a été déjà publié.

Il résulte donc de l'étude de ces deux premiers arrondissements, qu'il n'existe aucun type bien tranché, et que ce sont des exemplaires provenant des peuplades voisines : Vellocasses, Suessions, Silvanectes, Senones, Vermandui, Remi, Atrebatas, quelques-unes des Ebuovices, Carnutes, et autres unités plus éloignées.

Par les additions ci-après que nous avons fait des trouvailles, on pourra voir que les découvertes signalées donnent 689 monnaies, alors qu'en additionnant un autre groupement nous arrivons à 723; et que le D^r Leblond, indique en une autre page, 500 monnaies pour les deux arrondissements : il y a donc en ce point quelques rectifications à rapporter à son travail fort intéressant.

LÉGENDES OBSERVÉES SUR LES MONNAIES GAULOISES
 PROVENANT DES ARRONDISSEMENTS DE BEAUVAIS ET CLERMONT (OISE)
 D'APRÈS LES INVENTAIRES DU D^r **LEBLOND**, DE BEAUVAIS (1).

- ABVDOS. Mont de César (Bailleul-sur-Thérain).
 ATHA. Saint-Martin-Longueau 1. Breteuil. Vendeuil 1.
 AIX (ORCETI) RIX ou ATPIL (LIF), voir (ORCETI) RIX.
 ALAV. Breteuil 1.
 AOIIDIAE. Breteuil. Vendeuil-Caply.
 ANADGOVONI. CIILICOPIX. Breteuil.
 ANO...BNO (DVBORIX). Mont César. Bailleul-sur-Thérain.
 ARIVOS. Hermes 1, voir SANTONOS.
 ATEVLA. VLATOS. Breteuil 2. Mont de César 1.
 CALIAGIS. Breteuil 1.
 CASIACHD. Breteuil 1.
 CATAL. Breteuil 1.
 CESISV (SEGISV). Breteuil 1.
 C. CELER. III. VIR. MontCaperon 1.
 CONTOVTOS. Monjavoult 1.
 CRICIRV. Breteuil. Vendeuil-Caply. 2. Rouvroy-les-Merles 2. Mont César 1. Hermes 1. Beauvais 5. Forêt de Compiègne 17 (28 en tout).
 DOMISA. Breteuil 1.
 DVBNORIX. Breteuil. Vendeuil-Caply 1.
 DVRNACVS. Breteuil 1.
 ECCAIOS. Catenoy. 2.
 EIVI (EIVICIACOS). Breteuil.
 EM. Breteuil 1 (ATEPILOS ?).
 EPENOS. EPHNOC. Breteuil 1. Beauvais 1.
 GERMANI INDVTILII. Breteuil 3. Beauvais 1. Mont César 1. Forêt de Compiègne 11.
 IIVIIAC. Breteuil 1.
 INONO. Breteuil 1.
 KAL. Breteuil 1. Beauvais 1.
 LVXIIRIOS (LVXTIPIOS) Breteuil 1.
 MAZZA. AHX. Beauvais 1. Hermes 1. Breteuil 7.
 NAD. Breteuil. Vendeuil. Caply 1.
 NEMAVSVS. Forêt de Compiègne (nombreuses).
 NIREI MTINOS. VORO. Breteuil. 1. (ORCETI) RIX. ATRIL (LIF) Breteuil voir ALIX.
 PIXTILOS. Breteuil 2. Mont César. 1.
 RATVMACOS. Breteuil 1.
 REMO. Beauvais 1.
 ROVECA. Breteuil. Vendeuil. 2. (SANTONOS) ARIVOS. Hermes 1 (voir ARIVOS).
 SOLIMA. IM Breteuil. Vendeuil 3.
 Q. DOCI. MF Breteuil 1. Beauvais 1.
 TOC. Breteuil 2.
 TOYTOBOCIO. ATEPILOS. Breteuil 4. Beauvais 4.
 TOGIRIX ou DOCI. Breteuil 1. Hermes 1. Environs de Beauvais 2.
 (VO)LCAE (A) REC. Mont César 1.
 VDOS. Mont César 1 (voir ABVDOS).
 VIIIO. Breteuil 1.
 VIRICIV. Breteuil 7. Beauvais 2. Mont de César 1. Forêt de Compiègne 1. Soit 28 exemplaires de l'Oise, au cabinet des médailles, surtout de Vendeuil-Caply et onze autres.
 VLVCCI. Breteuil 1.

Dans son inventaire de l'arrondissement de Clermont, le D^r Leblond n'a pas fait de répertoire des légendes; dans celui de Beauvais, on en trouve un sommaire, qui ne concorde pas exactement avec ses descriptions: nous croyons qu'il est indispensable pour se faire une opinion sur la numismatique gauloise d'une région, de donner des tables des légendes, des groupements par peuplades et une table des trouvailles, cela simplifie les recherches.

Inventaire des localités.		Fontaine Saint-Lucien.....	1
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT.		Auchy-la-Montagne.....	1
Breteuil. Vendeuil. Caply.....	189	Brombos, près Sarcus.....	1
Rouvroy-les-Merles (Mont Catillon).....	4	Sarcus.....	1
Campremy.....	1	Saint-Maur-en-Chaussée.....	7
Saint-Martin-Longueau.....	3	Montjavoult.....	4
Camp de Catenoy.....	2	Villers-sur-Thère.....	1
Bury.....	1	Arrondissement et forêt de Compiègne.....	209
Mouy.....	1	Totalité pour les 2 arrondissements.....	689
Fontaine Bonneleau.....	1	M. le D ^r Leblond a signalé :	
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS.		Arrondissement de Clermont....	202
Bailleul-sur-Thérain (Camp de César).....	203	— Beauvais.....	109
(Froidmont et Bresles) et trouvailles isolées.....	27	Tombeau du Mont de César.....	203
Hermes.....	12	Forêt de Compiègne.....	209
Beauvais et environs.....	20	Soit au total.....	723
		Ailleurs, il n'en compte en tout que 500	

M. le D^r LEBLOND (de Beauvais), Président de la Société académique de l'Oise, présente, à la suite de la communication de M. Coustil, quelques observations sur les monnaies des Bellovaques.

Il expose rapidement quelles difficultés on rencontre dans cette étude, pour différencier ou rapprocher des types, souvent copiés les uns sur les autres, ou sur des prototypes grecs que des graveurs gaulois ont défigurés, en les copiant sans les comprendre. Au reste, la plupart des monnaies de la Gaule, Belgique (Bellovaques, Ambiens, Véliocasses, Atrebatas, Morins et même *Parisii*), ont un certain air de famille qui rend très difficiles les différenciations. Certaines monnaies, trouvées en pays bellovaques, offrent même au revers un type véliocasse, ce qui indiquerait une véritable association monétaire, semblable à celles existant au moyen âge entre villes de voisinage, notamment Sens et Troyes, Chinon et Tours.

Les Bellovaques, puissants et riches, occupaient une étendue de territoire, au moins égale à celle du département de l'Oise actuel; or, comme la région orientale de l'Oise (arrondissement de Compiègne), était en pays Suession, il est vraisemblable que le pays bellovaque s'étendait à l'ouest jusqu'à la mer, vers Dieppe, par la vallée de la Béthune, prolongement géologique, de la vallée du Thérain. Cette opinion, déjà émise par de Saulcy, a été défendue

par M. Leblond au Congrès archéologique de Beauvais, en 1905, et dans la Revue numismatique, 1906 et 1908.

Des recherches ultérieures feront probablement restituer aux Bellovaques des monnaies, actuellement attribuées aux Véliocasses, aux Calètes et aux Ambiens.

M. Leblond n'a pu que résumer, en quelques minutes et à grands traits, l'intérêt que présente l'étude des monnaies gauloises de ce pays.



SÉANCE DU MERCREDI 27 JUILLET 1909 (SOIR).

Présidence d'honneur de MM. LEWIS, PÉABODY et VOLLGRAFF.

Présidence de M. H. MAROT.

VI. — CAMPS ET ENCEINTES.

**Essai d'inventaire des Mottes et Enceintes
du Département de l'Orne.**

PAR

L. COUTIL (Les Andelys, Eure),

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

Cette simple étude, comprenant vingt-deux buttes ou mottes, quatre camps quadrangulaires, et douze enceintes de formes variées du département de l'Orne, n'a pas la prétention d'être définitive; nous l'avons dressée pendant nos inspections des monuments mégalithiques de cette région, une des plus riches de France.

Nos collègues, qui se sont occupés de la recherche des enceintes antiques, savent les difficultés qu'ils ont rencontrées pour obtenir des renseignements; parfois, elles sont totalement inconnues; mais généralement, il faut aller les découvrir dans des bois taillis inextricables ou des ajoncs atteignant parfois 2 mètres : dans ce cas, il faut attendre qu'un incendie propice fasse disparaître ces derniers!

Comme on pourra le voir, nous n'avons pu étudier tous les camps cités, une première visite étant restée infructueuse, car nous n'avons pas toujours trouvé des personnes pour nous orienter; les instituteurs ou institutrices que nous avons consultés, et jusqu'au maire lui-même, étaient très étonnés de ce que nous leur demandions; certains paysans nous soupçonnèrent d'espionnage: les mots camps et retranchements les impressionnaient mal, ainsi que nos cartes et accessoires topographiques.

Par l'examen qui va suivre, on retrouvera trois types généraux :

1° Le promontoire barré et isolé du plateau par un rempart et un fossé, occupé dès l'époque néolithique, et jusqu'aux invasions romaines. Une seule fois l'enceinte est formée de grosses pierres soigneusement appareillées à l'intérieur et avec deux cloisons médianes (camp de Bière); une autre fois, le promontoire est coupé par cinq talus parallèles, comme à la Courbe.

2° Le camp, plus ou moins quadrangulaire ou rectangulaire, avec porte, presque toujours caché dans les bois, et dont les mesures varient entre 65 et 150 mètres : ce type est très répandu dans l'Orne, ainsi que dans l'Eure ; une mare ou un puits se remarque dans un des angles ; on a souvent trouvé des substructions ou objets romains dans ces enceintes. Nous en avons décrit trois dans la Forêt de Bellême ; le quatrième à Tourouvre a ses angles protégés par un éperon ; ce perfectionnement quoique bien plus primitif semble le rapprocher du type à la Vauban.

3° L'enceinte limitant un point culminant ou le bas d'un vallon et destinée à défendre le passage de la vallée vers le plateau ; le fossé le plus profond, le rempart le plus élevé, sont tournés vers le plateau et non vers la vallée ; une motte importante (avec ou sans puits maçonné avec de gros silex) se voit à la partie supérieure ; elle occupe une des extrémités de l'enceinte, ou elle est accolée au pourtour. Parfois l'histoire nous apprend qu'au XI^e ou XII^e siècle le point fut fortifié, et alors, sur les talus plus anciens (peut-être du IX^e siècle), on ajouta des palissades de bois, ou un petit donjon rectangulaire en maçonnerie.

4° Les mottes, avec ou sans fossés, rondes généralement, parfois ovales, sont les plus nombreuses ; on en compte 22 dans l'Orne.

La butte près de l'église de la Courbe a été fouillée ; mais le résultat n'a pas été bien décrit. Cette année, M. Foucault a fouillé celle de Saint-Bomer-les-Forges ; les objets sont tellement variés qu'il est difficile de préciser son origine ; la présence d'une hache (polie ou non ?) et d'un éclat de silex ne saurait à elle seule préciser la première origine, alors que les fragments de poterie semblent devoir remonter au XII^e et XIII^e siècles de notre ère !

L'origine de tous ces retranchements mérite une étude très attentive ; elle ne pourra être faite que dans un délai assez éloigné, isolément ; les fouilles représentent un travail considérable et ne peuvent être entreprises qu'autant que l'on habite à peu de distance et qu'on peut les surveiller minutieusement.

MOTTES ET ENCEINTES DU DÉPARTEMENT DE L'ORNE.

	DÉSIGNATIONS.	FORME.	COMMUNES.	CANTON.	ARRON ^s .
1	Butte	Motte.	Athis.....	Chef-lieu de canton.	Domfront.
2	Motte.....	—	Bouché-sous-Lucé.....	Juvigny-sous-Andaine.	—
3	Château de Talvas.....	—	Boitron.....	Mêle-sur-Sarthe.	Alençon.
4	Camp du Feuillet.....	?	Boucé.....	Ecouché.	Argentan.
5	Motte?	Motte.	Brioux.....	Trun.	—
6	Motte.....	—	Ceton.....	Le Theil.	Mortagne.
7	Camp de César	Enceinte.	La Chapelle, près Séés..	Séés.	Alençon.
8	Le large ou Camp de la Butte.	Motte.	Château d'Almenèches..	Mortrée.	Argentan.
9	Les Vieux Châteaux ou Pierres Brûlées	Eperon barré.	La Courbe	Ecouché.	—
10	Butte du Mont Petron.....	Motte.	Cramesnil.....	Briouze.	—
11 ?	?	Francheville.....	Mortrée.	—
12	Haute Butte	Motte.	Glos-la-Ferrière.....	La Ferté-Fresnel.	—
13	Le Chatellier	Enceinte.	Le Gué-de-la-Chaine....	Bellême.	Mortagne.
14	Enceinte du Crochemelier.....	—	Igé (Crochemelier)	—	—
15	Butte du Gibet et Château Ganne	Butte.	L'Home-Chamondot....	Longny.	—
16	Butte à Chapeau (butte naturelle)	»	La Lande-Saint-Simeon.	Athis.	Domfront.
17	Camp de César, le Cavalier, les Sept Puits ou Camp de Gul.	Enceinte.	La Lande-de-Goult.....	Carrouges.	Alençon.
18	Mottes	Mottes.	Lucé et Baroche-sous-Lucé	Juvigny-sous-Audaine.	Domfront.
19	Butte de Bonnevent	—	Marmouillé.....	Mortrée.	Argentan.
20	Buttes	—	Le Merlerault	Chef-lieu.	—
21	Camp de Bière, Camp de César ou Château de Bavière	Enceinte.	Merri.....	Trun.	—
22	Camp du Mont Epinette	?	Montabard.....	—	—
23	Chatelier ou Camp de César.....	Enceinte.	Montmerrei (Le Cercueil)	Mortrée.	—
24	Butte des Hogues	Motte.	Moulins-sur-Orne.....	Argentan.	—
25	Camp du Mont de Fuir?.....	?	Montreuil-la-Combe....	Trun.	—
26	Camp de la Cour du Bois.....	Motte.	Neauphe-sur-Dives.....	—	—
27	Camp du Chêne Salé ou Saint-Louis	Enceinte.	Origny-Je-Butin.....	Bellême.	Mortagne.
28	Butte de Pont Levain	Butte.	La Perrière.....	Pervenchères.	—
29	Butte de Pont Levain	—	Pervenchères	—	—
30	Butte de la Nocherie.....	—	Saint-Bomer-les-Forges.	Domfront.	Domfront.
31	Butte	—	Saint-Brice-sur-Ranes...	Ecouché.	Argentan.
32	Butte (féodale).....	—	Saint-Cenéri-le-Gérei...	Alençon.	Alençon.
33	Butte Chaumont.....	—	Saint-Denis-sur-Sarthon	—	—
34	Camp de César	Enceinte.	Saint-Martin du Vieux-Bellême.....	Bellême.	Domfront
35	Camp du Catillon (camp du Sergent)	Eperon barré.	St-Pierre d'Entremont..	Fliers.	—
36	Butte du Hou.....	Motte.	Sarceaux	»	»
37	Camp de Sainte-Eugénie ou Camp des Romains.....	—	Silli en Gouffern.....	Exmes.	Argentan.
38	Motte.....	—	Séés.....	Séés.	Alençon.
39	Camp de Saint-Gilles	Enceinte.	Tourouvre.....	Chef-lieu.	Mortagne.
40	Les Chatelets (lieu dit).....	»	La Ventrouse.....	Tourouvre.	—

Les Camps du Département de l'Orne.

Arrondissement d'Alençon.

SAINT-CÉNÉRI-LE-GEREI, canton d'ALENÇON. — *Motte*. — Au point où la presqu'île s'unit à la plaine, se trouve une éminence ou tumulus. Cet endroit a été fortifié vers le onzième siècle, les remparts furent détruits pendant la guerre de Cent Ans; il subsiste encore des vestiges du donjon et des courtines (1).

SAINT-DENIS-SUR-SARTHON. — Enceinte de pierres dans un bois au triage de la Butte-Chaumont.

LA LANDE-DE-GOULT, canton de CARROUGES. — *Le Camp de César, Camp de Gul, ou Enceinte des Sept-Puits*. Sur un promontoire de grès dominant la vallée de la Cance, à 327 mètres d'altitude, de la route et du fond de la vallée, on aperçoit une chapelle dédiée à saint Michel, et une croix dominant la pointe du rocher saillant. La face nord-est de ce promontoire est exploitée par des carriers, qui concassent la roche; vers l'est, la pente est plus abrupte, tandis que le côté ouest communique avec la plaine (Fig. 1).

On gravit le coteau du côté S.-E., près des maisons, et d'une vieille chapelle du XII^e siècle.

Une source abondante sort du pied de ce coteau.

1^{re} *Enceinte*. — *Le Cavalier*. — En arrivant au sommet du côté S.-E., on rencontre le rempart extérieur protégé par un petit fossé peu apparent; une brèche laisse voir un talus plus élevé, avec une porte, et à quelques mètres plus loin, vers la gauche, la Chapelle de Saint-Michel. — Le camp est composé de trois parties: la plus importante se trouve devant la chapelle; c'est une sorte de quadrilatère dont les côtés nord et sud sont élevés de 3 mètres à l'intérieur et de 6 mètres du fond du fossé: sur le côté ouest et surtout aux angles, le rempart a près de 10 mètres du fond du fossé. En s'approchant de la chapelle, le rempart diminue, et, à la croix, il n'existe plus; d'ailleurs, l'abrupt dispensait de défense artificielle.

Le plus grand côté de cette première enceinte mesure 45 mètres; il est opposé à la chapelle et situé vers l'ouest.

2^e *Enceinte*. — *Butte des Sept-Puits*. — A environ 20 mètres de ce premier ouvrage se trouve une motte circulaire, plus élevée, avec fossés profonds; son diamètre extérieur est de 38 mètres; celui de la partie interne concave mesure 16 mètres; le fossé a 5 à 6 mètres de largeur; les murs 8 mètres d'épaisseur. Bien que l'on ait mentionné sept puits dans cette enceinte, il n'existe que six cavités très rap-

(1) *Almanach de l'Orne*, 1868, p. 80. — *Monuments druidiques du départ. de l'Orne. Chronique de l'Ouest*, 23 février 1863. [Abbé RETOURS].

prochées de 3 à 4 mètres ; il était impossible de les rapprocher davantage. On ne peut expliquer l'usage de ces cavités ; il est difficile d'admettre que l'on ait pu creuser six puits aussi rapprochés, alors qu'un seul était nécessaire ; on peut se demander si ce ne sont pas des sondages anciens pour fouiller le sol ?

3^e *Enceinte*. — A 45 mètres vers l'ouest, un rempart est légèrement arqué et coupé actuellement de nombreuses ouvertures formant des parties de 14, 22, 12, 22, 6 et 12 mètres ; le talus mesure de 4 à 6 mètres de hauteur : vers le sud, il ne rejoint pas l'enceinte extérieure, et il existe un vide de 30 mètres.

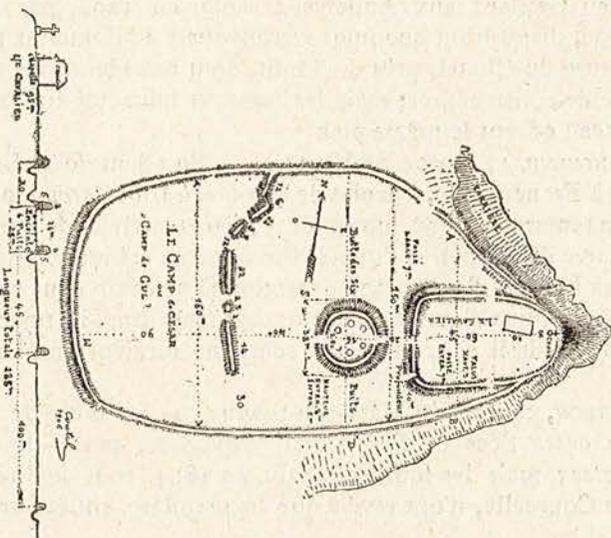


Fig. 1. — Le Camp de Gul, La Lande de Gault (Orne).

4^e *Enceinte*. — A 90 mètres plus loin, toujours vers l'ouest, et la plaine, une dernière enceinte ferme le camp et l'isole du plateau : les talus s'infléchissent sur les côtés de manière à circonscrire le tout, en moyenne, ils mesurent de 2 à 4 mètres, en allant vers la chapelle : ces talus sont formés de blocs de grès armoricain qui ont subi l'action du feu. Lorsque nous avons visité ce camp, en 1908, les ajoncs géants qui dissimulaient les talus avaient été incendiés : ce qui nous a permis d'en dresser le plan ; cet incendie dura plusieurs jours ; il était si intense qu'on l'aperçut d'Argentan, à environ 12 kilomètres : il n'est donc pas surprenant que si, dans la suite des temps, comme cela est probable, des incendies de ce genre se sont renouvelés, que les blocs de grès soient actuellement fendillés et rougis ; il n'est pas besoin d'invoquer l'hypothèse d'une

calcination ancienne. A ce propos, nous ferons remarquer qu'il n'y a pas *vitriification*. Ces talus de grès sont identiques à ceux du voisinage, du Chatellier, Montmerrei, et de Biere.

D'après M. de La Sicotière, des fragments de poteries et d'armes auraient été découverts dans le voisinage. Toutefois, les nombreux carriers qui creusent les flancs du coteau depuis longtemps ne se rappellent pas de découvertes de ce genre (1).

Nous croyons que ces camps offrant un donjon central sont plus récents que les camps à plan rectangulaire, dans lesquels on trouve souvent des vestiges romains. Nous citerons notamment le donjon central en terre des travaux d'investissement du Château-Gaillard aux Andelys, exécuté, en 1202, par Philippe Auguste, disposition que nous retrouvons à 3 kilomètres plus loin à la Butte-du-Chatel, près du Thuit, dont nous ignorons toutefois la date de construction; mais les fossés et talus qui circonscrivent le plateau offrent le même plan.

FRANCHEVILLE, canton de Mortrée. — En allant de la Lande-de-Goult à Francheville, à droite de la route, à 100 mètres dans la prairie, on remarque deux buttes de 4 mètres environ de hauteur sur 20 mètres de diamètre; l'une d'elles a même été un peu fouillée.

Jules Louail, d'Argentan, a mentionné un camp dans cette commune, ainsi que d'autres archéologues; mais jusqu'ici nous n'avons pu savoir où il se trouve; ses remparts seraient en pierre et en terre.

BOITRON, canton du MÊLE-SUR-SARTHE. — La butte de Boitron, située entre Sées et Essay, était composée, paraît-il, de *trois enceintes*; mais les fouilles, faites, en 1894, sous la direction de M. de Courcelle, n'ont révélé que la première, située sur le pour-

(1) DE LA SICOTIÈRE et POULET MALASSIS. — *L'Orne arch. et pittoresque*.

DE CAYLUS. — *Antiquités*, t. IV, p. 81.

L. DUBOIS. — *Magasin encyclopédique*, septembre 1814, et *Archives de Normandie*, t. I, p. 89.

GALERON. — Rapport sur les Mon. de l'arrondissement d'Alençon et d'Argentan.

DE CAUMONT. — *Cours d'antiq. monum.*, t. II, p. 329.

E. JOUY. — *Hermite en Basse Normandie*.

O. DESNOS. — Ce camp, pour cet auteur, aurait 1217 mètres de circonférence, le grand diamètre 421 (nous n'en n'avons trouvé que 205), et le petit 273 (nous n'en n'avons trouvé que 160 mètres), les talus 13 mètres d'élévation et 33 mètres de largeur à la base vers l'ouest, et seulement 10 à l'est; l'entrée aurait été au nord, du côté de Gul; on y aurait trouvé un vase, renfermant des haches à douille, vers 1830, et des monnaies romaines du Haut Empire.— Galeron a prétendu que ce camp aurait été établi par Rascius, lieutenant de César, pour contenir la 3^e légion destinée à combattre les Essui.

M. VIMONT a cité une découverte de bracelets striés et cannelés en bronze, découverts dans l'une des enceintes (*Bull. Soc. arch. et hist. de l'Orne*, t. III, 1884, p. 501). Cette mention doit être acceptée sous réserves, car de nombreux détails cités par cette personne n'étaient pas exacts.

tour de la butte ; les murs mesurent 1^m50 ; à 10 mètres de distance se trouve l'entrée, dont il ne reste que les deux piliers de la porte.

Pendant les fouilles, on a trouvé des grosses tuiles, qui passeraient pour romaines, si les autres objets ne remontaient au XI^e ou XII^e siècle, tels que morceaux de grosse poterie ressemblant à celle d'Héloupe, ornés d'empreintes parallèles de doigts, de gravures, et parfois de masques grotesques, sans doute antérieures au XIII^e siècle, et beaucoup de carreaux en fer pour flèches du XII^e ou XIII^e siècle.

Le sommet de la butte aplati mesure 25 mètres de diamètre ; une sorte de citerne, nommée *Trou d'Enfer* y existe encore. Cette butte est appelée aussi château de Talvas, nom d'un seigneur de Bellême (1).

Au centre de cette butte, on avait installé un moulin à vent de 5 mètres de diamètre ; ce qui lui a valu sur le cadastre le nom de *Butte du Moulin-à-Vent* (sect. C, n^o 1) ; les meules ont été enlevées par M. de Courcelle, vers 1880, et le moulin utilisé comme pavillon de promenade.

LA CHAPELLE-PRÈS-SÉES, canton de SÉES. — Le *camp de César* est situé à la limite des communes de La Chapelle et de Saint-Gervais-du-Perron (on a cité un camp sur cette commune, sans préciser).

SÉES, chef-lieu de canton. — *Motte*. — Près de l'église Notre-Dame-de-la-Place existe une grosse masse, tronquée, qui peut remonter au moyen âge.

On nous a signalé un camp dans la forêt de Sées.

SAINT-GERVAIS-DU-PERRON, canton de SÉES. — Le camp dont il est parfois question serait détruit ; il se trouvait dans le fond d'une vallée, dans le bois d'Aché, à 3 kilomètres de l'église (?).

Arrondissement d'Argentan.

MOULINS-SUR-ORNE, canton d'ARGENTAN. — Un tumulus néolithique, de forme allongée, a été en partie exploité comme carrière ; il se trouvait entre la route et les prés, à 500 mètres de l'Orne, entre les hameaux de Beaulieu et de Quigny (voir notre *Inventaire des Monuments mégalithiques de l'Orne*).

SARCEAUX. — Un autre tumulus néolithique, nommé *Butte du Hou*, aurait été fouillé, en 1811 ; il n'en reste aucun vestige (voir notre *Inventaire*).

CRAMESNIL, canton de BRIOUZE. — Une butte, que nous croyons naturelle, porte le nom de Mont-Petron.

BOUCÉ, canton d'ÉCOUCHÉ. — On a signalé le *camp du Feuillet* sur cette commune, dont les talus seraient peu visibles ; nous n'avons

(1) Louis Duval. — *Revue normande et percheronne*, 1893 ; dessin de Delbauve.

pu nous le faire montrer, lorsque nous sommes allés pour tenter de le reconnaître.

LA COURBE, canton d'ECOUCHÉ. — *Les vieux Châteaux ou Pierres Brûlées*. — Dans un des nombreux méandres formés par l'Orne aux environs d'Ecouché se trouve une petite commune dont le nom est dû sans doute aux nombreuses *courbes* de cette rivière. Un des promontoires compris entre Giel et Batilly se trouve coupé par cinq hauts remparts en schiste mesurant en moyenne 5 mètres d'élévation.

1° Le premier talus s'élève à peu de distance du village du *Bas du Château*, cette levée est protégée par un petit fossé; l'espace compris entre ce talus et le suivant porte le nom de SUR LE BAILE (qui signifie la cour du château).

2° A 100 mètres s'élève une seconde levée en schiste calciné mesurant 5 mètres de hauteur, suivie d'un fossé profond.

3° A 50 mètres plus loin existe un grand talus en schiste très calciné et vitrifié de 10 mètres environ de hauteur; l'intervalle compris entre ces deux buttes s'appelle le *Champ du Logis* : les deux remparts s'appellent les *grandes buttes* ou *Pierres Brûlées*.

4° A 100 mètres d'intervalle s'élève une quatrième levée de 5 mètres de hauteur.

5° A 35 mètres de distance, un très haut talus calciné et vitrifié mesure au moins 18 mètres d'élévation (2). Près de ce dernier talus se trouve le village du *Haut-du-Château*. Un grand clou en fer adhérent à une vitrification, et une hachette en fer, peut être carolingienne, ont été recueillis (paraît-il) dans et près de ce rempart, ainsi que des tuiles romaines, lorsqu'on fit la route, vers 1854; cette route fit disparaître une partie des remparts, sur la largeur de son encaissement. On a prétendu que Robert de Bellême aurait construit un donjon près de ces remparts, en 1090 (3).

Ce sont les seules découvertes que nous puissions mentionner, car jusqu'ici nous n'avons pu faire de fouilles, malgré notre vif désir de tenter quelques sondages dans les remparts et les fossés.

Nous insistons sur les noms portés par les deux villages situés aux extrémités de ces remparts, nommés le *Haut* et le *Bas du Châ-*

(1) Nous rappellerons que près de Criel (Seine-Inférieure), on retrouve une appellation analogue le *Baile de Criel* et que le mot *baile* désignait la grande cour qui précédait le château fort; on peut encore citer dans la Seine-Inférieure le Baile d'Arques, le baile à Auffay, le Baile à Fécamp, le Baile à Sainte-Croix sur-Buchy.

(2) Cette disposition de levées successives et parallèles sur un promontoire s'observe au camp de César, près de la Bossette, arrondissement d'Issoire (Puy-de-Dôme), mais ces levées ne sont pas calcinées.

(3) Note de M. Alfred de Caix (*Bul. Soc. Antiq. de Normandie*, 1^{re} année, 1860, p. 270-272).

teau, ainsi que les désignations *Sur le Baile et Champ du Logis*; ces appellations indiquent clairement que ces talus servirent de fortifications et de moyens de défense. Par suite, nous ne pouvons admettre que ce soient des dépôts de laitier ou des scories de fonte de fer, hypothèse émise par M. Autorde, au Congrès d'Autun, pour des levées vitrifiées de la Creuse (1).

Bien que l'on ait exploité et fondu du fer, dans l'Orne, au siècle dernier, notamment aux environs de Tourouvre, près Mortagne, et qu'actuellement on extrait le minerai de fer dans l'Orne et le Calvados, il est difficile d'admettre que l'on ait amoncelé tant de débris schisteux sans que des scories de fer n'y soient mêlées. Il est aussi permis de se demander pourquoi *on aurait ainsi installé parallèlement ces dépôts, et surtout pourquoi on aurait pris soin de creuser des fossés en avant et au pied de ces talus !*

Les recherches de M. Autorde sont certainement très intéressantes et nous ne pouvons que les mentionner, ainsi que les analogues de MM. Daubrée et Adolphe Carnot, qui ont porté sur des granites calcinés.

Quant à M. Rivot, professeur à l'École des mines, il a supposé que les pierres de la Courbe étaient formées d'argile cuite. A l'analyse, le schiste peut donner les mêmes éléments que l'argile; mais il est évident qu'à la Courbe, le sous-sol étant schisteux, les blocs qui constituent les levées sont aussi en schiste, et non de la limonite (2).

M. Daubrée a rapproché les matériaux (schiste) des camps de la Creuse, de celui de Péran (Côtes-du-Nord) de ceux de la Courbe (Orne), Sainte-Suzanne (Mayenne); Hartmannswillerkopf, en Alsace, et de Craig Phradrick, près Inverness (Ecosse) (3). Nous citerons aussi les enceintes de Thauron, du château vieux de Pionnat, et du Puy Gaudy (Creuse), le château Brûlé de Villerest et le camp de Chatelux (Loire), le château Meignan près Saint-Jean-de-Mayenne, les enceintes de la Fage et d'Escoalier (Cantal), la cité de Barbarie, près de la Machine (Nièvre), de Castel-Sarrazi près du village de Gaudumas, commune de Saint-Médart, canton d'Excédeuil (Dordogne), dont le mur n'a que 0^m50 à 0^m60 d'épaisseur, une butte offre la moitié seulement de son pourtour vitrifié, l'autre moitié ne paraît pas avoir subi l'action du feu. Dans la Meurthe-et-Moselle, la cité d'Afrique, près de Ludre; l'enceinte de la Fourasse, près de Champigneulle; de Sainte-Geneviève, près d'Essey-lès-

(1) F. AUTORDE. — *Les forts vitrifiés de la Creuse.* — Congrès préhistorique d'Autun, 3^e Session, Autun, 1907, p. 721 à 750.

(2) Le général F. PRÉVOST a supposé aussi qu'il s'agissait de limonite calcinée (F. Prevost, *Dissertation sur les forts vitrifiés dont on retrouve les ruines en Ecosse, en France et en Allemagne*).

(3) DAUBRÉE. *Rev. arch.* mai 1881, p. 18 à 28. [*Examen minéralogique et chimique des matériaux provenant de quelques forts vitrifiés de la France*].

Nancy ; de Lessy, près de Metz. Le camp des Anglais, à Vornil, près d'Angoulême ; de Céneret entre Quinçay et Vouillé (Charente) possèdent des talus calcinés. C'est à tort que l'on a émis l'hypothèse de la calcination des silex du camp de Fréneuse, près de Glos-Montfort (Eure), les silex sont blanchâtres naturellement, et comme ils se trouvent au milieu de joncs marins très souvent incendiés, ces traces de feu doivent être considérées comme accidentelles, ainsi que cela s'est produit sur les grès du camp de la Courbe (Orne), qui ont été rougis et altérés par les incendies des ajoncs. Quant aux traces de calcination observées dans le talus de la Butte-des-Romains, à Cerisy-la-Forest (Manche), nous n'avons pu les contrôler.

Butte de la Courbe. — Dans la boucle de l'Orne située entre le château de Mesnil-Glaise et la boucle où se trouvent les Vieux-Châteaux (levées calcinées), à 20 mètres au sud de l'église de la Courbe, on voit une butte formée également d'éclats de schiste ramassés à la surface du sol. Cette butte ne mesure plus que 8 à 9 mètres de hauteur, parce qu'on a fait au centre une large tranchée dirigée du nord au sud ; son diamètre, à la base, est d'environ 45 mètres ; elle a été fouillée, vers 1835, par M. de Caix et des personnes de la localité, qui y auraient trouvé des objets en fer.

Cette butte, entourée d'un fossé, fait partie de la levée en schiste située à environ 100 mètres, au sud de l'église, et mesurant 12 à 15 mètres à la base, avec fossé en arrière, d'une douzaine de mètres de largeur et de 7 à 8 mètres de profondeur, portant le nom de *grand fossé*, alors que l'on ne désigne pas le grand talus ; l'espace situé entre la butte et cette levée se nomme *Clos de la Motte*, l'autre côté du rempart, *le Champ de la Croix*. Le fossé précède le rempart du côté de la plaine, c'est donc un cap ou promontoire barré du côté du plateau, avec motte placée au point extrême du promontoire, c'est une simplification du camp de la Courbe.

Les objets recueillis, lors des fouilles de la butte, ont été offerts au musée des Antiquaires de Normandie, à Caen, en 1860 (1).

SAINT-BRICE-SOUS-RANES, canton d'ECOUCHÉ. — A 10 mètres de l'église, se trouve une butte de 50 mètres de diamètre à la base et de 25 mètres de largeur pour la plate-forme, car le sommet est arasé, il n'y a pas de vestiges de murs sur le sommet aplati, ni de fossés ; aucune légende n'existe sur cette butte.

SILLI-EN-GOUFFERN, canton d'EXMES. — Le *Camp de Sainte-Eugénie* ou *Château des Romains* est une butte, ainsi nommée à cause de sa proximité du hameau de Sainte-Eugénie, dépendant de la commune d'Aubry-en-Exmes ; elle n'est ni sur les communes voi-

(1) *Bull. soc. antiq. Normandie*, 1^{re} année, 1860, p. 270, 272.

sines du Bourg-Saint-Léonard, ni celle du Pin, mais sur celle de Silli-en-Gouffern. Ce retranchement est situé dans la forêt sur le bord de la route qui va d'Aubry-en-Exmes à Silly, à peu de distance du carrefour du Pavillon. La distance de l'église d'Aubry au Camp est d'environ 2 kil. 500. Aucune légende et aucune fouille ne sont connues. Le grand diamètre, allant des bords extérieurs du fossé, est de 35 à 40 mètres : ce fossé, plus ou moins profond, mesure 0^m50 à 2^m50 de creux maximum, tandis que le talus a de 3 à 7 mètres, le dessus, mesure de 15 à 20 mètres et la dépression, de 1^m50 à 2 mètres de profondeur.

Un des bords extrêmes du fossé est à 20 mètres environ de la route d'Aubry à Silli-en-Gouffern.

GLOS-LA FERRIÈRE, canton de LA FERTÉ-FRESNEL. — *La Haute-Butte*. — A 150 mètres environ de Glos, se trouve une butte à peu près ronde et entourée tout autour d'un fossé; au nord-ouest, on remarque des traces d'épaulements ou talus en terre. Quelques blocs de maçonnerie, ayant pu exister sur la plate-forme, gisent épars dans le fossé sud : le diamètre de la plate-forme est de 55 mètres du nord au sud et de 50 mètres de l'est à l'ouest; la circonférence de la base est d'environ 300 mètres; sa hauteur verticale est de 6 à 8 mètres; un fossé de 6 mètres de largeur entoure la butte de tous côtés. Certains vieillards prétendent que les pans de murs qui se trouvent dans le fossé nord, proviennent d'un donjon situé sur la plate-forme et qui aurait été construit par les Romains, mais aucune découverte ne peut certifier cette hypothèse. Aucun souterrain, ni cave n'est connu dans cette butte.

Des arbres couvrent le sommet et les côtés.

LE MERLERAULT, chef-lieu de canton. — A trois kilomètres environ du Merlerault, sur le bord du chemin rural qui conduit du village de Montmarcé au bois du Merle et à la route du Merlerault à Sées (très ancien chemin), dans un herbage en bordure, existent plusieurs buttes ou tumulus, sur lesquelles nous n'avons pu avoir de renseignements précis : elles nous avaient été signalées tout d'abord sur la commune de Nonant-le-Pin. Il existe aussi sur une autre commune voisine, celle de Lignéres, un lieu dit les Buttes.

LE CHATEAU D'ALMENÈCHES, canton de MORTRÉE. — *Le Large*. — A 50 mètres de la rivière le Don, au sud du château, près le chemin vicinal, se voit une motte oblongue entourée de fossés à l'ouest, au nord et à l'est, on l'appelle *le Large*, sa longueur totale, du nord au sud, est d'environ 35 mètres, sa largeur au sommet est de 4 mètres, et de 8 à 10 mètres à la base; la hauteur de la butte est de 8 à 9 mètres du fond du fossé Est. La partie culminante présente un affaissement vers le milieu, tandis que les deux extré-

mités, surtout celle du sud, se relève beaucoup et servait de poste d'observation ; elle rappelle celle de Pont-Saint-Pierre (Eure).

MARMOUILLIÉ, canton de MORTRÉE. — *La Butte de Bonnevent* se trouve à proximité de la rivière, elle est aplatie au sommet, elle mesure 12 mètres environ de diamètre à la base, 8 mètres à la partie supérieure et 1^m80 de hauteur, ces dimensions permettent de supposer qu'il s'agit plutôt d'un tumulus que d'une motte féodale.

MONTMERREI. — *Camp du Chatellier ou Camp de César*. — A environ 4 kilomètres et au sud de Montmerrei, sur une éminence, au-dessus des étangs de Blanche-Lande, qui en baignant le pied au sud, immédiatement à côté de Blanche-Lande, dans le parc du château se trouve un très beau camp, connu depuis fort longtemps sous le nom du *Chatellier* ou *Camp de César*.

Au sud-est, vers les étangs, le camp présente un escarpement très rapide, rocheux et presque abrupt sur divers points, aussi le rempart est élevé seulement d'environ 3 mètres, et au sud il a même disparu à l'angle sud-est, sur une longueur de 40 mètres, où il ne mesurait que un mètre de hauteur. Le côté Est, situé vers la plaine, est très élevé, il mesure 10 mètres, ainsi qu'au nord et à l'ouest. Ce côté isole le promontoire d'un petit plateau à pente peu sensible : une porte située au N.-E a été utilisée pour entrer dans le parc du château : une autre se trouve en face, au S.-O, près du château.

En ce point, l'immense rempart formé de blocs de grès cassé, qui mesure presque partout près de 8 mètres de hauteur, contourne le flanc nord-est du coteau et forme une demi-circonférence, allant rejoindre l'angle ouest-sud de l'abrupt dominant les étangs. L'ensemble forme une demi-circonférence ou une ellipse, dont le côté méplat domine ces étangs ; le petit axe est de 250 mètres, la plus grande, 430 mètres de longueur, domine les étangs, elle est de 430 mètres. Aucun fossé, extérieur ou intérieur, ne se remarque autour de ces talus. Tout le camp est boisé. Vers le centre, un immense réservoir à eau a été installé sur une butte ; nous ne savons si, primitivement, cette butte existait, ou si elle a été installée pour surélever le niveau de l'eau qui alimente le château.

Lorsqu'on élargit les portes d'entrée pour tracer la route qui donne accès au château, on découvrit une hachette en silex blanc et des bracelets en bronze, dans les talus.

M. de la Sicotière a rapporté une curieuse légende sur ce camp dans l'*Orne archéologique*. « A certains jours, avant que le soleil ait dissipé les dernières brumes de l'aurore, on voit sortir de la terre des ombres aux formes fantastiques, des guerriers couverts d'armures étincelantes : ils sont plusieurs milliers, marchant deux

à deux et défilant devant leurs chefs ; parfois ils s'arrêtent, puis reprennent leur marche silencieuse, ils passent du camp du Châtelier dans celui de Goult ; enfin, tout s'évanouit avec les restes du brouillard. »

BRIEUX, canton de TRUN. — Non loin de la propriété de la Motte, se trouve une motte ou tumulus qui n'a pas été fouillé.

MERRI, canton de TRUN. — *Le Camp de Bière*. — Un des camps les plus intéressants de l'Orne et le plus connu, est le *Camp de César*, nommé aussi *Château de Bavière*, ou plus simplement *Camp de Bière*, du nom du petit village situé en contre-bas du coteau.

1^{re} *Enceinte*. — Le camp occupe un promontoire limité à l'ouest par le ruisseau le Raveton, au nord et à l'est par un autre petit ruisseau, tributaire du précédent, et qui contourne la pointe de ce promontoire rocheux, dont la partie supérieure des flancs est surmontée d'une muraille de gros blocs de grès de 22 à 27 mètres de largeur et même 34 mètres pour la partie médiane et transversale, sur 4 à 7 mètres de hauteur moyenne, et 7 mètres au milieu : nous n'insistons pas sur ces mesures, la coupe que nous donnons dispensera de longues explications.

A proprement parler, le retranchement forme une sorte d'hexagone irrégulier, très allongé, composé d'un amoncellement de gros blocs disposés sans ordre à l'extérieur (du moins actuellement), tandis qu'à l'intérieur, surtout dans la partie centrale, à l'ouest et surtout à l'est, sur 200 mètres de longueur, la paroi est bien appareillée par des blocs choisis, s'encastant les uns sur les autres et formant une paroi unie et presque verticale : quelques trous sont visibles et pourraient faire croire que des madriers ont pu y être enfoncés, nous n'osons insister sur cette simple hypothèse.

La partie nord du camp la plus large, mesure 87 mètres de largeur et 200 de longueur ; le côté sud, 63 mètres, le côté ouest, 70 mètres ; vers l'angle nord-ouest existe une petite ouverture, ainsi qu'à l'angle nord-est, défendue par une tour (1) pleine posée sur le rempart, formée de pierres bien appareillées extérieurement. Le centre paraît bien étroit pour avoir été occupé par plus de dix défenseurs ; il mesure 6 mètres de diamètre. Un sentier, peu large, est situé à l'opposé, au sud-est, tandis qu'au sud-ouest il est large et évasé. Quant à ces passages, il est fort difficile de pouvoir indiquer leur origine, ils peuvent être modernes, ce

(1) On remarque de ces tours au camp de Cora, près de Saint-Moré (Yonne), et de Constantine, dans les Alpes-Maritimes, mais ces demi-tours sont extérieures au rempart. L'ensemble des remparts du camp de Bière rappelle la disposition du camp de César de la Bessette, près Bagnols, canton de La Tour (Puy-de-Dôme).

tres, il va d'un côté du coteau à l'autre. Le flanc ouest est escarpé et couvert de blocs rocheux, le flanc ouest-est, escarpé également, a son arête bordée d'un petit muret en pierres sèches, de 5 à 6 mètres. La superficie de cette enceinte est d'environ 55 ares.

3° *Enceinte*. — A l'extrémité sud, à 100 mètres de ce mur angulaire, on remarque un dernier mur en pierres sèches de 260 mètres de long sur 8 à 10 de large et fermant aussi la partie supérieure du plateau, à 15 mètres environ du chemin de l'Aunay à Bailleul. La superficie de cette enceinte est d'environ deux hectares.

Ces derniers murs paraissent peu importants à côté des autres, on pourrait même se demander s'ils sont anciens, car on aurait dû donner autant d'épaisseur à ce dernier rempart qu'aux premiers, qui limite réellement le camp au sud, il offre réellement un bien faible obstacle pour être escaladé. Nous ignorons toutefois si, à l'origine, une palissade boisée ne couronnait pas le sommet.

Le premier plan connu, mais très inexact, a été publié dans l'ouvrage *France* (Monuments romains, p. 99) ; le meilleur plan du camp a été dressé par M. Dauville, agent voyer à Argentan; il a été publié dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne* de 1884 (p. 198-210), avec une note de M. Vimont, qui signalait les découvertes suivantes faites dans ce camp; un autre plus récent est dû à M. Pasquier, agent voyer à Trun (*Fig. 2*).

FOUILLES. — *Période néolithique*. — En 1831, en fouillant l'un des puits qui existaient dans le camp, situé à 10 mètres du rempart, M. Morel, de Merri, trouva *des armes en fer* et *des monnaies de bronze*. L'année suivante, MM. Galeron et de Caumont, firent exécuter d'autres fouilles, le long des murailles, au nord du camp, à 0^m50 de profondeur; elles amenèrent la découverte de haches en pierre taillée, de débris de vases néolithiques, de deux haches en bronze et de débris de poterie romaine.

En 1881, un habitant de Bierre, découvrit au pied du camp, une belle hache polie en jade de 0^m12 de longueur sur 0^m048 au taillant et 0^m028 d'épaisseur : dans l'intérieur du camp, une hache semblable; sur les glacis en pierre, à l'ouest, un autre habitant a ramassé deux haches en grès, d'autres instruments polis ont été trouvés aussi dans ce camp.

En 1883, M. Vimont a recueilli une hache polie en grès quartzeux de 0^m12 sur 0^m04, dans l'angle N.-O. Dans la seconde enceinte, M. Lehongre, de Merri, a trouvé des couteaux, pointes de flèches, grattoirs, etc. M. Vimont prétend que dans ses fouilles faites dans la terre noire à 0^m35 ou 0^m50 de profondeur, il aurait recueilli une hache en grès de 0^m15 de long sur 0^m056 au taillant, des grattoirs, des couteaux, une trentaine de pointes de flèches triangulaires de 0^m04 à 0^m045, à pédoncules ou munies d'aïlerons.

Ces découvertes prouvent que ce point fut occupé et très probablement fortifié dès l'époque néolithique. Mais nous ne croyons pas que tous les détails des murailles actuelles soient néolithiques.

Les trois enceintes jadis cultivées ont été abandonnées, et se sont reboisées, une partie seulement au sud est encore en herbage.

En 1908, nous avons obtenu du Touring Club de France une plaqué et des poteaux indicateurs du camp; et dans une séance de la *Société préhistorique de France*, nous avons présenté à la Commission des Enceintes un vœu qui fut adopté pour que la demande de classement de ce camp, formulée d'autre part par la commune de Merry, les divers propriétaires du camp et la Commission des Sites et monuments de l'Orne, fut accueillie par la Commission des monuments historiques : cette demande a été ratifiée par le Ministère de l'Instruction publique.

NEAUPHE-SUR-DIVE, canton de TRUN. — Une motte est entourée de deux fossés, parfois remplis d'eau. La première enceinte et la plus haute compte 170 mètres de tour et 8 mètres au-dessus du sol pour le talus. Quant au second talus extérieur, il est peu apparent (1).

MONTABARD OU BRIEUX, canton de TRUN. — On a cité un camp au Mont Epinette où se trouve une station néolithique; ce camp est peu apparent, si toutefois il a jamais existé.

Arrondissement de Domfront.

LA LANDE-SAINT-SIMÉON, canton d'ATHIS. — Nous n'osons prétendre que la butte à Choiseau soit une motte féodale, bien qu'on l'ait citée maintes fois, surtout à cause de la *fontaine aux bœufs*, où deux bœufs noirs passent pour s'y être précipités.

SAINT-BOMER-LES-FORGES, canton de DOMFRONT. — La butte de la Nocherie signalée par M. Foucault est à 4 kilomètres de la gare, elle domine au nord le ravin de la Varenne, s'abaisse au sud jusqu'à 6 ou 7 mètres au-dessus d'un fossé creusé de main d'homme dont les terres ont été rejetées au centre. Le grand axe mesure 35 mètres sur 25 mètres et d'un côté se raccorde avec le plateau. On remarque en dessus des blocs de granit taillés. [*Bull. Soc. Préhist. de Fr.* t. VI. 28 janv. 1909].

Les fouilles exécutées par M. Foucault, en 1909, lui ont donné à 0^m60 des débris d'amphores et à 1^m50 des poteries fragmentées plus grossières. Dans un amas de cendre et de charbons, il recueillit une lame de silex, une hache en silex et une grosse masse de

(1) Ce camp est cité dans la *Revue Flammarion d'Argentan*, pour la première fois, croyons-nous.

fer. Sur un autre point et à 0^m60, il recueillit un petit disque en schiste maclifère du pays, de un centimètre d'épaisseur et de 36 millimètres de diamètre, percé d'un trou bi-conique, sans ornementation; l'autre ressemble à un broyeur ou aiguiseur, de même roche, à section oblique de 0^m115 de long sur 0^m03 d'épaisseur et 0^m35 de large, poli à la surface et arrondi aux angles. Au même niveau se trouvait une barre de fer de 0^m40 de long, 0^m22 de large et 0^m01 d'épaisseur, pointue à une extrémité. Ces divers objets ne peuvent permettre de donner une date à la construction de cette butte dans laquelle se trouvaient des objets d'âges bien différents, depuis le néolithique et aussi des fragments de poterie et des flèches du moyen âge.

SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT, canton de FLERS. — M. l'abbé Dumaine a publié un plan d'un prétendu *camp du Sergent*, qui nous a été communiqué par M. Foucault, lors d'une excursion dans cette commune. Ce n'est pas ce document qui nous a fait reconnaître le camp formé d'une levée actuellement incomplète, entourant l'arête du plateau, au nord et à l'est, sur une hauteur peu sensible de 0^m50; puis à 119 mètres de distance s'élevant à angle droit, à 4 mètres de hauteur, sur 40 mètres de long, puis interrompue sur une longueur de 8 mètres et reprenant sur 40 mètres. Un léger relief du sol apparaît au centre de l'enceinte, et parallèlement à la levée de 0^m40 à 0^m50. Mais nous n'osons insister: vers l'ouest, du côté nommé le Grand Catillon, il n'y a plus rien. Cet endroit porte les noms de Catillons, Petit et Grand Catillon, ou de la Bataille.

Le rempart boisé se trouve à 180 mètres de la mare de la Chaussée et près du champ des Morts; on prétend même que des sarcophages se trouvent dans cette mare. Pour s'y rendre, on doit prendre à Saint-Pierre-d'Entremont le vieux chemin de Saint-Pierre, allant du sud au nord, et bordé d'arbres.

Le *Clos Sergent* est entre la mare et le bord du plateau faisant face au moulin de la Moisandière, actionné par la rivièrele Noirot, qui contourne le pied du camp; en face, au nord, se trouve le mont Cerisy.

LUCÉ ET BAROCHE-SOUS-LUCÉ, canton de JUVIGNY-SOUS-ANDAINE. — Deux buttes ou mottes nous ont été signalées sur ces deux communes, mais nous n'osons affirmer qu'elles aient été faites de main d'homme.

Arrondissement de Mortagne.

La forêt de Bellême renferme trois camps quadrangulaires disposés à environ 5 à 600 mètres du bord, et faisant face du côté sud,

de la forêt à trois communes, Origny-le-Butin, le Gué-de-la-Chaine, et Saint-Martin-du-Vieux-Bellême vers l'Est : ils ont été signalés pour la première fois, croyons-nous, par M. Boyer de Sainte-Suzanne, Sous-Préfet de Mortagne; les plans et fouilles furent exécutés par Dagourie, garde forestier, vers 1858. Le *Bulletin monumental* (1859, 3^e sér. t. V. 25^e vol. p. 248) a publié une note sur ces camps et un plan d'ensemble de la forêt, où se trouvent ces camps.

Malheureusement, ils n'ont pas été réperés sur les cartes du Service des Eaux-Forêts, si bien que lorsque nous les avons demandés aux gardes, ils les ignoraient ; seul le Chatellier leur était connu.

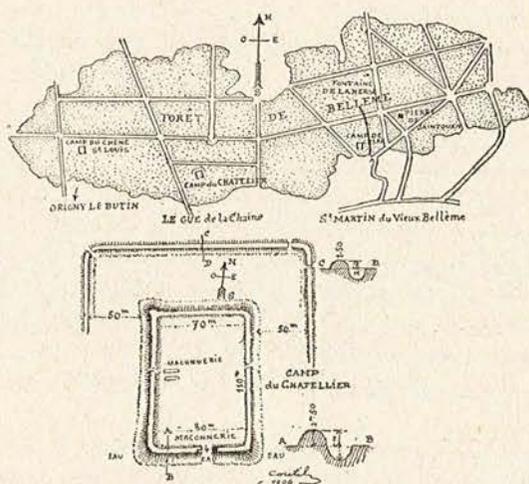


Fig. 3. — Le Camp du Chatellier, à Saint-Martin-du-Vieux-Bellesme (Orne).

Ces camps devaient être placés à proximité d'un chemin romain (1) car ils sont situés entre la fontaine romaine de la Herse et La Perrière.

SAINTE-MARTIN-DU-VIEUX-BELLÊME, canton de BELLÊME. — *Camp de César*. — A environ 70 mètres de la route de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême au Méle, existe un camp de forme rectangulaire ; son côté ouest se trouve à peu près parallèle à cette route et à un chemin forestier, un peu plus rapproché. A 10 mètres du côté nord, un sentier forestier traverse l'enceinte ; les faces nord et sud mesurent environ 65 mètres, les faces est et ouest 160 mètres.

Sur la face sud se trouve une entrée à peu près au milieu, à

(1) En 1860, on signale cette voie comme, mesurant 3 mètres de largeur et 0^m35 d'encaissement (voie de Condé-sur-Iton à Saint-Cosme).

32 mètres de l'angle sud-ouest, où existe une dépression (puits ?). Les talus sont plus accusés du côté sud et du côté de la route, plus faibles vers l'est et vers le centre; la hauteur maxima des talus est du côté de la pente, vers Saint-Martin-de-Bellême et du côté de la route, mais on ne s'explique pas que l'entrée soit justement au centre du talus le plus élevé, détail que nous avons relevé pour les deux autres camps et d'une manière générale pour tous ces camps quadrangulaires. Les talus mesurent à l'intérieur au maximum 1^m50 de hauteur et 3 mètres du fond du fossé; comme il y avait plus de terre à rejeter aux angles, ceux-là sont toujours plus élevés. Les fossés mesurent en moyenne 2 à 3 mètres de largeur, mais ils sont plus accusés au sud et très atténués sur les autres côtés.

Une cavité (ancien puits ou mare ?) se voit à 20 mètres de l'angle S.-O. et à 5 mètres de distance du talus.

LE GUÉ DE LA CHAÎNE. — *Camp du Chatellier*. — A 2.800 mètres environ vers l'ouest, se trouve le camp du Chatellier; il est situé à 250 mètres de la ligne forestière du Chatellier, entre la ligne du Chêne Gallon et celle de la Bajolière; son côté ouest mesure 130 mètres, et le côté est 140 mètres; le côté nord 74 mètres, et le côté sud 90 mètres (*Fig. 3*).

Au nord, à 55 mètres en avant, et un peu sur les côtés, notamment à l'est, se trouve une seconde enceinte enveloppante, avec petit fossé extérieur d'environ 2^m50 de large, 2 mètres de profondeur et un talus de 2 mètres à 2^m50, mais cette enceinte disparaît sur les côtés est et ouest, vers le milieu de ces côtés.

Les talus de l'enceinte mesurent environ 4 mètres du fond des fossés et 2 mètres à l'intérieur du camp. Le talus et le fossé sont plus accusés sur la face sud, où se trouve une porte de 4 mètres de large vers le centre, les fossés mesurent en moyenne 3 mètres de largeur.

Vers 1859, le garde forestier Dagourie pratiqua des fouilles, sous la direction de M. de Sainte-Suzanne, sous-préfet de Mortagne (*Bulletin monumental*, 1860-1861, plan), il découvrit le long d'un chemin passant au centre des côtés O. et E. et vers le côté O. des substructions romaines sur 10 à 15 mètres carrés; au sud, près de la porte, d'autres substructions sur 4 mètres; à gauche, une muraille de 1 mètre d'épaisseur; de l'autre, un pavage et un mur, ainsi que des tuiles, vers le nord on n'a pas trouvé de substruction, mais des tuiles furent rencontrées un peu partout.

ORIGNY-LE-BUTIN. — *Camp du Chêne Sale ou Chêne Saint-Louis*. Le troisième camp de la forêt de Bellême se trouve, à 50 mètres de la ligne de la Perrière, à gauche et à l'ouest, à 2070 mètres du camp du Chatellier, il mesure 70 mètres au nord et au sud, 85 mètres sur

les faces ouest et est; on observe trois brèches ou portes de 2 à 3 mètres de largeur; sur ces côtés et aussi une porte au centre de la face sud, qui est la plus élevée, comme pour les deux autres camps du Chatelier et de César.

A proximité de ces trois camps s'en trouvent deux autres, analogues et quadrangulaires, le camp du Suré et le camp des Sablons, vers Mamers; ainsi que la butte de la Nue à Contilli, près Mamers (Sarthe); et le Chatelier de Perseigne, près d'Aillières, canton de la Fresnaye (Sarthe).

IGÉ, canton de BELLÈME. — A 4 kilomètres de Bellême, sur le promontoire du Crochemelier barré par un talus, et limitant une station décrite, dès 1866, par le D^r Jousset; et en 1875 par M. l'abbé Charles, se trouve *la butte de Crochemelier* (1).

L'HOMÉ CHAMONDOT, canton de LONGNY. — *La butte du Gibet* se trouve sur les bruyères au lieu dit *Les Usages* (section F. n° 155), à 250 mètres du vieux *Château Ganne* dont la motte supportait un donjon, le tout a servi à niveler les fossés, vers 1905. La butte du Gibet n'offre qu'une moitié de butte aplatie au sommet, la moitié disparue est adossée au coteau; il existe entre le coteau et le côté méplat, une tranchée de 1 mètre 50 de profondeur sur 1 mètre 50 de large, elle sert de sentier; une sorte de fossé entoure la moitié arrondie et saillante: la hauteur est de 6 mètres environ, le petit diamètre du sommet est de 7 mètres et 6 mètres de rayon.

LA PERRIÈRE, canton de PERVERCHÈRES. — *La Butte de Pont Levain* se trouve dans un pré de la commune de la Perrière, section G. n° 35, nommé l'Étang de Pont Levain et appartenant à M. Dupray de La Mahérie, elle se trouve à 100 mètres de la maison de garde dite de Pont Levain et à 6 ou 7 mètres du petit ruisseau l'Huisne, faisant face au hameau de La Ferrière; elle mesure environ 50 mètres de circonférence à la base, 3 mètres 75 à 4 mètres de hauteur, elle est sensiblement hémisphérique et sans traces de fossés. Une échancrure existe à l'ouest, par suite d'un commencement de fouille effectuée par M. du Portail, vers 1880 (cette échancrure porte sur environ le huitième de la masse). Il est fâcheux que la fouille n'ait pas été continuée, car on y a recueilli des débris de poteries et verreries romaines, des fers de lance, débris de fer; quelques monnaies romaines recueillies en même temps sont entre les mains de M. Dupray de La Trahière, gendre de M. du Portail, ce sont des petits et moyens bronzes.

CETON, canton du THEIL. — *La butte de Ceton*. A 100 mètres du

(1) 1° D^r JOUSSET. 2° Abbé CHARLES. — Station de Crochemelier. *Bull. monum.* 1875. — Bellême. *Age antéhistorique*, 1866, p. 622 à 629. *Ext. Bull. anti-quaires de Normandie.*

bourg existe une motte qui a été fouillée par M. Letrone; il y a trouvé des haches en silex poli, des ossements calcinés et beaucoup de charbon de bois; à la base, le diamètre est d'environ 60 mètres, le diamètre supérieur est de 15 mètres, cette partie supérieure aplatie est concave, on n'y remarque pas de substructions, ni de fondations; la hauteur est de 22 à 25 mètres; on ne voit pas de traces de fossés au pourtour.

TOUROUVRE, chef-lieu de canton. — Le *Camp de Saint-Gilles* se trouve à environ 200 mètres de la route de Tourouvre à Moulins-la-Marche, et à 150 mètres du vieux chemin de la Trappe, actuellement route forestière et qui passe entre la route et le camp; il est de forme losange; son angle ouest est tourné vers la maison du garde située à 150 ou 200 mètres. Les côtés mesurent environ 50 mètres. La porte s'ouvre au centre de la face ouest. Les talus ont, en moyenne, 6 mètres de largeur et 5 mètres de hauteur à l'intérieur du camp, 8 mètres du fond du fossé. Les fossés ont 8 mètres de largeur, ils sont pleins d'eau toute l'année, principalement à l'ouest du côté de la porte, où ils ont 8 mètres et 3 mètres de profondeur, dont 2 mètres d'eau: un petit talus de contrescarpe précède le côté ouest. Ce qui constitue la particularité de ce camp, c'est que devant chaque angle se trouve un autre saillant ou avancement en terre précédant de 8 mètres le talus, dans le fossé, et même de 10 mètres sur la face ouest; l'angle sud-est aplati et moins élevé que les autres, a pu subir une déformation (1) (Fig 4).

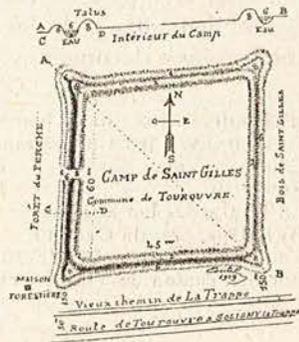


Fig. 4. — Le Camp de Saint-Gilles, (Orne).

Le hameau de la *Motte* semble avoir tiré son nom de la présence de la Motte du Château Ganne.

LA VENTROUSE, canton de TOUROUVRE. — Le hameau des *Chalets* semble avoir tiré son nom, soit d'une enceinte antique ou

(1) Nous avons observé cette saillie, ou plutôt cette avancée sur les saillants du camp de César, au Plessis Grimoult, dont les proportions sont sensiblement les mêmes, 64 mètres sur 70 mètres à l'intérieur, avec des remparts de 3 mètres, un peu plus petits, et des fossés en avant, mais il y a deux portes à l'O. et à l'E.; les saillants légèrement prononcés mesurent seulement 7 mètres au lieu de 8 et 10 (Voir le plan de M. Valette, séance du 24 octobre 1907, II^e rapport, p. 405; in Commission des Enceintes préhistoriques, dans le *Bul. Soc. préhistorique de France*).

d'une construction romaine rasée (1). Notre enquête a été négative ; mais, pour être certain qu'il ne subsiste aucun vestige des Chatelets, il faudrait parcourir tout le territoire et l'observer soi-même, car nous avons découvert tout récemment, au hameau des Chatelets, commune du Fidelaire (Eure), une enceinte rectangulaire de 100 mètres sur 90, avec fossés de 5 mètres de large, remplis d'eau ; le propriétaire ignorait totalement que c'était un antique retranchement, parce que les talus avaient été rasés, avant qu'il n'achetât la propriété.

Une autre fois, nous avons découvert, au lieu dit Les Cateliers, à Pitres (Eure), un théâtre romain dont les fondations seules étaient masquées dans le sol elles ; mesuraient 85 mètres de diamètre ; ce théâtre avait été utilisé, sous Charles le Chauve, comme forteresse contre les Normands ; personne dans le pays ne soupçonnait ces ruines, puisqu'elles avaient été soigneusement rasées. Nous pourrions citer bien d'autres exemples, ce qui prouve qu'il faut relever tous ces lieux dits, dont les noms sont d'excellents jalons pour faire d'intéressantes découvertes.

(1) D'autres lieux dits et hameaux portent des noms, qui laissent supposer qu'il s'y trouvait jadis des retranchements :

Coulmer, canton de Gacé. — Le Tertre.

Resenlieu — Le Tertre, près le Val Evroult.

La Trinité des Lettiers, canton de Gacé. — La Butte dans la vallée et la Butte dans le bois, près du Château.

Touquettes, canton de la Ferté-Fresnel. — Les Chatelets.

Roiville, canton de Vimoutiers. — Les Chatelets.



VII. — PRÉHISTOIRE GÉNÉRALE

L'Île de Ré et côtes voisines, aux Temps préhistoriques, protohistoriques et à l'époque gallo-romaine.

PAR LE

D^r ATGIER (de Livry, Seine-et-Oise).

I. — Époque géologique Quaternaire.

PÉRIODE PALÉOLITHIQUE DES TEMPS PRÉHISTORIQUES.

Age de la Pierre taillée.

Les connaissances récemment acquises à la science par les découvertes des Préhistoriens, grâce à une étude nouvelle de la géologie du littoral, de l'hydrographie comparée de nos fonds maritimes actuels avec ceux d'autrefois, nous permettent de reconnaître aujourd'hui que des modifications fondamentales se sont produites sur nos côtes dès la fin de l'époque géologique quaternaire, correspondant à la période Paléolithique des temps préhistoriques, appelée aussi: « Age de la Pierre taillée ».

Nous suivons dans cette étude les traces de notre savant collègue, M. Rutot, géologue et préhistorien, conservateur du Musée de Bruxelles, qui s'est attaché plus spécialement à la recherche des modifications du littoral de Hollande, Belgique, Angleterre, Bretagne, y compris le golfe du Morbihan (1).

Nous suivons aussi les traces de notre excellent ami, le D^r Marcel Baudouin (de Vendée), Secrétaire général de la Société Préhistorique de France qui, lui, s'est attaché plus spécialement aux modifications du littoral poitevin (2).

Nos recherches se sont limitées au littoral des anciennes provinces d'Aunis et Saintonge, formant aujourd'hui la Charente-Inférieure ou maritime, s'étendant de l'embouchure de la Sèvre Niortaise à celle de la Gironde.

(1) *Les deux grandes provinces quaternaires de la France. Bulletin de la Société préhistorique de France*, 1908, p. 190.

(2) *Bulletin de la Société Préhistorique de France*, 1906, p. 436.

De cette étude, il résulte qu'à l'époque quaternaire notre littoral océanique s'avancait à 50 kilomètres environ plus avant vers l'ouest.

En conséquence la Gironde, poursuivant son cours oblique du S.-E. au N.-O. pendant 50 kilomètres environ de plus qu'aujourd'hui, allait se jeter dans l'Océan en un point voisin d'un plateau sous-marin connu de nos jours sous le nom de Plateau de Rochebonne, qui n'affleure qu'à peine le niveau de l'Océan, mais dont les roches sont très visibles lorsque le temps calme rend la mer transparente (1). Il est situé à 25 kilomètres environ à l'ouest de l'île de Ré, dont l'extrémité O. est elle-même à 25 kilomètres environ du littoral actuel.

La Sèvre (2) continuant son cours entre la terre de Ré et la terre de Vendée, aujourd'hui Pertuis Breton, après avoir fait un coude vers le N.-O., allait se jeter dans l'Océan au-dessous de l'île d'Yeu.

La terre de Ré, qui n'était pas une île alors, était un petit promontoire attenant au continent par la pointe Saint-Marc et La Palisse, et limité à l'ouest par le confluent de la Charente et de la Sèvre.

La Charente (3) continuant elle aussi son cours entre la terre de Ré et la terre d'Oléron, aujourd'hui pertuis d'Antioche, allait se jeter dans la Sèvre à l'extrémité ouest de la terre de Ré (4).

La terre d'Oléron formait, elle aussi, un long promontoire et n'était point une île comme aujourd'hui. Elle était soudée au continent par la terre d'Arvert, qui n'était point une île, comme elle l'est devenue dans la suite, bien qu'elle ne le soit plus aujourd'hui, les limons fluviaux l'ayant soudée au continent, comme le sera l'île d'Oléron sans doute un jour.

La Sèvre grossie par la Charente, coulait vers son embouchure, du S.-E. au N.-O., dans la même direction que la Gironde vers la sienne.

Vers la fin de l'époque quaternaire se produisit un cataclysme, qui dut être formidable dans tout l'Ouest de l'Europe, déterminant un vaste effondrement du sol dans l'Océan, causant une énorme scissure ou fracture où les eaux s'engouffrèrent, appelée la Manche et le Pas-de-Calais, ainsi qu'une énorme enclave maritime, nommée

(1) Un bateau-phare y est entretenu à l'ancre et relevé tous les six mois; une tour à phare électrique doit prochainement le remplacer.

(2) Fleuve « Kanentelos » de Ptolémée.

(3) Rivière « Carantonus » d'Ausone.

(4) Selon Rutot, la Charente aurait au contraire été un affluent de la Gironde, (*Bull. Soc. Préhist. de France*, 1908, p. 191, Carte I).— Cet auteur ne s'est sans doute pas rendu-compte que dans les bassins de la Caronne, de la Charente et de la Sèvre, les vallées sous-marines faisant suite aux vallées terrestres sont dirigées du S.-E. au N.-O.

mer Hispano-Francique, grand angle océanien dont le sommet est connu sous le nom de Golfe de Gascogne et qui est limité au nord et au sud par deux immenses bras de granit, le Cap Finistère de Bretagne, et le Cap Finisterre d'Espagne (Galice).

Alors, dans notre région du S.-O. de la France, la conformation du littoral fut complètement modifiée.

La mer envahit les terres jusqu'à nos côtes actuelles; les points les plus élevés que l'Océan débordé ne put atteindre, formèrent des îles, telles que l'île de Ré, l'île d'Ars, l'île de Loix (1), l'île d'Oléron, l'île d'Aix, l'île d'Arvert; des îlots tels que Boyard, Enet, Antioche, Erre, Madame, Montmeillan (Manes), Rochas (Ilattes); des plateaux aujourd'hui sous-marins tels que Longe-de-Boyard, Lavardin, Peu-Breton, Rochebonne, Banches vertes, Perroche, Chardonnières, etc.

Les côtes de l'Aunis et de la Saintonge furent déchiquetées par l'Océan débordé; les points du calcaire jurassique où dominait l'argile, se délayèrent et s'affaissèrent rapidement sous les eaux; les points argilo-calcaires ne se désagrégèrent que plus lentement, comme le font encore de nos jours nos falaises, formées de couches superposées d'argile molle et de calcaire dur (oolithe moyenne).

Les échancrures du nouveau littoral ainsi formé produisirent des anses, des pointes, et des presqu'îles; telles furent les pointes du Grouin-du-Cou, de la Roche, de l'Aiguillon, l'anse de l'Aiguillon ou golfe du Poitou, l'anse du Plomb, la pointe de Chef-de-Baie, l'anse de La Rochelle, la pointe des Minimes, la pointe des Baleines, la pointe et l'anse ou fosse de Loix, l'anse de Rivedoux, la pointe de Sablanceau, la pointe de Chauveau, les pointes rocheuses de Merdavan, de Chanchardon et des Baleines, de l'Aiguille (Fouras), de Maumusson et de Chassiron, enfin les ports et anses de l'île de Ré aujourd'hui disparus tels que le port N.-D. ou anse du Défend (Sainte-Marie), le port Chauvet (Rivedoux), le port Saint-Sauveur (La Noue), le vieux port Lomarour (La Flotte), le port aux Vins (Le Bois), enfin le fiörd ou fier d'Ars.

Quelle qu'ait été, à l'époque géologique quaternaire, la situation de la terre de Ré vis-à-vis de celle d'Oléron, il est inadmissible qu'à aucun moment, soit avant soit après le cataclysme en question, ces deux terres aient pu être soudées l'une à l'autre, puisqu'elles étaient déjà géologiquement séparées l'une de l'autre par le lit de la Charente, ainsi que l'était alors la terre de Ré des côtes de Vendée par le lit de la Sèvre Niortaise ou rivière de Marans.

(1) Réunies aujourd'hui toutes trois, grâce à des digues artificielles, sous le nom d'île de Ré.

Il ne nous est pas possible, à ce sujet, de partager l'opinion d'un savant paléographe (1), qui prétend que l'île de Ré faisait jadis corps avec l'île d'Oléron, même à l'époque quaternaire.

Les profondeurs du Pertuis d'Antioche, relevées par le service de la marine, comparées aux profondeurs voisines, montrent positivement que ce Pertuis est la continuation du lit de la Charente, selon la géologie des fonds maritimes et l'hydrographie; l'Histoire ne peut en rien intervenir dans l'étude des époques géologiques, non plus que la Cartographie, qui ne date réellement que du xvi^e siècle, et la Topographie du xvii^e.

Si les bancs sous-marins précités étaient constitués comme nos falaises, ils n'existeraient plus depuis longtemps; mais, au lieu d'être composés de roches argilo-calcaires, ils sont composés de calcaire compacte du jurassique inférieur, qui résiste à l'action désagrégante des eaux beaucoup plus longtemps (2).

Il en est ainsi des fameux rochers Antiochas et Chanchardon, véritables Charybde et Scylla de l'entrée du Pertuis d'Antioche; leur roche est un calcaire portlandien, qui offre une grande résistance à la désagrégation; il est si dur et si compact qu'il prend le poli du marbre; et, pulvérisé, il a été exploité comme le ciment Portland au siècle dernier.

Entre les deux rochers précités, le fond de la mer atteint jusqu'à 45 mètres de profondeur.

Cette profondeur est encore plus considérable au niveau de la Fosse ou gouffre de Chevarache, situé à l'entrée du Pertuis Breton, entre l'île de Ré et la Vendée, puisqu'elle atteint 65 mètres de profondeur au-dessous des plus basses marées équinoxiales; la masse liquide a en ce point 15 mètres de plus que la hauteur du phare voisin, de la Pointe des Baleines, qui a 50 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer.

Ce grand effondrement de nos côtes de France et de l'ouest de l'Europe coïncida, comme le démontre l'étude de toutes les grandes oscillations de la croûte terrestre, avec le soulèvement d'autres régions, telles que les Pyrénées, le plateau central de France ou autres régions plus lointaines, telles que les déserts de la Perse, de l'Arabie, de l'Afrique centrale, primitivement immergés, et qui repurent.

(1) A. PAWLOWSKI. — *Les transformations du littoral français. L'île de Ré à travers les âges, d'après la géologie, la cartographie et l'histoire.* — Br. in-8°, 1907, 19 p.

(2) BELTREMIEUX. — *Description des falaises de l'Aunis.* La Rochelle, Siret, 1856, in-12, br.

Le Musée de Saint-Martin-de-Ré conserve des ossements fossiles trouvés dans cette roche dure, et provenant des grands Sauriens de l'époque géologique secondaire: Ichthyosaure, Plésiosaure, Mégalosaure.

Nos régions englouties avaient-elles été habitées par l'homme primitif de l'époque quaternaire. Oui, si l'on en juge par les silex paléolithiques rejetés par la mer, comme le fait a été signalé, pour les côtes de Vendée, par le D^r M. Baudouin (1); oui, si l'on en juge par les silex chelléens et moustériens, retrouvés en Saintonge par le D^r Combes et déposés par lui au Musée de La Rochelle.

Si ces deux pays qui nous avoisinent au nord et au sud ont ces preuves de leur existence à l'époque quaternaire, il n'en est pas ainsi de l'Aunis et des îles de Ré, Aix et Oléron, où des silex de ce genre n'ont pu encore être retrouvés d'une façon indiscutable, soit qu'ils aient été transformés ultérieurement en néolithes, soit que cette zone de notre territoire ait été alors réellement inhabitable et inhabitée, soit enfin que les chercheurs n'y aient encore rien rencontré, en fait d'instruments réellement paléolithiques : ce qui est le plus probable.

II. — Époque géologique actuelle.

PÉRIODE NÉOLITHIQUE DES TEMPS PRÉHISTORIQUES.

Age de la pierre polie.

Au début de la période géologique actuelle, correspondant à la période néolithique des temps préhistoriques, connue aussi sous le nom d' « Age de la pierre polie », un nouveau cataclysme se produisit dans nos régions de l'ouest de la France. Autant qu'il est possible d'évaluer les époques géologiques, ce cataclysme eut lieu quatre mille ans environ après le précédent, et sept mille ans environ avant notre ère.

Ce nouveau bouleversement de la croûte terrestre, au lieu d'être, comme le premier cité, un effondrement, fut au contraire un soulèvement, faisant reparaitre au-dessus de l'océan une partie du territoire primitivement englouti, mais non la totalité (2).

Sur ces terres émergées nouvellement, se formèrent à la longue des prairies basses, où vinrent se déverser les cours d'eau; ces prairies devinrent des tourbières, des marécages, plus tard des forêts marécageuses avec arbres gigantesques qui, dans la suite des siècles, virent passer les nouvelles populations de la période néolithique des temps préhistoriques, avec leur civilisation et industrie de la pierre, dont on retrouve fréquemment des spécimens sur nos côtes et dans nos îles.

(1) *Bulletin de la Société préhistorique de France*, 1909 et 1910.

(2) RUTOT. — *Loc. cit.*

Ces terres virent ensuite les populations des temps protohistoriques (âge du bronze, âge du fer).

Enfin, avant d'être soumises à de nouvelles perturbations terrestres, elles virent une grande partie de la période gallo-romaine. Ce soulèvement en masse de notre région maritime ressouda les îles au continent; ces vastes plaines basses submergées et marécageuses devinrent peu à peu des forêts de chênes par extension naturelle des forêts déjà existantes dans leur voisinage.

Parmi les côtes de notre région maritime qui reparurent, nous pouvons citer les plateaux qui réunissaient l'île d'Aix au continent par les pointes de Fouras et de Châtelailon, en passant par les îlots d'Enet et de Monmeillan (aujourd'hui Rocher des Mannes).

Autour de l'île d'Oléron, ressoudée au continent, par la soudure de sa pointe de Maumusson avec celles d'Arvert et du Chaput, reparurent les plateaux sous-marin de Boyard, les rochers Antiochas, Jant-sous-l'eau, les plateaux des Chardonnières, de la Perroche, de Maumusson, etc.

Autour de l'île de Ré, redevenue promontoire elle aussi par la soudure de sa pointe de Sablanceau à la pointe Saint-Marc, reparurent le plateau de Lavardin, de Chauveau, les pointes de Merdavan, de Chanchardon, le banc des Baleines, du Bucheron, du Martray, etc., avec une extension dont nous ne pouvons nous douter aujourd'hui.

Les forêts, qui couvrirent dans la suite toutes ces terres reparues, encerclent encore aujourd'hui nos îles et nos presqu'îles; au fond de l'océan, leurs arbres sont toujours ensevelis dans les limons et les sables sous-marins : preuve évidente d'un effondrement du sol.

Nos explorations et fouilles personnelles sur les côtes d'Aunis sont venues corroborer les données de la Science et de la Préhistoire, ainsi que les découvertes similaires qui eurent lieu dans d'autres régions maritimes, plus tard, par d'autres chercheurs.

Nos fouilles ont porté en 1878 sur le platin mis à découvert à la pointe N.-O. de l'île d'Aix, au moment d'une basse marée équinoxiale. Dans les légendes de cette île et du pays voisin, ce platin sous-marin porte à juste titre le nom de forêt sous-marine.

En y creusant le sable ferme à 0^m30 ou 0^m50 de profondeur seulement, nous avons découvert et déterré de gigantesques troncs d'arbres, dont le bois était devenu à l'état de lignite, état intermédiaire au bois et à la houille, et qui peut durer ainsi biendes siècles encore sans se modifier, à condition qu'il reste enfoui et ne soit point exposé au contact de l'air.

En effet, ceux de ces troncs d'arbres que nous avons extraits et laissés au contact de l'air n'ont pas tardé, au bout de quelques mois, à se fendiller et s'effriter pour ainsi dire en miettes, laissant

se détacher les nombreuses cristallisations de sulfure ou pyrite de fer, dont ils étaient incrustés.

Nous avons fait semblables découvertes quelques années plus tard, à l'île de Ré, lors d'une basse marée équinoxiale, sur les platins voisins des rochers de Chanchardon (commune d'Ars en Ré), et sur les points extrêmes du banc du Bucheron (commune des Portes), d'où lui vint peut-être son nom, car à une époque lointaine cette lignite, plus facilement exploitable jadis qu'aujourd'hui et qui constitue un excellent combustible sous-marin, n'a pas dû manquer d'être exploitée par nos ancêtres lorsqu'ils en eurent connaissance.

Pendant cette même période, suivant Rutot, la mer ou golfe du Morbihan n'existait pas, ses îles actuelles n'étaient que des points culminants, séparés par de simples cours d'eau ou par des dépressions du sol.

Devant de telles découvertes, il est facile de se rendre compte de l'étendue que devaient avoir ces Forêts à cette époque. Au-dessous des troncs de lignites, ont été trouvés également à l'île de Ré des troncs d'arbre fossiles, c'est-à-dire transformés complètement en pierre, dont le Musée de Saint-Martin conserve un beau spécimen.

La civilisation de la période néolithique pendant laquelle ces vastes plaines et plateaux sous-marins avaient reparu et s'étaient peuplés, nous est révélée aujourd'hui à l'île d'Oléron par les collections importantes de silex néolithiques recueillis dans cette île par notre savant et regretté confrère et ami le D^r Pineau, et déposés au Muséum départemental de La Rochelle qui n'a pu trouver encore dans ses salles un espace suffisant pour les exposer.

À l'île de Ré cette civilisation est représentée par les séries de silex néolithiques des plus intéressants, provenant des collections locales Phelipot et Atgier réunies et exposées dans les nouvelles vitrines du Musée Ernest Cognacq à Saint-Martin. Ces silex nous montrent de quels instruments les hommes de ces âges primitifs se servaient pour le travail du bois, des peaux d'animaux ainsi que pour la chasse et la pêche.

Avec ces silex il faut signaler les haches et hachettes polies en diorite, chloro-mélanite, jadéite, serpentine, calcédoine; les amulettes diverses, dont une en callais, objets trouvés soit dans le sol au-dessous de la couche de sables, soit au milieu des galets roulés par la mer et rejetés sur le rivage.

Des ateliers et nombreux gisements de silex ont été retrouvés aussi non loin des bords aunisiens par l'érudite bibliothécaire de La Rochelle, M. Georges Musset et offerts par lui au Musée de cette ville où ils sont exposés (1).

(1) *La Charente-Inférieure avant l'histoire*. In-8°, br., 1885.

Les monuments mégalithiques des bords aunisiens et des îles viennent aussi apporter des preuves de la civilisation néolithique dans ces régions.

Nombre de mégalithes ont été retrouvés dans la zone de Châtelillon, Angoulins, Fouras; les uns n'existent plus dans la mémoire que par les légendes, les autres, plus ou moins bien conservés, ont été étudiés ou découverts par MM. Lesson, Combes, Musset, Maufra, etc.

L'île d'Oléron aussi a eu ses mégalithes, rapportés par les légendes au géant Gargantua. La station d'Ors, commune du Château d'Oléron, est à ce sujet des plus intéressantes; elle conserve des mégalithes situés près d'une station de fabrication de silex; une partie de cette curieuse station est aujourd'hui recouverte par la mer.

Le docteur Pineau explique ce phénomène par un affaissement lent de la plage; nous verrons plus loin qu'il est dans le vrai.

« Il y aurait lieu de rechercher également, dit Georges Musset (1), si la Motte d'Agde qui dérase à basse mer entre la « Pointe (de l'île d'Oléron) et la rive droite de la Seudre, n'occupait pas à une époque reculée un point qui aurait servi de « trait d'union entre l'île et le continent, trait d'union qui a dû « exister; on se demande en effet comment autrement on aurait pu « amener dans l'île les mégalithes formés de roches absolument « étrangères à la région. »

L'époque reculée pressentie par M. Musset est celle que nous décrivons en ce moment et pendant laquelle, grâce au soulèvement terrestre décrit plus haut, les îles se sont retrouvées soudées de nouveau au continent, pendant la période néolithique, période où s'élevèrent de toutes parts des sépultures et monuments mégalithiques de tous genres.

Le transport d'énormes blocs de pierres destinés à former ces monuments n'offrait aucune difficulté puisque la terre d'Oléron était alors un vaste promontoire et non une île. C'est ainsi que s'explique aujourd'hui la présence, dans cette île, de blocs d'une roche étrangère à l'île.

Nous verrons plus loin pourquoi le tumulus ou motte d'Agde se trouve actuellement immergé dans le pertuis de Maumusson, et pourquoi le mégalithe de Dolus (appelé la Pierre) l'est dans le platin sous-marin au nord du chenal de la Brande.

Comme l'île d'Oléron, l'île de Ré a eu aussi ses mégalithes; ils étaient élevés dans les clairières des vastes forêts dont il a été question. L'ancienne forêt de Bouhé ou Boë, actuellement terri-

(1) *La Charente-Inférieure avant l'histoire*, p. 40.

toire cultivé de la commune du Bois, avait sa clairière ou clairaie, nom resté dans le pays.

C'est dans cette antique forêt de chênes que s'élevait le tumulus, connu jadis dans le pays sous le nom de Peu Poiroux ou Pierroux, renfermant des sépultures à inhumation contenant des squelettes, des poteries funéraires, des haches, des silex, des amulettes.

Il contenait aussi des sépultures plus petites, à incinération, renfermant des urnes, contenant des os calcinés et des cendres, il contenait aussi une chambre qui servait aux incinérations des corps (1), véritable four crématoire préhistorique.

Les crânes contenus dans les chambres sépulchrales étaient les uns sous-dolichocéphales, légèrement prognathes, les autres ultrabrachycéphales, les premiers représentant la première race néolithique ou Ibère, les seconds représentant la seconde race néolithique ou celtique, conquérante de la première.

Ce tumulus a malheureusement été détruit par des fouilleurs incompetents, chercheurs de trésors, mais une partie de son contenu a heureusement été conservée et est exposée au Musée de Saint-Martin-de-Ré.

Cette antique sépulture sous tumulus était composée de grandes pierres latérales de soutènement unies par des murets en pierres sèches et recouvertes par une voûte faite en encorbellement.

Elle était située au centre d'un immense cromlech, formé par une enceinte de menhirs ou grosses pierres debout, connues longtemps dans le pays, deux d'entre elles sous le nom de pierres levées, une autre sous celui de pierre qui vire, d'autres sous le nom de grosses bornes ou bones (2). Leur existence nous a été révélée par des témoins oculaires et par d'anciens dessins, car il n'en restait plus le moindre vestige déjà, lors de nos fouilles du tumulus.

Tous ces instruments de pierre, armes et outils de nos ancêtres, tous ces monuments se rapportant pour la plupart, sinon tous à leur culte des morts, sont des témoins toujours vivants, soit réellement, soit dans les légendes et souvenirs, de l'occupation de nos îles et de la région maritime de l'Aunis et de la Saintonge à la période néolithique des temps préhistoriques par des populations dont nous avons pu reconnaître les deux races, par la conformation des crânes que nous avons trouvés dans leurs sépultures et déter-

(1) Les incinérations dans l'antiquité celtique comme dans l'antique Egypte se faisaient donc concurremment avec les inhumations, preuve de deux coutumes bien distinctes.

(2) La Pierre dite « qui Vire » avait 2^m75 de hauteur, 2^m20 d'épaisseur; elle était située à l'Est du tumulus. Les pierres dites « Levées » étaient situées l'une au Nord, l'autre au Sud du Monument, lui formant ainsi une sorte d'enceinte mégalithique ou cromlech.

minés par les mensurations crâniométriques suivant les règles rigoureuses de l'Anthropologie (1).

III. — Temps Protohistoriques.

1° Age du Bronze.

Quelles sont les populations qui ont apporté le bronze dans l'ouest de la France et en particulier dans notre région maritime de la Charente-Inférieure et dans nos îles ?

Suivant les uns, le bronze aurait été importé par des migrations Indiennes, Tziganes, comme ont lieu des infiltrations de nomades, dits Bohémiens, encore de nos jours.

D'autres pensent que le bronze nous est venu par le trafic des colonies phéniciennes, formées peu à peu sur toutes les côtes d'Espagne, France, Angleterre, etc.

Enfin, une troisième hypothèse plus plausible attribue le bronze aux dernières invasions des Celtes (nos brachycéphales bruns). La première invasion celtique, connue dans le pays qui s'appela plus tard la Gaule, remonte au XVIII^e siècle avant l'ère actuelle ; elle se dirigea vers l'Armorique, la Grande-Bretagne et l'Irlande. Une deuxième au XVI^e siècle avant J.-C., se dirigea vers l'Ibérie (Espagne). Une troisième au XV^e siècle avant J.-C. se dirigea sur l'Italie (Ambrons). Une quatrième au VI^e siècle avant J.-C. (Ambigat) quitta la Celtique pour fondre en Italie (Bellovèse) et en Macédoine (Sigovèse) (2).

Depuis ces époques lointaines il ne se produisit plus d'invasions celtiques en masse sur notre sol, mais l'infiltration commencée bruyamment se continua successivement et insensiblement surtout dans la région celtique des Gaules.

Quoiqu'il en soit de cette question de l'origine du bronze en nos régions, question non encore résolue, il n'en reste pas moins vrai qu'une nouvelle industrie du bronze, fit suite à celle de la pierre, et que nous en trouvons encore des preuves de nos jours.

Il a été retrouvé relativement peu d'instruments de cet âge dans notre département et en particulier sur le littoral ; quelques ateliers de fabrication sont cependant signalés, mais avec incertitude ; l'île de Ré a fourni des spécimens de toutes les périodes de l'âge du bronze.

Il a été trouvé près Saint-Martin-de-Ré, une hache plate en cuivre recouverte d'une belle patine verte, de la première période,

(1) ATGIER. — *Crânes préhistoriques de l'île de Ré*. — Br. in-8°, Paris, 1907.

(2) ATGIER. — *Ethnologie comparée des Gaulois*. [Les trois races indo-européennes qui constituent le fond de la population de la France. Leur origine, description et invasions avant J.-C.]. — Br. in-8°, Angers, 1895

car l'usage du bronze proprement dit, qui est un mélange de cuivre renforcé par l'étain, a été précédé par l'usage d'instruments en cuivre.

Cette découverte a été suivie de celle de haches en bronze : 1° de l'époque Morgienne, haches à bords, haches à talons ; et 2° de l'époque Larnaudienne, haches à douille et anneau, poignards en bronze, glaive ou épée superbe en bronze, d'une seule pièce (lame et poignée).

Ces divers objets sont conservés au Musée de Saint-Martin, provenant des collections Phelipot et Atgier réunies.

Ce qui permet de dire que le bronze était en usage chez les Celtes, c'est leur coutume de déposer des armes de bronze à côté de leurs morts, dans ces mêmes tumuli et dolmens où les Ibères et les Proto-Celtes avaient déposé des armes de pierre et où l'on trouve des crânes celtiques, des crânes Ibères et des crânes Celtibères mélangés.

C'est aussi pour ce motif que nous ne trouvons que des instruments spéciaux à l'âge du bronze, et non des monuments, puisque les populations de cet âge, dans nos pays, se servaient pour leur culte des morts, des mêmes monuments que ceux dont s'étaient servi leurs ancêtres de l'âge de la pierre.

2° Age du Fer.

Sur cette époque nous savons peu, dans notre région d'Aunis et Saintonge ; trop peu de trouvailles ont été faites pour nous éclairer sur la civilisation et l'industrie des ancêtres à cette époque comme aux précédentes.

Quelques ateliers de fabrication ancienne d'objets en fer auraient existé en Saintonge à Cierzac, La Clotte, le Fouilloux ; mais leur époque est encore indéterminée.

A l'île d'Aix et à l'île de Ré, des objets de l'âge du fer auraient été rencontrés.

« En 1822, on découvrit à l'île d'Aix, un tombeau de forme et de matière jusqu'alors inconnues. Ce tombeau contenait deux épées en fer, qui ont été déposées au cabinet de l'école de médecine de Rochefort (1) ».

A l'île de Ré, dans un tombeau de pierre découvert entre Saint-Martin et le Bois, se trouvaient deux grandes épées, lame et garde tout en fer ; elles sont actuellement déposées au musée de Saint-Martin-de-Ré, mais ne paraissent pas remonter à une aussi haute antiquité. A Rivedoux, lors de constructions faites au siècle dernier, on découvrit une grande épée en fer ; mais elle n'a pu être retrouvée pour être authentiquée.

(1) *Lesson fastes*, pl. 63, fig. 12.

Telles sont nos seules découvertes encore incertaines relativement à cet âge du fer où cependant un progrès immense était désormais réalisé, c'est-à-dire la découverte de la fabrication du fer, progrès obtenu difficilement car le fer, n'existant pas à l'état pur dans la nature comme le cuivre et les éléments du bronze, nécessita son extraction difficile des minerais de fer, dans des hauts fourneaux, analogues aux fourneaux Catalans actuels, les plus simples de ce genre et que nous avons vus encore dans les Pyrénées en 1882.

C'est aux premières invasions des Kymris (nos dolichocéphales blonds) que l'on croit pouvoir attribuer l'apport du fer en nos régions. La première en Gaule eut lieu au ^{vi} siècle avant J.-C., sous les ordres de Hu-Gadarn ou Hu-le-Puissant qui envahit, en conquérant des Celtes, la Gaule Belgique, la Bretagne et les Iles-Britanniques. La deuxième eut lieu au ^{iv} siècle avant J.-C., des Gaules en Italie, sous les ordres de Brennus. La troisième (Volske) ⁱⁱⁱ siècle avant J.-C., venue du Volga, traversa les Gaules Belgique, Celtique, Ibérique et régna un siècle à Toulouse d'où elle repartit à travers l'Europe jusque dans l'empire d'Alexandre. La quatrième, ⁱⁱ siècle avant J.-C. (Cimbres) traversa les Gaules du nord au sud pour se jeter sur l'Italie.

IV. — Époque Gallo-Romaine.

Cette époque moins lointaine que les précédentes, mais encore dépourvue d'histoire à l'île de Ré, nous est révélée par divers objets retrouvés et par ses monuments, bien que ceux-ci aient été moins nombreux et moins durables que ceux de l'âge de la pierre.

I. — Dans cette île, où nous avons borné nos recherches sur cette époque, il existait une *voie romaine* faisant suite à celle du continent et parcourant l'île, de la commune de Sainte-Marie au bourg d'Ars.

On rencontre encore des tronçons de cette voie dans le village du Bois au lieu dit « Les Burons » et au lieu dit « La grosse pierre ».

La couche profonde de cette voie est formée de grosses pierres provenant d'un calcaire dur voisin des côtes du Bois et de la Couarde; ces pierres sont posées à plat et cimentées entre elles, la couche superficielle est formée d'un béton aggloméré.

II. — Des *villas romaines* existaient, sur la côte du Bois au lieu dit « les Burons »; on y remarque encore des substructions; on y a trouvé un bassin encore rempli de chaux. « Il serait fondé, dit M. Rozé, maire du Bois, de 1819 à 1825, qu'il existait encore au ^{vii} siècle une localité ancienne située à l'ouest de la commune du Bois, et nommée « Les Burons » (1).

(1) Le notaire Rozé avait en sa possession de vieux actes dans lesquels il était encore fait mention de cette localité.

Sur la place et dans la grande rue du Bois, M. Gourmel Veillon, en faisant construire une maison, trouva les substructions d'une importante habitation, ainsi que des tombes, des vases, des débris de sculptures, de fresques, de mosaïques (Thermes romains?).

M. Mercier-Charrier fit des découvertes analogues dans sa maison. M. André Brin trouva aussi une cave importante (anciennes villas?).

III. — Le *port aux vins* situé à la côte du Bois, près de l'écluse dite « de la fontaine », existait à l'époque romaine. A marée basse, ses limites taillées à pic dans la banche calcaire se voient encore.

IV. — Une *tour romaine* de forme cylindrique de 5^m45 de diamètre existait au Bois ; ses substructions ont été retrouvées en 1862, par M. Dupeux dans son jardin, au lieu dit : « La Bonnable ».

Elle était construite en pierre de petit appareil, alternant avec des bandes de trois rangées de briques. La fondation était faite sur une première assise de gros blocs de pierre calcaire reposant sur une couche de chaux vive ; au-dessus se trouvait une seconde assise, composée de plusieurs rangs de pierres moins grosses que les premières et baignant dans un mortier de ciment romain.

La substruction en question avait passé longtemps inaperçue, à cause de son ensablement qui était de 2^m35.

Les matériaux ayant servi à sa construction provenaient de monuments romains plus anciens encore attendu qu'on y remarquait des restes de moulures, de sculptures et un fragment de fût de colonne en marbre.

Des fouilles faites aux alentours mirent à découvert des fragments de poterie rouge, des coquilles d'huîtres, des ossements animaux, des cornes de daims et de chevreuils, enfin deux monnaies de bronze à l'effigie de l'empereur gallo-romain Postume.

Une tour en tout semblable à celle-ci existait à Saint-Martin. Ces tours servaient sans doute de télégraphe aérien usité par les Gaulois et les Romains (1).

V. — Les *produits de l'île de Ré* et côtes voisines étaient en honneur chez les Romains. A l'époque où Crassus lieutenant de César occupait avec sa légion le pays des Santons, des ordres furent données pour favoriser la production des salines de Marennes et de Ré. Un condiment favori des romains était la plante qu'ils récoltaient sur les bords du promontoire de Ré, comme nous le faisons de nos jours, appelée la Christe-Marine, que l'on fait confire dans le vinaigre encore aujourd'hui.

Tout bon festin romain était précédé de l'apéritif à la santonique ou absinthe santone, si commune encore sur le bord de nos chemins et terrains incultes.

(1) *Arch. Saint-Martin*, 1880 [Notes Rozé].

Le promontoire d'Oléron était réputé pour les lièvres de ses forêts ; les huîtres de l'Océan étaient déjà très estimées (1).

Sous le règne de Tibère trois cents énormes cétacés vinrent un jour échouer sur les rivages aquitaniens (2), bien que ces rivages ne soient pas précisés, tout porte à croire que c'est sur l'extrémité du promontoire de Ré qui conserve le nom, de pointe des Baleines (3).

A des époques moins reculées, des baleines vinrent s'y échouer isolément, en particulier au xvii^e siècle, quelques os en sont conservés au musée de Saint-Martin-de-Ré.

VI. — En avril 1852 M. Fèvre, en creusant dans son jardin situé près du lieu dit le « Puy-Lizet », commune de La Flotte, découvrit au milieu de substructions anciennes à 5 mètres de profondeur un vase en bronze avec couvercle ayant une anse représentant un Bacchus jeune en relief.

Ce vase renfermait un trésor composé de plus de 800 monnaies de bronze ou de billon qui revinrent à la collection de M. Brisson, inspecteur de la Société française d'Archéologie.

Ces monnaies étaient à l'effigie des empereurs romains, Volusien, Valérien, Gallien, Salonine sa femme, Valérien II, Postume père et fils, Victorin père et fils, Marin, Tétric père et fils, Claude le Gothique, Quintilius et Constantin, toutes de la deuxième moitié du iii^e siècle.

C'est justement vers la fin de ce iii^e siècle de l'ère actuelle qu'un troisième cataclysme vint modifier la conformation de nos côtes et de nos îles de l'Aunis, d'une façon pour ainsi dire définitive.

Ce cataclysme se fit sentir sur nos plaines basses, forêts, plateaux, en un mot sur tous les terrains que le soulèvement de la période néolithique avait fait reparaitre au-dessus des mers.

Il consista en un nouvel effondrement de toute cette partie de notre territoire, qui se fit lentement et à plusieurs reprises ; la mer reprit ainsi ce qu'elle avait primitivement rendu et pénétra même plus avant dans les terres qu'auparavant.

Notre littoral fut envahi à nouveau au delà même de ses anciennes limites ; ce nouveau littoral fut déchiqueté à son tour, selon la résistance de la roche, et forma les pointes de l'Aiguillon, Saint-Marc, Chef de baie, Les Minimes, Angoulins, Chatellaillon, les Palles, Le Chaput, Arvert.

Il en résulta aussi le détachement des îles d'Ars, de Loix, de Ré, d'Aix, Madame, d'Oléron, d'Arvert d'une façon définitive.

Quant à l'anse de l'Aiguillon ou Golfe du Poitou, elle fut envahie

(1) Ausone *epist.*, IX.

(2) Pline (liv. IX. ch. IV) les nomme « éléphants, béliers, néréides ».

(3) Massion, t. I, p. 246 à 256.

de nouveau ; et tout le marais vendéen actuel fut inondé presque jusqu'à Niort, ne laissant émerger, sous forme d'îles ou îlots, que ses points les plus élevés, tels que l'île de Marans, l'île d'Elle, Saint-Michel-en-l'Herm, La Dive, Maillezais, etc., que la canalisation ultérieure du marais vendéen, inaugurée par les moines de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm et continuée par des ingénieurs hollandais, permit de reconquérir peu à peu sur la mer pendant le cours du moyen-âge jusqu'à nos jours (1).

Le golfe du Morbihan en Bretagne est aussi un des témoins de cet envahissement de l'Océan au III^e siècle, dans lequel la mer ne respecta que les points culminants devenus des îles (2).

Locmariaker possède des substructions de villas romaines recouvertes par la mer, à marée haute, comme nous l'avons vu lors d'une excursion (3).

Nous avons vu également sur les bords de l'île d'Er-Lanic, dans le golfe du Morbihan, au cours de cette même excursion, lorsque nous l'avons côtoyée en bateau, deux cromlechs accolés mi-partie sous l'eau.

Voici pourquoi nous disions plus haut que le D^r Pineau de l'île d'Oléron avait raison lorsqu'il disait que l'immersion actuelle de l'atelier de silex d'Ors ne pouvait s'expliquer que « par un affaissement lent de la plage » en réalité il y eut affaissement en masse du promontoire d'Oléron ; et, la mer s'arrêtant là où était l'atelier, ce point devint plage.

Cet affaissement du sol à l'époque romaine explique bien des faits, entre autre l'immersion en plein pertuis de Maumusson de la Motte d'Agde, considérée comme tumulus, ainsi que la présence dans un platin aujourd'hui immergé du mégalithe de Dolus à l'île d'Oléron (4).

Entre l'île de Ré et la Vendée existe une éminence sous-marine connue des marins sous le nom de Peu-Breton ; serait-ce un dolmen enfoui lors de l'affaissement du sol à cette époque ?

Le plateau rocheux de Rochebonne bien qu'immergé laisse voir, lors des temps calmes à travers ses eaux claires, un bloc de pierre connu des marins, gardiens du bateau-phare, sous le nom de Pierre-Levée ; serait-ce un dolmen ou un menhir élevé à l'époque

(1) PAWLOWSKI. — *Le golfe du Poitou à travers les âges d'après la géologie, la cartographie et l'histoire*. — Paris, 1902.

(2) RUTOT. — Conférence sur les Monuments de la plaine maritime en Belgique et sur ceux du Morbihan pendant l'époque moderne. — *Compte-rendu du deuxième Congrès préhistorique de France* (Vannes, 1906), p. 628.

(3) *Congrès préhistorique de France*, Vannes, 1906.

(4) Georges MUSSET. — *Loc. cit.*, p. 40 et 56.

néolithique et immergé à l'époque romaine? Des recherches de scaphandriers pourraient seules nous éclairer dans l'un et l'autre cas.

L'île d'Oléron conserve toujours le souvenir d'une ville appelée Antioche, engloutie dans les eaux, dont le rocher des Antiochas serait le reste, datant de cette même époque.

A l'île de Ré aussi persiste le souvenir de cette ville engloutie, dont les rochers de Chanchardon (commune de La Couarde-sur-Mer) seraient l'ancien emplacement; quelques substructions s'y voient encore à marée basse; un pêcheur affirme y avoir reconnu un puits. Il existe dans le pays une légende, selon laquelle, lors des grandes tempêtes, on entendrait encore sonner les cloches du clocher de la ville disparue.

A marée basse les plateaux rocheux de Chanchardon et de Merdavan sont des restes encore très visibles du cataclysme de la fin du III^e siècle.

La ligne des dunes et de la côte sauvage de l'île de Ré n'est autre chose que la continuation de la ligne des collines de la Charente-Inférieure, qui s'étend en s'abaissant sous les eaux pendant neuf kilomètres plus loin encore que la pointe terrestre des Baleines, toujours dans la direction S-E. N-O (1).

En fait de monument de l'île de Ré ayant résisté à ce bouleversement terrestre on trouvait encore au siècle dernier, sur le territoire de la commune du Bois, les ruines romanes d'un vieux Prieuré, fondé au XII^e siècle dans une ancienne clairière de la « Fourest de Boë » et connu jusqu'à la Révolution sous le nom de Prieuré Saint-Blaise ou de La Clairiaie.

Ce monument était bâti sur l'emplacement et avec les restes d'un temple romain païen, fondé 27 ans avant J.-C. et dédié à Neptune, le dieu des eaux; il était entouré d'un bois sacré au sud duquel existait un bassin d'eau vive (2); il fut désaffecté du paganisme l'an 350 après J.-C., lors de l'introduction du christianisme en Gaule et resta debout jusqu'en l'an 707. Dans la suite ses restes servirent d'église prieurale qui fut fortifiée.

Aux environs de cet ancien temple romain, sur le territoire du village actuel du Roufand, des fouilles faites par Cognacq Grégoire en 1821 et par Théodore Philippot en 1841, permirent de reconnaître l'emplacement d'un ancien cimetière ayant des tombes en pierre contenant encore des squelettes. Ne les ayant pas vues, nous ne nous

(1) GAUTHIER. — *Statistique de la Charente-Inférieure*, 2^e partie.

(2) *Arch. Saint-Martin*, 1880 [Notes Rozé].

pouvons préciser si elles étaient de l'époque du temple païen ou du prieuré chrétien.

Mais ce qui remonte bien à l'époque païenne, c'est le Columbarium souterrain qui fut découvert en ce même lieu.

Il consistait en une salle, bâtie sous terre, sur les parois de laquelle étaient étagés les objets provenant des cérémonies d'incinération des corps. Ces objets étaient des urnes cinéraires en poterie rouge, noire ou en verre, renfermant des cendres, charbons et os calcinés des ancêtres; des lampes funéraires en terre cuite, des urnes lacrymatoires en terre ou en verre, des vases et brûle-parfums en bronze, des poteries samiennes rouges vernissées ornées de sujets mythologiques en relief tel qu'Hercule s'appuyant sur sa massue, etc. (des fragments (1) et dessins (2) en sont conservés).

Sur l'une de ces poteries, la panse portait ces lettres ADVCISI (3). Sur une autre poterie de forme plate étaient gravées les initiales : D. M. (diis manibus), aux dieux mânes.

Des statuettes en terre cuite de déesses romaines furent trouvées également ainsi que des ex-voto. Les principales de ces statuettes représentaient Cybèle ou Rhéa, la mère de Jupiter; dans l'une, elle est représentée polymaste; dans une seconde, avec la corne d'abondance; dans une troisième, avec la chèvre Amalthée dans ses bras, chèvre qui fut la nourrice de Jupiter, enfin une Vénus parant sa chevelure et une Minerve en bronze (4).

On trouva également des monnaies impériales romaines de Néron, Adrien, Vespasien, Septime Sévère, Postume, etc., ainsi que des appliques en bronze, des fibules des 1^{er}, 11^e et 111^e siècles, et des bagues en bronze; la plupart de ces objets sont conservés au musée de Saint-Martin de Ré.

Tels sont les souvenirs et témoins que l'île de Ré conserve de l'époque gallo-romaine soit antérieure, soit postérieure au troisième grand cataclysme dans notre région.

Certains auteurs ont prétendu que l'île de Ré n'existait pas du temps des Romains sous prétexte que ni Strabon, géographe grec du 1^{er} siècle avant-J. C., ni Ptolémée géographe grec du 11^e siècle après-J. C., n'en font mention, et qu'aucun nom gallo-romain n'en est resté, ce qui est exact.

La terre de Ré n'existait pas en effet, comme île et ne pouvait avoir ainsi un nom spécial, mais elle existait comme promontoire, dont la faible importance l'effaçait, aux yeux des géographes, devant

(1) Musée de Saint-Martin.

(2) Iconographie Atgier.

(3) Ancienne collection Baudin.

(4) Iconographie Atgier.

la grande importance du Promontoire d'Oléron beaucoup plus considérable, puisque Ptolémée le mentionne seul sous le nom de *Promontorium Santonum*.

Si nous suivons en effet l'énumération que fait Ptolémée du littoral de notre région au II^e siècle, nous trouvons du nord au sud : 1^o Pictonum promontorium, 48°; Promontoire des Pictons (Ile d'Yeu); 2^o Canenteli fluvii ostia, 47°45; Embouchure du Kanentelos (Sèvre); 3^o Santonum promontorium, 46°45; Promontoire des Santons (Oléron); 4^o Garumnæ fluvii ostia, 46°30; Embouchure de la Garonne (Gironde) (1).

L'embouchure du Kanentelos se trouvait donc entre le Promontoire des Pictons au nord et celui des Santons au sud. Un demi degré le séparait du Promontoire des Pictons; il en était donc bien moins éloigné que du Promontoire des Santons qui en était distant d'un degré.

Entre le Kanentelos et le Promontorium Santonum, Ptolémée ne cite rien, parce qu'il n'y avait rien à cette époque; la Charente alors affluent de la Sèvre n'avait pas d'embouchure dans la mer.

Il n'en fut pas ainsi au IV^e siècle, lorsque le deuxième effondrement précité des côtes fut terminé; la Charente devint fleuve, l'Océan s'étant avancé au delà de son embouchure dans la Sèvre et ayant séparé ces deux cours d'eau l'un de l'autre, voici pourquoi Ausone qui vivait au V^e siècle, cite le Carantonus (Charente) comme un fleuve isolé et bien différent du Kanentelos.

Muller, dans son édition de Ptolémée, en disant : « Canentelus « (Κανεντελος ποταμος) non diversus esse videtur à Carantono (hodie « Charente) cujus meminit Ausonius (2) », se trompe assurément.

Ce qui était vrai du temps de Ptolémée où le Kanentelos était un fleuve recevant le Carantonus, ne l'était plus du temps d'Ausone où ces deux cours d'eau étaient deux fleuves différents dont les embouchures étaient séparées l'une de l'autre comme aujourd'hui.

« D'après le D^r Marcel Baudouin, « le Kanentelos de Ptolémée ne pouvait être que la Sèvre Niortaise, prolongée par le Pertuis Breton actuel, et venant à l'époque romaine (II^e siècle après J.-C.) se jeter dans l'Océan, notablement au nord de Rochebonne.

« Il est probable que ce fleuve recevait comme affluents, au nord, toutes les petites rivières de la Vendée, de l'Aiguillon-sur-Mer aux Sables; et il est possible qu'il ait eu en outre pour affluents, les rivières du *Hâvre de la Gachère* et même la *Vie*; mais ce n'est pas certain.

(1) Ptolémée. — Bibl. Nat., BL., 134, p. 201.

(2) Traduction : « Le fleuve Kanentelos, dont parle Ausone, ne paraît être autre que le Carantonus (aujourd'hui Charente) ».

« Le cataclysme précité du III^e au IV^e siècle a modifié tout cela, en isolant l'Ile d'Yeu et certaines îles des Charentes.

« Il n'y aurait rien d'impossible à ce que du temps de Ptolémée, la Charente (*Carantonus*) ait, elle aussi, été un affluent de ce grand fleuve le Kanentelos. »

L'étude de la région aux deux périodes préhistoriques (Paléolithique et Néolithique), ainsi qu'aux deux époques gallo-romaines (II^e et V^e siècle), éclaire, à notre avis, le dire de Ptolémée et celui d'Ausone, et montre qu'ils avaient tous deux raison en soutenant le contraire à trois siècles d'intervalle.

Quant aux preuves de l'occupation de l'île de Ré à l'époque gallo-romaine nous croyons les avoir suffisamment démontrées pour que l'existence de ce territoire à cette époque ne soit plus discutable.

L'étude des temps préhistoriques et proto-historiques, éclairée par les lumières de la Science et de la Préhistoire, nous permet aujourd'hui de pouvoir nous expliquer bien des points intéressants de l'évolution terrestre de la civilisation dans l'ouest de la France et de l'Europe, enfin de déchirer en quelque sorte le voile qui nous cachait bien des secrets du passé.

Ces intéressantes recherches locales nous ont été facilitées grâce aux travaux de nos savants devanciers, MM. G. de Mortillet, Lesson, Combes, Musset, Pineau, etc., et en particulier, M. Rutot, de Bruxelles, qui fait aujourd'hui autorité en préhistoire, ainsi que le Dr Marcel Baudouin, dont la science et le dévouement ont contribué pour une si large part à la prospérité incessante de la *Société préhistorique de France* depuis qu'il en est le secrétaire général.

Nous ne voulons pas terminer cette étude, sans émettre l'idée, qu'elle nous a permis de nous faire, de ce que devait être le relief du littoral, d'entre Loire et Garonne, avant le grand cataclysme précité de la fin du III^e siècle de notre ère (époque gallo-romaine) et de représenter cette idée d'une façon mieux appréciable par le petit tracé suivant, plutôt schématique que topographique (*Fig. 1*).

Dans ce tracé les lignes pointillées représentent le littoral datant de l'époque néolithique, existant encore en grande partie au III^e siècle et décrit au II^e siècle par Ptolémée, géographe grec, dont nous avons conservé les termes, traduits du grec en latin et en français, ainsi que les degrés de latitude, sans les modifier, suivis de nos observations personnelles.

Les lignes pleines représentent le littoral actuel, postérieur au cataclysme du III^e siècle et peu modifié depuis ce temps (dans son ensemble).

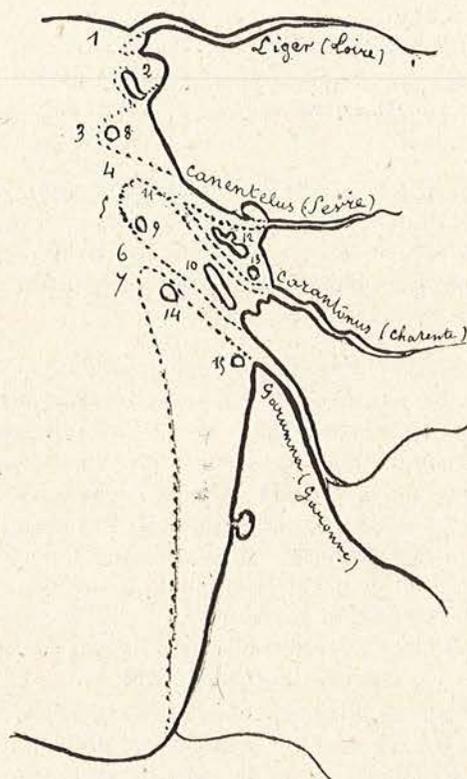


Fig. 1. — Relief du Littoral d'entre Loire et Garonne, jadis et aujourd'hui.

LÉGENDE.

- 1° 48°40. — Ligeris fluvii ostia (embouchure de la Loire) (1).
- 2° 48°15. — Sicor portus (Port Secor), Baie de Bourgneuf (Dr M. Baudouin), protégé des vents par Noirmoutier, alors presque île (2).
- 3° 48°. — Pictonum promontorium (3) (promontoire des Pictons) (Poitou), dont l'île d'Yeu (8) est un reste (Dr M. Baudouin), ainsi que le Pont d'Yeu, plateau sous-marin reliant cette île au continent.
- 4° 47°45. — Canenteli fluvii ostia (4) (embouchure du Kanentelos) (Sèvre-Nior-taise) (Drs M. Baudouin et Atgier), située entre le promontoire précédent et le suivant (*).

(*) Entre l'embouchure actuelle de la Sèvre et de la Charente existait une grande terrasse continentale, dont la pointe, s'avancant vers l'ouest, formait le confluent ancien de ces deux cours d'eau. De cette terrasse il ne reste plus que des fragments c'est-à-dire les îles de Ré, d'Ars et de Loix, ressoudés aujourd'hui par des digues, etc., sous le nom d'île de Ré (12), ainsi que l'île d'Aix (13), et les plateaux sous-marins voisins, Haut-Banc des Baleines, Lavardin, etc. Cette terrasse, ne faisant pas relief sur le littoral ancien, est passée sous silence dans la description de ce littoral, faite par Ptolémée au II^e siècle après J.-C.

- 5° 46°45. — *Santonum promontorium* (5), promontoire des Santons (Saintonge), dont le plateau sous-marin de Rochebonne (9) et l'île d'Oléron (10) sont les restes (D^r Atgier). — *Portus Santonum* (Port des Santons) (11) paraît avoir été situé entre la pointe de ce promontoire et l'embouchure du Carantonus. Peut-être n'était-il autre que cette ville disparue dont la Vendée ainsi que les îles de Ré et d'Oléron gardent le souvenir.
- 6° 46°30. — *Garumnæ fluvii ostia* (6), embouchure de la Garonne, plus au nord qu'aujourd'hui, située entre le promontoire précédent et le suivant.
- 7° 46°. — *Curianum promontorium* (7), promontoire des Curians (7), formant une partie de la rive gauche de la Garonne et dont les flots d'Anthros (14) (aujourd'hui disparu) et de Cordouan (15) sont les restes.

ARTICLES DU MÊME AUTEUR.

I. — *Bulletin de la Société préhistorique de France.*

1906. Lames courbes en silex, leur utilisation à l'époque préhistorique (1 fig.), p. 142.
Nucléus et silex Moustériens en jaspe trouvés à Foumeur (Vienne) (1 fig.), p. 187.
1907. Couteaux, hachettes, pointes de flèches et objets divers de la station néolithique de l'île de Ré (5 fig.), p. 48.
Comparaison du néolithique du Sahara avec celui des côtes de l'Océan atlantique, p. 133.
Amulettes provenant d'une sépulture néolithique de l'île de Ré (2 fig.), p. 168.
Haches de l'âge du bronze, trouvées à l'île de Ré (4 fig.), p. 210.
Vases funéraires du tumulus du Peu Pierroux (île de Ré) (4 fig.), p. 306.
Utilisation préhistorique de silex encore pourvus de leur cortex, p. 357.
L'île de Ré aux temps préhistoriques et proto-historiques (4 fig.), p. 427.
1908. Galets amulettes du tumulus de l'île de Ré (2 fig.), p. 36.
Instruments de pierre pseudo-néolithiques (2 fig.), p. 327.
Les faussaires de la préhistoire (1 fig.), p. 439.
1909. Discussion sur les cupules et les empreintes de pied sur les mégalithes (1 fig.), p. 260.

II. — *Compte-rendu du II^e Congrès Préhistorique de France* (Vannes).

1906. Les mégalithes de Carnac, d'après la Mythologie comparée, p. 490.
Une station d'enceintes mégalithiques : Les Cerqueux de Maulevrier (Maine-et-Loire) (6 fig.), p. 611.

III. — *Compte-rendu du V^e Congrès Préhistorique de France* (Beauvais).

1909. L'île de Ré et côtes voisines aux temps préhistoriques, proto-historiques, et à l'époque gallo-romaine, p. 621.
Les faux silex de Bretagne.
Vase en bronze et monnaies trouvées à l'île de Ré.

IV. — *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris.*

1901. Note sur les pierres figures de M. Thieullen, p. 186.
1902. Note sur des polissoirs néolithiques en granit (3 fig.), p. 200.
Légende de la Pierre qui Vire, à l'île de Ré (1 fig.), p. 204.
1905. La Vienne aux temps préhistoriques (paléolithique, 3 fig.), p. 351.
1906. Fragments de poterie gauloise (2 fig.), p. 225.
1907. Crâne néolithique, trouvé à l'île de Ré, p. 305.
Crâne ultra-brachycéphale, provenant du tumulus du Peu-Poiroux, à l'île de Ré, p. 307.
1909. Les mégalithes de la Vienne (5 fig.), p. 45.

V. — *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Cholet.*

1894. Les bords de la Moine à l'âge de la pierre. Etude sur les monuments mégalithiques en Anjou, p. 117.
1898. Note sur un trépidé mégalithique, découvert en Anjou, p. 238.

M. Marcel BAUDOIN. — Comme a bien voulu le redire mon ami, le D^r Atgier, depuis dix ans je m'occupe d'étudier les modifications survenues dans les rivages Vendéens, de *l'époque paléolithique inférieure jusqu'au moyen âge*.

Jusqu'à présent, comme vue d'ensemble, je n'ai publié en 1902, qu'une note (1), que d'ailleurs je considère comme assez inexacte sur plusieurs points à l'heure actuelle, par suite de documentation nouvelle et de recherches récentes sur le terrain. Mais on trouvera en outre, dans nombre de mes travaux, des indications relatives surtout aux modifications survenues de *l'ère Néolithique à nos jours* (2).

Voici ce que j'écrivais, d'ailleurs, à ce sujet, dans une plaquette récente : « Les dépôts des mers du *Lias* ont, au sud, *soudé* d'abord la Vendée à la Charente-Inférieure. Mais bientôt ce sol *calcaire*, très peu solide, s'est effondré; pourtant les mers *TERTIAIRES* s'y sont à peine engagées...

(1) Marcel BAUDOIN. — *Les côtes de Vendée, des Sables-d'Olonne à Bourgneuf, de la période néolithique au moyen âge*. — A. F. A. S., 1902, Montauban. Tiré à part, Paris, 1902, 20 p., 4 fig.

(2) Marcel BAUDOIN. — *Les Mégalithes submergés des côtes de Vendée. L'Homme préhistorique*, Paris, 1903, 1, n° 5. — *Le Mégalithe détruit de Croix-de-Vie (île de Sion)*. *L'Homme préhistorique*, Paris, 1903, 1, n° 10. — *Découverte et restauration du Menhir de la Tonnelle, à Saint-Hilaire-de-Riez (Vendée)*. *Nouvelle preuve de la réunion de l'île d'Yeu au continent à l'époque néolithique*. — A. F. A. S., Reims, 1907. Tiré à part, Paris, 1908, in-8°, 21 p. 5 fig.

« A l'époque *quaternaire*, un golfe se forma; c'est lui qui a donné le *Marais poitevin* » (1).

Mais, en réalité, les choses sont bien plus complexes, comme toujours !

Il ne m'est pas possible de refaire ici, pour la Vendée, l'étude que vient de vous exposer M. Atgier pour l'Aunis et la Saintonge. Cela m'entraînerait beaucoup trop loin et je me réserve pour une publication ultérieure. Mais, qu'il me soit permis d'ajouter que j'envisage la possibilité de décrire bientôt pour la Vendée : 1° le rivage de la Pierre polie; 2° celui du Bronze; 3° celui de l'Époque romaine; 4° celui du début du moyen âge, en me basant exclusivement sur des données géologiques et préhistoriques.

Un exemple me suffira pour vous montrer comment, en ces matières, on arrive à pouvoir tirer des conclusions curieuses de faits, en apparence sans portée. Voulant établir que la séparation totale du Bas-Poitou et de l'Aunis et Saintonge était antérieure au moyen âge, et qu'à l'époque romaine le Marais poitevin était encore un *golfe*, qui ne s'est comblé que depuis, il m'a suffi d'examiner les noms des golfes et des rochers de la région pour trouver des indications précieuses. En effet, on peut donner plusieurs preuves géographiques qu'au début du moyen âge, la Vendée était toujours considérée comme partie de la Bretagne et était bien séparée de l'Aunis. Les voici :

1° Le *Marais du Nord* s'appelle, depuis longtemps, **MARAI**S BRETON, par rapport au *Marais du Sud*, qualifié de *Poitevin*. Or, c'est évidemment parce que cette région N. était jadis considérée comme *Bretonne*.

2° Le détroit, qui sépare l'île de Ré de la Vendée, c'est-à-dire l'Aunis et Saintonge du Bas-Poitou, s'appelle toujours **PERTUIS BRETON**. Or cela tient certainement à ce que ce Pertuis séparait alors un pays dit *Breton* du pays Saintongeais.

D'après Courcelles-Seneuil, les *pêcheurs bretons* ont toujours fréquenté le *Pertuis* (2).

3° Il y a, entre l'île de Ré et la Vendée, un plateau sous-marin, appelé *Peu-Breton*. Or, chacun sait que *Peu* signifiant monticule, tumulus [terme post-romain], *Peu-Breton* a dû correspondre autrefois à un rocher émergé faisant partie de la région dite Bretonne, comme *Rochebonne* (terme gaulois), les *Banches vertes*

(1) Marcel BAUDOUIN. — *Qu'est-ce que la Vendée ?* Paris, 1908, in-12°, 8 p.

(2) Le mot *Pertuis* serait dans Artémidore, qu'a consulté Strabon. — Il y aurait eu là un grand port romain (*Portus*) [Courcelles-Seneuil], sans doute sur le *Kanentelos*.

(terme gaulois), etc. — Ces dénominations ne peuvent remonter d'ailleurs qu'au VII^e et VIII^e siècle au plus.

4^o A l'Île d'Yeu, le Port s'appelle *Port Breton*, parce qu'une Colonie *bretonne* vint se fixer dans l'île au moyen âge; elle n'y introduisit d'ailleurs que l'habitude de désigner les villages par le terme *Ker*, mais n'imposa pas sa langue. — Depuis, les relations ont continué [Foire d'Auray, etc.], pour l'achat des petits animaux bretons, en raison de la situation insulaire.

On connaît en Vendée deux gisements de *lignite* sous-marin : à l'entrée du Havre de la Gâchère (A. F. de Vaudoré, 1834), et sur la plage de la Parée à Bretignolles (Collection Waitzeneger).

Pour la conservation des gros bois anciens, le meilleur moyen est de les conserver dans l'eau (si on ne veut pas leur faire subir de préparations particulières), comme je l'ai déjà dit ailleurs.

La Légende de la *Ville engloutie de Belesbat*, en Saint-Vincent-sur-Jard, semble correspondre au cataclysme du III^e siècle, comme je l'ai signalé déjà.

Pour les *Mégalithes submergés des côtes de Vendée*, je renvoie à un article antérieur. — Nous avons une ville submergée de la côte ouest de Noirmoutier (Bouquet de la Grye, *Pilote de l'Ouest*).

Je crois utile d'indiquer que ROCHEBONNE est formée par un îlot de *Gneiss* (1), c'est-à-dire par une roche qu'on trouve près de la Chaume, des Sables-d'Olonne, en Vendée; et que l'Île d'Yeu est constituée par le même *gneiss granulé* (d'après le P^r G. Vasseur), c'est-à-dire par du *granite* feuilleté ou schisteux (P^r Wallerant, Carte géologique).

Cela explique pourquoi ces îles ont résisté aux attaques de la mer; jadis elles étaient réunies au continent par des dépôts *jurassiques* et *liasiques*, pour Rochebonne; par des couches *éocènes*, pour l'Île d'Yeu [Pont d'Yeu].

Si l'on veut bien se rappeler : 1^o qu'à Belesbat (Saint-Vincent-sur-Jard) (1) existe une *légende* très curieuse, relative à une *ville engloutie*; 2^o que Belesbat est une station préhistorique de *falaise*, rongée par l'Océan chaque année; 3^o que cette falaise est constituée, d'après la carte géologique, par du *Callovien* (Terrain jurassique, J¹), voisin du J^{4a} (*Astartien*), qui vient presque immédiatement au-dessous

(1) D'après un échantillon recueilli pour moi par M. Lombart, l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de la construction du Phare électrique de Rochebonné.

4° que les falaises correspondantes de l'île de Ré sont aussi de l'*Astartien* (J^{4a}) et du *Ptérocérien* (J^{4b}); 5° que les *cotes d'altitude* sont presque les mêmes, il me semble qu'on peut conclure que la séparation de l'île de Ré de la Vendée remonte au moins au début du Quaternaire, sinon à la fin du Tertiaire et surtout que la *Fosse* (occidentale et orientale) *de Chevarache* ne devait pas être, à l'époque néolithique, *aussi large qu'aujourd'hui*, le banc du *Grouin du Cou* étant terre à cette époque, ainsi que bien d'autres îlots sous-marins.

**Résumé sur les récentes découvertes
préhistoriques dans les Alpes depuis 1907.**

PAR

H. MULLER (de Grenoble),

Bibliothécaire de l'Ecole de Médecine, etc.

Le massif de la Chartreuse n'a pas encore donné beaucoup d'objets préhistoriques, sauf sur sa limite sud et sud-est.

Voici les dernières découvertes connues.

Près du col de *Porte*, à 1300 mètres d'altitude, dans une prairie située sur le sentier allant du col au Charmant-Som, plus de trois cents éclats de taille de silex ont été ramassés dans la tranchée même du sentier. Des nucléus, des fragments de lames, des éclats de taille, constituent avec des traces de foyer, tout ce que j'ai pu recueillir ; les pluies persistantes ne m'ont pas permis de faire des sondages sérieux.

Sur la face sud du Chamechaude, des sondages pratiqués dans de petits abris m'ont donné vers 1650 mètres d'altitude, parmi les traces d'un foyer, un fragment de céramique gallo-romaine et quelques os d'animaux brisés intentionnellement.

A *Sainte-Marie-du-Mont*, au-dessus du Touvet, trois haches en bronze, à douille, récoltées vers 1878, ont été portées à ma connaissance en 1907.

Une autre hache à talon et à anneau, trouvée près de *Barraux* (Isère), il y a plus de vingt ans, était dans le même cas.

Au-dessus de *Sainte-Marie-du-Mont*, la grotte de la *Rousse*, à 1600 mètres d'altitude, a donné dans son talus d'éboulis, de la céramique à classer au bronze et un broyeur en quartzite.

Entre le tunnel de la route de *Sainte-Marie-du-Mont* et ce village, près du lieu où les haches en bronze ont été récoltées, dans un bois garnissant un éperon rocheux, on remarque des murs en gros blocs limitant des terrasses successives ; on peut espérer de trouver un Oppidum en ce lieu, actuellement et depuis longtemps inhabité.

Au-dessus de la grotte de la *Rousse*, en suivant un large sentier qui conduit au col de *l'Alpe*, j'ai trouvé dans un petit abri, vers

1700 mètres d'altitude, quelques éclats de silex taillé (le silex n'existe pas sur place), et des fragments de céramique gallo-romaine ; la fouille n'est pas terminée.

En 1907. — Quelques silex taillés et des débris céramiques néolithiques et gallo-romains ont été recueillis au col de *Bovinant*, à 1640 mètres d'altitude. Ce col est à plus de deux heures de marche au-dessus du couvent de la *Grande Chartreuse*. Le mauvais temps m'a également empêché d'y continuer des sondages.

En Savoie, notre collègue, M. le baron Blanc, fouille depuis deux ans les grottes de *Pierre Chatel*, rive gauche du Rhône. Il y a trouvé toutes les périodes suivantes : néolithique, bronze, fer, gallo-romain, burgonde, etc. Ses observations sur la chronologie céramique de ces grottes seront très importantes.

Notre collègue a relevé, tout près des grottes, un oppidum gallo-romain. Je ne parle que pour mémoire de ses fouilles dans le lac d'*Aiguebelette* (néolithique), de *Saint-Saturnin*, néolithique ; et du lac du *Bourget*, surtout bronze.

La Savoie nous a donné, en 1909, trois sépultures à *Fontaine-le-Puits*, deux néolithiques, la troisième aénéolithique ; elle contenait un riche mobilier siliceux et quatre objets en cuivre pur.

Le *Villard de Bozel*, où se trouve une carrière de tuf (1000 mètres d'altitude), a donné dans ce dernier milieu un crâne humain très dolichocéphale, aux arcades sourcillières fortement proéminentes. Le reste du squelette a disparu. Cette carrière de tuf contient de nombreux foyers qui n'ont rien donné. Des os de bœuf, des cornes de cerfs, ont été recueillis dans le niveau du crâne humain.

Ce gisement, d'après M. le Professeur Kilian, est post-glaciaire.

A 3 kilomètres de là, en aval au-dessus du *Moulin de Bozel*, rive gauche du Doron, une station néolithique, sous gros blocs, a été repérée ; il n'y a pas encore eu de fouilles pratiquées à part quelques sondages.

Près de Chambéry, M. le baron Blanc et moi, nous avons découvert de la céramique de l'époque du bronze sur l'Oppidum de *Saint Michel*, ainsi que les traces d'une levée de terre, d'époque encore indéterminée.

Voici ci-après une série de titres de publications sur des découvertes récentes.

Congrès de Reims, 1907, *A. F. A. S.* Un camp présumé romain, près de *Saint-Nazaire-en-Royans* (Isère), Müller. L'auteur y signale une formidable levée de terre de 300 mètres de longueur sur 4 et 5 mètres de hauteur. Pas de fouilles.

Id. Une station paléolithique, en plein *Vercors*. L'auteur y a

trouvé de nombreux silex, dont quelques lames à dos retouché (pas de céramique), des lames et grattoirs discoïdes ou sur bout de lames. Une nouvelle fouille, pratiquée en 1909, a donné quelques galets coloriés. Cette dernière fouille n'a pas été publiée.

Id. Un atelier gallo-romain de fabricant de charnières en os à *Sainte-Colombe-les-Vienne*.— Avec son collègue M. Vassy, l'auteur a recueilli des os de bovidés, donnant toutes les phases préparatoires de fabrication de charnières en os. Il y avait là, un atelier de fabricant de ces charnières en os, si fréquentes à l'époque gallo-romaine ; ce sont les déchets qui ont été ramassés.

Congrès de Clermont-Ferrand. Afas. 1908. Müller. Station néolithique et gallo-romaine de la grotte du *Trou aux loups*, à la *Buisse*.— Un peu de néolithique, silex, hache, céramique, poinçons, etc., de la céramique du bronze et du fer ; céramique, fibule, monnaies, de la période gallo-romaine, des débris de l'outillage d'un faux-monnayeur gallo-romain et enfin quelques débris céramiques Burgondes.

Un mobilier funéraire Alpin du premier âge du fer. Grenoble, 1907, *Bulletin de la Société Dauphinoise d'Ethnologie*.

Cette tombe, de provenance inconnue au début, fut ensuite identifiée comme venant des environs de *Guillestre* (Hautes-Alpes). Elle contenait vingt-quatre bracelets, deux fibules, deux chaînes, six boutons et divers débris. Sépulture du premier âge du fer.

Id. 1908. Description d'une hache-marteau, trouvée à *Saint-André-de-Royans*. Cette belle pièce, en Gabro ou Euphotide, est très bien façonnée. C'est le deuxième objet de ce type trouvé dans l'Isère.

Une cachette de haches en pierre polie a été faite à *Charens* (Drôme), à 3 mètres de profondeur, sur un espace de un mètre carré. Il y avait douze haches et un marteau ; elles mesurent entre 0^m043 et 0^m092 de longueur. (*L'Homme préhistorique*, 1907, n° 10).

La nécropole Burgonde du pseudo-tumulus de *Bois-rond, Etoile* (Drôme). Sous la direction de M. Chantre, l'auteur a fouillé une série de tombes, situées sur un tertre naturel de 17 à 20 ares à la base et de 16 à 18 mètres de hauteur. Cette fouille a eu pour résultat de détruire la légende qui classait ce tertre comme tumulus gigantesque.

Les tombes étaient très proches du sol et n'ont donné avec les corps que des tessons de céramique burgonde [*Société d'Anthropologie de Lyon*, T. XXVII, 1908, Müller et Chantre].

Note sur une pierre à cupules des environs de Grenoble.— Cette pierre, actuellement au Musée dauphinois, porte une vingtaine de

cupules et de rigoles. C'est la première qui ait été signalée dans la région grenobloise [4^e Congrès préhistorique de France, Chambéry, 1908, Müller].

Une épée de bronze a été récoltée par M. Plat, d'Orpierre (Hautes-Alpes), près d'Aspres sur Busch (non décrite).

Le même archéologue a récolté une hache plate à large tranchant en bronze à *Sigotier* (Hautes-Alpes); une lame de poignard en bronze, à *Mison* (id), une hache à talon à la *Tour de Valbelle* (Basses-Alpes). Deux boulerolles de hampes de lances en bronze, une lance en bronze de *Ribeyret* (Hautes-Alpes); un bédane (?) à douille, en bronze, de *la Vière*, près Luc-en-Diois; une belle hache à douille et à anneau de *Ladrech*, près Orpierre; une pointe de flèche en bronze à pédoncule, *Trescleoux* (Hautes-Alpes); deux beaux bracelets ouverts en bronze, à *Menglon* (Drôme); un fragment de rasoir en bronze, *Chabestan* (Hautes-Alpes); une épingle en bronze, à tête en forme de vase, à *Durbon*, près de Saint-Julien-en-Beauchêne (Hautes-Alpes); divers objets des époques gauloises, gallo-romaines, etc.

La commune des *Claux du Pelvoux*, près de Ville-Vallouise, a été dotée d'un nouveau chemin en 1907-1908.

Au cours des travaux, seize squelettes ont été trouvés en terre, orientés au sud pour la plupart. Tombes sous dalles rectangulaires ou simplement bordées de deux blocs.

D'autres étaient disposées comme les tombes dites Champdoiliennes, en forme de toits. Un certain nombre de vases en terre rouge, en samien dégénéré, en terre grise, et un fragment de vase en pierre ollaire, trouvés brisés, avec un ou deux lacrymatoires (?) en verre, montrent, avec un bracelet, que ces tombes sont de la fin du gallo-romain (renseignements Philomen Vincent).

La découverte, faite par M. Arnaud, notaire (décédé), à *Barcelonnette* (Basses-Alpes) d'une tombe de femme du premier âge du Fer (ou Tène I?), qui contenait de nombreux objets, a montré une fois de plus l'importance de la vallée de l'Ubaye à l'époque gauloise; des bracelets, une fibule à trois larges plaques ovales, bombées et une bague ployée (du type siamois actuel); c'est la première bague ployée signalée en France.

La motte d'Aveillans, près de la Mure (Isère), au lieu dit *les Butarias*, a donné en 1908, des sépultures avec de petits vases en samien dégénéré, en terre grise, etc.; ces poteries contenaient des graines qui n'ont pas encore été analysées. Un des squelettes avait, aux bras, six bracelets ornés, ressemblant un peu à ceux de la période du Fer.

Ces sépultures sont également à mettre à la fin du gallo-romain.

Les balmes de *Buisse* (Isère) ont donné, en 1909, une tombe gauloise à incinération, dans l'argile, à un mètre de profondeur. Une épée à fourreau orné, trois fibules, une chaîne-ceinturon, une lance et sa bouterolle, permettent de placer cette tombe à la Tène II ou au début de la Tène III. Quelques tessons de céramique avec quelques grammes d'os humains carbonisés, se trouvaient dans la tombe.

A 200 mètres de là, dans la grotte funéraire néolithique de *Fontabert*, qui a donné en 1841 le croissant de jade, la fouille des déblais des chercheurs successifs depuis cette époque a permis à l'auteur, de recueillir près de 1100 dents humaines, 15 pointes de flèches, 22 perles en pierre, deux haches en roches dures, etc., etc.; sous une couche stérile de plus de 2^m50 d'épaisseur, de nouveaux foyers sans céramique, avec lames à dos retouchés et silex grossiers, permettent de penser à un habitat intermédiaire entre le paléolithique et le néolithique (*A. F. A. S.*, Congrès de Lille, 1909, Müller).

Ce résumé, certainement incomplet, donnera néanmoins une idée des découvertes récentes faites dans le milieu alpin.

**Du côté pratique de la Préhistoire
par l'association du Touriste au Préhistorien.**

PAR

PAGÈS-ALLARY (de Murat).

La belle place que prend la Préhistoire, n'est que la résultante de son importance pour l'étude utile et pratique de l'homme. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir s'agrandir, de plus en plus, le cercle de ceux qui (à côté des grands savants si méritants de la science pure) veulent avoir l'honneur et le bonheur de se résigner au présent, et d'espérer de l'avenir par la connaissance du passé. Les hommes ont besoin d'une occupation, d'une religion moralisante; il n'y en a pas de plus agréable que l'étude de nos vieux ancêtres.

C'est par le nombre, et par quelques petites recherches personnelles, que nous pouvons aider à l'épanouissement de cette belle et vaste Science. Car maintenant ce ne sont plus des romans, ni des probabilités qu'il faut apporter à l'Archéologie préhistorique, à l'Anthropologie : ce sont des faits.

Or, à cette condition, le monde actif des touristes peut augmenter les stocks de nos observations, comparaisons et connaissances. Nous devons donc, par des moyens pratiques (pour unir les forces et les efforts), tenter ces derniers par le charme de nos études, d'autant plus captivantes qu'elles sont plus positives, et leur faciliter les premiers pas, les premières impressions, qui donneront les premières émotions, créatrices du désir de savoir, de trouver, d'expliquer les choses du passé, la vie d'autrefois.

Moyen à employer. — Pour faire faire un grand pas à nos connaissances préhistoriques, il faudrait et il suffirait : que dans chaque arrondissement, un ou plusieurs archéologues, un ou plusieurs fouilleurs ou délégués de la commission des enceintes préhistoriques et anhistoriques (sous la direction d'un président dévoué comme M. Guébard), fassent le relevé de ce qu'ils ont vu, *ou mieux de ce qu'ils ont fouillé*, dans leurs excursions, autour d'un point central : le chef-lieu. Une promenade, d'une journée de 10 à 20 kilomètres peut fort bien s'indiquer sur une carte postale, avec le chemin parcouru exactement et dans la même direction.

On fait ainsi œuvre intéressante : pour le touriste, ou pour les utiles Syndicats d'initiative, en même temps que l'on écrit, en peu de jours, sur la carte de France, sa Préhistoire (avant que les travaux des défrichements ou autres l'aient complètement fait disparaître).

Et qui empêche d'y intéresser le Touring Club, si M. Ballif veut bien recevoir ces communications?

Les amateurs d'excursions pourront alors ajouter facilement, aux si salutaires exercices physiques au grand air, des jouissances intellectuelles qui doubleront l'attraction du tourisme, en doublant,

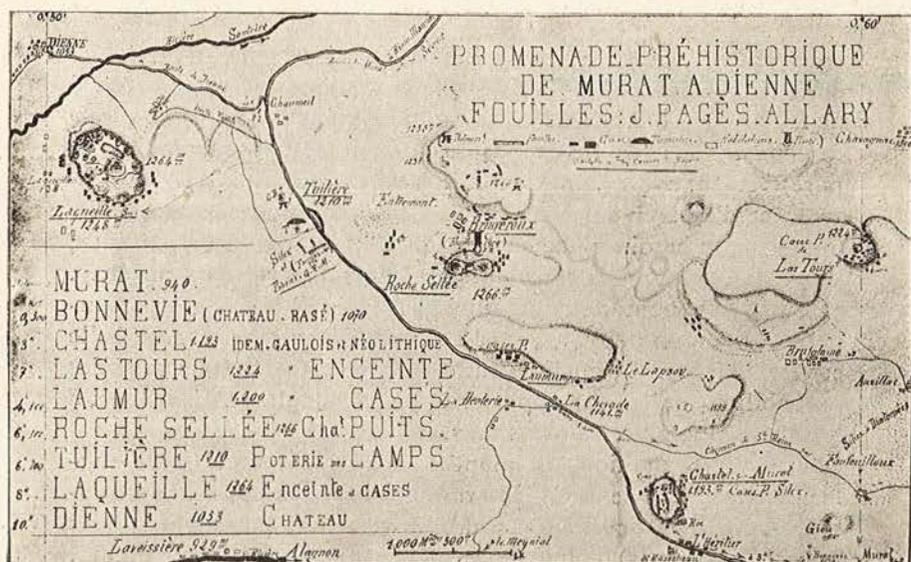


Fig. 1. — Carte postale [Ed. Pagès-Allary], indiquant le programme d'une Promenade préhistorique.

décuplant du même coup, les amateurs, les dévoués, les fervents de l'Archéologie.

Tout le monde y gagnera (Préhistoriens, Touristes, Hôteliers, et les pays parcourus, souvent aussi intéressants qu'inconnus), à ce principe du progrès : la porte ouverte, que du reste en Science personne n'a le droit, ni heureusement la puissance de fermer.

C'est ce moyen, aussi simple que pratique, que je vous présente essayé, bien médiocrement, sur cette Carte postale, représentant les fouilles des cases, camps et enceintes en pierres sèches, tumulus, dolmens, etc., sur la superbe route (belle promenade en montagnes) de Murat à Dienne (Fig. 1).

En partant de Murat, de préférence le matin et à pied, sur la route de Dienne (soit 10 kilomètres), on monte au rocher de Bonnevic, puis Chastel, Las Tours, Laumur, Brugeroux, La Roche Sellée, La Tuilière, le grand rocher de Laqueuille, d'où on descend déjeuner à Dienne (on revient à Murat enchanté de sa journée, si on ne veut pas, le lendemain, faire de Dienne la magnifique ascension du Puy-Mary). — Par ces temps de grande vitesse, on n'a plus une minute pour lire; on brûle l'espace comme le pétrole; mais pour remplacer celui-ci, il faut bien s'arrêter! On perd alors une seconde pour acheter une carte postale, fixant le souvenir. Si d'un coup d'œil sur celle-ci on voit une route à suivre, une journée intéressante ou agréable à passer, on n'hésite pas; en achetant la carte postale on décide en même temps l'excursion, pour le plus grand profit de tous : ce qui est le côté pratique.

Les Fouilles préhistoriques et le Droit.

PAR

Ch. COTTE (de Pertuis, Vaucluse),

Notaire,
Licencié en Droit.

Le *Manuel de Recherches Préhistoriques* rend les plus grands services à tous ceux qui s'occupent d'archéologie. Mais, comme toute œuvre, il est susceptible d'améliorations ; et ses rédacteurs ont trop l'esprit scientifique pour se froisser des observations que peut présenter un spécialiste.

C'est ce qui justifie cette note, où je me propose d'étudier ce qu'a dit le *Manuel* sur trois sujets : le bail ; la vente de gisements ou du droit de fouilles ; les fouilles faites sans accords écrits.

BAIL. — Une simple observation me suffira ici, sous le bénéfice de ce que je vais avoir à dire, au sujet de la vente, sur l'origine de la propriété.

Les baux peuvent être enregistrés en tous bureaux (sauf dans les villes où certains bureaux leur sont réservés), et non pas seulement dans celui de la situation des biens. Le délai est de trois mois de leur date, s'ils sont écrits, et du jour de l'entrée en jouissance, s'ils sont verbaux ; mais, dans ce dernier cas, le bailleur est seul responsable de l'amende.

VENTE. — Il est inutile d'écrire les ventes d'immeubles ou de droits immobiliers sur papier timbré ; tout papier est valable. En revanche, elles doivent, dans les trois mois de leur date, si elles sont écrites, ou de l'entrée en jouissance, si elles sont verbales, être enregistrées au droit de 7 o/o sans décimes (et non de 5,50 o/o). En outre, elles doivent être transcrites au bureau des hypothèques de la situation des lieux, et ne sont opérantes, vis-à-vis des tiers, que du jour de la transcription.

Il va sans dire que la vente qui n'est pas consentie par le véritable propriétaire, ou qui est signée par un incapable, ne peut avoir aucune valeur.

De plus, les hypothèques légales de la femme, du pupille, ne sont généralement pas révélées par les états hypothécaires. C'est donc bien vainement que l'on demandera des Renseignements au Conservateur des hypothèques!

Un professionnel seul peut voir quels sont les dangers à éviter. M. Josse conseillant l'achat de bijoux pouvait être suspect; mais je ne crois pas être soupçonné de vouloir augmenter ma clientèle, lorsque je conseille aux préhistoriens de ne pas faire de ventes par acte sous-seing privé.

Le notaire, habitué aux difficultés de sa profession, et connaissant la situation des familles du pays, est la seule personne qui puisse se charger de rédiger une vente ou un bail, de telle façon que l'acquéreur n'ait aucun risque à courir. La prime d'assurance contre les ennuis, payée au fonctionnaire public sous formes d'honoraires (1), est en somme assez faible.

J'ajouterai que la forme authentique, par elle-même, présente des avantages très importants. Ainsi l'hypothèque légale de la femme, qui n'est pas mariée sous le régime dotal, est purgée par le concours de la femme à une vente notariée, et ne l'est pas par sa signature dans un acte sous-seing-privé (Loi du 13 février 1889.)

FOUILLES SANS ACCORDS ÉCRITS. — On ne m'accusera certainement pas d'imiter M. Josse, lorsque j'aurai dit que le plus simple est, généralement, de ne pas demander d'autorisation. M. de La Palisse ne me contredit pas. Il ajouterait que, si l'on ne paie ni loyer ni prix, l'argent économisé permettra de multiplier les fouilles, pour le plus grand profit de la Science dont nous sommes les serviteurs.

J'ignore ce qui se passe dans les autres régions; mais, en Provence, voici les circonstances usuelles.

Si le Préhistorien arrive en pays *neuf*, les habitants le prennent ordinairement pour un botaniste ou un herboriste (ce qui est la même chose, aux yeux de certains); de plus instruits voient en lui un géologue ou un prospecteur de mines. Quoi qu'il en soit, on l'accueille affablement. S'il questionne, on lui répond volontiers. Ceux qui ont trouvé des haches polies ou des pointes de flèches les lui offrent souvent à titre gracieux, ou moyennant un prix qui sera trop faible pour suggérer au vendeur le désir de fabriquer des faux.

Généralement le Paléontologue doit découvrir lui-même ses gisements. S'il s'agit d'une station en plein air, pourvu qu'il n'abîme pas les cultures, le Préhistorien peut faire sa cueillette

(1) Les honoraires sont généralement de 1 o/o.

sans que personne songe à le taxer. Pour fouiller une grotte, le propriétaire, prévenu, donne également toute latitude pour les recherches ; mais, un jour, quelqu'un s'imaginant que l'appât d'un trésor monnayé est notre mobile, peut venir tout bouleverser en l'absence du chercheur.

En ce qui concerne les tumulus, tantôt ceux-ci sont assez cachés pour que le préhistorien les fouille, sans que le propriétaire en soit avisé ; tantôt il faut parlementer avec ce dernier.

Souvent, j'insiste sur ce point, le préhistorien provençal ignore chez qui il exécute ses fouilles ; le propriétaire, s'il est prévenu ; ne s'en émeut pas, considérant la récolte des silex taillés comme ce qu'elle est : une étude scientifique, non un moyen de faire fortune. Lorsque des personnes me surprennent dans mes travaux, *je leur montre ce que je trouve* ; et ce que j'ai mis de côté. La vue des ossements, des charbons et des tessons qui font ma joie, est ce qui les convainc le mieux de l'innocuité de ma passion.

Dans quelques endroits, le désir de former des collections et de faire des publications sensationnelles a fait créer le commerce des silex.

Dans divers pays, des personnes achètent les belles pièces aux cultivateurs et les revendent aux paléontologues qui les ont dressées. Il est ainsi aisé de faire en un jour la raffe de ce qui a été trouvé en six mois dans un canton.

Il est arrivé qu'un concurrent venait mettre la surenchère. Immédiatement l'industrie des faux a pris naissance. D'autre part, les rabatteurs, afin d'augmenter leurs bénéfices, sont allés acheter dans d'autres régions des objets qu'ils livrent au préhistorien avec fausse indication de provenance, de peur qu'il aille s'approvisionner au gisement sans leur intermédiaire. Il en résulte l'appauvrissement des stations non étudiées, et la suspicion que l'on doit avoir légitimement *a priori* pour certaines riches collections de Provence et les communications que l'on en tire.

Il est évident que, dans ces régions, l'appât du lucre, excité chez les habitants, rend les recherches scientifiques plus onéreuses, en même temps que moins sûres, que dans les autres endroits.

Dans ceux-ci, aller demander à un propriétaire le droit de fouilles à titre gracieux, c'est presque toujours l'obtenir. Lui parler d'écrit, lui offrir un loyer ou un prix de vente, c'est éveiller sa cupidité d'autant plus vivement qu'il se rend moins compte de ce qu'est la Préhistoire, et qu'il prendra le Paléontologue pour un original cherchant à dépenser sa fortune. Tous les habitants du pays voudront désormais en tirer profit.

Le cultivateur sait, malheureusement par expérience, qu'il est dangereux pour lui de signer un écrit, dont il ne peut pas peser les

termes. Sa méfiance éveillée, il sera bien difficile de s'entendre. Là encore le notaire du pays sera souvent un auxiliaire précieux, car il pourra convaincre l'agriculteur, habitué à trouver en lui son conseiller, son défenseur habituel.

Si le domaine appartient à une personne ayant une certaine instruction, il faut craindre de froisser sa susceptibilité, en ne se fiant pas à sa parole.

En résumé, il est souvent ennuyeux d'avoir à demander un écrit. Quels sont les dangers que l'on court en se passant de cette pièce ?

Il est bien certain que le propriétaire a le droit d'interdire l'accès de sa propriété au chercheur qui n'aura pas obtenu préalablement l'autorisation de fouiller, ou qui ne l'aura obtenue qu'à titre précaire.

La preuve par témoins de l'existence de l'autorisation verbale ne sera admise que si la valeur du litige ne dépasse pas 150 francs.

Le Palethnologue, qui aura fouillé sans autorisation, ou qui n'aura pu faire la preuve, pourra être condamné tant au PÉNAL (*dégâts aux récoltes, arbres coupés* (1), etc.) qu'au CIVIL (dommages-intérêts à apprécier par les tribunaux). D'ordinaire, il n'y aura pas de condamnation pénale, parce que les juges admettront l'absence d'*intention de nuire*. Généralement le chercheur n'aura à payer que les pertes occasionnées au cultivateur sur ses récoltes, les frais nécessaires pour remettre les lieux en état, et les dépens du procès.

Des circonstances particulières peuvent influencer sur le montant de la condamnation.

Il est bien certain que celui qui trouve, dans une région neuve, un gisement fort riche, qu'il exploite en partie, rend au propriétaire un service, qui contrebalance le tort qu'il peut lui porter.

Au contraire, en faisant des recherches dans un gisement classique, ou simplement à proximité d'une telle station, en un point où l'on est presque sûr de récolter des sculptures magdaléniennes d'une réelle importance vénale, on diminue la valeur d'un terrain que le propriétaire pouvait se réserver d'exploiter en marchand d'antiquités. Dans ce cas, il est honnête d'offrir au possesseur du sol une indemnité, que l'on doit débattre avec lui à l'avance; il est prudent de se mettre en règle et de passer un acte notarié.

(1) En cas de bail, bien spécifier que l'on pourra couper les arbres gênant les fouilles, car le Code est très sévère sur ce point (Les art. 445 et 446 du Code Pénal prévoient de six jours à cinq ans de prison). Les dommages aux récoltes ne seront souvent qu'une peine de simple police de un à cinq francs d'amende.

Cet acte est également utile, si les travaux doivent être longs, et surtout s'ils ne doivent payer les efforts qu'à la fin. Ainsi, en commençant l'exploitation d'un Puits funéraire, le savant doit craindre que le propriétaire l'expulse, lorsque les ouvriers seront déjà à une certaine profondeur. Je suis convaincu, cependant, qu'en la circonstance les tribunaux accorderaient au chercheur une indemnité, si les faits de la cause montraient que le malin cultivateur a laissé le préhistorien pousser son travail presque jusqu'à la fin, pour profiter ensuite de sa science et de ses dépenses. Il faudrait invoquer l'adage que « nul ne doit s'enrichir aux dépens d'autrui ». Les juges pourraient apprécier qu'il y a eu autorisation tacite, non révocable arbitrairement, qu'il y a dol de la part du propriétaire.

En dehors de la question de dommages-intérêts, se pose celle de la propriété des objets trouvés.

Faut-il, comme l'enseigne le *Manuel*, appliquer aux recherches préhistoriques les règles juridiques applicables au *Trésor* et au *vol*?

La réponse a une grande importance. Ses conséquences sont si variées qu'une note comme celle-ci ne peut les envisager; je me contenterai d'étudier les principes.

Les objets préhistoriques découverts constituent-ils un trésor? Généralement non, à mon avis (1).

Un trésor, au point de vue juridique, doit être un objet mobilier, non un immeuble par destination. Les gravures et peintures des parois d'une grotte sont immeubles et ne peuvent être enlevées sans l'autorisation du propriétaire. Celui qui les découvre n'a aucun droit sur elles, même s'il est locataire, avec droit de fouiller, si le cas n'est pas prévu dans son titre.

« Un trésor doit avoir été caché ou enfoui intentionnellement ». Ainsi, une cachette de fondeur, la trouvaille des lames du Volgu soigneusement placées dans le sol, sont des trésors, à ce point de vue.

Il n'en est pas de même des haches polies, des pointes de flèche, des déchets de taille ou de cuisine, que nos fouilles mettent à jour. Ces pièces me semblent rentrer soit dans la classe des objets perdus, soit dans celle des choses abandonnées. Parfois, un commissaire de police facétieux aurait le droit de réclamer l'application des arrêtés sur les objets trouvés; on pourrait, pour le reste, appliquer le principe, qui autorise le travail de la corporation des chif-

(1) Afin de ne pas alourdir ma communication, je ne donne pas le texte des articles du Code Civil relatifs au trésor, articles qui figurent d'ailleurs dans le *Manuel*.

fonniers; mais nous devons lutter contre la théorie qui voudrait faire de ces objets des trésors, d'autant plus que, d'ordinaire, il leur manque le caractère d'être précieux.

En ce qui concerne les sépultures, la question est plus délicate. Certainement, le mobilier en a été enfoui intentionnellement. Mais, si nous considérons que, de tout temps, les tombeaux ont été considérés comme « hors du commerce », ne pouvant faire l'objet d'un achat régulier, il faudrait admettre que le propriétaire du champ n'a pas plus de droit sur ce mobilier que l'inventeur. Entre eux, il faudrait appliquer la devise : « Bienheureux ceux qui possèdent ». Le ministère public pourrait poursuivre le préhistorien pour violation de sépulture; mais ce danger est chimérique, vu la hauteur d'idées de notre magistrature.

Un ancien jugement de Bordeaux, d'ailleurs isolé et contredit par un jugement récent du même Tribunal, adopte la théorie qui veut que les objets d'un tombeau ne soient pas un trésor; nous devons craindre, en ce sens, que des arrêts en fassent des immeubles par destination, légitimement acquis par le propriétaire du sol, qui, en ce cas, pourrait toujours en revendiquer la totalité.

Telle n'est pas la thèse habituelle de la jurisprudence. D'après elle, bien que *placés* dans le sol pour les siècles à venir, il ne faut pas considérer les objets d'une sépulture comme immeubles par destination, car ils n'ont pas été mis dans le fond *pour son service et son exploitation*; d'autre part, ils n'ont pas été *attachés au fond à perpétuelle demeure* (art. 524 du Code civil), le mot *attaché* s'entendant d'objets qui, dans l'intention du propriétaire, ne se distinguent plus du sol. Ici, il s'agit d'un mobilier qui accompagne le défunt, et qui a souvent été dissimulé pour en éviter le vol. Ce serait donc un trésor, pourvu toutefois que les objets soient *précieux*; sinon, à mon avis, il s'agira de meubles sans propriétaire.

On peut soutenir que le palethnologue n'est généralement pas dans les conditions requises pour que celui qui découvre un trésor en ait la moitié. En effet, dira-t-on, pour réaliser ce gain, il faut que la découverte soit le pur effet du hasard (art. 716, C. C.), cas très rare dans les recherches scientifiques. Le préhistorien, heureux dans ses fouilles, verra donc le propriétaire du terrain revendiquer la *totalité* des trouvailles. La jurisprudence, en réalité, sera souvent défavorable à cette prétention, parce que nos recherches n'ont *pas pour but de trouver un trésor*, mais bien de faire des études scientifiques. Peu importe que nous sachions que peut-être il y a chance de rencontrer un beau mobilier!

Quoiqu'il en soit, INVOQUONS, AUTANT QUE POSSIBLE, LE DROIT DU PREMIER OCCUPANT SUR LA *res nullius* ou la *res derelicta*.

Cette théorie étant parfaitement admissible, je ne crois pas qu'il y ait, en France, un seul tribunal correctionnel qui condamne pour « vol » l'archéologue accusé d'avoir gardé le produit de ses fouilles; l'intention frauduleuse, nécessaire pour qu'il y ait condamnation pénale, fait défaut. Mais le *Manuel* a raison de recommander, à ce sujet, la publication loyale, sans fausse indication d'origine, du résultat des recherches; la bonne foi ainsi prouvée empêchera toute condamnation pour vol.

Ajoutons une observation. Si l'on publie que l'on a fouillé en tel point, *avec l'autorisation du propriétaire*, ce dernier ne pourra pas, dans une action civile, se servir de cette publication en la scindant, c'est-à-dire en niant qu'il ait donné l'autorisation, et en disant que l'article paru prouve le fait des fouilles et de leur résultat. « L'aveu est indivisible », *en matière civile*. Par conséquent, pour baser ses poursuites, le propriétaire du sol devra fournir d'autres preuves qu'il ne lui sera pas toujours aisé de se procurer. Il faut donc, dans les comptes-rendus de fouilles, toujours mentionner l'autorisation verbale que l'on a pu obtenir.

Dans le cas d'une action en revendication des objets trouvés, intentée par le propriétaire, le paléontologue peut ainsi souvent essayer d'y résister.

En tout cas, il doit, subsidiairement, demander que le propriétaire lui rembourse toutes les dépenses faites pour les fouilles, les déplacements, etc. Cette demande donnera souvent à réfléchir à celui qui voudrait bien profiter des recherches d'autrui sans rien déboursier.

Je tiens à souligner le danger que font courir à tous les chercheurs les recommandations et les conclusions pessimistes du *Manuel*. Il est à craindre que quelque jour, contre un de nous, elles soient invoquées par l'avocat de la partie adverse. On voit d'ici le beau geste qui accompagnerait la phrase : « Messieurs les Juges, je vous cite les termes de l'ouvrage que tous les préhistoriens ont en mains, qui a été rédigé par les plus compétents d'entre eux; jamais un archéologue n'a nié la portée et la valeur de ces conclusions! »

Il est donc urgent de réagir contre la tendance, dictée par la prudence, qui consiste à montrer les dangers que nous courons, sans indiquer aussi les armes que nous possédons.

J'espère que cette modeste note, à laquelle je tâche d'enlever toute allure « professionnelle », décidera mes biconfrères ès sciences préhistoriques et juridiques à publier des études sur le « droit appliqué aux recherches archéologiques ».

J'émetts aussi le vœu qu'un groupement se forme pour soutenir en justice ceux d'entre nous qui auraient à plaider dans une affaire où le bon droit paraîtrait être de leur côté, et dans un cas intéressant l'ensemble des chercheurs. Le Congrès Préhistorique de France rendrait le plus grand service à l'Archéologie, en créant cette Ligue de défense de nos intérêts. Nous pourrions nous unir pour cela aux Géologues.

M. le Dr M. BAUDOUIN. — Je ne puis laisser passer la communication de M. Ch. Cotte sans y ajouter un mot, au nom des collaborateurs du *Manuel*, et comme Secrétaire général de la *Société* qui en est *le seul auteur responsable*.

Je suis le premier à reconnaître que tout *Manuel* de ce genre est susceptible d'*améliorations* ; mais je suis aussi le premier à déplorer que tous nos collègues *ne le possèdent pas*. S'il en était ainsi, la première édition *serait épuisée* ; et nous pourrions de suite en faire une seconde, où nous nous empresserions d'intercaler les judiciaires et judiciaires réflexions de notre collègue M. Cotte.

S'il est orfèvre en notariat, nous sommes, nous, orfèvre en Fouilles préhistoriques ; et, sur bien des points, nous ne pouvons le suivre, de par notre propre expérience. M. Ch. Cotte, quoique licencié en droit, n'hésite pas à écrire : « Le plus simple est *de ne pas demander d'autorisation* [pour fouiller] » !

Mais ne craint-il pas que, si nous intercalions son plaidoyer dans la 2^e édition future du dit *Manuel*, l'avocat de la partie adverse ne nous servît, à son tour, l'argument qu'il a formulé ? Je répète la phrase de M. Cotte : « MM. les Juges, je vous cite les termes mêmes de la 2^e édition de l'ouvrage que tous les Préhistoriens ont en main, qui a été rédigé par *le plus compétent d'entre eux* [puisque ce serait le texte de M. Cotte lui-même qui aurait été intercalé], etc... ». Qu'est-ce qu'on dirait alors ?

Je n'insiste pas et maintiens qu'il faut être *prudent*, et surtout ne pas faire de fouilles importantes *sans autorisation*, surtout quand on opère dans un pays étranger à celui qu'on habite, ou éloigné de sa région natale ! Si M. Cotte fouillait, comme les rédacteurs du *Manuel* qui habitent Paris, en Dordogne ou ailleurs, il voudrait certainement être aussi prudent que nous ! Par conséquent, la leçon de *hardiesse* qu'il nous donne me paraît, à mon tour, fort dangereuse, à tous points de vue.

Qui nous dit, d'autre part, que les avocats adverses ne joueront pas du *trésor*, toutes les fois qu'ils le pourront ? L'avis de M. Cotte n'est pas suffisant pour faire jurisprudence, jusqu'à nouvel ordre. Donc, encore une fois, soyons prudent !

Je considère aussi comme inexacte l'opinion citée : « à savoir que

ce n'est pas le hasard qui intervient lors des fouilles ! » Mais qui donc sait à l'avance ce qu'il trouvera ? Or, si on ne sait pas ce qu'on trouve, on le trouve par *hasard* ! Ou alors les mots n'ont plus de sens. Si je paie des ouvriers pour faire une fouille, si j'ai l'autorisation écrite ou orale de fouiller, et si j'ai spécifié que tout ce qui sera trouvé m'appartiendra, je crois vraiment qu'aucun propriétaire ne pourra revendiquer les trouvailles.

Ceci dit, pour montrer seulement que le *Manuel* n'a pas été rédigé à la légère, quoiqu'il n'y eut pas de docteurs en droit parmi nous.

Nous n'en devons pas moins être reconnaissants à notre collègue des renseignements précieux qu'il a bien voulu rédiger à l'avance pour la 2^e édition du *Manuel*, que nous désirons faire paraître le plus rapidement possible, bien entendu.



SÉANCE DE CLOTURE

MERCREDI 27 AOUT 1909 (4 HEURES SOIR).

Présidence de M. le D^r BAUDON.

M. le PRÉSIDENT annonce que la Séance de Clôture est ouverte et qu'on va discuter les VŒUX, qui ont été déposés sur le Bureau du Congrès, au cours de la Session.

1^o Vœu relatif à l'achat des Monuments mégalithiques.

M. Edmond HUE dépose le vœu suivant :

« Les membres du *Congrès Préhistorique de France*, réunis à Beauvais, le 28 juillet 1909, émettent le vœu que la décision de la *Société Préhistorique de France*, relative à l'ACQUISITION DES GISEMENTS PRÉHISTORIQUES ET MONUMENTS MÉGALITHIQUES et à leur Conservation soit envoyée aux Journaux de Paris et de la Province, et aux Revues scientifiques françaises, avec prière d'en informer leurs lecteurs. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

2^o Vœu relatif à la Constitution d'une Ligue de Défense entre les Préhistoriens.

M. COTTE, notaire, à Pertuis (Vaucluse), dépose le vœu suivant :

« Le *Congrès Préhistorique de France* donne à la *Société Préhistorique de France* pleins pouvoirs pour organiser un Groupement, dont le but actif sera de défendre les Préhistoriens et les Géologues dans les actions judiciaires qui pourraient leur être intentées, au sujet de leurs fouilles ou de leurs recherches. »

M. le D^r A. GUÉBHARD estime que, si le vœu de M. Ch. Cotte était adopté par le Congrès, celui-ci n'aurait, en sa qualité d'organisme

éphémère, aucun moyen d'en poursuivre la réalisation, et que c'est à la *Société Préhistorique de France* qu'il convient de le renvoyer, tout au moins pour l'exécution.

M. le D^r Marcel BAUDOUIN appuie le renvoi au *Conseil d'Administration* de la Société, d'autant plus que cette question soulève des difficultés pratiques beaucoup plus grandes que cela n'apparaît à première vue.

Le CONGRÈS, appuyant la proposition de M. Cotte, vote son renvoi au Conseil d'Administration de la *Société Préhistorique de France*.

3° **Vœu relatif à la Protection des Sites et Monuments naturels.**

M. Adrien de VILLEMEREUIL est heureux de porter à la connaissance du Congrès que par :

Application de la **Loi du 21 Avril 1906** (Loi organisant la **Protection des Sites et Monuments naturels**).

[Vœu présenté par M. A. de VILLEMEREUIL et voté au *Congrès de Vannes* 1906].

Ont été classés, par arrêté du :

10 mai 1907 : **CAMP ROMAIN DE CÉSAR OU D'AFRIQUE** (Communes de Chavigny et de Messein, Meurthe-et-Moselle) [Première application de la Loi].

7 septembre 1908 : **CAMP CELTIQUE DE BIERRE** (Commune de Merri, Orne).

Des remerciements sont votés à l'unanimité à M. A. de Villemereuil.

4° **Vœu relatif aux Publications de la Société Préhistorique de France.**

M. le D^r JOUSSET DE BELLESME émet le vœu que les *publications* de la *Société Préhistorique de France* soient affectées exclusivement à des recherches relatives à la *Préhistoire*.

M. le D^r Marcel BAUDOUIN, Secrétaire général du Congrès, fait observer que le vœu déposé par M. Jousset de Bellesme ne peut être discuté au Congrès, parce qu'il repose sur une confusion. En effet, les publications des *Congrès Préhistoriques* et celles de la *Société Préhistorique de France* sont tout à fait indépendantes, puisqu'il y a deux caisses spéciales.

Le *Congrès* ne peut pas s'occuper des affaires de la *Société*.

D'autre part, au point de vue scientifique, il ne faut rien exagérer. En effet, on connaît de nombreux cas d'*Enceintes historiques*, qui sont devenues *préhistoriques*, dès qu'on a pu y pratiquer des fouilles sérieuses! Dans ces conditions, il y a lieu de faire connaître au moins les *camps et enceintes* d'âge non déterminé scientifiquement, et surtout de publier les résultats des fouilles que nos collègues pourraient y entreprendre.

M. le D^r A. GUÉBHARD, au double titre de Président de la *Société Préhistorique* et d'ancien Président d'un *Congrès Préhistorique*, remarque que les observations de M. Jousset de Bellesme, visant la Société seule, ne sauraient être du ressort du Congrès, organisme tout à fait distinct, qui n'a aucune qualité pour s'immiscer, surtout par remontrances, dans les affaires intérieures de la Société, d'où il est issu.

Il demande donc au *Congrès* de ne point prendre en considération le vœu de M. Jousset de Bellesme, relatif en réalité à la *Société*.

L'Assemblée, consultée, *rejette*, à l'unanimité, la *prise en considération*.

*
*
*

M. le PRÉSIDENT déclare l'ordre du jour épuisé, au point de vue des communications extra-scientifiques. — Il prononce l'allocution de clôture.

Puis, aux applaudissements du public, M. le PRÉSIDENT déclare terminée le V^e Session du *Congrès Préhistorique de France*.

La séance est levée à 4 h. 30.



VISITES, CONFÉRENCES,
EXCURSIONS.

§ I. — PROGRAMME D'ENSEMBLE.

A. — EXCURSIONS A BEAUVAIS ET AUX ENVIRONS.

- I. — LUNDI 26 JUILLET. — A 4 h. 1/2 soir : VISITE DE L'Exposition préhistorique.
- II. — MARDI 27 JUILLET. — A 11 h. 1/2 (matin) : VISITE DE LA Manufacture de Tapisseries. — A 4 h. 1/2 : Musée archéologique. — Tour de Ville : Cathédrale ; Eglise Saint-Etienne. VIEILLES MAISONS, etc.
- III. — MERCREDI 28 JUILLET. — A 5 h. soir : EXCURSION, en Voitures, au Gisement des SABLES de BRACHEUX (Butte de la Justice), près MARISSEL.

B. — EXCURSIONS GÉNÉRALES DANS L'OISE (Fig. 1).

- I. — JEUDI 29 JUILLET. — Excursion en chemin de fer et en voitures [Néolithique]. — MATINÉE : *Menhir* et *Dolmen troué de Trye-Château* (Oise). — *Dolmen troué, à pilier à sculptures, de La Bellée*, à Boury (Oise). — *Station néolithique de surface* (Chemin du Baron). — *Déjeuner* à Gisors.
- SOIRÉE : Excursion par le chemin de fer à Sérifontaine et par voitures à Champignolles : *Menhir* et *Dolmen de Champignolles (Polissoirs, Pétroglyphes)*. — *Station néolithique de surface*. — *Puits d'extraction de Silex*. — Visite de la ville de Gisors. — *Dîner* à Gisors. — Retour, le soir, à Beauvais.

II. — **VENDREDI 30 JUILLET.** — Excursion en voitures [*Paléolithique. Néolithique*]. — **MATINÉE** : Visite de la Grande Ballastière de Bailleul-sur-Thérain. — Visite du Camp de Froidmont (Mont-César). — Dolmen à trou de Villers-Saint-Sépulcre. Mégalithe détruit voisin. Ruines [Fortifications, fossés (?)] du Bois de la Justice. — Déjeuner à Sainte-Genève. — Visite de deux fabriques d'Eventails.

SOIRÉE : Excursion, en voitures, à la Briqueterie du Petit-Fercourt : Fouille organisée par M. le D^r Baudon. — Station du Chelléen et du Proto-Chelléen. — Retour à

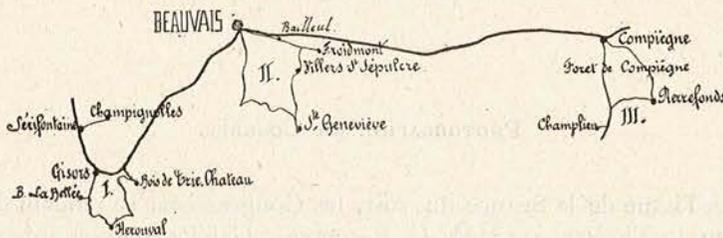


Fig. 1. — Plan d'Ensemble des différentes EXCURSIONS PRÉHISTORIQUES, qui ont eu lieu, dans le Département de l'Oise, lors du Congrès de Beauvais [29 au 31 juillet 1909]. — Légende : I, II, III, les trois Excursions générales.

Beauvais par la Falaise du Thelle (Vue du Haut-Silly) et la descente pittoresque du Bois de Molle. — Dîner à Beauvais [BANQUET officiel du Congrès].

III. — **SAMEDI 31 JUILLET.** — Excursion en chemin de fer et en voitures [*Gallo-Romain et moyen âge*]. — Départ par chemin de fer pour Compiègne. — **MATINÉE** : Départ en voitures pour Pierrefonds par le chemin des Etangs (à travers la Forêt). — Visite du Château de Pierrefonds et de la Faïencerie. — Déjeuner à l'Hôtel de l'Enfer. —

SOIRÉE : Excursion en voitures aux Ruines de Champlieu, à travers la forêt de Compiègne (Environs superbes). — Visite de Champlieu : Théâtre Romain, Temple, Bains Romains ; Eglise ancienne. — Retour en voiture à Compiègne, à travers la Forêt. — Visite de Compiègne. — Dîner à l'Hôtel de la Cloche. — Retour, le soir, à Beauvais.

§ II. — COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES EXCURSIONS.

A. — *Visite de l'Exposition Préhistorique
et des Collections particulières.*

[Lundi 26 Juillet, 4 h. 1/2 du soir].

PHOTOGRAPHIE DU CONGRÈS.

A l'issue de la Séance du soir, les Congressistes se rendent devant le Théâtre, où MM. G. Bernerat et Gatelet, photographes à Beauvais, prennent des groupes des membres du Congrès [Voir, en tête du volume, la Photographie d'ensemble des Membres du Congrès.

Puis, tous les Congressistes se rendent à l'*Exposition préhistorique*.

I. — VISITE DE L'EXPOSITION PRÉHISTORIQUE.

a) *Historique de l'Exposition.*

Ne pouvant montrer à nos Collègues des sites, comparables en beauté et pittoresque à ceux parcourus à l'issue des Congrès précédents d'Autun et de Chambéry, le Comité local du V^e Congrès *Préhistorique de France* estima de son devoir de leur offrir une compensation, susceptible de laisser une impression durable. Dès sa première réunion, d'accord avec le Comité général, il décida donc d'adjoindre à ce Congrès, à côté des excursions habituelles, une nouvelle attraction : une Exposition de Pré et Protohistoire, comprenant à la fois une partie ethnographique, une section française et étrangère, et une section départementale, où figurait un ensemble céramique permettant aux visiteurs de suivre dans son évolution l'industrie céramique du Beauvaisis.

Une telle entreprise n'était pas sans difficulté ; il fallait trouver un local très éclairé et assez vaste pour abriter de nombreuses col-

lections, des ressources indispensables, et enfin des confrères obligés, consentant à se priver pendant plusieurs mois de leurs pièces les plus précieuses.— Le local fut vite découvert. La chapelle désaffectée du Collège des filles, pourvue de larges baies et située sur une des principales artères de la ville, était bientôt mise à la disposition des organisateurs. Des subventions généreusement accordées par M. le Ministre de l'Instruction publique et par le Conseil général de l'Oise sur les instances de M. le D^r Baudon, assuraient le tiers des dépenses à engager. Restait le plus difficile à obtenir, le prêt des collections. Les collectionneurs, craignant pour leurs trésors, n'allaient-ils pas refuser leur concours, en alléguant que ces derniers couraient de grands dangers? Lors de la clôture d'une Exposition universelle, quelques-uns n'avaient point revu leurs objets; n'allait-il pas en être encore de même? Désireux d'accorder toute la sécurité désirable, d'affirmer sa volonté absolue d'éviter le retour de semblables déboires, le Comité local, par circulaire spéciale, s'engagea à prendre à son compte le port aller et retour des collections, l'assurance contre les accidents, le vol et l'incendie, le gardiennage de jour et de nuit, et enfin d'installer, **lui-même**, dans les vitrines les pièces qui lui seraient confiées. Sans doute ces garanties ne parurent pas suffisantes à certains collègues, car beaucoup tardèrent dans leurs envois et d'autres s'abstinrent, sous le fallacieux prétexte d'un encombrement. Si le classement général se ressentit quelque peu de ces retards ou abstentions, qui obligèrent à des remaniements successifs, le Comité n'en continua pas moins activement ses préparatifs et sut y remédier de son mieux.

b) *Inauguration de l'Exposition.*

Le 4 juillet, contrairement aux pronostics des indifférents, l'Exposition Préhistorique de Beauvais ouvrait à son heure, et était inaugurée par M. Dujardin-Beaumetz, Sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts.

Le Bureau du Comité de l'Exposition, composé de M. le D^r Baudon, de MM. A. de Mortillet, D^r Guébard, Stalin et Thiot, vice-présidents, de MM. le D^r Marcel Baudouin et Quignon, professeur au Lycée, secrétaires généraux, firent au Ministre les honneurs des salles, ainsi qu'aux Présidents d'honneur, M. Raux, préfet de l'Oise, M. Dupont, sénateur, et M. Desgroux, maire de Beauvais.

A la suite de cette visite, et après la réception des fonctionnaires, M. le D^r BAUDON, devant un nombreux auditoire prononçait le discours suivant.

« Je ne voudrais pas, dès mes premiers mots, semer dans votre âme un effroi qui serait justifié ; mais je suis obligé de vous déclarer que mon rôle, aujourd'hui, est de faire remonter mon discours avant le Déluge.

Vous ne vous étonnez donc pas, mon cher Ministre, qu'à l'occasion de cette Exposition, je parle un peu des centaines de milliers de siècles depuis lesquels notre Planète, à l'état de gaz d'abord, de nébuleuse ensuite, s'est échappée du Soleil, avec lequel, probablement, elle ne vivait plus en parfaite harmonie.

Au bout de je ne sais combien de péripéties et d'enfantements bizarres, elle a donné naissance à des gens assez sots pour vouloir rechercher l'origine de leur espèce, et connaître les misères par lesquelles sont passés leurs semblables, avant de devenir les Hommes, qui s'estiment raisonnables, de notre époque actuelle.

Ces sots sont les Préhistoriens, qui passent leur temps à ramasser des cailloux, au moyen desquels ils essayent de reconstituer l'Histoire de l'Humanité.

J'ai souvent entendu dire, par des Sages, qu'il ne fallait pas trop rechercher ses ancêtres, de crainte d'y trouver, dans les temps écoulés, des individualités, dont on ne saurait se glorifier d'être issu.

Les Préhistoriens n'ont pas à redouter ces investigations dans le passé.

L'Ancêtre dont ils désirent connaître la vie ne peut troubler rétrospectivement leur conscience.

Leur amour-propre ne pourrait même pas être froissé, si jamais on leur démontrait qu'il tirait son origine du singe, chose peu probable du reste.

Il n'était que son voisin dans l'échelle des êtres ; et l'on sait aujourd'hui qu'il n'avait avec cet animal respectable que des analogies relatives, depuis que le Dr Dubois a découvert, à Java, le fossile du précurseur de l'homme, le Pithécantrope. Ces investigations offrent le plus grand intérêt et font plus spécialement l'objet des études des Anthropologistes et des Biologistes.

En remontant de plus en plus dans la suite des temps, ils sont arrivés à prouver qu'à l'exemple de tous les êtres animés, l'homme provient originairement d'une Cellule, émanée de milieux minéraux, qui fut douée de la propriété particulière de se développer et de se reproduire.

Les Préhistoriens laissent à ces savants le soin de s'occuper de ces questions troublantes à plus d'un titre.

Ils ne sont, eux, que des Palethnologues, étudiant l'Homme et ses mœurs depuis sa première apparition sur notre globe jusqu'au jour où des documents écrits nous ont permis d'établir son histoire sociale d'après des données à peu près certaines.

Vous venez de parcourir rapidement, mon cher Ministre, les nombreuses vitrines où sont exposés les restes industriels de nos ancêtres.

Vous avez vu, classé aussi méthodiquement qu'on peut le faire dans une exposition où les collectionneurs aiment à voir réunir, à côté les uns des autres, tous leurs trésors, l'outillage que l'Homme a utilisé aux différentes époques de son évolution.

Vous avez vu l'outil le plus fruste, le caillou à peine dégrossi dont il usait dès son origine, simultanément avec le bâton qu'il arrachait aux arbres, pour se défendre contre les animaux redoutables qu'il rencontrait, et qui, comme lui, avaient à assouvir les besoins impérieux de la faim.

Plus tard, à l'Époque dite Chelléenne, il a appris à éclater le bloc de silex, à lui donner une forme plus utilitaire, en assurant la préhension de l'outil par l'ablation des protubérances ou des arêtes trop vives, qui pouvaient blesser sa main.

À la fin de cette première période quaternaire, vous apercevrez déjà, et je parle ici au Ministre des Beaux-Arts et à l'Artiste, des formes qui dénotent non seulement une grande habileté dans la taille de la pierre, mais un sens artistique qui ne fera que croître.

Dès l'époque dite du Moustier, les facultés industrielles de l'Homme se développent. Il sait débiter le silex par tranches, dont il utilise les longues lames qu'il façonne en couteaux, en scies, en pointes aiguës, qu'il enchâsse dans des tiges de bois pour en faire des armes.

Aux époques suivantes, le travail de la pierre est à son apogée.

Y a-t-il rien de plus merveilleux que ces longues pointes de lance Solutréenne, dont les formes en feuille de saule et de laurier, les retouches si habiles, font l'admiration même des profanes en Préhistoire.

Nous touchons à une époque particulièrement intéressante pour vous, mon cher Ministre.

Pour la seconde fois, depuis la longue période Glaciaire Moustérienne, la température s'est profondément modifiée.

Au début du Quaternaire, il faisait chaud; et nos régions avaient abrité l'*Elephas Antiquus* et le *Rhinoceros Merkii*, dont on a retrouvé les traces à Saint-Just-des-Marais, tout près d'ici.

À la période glaciaire du Moustier, ces animaux, que le froid fit disparaître, ont été remplacés par le *Rhinoceros tichorinus* et par le *Mammoth*, cet autre éléphant recouvert de laine et de crins, dont la ballastière de Bailleul renferme de si nombreuses molaires et les énormes défenses.

Après s'être un peu réchauffée, la température est redevenue froide et sèche; et l'on voit d'autres animaux, le saïga et le renne, proliférer sous notre ciel.

Depuis longtemps déjà, l'Homme s'était réfugié dans les grottes et sous les abris. Son intelligence s'était développée, et il avait appris à braver les intempéries.

Sur les bords des rivières poissonneuses, qui lui fournissaient abondamment de quoi vivre, il occupait ses loisirs à graver sur les os de renne et l'ivoire, dont il avait fait des sagaies et des harpons, non seulement les ornements que son imagination lui traçait, mais aussi les animaux qui l'entouraient. Les rochers qui lui servent d'abri deviennent les tablettes sur lesquelles il reproduit leurs habitudes. Ses gravures et ses sculptures sont si vraies, elles dénotent un tel esprit d'observation, un tel sens de l'art, que les meilleurs de nos animaliers ne font pas mieux ni plus délicatement.

Mais les saisons deviennent moins rigoureuses ; le Renne, cet excellent animal qui foisonnait à l'époque précédente, puisqu'on a pu, rien que dans une grotte des Pyrénées, en reconstituer plus de 4.000 individus, émigre dans des régions plus septentrionales.

Les Troglodytes quittent leurs cavernes pour se construire des huttes et des habitations sur pilotis, sur les bords des lacs.

Des mœurs nouvelles importées par des envahisseurs ont modifié les habitudes de nos ancêtres.

Les arts sont délaissés au profit d'un genre de vie plus utilitaire.

La civilisation Néolithique commence. A la pierre taillée succède la pierre polie, avec la division extrême de son outillage.

La domestication des animaux, la création de l'agriculture, l'invention de la poterie datent de cette époque. C'est à ces temps également que remonte l'édification des monuments dits Mégalithiques, de ces menhirs, de ces dolmens, tombeaux immenses, dont beaucoup furent détruits, et que les Préhistoriens vous remercient, mon cher Ministre, d'avoir mis dorénavant à l'abri du vandalisme.

Par suite des invasions qu'a subies notre Pays, le métal, le bronze prend, petit à petit, la place du silex dans les parures, dans les couteaux, les poignards et les haches.

Le fer, à son tour, détrône le bronze. Avec lui naît une civilisation nouvelle, dite d'Hallstatt, dont le sens artistique ne manque ni de grandeur ni de goût.

L'Époque Gauloise apparaît. Les sépultures de la Marne nous ont montré toute son importance ; mais notre Pays est bientôt livré à l'invasion Romaine et à l'envahissement, d'abord lent et continu, violent ensuite, de tous les peuples qu'avaient entraînés avec elles les Armées Romaines.

Les mœurs, les habitudes de nos ancêtres, leur art particulier se modifient sous les influences extérieures.

Puis, la grande invasion Franque a décimé nos régions, apportant avec elle un art un peu barbare peut être, mais qui ne laisse pas que d'impressionner, et que les bijoux exposés dans les vitrines de M. Boulanger, l'archéologue si distingué et si érudit de Péronne, mettent bien en évidence.

Je viens de vous faire parcourir, mon cher Ministre, plus rapidement qu'avec un cinématographe, les 200.000 années pendant lesquelles s'est développée l'évolution industrielle de l'Humanité.

Nous nous sommes arrêté aux temps Carolingiens ; mais, en ce qui concerne la poterie, nous avons cru qu'il n'était pas sans intérêt de faire connaître les productions actuelles, les grès de Savignies et de l'artiste Ziegler, les faïences populaires de Saint-Paul et de l'Italienne, qui ont joui d'une certaine réputation du xv^e au xix^e siècle.

A côté de l'éminent artiste Delaherche, qui est hors de pair, qui connaît et qui pratique si habilement lui-même l'art du potier et de l'émailleur, il est d'autres jeunes céramistes, dont les produits ont été remarqués.

M. Hucleux, Gréber et d'autres, qui continuent dans notre région l'œuvre de leurs prédécesseurs, les vieux potiers du Beauvaisis, et dont nous avons voulu mettre en évidence les essais, si recommandables.

Cette Exposition de l'art céramique local, annexée à l'Exposition préhistorique, reposera les yeux et l'esprit, dont nous avons voulu exciter la curiosité et la réflexion, en montrant quels longs efforts il a fallu faire avant d'atteindre le degré de civilisation dont nous jouissons aujourd'hui.

En accumulant les matériaux d'études, dont tireront profit les Préhistoriens qui se réuniront en Congrès à Beauvais, le 25 juillet, nous avons essayé de provoquer le goût de la Préhistoire, et de prouver aux plus incrédules qu'elle était devenue une Science véritable, qu'il était utile d'enseigner, tant au point de vue philosophique qu'au point de vue social.

Nous savons, mon cher Ministre, tout ce que vous avez fait, et tout ce que vous ferez encore pour elle.

En vous demandant de présider à l'inauguration de cette Exposition, la première en date, nous avons voulu vous manifester toute notre reconnaissance ! »

c) *Description de l'Exposition.*

Comme il a été dit plus haut, l'Exposition, couvrant environ cent soixante mètres sur quatre-vingt centimètres de surface horizontale, en dehors de la surface verticale donnée par les murs, se subdivisait en deux sections, également intéressantes à des titres divers : l'une, installée dans la nef de la Chapelle, réservée à l'ethnographie, à la pré- et protohistoire française et étrangère et à l'anthropologie ; l'autre, placée dans le transept, et affectée à la préhistoire de l'Oise et à la Céramique.

Cette Exposition reçut, du 4 juillet au 8 août, plus de 3.000 personnes, et fut l'objet de la part de MM. Baudon, Stalin et Thiot, de plusieurs Conférences de Vulgarisation aux institutions et écoles.

Nous n'entreprendrons pas ici la description détaillée⁽¹⁾ des objets contenus dans les vitrines des deux sections, non plus que la description, même sommaire, de ces sections. Cela nous conduirait trop loin. L'admirable série présentée par M. Boulanger (de Péronne), mériterait, à elle seule, plusieurs feuilles ; mais, en revanche, nous ne négligerons pas de citer en bas de page, les noms des personnes et des établissements dont la désintéressée collaboration a contribué incontestablement à l'éclatant succès de l'Exposition de

(1) Ceux de nos adhérents, qui tiendraient à posséder cette description, n'auront qu'à demander le Catalogue, publié par Prévost frères, libraires, à Beauvais. — Prix : 0 fr. 80.

Beauvais. C'est bien le moindre hommage que nous soyons autorisés à leur rendre (1).

Puisse leur exemple stimuler les bonnes intentions et provoquer, à l'occasion d'un futur Congrès, l'organisation, à Paris, dans un cadre digne d'elle et sur des bases plus étendues d'une deuxième Exposition préhistorique !

D^r B.



L'EXPOSITION PRÉHISTORIQUE DE BEAUVAIS était installée dans l'ancienne Chapelle du Collège Jeanne Hachette, rue des Jacobins.

Le Comité de l'Exposition de Beauvais a bien mérité de la Préhistoire. Le but essentiel de l'Exposition était de rassembler des matériaux authentiques, de les grouper par périodes, et de les présenter d'une manière intelligente, et pratique pour les visiteurs.

C'est en cela surtout qu'elle diffèrait de ce que l'on voit dans nos grands Musées. Du premier coup d'œil, on comprenait l'histoire du Silex depuis le début de son utilisation éolithique, jusqu'à la fin de la période du polissage. Il fallait, pour obtenir ce résultat, la compétence de gens du métier, de savants dévoués, possédant admirablement leur science préhistorique.— Seuls des Praticiens consommés pouvaient mener à bien une telle entreprise.

(1) D^r Atgier (Livry); D^r Baudon (Beauvais); D^r M. Baudouin (Paris); Beauvais (Saint-Paul, Oise); Bicknell (Bordighera, Italie); Blin (Courbevoie); Boulanger (Péronne); Brasseur (Gournay-en-Bray); Champagne (Arcueil); Chédeville (Gisors); Colin E. (Paris); Coutil (Saint-Pierre-du-Vauvray); Commont V. (Amiens); M^{me} Crova (Cherbourg); Debruge (Constantine); Denoyelle (Beauvais); Deschastres E. (Saint-Germain-en-Laye); Deydier (Cucuron); Deyrolles (les fils d'Emile) (Paris); Dharvent (Béthune); Doigneau (Fontainebleau); Dramard (Fontenay-sous-Bois); Dufossé (Chambly); Lieutenant Fleury (Sousse, Tunisie); Flamand (Alger); D^r Gidon (Caen); Giroux L. (Saint-Mandé); de Givenchy (Paris); Groult (Beauvais); D^r A. Guébbard P. (Paris); D^r Haake (Brunswick, Allemagne); Hauser (Les Eyzies); Jacquot (Grenoble); Lejeune J. (Bresles); D^r Henri Martin (Paris); Mallet (Palaiseau); Morot (Paris); M^{me} de Maret (Les Ormeaux, Vienne); Adrien et Baul de Mortillet (Paris); Lieutenant Molandin (Limoges); Morin Jean (Paris); Musées de Beauvais, Nîmes et Tournon; de Samaza (Paris); Pagès-Allary (Murat); Petit (Mouy, de l'Oise); Lieutenant Pézard (Beauvais); Plessier (Compiègne); Ratinet (Beauvais); Rendu (Maignelay); Romain (Le Havre); Charles Schleicher (Paris); Société d'Histoire Naturelle de Loir-et-Cher (Blois); Société Préhistorique de France (Paris); D^r Soubeyran (Andeville); Stalin G. (Beauvais); Taté (Paris); Thiot (Marissel-lès-Beauvais); Thierry (Saint-Pierre-ès-Champs); Armand Viré (Paris); M^{me} Wimpy (Longueil, Sainte-Marie).

Delaherche Auguste (Armentières, La Chapelle-aux-Pots); Faïencerie Héraldique (Pierrefonds); Greber (Charles (Beauvais); Hucheux et Rivière (La Chapelle-aux-Pots).

L'énergie des organisateurs a suppléé à la pénurie des ressources financières; et nos savants Collègues ont donné une preuve excellente de ce que peut le dévouement à la Science.

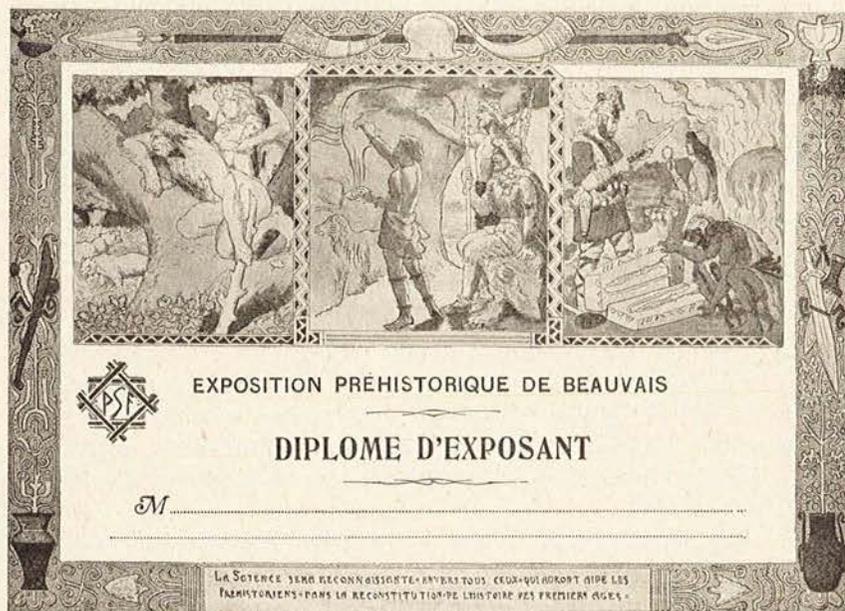


Fig. 3. — DIPLOME D'HONNEUR de la Société Préhistorique de France, décerné à tous les Collaborateurs de l'EXPOSITION PRÉHISTORIQUE DE BEAUVAIS (1909).

Pour la première fois, en France, la Préhistoire est sortie victorieusement des néfastes ornières de la routine et des incompétences administratives et officielles. — Les Congressistes rendirent hommage aux dévoués Collègues qui organisèrent l'Exposition et remercièrent MM. Baudon, Stalin, Thiot, Quignon, Ratinet, Denoyelle, etc., des magnifiques résultats obtenus.

II. — VISITE DE LA COLLECTION DE M. CHARLES JANET, Ingénieur, à Beauvais.

Un certain nombre de Congressistes ont visité la collection et le laboratoire de M. Charles Janet, pendant la durée du Congrès.

Ils y ont examiné plusieurs séries d'échantillons, à savoir :

- 1° Une série de *Silex taillés de la Ballastière de Mont-Guillain*.
- 2° Une série de *Silex taillés de la Butte de la Justice, de Bracheux*. Cette petite série contient plusieurs pièces remarquables, très intéressantes par leur rareté.

3° Une série de *Silex taillés du niveau de la terre à briques d'Allonne*. Dans cette série figurent, sous la dénomination de *lithocoptes* (de λίθος, pierre, et κοπτω frapper, entailler), un grand nombre de « coups-de-poing ». Quelques-uns de ces silex montrent, sur une face, une patine grisâtre, et, sur l'autre face, une patine très blanche. La face à patine blanche était la face supérieure du silex, *in situ*, dans la terre à briques. Un bon nombre de ces pièces semblent bien avoir été taillées pour être tenues, dans la main, à la façon qui a été indiquée par Gabriel et Adrien de Mortillet (*Musée préhistorique*, 1881, pl. 9, Fig. 48).

Pour M. Janet, l'homme de l'époque paléolithique employait vraisemblablement les Lithocoptes, à l'occasion, comme arme offensive ou défensive contre ses semblables; mais ils lui servaient, probablement plus souvent, comme instrument pour tuer et dépecer le gros gibier pris dans les pièges.

4° Une série de *fossiles* des divers niveaux de la craie supérieure (Craie à *Belemnitella mucronata*, Craie à *Actinomatax quadratus*, Craie à *Marsupites ornatres*. Craie à *Micraster coranguinum*), niveaux dans lesquels se trouvent la plupart des *Puits* et des galeries, creusés par l'homme préhistorique *pour la recherche des rognons de silex frais*.

5° Une série de *fossiles* du sable thanétien de la *Butte de la Justice de Bracheux*, parmi lesquels figure l'*Ostrea bellovacensis*. Cette huître a formé plusieurs bancs superposés, encore bien visibles, *in situ*, dans la coupe de la butte. Ces bancs ont, sans doute, lors du début du creusement des vallées, joué un rôle protecteur qui a été la cause déterminante, initiale de la conservation de cette butte, sur laquelle l'homme de l'époque paléolithique est venu s'établir plus tard.

Pour terminer la visite, on a jeté un coup d'œil rapide sur quelques travaux *zoologiques* en cours d'exécution; puis sur une collection de *micrographie zoologique*, se rapportant à l'examen des organes qui, par leurs homologues, peuvent guider dans l'étude des rapports ancestraux qui existent entre les Invertébrés (Vers, Vermoides) et les Vertébrés, et par conséquent entre ces Invertébrés et l'Homme.

III. — AUTRES COLLECTIONS PARTICULIÈRES.

Nombre de collègues ont visité aussi les parties des Collections du Docteur BAUDON, Président; THIOT; STALIN; DENOYELLE; Docteur LAMOTTE, ancien interne des hôpitaux de Paris, etc., qui n'étaient pas exposées à la Chapelle du Collège Jeanne Hachette. — Ils y ont vu des pièces scientifiquement fort intéressantes.

B. — Visite de la Manufacture de Tapisseries ; Musée archéologique. — Tour de Ville : Cathédrale ; Eglise Saint-Etienne ; Vieilles-Maisons ; etc.

[Mardi 27 Juillet 1909].

I. — VISITE DE LA MANUFACTURE DE TAPISSERIES.

Les Congressistes visitent d'abord la célèbre Manufacture de tapisseries de Beauvais, fondée en 1664, sous le nom de « Manufacture royale de tapisseries de haute et basse lice ». L'entreprise fut concédée à Louis Hinard, marchand tapissier de Paris, originaire de Beauvais, avec privilège accordé pour trente ans. Louis Hinard attira à Beauvais plus de cent ouvriers étrangers et se retira en 1684. Il fut remplacé par Philippe Behagle, qui y institua une école de dessin, excellente innovation, qui eut les plus heureux effets. En 1734, le Directeur Nicolas Besnier s'associa le peintre Jean-Baptiste Oudry, qui se prodigua totalement à son œuvre. Les ouvrages de la manufacture atteignirent un degré de perfection prodigieux et lui assurèrent le renom qu'elle a conservé depuis lors. Aux grandes tentures que fabriquait la manufacture, Oudry adjoignit la production de toutes les pièces d'ameublement qui furent les ornements les plus gracieux des salons du XVIII^e siècle. La réputation de la manufacture devint universelle; et ses affaires dépassèrent toutes les prévisions.

Le renom des tapisseries de Beauvais, qui s'était un peu affaibli aux époques troublées de notre histoire, a repris tout son éclat sous l'habile et artistique direction de M. Jules Badin. Les Congressistes visitent d'abord la collection de la manufacture, véritable joyau du goût le plus raffiné et d'une exécution admirable; puis les ateliers, où les artistes les initient aux diverses étapes de ce qui sera bientôt un nouveau chef-d'œuvre.

Au nom des Congressistes, M. le D^r A. GUÉBHARD, ancien Président, remercie M. Badin d'avoir bien voulu les guider au milieu des merveilles de la Manufacture.

II. — VISITE DE LA VILLE DE BEAUVAIS.

La visite de la Ville se fait sous la direction de M. Quignon, le savant professeur du Lycée, secrétaire général du Comité local.

Les Congressistes ne pouvaient souhaiter un cicérone connaissant mieux son vieux Beauvais et le présentant d'aussi aimable et pittoresque façon. Nous lui exprimons ici toute notre admiration et toute notre reconnaissance pour la belle leçon de

patriotisme profond qu'il nous a faite, en nous guidant à travers les rues de la vieille cité.

Les Congressistes se rendent à l'Église Saint-Etienne, qui vient d'être en partie restaurée. Cette église se compose de deux parties très distinctes. La nef et le transept sont du ^{xii}^e siècle; les voûtes sont à pleins cintres, avec des croisées ogivales tout à fait primitives et des chapiteaux des plus intéressants. Le croisillon nord est percé d'une rose à douze divisions, représentant une roue de fortune. Une fort belle porte romane est surmontée de motifs fort curieux, dont la rangée supérieure a été restaurée. Le chœur est du ^{xvi}^e siècle. Les vitraux sont de véritables merveilles, que M. Méry, l'artiste peintre décorateur bien connu, se chargea de présenter aux Congressistes.

Possédant passionnément son sujet, M. Méry nous dit, en artiste érudit et en technicien consommé, l'histoire des belles verrières du ^{xvi}^e siècle, qui ornent le chœur de Saint-Etienne. Il fit admirer, dans la chapelle Saint-Eustache, une belle verrière de 1554 : Vie de saint Eustache; J.-C. portant sa croix; J.-C. à l'agonie; sainte Marguerite foulant aux pieds le dragon. Dans la chapelle Saint-Pierre, une verrière de 1548 : martyr de saint Pierre; conversion de saint Paul. Dans les deux travées suivantes, verrières représentant le martyr de saint Etienne; le repas des disciples d'Emmaüs; les miracles de saint Nicolas; la belle verrière du Jugement dernier. Dans la chapelle de la Vierge : le repos en Egypte; la Mort de la Vierge; le Crucifiement; la Résurrection. Une verrière de 1518, figurant l'arbre de Jessé; puis un vitrail du ^{xvi}^e siècle : saint Martin, partageant son manteau, dans la chapelle de N.-D. de Lourdes.

Enfin, dans le bas-côté nord, le tombeau du peintre Oudry.

N'oublions pas sainte Wilgeforte, vierge légendaire du Portugal, représentée avec une barbe épaisse, et qui ne serait autre qu'un Christ du ^{xv}^e siècle!

En quittant Saint-Etienne pour se rendre au Musée, les Congressistes remarquent sur la place de l'Hôtel-de-Ville, la Maison des Trois-Piliers, datant de 1268; puis la maison de l'Image Saint-Jean, avec ses sculptures Renaissance; et, derrière cette maison, un Hôtel Renaissance, avec une fontaine décorative de Greber. L'Hôtel de Ville, bâti vers le milieu du ^{xviii}^e siècle, occupe le côté sud de la Place, au centre de laquelle se trouve la statue de Jeanne Hachette, par Vital Dubray.

Le Musée est installé au N.-O. de la Cathédrale, dans l'ancien bâtiment de la Cour d'Assises.

Les collections qui y sont accumulées sont dignes d'un local

moins exigü. Il n'est pas douteux que la ville de Beauvais fera le nécessaire pour rémédier à une situation aussi déplorable. Quand une ville a l'heureuse fortune de posséder des dévouements capables d'accumuler autant de reliques de son histoire, elle se doit de les loger d'une façon irréprochable et digne d'attirer les visiteurs.

Les superbes collections de céramique, d'histoire naturelle, de préhistoire et d'histoire locale de tous les âges, ne doivent pas rester plus longtemps dans une situation désastreuse pour la bonne renommée de Beauvais.

La Municipalité s'inspirera de ce que l'on peut faire quand on le veut, en constatant les résultats que vient d'obtenir un petit groupe de savants de de l'Oise, en créant et en installant l'Exposition Préhistorique. Nul doute qu'elle ne profite de leur succès et ne fasse appel à leur expérience.

Du Musée, les Congressistes visitent la Cathédrale. Ce splendide monument gothique fut commencé en 1227. En 1270, la grande voûte était achevée; elle s'écroula en 1284. Le transept fut bâti de 1500 à 1548.

En 1520, Jean Vast fit élever une tour en pierre sur les quatre piliers du centre; vingt-trois ans plus tard, la flèche tomba avec la tour et les quatre piliers.

L'achèvement de la cathédrale fut abandonné au commencement du xvii^e siècle. Depuis cette époque, une clôture en bois ferme la partie ouest du monument inachevé.

Nous ne pouvons entreprendre une description, même sommaire, d'un tel joyau architectural, que notre savant cicérone nous fit visiter dans tous ses détails, attirant l'attention sur la hauteur des voûtes (1), la hardiesse et l'élégance des piliers, sur la beauté des verrières, des grilles, des tapisseries, des sculptures, sur la splendide horloge astronomique, etc., etc. Les magnifiques façades gothiques, le portail Saint-Pierre et le portail Saint-Paul avec leurs portes Renaissance sculptées par Jean Le Pot, sont autant de merveilles que l'on est heureux d'avoir vues.

A côté de la Cathédrale se trouve le Palais de Justice, ancien palais des Evêques de Beauvais. On y pénètre par une porte fortifiée du xiv^e siècle flanquée de deux tours surmontées de toits en poivrières. Au fond du jardin s'élève un palais du commencement du xvi^e siècle, avec trois jolies tourelles. Les portes, les fenêtres et les lucarnes sont décorées de superbes sculptures.

Du Palais de Justice, les Congressistes parcourent la ville, admirant les vieilles maisons aux poutres sculptées, les belles portes

(1) Voir *Le Monde Moderne*, 1901, XIV, p. 785.

des XVI^e et XVII^e siècles et les façades originales où le bois s'associe gracieusement à la céramique.

Avant de se séparer, les Congressistes remercièrent chaleureusement M. Quignon, rendant un profond hommage au savant, dont l'érudition et l'amabilité les avaient charmés.

C. — *Les Grandes Conférences.*

I. — LES CONFÉRENCES PRÉHISTORIQUES DE BEAUVAIS, AVANT LE CONGRÈS.

[Juillet 1909].

Avant le Congrès, pendant le mois de juillet, ont eu lieu, au Théâtre de Beauvais, mais à l'occasion de l'*Exposition préhistorique*, trois Conférences de vulgarisation scientifique, avec projections lumineuses. — Elles ont eu un grand succès de curiosité.

La première a été faite, le deuxième dimanche de juillet, sur l'*Homme préhistorique*, par M. A. DE MORTILLET, président d'honneur de la *Société préhistorique de France*, et Directeur de l'*Homme préhistorique*.

La seconde a été faite par M. le Dr Adrien GUÉBHARD, Président de la *Société préhistorique de France*, sur les *Moyens de défense de l'Homme préhistorique* [Camps, enceintes, etc.].

La 3^e conférence a été celle que M. le Dr Marcel BAUDOUIN, Secrétaire général de la *Société préhistorique de France* et du *Congrès préhistorique de France*, a faite, le dimanche soir 25 juillet, non seulement devant le public local, mais devant la plupart des membres du *Congrès préhistorique*, déjà arrivés à Beauvais. Elle avait pour titre la *Parure préhistorique*. — La *République de l'Oise* en a publié le bref compte-rendu suivant (27 juillet 1909) :

« La troisième Conférence préhistorique, organisée par le Comité local de l'Exposition, a été donnée, à 9 heures, au Théâtre, sous la présidence de M. le Dr Baudon. Il y avait plus de 300 personnes, parmi lesquelles nombre de dames et les personnalités déjà citées aux deux précédentes conférences.

M. le Dr Baudon, en quelques mots aimables, a présenté le Conférencier, M. le Dr Marcel Baudouin, Secrétaire général de la *Société préhistorique de France*, qui a traité un sujet tout à fait curieux et des plus intéressants : « La Parure aux temps préhistoriques ».

Le Conférencier, dans un langage clair et imagé, a défini d'abord ce qu'était la *Parure* : « Une *invention* humaine, destinée à orner le corps des humains, en y ajoutant quelque chose pour en cacher les défauts, en dissimuler les imperfections, ou en rehausser la beauté et l'harmonie ».

La Parure est une première manifestation de l'Art, puisque c'est un *artifice*, auquel l'humanité a recours pour tromper ceux qui la regardent, et lui donner l'illusion d'une beauté que la Nature ne lui a pas fournie. L'humanité a l'instinct de la conservation de la race et de son amélioration, et par conséquent celui de la beauté. La Parure fut aussi, grâce à cet instinct, un moyen pour les deux sexes de plaire et de séduire.

Où l'Humanité fut-elle chercher sa parure? Le conférencier l'explique et l'expose, en commentant une foule de projections et en montrant que l'homme, comme la femme, ont pris copie sur les Animaux, les Invertébrés d'abord (Insectes, etc.), les Vertébrés ensuite, et leur empruntèrent les poils, les plumes, etc. — L'Humanité a d'abord emprunté des *parures naturelles* aux animaux; puis elle en a créé d'*artificielles*.

Elle inventa alors la peinture du corps, le tatouage, et le fard; enfin les bijoux. — C'est l'homme, et non la femme, qui a commencé!

Alors défilent, devant l'écran, les parures primitives: pierres percées ou os percés. Puis la parure devient plus délicate, plus finie; et l'on peut suivre, par l'évolution des Bijoux, l'évolution, mentale et sociale, de l'Humanité!

La Parure devient alors une marque distinctive des dignités et des ordres de classes; et l'on voit tour à tour les colliers, les bracelets, les bagues, les boucles d'oreilles, les fleurs, et les... rubans, devenir aussi bien la parure de la femme que celle de l'homme.

Et le Conférencier conclut en disant que la Parure existera toujours, puisqu'elle est un besoin instinctif de l'humanité et un sentiment naturel d'amour-propre et d'orgueil pour chacun de se distinguer des autres.

Il n'est pas besoin de dire que cette Conférence a été très goûtée et que le public charmé a manifesté tout son plaisir par de chaleureux applaudissements.

M. le Dr Baudon s'est fait l'interprète de tous, en adressant toutes ses félicitations et ses remerciements au Dr Marcel Baudouin ».

II. — CONFÉRENCE DE VULGARISATION DU CONGRÈS PRÉHISTORIQUE.

[Mardi, 27 juillet soir].

LA PRÉHISTOIRE DANS L'OISE.

M. le Dr BAUDON, Président du Congrès, a fait, à 8 heures du soir, la Conférence de *Vulgarisation locale*, organisée par le Comité local de chaque Congrès.

Plus de 400 personnes y assistaient. — Au premier rang, M. RAUX, préfet de l'Oise; MM. Launois, Secrétaire général de la Préfecture; DESGROUX, maire de Beauvais; Cassagneau, trésorier général; Bousson, conseiller de préfecture, etc. etc.; tous les membres présents du Congrès et du Comité local de Beauvais.

III. — COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES A PROJECTIONS
LUMINEUSES.

[Mercredi soir : 8 Juillet, 8 heures].

Plusieurs Communications scientifiques ont eu lieu le Mercredi 28 juillet, à 8 heures du soir, et ont été accompagnées de projections lumineuses. — Voici un bref résumé de celles qui ne sont pas publiées dans ce volume.

1^o COMMUNICATION AVEC PROJECTIONS SUR LE DÉPEÇAGE DES ANIMAUX
A L'ÉPOQUE MOUSTÉRIENNE.

M. le D^r Henri MARTIN (Paris). — L'auteur a démontré, devant les membres du Congrès réunis dans la Salle du foyer du Théâtre, le 28 juillet 1909, que le Dépeçage, à l'époque moustérienne, était déjà doté d'une technique très avancée.

La section de la peau suivant certaines lignes est prouvée par des traces retrouvées sur le sternum. Les phalanges, avec des coupures circulaires, la base des bois de renne au niveau des protubérances du crâne, portent des coupures circulaires caractéristiques.

L'éviscération est également prouvée par les coupures sur la face interne de l'iliaque et la face interne des côtes. La désarticulation de toutes les régions fut communiquée dans cette séance, avec des clichés pris sur des pièces de La Quina. La technique parfois compliquée et l'habileté de nos ancêtres furent démontrées et prouvées à l'aide d'arguments convaincants.

Les derniers clichés furent consacrés à l'étude des coupures, des fractures, et de leurs effets sur la production spontanée d'esquilles utilisables.

En un mot, cette communication retraça l'étude de toutes les manœuvres de dépeçage, reconstituées à l'époque moustérienne, à l'aide des lésions observées sur les os. — C'était aussi le résumé d'un travail en cours de publication, que notre collègue a bien voulu exposer au Congrès.

2^o LA FOUILLE DE LA GROTTÉ SÉPULCRALE NÉOLITHIQUE DE BELLE-
VILLE, A VENDREST (S.-ET-M.) [PROPRIÉTÉ DE LA S. P. F.].

M. le D^r Marcel BAUDOIN (Paris), choisi comme Directeur des Fouilles de cette Grotte, qui appartient à la *Société Préhistorique de France*, a fait passer sous les yeux des Congressistes, en les commentant, une trentaine de vues photographiques, prises au cours de la fouille ayant duré plusieurs jours, et dues à MM. E. TATÉ, Henri

MARTIN, Marcel BAUDOUIN, Edmond HUE, Ph. REYNIER, etc., etc., en mai 1909.

Ces projections ont démontré, — mieux qu'un long discours, — que la *Méthode scientifique* la plus rigoureuse, la plus précise, et la plus moderne, avait été employée pour ce travail, et que la Restauration de la Grotte a été exécutée avec un réel succès technique.

D. — *Banquet du Ve Congrès Préhistorique de France.*

[Vendredi 30 juillet 1910].

Le Banquet officiel du *Congrès préhistorique de France* a eu lieu à l'Hôtel de France et d'Angleterre, le vendredi soir 30 juillet, à 7 h. 1/2. — Là trouvent déjà réunis, avec d'autres personnes attendant le retour des excursionnistes de ce jour, M. le Préfet de l'Oise et M^{me} Raux; M. le Maire de Beauvais, et M^{me} Desgroux (1).

En invitant les convives à s'asseoir, M. BAUDON excuse M. Desgroux de ne pouvoir prendre part au banquet, en raison de l'obligation dans laquelle il est de présider la séance du Conseil municipal.

Aussitôt commence le service du dîner, qui certainement maintiendra la réputation déjà bien établie de M. Amiot (2).

Au moment où l'on verse le champagne, M. le Dr Baudon se lève.

Il exprime l'idée, à la veille de la séparation, que les Congressistes seront heureux de leur séjour à Beauvais, et dit combien personnellement il seréjouit des relations nouvellement nouées.

Cette satisfaction, cependant, ne suffit pas dans un Congrès, où la Science doit trouver son profit. Il espère que la Préhistoire retirera quelques avantages des réunions, des discussions et des excursions, qui ont lieu pendant ces trois jours, ainsi que de la vulgarisation qui en découlera. Il adresse, en terminant, des remerciements au distingué Dr Chervin, ancien Président de la Société d'Anthropologie, venu exprès ce soir de Paris.

(1) L. DENOYELLE. — *République de l'Oise*, 3 août 1909.

(2) Menu du Ve Congrès Préhistorique de France, Beauvais (Oise) [Banquet du 30 juillet 1909]:

Consommé aux Perles du Japon, Barbue Sauce Hollandaise, Contre-Filet Portugaise, Poularde Rôtie, Salade, Petits Pois Nouveaux à la Française, Bombe Glacée à la Vanille, Fruits; — Desserts; — Vins: Bordeaux Blanc et Rouge, Saint Estèphe, Champagne; — Café [Grand Hôtel de France et d'Angleterre, F. AMIOT, Prop^{re}, Beauvais].

Il remercie M. le Maire de Beauvais de la réception ménagée aux Congressistes; puis M. le Préfet de l'Oise. Il constate avec joie que les Pouvoirs publics sont avec la Société préhistorique. Il rappelle le vœu exprimé par M. Dujardin-Beaumetz, lors de l'ouverture de l'Exposition, etsouhaite d'en voir organiser une autre, mais internationale cette fois.

M. Baudon boit à M^{me} Raux, à M^{me} Desgroux, aux dames des congressistes étrangers absentes, et à la future Exposition préhistorique internationale de Paris.

M. le P^r Louis PIGORINI parle ensuite, et dit que son admiration pour la France s'est encore augmentée pendant son séjour à Beauvais. Italien, il ne saurait oublier la participation de la France à la conquête de l'indépendance de l'Italie; et avec émotion il évoque le souvenir lointain du retour de nos soldats de Solférino, dont il a été témoin. « Permettez moi, dit-il, en levant son verre, de boire à la prospérité de votre grande patrie » !

M. le P^r RUTOT (de Bruxelles) dit que ses camarades de France et d'Italie ont eu déjà l'occasion d'adresser leurs félicitations aux organisateurs du Congrès et aux municipalités qui les ont reçus. Il rappelle, lui aussi, la part prise au siège d'Anvers par nos troupes françaises, pour donner l'indépendance à son pays. « Nous, Belges, dit-il, nous ne sommes pas ici des étrangers. Rien ne nous sépare de vous, Français: ni montagne, ni fleuve; à peine quelques petits points sur une carte. Rien ne nous empêche donc de nous considérer comme des vôtres. Nos collègues ont été accueillis par vous avec la sympathie la plus vive et ont pu travailler en commun pour le plus grand progrès de la science. » M. Rutot exprime le vœu que l'Exposition de Beauvais ait un lendemain. Il regrette de n'y avoir passé que deux heures, quand il faudrait plusieurs jours pour la visiter à fond. Devant se rendre au Congrès de Liège qui s'ouvre dans quelques jours, il garde néanmoins l'espoir de revenir étudier d'une façon plus complète et plus détaillée les merveilles accumulées dans nos collections. Pour finir, ajoute-t-il, laissez-moi dire aux autorités réunies ici: « Elevez la Science, car elle chasse la grossièreté, développe la courtoisie et l'aménité, et rapproche les nations. Je bois à la santé du président, M. Baudon; aux autorités, qui représentent le Gouvernement français à la Société préhistorique ».

M. le Professeur W. VOLLGRAFF, délégué du Gouvernement hollandais, prend la parole à son tour.

« Permettez-moi, avant que le Congrès se sépare, de vous exprimer ma vive reconnaissance pour le gracieux accueil qui nous a été réservé au milieu de vous et dans la Ville de Beauvais.

En envoyant un Délégué au Congrès préhistorique de France, le Gouvernement néerlandais, que j'ai eu l'honneur de représenter ici, a voulu rendre témoignage de l'intérêt qu'il prend aujourd'hui au développement des études préhistoriques, non seulement en Hollande, mais aussi à l'étranger, et principalement en France. Car c'est à la France, c'est au

pays des anciens Gaulois et de leurs ancêtres que l'on devra probablement un jour la solution de plus d'un problème de préhistoire qui intéresse à juste titre les archéologues et les Préhistoriens néerlandais.

Il est naturel qu'il en soit ainsi; car, à l'époque préhistorique, la population des Pays-Bas a du être apparentée de très près à la population France. Je pourrais ajouter, d'ailleurs, que ce ne sont pas là les seuls liens qui nous unissent.

Personnellement, je m'estime très heureux d'avoir pu assister à vos séances, à vos communications et discussions scientifiques, par lesquelles vous nous avez si bien initiés à vos méthodes d'investigation, ainsi qu'au mouvement des idées en France sur le terrain de la Science préhistorique. J'emporte de ce Congrès des impressions durables, et, quand je vous quitterai demain, soyez sûrs que ce sera à regret, et avec des sentiments d'admiration et de profond respect. Merci, encore une fois, merci de l'accueil hospitalier et si cordial que j'ai trouvé parmi vous.

Vous me permettrez en terminant, Messieurs, de rendre hommage à la Science française, qui brille d'un éclat toujours nouveau, aux patientes et laborieuses recherches des Préhistoriens français qu'il m'a été donné de voir de près et dont bénéficie, dans une très large mesure, le monde scientifique dans l'Europe entière. »

M. le PRÉFET DE L'OISE, s'adressant à son tour à l'assistance, dit qu'il ne se serait pas permis de prendre la parole dans une réunion comme celle-ci, ne s'en sentant pas la compétence, s'il n'avait été fait un tel éloge de notre pays; il se croirait donc coupable de ne pas dire au moins quelques mots. Il a le devoir de remercier les Étrangers, à la veille de leur départ, d'avoir bien voulu nous honorer de leur visite. Il espère qu'ils emporteront du Département et de ses habitants un bon souvenir. Au nom du Gouvernement, il remercie les étrangers de la collaboration précieuse, apportée au cinquième Congrès préhistorique de France. Il lève son verre en l'honneur des Chefs d'Etats dont ils sont les représentants, et boit à toutes les nations qui nous ont fait le grand honneur d'envoyer ici un Délégué.

M. le D^r A. GUÉBHARD, en termes spirituels, fait remarquer qu'il n'a pas été porté de toast spécial aux dames. Il veut réparer cet oubli et boit aux dames présentes.

M. le D^r HAAKE, délégué de Brunswick, boit « à la belle France ».

M. PAGÈS-ALLARY (de Murat) porte enfin le dernier toast à la Presse, collaboratrice du Congrès.

Toutes ces allocutions ont été saluées successivement par les bravos et les applaudissements des assistants, qui se séparèrent peu après, pour prendre un repos que la plupart d'entre eux avaient bien mérité.

L. D.

Liste des Assistants.

M. le Préfet, M. le Maire, M^{me} Roux, M. le Secrétaire général Launois, M^{me} Degroux, MM. Dr Marcel Baudouin, Kessler, Hutteau, Raulet, Thiot, Dr Lamotte, L. Pigorini, Dr L. Pigorini, Hue, M^{me} Hue, MM. Baron de Loé, Romain, Maertens, Tabariès de Grandsaignes, Dr Chervin, Chapelet, Gidon, M^{lle} Gidon, Dr Rutot, M^{me} Rutot, MM. Valdemar Schmidt, Langlassé, Langlassé fils, M^{me} Crova, MM. Renault, Denoyelle fils, Denoyelle Léonard, Dr Soubeyran, M^{me} Soubeyran, MM. Boulenger, Doigneau, Marot, Schmit, Pistat, Foucault, Dr Vergne, Herselin, Madame Loubère de Longpré, Madame Marcel Vernet, MM. Marcel Vernet, Philippe, Viré, J. Dharvent, Dharvent jeune, Coutil, Dr Kaake, Pagès-Allary, Heuzé, Brochet, Henriot, Bachelay, Roussel, Brasseur, Lewis, Morin Alexis, Morin Jean, Dubois de la Ruë, Fessard, Dramard, Dr Gilbert, Dr A. Guébbard, Franquelin, Deydier, Janet, Florance, M^{me} Florance, MM. Clément, Volgraff, Ad. de Mortillet, Dr Ballet, Stalin, Commont, H. Muller, L. Giraux, M^{me} L. Giraux, M. Dr Baudon, M^{me} Baudon, MM. Gambier, P. de Mortillet, M^{me} de P. de Mortillet, MM. Bardie, Dr Dévé, Murlot, Quignon.

E. — *Excursions Générales.*

RÉCIT DES EXCURSIONS.

Pour tous les récits détaillés des Excursions du Congrès, j'emprunterai à notre collègue, M. Denoyelle, les comptes-rendus in-extenso, qu'il en a publiés dans son excellent journal, la *République de l'Oise*. Je le remercie ici, très sincèrement, de son aimable collaboration au succès des Excursions du Congrès.

D'autre part, j'ai rassemblé les documents bibliographiques, concernant les Monuments visités par le Congrès; en y ajoutant les renseignements topographiques et cadastraux, il sera possible de constituer ainsi une sorte de Monographie de chaque Mégalithe. Ces monographies donneront in-extenso les descriptions originales des Préhistoriens qui ont fouillé les dolmens; elles faciliteront l'étude historique des monuments et mettront un peu de clarté dans les discussions, qu'ils ont soulevées, en rendant à chacun ce qui lui appartient. Aux notices

bibliographiques, il était bon de joindre les décalques cadastraux et les plans des dolmens, dans l'état où ils se trouvaient au moment du Congrès. La comparaison de ces plans avec ceux publiés antérieurement permettra de se rendre compte des changements que plusieurs de ces monuments ont éprouvés.

Je dois remercier ici nos aimables collègues, MM. Emile Rivière, D^r Marcel Baudouin, Chédeville, D^r Chervin, Léon Coutil, D^r Martin et Thiot, qui ont bien voulu me communiquer les publications dont j'avais besoin; M. Watelet, bibliothécaire de la Ville de Beauvais, qui m'a envoyé la copie du manuscrit Bucquet, relativement à Villers-Saint-Sépulcre; enfin MM. les instituteurs: Grelez, de Trie-Château; Bruno, de Boury; Gueulle, de Sérifontaine; Renard, de Flavacourt; Captory, de Bailleul-sur-Thérain; Rousseau, d'Orrouy; et Poitrin, de Villers-Saint-Sépulcre, qui m'ont si obligeamment envoyé les calques des cadastres qui figurent dans ces notes.

EDMOND HUE.

EXCURSION DE BRACHEUX.

Mercredi, 28 Juillet 1909 (4 h. 1/2 du soir).

a) Programme de l'Excursion.

STATION DE BRACHEUX : a) *Diluvium*, reposant sur des Sables marins tertiaires (*Sables de Bracheux*).—b) *Epoques trouvées Moustérien*. — *Acheuléen* (Coups de poings).— *Néolithique de Surface*.

1. — Rendez-vous général, pour la *Montée en voitures*, sur la Place du Théâtre..... 5 h.
2. — Arrivée au Gisement de Fossiles et à la Station préhistorique. 5 h. 30
3. — Départ pour la rentrée à Beauvais..... 6 h.
4. — Arrivée à Beauvais (Place de l'Hotel de ville)..... 6 h. 30

Prix de l'Excursion. — Le **Prix de l'Excursion** (Transport en voiture et pourboires) était de **Deux Francs** par personne. — *Les inscriptions pour cette Excursion n'étaient admises que jusqu'au Mardi soir, 27 Juillet, 4 h.*

On recommandait très vivement aux membres du Congrès qui désirent participer à cette Excursion de se faire inscrire le plus rapidement possible, dès leur arrivée à Beauvais, en raison des nombreuses *Voitures* nécessaires.

b) *Récit détaillé de l'Excursion.*

A 4 h. 1/2. les Congressistes, remplissant cinq grandes voitures, partent pour la sablière de Bracheux, au lieudit *La Justice* (1).

M. le D^r Baudon, n'ayant pu conduire les excursionnistes à Bracheux, avait chargé notre aimable collègue, M. Thiot, de le suppléer, en ce qui concernait le gisement géologique et paléontologique.

M. Thiot, qui explore le gisement depuis de nombreuses années et en possède une splendide collection géologique et préhistorique, nous explique : que la sablière où nous nous trouvons, appelée aussi *Butte de la Justice*, a donné son nom à un horizon géologique : les Sables de Bracheux ou Étage Thanetien, ou Sables inférieurs; qu'à la base se rencontraient des silex verts, annonçant le voisinage de la craie; et qu'on pouvait constater des traces de ravinement sur l'autre flanc de la butte. Les fossiles que l'on y recueille sont : *Ostrea bellovacina*, *Cucullea crassatina*, *Cyprina scutellaria*, *Venericardia pectuncularis* et *multicostata*, *Cyrena bellovacina*, *Voluta depressa*, de nombreux ossements, et dents de poissons, etc.

Quant au gisement acheuleo-moustérien, dont on avait pu voir à l'Exposition Préhistorique un certain nombre d'exemplaires dans les collections D^r Baudon et Thiot, il est à peu près épuisé et disparu. On ne trouve plus maintenant que des éclats et du néolithique de surface.

M^r le D^r Marcel Baudouin remercia M. Thiot des indications locales qu'il venait de donner, et pria M. Rutot de bien vouloir les compléter par des renseignements d'ordre général. M. Rutot parla alors de la cause qui amena en cet endroit les Sables Thanetiens ou de Bracheux, qui se continuent jusqu'en Belgique; et il cita les localités intermédiaires où se trouvent des restes importants de ces sables.

En examinant le gisement dans une coupe qui venait d'être faite, M. Stalin aperçut un ossement humain. Aussitôt MM. Muller, Pagès-Allary, Pistat, Stalin et d'autres, se mirent à fouiller dans l'espérance de découvrir un squelette. Tout le monde fut surpris de voir apparaître divers ossements, et enfin un squelette complet!

M. Couÿl dit alors : « Regardez à la ceinture ou aux pieds; il doit y avoir un vase ». Effectivement, il y avait à la hauteur de la ceinture une gourde en grès, du xv^e siècle, dont on fit hommage à M^{me} Crova, Présidente d'honneur du Congrès.

Les Congressistes étaient rentrés à Beauvais à 7 heures.

(1) De belles Photographies de ce départ ont été prises; et des *Cartes postales* ont été exécutées. Elles étaient en vente le lendemain même, à Beauvais!

c) *Liste des Excursionnistes.*

MM. le Dr M. Baudouin, Kessler, Hutteau, L. Pigorini, Dr L. Pigorini, Baron de Loë, Romain, M^{me} Romain, MM. Maertens, Tabariès de Grandsaignes, Chapelet, Gidon, M^{lle} Gidon, M. Rutot, M^{me} Rutot, MM. Valdemar Schmidt, Langlassé, Langlassé fils, M^{me} Crova, MM. Molandin, Renault, Denoyelle fils, Doigneau, Marot, Schmidt, Pistat, Foucault, Sandars, R. Smith, A. de Luppé, Ch. de Luppé, la marquise de Luppé, Dr Vergne, M^{mes} Lauillère de Longpré, et Marcel Vernet, MM. Marcel Vernet, Viré, Dr Henri Martin, Dr Haake, Pagès-Allary, Heuzé, Brochet, Henriot, Bachelet, Roussel, Brasseur, Dupont, Raullet, Léger, Lewis, Morin-Alexis, Morin-Jean, Pardé, Dubois de la Rüe, Fessard, Dramard, Dr A. Guébbard, Baurain, Franquelin, Deydier, Ch. Schleicher, Florance, M^{me} Florance, MM. Clément, Comte de Pas, Péabody. M^{lle} Peabody, MM. Gourdin, Dr Vetallet, Stalin, Berthoud, Forbes, Arne, M^{me} Arne, MM. Foucart, Commont, Taté, Müller, L. Giraux, le Dr Baudon, M^{mes} Baudon, Deplanté-Voyot, MM. Combier, Bardié.

I. — EXCURSION AUX DOLMENS A TROUS ET AUX PUIITS D'EXTRACTION DE SILEX.

[TRYE-CHATEAU. — BOURY. — CHAMPIGNOLLES].

Première Journée d'Excursion : 29 Juillet 1909.

a) *Programme détaillé.*

I. — **MATINÉE : DOLMENS DE TRIE-CHATEAU ET DE BOURY.**

1. — **Beauvais.** — a) *Rendez-vous* général à la Gare (Fig. 1)..... 5 h. 50
b) *Départ* par le train de *Gisors*..... 5 h. 56
2. — **Chaumont-Trie-la-Ville** [*Gomerfontaine*]. — a) *Arrivée en*
Gare (*Halle* : pas de bagages)..... 6 h. 44
b) *Départ EN VOITURES*, pour aller au DOLMEN (Fig. 3)..... 6 h. 45
3. — a) *Arrivée* des voitures au *Moulin à eau de Gomerfontaine*
(*Troesne, R.*) [Altitude : 85 mètres]..... 7 h.
b) *Départ A PIED* pour les *Mégalithes* [*Chemin du Dolmen*]... 7 h. 10
[Dans le voisinage, au sud, CARRIÈRES A FOSSILES DE CHAMBORS : LUTÉTIEN supérieur (134 à 143 mètres) : Chemin de Gomerfontaine à Chambors, à l'ouest du Bois des Dames [Voie Gallo-romaine, à la limite, de Gisors à Magny et Mantes]. — Dans le talus, fossiles du Lutétien inférieur et moyen. — Traversée de la Voie ferrée de Paris à Dieppe (A. : 87^m). Entrée dans le Bois de la Garenne de Trie-Château (Côte Blanche) (Fig. 4).

4. — a) *Arrivée* aux MÉGALITHES (Distance : 1.500 mètres).
 Point de repère : 3^e chemin coupant la route, au nord.
 (Altitude : 100^m)..... 7 h. 30
- b) MENHIR DE TRYE-CHATEAU (Altitude : 87 mètres) (1)..... 7 h. 45
 [Hauteur : 4 mètres. Largeur : 2 mètres. Epaisseur : 0^m75.
 — *Ligne de Direction* : 180° (Sud). Calcaire caverneux
 d'éboulis. — *Fouille* au Sud (Percuteur). — *Blocs de*
Calage. Traces de feu.
 Au voisinage : Blocs de Calcaire caverneux, simulant un
Mégalithe [non fouillé encore].
- c) DOLMEN DE TRYE-CHATEAU [Altitude : 100 mètres]..... 8 h.
 [Pierre trouée ou *Dolmen de Gomerfontaine*. — *Dolmen à*
trou]. — Orientation : 196° (Sud). — Calcaire caverneux
d'éboulis (*Lutélien supérieur à Cerithium parisiense*). —
Dallage. — Sol : *Sables Yprésiens*]. — *Ossements* (de
 Vesly) (2).
 Guide : M. P. Chedeville (de Gisors).
- d) *Retour* à pied au *Moulin de Gomerfontaine* [*Ancienne Abbaye.*
Ferme]..... 8 h. 15
5. — a) *Arrivée* au *Moulin* et *Montée* en VOITURES. — *Départ* pour BOURY. 8 h. 30
- b) Passage à TRYE-CHATEAU..... 8 h. 45
 [Eglise, avec riche façade romane. Château du xv^e siècle
 (Chambre de J.-J. Rousseau). Hôtel de ville avec deux
 belles fenêtres du xii^e siècle. Vieille Porte].
Arrêt : 10 minutes..... 8 h. 50
- c) *Départ* par le chemin de Chambors (par la Croix Blanche)
 Lattainville, Hérouval (bois d'Hémard); chemin de
 Vandancourt à Gisors..... 9 h.
6. — b) *Arrivée* au BOIS DE LA BELLE-LAYE (3). — Descente de voiture
 [Altitude : 130 mètres]..... 10 h. 15
- b) *Montée* A PIED au *Dolmen de La Belle-Laye*..... 10 h. 30
- c) DOLMEN DE LA BELLE-LAYE (Boury, O.). *Arrêt* : 10 minutes.
 [Allée couverte, en partie détruite. — Dolmen, à trou, creusé
 dans un pilier. — Orientation : 90° Est [Soleil-levant]. —
Calcaire caverneux. — 2 Tables en place. — Sur un
 pilier de la paroi Nord, près de l'Entrée, existe une
Sculpture sur Roche [Collier], indiscutable (4) (Fig. 3).
 [Chemin du Baron : STATION NÉOLITHIQUE de surface].
- d) *Retour* à pied aux Voitures..... 10 h. 45
7. — a) *Montée* en Voitures pour Gisors..... 11 h.
- b) *Arrivée* à GISORS [Altitude : 60 mètres]. — Traversée de
 la Ville.
- c) *Descente* de Voitures à la Gare de Gisors-Embr^t..... 11 h. 30

(1) Notes sur la découverte d'un Menhir à Trye-Chateau; par P. Chédeville.
 (Bull. Soc. Norm. Et. Préh., 1908).

(2) Fouillé en 1877 par MM. de Vesly et A. Fitan. — Plan d'ensemble de
 1^m15 X 0^m80 (Col. Fitan : Exposition Universelle, 1878).

(3) De la Bellée, sur la Carte d'Etat-Major.

(4) Relevé et dessiné par M. L. de Vesly. — Bull. Soc. Emul. Seine-Infé-
 rieure, 1880.

II. — SOIRÉE : DOLMEN ET MENHIR DE CHAMPIGNOLLES.
PUITS A SILEX.

8. — **Déjeuner.** — a) *Rendez-vous* général à l'Hôtel Moderne (G. Cauville), près la Gare dite *Gisors-Embr^a* (*Elal et Nord*) (1).. 11 h. 45
b) *Déjeuner* à cet Hôtel..... 11 h. 45-1 h. 15
9. — **Gisors.** — a) *Rendez-vous* général, à la Gare de Gisors..... 1 h. 30
b) *Départ* par le train de cette Gare pour Sérifontaine..... 1 h. 36
10. — **Sérifontaine.** — a) *Arrivée* en Gare..... 1 h. 49
b) *Montée en Voitures* devant la station [Altitude: 65 mètres]. 1 h. 50
c) Traversée du Bourg et *Arrivée à la Ferme* de CHAMPIGNOLLES [Altitude: 167 mètres] 2 h. 25
11. — **Champignolles.** [*Exploitation agricole* de M. Foubert] (*Fig. 3*) 2 h. 30
- 1° **MENHIR DE CHAMPIGNOLLES.**..... 2 h. 45
Bloc de forme très irrégulière. — Ligne de Direction : 80° Est. — *Grès poudinguiforme.* [Indicateur de fond du Dolmen ci-dessous (800^m)].
- 2° **DOLMEN DE CHAMPIGNOLLES** (Commune de Flavacourt, Oise)..... 3 h.
[*Allée couverte*, à moitié détruite. — *Tables disparues.* — Dolmen, à *Trou* formé par plusieurs pierres. — Orientation : 80° Est [Soleil levant]. *Grès poudinguiforme; grès ordinaire; grès à gros galets de silex.* — 2 *Polissoirs* (Piliers de division : trou). *Pétroglyphes* à la surface inférieure d'un Polissoir [Découvert en 1903 par M. Foubert. — Fouillé et décrit par M. Besnard (Beauvais, 1905); puis par M. le D^r Baudon].
- 3° **STATION NÉOLITHIQUE DE SURFACE** (Atelier). — [Collections Baudon, Stalin, etc.]..... 3 h. 15
- 4° **PUITS NÉOLITHIQUES D'EXTRACTION DE SILEX** 3 h. 30
[*Cavités en bouteilles*, très allongées (Cheminées d'aération). — *Galeries de communication.* — Chambres d'Exploitation. — Traces d'instrument. — Trouvailles nombreuses. — [Découverte de Collin (1891). Description de MM. Fouju et Baudon] (2).
- 5° *Retour à la Ferme*..... 3 h. 45
12. — a) *Montée en voitures* à la ferme de Champignolles pour le retour à Gisors..... 4 h.
13. — **Droittecourt.** — a) [*Cimetière franc*, x^e siècle]..... 4 h. 45
b) *Arrivée* à Gisors : Centre de la ville..... 5 h. 30
14. — **Gisors.** — a) *Visite de la Ville* [2 heures]. — *Château-fort* : xi^e siècle ; 12 tours. *Eglise* du xiii^e-xvi^e siècle. [Sculptures : *Squelette* de Jean Goujon (?)].
b) *Rendez-vous général* pour le Dîner à l'Hôtel moderne (G. Cauville), près de la Gare..... 7 h. 30
c) **DINER** à cet Hôtel (3)..... 7 h. 45

(1) Menu du Déjeuner à l'Hôtel Moderne : Turbot mayonnaise. Rosbeef rôti. Pommes-Château. Asperges à l'huile. Fromage. Desserts. — Café.

(2) Consulter : G. Fouju. *Les puits préhistoriques par l'extraction du silex à Champignolles, Sérifontaine.* *Anthropologie*, 1891. — Th. Baudon. *Des Puits d'Extraction de silex*, etc. IV^e Congrès préh. de France, Chambéry, 1908 [Voir p. 304].

(3) Menu du Dîner : Consommé aux pâtes, Poulet chasseur, Gigot rôti, Salade, Petits pois au sucre, Fromage. Desserts.

15. — **Rentrée à Beauvais.** — a) *Rendez-vous* général à la Gare. 9 h. 45
b) *Départ* pour Beauvais..... 9 h. 55
c) *Arrivée* en gare de Beauvais..... 10 h. 53

Prix de l'Excursion. — Le **Prix total de l'Excursion** était de **Seize Francs**. Ce prix comprenait : le chemin de fer de Beauvais à Trie-la-Ville et retour de Gisors et celui de Sérifontaine; le déjeuner et le diner à Gisors; les voitures pour Boury et Champignolles et les pourboires. — Les Inscriptions, pour cette Excursion, n'étaient admises que jusqu'au **Mardi soir, 27 Juillet, 4 heures**.

b) *Récit de l'Excursion* (1).

Les membres du V^e Congrès préhistorique de France ont fait leur première grande excursion dans la région de Trye-Château et Gisors (*Fig. 3*).

Partis à 5 heures 56 du matin, ayant pour cicerone M. le D^r Baudon, Président du V^e Congrès, ils descendirent, au nombre d'environ 80, à Trye-Château. Quantité de véhicules les attendaient à la descente du train.

Conduits d'abord au Menhir de Trye-Château, ils écoutèrent les très intéressantes explications de M. Chédeville (de Gisors), qui guettait les Congressistes à l'entrée du bois, et de M. Marcel Baudouin, Secrétaire général du Congrès.

Au Dolmen de Trye-Château, une agréable surprise était préparée aux excursionnistes. — En effet, M^{me} Chédeville leur offrit un léger et délicat déjeuner de petits fours et d'hydromel! Elle fut aidée dans son aimable tâche par M^{me} Baudon et M^{lle} Gidon.

Nous sommes persuadé d'être les interprètes de tous les Congressistes, en remerciant, vivement et publiquement, M. et M^{me} Chédeville de leur délicate attention.

Après une courte halte au Dolmen de la Belle-Laye (Bellée), où chacun admira les sculptures, quelque peu primitives d'ailleurs, qui se trouvent sur l'un des piliers du monument, on remonte en voiture pour gagner Gisors. Le paysage, éclairé par le soleil, est ravissant.

Un excellent déjeuner, préparé par notre ami Cauville, à l'Hôtel Moderne, attendait les Congressistes, que la longue promenade matinale avait véritablement affamés. Le repas fut très gai, mais un peu bref, par suite des exigences d'un programme très chargé.

A une heure et demie précise, on reprend le train qui transporte le Congrès à Sérifontaine. Une promenade en voiture de quelques minutes; et nous voilà à l'admirable domaine de Champignolles,

(1) A. DENOYELLE. — *République de l'Oise*, 31 juillet 1909.

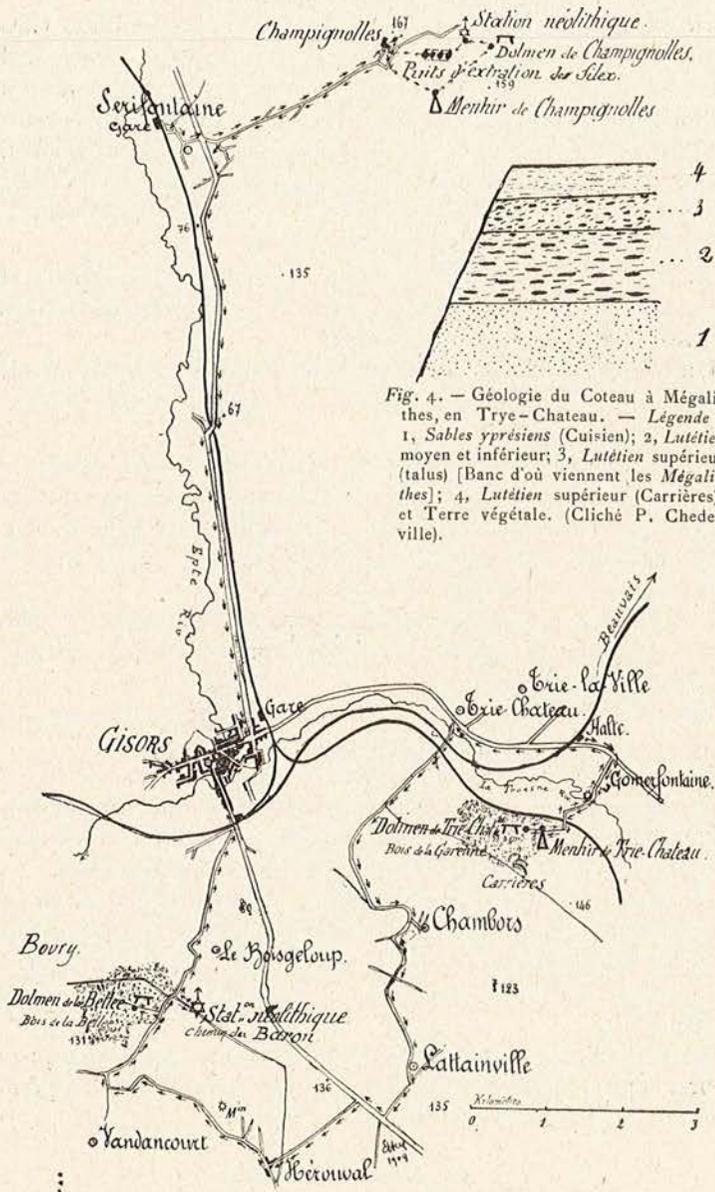


Fig. 4. — Géologie du Coteau à Mégalthes, en Trye-Chateau. — Légende : 1, Sables yprésiens (Cuisien); 2, Lutétien moyen et inférieur; 3, Lutétien supérieur (talus) [Banc d'où viennent les Mégalthes]; 4, Lutétien supérieur (Carrières), et Terre végétale. (Cliché P. Chedeville).

Fig. 3. — Plan d'ensemble de l'EXCURSION PRÉHISTORIQUE des Environs de Gisors [Néolithique]. Visite de Dolmens à trous et de Puits d'extraction de Silex [29 juillet 1909].

véritable ferme modèle appartenant à M. et M^{me} Foubert, qui firent le plus aimable accueil aux touristes (*Fig. 3*).

La caravane se dirigea à travers champs vers le Menhir de Champignolles, où M. le D^r M. Baudouin raconta comment, avec ses collègues, il avait redécouvert, à l'aide des procédés mathématiques, le Dolmen de Champignolles, situé à 800 m. du menhir, dans la forêt. — C'est vers ce point que les Congressistes se dirigèrent ensuite.

Une délicieuse promenade sous bois les amena au Monument mégalithique, où ils entendirent les instructives explications de MM. A. de Mortillet et D^r Baudon.

M. le D^r Baudon raconta comment, lors de la découverte du dolmen, on avait trouvé, dans la chambre funéraire, une série d'outils, très remarquables, en os et en silex.

Un ban est battu en l'honneur de M. Foubert, que les membres du Congrès remercient du soin avec lequel il a fait fouiller et entourer le dolmen.

La partie la plus intéressante de la journée fut certainement celle qu'il fut consacré à la visite des Puits d'extraction de Silex de Champignolles, décrits par M. Fouju. L'exploration détaillée de la carrière valut aux chercheurs la découverte de trois « pics » en bois de cerf, que l'on trouva au fond des puits.

Les ardents explorateurs s'arrachèrent avec peine à ces études et visites des puits, et regagnèrent Gisors après une heure et demie de promenade en voiture.

Ils se dispersèrent dans la ville, en se donnant rendez-vous, après la visite de Gisors, à l'Hôtel Moderne.

Le dîner fut très bien accueilli. Au dessert, M. le D^r Baudon proposa aux convives de lever leur verre en l'honneur de MM. et M^{mes} Chédeville et Foubert, qui avaient accueilli si aimablement les touristes. Un vigoureux ban fut battu à cette occasion.

Avant de quitter la salle du banquet, M. le D^r Henri Martin prit quelques photographies au magnésium, qui, nous l'espérons, seront pour les Congressistes un souvenir de cette intéressante excursion.

Le retour se fit sans incident et l'on arriva à 11 heures à la gare de Beauvais.

En résumé, très bonne journée pour tous : chercheurs, promeneurs, et photographes, qui, grâce au ciel clément, purent prendre nombre de vues très intéressantes.

c) *Liste des Membres.*

MM. le D^r M. Baudouin, Kessler, Hutteau, Thiot, M^{me} Thiot, MM. L. Pigorini, D^r Louis Pigorini, Hue, M^{me} Hue, MM. Baron de Lööé, Romain, M^{me} Romain, MM. Maertens, Tabariès de Grandsaignes, Chapelet, Gidon, M^{lle} Gidon, M^{me} Rutot, MM. Rutot, Valdemar Schmidt, Langlassé,

Langlassé fils, M^{me} Crova, MM. Mollandin, Renault, Denoyelle fils, Doigneau, Marot, Schmit, Pistat, Foucault, Sandars, R. Smith, A. de Luppé, Th. de Luppé, la marquise de Luppé, MM. Dr Vergne, Marcel Vernet, M^{me} Marcel Vernet, M^{me} Loubère de Longpré, MM. Viré, Dr Henri Martin, L. Coutil, Dr Haake, Pagès-Allary, Heuzey, Brochet, Henriot, Dupart, Léger, Lewis, Morin Alexis, Morin Jean, Dubois de la Rue, Fessard, Dramard, Dr Gilbert, Dr Guébbard, Franquelin, Janet, Deydièr, Florance, M^{me} Florance, MM. Clément, Volgraff, Ad. de Mortillet, Comte de Pas, Dr Ballet, Berthaud, Forbes, Foucaud, Jardé, M^{me} Jardé, MM. Bellau, Taté, L. Giraux, M^{me} L. Giraux, M. Baudon, M^{me} Baudon, Cambiers, Bardié, Chedeville, M^{me} Chédeville.

d) *Documents relatifs à l'Excursion.*

HISTORIQUE.

1. — **Dolmen de Trye-Château (Oise).**

M. THIOT, notre aimable collègue, a bien voulu faire des recherches dans la Collection Bucquet, à la Bibliothèque municipale de Beauvais, et m'a envoyé copie de la lettre suivante, relative au Dolmen de Trye. — C'est, je crois, un des plus anciens documents sur ce Mégalithe; et à ce titre il mérite d'être connu.

A) **Document inédit.**

1763. — Lettre du 7 mai 1763, adressée par E.-F. Villain à son cher cousin Bucquet, Procureur du Roy, au siège présidial de Beauvais (Collection Bucquet, aux Cousteaux, à la Bibliothèque municipale de Beauvais, Vol. 88^e, p. 907 et 908).

« ... M. Picard, qui ne vous a pas trouvé chez vous dans son voyage de Beauvais, m'a fait mention d'un monument antique, qu'il a été examiner auprès de Gisors, monument que je crois être de la même espèce que celui de votre pays que vous avez été examiner, et dont vous avez fait la description. J'en ai dessiné à la hâte et grossièrement la forme, que je joins a cette lettre avec les dimensions telles qu'elles m'ont été données. Ce monument subsiste proche de Trye-Château, dans une garenne. En allant de Beauvais à Gisors, on passe par Trye, et, en prenant le chemin du moulin qui va gagner la garenne et en filant le bordage du bois et de la rivière qui va à Liévray, endroit situé a la distance d'un tiers de lieue de Trye, on trouve ce monument. Si vous trouvez quelque analogie entre celui que vous avez examiné et celui-ci, c'est de quoi joindre à votre dissertation... »

B) Mémoires publiés.

1803. — CAMBRY a écrit (page 140) dans sa description du département de l'Oise (1):

« Le monument druidique de Trye est, comme tous ceux qu'on voit en Angleterre, en Bretagne, dans le nord, en Asie, jusqu'au Japon, composé de trois pierres brutes; elles ne sont point ici de granit comme à Carnac, mais d'une pierre calcaire, extrêmement dure, qu'on trouve sur les lieux.

La totalité du monument a 8 pieds d'élévation; la pierre, qui pose sur les deux autres, a 11 pieds de longueur sur 2 pieds 9 pouces d'épaisseur; les deux montants de dedans en dedans ont environ 6 pieds 2 pouces de séparation; une quatrième pierre percée s'unit à ce monument.

J'ai parlé fort au long de ces pierres druidiques dans la description du Finistère; on peut consulter cet ouvrage ».

1856. — Dans sa deuxième édition (page 6), GRAVES s'exprime ainsi au sujet du Dolmen de Trye-Château (2).

« Le plus connu de ces monuments est le dolmen de la garenne de Trye-Château; on le rencontre, à mi cote au milieu des bois, entre Gomerfontaine et Trye, au-dessous des carrières. Il est appelé dans le pays *la Pierre des Druides et les Trois Pierres*, bien qu'il soit composé de quatre parties. Il consiste en deux montants, hauts de 3 pieds $\frac{1}{2}$, éloignés entre eux de 2 mètres, supportant une table un peu inclinée vers le nord, longue de 4 mètres, large de 2, épaisse de 2 pieds $\frac{1}{2}$; la quatrième pierre, large de 2 mètres, est posée verticalement entre les deux supports, du côté de la colline; elle présente vers le milieu un trou circulaire de 8 pouces de diamètre. On a calculé que la table seule devait peser 4,500 kilogrammes. Le tout est en pierre calcaire dure, tirée des carrières de Chambors, qui dominant le bois.

Ce dolmen a été gravé dans le frontispice de l'Atlas qui accompagne la description du Département de l'Oise, par Cambry. On en voit aussi une figure médiocre (Pl. V, n° 53), des monuments celtiques du même auteur. Il est représenté avec plus d'exactitude, dans le Voyage pittoresque de l'ancienne France, de MM. Taylor et Nodier. Enfin, M. de Caumont l'a reproduit (Pl. II, Fig. 2, page 77, 1^{re} partie) de son cours d'Antiquités monumentales.

On a découvert depuis peu une allée, qui s'étend jusqu'à huit mètres au sud du dolmen; les blocs dont elle est formée étaient cachés sous les décombres; en fouillant à l'extrémité, on a rencontré des ossements humains sous une pierre brute, à quatre pieds de profondeur.

(1) CAMBRY. — *Description du Département de l'Oise*. Paris, Didot l'Ainé, An. XI-MDCCCIII.

(2) GRAVES. — *Notice archéologique sur le Département de l'Oise*. Beauvais, Achille Desjardins, 2^e édition, 1856, in-8°.

On a cru pendant longtemps, et quelques individus soutiennent encore que ce monument est sorti de terre à la manière des plantes. On expose les nouveau-nés sur la table; d'autres font passer leurs enfants âgés de dix ans par le trou, de dehors en dedans; et la tête la première; on leur ôte la fièvre s'ils l'ont, ou bien ils en sont préservés pour l'avenir. Le procédé n'est efficace, d'ailleurs, que pour les habitants des villages de Trye-Château, de Trye-la-Ville, et de Villiers-sur-Trye, qui

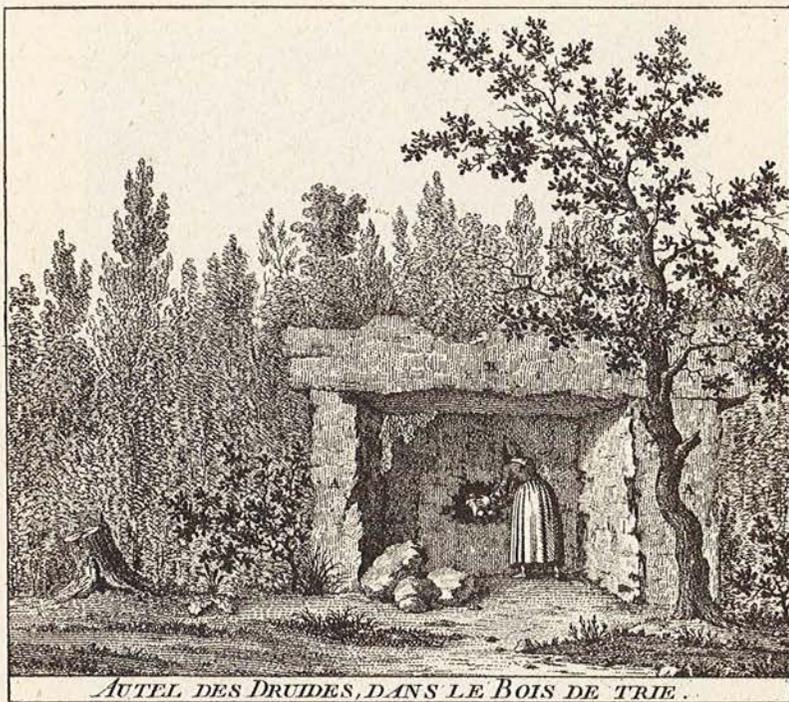


Fig. 4. — L'Autel des Druides, dans le Bois de Trye-Château (Oise). — Dessin représentant une mère, faisant passer son enfant par le Trou du Dolmen.

(Cliché Bulletin Société Excursions Scientifiques).

formaient autrefois une seule communauté. Si on le pratique en hiver, on devient plus malade au lieu de guérir : ces croyances, quoique affaiblies, subsistent encore dans le pays » (Fig. 4).

1857. — En 1857, A. CARRO publiait, à Paris, son *Voyage chez les Celtes ou de Paris au Mont Saint-Michel, en passant par Carnac*. — A la page 168, il donnait un bon dessin, lithographique, du Dolmen de Tyre (côté du Midi); et il écrivait, pages 168 et 169 :

« A Trye, je pris un guide pour me conduire aux *Trois-Pierres*. C'est le nom sous lequel le monument celtique est connu dans le pays.

La dénomination n'est pas d'une rigoureuse exactitude : les trois pierres sont au nombre de quatre, sans compter quelques pierres accessoires.

J'avais vu des dessins représentant le monument de Trye; et, y reconnaissant les restes d'un dolmen ou allée couverte, j'avais cru que la pierre percée en occupait le fond. Ce fut, en effet, ma première impression, en l'abordant du côté où il avait été dessiné, c'est-à-dire par le nord. Mais, en passant du côté du Midi, j'y reconnus les restes parfaite-

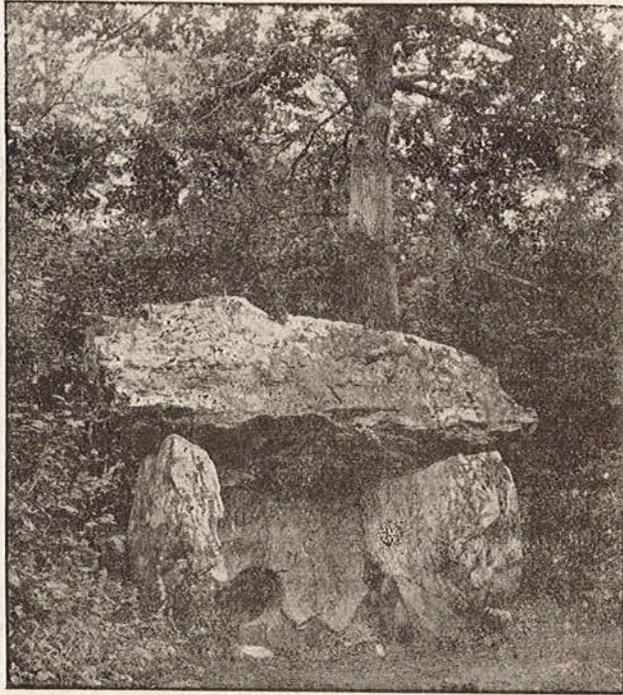


Fig. 5. — Le Dolmen de Trye-Château. — D'après une photographie [Vue Nord]
(Cliché Bulletin Soc. Excursions Scientifiques).

ment apparents encore, comme on peut le remarquer, du couloir primitif, en sorte que la pierre percée, qui paraît avoir beaucoup occupé les archéologues, se trouvait non au fond, mais plutôt à l'entrée de la grotte proprement dite. Ce trou rond remplissait donc là le même office que remplit, à la Pierre-Turquoise, la petite entrée de 75 centimètres en carré .

Pour A. Carro, la grotte proprement dite forme le fond du couloir qu'il signale, et la pierre trouée sépare le couloir de la Grotte. Il semble donc admettre que l'entrée du couloir se trouvait à l'extrémité sud du Monument. C'est, d'ailleurs, l'opinion de mon ami Marcel Baudouin, qui compte bien du reste le démontrer triomphalement.

1877. — En août 1876, MM. DE VESLY et ALFRED FITAN (1) fouillèrent le dolmen connu dans le pays sous le nom de *Pierres des Druides* ou les *Trois-Pierres*, et publièrent le résultat de leurs fouilles en 1877. — C'est cette publication que je vais analyser.

(Page 8). — « *Monument.* Sur le flanc nord du coteau boisé dit La Garenne, et à quelques mètres d'un marécage, formé par les pleureurs de la craie, le dolmen de Trye s'élève à l'altitude de 98 mètres ; son axe fait, avec la direction du nord, un angle de 16°30' vers l'Ouest. Il se compose d'une allée de pierres fichées de 7 mètres de longueur, adossée à la colline qui a été entaillée : c'est l'*Ossuarium*, et d'un portique ou pronaos, formé par deux pierres, verticales, posées obliquement par rapport à l'axe du monument et supportant une large pierre, inclinée de 30° environ vers le sud, laquelle repose également sur une autre pierre verticale, formant cloison entre le pronaos et la *cella* ou *ossuarium*.

(Page 9). « Toutes ces pierres proviennent de carrières, appelées les *groux* (corruption du mot *grès*), situées sur le sommet du coteau ; elles sont silico-calcaires et donnent une pierre très coquilleuse et très dure, employée pour la bordure des trottoirs.

Les dimensions de celles du Dolmen de Trye sont énormes. La table, proprement dite, ne mesure pas moins de 3^m85 de longueur sur 1^m85 de largeur, et 1 mètre à la partie la plus épaisse ; les pieds-droits mesurant environ 1^m90 de hauteur sur 1^m40 de largeur. La pierre formant cloison mesure 1^m60 de hauteur sur 2 mètres de large, et 0^m40 d'épaisseur ; elle est percée vers son centre d'un trou, jadis circulaire et de section conique, ayant 0^m50 et 0^m42 de diamètre. Ce trou va donc en diminuant de dehors en dedans, c'est-à-dire du pronaos à l'*ossuarium*. »

Après un court historique de ces perforations, signalées déjà par Cambry et Alexandre Bertrand, les auteurs écrivent :

« A quel usage ce trou était-il destiné ? Nous répondrons : *Au passage des cadavres*. Les fouilles auxquelles nous avons procédé ne nous laissent aucun doute sur cette destination.

Tous les ossements que nous avons trouvés reposaient sur un sol artificiel, espèce de pavement en *opus incertum*, composé de pierres plates, de 8 centimètres environ d'épaisseur, que l'on rencontre en abondance dans le calcaire formant le sol de la garenne de Trye ; et tous ces ossements gisaient à l'entrée de la chambre, c'est à-dire près de la bonde de la cloison. Le pavement ne s'étendait d'ailleurs pas à plus de 3 mètres de distance de cette cloison. »

Les auteurs discutent la technique de la construction du dolmen et signalent la présence d'un tumulus, dont ils donnent une coupe

MM. LÉON DE VESLY et ALFRED FITAN. — *Exploration du Dolmen de Trye-Château (Oise)*. — Paris, 1877, avec une gravure et 2 plans.

et un plan à petite échelle. Ils étudient les perforations des cloisons dans d'autres dolmens, et les rigoles de la table du dolmen de Trye.

Enfin, page 14, ils écrivent au sujet de leurs découvertes :

« Au milieu des ossements rencontrés à l'entrée de la chambre sépulcrale, ainsi qu'il a été dit plus haut, nous avons trouvé : une hache en silex poli de petite dimension, et une autre simplement taillée ou plutôt retaillée; des fragments d'une *poterie* grossière et terreuse, d'un aspect terne, à peine cuite, et s'effritant sous la pression des doigts. Un autre fragment de *poterie* plus cuite que celle décrite ci-dessus, et de couleur rouge, a été rencontrée dans la cella, ainsi que des fragments de *tuiles romaines*, et un petit morceau de *bronze* qui ne peut être classé. Ces divers objets proviennent, sans nul doute, de la terre argileuse descendue des flancs de la montagne, et qui remplissait l'ossuaire;.... Les ossements qui n'ont point subi le contact de l'argile sont chargés de carbonate de chaux et comme pétrifiés... »

Les auteurs signalent (page 15) :

« A 150 mètres au nord-est du dolmen, un autre Monument mégalithique en ruines; et une *pierre levée* ».

Les auteurs disent que ces différentes découvertes ont été contrôlées par M. Emile Rivière, qui a écrit une notice ethnographique sur les ossements trouvés dans l'ossuaire de Trye.

La « Pierre levée », dont parlent MM. de Vesly et Fitau, serait-elle le Menhir décrit par M. Chédeville? — Le laconisme du texte sur ce sujet est regrettable.

Il en est de même pour la stratigraphie de l'ossuaire et la description des fouilles entreprises. Il eut pourtant été fort intéressant d'avoir des renseignements sur la répartition et les groupements des ossements dans l'*Ossuarium*, sur les rapports stratigraphiques des os entre eux, et sur l'importance des pièces trouvées.

1877. — Dans la séance du 13 mars 1877 de la Section d'Archéologie préhistorique (1) de la *Société française d'Archéologie*, M. Léon de Vesly, ayant donné lecture du résultat de ses fouilles au dolmen de Trye-Château, M. Emile Rivière, Président de la Section d'Archéologie, remercie M. de Vesly de sa communication et ajoute les réflexions suivantes :

« Pendant leurs fouilles dans le dolmen de Trye, MM. de Vesly et Fitau avaient cru reconnaître, sur la table supérieure, des rigoles creusées intentionnellement pour l'écoulement du sang des victimes, au cas où

(1) *Comptes rendus de la Société française de Numismatique et d'Archéologie*, 2^e série, tome I, première partie, 1877, Paris.

cette table eût servi d'autel pour des sacrifices humains. Mais, dès ma première excursion à Trye, je pus m'assurer et convaincre ces deux archéologues que cette opinion, autrefois très répandue et depuis quelques années déjà considérée comme erronée, était absolument fausse, les prétendues rigoles n'étant que des érosions naturelles de la roche ».

*
* *

Depuis 1876, de nombreuses notices et comptes rendus d'Excursions ont été publiés par les *Sociétés scientifiques et Archéologiques*. — Entre autres la notice de M. LÉON COUTIL (*Bull. Soc. Normande d'Etudes préhistoriques*, 1894); — Note dans le *Bulletin de la Société d'Excursions scientifiques* (tome I, 1899-1900); — Compte rendu de M. MOREL (*Bull. Soc. Norm. d'Etudes préhistoriques*, 1905).

II. — Menhir de Trye-Château.

1892. — Le Menhir de Trye-Château a été décrit par M. P. CHÉDEVILLE (de Gisors), et publié par lui dans le *Bulletin de la Société Normande d'Etudes préhistoriques* (T. XIV).

M. P. Chedeville constate que les pierres du menhir et du dolmen de Trye-Château proviennent d'un banc dur de *Calcaire caverneux*, faisant partie de la première assise du *Lutétien supérieur à Cerithium parisiense*. Ces pierres se sont trouvées sur le sol par éboulements et ruissellement, aux emplacements où elles ont été érigées; mais les hommes constructeurs de dolmen « n'ont pas eu besoin d'aller les chercher sur le plateau dans les carrières de Chambors, qui n'étaient pas exploitées à cette époque ».

Je ne puis mieux faire que de citer textuellement la note, si instructive, de M. P. Chédeville, relative au Menhir.

« Parmi ces pierres, j'en ai remarqué une de 2 mètres au-dessus du sol, qui, par sa position perpendiculaire, suivant son lit de stratification, m'a produit l'effet d'un menhir. Sa proximité du dolmen de Trye-Château, qui en est à 250 mètres, et dont il paraît être le témoin légendaire, m'a confirmé l'impression que je m'en suis faite à première vue. Malgré cela, j'ai cru utile d'en rechercher scientifiquement la preuve.

L'étude du terrain, qui forme à l'entour une espèce de mamelon, m'a permis de voir que ce dépôt, provenant du ruissellement, était de formation quaternaire.

Sachant que le sous-sol était formé de sable *yprésien*, j'ai pensé que sa base devait reposer dessus ou à peu près, et que, par conséquent, sa

hauteur devait être supérieure à celle qui était visible. Lors de l'excursion de la *Société normande d'Etudes préhistoriques* à Trye-Château, le 9 avril 1905, j'ai fait part de mes observations à mes collègues. Les géologues présents, MM. Lemarchand et Fortin, ont été de mon avis; et, à l'unanimité, tous les excursionnistes ont été d'avis de considérer comme un menhir cette pierre dressée. J'ai fait faire une fouille pour reconnaître à quelle profondeur au-dessous du sol se trouve la base de ce menhir, qui mesure 4 mètres de hauteur, 2 mètres de largeur et 0^m75 d'épaisseur. Sur 2^m10 de hauteur, il existe un dépôt de ruisselle-

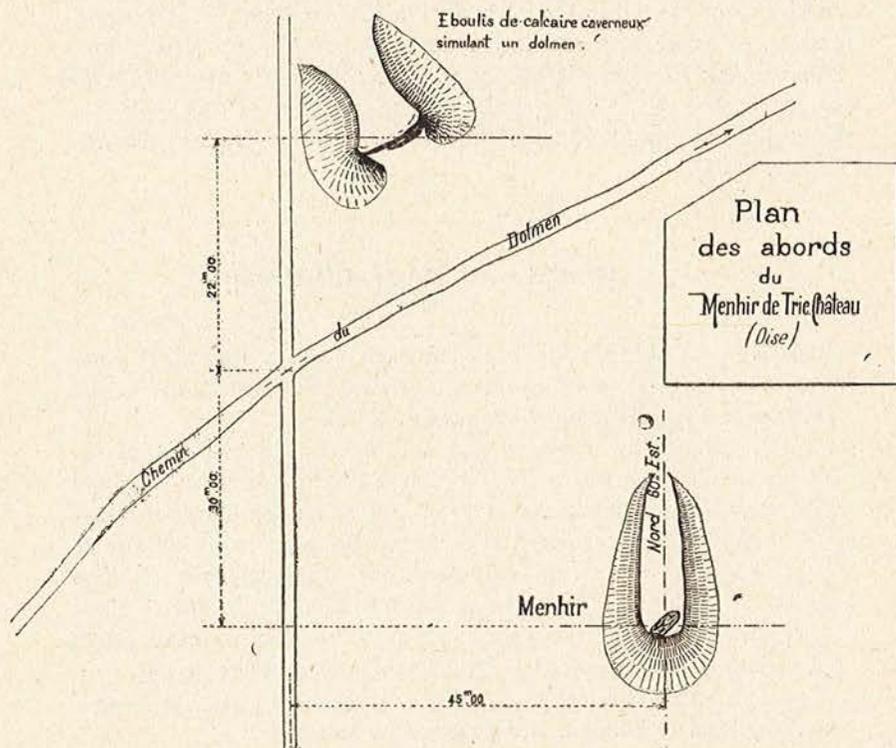


Fig. 6. — Situation du Menhir de Trye-Château (Oise). — [Cliché de M. CRÉDEVILLE]

ment, provenant des terrains décalcifiés du coteau (*Lutétien et Yprésien*). La base était recouverte, sur 0^m50 de hauteur, par des blocs calcaires, rougis à la partie supérieure. Ces blocs n'étaient pas là pour empêcher le renversement de la pierre qui se maintient d'elle-même par sa base, suffisamment large et sa position bien équilibrée. Ils ont dû y être mis à une époque postérieure et du feu a été fait dessus, très probablement au commencement de l'époque gauloise. J'ai trouvé, sur ces blocs calcaires un percuteur sphérique en silex de 0^m08 de diamètre, d'une régularité parfaite; c'est encore une indication qui justifie ample-

ment l'hypothèse que les blocs calcaires, posés de main humaine, ont été recouverts ensuite insensiblement par les limons de ruissellement.

Je donne sur la (Pl. II.) un plan de la Garenne de Trye-Château fixant, par un point et par un signe graphique, la situation exacte du menhir. Le plan de détail (Fig. 4) des abords du menhir et le profil (Fig. 3) du terrain sur lequel il a été édifié, indiquent l'importance du dépôt de limon de ruissellement, qui est formé à l'entour depuis son érection. Un morceau de pierre, de même nature, que l'on peut voir à côté, paraît avoir été enlevé à la partie supérieure, probablement au commencement de notre ère, car sa base est à peine couverte de limon.

On remarque, un peu au-dessus du chemin du dolmen, de grosses pierres superposées, provenant d'éboulis de calcaire caverneux, et simulant elles-mêmes un dolmen. Lors de l'excursion du 9 avril, l'aspect de

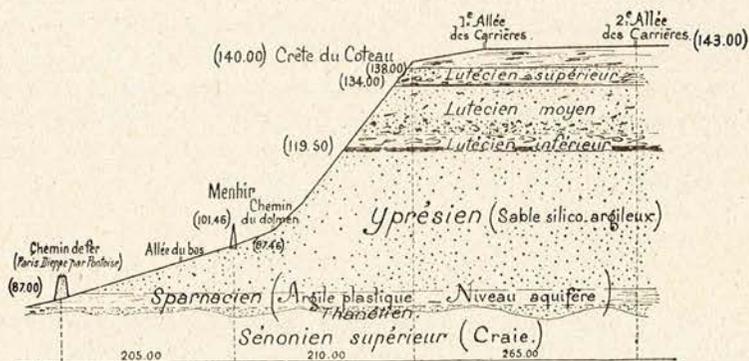


Fig. 7. — Profil géologique du coteau
montrant à l'altitude 134.00 le banc de calcaire caverneux

[Cliché de M. CHÉDEVILLE].

ces pierres avait suggéré à notre collègue, M. A. Lemarchand, l'idée que l'on pourrait y pratiquer des fouilles.

Mais déjà, en 1876, M. L. de Vesly, avait eu la même pensée et a fait exécuter, à la base de ces éboulis, une petite fouille, qui n'a donné aucun résultat ».

1894. — M. LÉON COUTIL écrit, au sujet de ce menhir, dans le compte rendu d'une excursion à Trye, Boury et Gisors (*Bull. Soc. Normande d'Etudes préhistoriques*, tome II, 1894, p. 34 à 39) :

« Nous descendons pour aller visiter un nouveau menhir dégagé depuis deux ans, par M. Chédeville; l'extrémité sort du sol d'environ 1^m50; actuellement, ce bloc, méplat d'un côté, est entièrement dégagé; et il mesure environ 2 mètres de hauteur sur 1^m80 de longueur; il est assez exactement orienté ouest-est.

« On discute l'indication possible de l'Allée couverte de Trye, qui se trouve à environ 150 mètres de là ; mais l'axe de cette pierre ne conduit pas exactement sur ce monument situé dans le bois très sensiblement au-dessous. Aussi est-il permis de se demander s'il s'agit bien d'un menhir, bien que M. Chédeville y ait trouvé, au pied, un morceau de charbon et un ou deux silex, portant des traces de travail intentionnel ».

1909. — D'après M. le Dr Marcel Baudouin, le Menhir de Trye-Château semble bien être, pourtant, le *Menhir indicateur* de l'*Allée couverte* voisine. — Il en donne les raisons suivantes : 1° Le Menhir, ayant ses faces N.-E. et S.-O., son *axe d'érection* va du Sud-Est au Nord-Ouest. Prolongé vers le Nord-Ouest, cet axe d'érection rencontrerait l'axe prolongé vers le Nord-Est du Mégalithe funéraire, *perpendiculairement* ou à peu près, à son grand axe ! — Cette disposition, rare d'ailleurs, s'observe cependant parfois quand il n'y a qu'un *seul indicateur* ou *dans le cas de très grand Dolmen* (Allée couverte de la Frébouchère, Vendée), sans *cercle péritaphique* vrai. — 2° La *distance du Menhir au Dolmen* est d'environ 220 mètres : ce qui est normal pour la région.

II. — INDICATIONS TOPOGRAPHIQUES.

NOM. SITUATION. — I. — **Le Menhir de Trye-Château** se trouve dans le bois de la Garenne, commune de Trye-Château (Oise).

N° parcellaire 338^a, Section D, dite de Gomerfontaine, 2^{me} feuille du Cadastre de Trye-Château.

ALTITUDE. — 101^m46, à la partie supérieure du menhir (M. Chédeville) (*Fig. 8*).

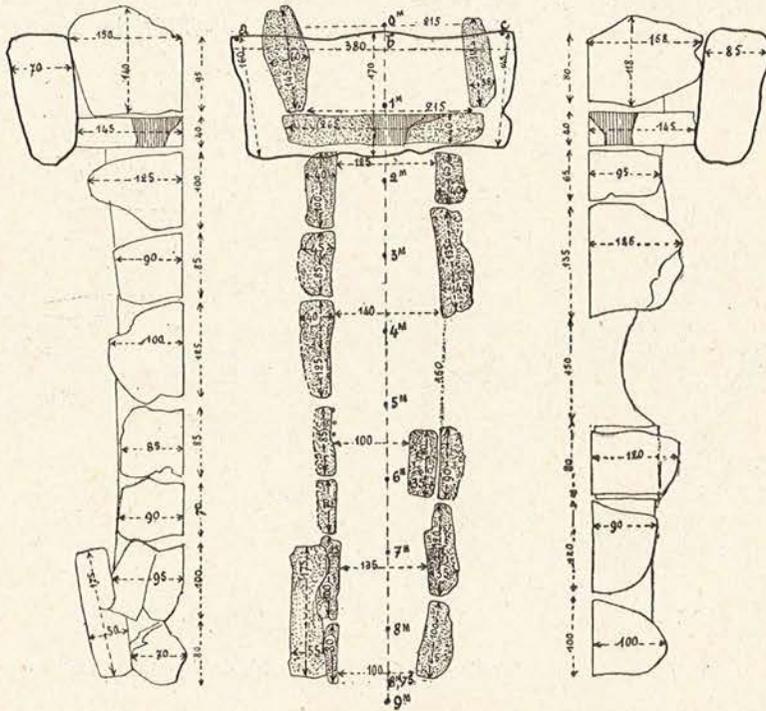
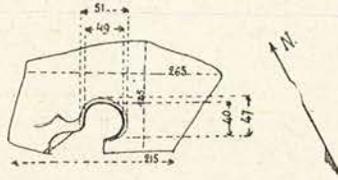
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES. — Voir le Dolmen de Trye-Château à la page suivante.

PROPRIÉTAIRE. — M. Dodge, à Trye-Château.

VOIES D'ACCÈS. — A. *En partant de la Halte de Trye-la-Ville*, prendre le chemin qui conduit à Gomerfontaine, traverser ce hameau et suivre le chemin de Gomerfontaine à Delincourt et à Chambors. Aussitôt après avoir passé le pont du chemin de fer, quitter le chemin de Delincourt pour prendre, à droite, un chemin forestier, direction O.-S.-O. Ce chemin coupe une première ligne forestière à direction, O. N. O. — E. S. E.; puis, un peu plus loin, une autre ligne forestière à direction N.-E. — S.-O. — Prendre cette ligne forestière à sa droite sur une longueur de 30 mètres environ jusqu'à l'origine d'un petit sentier, qui se détache à gauche en plein taillis. Suivre ce sentier pendant 45 mètres et l'on arrive au menhir de Trye-Château (*Fig. 8*).

Épaisseurs de la Table
(au-dessous de l'entrée)

à droite, en a = 70 cm
au milieu, en b = 95
à gauche, en c = 85.



DOLMEN DE LA PIERRE DES DRUIDES ou DE TRYE-CHATEAU.

Trye-Château, Oise.

Levé et dessiné
le 7 Août 1909.
E. H. H.

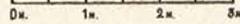


Fig. 9. — L'ALLÉE COUVERTE de Trye-Château (Oise).

épaisseur à 1 mètre de la base, 0^m85; — épaisseur au niveau du sol, 0^m65.

ORIENTATION DU GRAND AXE. — E.-N.-E. — O.-S.-O.

NOM. SITUATION. — II. — **Le Dolmen de Trye-Château** (*Fig. 9*) se trouve dans le bois de la Garenne, commune de Trie-Château (Oise).

N^o parcellaire 340^a, section D, dite de Gomerfontaine, 2^{me} feuille du cadastre de Trye-Château (*Fig. 8*).

PROPRIÉTAIRE. — M. Dodge, à Trye-Château.

COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES. — Les coordonnées géographiques sont les suivantes : Longitude ouest : 0^o,55'72". Latitude nord : 54^o,74'80".

ALTITUDE. — MM. de Vesly et Fitan donnent 98 mètres d'altitude.

VOIES D'ACCÈS. — Mêmes itinéraires que pour le Menhir de Trye-Château.

ORIENTATION DU GRAND AXE. — Presque N. N.-E. — S. S.-O. (*Fig. 9*).

DIMENSIONS. — Voir le plan à la page précédente (*Fig. 9*).

III. — **Dolmen de la Bellée, Commune de Boury (Oise).**

I. — HISTORIQUE.

1848 et 1856. — Au sujet de ce Dolmen, GRAVES, a écrit (p. 8), dans sa notice (1) :

« On voit dans le bois de la Belle-Haie, territoire de Boury, au triage appelé le Carré du Chapeau, au-dessus de la ferme du Chêne-d'Huy, un tumulus, de l'espèce de ceux nommés *Allées-couvertes*, parce qu'ils sont formés de deux rangs parallèles de pierres, au-dessus desquelles d'autres pierres posées à plat forment un recouvrement. L'ensemble figure un rectangle, ayant environ 10 mètres de longueur sur une dimension transversale de 3 mètres. Chaque mur ou côté est composé de sept blocs fichés, enfoncés en terre de plus d'un mètre, saillants d'un mètre et demi. Quatre dalles, épaisses d'environ 0^m50, constituaient le toit ; elles ont été dérangées à l'exception d'une, restée en position ; les autres sont appuyées d'un côté seulement.

(1) GRAVES. — *Notice archéologique sur le département de l'Oise*, Beauvais, Achille Desjardins, 1856, 2^e édition, in-8, 458 pages.

M. Hersan (1) dit que la surface supérieure est parsemée de rigoles, par lesquelles s'écoulait peut-être le sang des victimes.

Les pierres, de même que celles du dolmen de la Garenne, appartiennent à la variété de calcaire dur, analogue aux produits des carrières Chambors, qui n'existe en place sur aucun de ces deux points.

L'Allée était plus longue et encore intacte, lorsqu'en 1827 M. Tassin de Villiers, propriétaire du Château de Boury, en fit détacher plusieurs blocs, pour former le rocher qu'on voit aujourd'hui dans le parc. On pouvait parcourir en rampant la galerie, qui est maintenant remplie de terre. Nous avons pu y recueillir cependant des parties de squelette, notamment l'extrémité inférieure d'un fémur, plusieurs côtes brisées, des os carpiens, quelques autres ossements provenant d'animaux méconnaissables. Nous y avons trouvé aussi, comme dans le monument de la Garenne, un bloc de grès, qui peut-être a été apporté, lorsqu'on a comblé l'excavation.

La tradition locale indique le tumulus de la Belle-Haie seulement comme un lieu où les Huguenots se rassemblaient pour l'exercice de leur religion. Il y avait en effet, au xvi^e siècle, environ cent cinquante protestants dans le village du Chêne d'Huy, duquel ils furent expulsés lors de la révocation de l'Édit de Nantes : ce qui amena la destruction du hameau, réduit aujourd'hui à une seule ferme ; mais on comprend aisément que la croyance vulgaire confond ici les temps et les choses ».

1874. — A la séance du 2 juillet 1874 de la Société d'Anthropologie de Paris, Edouard BRONGNIART donnait une *Note sur une Allée couverte, fouillée dans le bois de la Bellehaie (Département de l'Oise), en 1867* (2). — En voici le texte complet.

« On connaissait déjà plusieurs monuments mégalithiques dans le département de l'Oise. Celui qui est situé dans le bois de Trye-Château, entre Chaumont et Gisors, avait depuis longtemps attiré l'attention.

Les traces d'un autre monument de ce genre nous ont été signalées il y a quelques années, dans un bois appartenant depuis 1865 à mon père, bois situé dans la commune de Boury (canton de Chaumont, département de l'Oise), et désigné sur les cartes sous le nom de Bois de la Bellehaie.

Les pièces apparentes de ce monument consistaient en série de pierres, disposées régulièrement et parfaitement distinctes du sol argileux, dans lequel elles étaient enfoncées, et au-dessus duquel elles ne faisaient qu'une saillie d'environ 0^m30 à 0^m40.

Mon père fit faire, au mois de septembre 1867, des fouilles dont je surveillai l'exécution.

Dès le premier jour, il fut certain que les pierres dressées qui sortaient du sol faisaient partie d'un monument assez étendu, formant une sorte

(1) HERSAN. — *Notice historique sur la commune de Boury (Oise), et sur ses seigneurs*. Beauvais, imprimerie Moisant, 1848, in-8°.

(2) Edouard BRONGNIART. — *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, Tome IX, 2^e série, Année 1874, p. 557-561.

de tumulus dont une partie des pierres horizontales servant à recouvrir le caveau ou galerie souterraine formée par les pierres verticales avaient été enlevées ou bouleversées.

Le garde de mon père, qui est garde de ce bois depuis quarante ans, et qui remplissait ces fonctions lorsque le bois appartenait à la famille de Villiers, avant que mon père en fit l'acquisition, nous apprit, en effet, que Mme de Villiers, avait, en 1826, fait briser et emporter plusieurs de ces pierres, pour en faire un rocher dans le Parc dépendant de son Château, à Boury. Il fut évident, à mesure que les fouilles avançaient, que le propriétaire précédent s'était borné à prendre ces pierres sans toucher au reste du monument.

Cette sorte de galerie souterraine fermée à l'une de ses extrémités par une pierre transversale, a 10 mètres de longueur, jusqu'à l'extrémité des pierres de l'autre côté. Les pierres verticales formant chaque côté de la galerie ont 0^m50 de hauteur, mais ne sortent du sol extérieur que de 0^m30. On voit, par une sorte de vallon qui se trouve à côté du tumulus, que, lorsqu'il a été construit, les pierres n'étaient pas autant ensevelies, et qu'il était entouré de terres rapportées.

A 7 mètres à partir de la pierre formant le fond ou l'extrémité du tumulus, se trouve une énorme pierre, transversale, ayant 2^m20 de largeur sur 1^m50 de hauteur, interrompant le caveau, et percée à 0^m30 au-dessus du sol d'un trou arrondi, de 0^m50 de diamètre horizontal sur 0^m60 de diamètre vertical, par lequel un homme peut facilement passer.

De l'autre côté de la pierre percée, la galerie se continue sur une longueur de 3 mètres, formée de deux pierres de chaque côté. C'était évidemment de ce côté qu'était l'entrée, qui se trouvait rétrécie par la position légèrement oblique des pierres.

Deux autres pierres, qui étaient de ce côté et avaient été bouleversées, ont chacune une forme cintrée, et devaient être destinées à former une sorte de porte, qui fermait l'entrée du monument. La pierre verticale qui se trouve placée contre la pierre percée, à droite, en regardant le monument du côté de l'entrée, porte une trace extrêmement curieuse des premiers essais de l'art : à sa partie supérieure sont sculptés un ovale, ayant la dimension d'une tête, mais tout à fait aplati et sans indication de visage ; et, au-dessous de l'ovale, deux mamelles parfaitement rondes (1).

Entre cette pierre et celle qui lui est voisine, dans une sorte d'excavation touchant au sol, nous avons trouvé un vase, presque entier, d'une poterie grossière, mais d'une forme assez élégante, sans anse ni rebord. Le vase était couché, ayant son orifice dirigé vers le fond de l'excavation.

J'en viens maintenant à décrire ce qui a été trouvé dans le monument, à mesure que la fouille avançait.

Après avoir enlevé une couche de terre d'environ 0^m50 (sorte de terreau mêlé de débris de branches pénétré par les racines des végétaux), dans laquelle on ne trouva rien d'intéressant, on arriva à une couche de

(1) J'ai fait un moulage de cet essai de sculpture.

pierres plates de moyenne dimension. Sous ces pierres plates se trouvaient des ossements, caractérisant clairement le Monument comme un lieu de sépulture.

La position des ossements démontre que les morts n'étaient pas ensevelis longitudinalement, comme cela se pratique actuellement, mais accroupis; ainsi les crânes, qu'il fallait enlever avec la plus grande précaution, tant ils étaient friables, étaient toujours placés entre les fémurs et les tibias, qui se trouvaient obliques et presque verticaux; les os plats, et plus ou moins spongieux, du bassin et de l'épaule, les côtes et beaucoup des os du crâne étaient très altérés, et avaient en partie disparu; les os longs des membres, beaucoup de vertèbres, les mâchoires inférieures surtout, étaient bien conservées et en grand nombre.

Il existait deux couches d'ossements, séparés par des pierres plates, et, d'après le nombre des mâchoires, et surtout, ce qui était plus caractéristique, d'après le nombre des vertèbres *axis* recueillies avec soin, on peut admettre que cette sépulture renfermait au moins une quarantaine de squelettes; j'ai trouvé beaucoup de dents humaines isolées; et évidemment un certain nombre de crânes, de mâchoires et d'os ont dû être réduits en poussière.

A côté de chaque crâne, on trouvait généralement deux dents *incisives de cheval percées*, et ayant probablement servi d'ornements à celui auprès duquel elles se trouvaient; les dents de cette nature, que j'ai pu recueillir, sont au nombre de trente-trois.

A 1^m50 de profondeur, et à 2 mètres de l'extrémité du tumulus contre la deuxième pierre à partir du fond à gauche, nous trouvâmes une petite *hache*, en silex blanc, parfaitement polie et intacte; plusieurs dents de cheval percées; une *hache* en jade vert, de très petite dimension, et *percée* à son extrémité pointue d'un *trou* qui montre évidemment que cette hache n'était point une arme, mais un ornement destiné à être suspendu au cou. Au même endroit, j'ai trouvé deux pointes de lance en silex parfaitement taillées; plusieurs petites pierres rondes percées; et une assez grande quantité de petites rondelles, percées, faites en nacre de coquilles, et provenant évidemment d'un collier.

Outre un assez grand nombre d'instruments en silex taillé, parmi lesquels trois *haches* (en silex blanc) polies, mais qui n'étaient pas entières comme celles dont j'ai parlé en premier, se trouvent, parmi les objets les plus curieux, *trois petites rondelles* en os poli, et trois petites pierres, toutes percées, provenant probablement d'un collier, et un os poli et taillé en forme de poinçon; puis, objets très intéressants aussi et prouvant la grande durée de la sépulture, un grand nombre de débris de *poteries*, très variées comme matière première et comme forme; on peut juger de la variété des vases par la différence d'épaisseur, la dureté des morceaux, et par la différence de forme des morceaux provenant des rebords de ces vases. Tous ces fragments de silex trouvés dans le tumulus ont été recueillis avec soin, car le sol de ce bois et de ses environs ne renfermant que des pierres calcaires et aucun silex, ceux qui se trouvaient dans le tumulus y avaient évidemment été apportés par la main de l'homme.

Tout le coteau, que recouvre le bois et son prolongement dans une grande étendue, est, en effet, formé par le calcaire grossier, qui est exploité sur quelques points et qui a du fournir les grandes pierres qui constituent le monument; le point le plus rapproché où l'on trouve des silex est un escarpement de craie, situé à Inval, à 2 kilomètres environ du Bois de la Bellehayes, sur les bords de l'Epte.

Il me paraît évident, d'après l'ensemble de ces faits, que ce monument, des temps les plus anciens de la Gaule, dans lequel il n'y a aucune trace d'instruments en métal n'était pas un autel ou monument religieux, ni la tombe d'un chef, mais une galerie couverte et fermée, servant de sépulture à une tribu ou à ses chefs.

Il est à remarquer aussi que l'examen des ossements, et particulièrement des mâchoires inférieures très nombreuses, indique que cette sorte de tombeau commun avait reçu des corps de tout âge; les unes indiquent des individus dans toute la force de l'âge, dont les dents sont peu usées; d'autres par l'usure des dents réduites presque aux racines, ou par leur absence et l'atrophie de l'os maxillaire, annoncent avoir appartenu à des vieillards; quelques-unes enfin sont des mâchoires d'enfants; et l'une d'elles montre les dents de la seconde dentition encore renfermées dans l'os, qui présente quelques-unes des dents de lait.

L'examen des *poteries* semble indiquer des fabrications très diverses, et quelques-unes, par leur finesse, par les indices de dessin qu'elles offrent, peuvent faire présumer qu'elles venaient de contrées où la civilisation aurait été plus avancée; cette indication de relations commerciales, dans des tribus dont l'industrie était si arriérée, se trouve confirmée, de la manière la plus frappante, par l'existence de la petite hache, percée d'un trou, et n'ayant pu servir que d'ornement, cette sorte de décoration étant en jade vert, roche tout à fait étrangère au sol de la région, et dont on devrait chercher l'origine dans quelque pays éloigné.

1879. — Dans l'*Art Préhistorique* (1), le vicomte DE PULLIGNY a écrit:

Page 220. — « Le dolmen de Boury semble être le seul sur lequel on ait sculpté deux hémisphères jumeaux. C'est principalement à cause de ces deux inscriptions qu'il serait si utile de le conserver. Lorsque l'on considère l'énorme relief de ces figures, on se demande comment les outils de silex ont pu creuser le calcaire à cette profondeur; on ne trouve pas de creux sensible autour du sujet, tant la saillie s'est étendue sur la table; non seulement on ne sent pas le coup de ciseau; mais la pierre est relativement polie.

Nous en avons conclu que ces sculptures ont pu être obtenues ou même terminées à l'aide des acides végétaux.

(1) Vicomte de PULLIGNY. — *L'Art Préhistorique dans l'Ouest et principalement en haute Normandie.* — Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure. Evreux; Charles Hérissey, 1879.

L'Allée de Boury fut découverte en 1827; à cette époque, on brisa quelques dalles pour la construction d'un rocher dans le parc du Château; mais le monument n'avait pas été exploré, lorsqu'en 1870, M. Brogniard, de l'Institut, propriétaire du Bois de la Belle Haye, le fit complètement déblayer sous ses yeux. L'on constata alors avec surprise que le vestibule ne contenait absolument qu'une pierre brisée, semblant avoir été façonnée en cintre; au contraire, la chambre renfermait trois couches de corps superposés, inhumés dans une position accroupie. Sur chaque lit, deux rangs de squelettes se faisaient face, la tête posée sur une pierre, le dos accoté à la muraille : en tout quatre-vingt-dix corps.

On a trouvé plusieurs objets provenant de colliers, des dents canines fort longues, et de petites coquilles percées au centre; puis une seule hache de silex; une autre, fort petite, en serpentine, avec un trou pour la suspendre en amulette; et un vase d'une terre rouge très commune et mal cuite.

La fouille terminée, M. Brogniard mit tranquillement un crâne dans son mouchoir, les deux haches et les colliers dans sa poche, et s'en retourna joyeusement à Paris, fort peu soucieux du monument qu'il venait de saper par la base!

Le garde Pommeret, qui avait dirigé le travail, est un homme fort intelligent; il comprend très bien que l'on n'écrit pas l'histoire d'un peuple avec un crâne, même parfaitement conservé, et que le Dolmen doit compter pour quelque chose dans les recherches de l'archéologue. Il envoya donc lettres sur lettres au savant, le priant de faire au moins consolider l'édifice chancelant; mais celui-ci fit la sourde oreille: il avait sauvé les cailloux!

M. Hersan prétend avoir vu des rigoles sur la dalle qui recouvre la pierre percée; mon guide, je dois le reconnaître, m'a fait remarquer de grandes taches couleur de sang sur les deux faces de cette pierre, au-dessous de la dalle. Ces coulées peuvent être dues à un dépôt d'oxide de fer; et je réserve toute mon appréciation. Toutefois, malgré le peu de chances de réussite, il serait intéressant de soumettre ces taches à l'analyse chimique et microscopique. Quant aux rigoles, je n'en ai pas vu de traces.

Une chaussée en pierres, de 200 mètres sur 4 de large et 1 de haut, se dirige de l'est à l'ouest à travers le bois, vers le dolmen.

1882. — M. DE VESLY a écrit (1) au sujet des sculptures de la pierre de droite du Dolmen de la Bellée (pages 160 et 161).

«... Cependant, je dois dire que les signes elliptiques du Dolmen de la Bellée ont une grande analogie avec des dessins que j'ai observés sur de grandes tuiles plates provenant de tombeaux romains découverts à Sos-

(1) LÉON DE VESLY. — *Le Dolmen de la Bellée*, Commune de Boury (Oise). — *Bulletin de la Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure*, Exercice 1881-1882, Rouen, 1882.

pel, dans le département des Alpes-Maritimes. Toutes les tuiles du cimetière, fouillé par M. Rivière et par moi, portaient, outre la marque du potier, trois ou quatre ovales concentriques, tracés par l'ouvrier avec ses doigts avant que l'argile ne fut complètement séchée, et très probablement immédiatement après le moulage de la tuile. Je n'avais ajouté aucune importance à ces signes, que je considérais d'ailleurs comme des marques d'ouvrier ou de tâcheron; mais l'absence de ces derniers signes sur les tuiles romaines ne provenant point de sépultures, et la répétition de ces mêmes signes sur plusieurs mégalithes de dolmens, me feraient croire qu'ils étaient employés dès la plus haute antiquité comme des symboles religieux et funéraires. D'ailleurs le cercle et le serpent annulaire sont les emblèmes de l'infini et de l'éternité, et ont été, à ce titre, bien souvent représentés sur les tombeaux romains ».

M. de Vesly donne un superbe plan, avec profil longitudinal et profil transversal, du Dolmen de la Bellée.

Si l'on compare ce plan avec celui que j'ai fait cette année (*Fig. 11*), on voit que le 5^e pilier de droite de l'Ossuarium a disparu.

De même les piliers n^{os} 3 et 4 de la rangée de gauche, du plan de M. Vesly, sont tombés à plat dans le fond du monument. La longueur totale de ces deux piliers, soit 3^m70 sur mon plan, et 3^m75 sur le plan de M. de Vesly, correspond à l'emplacement compris entre le 2^e et le 5^e pilier de la rangée de gauche. Le petit pilier isolé n'est certainement pas à sa place dans l'état actuel du dolmen. Il est à peu près certain que ce pilier n'est qu'un fragment du 5^e pilier de droite, maladroitement restauré au milieu du vide laissé par la chute des piliers n^{os} 2 et 3 de la rangée de gauche.

Dans le plan de M. de Vesly, figurent deux pierres tombées dans l'Ossuarium. Celle qui est la plus près de l'entrée existe encore; c'est la table B de mon plan; la deuxième a disparu. Une des pierres figurées dans la partie gauche du vestibule a aussi disparu. Je ferai aussi remarquer que les piliers sont loin de se juxtaposer avec régularité comme dans le plan et le profil longitudinal donnés par M. de Vesly. Il y a entre eux des espaces atteignant jusqu'à 0^m20. A remarquer aussi que les tables E, C et D reposent en partie sur le sol, tandis que le profil transversal de M. de Vesly nous montre les tables C et D complètement isolées du terrain environnant.

Sur le plan publié en 1900, par MM. G. Fouju et A. de Mortillet (1), on voit (page 88) que les trois piliers inscrits sous les n^{os} 7, 12 et 13, sont tombés à plat dans la chambre. Les deux

(1) *Bulletin de la Société d'Excursions Scientifiques*, Tome I, 1899-1900, Louviers, Izambert.

pierres du vestibule sont encore existantes. Aujourd'hui il n'en reste qu'une seule.

1893. — M. ADRIEN DE MORTILLET, dans la séance du 19 octobre 1893 de la Société d'Anthropologie de Paris, a présenté une étude des « *Figures gravées et sculptées sur les Monuments mégalithiques des environs de Paris* » (1).

Le paragraphe III de cette étude est consacré en majeure partie au Dolmen de la Bellehaye, Belle-Haye ou Bellée, avec deux figures des sculptures qui s'y trouvent (*Fig. 5* et *Fig. 6*) : Sculpture sur dalle, en calcaire. Dolmen de la Bellehaye (1/6 grand.).

Après un aperçu historique du dolmen, M. A. de Mortillet écrit (p. 666) :

« L'Allée couverte de la Belle Haye se compose d'une chambre, longue de 7 mètres et large de 2^m20 à l'entrée, et de 1^m50 seulement au fond, et d'un vestibule ayant à peu près 2^m50 de longueur sur 2 mètres de largeur. La chambre est séparée du vestibule par une forte dalle, percée dans le bas d'une ouverture circulaire, mesurant de 0^m52 à 0^m54 de diamètre. Du côté du vestibule, cette ouverture est entourée d'une feuillure, de 0^m01 à 0^m02 et large de 0^m07 à 0^m09. Deux pierres, de forme cintrée, bouleversées depuis longtemps, mais gisant encore dans le vestibule, ont dû servir à caler la porte, ou le bouchon qui devait fermer l'ouverture. Bien que tortement détérioré, et presque complètement privé de sa couverture, ce mégalithe peut encore compter parmi les plus intéressants de France.

Deux des blocs du vestibule, en calcaire comme toutes les pierres du monument, portent des sculptures. Sur le premier support de gauche sont représentés deux seins, ayant approximativement 0^m035 de relief (*Fig. 5*). Tout autour, la pierre est creusée assez profondément, suivant une ligne qui, dans sa partie inférieure, ressemble très grossièrement à la pointe d'un écusson. La partie supérieure manque, le sommet de la pierre étant cassé. Nous n'avons donc qu'une figure incomplète.

Sur le deuxième support de droite, on remarque un bas-relief plus important, malheureusement un peu endommagé dans le haut (*Fig. 6*). Au centre est un ovale irrégulier en relief, dont le milieu se creuse légèrement, mais dont les deux côtés sont proéminents. Cet ovale est entouré de deux bourrelets concentriques, au-dessous desquels se dressent deux mamelons hémisphériques, distants l'un de l'autre de 0^m02 et formant sur le fond excavé de la pierre une saillie d'environ 0^m05 ».

Après avoir étudié d'autres dolmens à sculptures, M. A. DE MORTILLET continue :

« Sur les six figures gravées ou sculptées que nous venons de décrire, quatre représentent donc des bustes de femmes. Il ne peut y avoir le

(1) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, Tome VI, 4^e série, année 1893, pages 657-668.

moindre doute. L'importance donnée aux seins dans ces grossières œuvres d'art nous montre que la principale préoccupation a été de bien indiquer le sexe. Quant aux dessins qui se trouvent au-dessus de ces mamelles, ils doivent figurer la tête. L'ovale, qui est au centre, quoi qu'il ne porte aucune trace des yeux, du nez et de la bouche, serait le visage. Les bourrelets concentriques qui l'encadrent, me semblent être non pas des colliers, comme on l'a supposé, mais des plis d'étoffe entourant la face, et constituant une coiffure, semblable à celle encore en usage parmi les femmes des diverses populations orientales. Ces mêmes replis s'observent sur une des figures des Grottes artificielles de la Marne, ainsi que sur la Statue primitive découverte à Saint-Sernin (Aveyron) ».

1894. — M. Salomon Reinach, dans *La Sculpture en Europe avant les influences gréco-romaines* (1), reproduit une réduction des dessins de M. A. de Mortillet (*Fig. 19* et *Fig. 20*).

1897. — M. Louis Régnier [*Statistique wonumentale du canton de Chaumont-en-Vexin*, livre VI, Commune de Boury (2)], après avoir fait l'historique documenté du Dolmen de la Bellée, dit, au sujet des figures (page 33):

« Venons aux figures, qui, mieux encore que l'ouverture circulaire, caractérisent le monument. Elles ont été plusieurs fois reproduites par la gravure, mais d'une manière peu exacte. La reproduction en apparence la plus soignée, celle de M. Adrien de Mortillet [*Figures gravées et sculptées sur des monuments mégalithiques des environs de Paris. Bull. de la Soc. d'Anthropologie*, année 1893], ne donne pas mieux que les autres l'aspect réel de ces essais de sculpture. Il y a, en certains endroits, une exagération des reliefs et des ombres, qui nuit à la fidélité du rendu ».

M. Louis Régnier donne, à l'appui de sa critique, deux excellentes photographies, avec éclairage à droite et à gauche.

Il est, en effet, fort difficile de rendre, par le dessin, les détails du piquetage de la roche, tels qu'on les constate sur les photographies de M. Régnier. Je retrouve ce détail technique sur des photographies que j'ai pu prendre avec beaucoup de netteté: une du premier pilier de gauche; l'autre du deuxième pilier de droite. Il m'est difficile de croire que le silex puisse produire un faciès pareil sur une roche, même tendre; et j'attire l'attention des techniciens sur cette constatation, que la photographie m'a permis de faire.

(1) *L'Anthropologie*, tome V, 1894, page 25.

(2) LOUIS RÉGNIER. — *Statistique monumentale de Chaumont-en-Vexin*. Beauvais, J.-B. Lancel, libraire, 1897.

Il faut de plus remarquer que le relief des sculptures atteint 5 centimètres, et que la pierre a été champléevée de toute cette épaisseur : ce qui représente un travail énorme ; à moins d'admettre que les deux seins soient des protubérances naturelles de clivage de la roche (dont on aurait tiré parti et qu'on aurait complétées par les ellipses sculptées au-dessus) : ce qui est l'avis de Marcel Beaudouin (1) et de plusieurs confrères.

Pour la première pierre de gauche, la photographie n'indique pas d'écusson ; elle accuse à peine une ébauche d'ellipse, entourant deux protubérances, dont une seule intacte ; celle située à gauche a été brisée au niveau de sa base.

Une autre hypothèse a été émise sur ces sculptures. Elle consiste à voir les attributs du mâle dans les deux demi-sphères aussi rapprochées, presque accolées ; et, dans les reliefs oblongs situés au-dessus, le dispositif des attributs de la femelle. La thèse est peut-être hardie ; mais elle n'est pas insoutenable.

*
**

Parmi les notices et comptes rendus d'Excursions parlant de la Bellée, citons : M. LÉON COUTIL. *Bulletin de la Société normande d'Études préhistoriques*, 1894. — M. FOUJU. *Bull. Société d'Excursions Scientifiques*, tome I, 1899-1900. — M. MOREL. *Bulletin de la Société normande d'Études préhistoriques*, 1905.

II. — INDICATIONS TOPOGRAPHIQUES.

NOM. SITUATION. — **Le Dolmen de la Bellée** se trouve dans le Bois de la Bellée, commune de Boury (Oise).

Il est situé dans l'angle sud-ouest du tènement n° 408, section B, dite des Groux, du cadastre de Boury ; *lieu dit* Bois de la Bellée et non Belle Haye, comme on l'a écrit à tort (*Fig. 10*).

PROPRIÉTAIRE. — Madame Zentz d'Alnois, au Château de Boury.

COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES. — Les coordonnées géographiques sont les suivantes, d'après la Carte de l'Etat-major au 80 millièmes : Longitude ouest : 0°63'72. Latitude nord : 54°72'24.

ALTITUDE. — L'altitude est de 140 mètres, d'après M. de Vesly.

VOIES D'ACCÈS. — *En partant de l'Eglise de Boury*. Laisant l'Eglise à sa droite, suivre la rue direction Est jusqu'à la sortie du village, où elle aboutit à la route de Parnes à Gisors.

(1) Il s'appuie sur l'existence d'*excavations* correspondantes sur les *rochers calcaires* de la région, et sur l'*aspect non travaillé* des dits mamelons.

Prendre cette route à gauche jusqu'à la rencontre d'un petit chemin qui se détache à droite et longe le Ru d'Hérouval, direction Est. Suivre ce chemin jusqu'à sa rencontre avec la route de Vaudancourt à Gisors. Prendre cette route à gauche, passer au Chêne d'Huy et s'arrêter à la lisière sud du Bois de la Bellée, presque au sommet de la côte. En ce point on trouve le chemin de Chaumont à Boury, formant la lisière sud du Bois de la Bellée; on suivra ce chemin à gauche sur une longueur de 380 mètres, c'est-à-dire jusqu'à l'origine de la deuxième ligne forestière. Remonter cette ligne sur une longueur de 80 mètres jusqu'au point où elle est coupée transversalement par une autre ligne forestière nommée

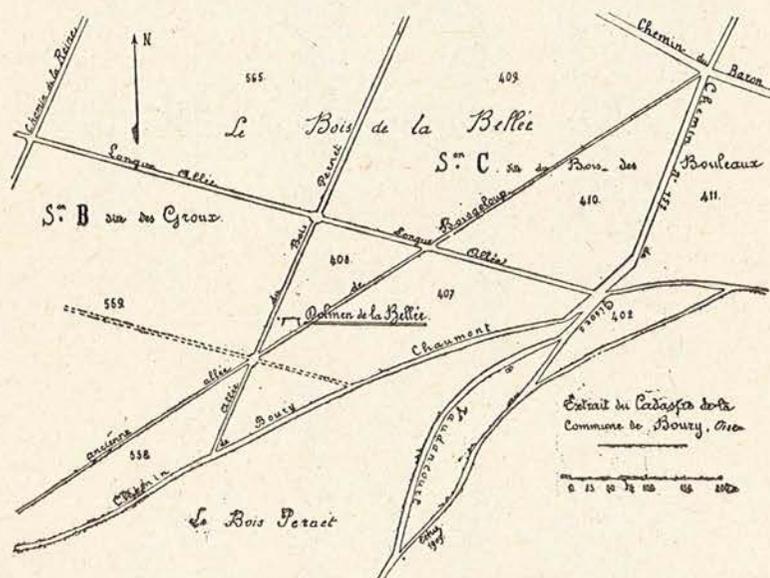
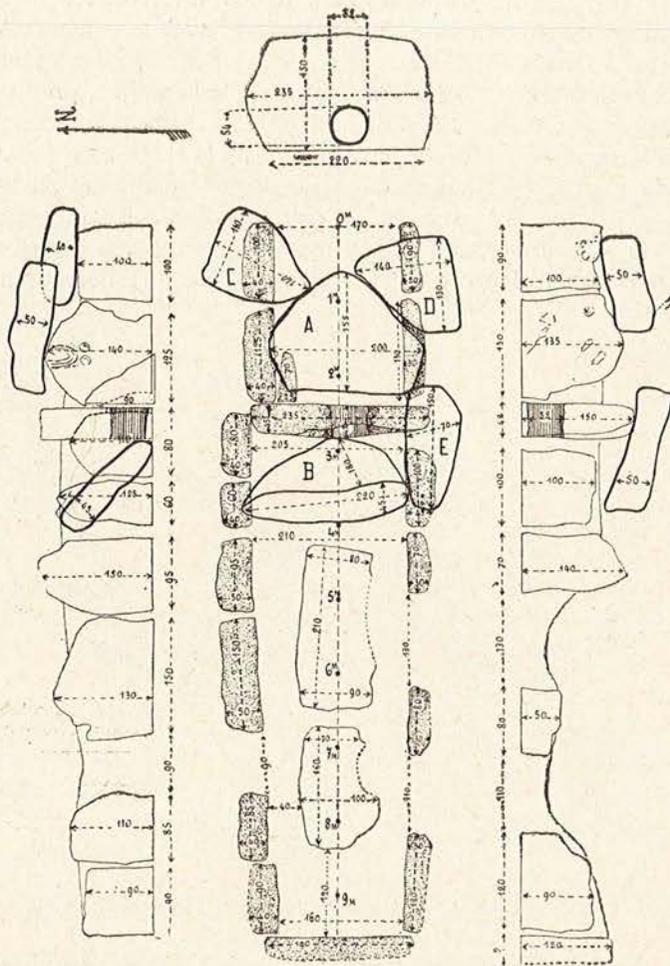


Fig. 10. — Situation cadastrale de l'Allée couverte de la Bellée, à Boury (Oise) [Dessin E. Hue].

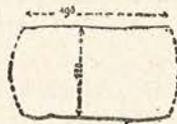
allée du Bois Pernet. Prendre cette allée à droite et au bout de trente pas, on aperçoit le dolmen, à droite, dans le taillis à 4 mètres du chemin. Il y a 3 kil. 500 environ de l'Église de Boury au dolmen.

B. *En partant de la gare de Gisors.* — Si l'on arrive par la ligne de Paris à Dieppe, il faudra traverser toute la ville de Gisors pour aller passer à côté de la gare de *Gisors ville*. Après avoir franchi le passage à niveau, prendre à droite la route d'Evreux qui longe le chemin de fer; 100 mètres plus loin, prendre la route de Gisors à Vaudancourt. Cette route traverse une belle plaine cultivée pour arriver au bas de la côte du Mont de Magny et monter cette côte entre les bois. A mi-côte, à droite une carrière. Au sommet de la



DOLMEN DE LA BELLÉE.

Boury, Oise.
 Levé et dessiné
 le 7 Avril 1909.
 EMUS.



Épaisseurs.

- Chambre A = 50 cm
- Chambre B = 45 "
- Chambre C = 40 "
- Chambre D = 50 "
- Chambre E = 50 "

0m 1m 2m 3m

Fig. 11. — ALLÉE COUVERTE de la Bellée, à Boury (Oise).

côte, la route coupe la route du Baron et en ce point pénètre dans le département de l'Oise. Continuer la route de Gisors à Vaudancourt jusqu'à la lisière sud du Bois de la Bellée, c'est-à-dire à 350 mètres de la route du Baron. On est arrivé au chemin de Chaumont à Boury que l'on prendra à sa droite sur une longueur de 380 mètres, jusqu'à la deuxième ligne forestière. Suivre celle-ci pendant 80 mètres, ainsi qu'il est dit à l'itinéraire A, jusqu'à l'Allée du Bois Pernet, prendre cette allée à droite et trente pas plus loin, on aperçoit le dolmen, à droite, dans le taillis, à 4 mètres du chemin. — Il y a 5 kil. 500 environ de Gisors au dolmen de la Bellée.

ORIENTATION DU GRAND AXE. — Est-ouest. (*Fig. 11*).

DIMENSIONS. — Voir le plan du dolmen de la Bellée (*Fig. 11*).

IV. — Menhir de Champignolle (1).

I. — HISTORIQUE.

1891. — Dans l'*Anthropologie* (1891, page 450), M. Fouju donne la description suivante du Menhir de Champignolle.

« Au sommet du coteau dont nous venons de parler se trouvent les restes d'un Monument mégalithique, nommé la Haute Borne ou la Pierre de l'Horloge. Il se compose de deux supports, en grès mélangé de silex, formant une sorte de poudingue: l'un mesure 1 mètre de long, 0^m70 de large et 0^m40 de hauteur; l'autre (2) mesure 1^m90 de long, sur 0^m80 de large et 1^m59 de hauteur; ce dernier est légèrement incliné sur le précédent. »

1903. — Nous lisons (page 65 du *Bulletin de la Société d'Excursions Scientifiques*), au récit de l'excursion du 4 octobre 1903, à Gisors et Sérifontaine, le passage suivant au sujet de ce monument :

« Est-ce un menhir ou les restes d'un dolmen; il est difficile de se prononcer. M. Fouju est d'avis que ces roches ont bien été transportées au sommet de ce coteau. Peut-on les considérer comme un menhir indicateur du dolmen que nous venons de voir? »

M. le D^r Marcel Baudouin s'est chargé de répondre victorieusement à ces deux questions. — *C'est un Menhir indicateur du Dolmen de Champignolle. La ligne de direction, ou petit axe de*

(1) CHAMPIGNOLLE, d'après le cadastre de Sérifontaine.

(2) D'après M. Marcel BAUDOUIN, ce second fragment n'est qu'un *morceau*, détaché du Menhir primitif.

ce menhir, est de 80° Est. Cette ligne tombe presque exactement sur le fond et l'axe du dolmen de Champignolle, dont le grand axe est également de 80° Est.

En se servant exclusivement de la boussole, et en suivant la ligne 80° Est sur le terrain, M. le Dr M. Baudouin, sans rien connaître des lieux, est arrivé sur l'emplacement du Dolmen de Champignolle, au grand étonnement des Préhistoriens qui l'accompagnaient, lors de la préparation de l'excursion du Congrès.

La théorie, qu'il a si judicieusement émise au sujet des Menhirs indicateurs des Dolmens, se trouvait, encore une fois, vérifiée ; et cependant la distance à vol d'oiseau est ici de 950 mètres ! (Fig. 12).

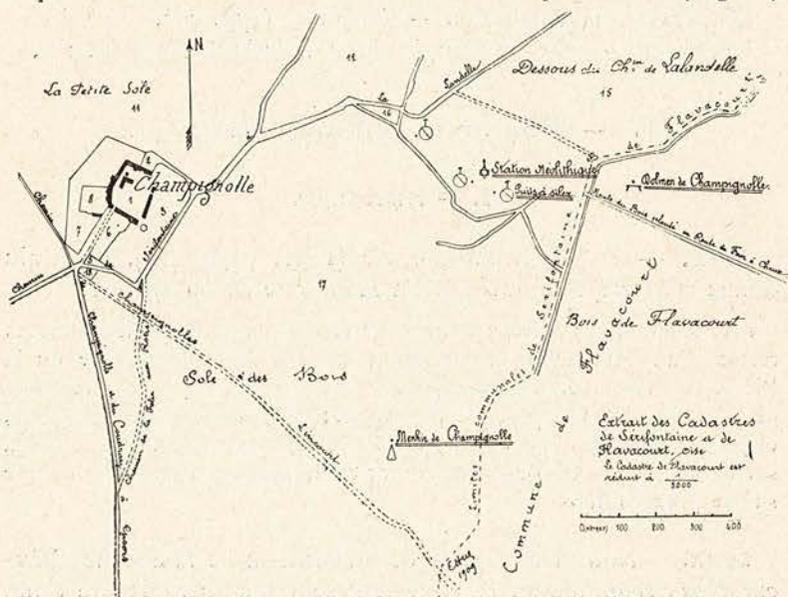


Fig. 12. — Situation cadastrale du Menhir du Dolmen, de la Station et des Puits à silex de Champignolle (Oise).

II. — INDICATIONS TOPOGRAPHIQUES.

NOM. SITUATION. — **Menhir de Champignolle** se trouve sur le terroir de Champignolle, commune de Sérifontaine (Oise) (Fig. 12).

Il est situé dans l'angle sud-est du n° 17, section C, dite de Champignolle du cadastre de Sérifontaine ; lieu dit la *Sole des Bois*.

PROPRIÉTAIRE. — Le propriétaire du terrain est M. Simon, de Beauvais.

COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES. — Les coordonnées géographiques sont les suivantes, d'après la carte de l'Etat-major au 80 millièmes : Longitude ouest : 0°58'. Latitude nord : 54°84'88".

ALTITUDE. — L'altitude est à peu près celle de la ferme de Champignolle : soit 167 mètres.

VOIES D'ACCÈS. — A. *En partant de la gare de Sérifontaine.* — En sortant de la gare, prendre l'avenue de la gare qui aboutit dans une grande rue transversale. Prendre cette rue à gauche jusqu'à la première rue transversale que l'on prendra à droite, et que l'on suivra jusqu'à la mairie. Tourner à gauche dans la rue Borgnis-Laporte, et suivre celle-ci jusqu'à la route Nationale n° 15. Prendre cette route à droite pendant 250 mètres environ, jusqu'à l'embranchement de la route de Champignolle que l'on suivra jusqu'à la ferme de Champignolle sans crainte de se tromper.

Arrivé à Champignolle, on s'adressera à M. Foubert, pour pénétrer dans les clôtures. M. Foubert est le guide le plus aimable et le plus compétent qu'il soit possible de rencontrer ! Nul doute qu'il ne mette son érudition et sa connaissance du terrain à la disposition du visiteur.

Le Menhir se trouve à 800 mètres au sud-est de la ferme de Champignolle, presque à l'extrémité sud-est d'une immense prairie clôturée, qui s'étend entre la ferme et la Forêt de Thelle (*Fig. 12*).

B. *En partant de l'Eglise de Sérifontaine.* — De l'Eglise de Sérifontaine, on montera direction nord-est jusqu'à la Route Nationale n° 15, presque en face l'embranchement du chemin de Champignolle de l'itinéraire ci-dessus.

La distance de la gare de Sérifontaine à Champignolle est d'environ 4 kil. 500.

ORIENTATION DU GRAND AXE. — Nord-Nord-Ouest. — Sud-Sud-Est.

DIMENSIONS. — Hauteur au-dessus du sol, 1^m50 ; — Hauteur prise du fond de la fouille, 2^m15 ; — Longueur au niveau du sol (face N.-E.), 2^m20 ; — Epaisseur au niveau du sol au N.-O., 0^m70.

En 1909, au moment du Congrès, M. Foubert a fait une petite fouille au pied du Menhir et y a trouvé des blocs de calage.

V. — Dolmen de Champignolle (1).

I. — HISTORIQUE.

1905. — Le Dolmen fut découvert par M. Foubert, de Champignolle, qui le signala à M. Richard, de Champ-Mauger, en avril 1903.

(1) Champignolle, d'après le Cadastre de Sérifontaine.

Celui-ci, à son tour, le fit connaître à M. BÉNARD, qui le fouilla du 6 juillet au 8 août 1903, avec l'aide de M. Stalin. Le résultat de ses recherches fut communiqué à la Société de l'Oise [tome XIX, 1^{re} partie] en 1905.

Je dois à l'amabilité de M. Thiot d'avoir eu en mains un tiré à part de cette communication, que je vais analyser aussi complètement que possible.

« Le dolmen est situé dans la forêt de Thelle, à une centaine de mètres de la lisière sur le triage de Champignolle ; il fait partie de la commune de Flavacourt, et non de celle de Sérifontaine, comme on l'a cru tout d'abord.

Construit en pleine terre, sur un sol crayeux, presque à mi-côte sur le flanc du coteau qui va des Petits-Buts à la Petite-Landelle, il est *en travers* de la déclivité du terrain, contrairement à ce que l'on remarque généralement dans les dolmens de ces contrées (1). C'est une Allée couverte, dont les tables ont disparu et dont il ne reste que les supports ; elle a la forme d'un rectangle de 8^m50 de long sur 1^m50 de largeur moyenne, orientée N.-N.-E. — S.-S.-O.

Le monument est formé de quatorze dalles, dont neuf sont en grès poudingue, trois en grès, et deux en grès ferrugineux très tendre ; il se compose d'un vestibule et d'une chambre.

Le vestibule, situé au N.-E., large de 1^m90 sur 2 mètres de long est formé de deux supports, dont l'un, celui de gauche, est en grès poudingue : il a cédé à la poussée du terrain, a perdu sa position primitivement verticale et tend maintenant à prendre une position horizontale en se couchant vers le support de droite, encombrant ainsi le vestibule ; l'autre, un gros bloc de grès bien en place et solidement assis, a servi de polissoir avant d'avoir été utilisé à la construction du dolmen ; il porte des traces de cuvettes et de rainures très nettement marquées. On y voit d'abord une entaille de 45 centimètres de long, large de 8 et profonde de 6. Cette rainure située sur le sommet du bloc, exposée depuis longtemps à l'air et aux intempéries est un peu dégradée, mais conserve encore bien son caractère.

Sur la face inférieure, nous relevons cinq lignes ou cuvettes à peu près horizontales et parallèles entre elles, toutes profondes de un centimètre environ ; leurs dimensions sont différentes : les deux premières vers le sommet ont 0^m30 et 0^m40 de long, la troisième à 0^m50, la quatrième et la cinquième ont 0^m40 et 0^m30 : puis trois lignes ou rainures perpendiculaires, parallèles entre elles, de 1 centimètre de profondeur comme les premières, mais beaucoup plus étroites ; la première longue d'environ 13 centimètres, coupe la cinquième et une partie de la quatrième ligne horizontale ; la deuxième ligne perpendiculaire est longue de 0^m20 et la troisième de 0^m30.

Le vestibule est séparé de la chambre par deux dalles en grès, qui toutes deux n'ont que 1 mètre de hauteur et se trouvent ainsi à 0^m50

(1) Point important, d'après Marcel Baudouin.

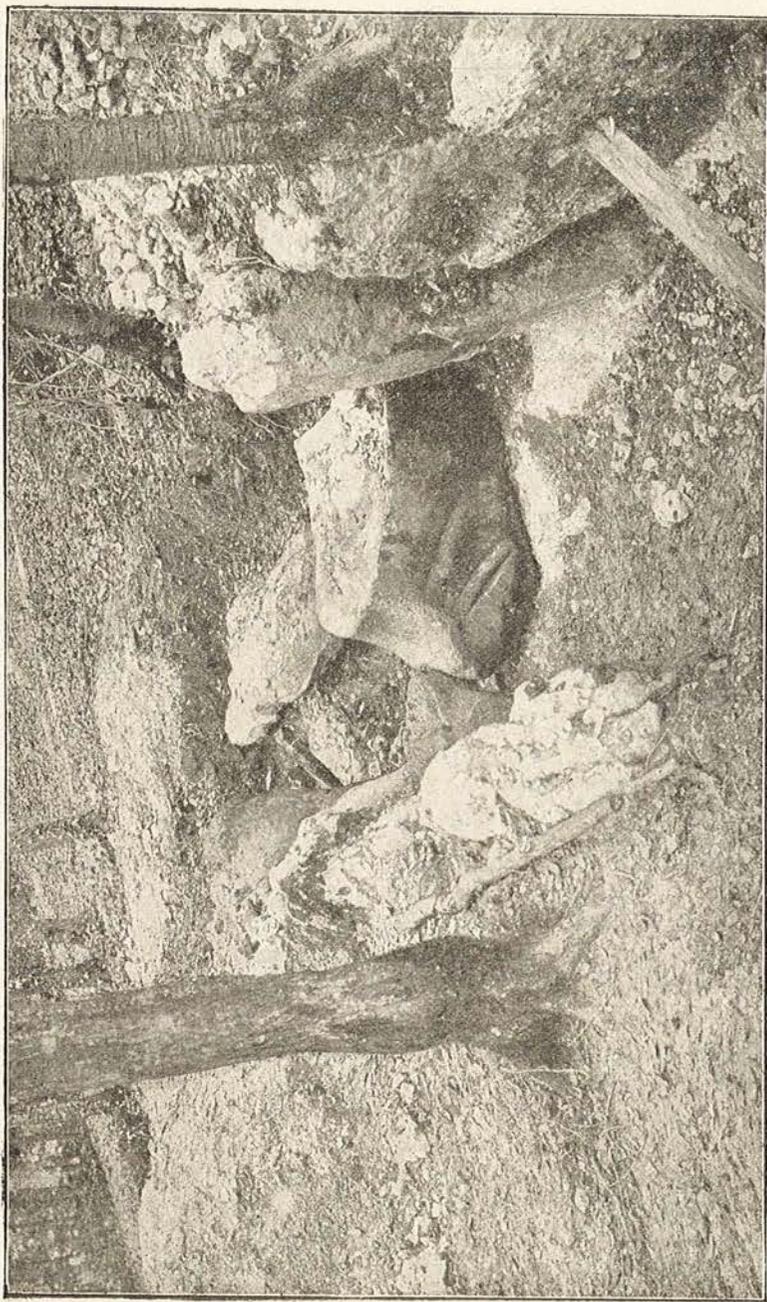


Fig. 13. — L'Allée couverte de Champignolle. — (Cliché Bulletin Soc. Excursions Scientifiques).

environ au-dessous de niveau général des autres pierres; une forte échancrure sur le sommet de ces deux dalles forme une ouverture destinée à mettre en communication le vestibule avec la chambre, cette échancrure plus étroite à la base qu'au sommet, peut être comparée à un V majuscule dont la partie inférieure aurait été tronquée; elle est faite par éclatement, en grande partie dans la dalle de droite; la dalle de gauche n'est que légèrement équarrie avec un instrument dont elle porte très nettement les traces; cette ouverture a 0^m35 de haut, 0^m45 de large à la base et 0^m70 au sommet (*Fig. 14*).

Nous avons trouvé, au cours des fouilles, en face de l'entrée, à un mètre environ dans l'intérieur de la chambre, un bloc de grès en forme de cône tronqué mesurant 0^m18 à 0^m20 de haut, 0^m60 de circonférence à la base et 0^m78 au sommet: c'est un bouchon de dolmen, mais il ne paraît se rapporter ni par sa forme, ni par ses dimensions à l'entrée que nous venons de décrire.

Les deux dalles qui séparent le vestibule de la chambre, présentent encore quelques particularités intéressantes; sur la face intérieure du côté de la chambre, notons d'abord sur la dalle de droite une encoche demi-circulaire de 0^m40 de largeur, de 0^m07 de profondeur et de 0^m13 de hauteur. Cette cavité ne paraît être qu'un éclat détaché accidentellement du grès; on en a profité pour y faire reposer une tête, c'est le premier crâne que nous ayons mis à jour au cours des fouilles.

La dalle de gauche a, elle aussi, comme le support du vestibule, servi de polissoir; elle porte, à sa base, deux rainures parallèles très accentuées, longues de 0^m40 et profondes de 0^m03, puis, un peu au-dessus, une dépression moins apparente formant une sorte de cuvette, toujours sur la même dalle, une surface de 0^m60 paraît avoir été polie et porte de place en place de petites écorchures très fines paraissant avoir été faites par un instrument tranchant.

La chambre d'une longueur de 6 mètres et d'une profondeur moyenne de 1^m50 est large de 1^m80 à l'entrée, et tend à se rétrécir vers le fond, où elle n'a plus que 1^m15. Dix pierres la composent; elles sont disposées sur deux rangs de cinq chacune, de formes et de volumes divers; elles sont en grès poudingue, à part les deux dernières de la ligne de droite qui sont en grès tendre ferrugineux; des rognons de silex et des blocs de grès servaient à les caler et à remplir les interstices ».

La dalle qui formait le fond du monument avait été enlevée très vraisemblablement par un carrier nommé Rey, qui, il y a une centaine d'années, avait obtenu l'autorisation d'exploiter les grès de la Forêt de Thelle.

Le Dolmen présentait trois couches superposées bien distinctes. La première, à la surface du sol, contenait de l'humus, des éclats de grès et de silex, sur une épaisseur de 0^m80 à 0^m90.

La deuxième, formée d'argile, de glaise, de marne et de nombreux ossements, avait une épaisseur de 0^m40 à 0^m50.

Enfin une troisième couche de 0^m20 d'épaisseur, faite de marne

remaniée, ne présentait à sa base aucune trace de dallage et reposait sur la marne en place.

La première couche n'a fourni que des objets d'époques incertaines : tels un fond de vase d'époque récente, trouvé dans le vestibule ; quelques ossements humains très fragmentés ; une grossière ébauche de hache éclatée à grands coups, un fragment de hache long de 0^m12 sur 0^m06 de large ; enfin une petite hache en forme de ciseau longue de 0^m12 et large de 0^m03.

La deuxième couche contenait de nombreux ossements humains ; un mobilier funéraire composé d'instruments en silex ; d'os travaillés, de *Poteries*, de grains de collier et d'amulettes.

M. Bénard a compté 55 corps environ dans la chambre sépulcrale. L'enchevêtrement et la mauvaise conservation des os ne permettaient pas de déterminer exactement la position ni le mode d'inhumation. Un seul corps a été retrouvé en position bien définie vers la fin des fouilles.

Emboîté dans l'interstice qui sépare le quatrième support de gauche du cinquième, à 0^m80 de profondeur, se trouvait le crâne, les jambes étaient ramassées sous le menton et le dos collé contre la paroi de la pierre. Cet individu était accroupi ; il portait au cou un morceau d'os poli, servant d'amulette.

M. Bénard pense que tous les corps devaient être dans une position semblable, formant des lignes latérales de trois, de quatre, de six comme il a pu l'observer au commencement de la deuxième dalle. En un autre point de la chambre sépulchrable, il y avait 16 corps entassés et si serrés que les crânes se touchaient.

Le terrain a mal conservé les ossements. La majeure partie des os appartient à des adultes ; il y a quelques squelettes d'enfants.

Parmi les 12 crânes recueillis en bon état, il en est un possédant un front extrêmement fuyant et un autre « portant, vers le milieu de la tête du côté gauche, une forte blessure de forme circulaire, de 0^m10 de circonférence environ et de 0^m02 à 0^m03 de diamètre ; tout autour, sur l'espace d'un centimètre, l'os est déprimé. — Est-ce une blessure ? Est-ce une Trépanation ? De plus comptés que nous apprécieront ».

Dans le vestibule, on a trouvé un fragment de hache polie et une hache polie auprès des débris d'une gaine en bois de cerf.

Dans la chambre sépulcrale on a trouvé trois haches, un ciseau poli, long de 0^m09 1/2, des fragments de gaines de haches, trois pointes de flèches, six lames en silex. Parmi les ossements il a été recueilli quatre belles aiguilles en os, fort bien travaillées, trouvées

une dans le vestibule, et les trois autres dans la chambre sépulcrale à un mètre de l'entrée.

Le vestibule renfermait quelques fragments de *poterie* très grossière semblant avoir appartenu à deux vases. Un petit vase fait à la main avec de l'argile mélangée de coquilles, cuite au feu, mesurant 0^m07 de haut, 0^m07 de diamètre et 0^m235 de circonférence a été trouvé dans la chambre sépulcrale.

Quatre-vingt-deux encrines et rondelles de nacre ont été recueillies auprès des crânes d'enfants; puis un fragment d'ambre, des morceaux de quartz percés, des galets percés, trois dents percées, trois pyrites de fer, et autres objets en os et en calcaire.

M. Bénard conclut que « l'Allée couverte de Champignolles » appartient, à en juger par le fini des objets qu'elle contenait, à « une époque très avancée de la période néolithique, mais paraît « cependant antérieure à l'apparition des métaux, dont nous n'avons « retrouvé aucune trace... La présence de polissoirs indique qu'un « atelier a existé aux environs; cependant les vestiges de l'industrie « néolithique sont rares dans la contrée; mais peut-être la forêt « encore inexplorée, nous réserve-t-elle quelque surprise. »

Il est une autre observation, que suggère le travail si consciencieux de M. Bénard : c'est la présence de Polissoirs parmi les éléments du dolmen. — Ainsi que le fait remarquer M. le D^r Marcel Baudouin, l'emploi de polissoirs comme éléments de Mégalithes (Piliers de dolmen; menhirs), indiquerait que la souvenance du polissoir, en tant qu'appareil à polir, devait avoir presque disparu chez la peuplade qui construisit le dolmen.

1903. — M. FOURJ a publié dans le *Bulletin de la Société d'Excursions scientifiques* (tome III, excursion du 4 octobre 1903; page 60), un plan 1/50 de l'*Allée couverte de Flayacourt*; et page 62 l'élévation des supports de cette Allée couverte (*Fig. 14*).

1904. — M. le D^r MANOUVRIER a publié, sous le titre « Incisions, cautérisations, et trépanations crâniennes de l'époque néolithique », une très importante étude sur un Crâne de femme, trouvé dans le Dolmen de Champignolle. — Nous en donnons un résumé.

Ce crâne présente deux grands sillons, formant un *T sincipital* complet. « Le sillon antéro-postérieur est étroit; ce qui indiquerait plutôt une incision du périoste qu'une cautérisation, à moins que le cautère ne fut très étroit ». Le sillon transversal est court dans son ensemble; il se termine par deux larges fossettes, pouvant admettre la pulpe du pouce; une de ces fossettes présente en son fond une perforation de 0^m003 à 0^m004 de diamètre, que l'auteur ne considère pas comme post-mortem.

Ces fossettes sont dues à des cautérisations, et non à des incisions superficielles. Une large lésion beaucoup plus étendue semble avoir été produite par les mêmes procédés. « C'est une véritable trépanation par cautérisation; et l'aspect des bords de la plaie, très irréguliers quant à la largeur, à la profondeur et à la forme de leur contour indique manifestement l'action inégale d'un cautère appliqué ou promené sur une large surface ».

M. Manouvrier indique simplement le résultat obtenu, sans rien affirmer au sujet de l'intention de l'opérateur. Il se pourrait, en effet, que ces ouvertures aient été les suites involontaires d'un traitement par cautérisation superficielle du crâne, sans intention de l'ouvrir. Mais ce n'est pas l'avis de M. Marcel Baudouin, qui affirme qu'il est impossible, dans ces conditions, de reconnaître l'action d'un cautère.

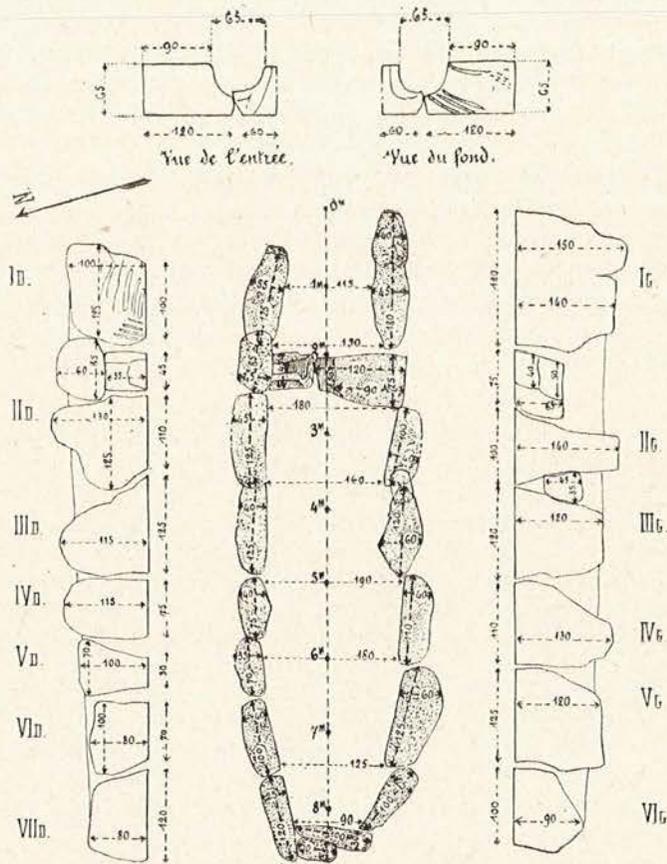
1908. — Dans son étude d'ensemble sur la région de Champignolle, M. le Dr BAUDON a écrit (1) (page 307) :

« A quelques centaines de mètres de là, sont un Menhir et un Dolmen intéressants. Ce dernier, découvert par M. Foubert en 1903, a été fouillé par M. Besnard, de Gournay, membre de la *Société préhistorique de France* et de la *Société académique de l'Oise*.

Nous ne reviendrons pas sur la description qu'il a fait dans les mémoires de cette Société; nous rappellerons seulement que le Menhir découvert et quelques-uns des supports du dolmen sont constitués par des grès, dans lesquels sont enclavés des galets de silex, espèces de poulingues volumineux; que l'un d'eux provient d'un polissoir dont on aperçoit aujourd'hui très distinctement les cuvettes et les rainures; et qu'un autre n'est qu'un débris d'un mégalithe détruit sur lequel étaient gravés des signes et des entailles que nous reproduisons.

Quelques-uns de ces supports étaient affaissés et ont été relevés par M. Foubert avec beaucoup de soin. C'est probablement pour cette raison que M. Besnard n'avait pu remarquer les pétroglyphes que nous signalons. Ils sont caractérisés par des doubles lignes parallèles formant crochet à l'une de leurs extrémités. Une des lignes inférieures est tangente à un cercle d'un diamètre de 0^m07 environ, entaillé d'un centimètre, qui a quelque analogie avec cupules. Que signifient ces signes? Nous l'ignorons. Ce n'est qu'en les signalant chaque fois qu'on les rencontre, qu'on pourra peut-être un jour déchiffrer leurs caractères encore énigmatiques. Le dolmen de Champignolle offre cette particularité qu'il est constitué, en partie, par des restes de monuments mégalithiques: ce qui indiquerait assez qu'il date de la fin de la Pierre polie ».

(1) Dr TH. BAUDON. — *Des puits d'extraction de silex de Champignolle*. Compte-rendu de la IV^e session du *Congrès Préhistorique de France*, Chambéry, 1908, pages 304-327.



Constitution géologique
des piliers.

Grès poudingueforme :
Ia, IIa, IIIa, IVa, Va, Ia, IIa,
IIIa, IIIa, IVa.
Grès : Ia, Va, VIa, VIIa, et les
pierres de fermeture.
Grès à gros silex : VIa.



I. II.

Levé et dessiné,
le 29 Août 1909.

SMU

0m 1m 2m

DOLMEN DE CHAMPIGNOLLE ... C^{te} de Flavacourt, Oise.

Fig. 14. — ALLÉE MÉGALITHIQUE de Champignolle, à Flavacourt (Oise).

II. — INDICATIONS TOPOGRAPHIQUES.

NOM. SITUATION. — Le **Dolmen de Champignolle** est situé dans la forêt de Thelle, commune de Flavacourt (Oise) (*Fig. 12*).

Section B du cadastre, lieu dit : Le Bois de Champignolle; à 75 mètres de la route forestière du Bois Planté, et à 125 mètres de la lisière ouest de la Forêt.

PROPRIÉTAIRE. — Forêt domaniale de Thelle.

COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES. — Les coordonnées géographiques sont les suivantes d'après la carte d'État-major au 80 millièmes.

Longitude ouest : $0^{\circ}56'84''$. Latitude nord : $54^{\circ}85'40''$.

ALTITUDE. — L'altitude du dolmen est d'environ 115 mètres, en tenant compte de l'altitude du fond du ravin qui est de 106 mètres.

VOIES D'ACCÈS. — Pour les voies d'accès jusqu'à la ferme de Champignolle., voir les itinéraires du Menhir de Champignolle.

Pour aller de l'entrée principale de la Ferme de Champignolle au dolmen, il faut contourner au sud-est et à l'est les dépendances de la ferme, en suivant le chemin de Sérifontaine à La Landelle, jusqu'au delà du petit ravin situé à droite du chemin. Cent mètres après le ravin, prendre à droite dans les cultures, en longeant une clôture en fils de fer qui descend jusqu'à la forêt de Thelle. Les puits à silex de Champignolle se trouvent sur le versant du ravin que l'on voit à sa droite en longeant la clôture. Arrivé à la lisière de la Forêt, franchir le taillis de bordure pour prendre à sa gauche le chemin forestier de bordure; suivre ce chemin pendant 150 mètres (laisser à sa droite le chemin forestier du Bois Planté, encore nommé Route du Four-à-Chaux). Le dolmen est à 125 mètres de là, à mi-côte sur la droite, au milieu du bois. La distance de l'entrée principale de la ferme de Champignolle au dolmen est d'environ 2 kilomètres.

ORIENTATION DU GRAND AXE. — E. - N. - E. — O. - S - O (1). (*Fig. 14*).

DIMENSIONS. — Voir le plan du dolmen (*Fig. 14*).

VI. — **Puits à silex de Champignolle.**

I. — HISTORIQUE.

1891. — C'est en octobre 1890 que MM. Bessin et Désiré (de Gisors) découvrirent les puits à silex de Champignolle. Huit jours après, M. Fouju les visitait à son tour. Il en a donné une longue

(1) Cette orientation (70°) correspond à peu près à l'orientation du *Menhir indicateur* (80°), qui devient ainsi un *Indicateur cardinal de Fond*, d'après la terminologie de M. le D^r Marcel Baudouin.

étude dans l'*Anthropologie* (1891, page 444), avec plans, coupes et croquis. M. Fouju décrit ainsi un des puits :

« De la surface du sol qui, à cet endroit, est incliné selon la pente du coteau, nous avons mesuré jusqu'au fond de la poche 3^m50 de profondeur se répartissant ainsi : 0^m25 de terre végétale ; 2^m25 de terre argileuse d'un brun rougeâtre contenant des traces de charbon et des débris de taille ; Un mètre de blocs de craie plus ou moins gros, dont quelques-uns étaient légèrement teintés par suite des infiltrations de l'argile. Le fond de cette poche était à 3 mètres du sol de la carrière ; les éboulis, heureusement, permettaient d'y atteindre facilement.

Nous commençâmes par retirer à la main les blocs de craie qui tombaient d'eux-mêmes. Au cours de ce travail, nous trouvâmes, à la partie supérieure des blocs de craie, l'extrémité d'une corne de cerf. Quelques minutes après, un fragment bien plus grand, portant un andouiller et présentant sur la partie la plus grosse de la corne des traces évidentes de sciage.

Ces traces creusées en forme de V, sont au nombre de trois, deux parallèles, à 0^m03 d'écartement et dans le sens de la longueur de la corne ; la dernière, bien plus profonde, réunit les deux premières à une extrémité comme si on avait cherché à détacher une partie de la corne.

En continuant notre travail de déblaiement, nous trouvâmes une troisième corne assez semblable à la seconde, portant également des traces de sciage, limitées seulement au pourtour de la corne, à son endroit le plus volumineux. Vu leur fragilité, ces pièces ont été retirées par morceaux, mais tous ont été recueillis et recollés par la suite. La découverte de ces cornes, et surtout des deux dernières, nous a immédiatement éclairés sur la valeur archéologique de ce gisement. »

Au sujet de la forme des puits, M. Fouju a écrit (page 452) :

« D'une façon générale les puits se présentent dans la coupe de la carrière, lorsqu'ils sont dans leur plus grande largeur, sous la forme de bouteille allongée ayant en moyenne : 0^m60 de large en haut ; 1 mètre de large au milieu et 1^m50 de large en bas.

A 0^m80 du banc de silex exploité, ils s'élargissent tout à coup sous forme de calotte dont la largeur varie de 1^m75 à 2 mètres et c'est de cette calotte que partent les galeries communiquant parfois avec un puits voisin ou se terminant brusquement en cul-de-sac.

Elles ont une largeur moyenne variant de 0^m70 à 0^m80 ; leur hauteur, limitée par le banc de silex supérieur, présente les mêmes dimensions. Nous en avons vidé plusieurs en retirant à la main les blocs de craie dont elles étaient comblées et ce travail très long et très pénible ne peut se faire qu'en rampant. »

Sur quelques-uns de ces blocs et sur les parois de différentes galeries, notamment sur les parois de la galerie reliant le puits n° 8 au puits n° 9, nous avons remarqué des éraflures, sortes de stries parallèles, larges de un centimètre, peu profondes, ne pouvant être produites que par les extrémités des cornes de cerf qui, il nous semble, devaient être employées comme coins ou comme leviers plutôt qu'à entamer la craie. »

Les mêmes traces, que nous avons remarquées, lors de la visite du Congrès, semblent bien être le fait de coup de bois de cerf, employé comme piochon. Celles de la paroi droite du puits situé à la droite de l'exploitation présentaient de petites stries dues à une déféctuosité de la pointe de l'outil qui avait servi à les faire. Il n'a pas été donné de constater le refoulement de la craie qui se serait produit, si les pics en bois de cerf avaient été employés comme leviers.

M. Fouju donne le résultat de la fouille de neuf exploitations, qu'il numérote de 1 à 9; et il indique trois autres points qu'il n'a pas fouillés et qu'il numérote 10, 11 et 12.

Outre les pics en bois de cerf, M. Fouju a trouvé, dans le puits, quelques rares charbons, de gros silex taillés sur les deux faces, des silex taillés en tranchant aux deux extrémités, des silex semblant des ébauches de hache, et de nombreux éclats de taille.

1908. — M. le D^r BAUDON a également publié une étude fort documentée sur les puits de Champignolle (1) (*Fig. 16*).

Après avoir fait l'histoire des Puits à silex signalés jusqu'à ce jour, il entreprend l'étude plus approfondie des puits de Champignolle, et entre dans des considérations techniques fort intéressantes tant sur les outils signalés que sur leur mode probable d'emploi. M. le D^r Baudon écrit :

« Voici d'après nous comment opéraient ceux de Champignolles. Ils creusaient, à une profondeur variable, dans la masse crayeuse, suivant la position du banc de silex utilisable, un puits d'un diamètre de 0^m80 environ. Ce puits constituait une cheminée d'aération qui s'ouvrait directement et perpendiculairement dans une vaste chambre, continuation du puits, large de 3 à 4 mètres et d'une hauteur de 2^m50 à 3 mètres. Son plancher dépassait le banc de silex à exploiter. A son niveau et sur les parois de cette chambre centrale, se voient des ouvertures très étroites, n'offrant qu'une largeur suffisante pour laisser passer un homme et qui correspond avec des galeries ou plutôt avec des espaces de forme et de grandeur indéterminées et variables, mais qui n'ont guère que 0^m60 de hauteur. Ces cavités se terminent en cul-de-sac; quelques-unes, cependant semblent communiquer avec d'autres cavités, de même hauteur et de grandeur à peu près analogue, qui aboutissent à une autre vaste chambre en communication avec l'extérieur par un autre puits d'aération.

Ces puits de mine paraissent creusés tous les 5 ou 6 mètres. Chacun d'eux, comme nous venons de le dire donne accès à une chambre assez vaste. Les cavités, qui en sont les prolongements, sont dues au vide

(1) D^r TH. BAUDON. — *Des puits d'extraction de silex de Champignolle*. Compte-rendu de la IV^e session du Congrès Préhistorique de France, Chambéry, 1908, pages 304-327.

laissé par l'extraction du silex dont nos ancêtres détachaient les blocs, sans creuser de véritables galeries, probablement pour éviter les éboulements. Le peu de hauteur des cavités d'extraction obligeaient le mi-

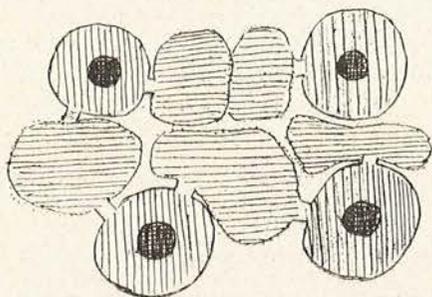


Fig. 15. — Schéma de la disposition des principaux Puits d'extraction de silex, à Champignolle (Oise) [Cliché D^r Baudon].

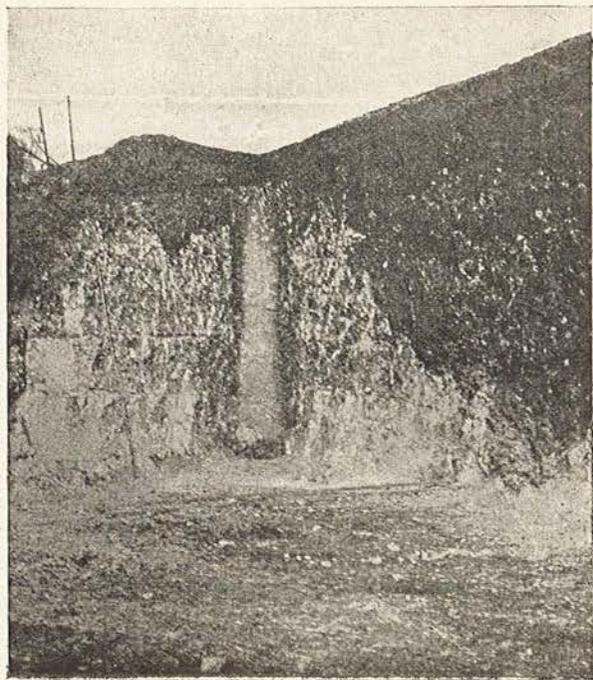


Fig. 16. — Puits d'extraction de Silex à Champignolle, dont on ne voit que la cheminée d'aération.

neur à se tenir dans une position couchée ou à genoux. Il ne pouvait dans ce cas utiliser le pic en corne, si ce n'est comme levier, une fois que le rognon de silex avait été désagrégé de sa gangue de craie.

Le pic en bois de cerf qui lui avait servi, simultanément avec d'autres

outils en grès ou en silex, pour creuser le puits d'aération et la chambre qui le prolongeait, ne pouvait guère lui être utile dans un espace aussi resserré. Pour dégager le bloc de silex de la craie qui l'entourait, dans laquelle il était pour ainsi dire enclavé, il employait le pic à main, le marteau, la hachette en silex ; puis, ce travail accompli, il pouvait de nouveau utiliser le pic en corne plus petit et plus ramassé, comme levier, pour le soulever et l'extraire ».

Pour les pics en corne de cerf trouvés au fond des excavations, M. le D^r Baudon émet l'idée, fort probable du reste, que tous ceux que l'on rencontre n'ont pas été utilisés comme outils. Il y en a qui possèdent encore plusieurs andouillers et qui auraient été d'un maniement difficile. Pour M. le D^r Baudon, nos ancêtres, qui travaillaient à la mine, vivaient et mangeaient sur son emplacement. Ils y séjournèrent, dégrossissaient les blocs de silex qu'ils extraient des puits, et y ébauchaient grossièrement leurs outils.

« Ils y dépeçaient les animaux qui servaient à leur nourriture, détachaient de la tête du cerf les bois qu'ils voulaient utiliser comme pic et comme emmanchure, et rejetaient dans les trous qu'ils avaient à combler, en même temps que les déchets de silex, les bois qui ne pouvaient leur servir ».

Après avoir examiné en détail les pics en silex, les marteaux en silex, les marteaux-hachettes en silex, M. le D^r Baudon traite des procédés d'éclairage. Il figure (Pl. XIV, *Fig.* 20-21), une petite lampe en craie qu'il a, trouvée près du puits de Champignolle. Elle mesure 0^m080 de long; son bord postérieur, épais de 0^m050, mesure 0^m070 de large; son bord antérieur à 0^m050. La cavité de la lampe est cylindro-conique, mais son axe est dirigé de haut en bas et d'avant en arrière. La paroi antérieure est beaucoup plus oblique que la postérieure.

« Nous ne doutons pas un instant, ajoute le D^r Baudon, que cet objet ait servi de lampe. Il est d'autant plus intéressant qu'il n'a pas la forme de ceux qui ont été employés à cet usage. Sa présence auprès des puits d'extraction de silex permet de supposer que les Néolithiques s'éclairaient dans les chambres, parfois profondes de 6 mètres, où ne pénétrait guère la lumière du jour ».

II. — INDICATIONS TOPOGRAPHIQUES.

NOM. SITUATION. — **Les Puits à silex de Champignolle** se trouvent sur le versant nord du ravin bordant le tènement n° 15, Section C, dite de Champignolle du cadastre de Sérifontaine(Oise), au lieu dit Dessous du chemin de Lalandelle (*Fig.* 12).

PROPRIÉTAIRE. — Le propriétaire du terrain est M. Vuatrin, de Beauvais.

COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES. — Les coordonnées géographiques sont les suivantes, d'après la carte de l'Etat-major au 80 millièmes : Longitude Ouest : 0°58'. Latitude Nord : 54°85'40".

VOIES D'ACCÈS. — Voir les itinéraires et renseignements donnés au Menhir de Champignolle (*Fig. 12*).

Ces puits se trouvent dans l'exploitation agricole de M. Foubert, à environ 600 mètres à l'Est de la ferme de Champignolle.

II. — EXCURSION DE LA BALLASTIÈRE DE BAILLEUL ET DE LA BRIQUETERIE DE SAINTE-GENEVIÈVE.

[CAMP DE FROIDMONT; DOLMEN DE VILLERS-SAINT-SÉPULCHRE, ETC.].

Deuxième Journée d'Excursion : 30 Juillet 1909.

a) Programme détaillé.

I. — MATINÉE: BALLASTIÈRE DE BAILLEUL ; CAMP de FROIDMONT ou du MONT-CÉSAR ; DOLMENS de VILLERS-SAINT-SÉPULCHRE.

1. — **Beauvais.** — a) *Rendez-vous* général : Place de l'Hôtel-de-Ville. 7 h. 30
b) *Départ en Voitures* pour Rochy-Condé 7 h. 45
[Passage près de la Butte de la Justice : gisement des Sables de *Bracheux*, près Marissel].
2. — **Therdonne** [Altitude: 75 mètres] 8 h. 15
[Eglise intéressante].
Bois de Molle (Gallo-romain), au Nord. — *Bourguillemont*, au Sud.
3. — **Rochy-Condé** [Altitude: 60 mètres] (*Fig. 18*) 8 h. 30
4. — **Grande Ballastière de Bailleul-sur-Thérain** [Altitude: 53 mètres] (*Fig. 4*) 8 h. 45
Coupe de la Ballastière. — Traces de *fossés circulaires*.
Arrêt: 15 minutes.
Guide: M. Denoyelle (de Beauvais).
5. — *Départ* pour le **Mont-César.** — a) *Arrivée* à **Froidmont** [Altitude: 70 mètres] 9 h.
b) Montée au **CAMP DE FROIDMONT** 9 h. 15
c) Visite du **CAMP** [Altitude: 100 mètres].
Arrêt: 30 minutes.
6. — *Départ* du **Camp de Froidmont** (Pied du *Mont-César*) 9 h. 45
Traversée du *Thérain*, Riv. (Marais) 9 h. 55
7. — **Villers-Saint-Sépulchre** (Bourg) 10 h. 05
Arrêt des Voitures à Mancilly 10 h. 15
8. — a) *Montée à pied* au **Dolmen** et au Bois de la **Justice** [Altitude: 130 mètres]
b) **DOLMEN DE VILLERS-SAINT-SÉPULCHRE** 10 h. 30
[Dolmen à *Trou*. — Orientation: 180°. — *Calcaire*].
Arrêt: 10 minutes.
Bois de la Justice (Fossés et trois levées de terre : Ancien *Camp* probable?) 10 h. 48

9. — **Montée en Voitures.**—Traversée de Villers-Saint-Sépulchre. 11 h.
 BERTHECOURT (Bourg) [Altitude : 63 mètres]..... 11 h. 10
 NOAILLES (Bourg) [Altitude : 90 mètres]..... 11 h. 30
 SAINTE-GENEVIÈVE (Arrivée) [Altitude : 210 mètres] (Fig. 21) 12 h. 15
 10. — **Déjeuner**, à l'Hôtel du Commerce (1)..... 12 h. 30

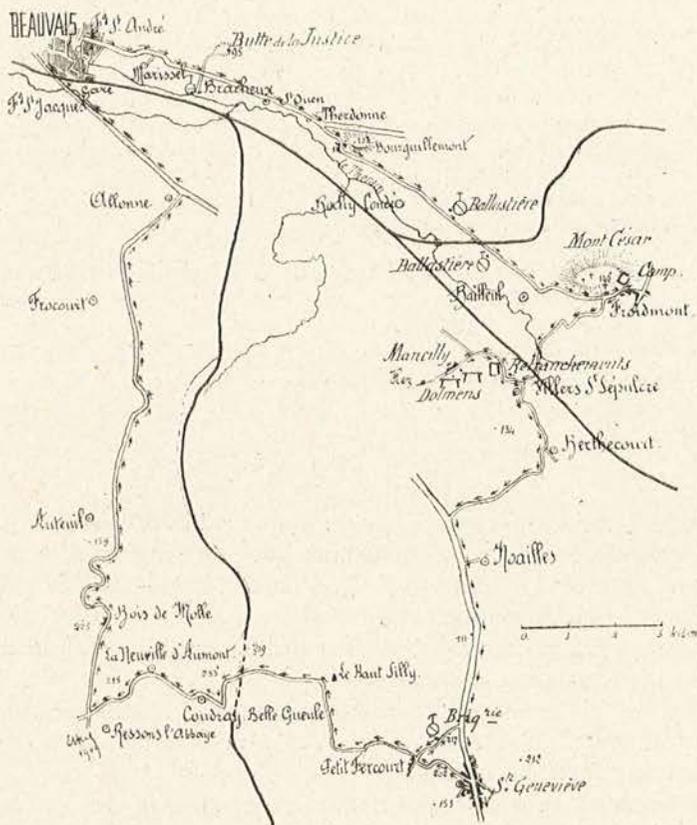


Fig. 18. — Plan d'ensemble de l'EXCURSION PRÉHISTORIQUE de Bailleul-sur-Therain, Villers-Saint-Sépulchre, et Sainte-Geneviève (Oise). — NÉOLITHIQUE ET PALÉOLITHIQUE [30 juillet 1909].

II. — SOIRÉE : STATION PALÉOLITHIQUE de Ste-GENEVIÈVE.

11. — **Sainte-Geneviève.** — a) Visite des FABRIQUES d'EVENTAILS
 de MM. X.... et Y..... 2 h.
 b) **Départ en Voitures.**..... 2 h. 30

(1) Menu de l'Hôtel du Commerce (F. BOULON). — Jambon d'York à la gelée. Poules à la Nantua. Petits pois à la française. Rosbeef, Salade, Fromage, Bis-cuit et Petits fours. — Café. — Vin blanc et rouge.

12. — **Le Petit Fercourt.** — *Arrivée* au PETIT FERECOURT [Altitude : 200 mètres]..... 2 h. 45
Visite de la FOUILLE, préparée à la *Briqueterie* par M. le Dr Baudon (Fig. 22)..... 3 h.-3 h. 45
Chelléen. — *Pré-Chelléen.* — En surface : NÉOLITHIQUE.
Arrêt : 2 heures (1).
13. — **Retour.** — a) *Départ en Voitures (Falaise du Thelle)* (Fig. 21). 4 h. 45
b) *La Boissière et Bois de Rumesnil*..... 5 h.
c) *Arrêt* au *Haut-Silly* [Altitude : 220 mètres]. — *Vue splendide* et *Panorama* sur la *Plaine* (5 minutes)..... 5 h. 10
d) *Le Coudray Belle-Gueule.* — *Resson l'Abbaye* (Fig. 18)..... 5 h. 30
e) *Descente* rapide du *Bois de Molle* (Génévriers) [Altitude : 160 mètres]..... 6 h.
f) *Retour* par *Auteuil et Allonne* (2) [Altitude : 100 mètres]... 6 h. 30
14. — *Arrivée* à **Beauvais** (Place de l'Hôtel-de-Ville)..... 7 h.
15. — **Banquet officiel du Congrès** (Tenue de ville)..... 7 h. 45

Prix de l'Excursion. — Le **Prix de l'Excursion** était de **Dix Francs.**
— Dans ce prix étaient compris : Le trajet en Voiture ; le Déjeuner à Sainte-Geneviève ; et les divers pourboires.

AVIS très important. — Les inscriptions pour cette Excursion n'étaient admises que jusqu'au **Mardi soir, 27 Juillet, 4 heures.**

b) *Récit de l'Excursion* (3).

Malgré la fatigue de la veille, insuffisamment dissipée par quelques brèves heures de repos, le lendemain, dès sept heures et demie, les congressistes se réunissent sur la place de l'Hôtel-de-Ville, prêts à partir pour de nouvelles explorations !

Les voitures arrivent qu'ils escaladent allégrement ; et bientôt leur longue suite se met en marche.

On traverse Marissel et Therdonne, dont les habitants regardent avec étonnement du seuil de leur porte ce défilé matinal, qui trouble la tranquillité de leur village.

Une première halte a lieu à la Ballastière de Bailleul-sur-Thérain, pour voir les vestiges d'une sorte d'ancienne enceinte non fortifiée, creusée dans le cailloutis — et remontant à une époque qui n'a pu encore être précisée.

On repart peu après ; mais, par suite d'un malentendu sur le chemin à prendre, le cortège se divise, de telle sorte que la visite au Mont-César et au Camp, portée au programme, n'est faite que par un très petit nombre de congressistes. Les autres montent directe-

(1) Consulter : Le Préhistorique sur la Falaise du Thelle. Le Mont Sainte-Geneviève (Schleicher frères, 1907 ; par le Dr Th. Baudon).

(2) Allonne a fourni, dans un *Diluvium* quaternaire, reposant sur les Sables glauconieux inférieurs, des Outils ACHEULÉENS (Coups de poing, etc.).

(3) DENOYELLE. — *République de l'Oise*, 3 août 1909.

ment en passant par Villers-Saint-Sépulcre au Dolmen à trou connu dans la région sous le nom de *Pierre aux Fées*.

M. Fouju, très entouré, dit la légende qui s'y rattache ; et quelques observations sont échangées à son sujet.

« Hier, en visitant le beau dolmen de Trie-Château, on vous a sans doute rappelé des traditions qui s'y rattachent. Suivant une légende rapportée par Cambry, au commencement du XIX^e siècle, on croyait qu'il était sorti de terre, petit à petit, qu'il avait poussé à la manière des plantes !

Le même auteur dit aussi que les habitants des communes voisines avaient coutume d'exposer les nouveau-nés sur la table ; que d'autres faisaient passer leurs enfants âgés de dix ans par le trou, de dehors en dedans et la tête la première, afin de les guérir de la fièvre ou de les préserver pour l'avenir.

Une ancienne gravure, publiée en 1799, dans une note de M. Ch. Coquebert, intitulée : *Sur un Monument du culte des Druides, observé près de Trye et sur un usage superstitieux qui prouve que ce Culte a été commun à la France et à l'Angleterre*, montre une femme, faisant passer à travers l'ouverture du dolmen un enfant faible et languissant, dans l'espoir de lui rendre la santé (1).

Il est probable qu'une coutume analogue avait lieu au dolmen de Villers-Saint-Sépulcre ; mais, si elle n'a plus lieu au dolmen, elle se pratique encore à l'église. A l'église de Villers, existe une pierre, sous laquelle on fait passer les enfants, pour les guérir de certaines maladies, principalement du « Carreau », c'est-à-dire du gros ventre.

De plus, je viens d'acheter, dans le pays, deux cartes postales différentes, représentant l'entrée du dolmen. Sur l'une, on voit une fillette se disposant à passer par le trou ; sur l'autre, un petit garçon s'apprête à faire le même exercice : réminiscence certaine d'un vieux souvenir local.

Selon la tradition, des apparitions de Fées blanches avaient lieu ici dans les nuits du vendredi et du samedi.

Enfin, M. Graves, dans sa Notice archéologique sur le département de l'Oise, publiée en 1856, nous apprend que vers le milieu du siècle dernier « MM. Danse, Borel et Bucquet, auteurs d'une histoire manuscrite du Beauvaisis, firent des fouilles à la Pierre-aux-Fées, qui amenèrent la découverte de quelques ossements humains, et que des fouilles ayant été continuées plus tard par M. de Marolles, on découvrit quatre ou cinquante têtes et squelettes avec des haches de jade. L'une de ces têtes était si volumineuse qu'aucune coiffure ne put la couvrir ».

M. HUE fait observer qu'au sujet des cartes postales, dont vient de parler M. Fouju, il y a surtout une mise en scène du photographe, et qu'il ne faut pas tenir compte de pareils documents.

(1) Voir, plus haut, le dessin du Dolmen de Trye-Château (Fig. 4, p. 697).

c) Documents relatifs à l'Excursion.

I. — **Dolmen de la Pierre aux Fées
Villers-Saint-Sépulchre (Oise).**

I. — HISTORIQUE.

1758. — Collection BUCQUET. *Histoire du Beauvaisis*. Bibliothèque municipale de Beauvais. [Tome 2, deuxième partie, page 18², 18³, 18⁴ et 18⁵]. — Copie in-extenso du Manuscrit.

A. — Documents inédits.

« Au reste, si nous avons fait au bois de *Lamote* des recherches inutiles, la montagne même de *Hez* nous en a dédommagé. Lorsque nous nous y transportâmes pour reconnoître sa situation, les commentaires de César à la main nous aperçûmes sur les limites du territoire de Villers-Saint-Sépulchre, dans une friche, des pierres du païs de toute grandeur : nous en fumes frappés ; on nous dit que lieu s'appeloit *La Pierre aux Fées*; et cette idée populaire fixant encore plus notre attention, nous fit naître l'idée d'un tombeau. Nous en donnons ici le plan (1) et la description.

Plusieurs pierres alignées verticalement sur deux lignes parallèles à 6 pieds de distance, formoient deux fondements de murailles de l'ouest sud-ouest au nord nord-est, sur 35 à 36 pieds de longueur, ainsi de A en B, et de C en D.

Aux points E F, à 6 pieds de l'extrémité orientale, était une pierre de 15 pouces d'épaisseur, et de 6 pieds de longueur, posée verticalement, excédant la terre de 18 pouces.

Entre A et C, nous trouvâmes un fragment de pierre de même épaisseur, posé sur terre, paraissant avoir fait partie d'un hexagone de 8 pieds de coté; elle portoit encore 6 pieds de diagonale, sur 3 de large.

Au milieu, aux points G et H, se voioit un fragment beaucoup plus considérable d'une pierre de même épaisseur, posée horizontalement, à 18 pouces de terre sur d'autres pierres verticales, dans l'alignement d'A B, et de C D. Elle avoit 7 pieds de diagonale en un sens, et 8 1/2 dans un autre, et formoit un trapèze à côtés inégaux, les points G H à 8 pieds de E F, le point L à 30 pouces.

Une autre pierre, presque triangulaire, de 6 pieds en tous sens, et de même épaisseur, entre les points B D E F, sembloit avoir été posée autrefois horizontalement, comme celle des points G H; mais, s'étant cassée, elle est tombée inclinée dans le vuide intérieur d'un coté. Nous l'avons trouvée à 45 degrés d'inclinaison.

Les gens du païs nous ont dit que la partie entre A et G, C et H, étoit autrefois couverte de pierres posées horizontalement, et qui avoient été cassées, et enlevées, il y avoit 57 ans.

Aiant fait ouvrir la terre au point T, nous y avons vu une grande quantité d'os humains de toutes les parties du corps; entr'autres quatre

(1) Le plan dont il est parlé ici n'existe pas à la Bibliothèque de Beauvais.

têtes très entières, la plupart des dents bien conservées dans leurs alvéoles, et encore des fragments de quelques autres têtes qui, toutes, ainsi que les os, indiquoient des hommes faits et vigoureux, mais non extraordinaires.

Nous ne doutons presque point que ce ne fussent des officiers Beauvaisins, qui périrent dans une action dont nous avons parlé d'après Hirtius, peu avant que l'armée abandonnat son premier camp, ou le mont de *Hez*. Des auteurs recommandables mentionnent l'usage observé par les anciens Gaulois de faire des sepulchres de pierres brutes d'énorme grandeur; et le P. Montfaucon assure que ces sortes de monuments se présentent en foule dès qu'on a une fois commencé à les remarquer. Celui que nous avons découvert a une ressemblance si parfaite avec les tombeaux gaulois gravés au 5^e tome du supplément de l'Antiquité expliquée par ce savant Religieux, qu'il ne faut point d'autres preuves pour se convaincre qu'il en est un véritable. Sa position sur le mont de *Hez* met le sceau à tous les arguments que nous avons employés pour fixer le camp des Beauvaisins sur cette montagne. Il est visible, d'ailleurs, par la quantité d'ossements que ce tombeau renfermait, qu'il a été formé à la suite d'un combat, quoiqu'il fut assez surprenant que l'on n'y ait trouvé des vestiges d'armes d'aucune espèce. Vraisemblablement, au tans dont s'agit, les Gaulois se servoient plus communément du cuivre pour leurs armes que du fer. Nous n'avons trouvé en tout dans le tombeau qu'un morceau de fer très petit, et très mince, qui paroît avoir été mangé par la rouille, avec des pierres de la nature de celles dont on peut faire de la chaux. Elles étoient recouvertes de cristaux que M. Guetard celebre naturaliste, estime singuliers à cause de leur couleur brune, parce qu'ils sont blancs pour l'ordinaire et quelquefois jaunâtres. Il soupçonne que cette couleur a pu leur venir de ce qu'ils avoient passé par le feu. M. le comte de Caylus écrit que les Gaulois ne bruloient point leurs corps. Le sentiment le plus general est cependant qu'ils les bruloient, et, avec eux, ce qu'ils avoient le plus chéri; dans quelques-uns de leurs tombeaux découverts depuis peu, dit le P. Martin, on remarque, parmi un tas d'ossements brulés, des os de cheval, de chien, ou d'autres animaux, des parures de femmes, etc. Le même auteur et M. Le Bœuf, d'après Pausanias, observent que ceux qui mouroient les armes à la main étoient différemment traités, et qu'à leur égard le fer suppléoit l'action du feu. On pourroit néanmoins regarder les pierres que nous avons décrites, et qui ne sont point produites par le terrain, comme aiant été mises dans le tombeau à dessein de consumer.

Une observation qui n'est pas à négliger, c'est qu'autour du sepulchre, à une légère distance, la terre un peu élevée forme une enceinte en parallélogramme ou carré long comme le sepulchre. D. Montfaucon, d'après Keysler, a donné le plan d'un tombeau fort semblable au notre, trouvé près la terre de *Neilengen* en Allemagne, où est la même enceinte composée de pierres assez petites fichées en terre. Comme on en a cassé et enlevé du tombeau même du mont de *Hez*, on a pu facilement transporter celles de l'enceinte.

Nous terminerons ce récit par l'inscription que nous avons consacré

à la mémoire des illustres Bauvaisins renfermés dans le tombeau. Elle est gravée sur une plaque de plomb appliquée sur la principale pierre.

Anno MDCCLVIII, Die III. Oct.
Tumulum hoc Bellovacorum
Annis ante Ch. circiter L
Rom. gladio perempt
Ignotum Patriæ assernimus.
Danse — Borel — Bucquet.
Annuit D. de Marolles, dom. de Hez (1).

B. — DOCUMENTS PUBLIÉS.

1803. — CAMBRY a écrit (pages 187-188-189).

« Avant de quitter le canton de Noailles, je ne peux m'empêcher de dire un mot de ce qu'on appelle *la Pierre aux Fées* ; ce titre reporte ce monument aux époques les plus reculées. Il existe dans les Gaules une multitude de pierres portant ce nom, qu'on donne presque partout à nos monuments druidiques.

La Pierre aux Fées du canton de Noailles est placée sur la montagne sud-ouest qui domine Heil, au milieu d'un de ces terrains en friche qu'on nomme lanis dans le pays ; c'est une espèce de fossé de 43 pieds de long, bordé dans toute sa longueur de pierres meulières placées verticalement : à l'une des extrémités, ce fossé a 5 pieds de large ; à l'autre il n'a que 3 pieds 9 pouces ; au milieu se trouvent de chaque côté deux pierres plus élevées que les autres, surmontées d'une troisième ; cette dernière a 9 pieds de long sur 2 pieds d'épaisseur. On trouva dans une fouille faite par MM. Lecuron de Troussure, quelques têtes de morts ; M. de Marolles, à son retour de l'armée, instruit de cette première fouille, en fit faire une seconde ; Lizard, manouvrier de Heil, en fut chargé ; c'est de cet homme, âgé de 72 ans, que je tiens les faits que je vais rapporter. Vingt-cinq ouvriers sous ses ordres travaillèrent pendant deux jours : ils trouvèrent, à une profondeur de 15 pieds, une grande quantité d'ossements humains ; ils remirent à M. de Marolles une pierre de grès noir, longue de 15 à 20 pouces, large de 2, sur laquelle il était écrit qu'on avait enterré cinq cents hommes dans ce tombeau ; il ajoute que la date que portait cette inscription annonça qu'il y avait dix-huit cents ans que ces morts avaient été déposés dans cette enceinte. La même inscription portait encore ; qu'en fouillant plus profondément on trouverait un monument semblable au premier ; on continua ces recherches ; enfin, à 15 autres pieds de profondeur, on pénétra jusqu'au pavé du tombeau ; on y rencontra que des cendres. Le monument avait été laissé dans le désordre que les fouilles avaient occasionnées ; les ossements étaient épars : M. de Marolles, de retour à Loches,

(1) Ces renseignements m'ont été transmis par M. Watelet, Bibliothécaire municipal de Beauvais. — Qu'il veuille bien ici recevoir l'expression de toute ma gratitude. Il a été impossible à M. Watelet de retrouver le plan dont parle Bucquet.

dans une de ces terres, près de Tours, écrivit quatre lettres pour recommander de remettre les ossements et la grande pierre dans l'état où il les avait trouvés en commençant ses fouilles ; qu'il ne pouvait plus résister aux tourments que les sorciers et les démons lui faisaient éprouver, depuis qu'il avait troublé le repos des morts. Lizard fit replacer la grande pierre, qui existe encore ; de ce moment M. de Marolles cessa d'écrire.

Ce n'est pas dans notre siècle qu'on peut se permettre des réflexions sur cette date de dix-huit cents ans, et sur le supplice de M. de Marolles » (1).

1856. — Au sujet de ce dolmen, GRAVES a écrit [page 13] (2) :

Il existe à trois lieues de Beauvais, dans le canton de Noailles, un reste de l'époque celtique plus curieux et plus compliqué que les précédents. Il est situé sur les friches de Villers-Saint-Sépulcre, au-dessus du hameau de Hez, près du chemin dit de *la Justice*, et bien connu sous le nom de *Pierre aux Fées*. Ce monument appartient à la classe des alignements ; il occupe, dans la direction du Sud-ouest au Nord-est, une étendue de 16 mètres sur 2 de largeur. En partant du sud, il y a d'abord un demi dolmen de 2 mètres carrés, épais de deux pieds, pénétrant dans le sol par le bord inférieur ; puis une allée creuse formée de deux rangs de blocs fichés jusqu'à fleur de terre ; vient ensuite la *Pierre aux Fées* proprement dite : c'est un bloc plat, irrégulier, ayant 2 mètres sur 3 ; il appuie sur trois points de manière à devenir branlant sur les efforts de deux hommes. On raconte qu'on a placé à plusieurs reprises un quatrième support pour empêcher le mouvement, et que dans la nuit suivante, il a disparu sans que jamais on ait pu en retrouver trace. On peut passer sous la pierre en rampant ou en marchant sur les genoux. Après elle est un menhir transverse, percé d'un trou circulaire ayant 18 pouces de diamètre, et à 3 mètres de celui-ci un autre bloc simplement posé sur le sol, qui termine la série ; l'allée se continue jusque là. Des pierres enfouies exhausent le sol tout autour, affectant par leur ensemble l'apparence d'un parallélogramme.

Tous ces blocs sont en calcaire grossier dur qui est la roche du lieu même. L'allée était couverte, c'est-à-dire qu'elle supportait des pierres transverses qui furent enlevées en 1701.

La tradition locale affirme qu'il y a le vendredi et le samedi des apparitions de fées blanches.

MM. Danse, Borel et Bucquer, auteurs d'une histoire manuscrite de Beauvaisis, firent, vers le milieu du siècle dernier, des fouilles, qui mirent au jour quelques ossements humains ; selon ces écrivains, la *Pierre aux Fées* est la sépulture d'officiers beauvaisins, tués dans une action contre les romains lorsque ceux-ci occupaient le camp du Mont-César, situé sur la rive gauche du Thérain, vis-à-vis du coteau de Hez.

(1) CAMBRY. — *Description du département de l'Oise*, tome 1, Paris, Didot l'aîné, An XI-MDCCCIII.

(2) GRAVES. — *Notice archéologique sur le Département de l'Oise*, Beauvais, Achille Dujardin, 1856, 2^e Edition, in-8°, 458 pages.

Dans cette persuasion, ils firent placer, en 1758, sur le bloc principal, une plaque de plomb, avec l'inscription suivante :

Anno MDCCLVIII, die III oct.
Tumulum hoc Bellovacorum
Annis ante Ch. circiter L.
Rom. gladio perempt.
Ignotum patriæ assernimus.
Danse — Borel — Bucquet
Annuit D. de Marolles, dom. de Hez.

Cambry a défiguré ce fait en rapportant, sur une prétendue déposition orale, que l'inscription dont il s'agit avait été trouvée dans le fond du tombeau, et attestait que cinq cents hommes y avaient été enterrés dix-huit cents ans auparavant. Mais il est vrai que, les fouilles ayant été continuées par M. de Marolles, on découvrit quatre ou cinq cents têtes et squelettes, avec des haches de jade. L'une de ces têtes était si volumineuse qu'aucune coiffure ne put la couvrir! L'inscription de 1758 a disparu ».

Page 55, Graves ajoute :

« Les instruments de jade, recueillis dans les fouilles exécutées à la *Pierre aux Fées*, dont il a été question ci-dessus, avaient 18 lignes de longueur, 5 de largeur, un côté tranchant, l'autre arrondi et percé d'un trou ; on voit une de ces hachettes dans la collection de M. l'abbé Barraud ».

II. — INDICATIONS TOPOGRAPHIQUES.

NOM. SITUATION. — Le **Dolmen de la Pierre aux Fées** est situé sur la Commune de Villers-Saint-Sépulcre (Oise), au lieu dit La Pierre aux Fées. — Champ n° 220, Section C, dite du Village.

PROPRIÉTAIRE. — Le terrain appartient à M. de Morchesne (*Fig. 19*).

COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES. — Les coordonnées géographiques sont les suivantes, d'après la carte de l'état major au 80 millième :
Longitude Ouest : 0° 15'. — Latitude Nord : 54° 85' 44".

ALTITUDE. — L'altitude est d'environ 130 mètres.

VOIES D'ACCÈS. — A. *En partant de la Gare de Villers-Saint-Sépulcre.* En sortant de la gare, se diriger vers le village. A la première bifurcation, prendre la route de Mancilly à droite; suivre cette route pendant environ 500 mètres jusqu'à un calvaire situé sur le côté gauche de la route et appelé *Croix des Malades*. Au côté sud de ce calvaire s'amorce le chemin des Bois de Beau-Ventre que l'on suivra jusqu'à la sortie du bois qu'il traverse. Un peu plus loin, on prendra à droite un petit sentier, frayé à travers les cultures et se dirigeant vers une allée d'arbres que l'on aperçoit devant soi.

Ces arbres forment l'encadrement d'un terrain herbeux, au milieu duquel est le Dolmen.

B. En partant de l'Eglise de Villers-Saint-Sépulchre. On rejoint la route de Mancilly et Hez, soit à la bifurcation indiquée ci-dessus, soit à la sortie du village. Suivre la route de Mancilly et Hez jusqu'à la Croix des Malades, où on prendra le chemin des bois de

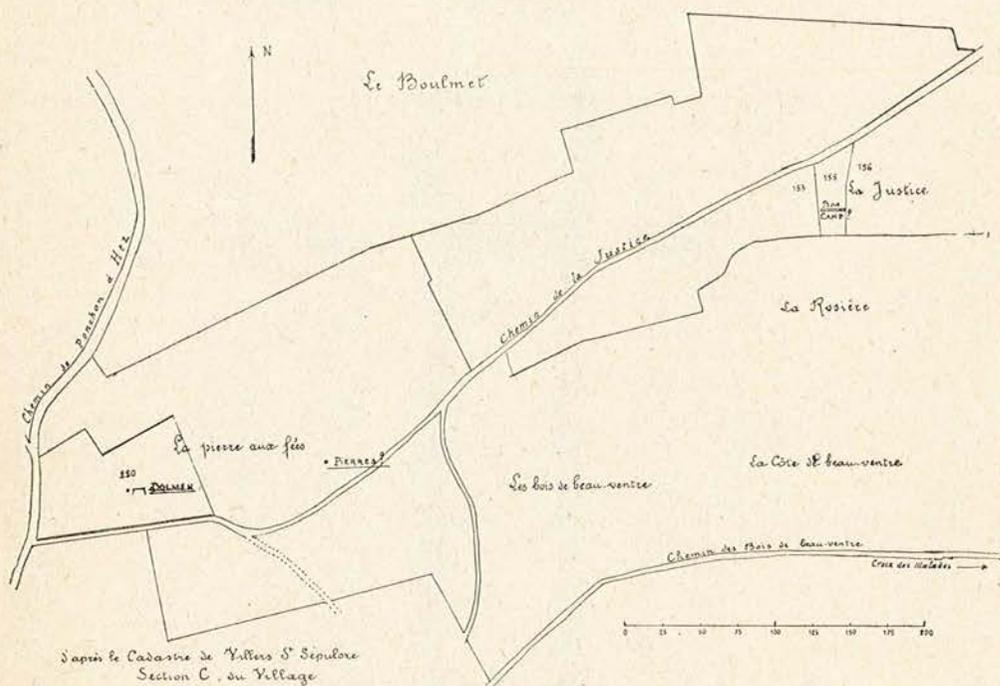


Fig. 19. — Situation cadastrale de l'ALLÉE COUVERTE de La Pierre aux Fées, à Villers-Saint-Sépulchre (Oise). [Dessin Ed. HUE].

Beau-Ventre indiqué plus haut. — Il y a 2 kilomètres environ de la gare au dolmen (Fig. 19).

ORIENTATION DU GRAND AXE. — N.-N-E.-S.-S-O (Fig. 20).

DIMENSIONS. — Voir le plan du dolmen (Fig. 20).

III. — ORIENTATION DES DOLMENS DE L'OISE.

M. le D^r Marcel BAUDOUIN désire profiter de l'excursion d'hier et de celle d'aujourd'hui, pour indiquer comment il comprend la question de l'Orientation des Dolmens de l'Oise, que le Congrès vient de visiter, d'autant plus qu'il est à peu près le seul de son avis sur cette question, à la Société préhistorique de France.

1° Pour lui, la question de l'ORIENTATION de ces Monuments se résume, en général, dans la position de l'Entrée, puisque, les monuments étant *rectilignes* dans l'Oise, — et non incurvés et coudés comme en Bretagne, par exemple, — par cela même on connaît la position du *fond* et des *parois*, au point de vue *Direction du grand axe* tout au moins.

Il est un fait à remarquer tout d'abord, c'est que l'*Orientation générale* des Dolmens de Trye-Château et de Villers-Saint-Sépulchre est nord-sud, ou à *peu près* (1). — Mais, pour ces monuments, où se trouve l'Entrée? Elle est, soit au *Nord*, soit au *Sud*, évidemment!

La plupart des membres du Congrès pensent que, dans ces deux cas, l'entrée est au *Nord*, parce que c'est au nord que se trouve la *vallée*; et que, généralement, les Monuments sont orientés, dans le bassin de Paris, suivant cette direction.

Pour M. Baudouin, l'entrée était, au contraire, du *côté Sud*. — Il s'appuie, pour soutenir cette opinion, sur ce qu'en Bretagne, en Vendée, et dans l'Ouest, la très grande majorité des dolmens *ne s'ouvre jamais du côté du Nord*, mais presque toujours au *Sud*, au *Sud-sud-est* ou *Sud-Est*, et même au *Nord-est*, c'est-à-dire du côté du SOLEIL LEVANT ou du SOLEIL A MIDI (2).

a) Il se permet, en outre, de faire remarquer que le Dolmen de Trie - Château est exactement orienté à 196° , c'est-à-dire à $180^\circ + 16^\circ$, vers le Sud-sud-ouest. Or, la *Déclinaison* est actuellement *occidentale* à Gisors et de 15° environ. Si on la suppose de 16° à l'époque néolithique et la retranche, on constate que l'orientation *polaire* ou géographique du Monument était exactement 180° , c'est-à-dire *plein Sud*, comme en Bretagne.

De plus, l'ENTRÉE est ici du côté du *SUD*, et non du côté du nord. — Pour le démontrer, il rappelle d'abord que le Monument a dû être découvert et attaqué par le *côté nord* [ce qui a fait disparaître les piliers et les tables situés du côté du chemin], parce que c'est du côté du *fond* que sont toujours les pierres les plus grosses et les plus visibles, et que le fond est bien au nord, parce que c'est *la partie la plus large* du Mégalithe [*Chambre sépulcrale vraie* détruite].

En outre, le *trou* est à peine de *section conique*, et est, en somme *aussi large* au sud qu'au nord, quoiqu'on ait écrit [De Vesly (p. 9)] n'indique qu'une différence de 0^m008 : ce qui ne compte pas pour cette époque]!

A noter enfin que le *Pavage* de la *partie Sud* n'occupait pas l'extrémité *sud* elle-même, mais s'arrêtait à 3 mètres de la pierre

(1) Je parle ici du *Nord polaire* ou *sidérale* : ce qui veut dire que la *Correction* de la *Déclinaison* magnétique (15° à 16°) a été faite.

(2) Je sais bien que, dans le Midi, on a signalé des *Dolmens* ouverts à l'Ouest, c'est-à-dire au couchant; mais il s'agit peut-être de Monuments d'âge différent.

transversale, au lieu d'aller jusqu'au buot des piliers, c'est-à-dire à 8 mètres (ce qui indique bien une *Entrée*, et non une Chambre sépulcrale); et que, si l'on a fait des trouvailles au *Sud de la Cloison*, cela ne prouve rien, car on déposait aussi des cadavres dans les Couloirs d'Entrée de Mégalithes à Chambre sépulcrale, isolée, comme le prouvent diverses fouilles de monuments analogues.

b) A Villers-Saint-Sépulchre, même disposition et même orientation. On a dû attaquer aussi le monument par le *nord* et y pénétrer par là : ce qui explique l'actuelle disposition de la pierre à trou.

Les *Chambres sépulcrales à trou d'entrée* doivent, d'ailleurs, dans l'Oise comme ailleurs, se trouver au *fond* du monument, et non à l'*entrée* ; sinon on ne pourrait pas les expliquer.

c) M. M. Marcel Baudouin a maintenant à dire un mot de l'*Allée de Champignolle*.

Dans cette allée, orientée d'après lui, à 80° E.-N.-E. pour l'*Entrée* (1), voici ce qui a été constatée par M. Besnard, celui qui a fouillé le monument :

« Nous avons trouvé, au cours des fouilles, en face de l'*entrée* (2), à 1 mètre environ *dans l'intérieur de la chambre* (3), un BLOC DE GRÈS, en forme de cône tronqué, mesurant 0^m18 à 0^m20 de haut, 0^m60 de circonférence à la base et 0^m78 au sommet (4). C'est un *bouchon* de dolmen; mais il ne paraît se rapporter ni par sa forme, ni par sa dimension, à l'*entrée* que nous venons de décrire ».

D'après ce texte, ce bouchon, qui est bien celui du dolmen, aurait été trouvé dans la *chambre* du *Sud*. Cette anomalie s'explique facilement par le texte lui-même, qui dit que le bouchon était *beaucoup plus petit* que le *trou* des piliers transversaux. Par suite, il a pu être *refoulé* très facilement vers l'intérieur de la sépulture, lors de la dévastation au cours de laquelle on a enlevé les tables de recouvrement : l'une des tables traînées sur le sol a bien pu l'entraîner d'un mètre vers le sud!

d) Pour l'*Allée couverte* de La Bellée, tout le monde est d'accord : l'*Entrée* devait être du côté de l'*Est*, et la Chambre sépulcrale à l'*ouest*, c'est-à-dire au fond, comme d'ordinaire.

(1) Orientation, d'après Besnard : N.-N.-E. — S.-S.-O. — Besnard ne parle pas d'avoir emporté le bouchon chez lui, quoiqu'on ait écrit.

(2) En face le N.-N.E., d'après Besnard, qui place, comme nous, le vestibule d'*entrée* au N.-E.

(3) Phrase peu claire : quelle chambre?

(4) L'auteur n'indique pas malheureusement de quel côté était placée la *partie plus large* du bouchon.

2° Ce qui est très intéressant pour la région de l'Oise, c'est non pas seulement l'existence de cette *Chambre sépulcrale*, isolée, de cette sorte de caveau, au fond des dolmens ; mais la forme de son *Entrée* spéciale, qui ressemble à une porte de *Chambre de Suprême-refuge* dans les Souterrains-refuges de l'Ouest.

La disposition est très comparable, comme forme et dimensions. Ceci est encore une preuve que les Caveaux sépulcraux étaient au *fond* du monument, et non vers l'entrée.

D'ailleurs, il faut rapprocher les *Trous des Dolmens* de ce qu'on appelle les *Portes des Morts*, ouvertures de maisons, organisées de telle façon que le seuil est élevé de quelques pieds au-dessus du sol de rez-de-chaussée. Ces portes ne s'ouvrent que pour la sortie des habitants, *morts dans la maison*. On en connaît à Assise, à Gubbio, et Pérouse (Italie). A Brook, en Hollande, près d'Amsterdam, on y fait passer les *jeunes mariés* le premier jour de leur union, en les avertissant qu'ils n'y repasseront que les pieds devant ! Ces portes étaient connues des Romains, qui les appelaient *Sanda-pilaria* (*Sandapila*, bière ou cercueil de bois) [*Chronique médicale*, 1909, p. 719].

Ce rapprochement s'explique encore mieux, quand on connaît les Légendes des Trous de Trye-Château et de Villers Saint-Sépulchre ! Il y a là un ensemble de traditions, fort curieux et très suggestif.

3° Il est probable qu'il y a eu, dans le bassin de Paris, avant les dolmens proprement dits de cette nature (à *piliers dressés*), des *Chambres sépulcrales à murettes*, qui n'étaient que des *Ossuaires* ; et que, d'autre part, ce n'est que dans les *Ossuaires* que l'on ne trouve pas de *Poterie*, tandis qu'il y en a dans les dolmens vrais.— Mais il est prématuré d'aborder ce problème, faute de fouilles bien faites.

II. — LE GISEMENT PALEOLITHIQUE DU PETIT FRÉCOURT.

Les photographes prennent des vues variées du monument ; puis, à travers champs, on regagne les véhicules, qui stationnent en bas du bosquet de « La Justice », et vont conduire à Sainte-Généviève (1).

La montée de la côte au sortir de Noailles est faite à pied pour dégourdir les jambes ; et, à midi et demi, on arrive dans la jolie commune de Sainte-Généviève, où M. Lesbroussart, maire, et son Conseil municipal, les principaux industriels de la localité, M. Lemaître, conseiller général, M. Petithory, instituteur, font aux Congressistes une réception des plus aimables.

(1) DENOYELLE. — *République de l'Oise*, 3 août 1909.

I. — Banquet à Sainte-Généviève.

Le Déjeuner est préparé à l'hôtel Boulon, pavoisé pour la circonstance. Cent dix personnes prennent place autour des tables, dressées dans une vaste salle de fêtes, et font, au repas admirablement servi, l'honneur qu'il mérite.

Au dessert, après la remise à chacun des congressistes d'un Éventail souvenir, sorti des ateliers de MM. Lesieur et Lesbroussart et gracieusement offert par eux, M. le D^r Baudon prend la parole.

« Je ne puis que vous remercier, mon cher Maire et Messieurs les Conseillers municipaux, d'avoir fait aux membres du Congrès Préhistorique de France un accueil aussi chaleureux et d'avoir bien voulu prendre part à notre banquet.

Vous avez ainsi montré à nos hôtes, Messieurs les Députés des Gouvernements étrangers, en quelle estime vous aviez la Science en général, et quel respect vous témoigniez à ceux qui ont consacré leur existence à déchirer le voile qui recouvre encore l'origine de l'homme et le début des sociétés.

Cette Science de la Préhistoire, pour la plupart d'entre vous, a été une révélation; et je ne puis que m'estimer très heureux que les fouilles des gisements de Sainte-Généviève aient ouvert vos esprits sur les grands et graves problèmes, qui, au point de vue philosophique autant qu'au point de vue sociologique, peuvent avoir tant de conséquences.

Messieurs les Congressistes, vous êtes dans une des communes les plus industrielles de l'arrondissement de Beauvais. Il y a plus d'un siècle qu'on fabrique ici l'éventail, objet si gracieux, si français, dont les feuilles peintes ou les dentelles ont permis à la femme d'abriter tant d'intrigues, de sourires et de baisers.

C'est l'éventail aussi, qui, comme les assiettes populaires, a transmis partout les chansons et les symboles éclos pendant notre grande Révolution; les faits les plus saillants de cette époque si mémorable dans les fastes de l'humanité, les hommages rendus à ses grands hommes et les caricatures politiques, autre langage populaire, souvent plus acerbe que les écrits les plus spirituels, et qui, sous la forme la plus simple, traduit la pensée des foules sur les événements les plus tragiques et sur ceux qui y sont mêlés.

L'éventail, aujourd'hui, ne remplit plus un rôle aussi glorieux, et je le regrette; mais il laisse, du moins dans notre région, des ouvriers habiles, intelligents, de véritables artistes, qui, comme vous le verrez dans un instant, font tous leurs efforts pour maintenir leur art particulier et le faire encore briller dans le monde.

En levant mon verre en l'honneur du Maire de Sainte-Généviève et de ses Conseillers municipaux, je bois aux travailleurs de l'éventail; et je les remercie encore une fois d'avoir voulu fêter, en ce jour, les Sa-

vants de la Préhistoire, et surtout les Savants étrangers, qui nous ont fait le grand honneur de prendre part à notre Congrès ».

Des applaudissements chaleureux accueillent ces paroles, dignes du philosophe et de l'artiste qui est notre Président.

M. Lesbroussard, maire, y répond dans les termes suivants :

Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement heureux de profiter de l'agréable circonstance qui m'est offerte en cet instant pour adresser, au nom de mes collègues du Conseil municipal et en mon nom personnel, le salut de la Commune de Sainte-Geneviève aux savants venus de toutes les parties du monde, et réunis dans ce banquet amical. Je remercie la Société préhistorique de France d'avoir bien voulu nous rendre visite; et je souhaite que notre région lui offre d'abondants sujets pour ses savantes études. Par la pensée, Mesdames et Messieurs, vous vous représentez le mont Sainte-Geneviève au temps de l'humanité primitive. Les flots de la mer tertiaire battaient les flancs de la colline du Thelle, et, sur cet îlot, où nous sommes réunis en ce moment, nos ancêtres au front déprimé, aux mâchoires saillantes, à la figure ridée, taillaient ces silex que nous retrouvons actuellement à diverses profondeurs dans notre sol, et qui furent leurs premières armes et leurs uniques outils.

C'est avec le plus vif intérêt que nous avons suivi le Docteur Baudon dans ses recherches et dans la classification de ses haches, coups de poing, grattoirs, que nos regards profanes laissaient dans le plus profond oubli! Je vous laisse, Mesdames et Messieurs, le soin de suivre les lents et continuels progrès des hommes à travers les âges; j'admire avec vous l'effort persévérant de tant de générations pour produire les merveilles qui embellissent notre vie. Je suis heureux d'arriver à cette époque, où, selon la poétique expression d'Anatole France, « la face humaine prit une beauté sublime et où le sourire naquit sur ses lèvres ».

Cette citation me rappelle que j'ai oublié de remplir un agréable devoir. Je vous demande donc la permission de lever mon verre en l'honneur des dames qui vous accompagnent dans cette excursion et qui, par leur présence, augmentent le charme de cette réunion. Je lève mon verre à la *Société Préhistorique de France*, et en particulier à notre excellent ami, le docteur Baudon, président de ce Congrès. Je lève mon verre à vous tous, Messieurs, qui êtes les éminents représentants de tant de nations amies. Je bois aux progrès de la Science et à la Fraternité universelle.

Un triple banc salue ce discours, d'une si heureuse inspiration.

Après M. Lesbroussard, M. Valdemar SCHMIDT, conservateur du Musée National de Copenhague, se lève, et dit combien il était touché de l'accueil de la Municipalité de Sainte-Geneviève; faisant un retour sur les temps préhistoriques et une allusion aux débris qui nous y rattachent, il dit « le plaisir qu'éprouve un étranger à se trouver dans cette commune, qui a joué un si grand rôle

dans les temps reculés et modernes. Assurément les réceptions dans l'Oise et dans l'Eure ont toujours été fort agréables aux Congressistes ; mais ceux-ci, aujourd'hui, sont au comble du contentement d'être dans cet endroit, qui a un renom dans la science et dans l'industrie. Il termine en priant les Congressistes étrangers de s'associer au toast qu'il porte à la commune de Sainte-Geneviève ».

Ces paroles sont vivement applaudies par l'assistance.

M. PIGORINI, délégué italien, Directeur du Musée préhistorique et ethnographique de Rome, exprime à son tour aux convives les sentiments qui l'animent. Il est heureux, dit-il, « de se trouver ici, en France, où il se croit encore dans sa patrie. « Et, s'excusant de ne pouvoir parler notre langue avec la facilité des orateurs qui l'ont précédé, il termine son allocution, en criant : « Vive la France ».

De longs bravos couvrent ces dernières paroles, et une ovation enthousiaste est faite au vénérable délégué.

La série des toasts est close. On se lève de table et on va visiter les fabriques de MM. Lesieur-Lesbroussart et Denis ; qui, avec la meilleure grâce du monde, font les honneurs de leurs ateliers et donnent aux Congressistes toutes les explications qui peuvent les intéresser sur leur belle industrie.

* *

Après les derniers remerciements et l'échange de cordiales poignées de mains, chacun va reprendre sa place en voiture, pour faire le trajet de Sainte-Geneviève à la Station préhistorique du Petit Fercourt (*Fig. 21*).

Bien que les fouilles, qui y ont été organisées, n'aient pas été aussi fructueuses que celles de la veille, elles n'en ont pas moins été profitables pour tous les assistants. Ils prêtèrent une oreille très attentive aux savantes dissertations géologiques, auxquelles elles donnèrent lieu de la part de MM. Rutot, Commont, Courty, Janet, et Baudon ; et la journée était fort avancée, lorsqu'on reprit le chemin de Beauvais, où l'on arriva, sans trop de regret cependant, bien qu'après l'heure fixée pour le Banquet. L. D.

II. — **Discussion du gisement de la Briqueterie du Petit Fercourt, commune de Sainte-Geneviève (Oise).**

M. le Dr BAUDON, Président du Congrès. — Le gisement de Sainte-Geneviève a été découvert par Lozard. Depuis longtemps on extrayait de la terre à briques ; et l'on y avait recueilli de belles et longues lames, datant de l'époque présolutréenne. On ne sait ce qu'elles sont deve-

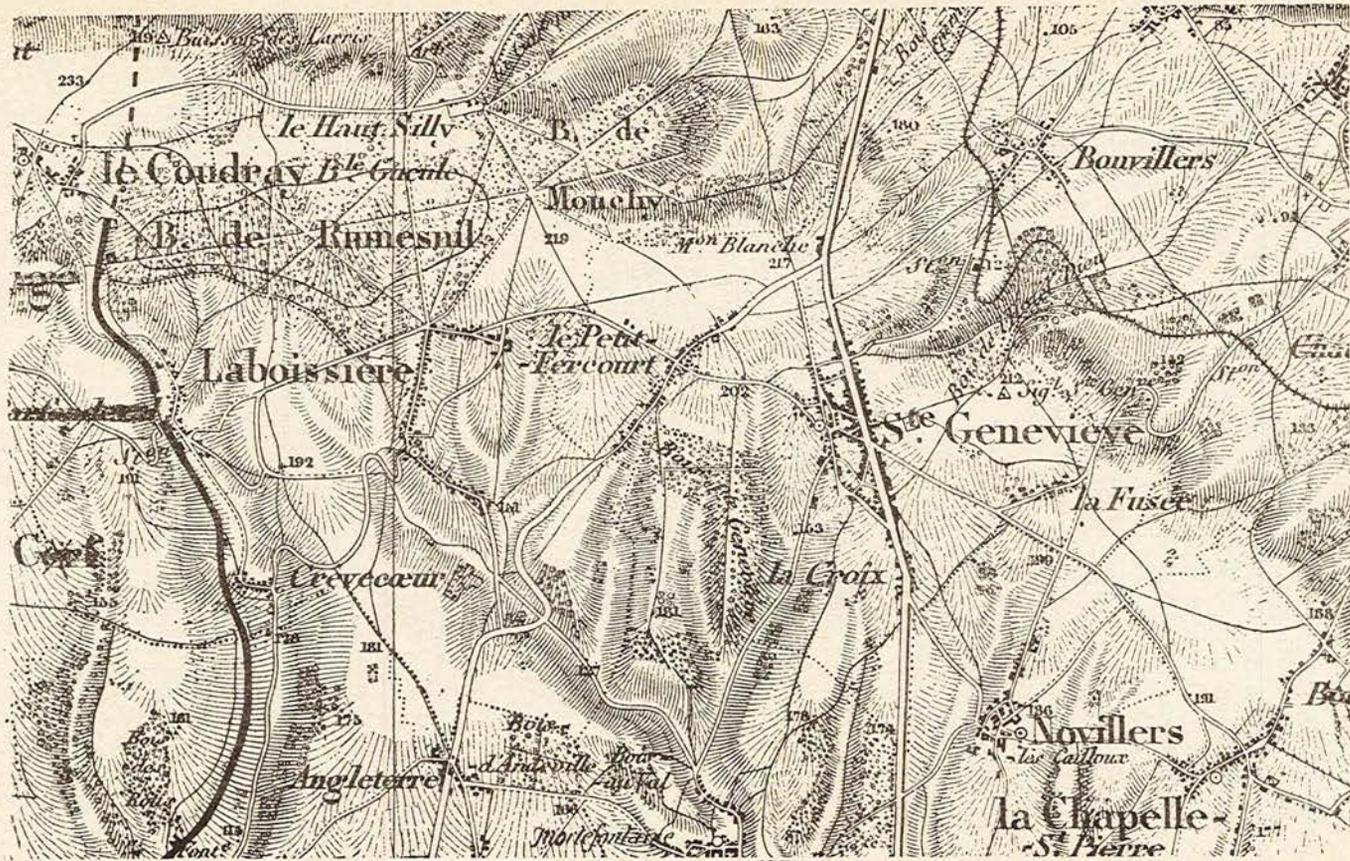


Fig. 21. — Carte d'Etat major (1/50.000) des Environs de Sainte-Geneviève (Oise). — BRIQUETERIE DU PETIT-FERCOURT.

nues ; mais on avait rejeté, sur un tas de cailloux destinés aux empièvements de la route, des silex très grossiers provenant de la couche profonde. Un architecte de Beauvais, qui s'occupe un peu de Préhistoire, M. Bordier, avait été surpris par leur forme. Il m'en a présenté quelques-uns, et c'est ainsi que j'ai pu, grâce au propriétaire de la briqueterie, M. Ledoux, faire les études que j'ai eu l'honneur de présenter dans nos divers Congrès.

Ce gisement est remarquable, vous le voyez, par son altitude ; nous sommes ici à 219 mètres au-dessus du niveau de la mer. Nous avons à observer deux ou plutôt trois industries superposées, dont les gisements sont en place. Ils ont été recouverts par les détritits amenés par les eaux de ruissellement, et qui sont le produit des désagréations des terrains.

On croit que la falaise du Telle, où nous sommes, avait des cimes de 7 à 800 mètres. Elles sont bien abaissées aujourd'hui, puisque sa plus grande hauteur n'atteint guère, que 245 mètres.

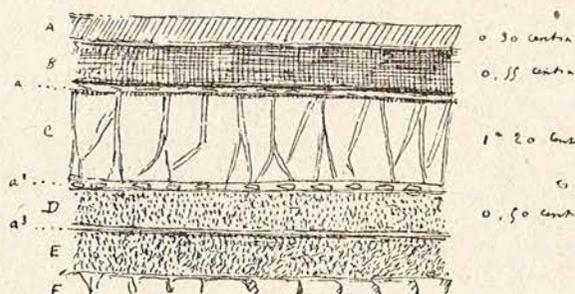


Fig. 22. — Coupe des Terrains de la Briqueterie du *Petit Fercourt*. — Légende : A, Humus. — B, Terre à briques. — C, Limons, avec filons d'argile. — D, Sable rouge, très ocreux et ferrugineux. — E, Sable moins ocreux. — F, Craie. — a1, Sol Solutréen. — a2, Sol Chelléen. — a3, Pré-Chelléen et Eolithique.

Il n'est donc pas surprenant que le plateau sur lequel nous sommes, qui formait une cuvette autrefois, ait été comblé.

Un fait plus étonnant, c'est qu'à cette altitude nous rencontrons parmi les éléments détritiques des sables tertiaires ; et, cependant, les mers du bassin parisien ne baignèrent la falaise que jusqu'à 120 à 140 mètres de hauteur, où nous trouvons en place ses gisements fossilifères.

On ne peut expliquer ce phénomène qu'en admettant un exhaussement du sol postérieurement au remplissage de la cuvette.

Mes connaissances en géologie ne sont pas suffisantes pour expliquer autrement la présence, en cet endroit, des produits de désagrégation du terrain tertiaire. Je laisse à nos savants Collègues du Congrès, MM. Rutot, Janet, Courty et Commont, le soin de vous édifier à cet égard.

Quoiqu'il en soit, voici ce que nous constatons (*Fig. 22*) :

Au-dessous de l'humus, dont l'épaisseur est de 0^m30 environ, nous trouvons une couche de terre à briques de 0^m55 à 0^m60, à la base de laquelle nous rencontrons un ancien sol sous lequel repose notre premier gise-

ment marqué très visiblement par une ligne de silex blanc. L'industrie qui y est représentée date de la fin du Moustérien et se rapproche beaucoup du Solutréen.

Sous cet ancien sol, vous pouvez voir une couche de limons avec filons d'argile gris-bleuâtre, perpendiculaires au terrain et qui se dichotomisent de plus en plus. — Quelle est la provenance de cet argile plastique; je n'en sais rien. — Elle est si malléable qu'on pourrait s'en servir comme de terre à modeler.

Cette couche limoneuse a 1^m20 environ. C'est à sa base qu'on rencontre un nouveau sol sur lequel nous trouvons des spécimens d'une industrie purement Chelléenne.

Puis, nous voyons un sable rouge, ocreux et ferrugineux, qui renferme, à 0^m30 à 0^m40 au-dessous du sol Chelléen, un outillage antérieur, assez grossier, que nous considérons comme Préchelléen. Vous pourrez en recueillir des spécimens assez nombreux dans la fouille que j'ai fait préparer. Ils ne sont pas beaux, mais ils sont intéressants; car leur situation, bien déterminée, permet d'affirmer qu'ils sont antérieurs à la période Chelléenne. Malheureusement, dans nos briqueteries, nous ne rencontrons généralement pas de faune qui puissent nous permettre d'affirmer absolument l'époque de nos gisements.

Je n'ai trouvé, sur le plateau de Sainte-Geneviève, aucun reste d'animal. Je ne puis donc, pour déterminer géologiquement ces gisements, que m'en rapporter aux maîtres éminents que nous avons parmi nous. Je leur laisse la parole.

J'ajoute qu'à la surface du plateau de Sainte-Geneviève, qui a été balayé à toutes les époques par des pluies plus ou moins torrentielles, les terrains meubles ont été dénudés, qu'on trouve la craie à peu de profondeur, et qu'on rencontre sur le sol les outillages chelléens, acheuléens et moustériens, mêlés à l'industrie néolithique. Seulement, les outils ont une patine différente de celle qu'on remarque sur ceux qui gisent dans les limons.

M. G. COURTY. — Les terrains de la briqueterie du Petit Fercourt au Mont Sainte-Geneviève qui sont l'objet d'une étude spéciale de la part de notre président et confrère, le Dr Baudon, offrent un intérêt géologique d'autant plus grand qu'ils enrobent à la base une industrie préhistorique, qui constitue la liaison naturelle entre l'Éolithique et le Chelléen proprement dit.

A Sainte-Geneviève, on a affaire à des dépôts de ruissellement, non en place, lesquels se sont constitués aux dépens de la craie et des sables de Bracheux; et ces dépôts manifestent une rubéfaction ayant une relation directe avec leur contact aérien. Or, cette rubéfaction me permet justement d'apprécier la lenteur en quelque sorte de la formation des limons du Petit Fercourt, représentant les témoins de terrains dénudés d'origine vraisemblablement considérables. Nous savons tous d'ailleurs que cette rubéfaction peut se modifier en conséquence dans l'attaque progressive de l'acide crénique des racines en contact avec l'argile;

mais, ces décolorations ne sont jamais que partielles et nous n'avons pas à en tenir compte ici.

Parmi tous les fragments de silex recueillis dans les différentes couches de la briqueterie repérées par le Dr Baudon, il est aisé de se rendre compte exactement que, dans le niveau a³, les formes de passage de l'instrument classique chelléen existent individuellement.

Le Dr Baudon a d'ailleurs réuni dans sa collection préhistorique des exemples qui montrent, d'une façon très éloquente, l'évolution de ce caractéristique instrument.

Il s'agit ici, à Beauvais comme à Étampes, au Pont-Martine, d'une industrie quaternaire, un peu inférieure au Chelléen, et contemporaine du *Rhinoceros Mercki* (cf. G. Courty. *Epoque de transition du tertiaire au quaternaire, Congrès préhistorique de France*, Périgueux, 1905). Le gîte du Petit Fercourt, étudié par le Dr Baudon, représente donc bien un faciès quaternaire, dont l'existence « in situ », n'a pour ainsi dire point été remarqué jusqu'à ce jour, en raison de son mélange intime avec le Chelléen à la base des alluvions des rivières.

L'étude du Dr Baudon sur le quaternaire de la région du Thelle apporte ainsi des documents très importants sur la marche évolutive de l'industrie chelléenne en France.

M. RUTOT prie M. Commont de prendre la parole comme explorateur des limons de la région du nord.

M. COMMONT. — Voici ce que je vois sur cette coupe.

1° Une couche de terre végétale grisâtre, 0^m40.

2° Un cailloutis où les briquetiers trouvent les éclats qu'ils viennent de nous présenter, et ceux que nous avons récoltés dans les déchets et qui sont de taille moustérienne.

3° Un limon rouge panaché, à la partie supérieure, de traces verticales ramifiées, de couleur gris verdâtre. A la base le dépôt est plus homogène et formé d'argile rouge sableuse très ferrugineuse. On y voit un faible cailloutis, où M. Giroux vient de récolter des éclats intentionnels très patinés et altérés.

4° Au dessous viennent des sables roux à stratification entrecroisée où l'on peut observer des veines noires et rougeâtres (manganèse et fer) et aussi des filons de glaise gris-verdâtre en position oblique. Ces sables landéniens nous paraissent avoir été remaniés à une époque qu'il est difficile de préciser, puisqu'ils ne renferment ni faune, ni industrie (1).

Quant au limon panaché, c'est l'équivalent de celui que nous avons observé sur les plateaux de la feuille de Cambrai au voisinage d'îlots tertiaires et plus particulièrement à Busigny (180^m), Cologne (150^m), Le Catelet (110^m). Ce limon est synchronique des limons du quaternaire

(1) Depuis, en septembre dernier, dans une course géologique en compagnie de M. Leriche (de Lille), nous avons noté le même fait à Crèvecœur-le-Grand, dans une tranchée sur la voie ferrée: des paquets de sables landéniens remaniés et intercalés dans des cailloutis empâtés d'argile à silex.

moyen où Ladrière et nous avons récolté, comme à Sainte-Geneviève, des silex moustériens à sa partie supérieure en différents gisements (1).

Ce même limon des plateaux renferme les belles limandes acheuléennes à patine blanche lustrée : Templeux, le Guérard, Beauquesne, etc., et l'Acheuléen ancien à sa base.

Quant aux traces grisâtres qui le panachent, elles paraissent dues à l'altération produite par les racines des végétaux. Mais, dans certains cas, comme à Cologne, Cagny, Montières, Saint-Acheul, (hauts niveaux), il y a en outre des apports d'argile plastique de l'étage des lignites, apportée par le ruissellement, et qui proviennent, comme le limon rouge lui-même, du remaniement de la partie supérieure des couches tertiaires voisines.

M. A. Rutot déclare qu'il n'a pas grand chose à ajouter, après ce que vient de dire M. Commont.

M. Rutot admet l'interprétation du gisement de Sainte-Geneviève donnée par M. Commont et pense, comme lui, que, vu la grande altitude, les couches qui séparent les industries ne sont pas des facies normaux du Quaternaire, mais des dépôts de ruissellement venant de points plus élevés encore.

C'est le délavage de l'argile à silex, provenant de la décomposition sur place de la craie à silex formant le soubassement de la région, qui a été l'origine de l'accumulation de glaise, amenée par le ruissellement dû aux pluies, le long des pentes.

Le dépôt, dans toute sa masse, est assez homogène et constitué par une argile impure, dure, bigarrée de diverses teintes, en réalité très altérée dans toute sa masse par les influences climatiques qu'elle a dû subir depuis son abandon vers le sommet du plateau. Les marbrures grises que l'on y voit ne sont pas des fentes comblées par de l'argile ; et les racines de végétaux peuvent avoir été pour quelque chose dans leur formation.

Cette question n'a, du reste, aucune importance. Ce qui en a beaucoup, c'est la présence de deux industries : l'une vers la base de la masse argileuse ; l'autre à un niveau plus élevé dans cette masse.

L'industrie du niveau supérieur est, comme l'a montré le Dr Baudon, le Chelléen, bien caractérisé par les coups-de-poing.

Quant à l'industrie du niveau inférieur, elle est très intéressante, car elle se montre comme sensiblement plus rudimentaire que le Chelléen. M. le Dr Baudon l'appelle *Pré-Chelléen* ; mais M. Rutot considère ce terme comme trop vague et insuffisant, car il a montré qu'avant le Chelléen, de nombreuses industries ont existé.

L'industrie du niveau inférieur de Sainte-Geneviève répond entièrement à la définition de celle que M. Rutot a appelé *Strépyien* et que l'on rencontre, en Belgique et notamment à la célèbre exploitation Hélin (Spiennes), à un niveau stratigraphique tout à fait précis : celui qui précède immédiatement le cailloutis à industrie chelléenne.

(1) Voir plus haut, notre communication sur l'Industrie moustérienne dans la région du Nord.

Cette industrie strépyienne est l'une des plus importantes qui aient jamais existé, car elle correspond à l'instant où un perfectionnement du cerveau a permis à la mentalité humaine de passer du Stade éolithique ou stagnant au stade paléolithique ou évolutif.

L'effet du perfectionnement consiste dans l'invention de la *taille intentionnelle* des instruments, d'abord rudimentaire, qui vient s'adjoindre à la technique éolithique, celle-ci se réduisant à une simple utilisation d'éclats naturels ou de débitage, soit directement, soit après retouche d'accommodation.

Sur la basse terrasse des vallées, le niveau à industrie strépyienne est distinct de celui à industrie chelléenne, les deux niveaux étant séparés par une couche de sable fluvial dont le dépôt a été provoqué par une crue. Cela signifie que l'occupation strépyienne a concorde avec une période de temps sec, sans grandes pluies pouvant amener des crues, suffisantes pour inonder la basse terrasse.

Mais, au bout d'une certaine durée, les conditions climatiques ont changé; le climat est devenu pluvieux, et des crues ont eu lieu, chassant les strépyiens de la basse terrasse. Enfin, la sécheresse a repris; les Chelléens sont revenus s'établir là où leurs ancêtres strépyiens avaient habité; et ce n'est que lorsque les temps pluviaux ont repris, que les Chelléens ont dû se retirer à leur tour.

On remarquera qu'à Sainte-Geneviève, la répercussion des mêmes faits a amené les mêmes résultats.

Profitant de la sécheresse, les Strépyiens se sont établis vers le haut du versant du plateau élevé; puis, les temps humides étant survenus, le ruissellement le long des pentes a rendu le terrain inhabitable; et la tribu strépyienne a émigré en un point plus favorable.

Mais, la sécheresse ayant repris, les Chelléens sont revenus à l'endroit jugé favorable par leurs ancêtres; et ils l'ont forcément quitté de nouveau, lorsque le ruissellement intense s'est répété, concordant avec une crue importante dans les vallées.

Telle est l'histoire de l'occupation humaine du territoire de Sainte-Geneviève, au commencement du Quaternaire moyen.

d) *Liste des Membres.*

MM. le Dr Marcel Baudouin, Kessler, Hutteau, Thiot, M^{me} Thiot, MM. L. Pigorini, le Dr L. Pigorini, Hue, M^{me} Hue, MM. baron de Loë, Romain, M^{me} Romain, MM. Maertens, Tabariès de Grandsaignes, Chapellet, le Dr Gidon, M^{lle} Gidon, M. Rutot, M^{me} Rutot, MM. Valdemar Schmidt, Langlassé, Langlassé fils, M^o Crova, MM. Mollandin, Renault, Denoyelle fils, Denoyelle Léonard, Doigneau, Marot, Schmit, Pistat, Foucault, Sandars, R. S nith, le Dr Vergne, M^{mes} Loubère de Longpré, Marcel Vernet, MM. Marcel V ernet, Viré, J. Dharvent, Briquet, le Dr Haake, Pagès-Allary, Heuzé, Brochet, Henriot, Bachelet, Roussel, Brasseur, Dupont, Raule t, Léger, Roussel, Lewis, Morin

Jean, Morin Alexis, Jardé, Dubois de la Ruë, Fessard, Dramard, le Dr Gilbert, le Dr A. Guébbard, Franquelin, Deydier, Florance, M^{me} Florance, MM. Clément, Ad. de Mortillet, le comte de Pas, le Dr Ballet, Stalin, Berthaud, Commont, Plessier, Bellan, Muller, Courty, L. Giraux, M^{me} L. Giraux, M. le Dr Baudon, M^{me} Baudon, MM. Gambier, P. de Mortillet, M^{me} P. de Mortillet, MM. Thierry, Philippe, Bardié, Dupont, Fouju.

III. — EXCURSION DE PIERREFONDS, CHAMPLIEU ET COMPIÈGNE.

Troisième Journée d'Excursion : 31 Juillet 1909.

a) Programme détaillé.

I. — MATINÉE. — PIERREFONDS.

1. — **Beauvais.** — a) *Rendez-vous* général à la Gare (Fig. 1)..... 8 h. 35
b) *Départ* pour Creil..... 8 h. 43
c) *Arrivée* à Creil..... 9 h. 46
d) *Départ* de Creil..... 9 h. 51
2. — **Compiègne.** — a) *Arrivée* en gare de Compiègne..... 10 h. 20
b) *Montée* en voitures devant la Gare..... 10 h. 30
3. — **Forêt de Compiègne.** — Traversée de la Forêt par la *Route des Etangs.*
Les Beaux-Monts..... 11 h.
Vieux-Moulin [Site magnifique : villégiatures]..... 11 h. 30
Les Etangs de *Saint-Pierre* (Fig. 23)..... 11 h. 45
4. — **Pierrefonds** (Station thermale) (1). — a) *Arrivée* au pied du Château..... 12 h. 05
b) **DÉJEUNER.** — a) *Rendez-vous* général à l'*Hôtel de l'Enfer*... 12 h. 10
c) *Déjeuner* à l'*Hôtel de l'Enfer* (2)..... 12 h. 15-1 h. 30
5. — **VISITE DU CHATEAU.**..... 1 h. 30-2 h.
Magnifique construction du Duc Louis d'Orléans, comte de Valois, frère de Charles VI, vers 1390; restauré de 1858 à nos jours par Viollet-le-Duc.—Type du *Château féodal*, reconstitué : l'un des plus forts et des plus remarquables; huit tours de 35 mètres; murs de 6 mètres d'épaisseur.

(1) Dans le voisinage, à 3 kil., N.-E., le *Mont-Berny* (Retranchements et trouvaies gallo-romaines); un peu plus loin : *Cromlech* du Bois du Croc, à la limite de la commune de Cuise et de la commune de Couloisy; *Dolmen* de Roy-laye, commune de St-Etienne (Description des fouilles; par G. Stalin (*L'Homme préhistorique*, 1903).

(2) *Menu du Déjeuner* de l'*Hôtel de l'Enfer* (M. Chartier) : Saucisson, Radis et beurre. Veau braisé aux épinards. Gigot rôti. Petits pois à la française. Savarins au rhum. Fromage et Fruits, Gâteau, Café, Cognac. Vin rouge et blanc.

II. — SOIRÉE : CHAMPLIEU ET COMPIÈGNE.

6. — **Pierrefonds.** — a) Visite de l'Exposition de la faïencerie (Fig. 23) 2 h.
 b) *Rendez-vous* général sur la place 2 h. 10
 c) *Montée* en VOITURES, pour Champlieu..... 2 h. 15
7. — **Forêt de Pierrefonds.** — a) Saint-Jean-aux-Bois [Eglise du XIII^e siècle (1), dans une Enceinte du XVI^e siècle] (Fig. 23) 3 h.
 b) Carrefour de Vaudranpont..... 3 h. 30
 c) *Chaussée Brunehaut* (Sortie de la Forêt) 4 h.
8. — **Champlieu** [CAMP ROMAIN : *Campi Locus*] (2).
 a) *Arrivée* AUX RUINES (Fig. 24)..... 4 h. 15
 b) VISITE DES RUINES GALLO-ROMAINES [Monuments historiques].
 1^o LE THÉÂTRE : 70 m. de diamètre. — Mur d'enceinte de 7 m. — Vomitoires.
 2^o LES THERMES : Hypocauste. Baignoires. Conduites.
 3^o LE TEMPLE : Colonnes; sculptures très belles.
 4^o Vieille EGLISE voisine, ruinée (XII^e siècle), au Hameau de Champlieu (3). — *Arrêt* : 40 minutes.
9. — **Forêt de Compiègne.** — a) *Rendez-vous* général, pour la *Montée* en voitures 4 h.
 b) *Départ* pour Compiègne..... 5 h.
 c) TRAVERSÉE DE LA FORÊT.
 Carrefour de Vaudranpont (Fig. 22)..... 5 h. 45
 La Faisanderie 6 h. 30
10. — **Compiègne.** — a) *Arrivée* en Ville..... 6 h. 45
 b) *Visite* de la Ville..... 6 h. 45-7 h. 15
 Château. — Eglise St-Jacques. — Hôtel de Ville [1/2 heure].
10. — **Dîner à l'Hôtel de la Cloche.** — a) *Rendez-vous* général à l'Hôtel de Ville..... 7 h. 25
 b) *Dîner* à l'Hôtel..... 7 h. 30
11. — **Départ pour Beauvais.** — a) *Rendez-vous* général à la Gare 8 h. 45
 b) *Départ* par Clermont..... 8 h. 52
 c) *Arrivée* à BEAUVAIS..... 11 h. 18

Prix de l'Excursion. — Le **Prix total de l'Excursion** était de **Dix-sept Francs**. Il comprenait : le chemin de fer de Beauvais à Compiègne et retour ; le trajet en voiture de Compiègne à Pierrefonds et Champlieu, et retour ; le déjeuner à Pierrefonds ; le dîner à Compiègne, et les divers pourboires.

Avis très important. — Les inscriptions pour cette Excursion n'étaient admises que jusqu'au **Mardi soir 27 juillet à 4 heures**.

Dislocation du V^e Congrès Préhistorique de France.

(1) Eglise classée de Saint-Jean-Baptiste. — Cloître. — Villa des Rois francs, agrandie par la reine Adélaïde, Veuve de Louis VII. Son manoir est devenu une Abbaye de Bénédictines [Porte crénelée. Tours du XVI^e siècle. Fossés. Tombeau].

(2) Fouilles exécutées, comme au Mont Berny (Camp romain), en 1865, sous les ordres de Napoléon III.

(3) A Orrouy, d'où dépend Champlieu, *Menhir* de 4 m. (*La Pierre Marie-Colette*).

Retour.

Les personnes, qui désiraient quitter le Congrès à Compiègne, le soir même du 31 juillet 1909, pourraient prendre les trains suivants, mais seulement au *Tarif normal*.

	Départ.	Arrivée.
DIRECTION DE PARIS.....	{ 8 h. 2	— 9 h. 56
	{ 10 h. 30	— 11 h. 41
DIRECTION DE LIÈGE (Congrès archéologique).....	{ 7 h. 29 (soir)	— 12 h. 19 (matin)
	{ 10 h. 2 (soir)	— 3 h. 51 (matin)

DIRECTION DE LILLE (Congrès de l'AFAS) : Par Creil : *Départ*, 8 h. 2 (Creil : 8 h. 58). — Amiens : 10 h. 27-10 h. 30). — *Arrivée* : Minuit.

b) *Récit de l'Excursion* (1).

La troisième journée d'excursion du *V^e Congrès préhistorique de France* ne comportait qu'une promenade archéologique. Beaucoup de Préhistoriens auraient désiré voir le Cromlech de Cuise-la-Motte ; mais il eut fallu sacrifier une partie de l'excursion, qui comportait une visite du Château de Pierrefonds et celle de l'Hypocauste, du Théâtre, et du Temple de Champlieu (*Fig. 23-24*).

Malgré la fatigue des Congressistes, quatre-vingt d'entre eux étaient réunis à la gare de Beauvais ; et, parmi eux, la plupart des membres étrangers. Tous ont été émerveillés par la belle Forêt de Compiègne, aux échappées si admirables.

Partis en voiture de Compiègne, après avoir dépassé Vieux-Moulin, on s'est dirigé vers les Etangs, laissant sur notre droite l'*Enceinte célèbre de Saint-Pierre-en-Chastre*, située au sommet d'un monticule de 137 mètres de haut, et qu'on n'aurait pas le temps matériel de visiter (2).

Excellent déjeuner, servi à l'Hôtel de l'Enfer, dont le patron, Administrateur délégué de la *Faïencerie héraldique*, avait eu soin de laisser un souvenir à chacun des visiteurs : souvenir consistant en un petit cendrier, marqué aux armes de Beauvais et de Pierrefonds, et daté du jour de la visite.

(1) L. DESNOYELLE. — *République de l'Oise*, 3 août 1909.

(2) On sait que cette enceinte est dans une situation admirable, au sud du Lac de Berne, qui coule à l'altitude de 58 mètres. Décrite par notre collègue O. Vauvillé, cette année même (*M. de la Soc. des Ant. de France*, 1909), elle a été fouillée jadis sous les ordres de Napoléon III ; et les objets trouvés sont au Musée de Saint-Germain.

Sa superficie est de 26 hectares 11 ares ; son grand axe est à peu près est-ouest — M. O. Vauvillé a démontré qu'il ne pouvait s'agir d'un Camp romain et qu'il fallait y voir une enceinte de l'époque gauloise et exactement l'Oppidum des Suessiones. On a d'ailleurs trouvé là de nombreuses monnaies en bronze coulé, dites des Catalauni et d'autres au sanglier déformé, d'après M. Blanchet.

Cette enceinte est comparable d'ailleurs aux fameuses enceintes de Normandie et de l'Aisne.

Au dessert, M. LÉON COUTIL, Vice-président du Congrès, a pris la parole en ces termes :

« Hier soir, après le Banquet, et ce matin, dès l'aube, un grand nombre de nos collègues nous faisaient leurs adieux ; et, tout en regrettant bien vivement de ne pouvoir assister à l'excursion de Champlieu et de Pierrefonds, ils me recommandaient de bien vouloir témoigner toute leur reconnaissance aux organisateurs du Congrès, car, à Beauvais ils avaient dû surmonter une série de difficultés, pour assurer le service des excursions suivies par plus de 150 congressistes.

Nous tenons tout d'abord à remercier notre sympathique Président, M. le Dr Baudon, qui, non seulement a fait des prodiges, en organisant

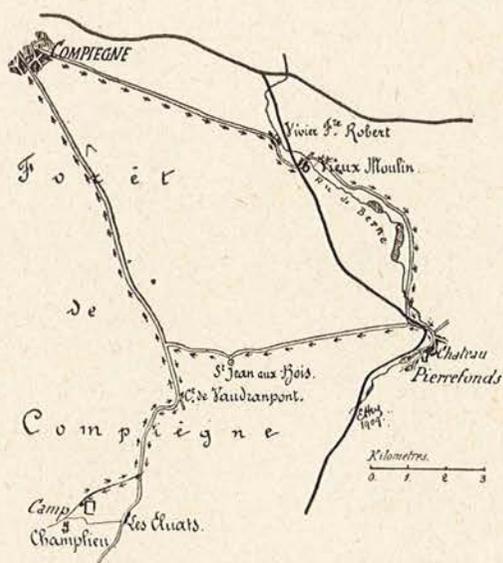


Fig. 23. — Plan d'ensemble de l'EXCURSION DE PIERREFONDS ET CHAMPLIEU. — GALLO-ROMAIN ET MOYEN-AGE [31 juillet 1909].

la très remarquable Exposition préhistorique, avec ses deux vice-présidents du Comité local, MM. Stalin et Thiot, à qui nous devons aussi une série de démarches pour le logement des nombreux congressistes et des dames, qui les accompagnaient et qui par leur présence ont fait le charme de ces assises scientifiques.

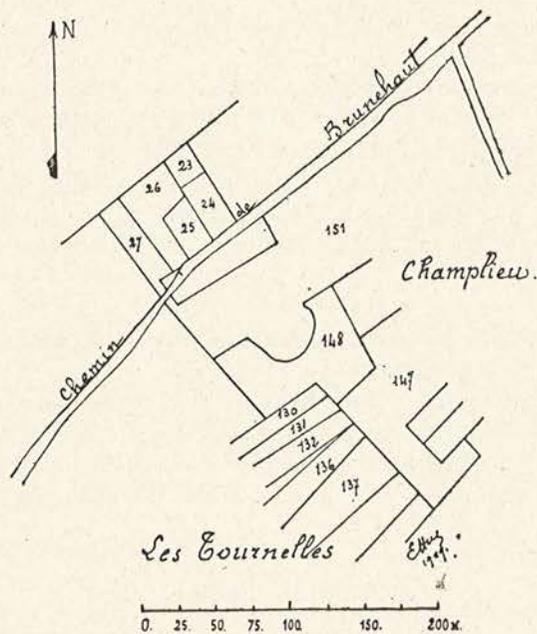
Le programme des séances fut aussi attrayant que les années précédentes, grâce aux prodiges du Dr Marcel Baudouin, Secrétaire général qui, au milieu de ses occupations, trouve le moyen de prendre part aux discussions scientifiques, en ajoutant des observations très judicieuses.

Les séances furent présidées par les savants étrangers : le professeur Pigorini, délégué du Ministère de l'instruction publique italien ; M. Waldemar Schmidt, délégué du Danemark ; MM. de Loë, L. Rutot, délégués

de la Belgique; M. Lewis, d'Angleterre; M. Peabody, des Etats-Unis; MM. Keune et Haake, d'Allemagne; M. Vollgraff, délégué de Hollande.

Nous sommes heureux de voir chaque année nos sympathiques collègues nous revenir; et nous espérons l'an prochain leur rendre quelques visites, à l'occasion de Congrès qui doivent se tenir chez eux.

Puisque nos collègues nous y ont autorisé, nous pouvons faire l'éloge de nos excursions, du Comité local qui les a préparées: MM. Quignon, Stalin, Thiot, Ratinet, Denoyelle, et surtout de M. Giraux, le si dévoué trésorier du Congrès, qui, pendant toutes les séances, et alors qu'il aurait



Extrait du Cadastre d'Orrouy, Oise. S¹A. des Tournelles.

Fig. 24. — L'emplacement du Camp romain de Champlieu, à Orrouy (Oise).

Légende: N° 151, Le Théâtre; — N° 148, Les Bains; — N°s 24 et 25, Le Temple.

désiré s'y associer (car c'est aussi un fouilleur heureux, ses collections exposées en sont la preuve), il a dû se tenir constamment à notre disposition, pour en assurer la réussite parfaite.

Nous ne devons pas oublier notre Secrétaire du bureau, notre ami Hue, qui sait si bien sonner le ralliement et diriger la retraite en bon ordre à la fin de nos excursions.

Mais son plus grand titre à notre reconnaissance, c'est surtout d'activer l'impression des comptes-rendus des Congrès, et qui nous fait si gentille violence, pour nous arracher nos manuscrits. Grâce à lui

(1) A noter le lieu dit: Les Tournelles.

et au Dr H. Martin, qui le seconde si bien, le volume du Congrès est publié très exactement dans le courant de l'année et fort bien édité; il constitue un excellent souvenir et fait vivement regretter leur absence à ceux qui n'ont pu les suivre.

Je demande pardon à notre si dévoué Président du Congrès d'avoir un instant empiété sur ses attributions; mais, comme je n'assisterai pas ce soir au diner de clôture, j'ai tenu à m'acquitter du mandat, que nos collègues étrangers et nationaux m'avaient confié, de remercier très chaleureusement les dévoués organisateurs et le *Président lui-même* du Congrès préhistorique de Beauvais ».

Ensuite les Congressistes sont allés visiter le Château, restauré par Viollet-le-Duc.

Tous, et surtout les étrangers, ont regretté que ces grandes salles soient aussi vides et ne soient pas utilisées pour un Musée, dans lequel il eut été facile de rassembler des objets du moyen âge, puisqu'on avait cru devoir enlever les armes nationales, qui y étaient renfermées sous l'Empire. Ces réclamations, qui reviennent chaque année et qui sont toutes naturelles, seront peut-être entendues quelque jour!

Après la visite du Château, chacun a repris sa place dans les voitures, pour filer sur Champlieu (*Fig. 24*).

Cette dernière visite, très intéressante, a clôturé l'excursion.

Et tous les Congressistes se sont réunis dans un banquet d'adieu à Compiègne, à l'Hôtel de la Cloche. — M. le Dr Baudon a remercié tous ses collaborateurs; et chacun s'est donné rendez-vous à l'année prochaine.

c). *Liste des Membres.*

M. le Dr Marcel Baudouin, MM. Kessler, Hutteau, Thiot, M^{me} Thiot, MM. L. Pigorini, le Dr L. Pigorini, Hue, M^{me} Hue, M^{me} Romain, MM. Romain, Maertens, Tabariès de Grandsaignes, Gidon, M^{lle} Gidon, M. Rutot, M^{me} Rutot, MM. Valdemar Schmidt, Langlassé, Langlassé fils, M^{me} Crova, MM. Doigneau, Marot, R. Smith, Dr Vergne, M^{me} Loubère de Longpré, M. Marcel Vernet, M^{me} Marcel Vernet, MM. Viré, Coutil, Pagès-Allary, Brochet, Henriot, Dupont, Angérara, Lewis, Morin Alexis, Morin Jean, Dubois de la Rue, Fessard, Dramard, Dr Gilbert, Dr A. Guébbard, Franquelin, Deydier, Florance, M^{me} Florance, MM. Clément, Volgraff, Stalin, Plessier, Muller, Dr Baudon, M^{mes} Baudon, L. Giraux, MM. L. Giraux, Bardié, Baurain.

RÉCOMPENSES HONORIFIQUES.

M. le D^r BAUDON, ayant, en sa qualité de Président du *V^e Congrès Préhistorique de France*, sollicité du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, des Récompenses honorifiques en faveur des Exposants et des Membres du Congrès de Beauvais, M. le Ministre a bien voulu prendre les arrêtés par lesquels ont été nommés :

1^o Chevalier du Mérite Agricole :

M. DEYDIER, de Cucuron (Vaucluse), Membre du Congrès.

2^o Officiers de l'Instruction publique :

MM. STALIN, Président du *Comité local du V^e Congrès Préhistorique de France* (Beauvais).

DOIGNEAU, Membre du Congrès (Fontainebleau).

3^o Officiers d'Académie :

MM. THIOT, Vice-Président du *Comité local du V^e Congrès Préhistorique de France* (Marissel).

RATINET, Secrétaire Général Adjoint du *Comité local du V^e Congrès Préhistorique de France* (Beauvais).

THIERRY, Membre du Comité local (Saint-Pierre-ès-Champs).

GEORGET, Membre du Congrès (Troissereux).

CHAMPAGNE, Membre du Congrès (Arceuil).

ROMAIN, Membre du Congrès (Sainte-Adresse, S.-I.).

GUÉBARD PAUL, Membre du Congrès (Bamako, Soudan).

MORIN JEAN, Membre du Congrès (Paris).

CARTES POSTALES DU CONGRÈS DE BEAUVAIS.

1. Groupe de Congressistes [Cliché Gatelet].
2. Vue de l'Exposition Préhistorique de Beauvais [Cliché Müller].
3. Départ en voiture pour Bracheux [Cliché Gatelet].
4. *Id.* *Id.* [*Id.*].
5. Butte de la Justice, à Bracheux [Cliché Deydier].
6. Menhir de Trie-Château (face) [Cliché Fouju].
7. *Id.* (profil) [Cliché Marot].
8. Dolmen de Trie-Château (entrée) [Cliché Fouju].
9. *Id.* (chambre) [Cliché H. Martin].
10. Dolmen de la Belle-Haye ou Bellée [Cliché Deschastres].
11. Représentation féminine sculptée sur un support du Dolmen de la Belle-Haye [Cliché Fouju].
12. La Pierre de l'Horloge (Champignolle) [Cliché L. Coutil].
13. Dolmen de Champignolle [Cliché Deschastres].
14. Support du dolmen de Champignolle avec traces de polissage [Cliché Fouju].
15. Puits d'extraction du Silex (Champignolles) [Cliché Thiot].
16. Dolmen de Villers-Saint-Sépulcre [Cliché Müller].
17. Groupe de Congressistes au Dolmen de Villers-Saint-Sépulcre [Cliché Müller].
18. Banquet des Congressistes à Sainte-Généviève [Cliché Deydier].
19. Thermes romains, à Champlieu [Cliché Hutteau].
20. Théâtre Romain, à Champlieu [Cliché Deydier].

Notre collègue, M. MAROT, 25, rue Bergère, Paris, veut bien, encore cette année, se charger d'assurer ce service. — Le prix de la Série est de un franc. — Les personnes, qui désirent recevoir la série par la poste devront envoyer en plus 0 fr. 15 pour port recommandé.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
INTRODUCTION.....	1
Circulaire I. — Premier avis.....	3
Comité d'organisation.....	6
Circulaire II. — Règlement.....	9
Circulaire III. — Renseignements généraux.....	13
Circulaire IV. — Comité local.....	15
Exposition préhistorique, protohistorique, ethnographique et d'art céramique.....	18
Circulaire V. — Programme général.....	22
Circulaire VI. — Communications annoncées.....	28
LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET ADHÉRENTS.....	31
Bureau définitif du V ^e Congrès.....	43
Délégués des Gouvernements et des Sociétés Savantes.....	44
PREMIÈRE JOURNÉE : Séance d'inauguration.....	46
— Discours de M. le Maire de Beauvais.....	47
— — de M. le D ^r BAUDON, Président.....	50
— — de M. le D ^r FIGORINI, Délégué du Gouverne- ment d'Italie.....	54
— — de M. le D ^r Marcel BAUDOUIN, Secrétaire Général.....	55
— Réception à l'Hôtel de Ville.....	64
PREMIÈRE SÉANCE.....	67

I. — ÉOLITHIQUE ET PALÉOLITHIQUE.

A propos d'Éolithes, par M. V. COMMONT (d'Amiens).....	69
L'Industrie acheuléenne dans le centre du Morbihan, par M. AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (de Vannes).....	78
Industrie des graviers inférieurs de la Haute Terrasse de Saint-Acheul, par M. V. COMMONT (d'Amiens).....	82
Le Préhistorique de la Ballastière de Rochy-Condé, Bailleul-sur-Thérain, par M. L. DENOYELLE (de Beauvais).....	91
Présentation d'un coup de poing acheuléen et racloirs moustériens recueillis aux environs de Beauvais, par M. G. FOUJU (de Paris).....	101
La Station sous-marine dans la Plage du Havre et les Galets et éclats de Silex travaillés par mer, sur le littoral de la Seine-Inférieure, par M. Georges ROMAIN (de Sainte-Adresse, Seine-Intérieure).....	103
L'Industrie moustérienne dans la région du Nord de la France, par M. V. COMMONT (d'Amiens).....	115
La Baume des Peyrards (Vaucluse) : Atelier paléolithique, par MM. Marc DEYDIER et Frédéric LAZARD.....	158
Cavernes, Aven et Abris de la vallée de la Seine, près les Andelys (Eure), par M. L. COUTIL (Les Andelys, Eure).....	188

La faune paléolithique de département de l'Oise, par M. L. THIOT (de Marissel, Oise).....	198
Nouvelles découvertes paléontologiques en Belgique, par M. A. RUTOR (de Bruxelles).....	200
Essai sur les rapports de l'Évolution hydrographique quaternaire et de chorologie humaine aux environs de Beauvais (Oise), par MM. Albert et Alexandre MARY (de Beauvais).....	203
Un voyage de reconnaissance dans l'Extrême-Ouest de l'État de Texas (Etats-Unis), par M. Charles PÉABODY (de Cambridge, Etats-Unis)...	215
Les Silex faux de Beauvais, par M. L. THIOT (de Marissel, Oise).....	221
A propos de la Poterie paléolithique dans la station de Beauregard, près de Nemours (Seine-et-Marne), par M. le Dr Henri MARTIN (de Paris)	235

II. — NÉOLITHIQUE.

La Préhistoire à Sérifontaine (Oise), par M. V. PATTE (de Gisors).....	240
La Station préhistorique de Canneville, près Creil (Oise), par M. A. DEBRUGÉ (de Constantine, Algérie).....	250
L'Horizon de Jablines, contribution à l'étude du Néolithique, par MM. Henri MARTIN et Edmond HUE (de Paris).....	254
Découverte d'une Station néolithique au moulin de Bozel (Savoie), par E. H. MULLER (de Grenoble).....	271
Armes et outils préhistoriques de la commune mixte de Maadid, département de Constantine (Algérie), par M. A. ROBERT (de Bordj-Bou-Arredj, Algérie).....	273
Stations préhistoriques au Fouta-Dialon, par M. Paul GUÉBHARD (Bamako, Sénégal).....	281
Contribution à l'étude de l'Industrie lithique des gisements Tunisiens, par M. A. DOIGNEAU (de Fontainebleau, Seine-et-Marne).....	290
Résumé sommaire de l'âge de la pierre en Egypte. Civilisation depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin de la Royauté moyenne, par M. Robert de RUSTAFJÆLL, F. R. G. S. (de Luksor, Egypte), traduit par M. Oscar SCHMIDT (de Paris).....	297
A propos des cavités circulaires, ayant servi d'habitat à l'époque préhistorique en Beauce, par M. G. COURTY (de Paris).....	323
Un dernier mot sur les silex de Fournival (Oise), par M. PLESSIER (de Compiègne, Oise).....	326
Obliquité de l'emmanchement direct dans les haches polies, par M. L. PLESSIER (de Compiègne).....	331
De la valeur chronologique et déterminative des tessons de poteries dans les fouilles préhistoriques, par M. PAGÈS-ALLARY (de Murat, Cantal).	342

III. — MÉGALITHES.

Le Préhistorique et particulièrement le Dolménique dans la commune de Labbeville (Seine-et-Oise), par M. TABARIÈS DE GRANDSAIGNES (de Paris).....	350
Recherches et découvertes scientifiques, fouille et restauration de l'Allée couverte de Crampoisic en Saint-Mayeux (Côtes-du-Nord), par M. le Dr Marcel BAUDOUIN (de Paris).....	359
Dolmen inédit de la Villedieu, Magnac-Bourg (Haute-Vienne), par M. Franck DELAGE (de Limoges).....	386
Fouilles de M. André Niederlander dans les dolmens et tumulus de la Gare de Rocamadour (Lot), par Armand VIRÉ (de Lacave, Lot).....	393
Les Mégalithes de Bois-Rosier, à Vergisson (Saône-et-Loire), par M. HUE (de Paris).....	400
Menhirs-signaux péri-dolmeniques et menhirs-signaux justa-itinéraires, par M. le Dr GIDON (de Caen).....	408

Sur quelques Monuments Mégalitiques de l'Irlande, par M. A. L. LEVIS (de Wallington, Surrey, Angleterre).....	413
Sur quelques variations du Culte des Cupules. Les cupules gallo-romaines d'Atles, par M. le D ^r GIBON (de Caen).....	422

IV. — PALAFITTES.

Recherches sur les Palafittes du Jura occidental et spécialement sur la cité lacustre de Chalain, par M. Louis-Abel GIRARDOT (de Lons-le-Saulnier)	430
Les Canidés des Palafittes du Jura français, par M. Edmond HUE (de Paris).....	463

V. — AGE DES MÉTAUX.

L'Age du cuivre dans les Alpes françaises : Sépultures de Fontaine-le-Puits (Savoie), par M. H. MULLER (de Grenoble).....	544
Présentation d'un vase en bronze trouvé dans le département de l'Oise. Explication de sa patine. Diverses altérations des bronzes préhistoriques, par M. MORIN JEAN (de Paris).....	551
Découverte de quatre nouveaux Puits funéraires (n ^{os} XXVIII à XXXI), dans la Nécropole gallo-romaine de Troussepoil, au Bernard (Vendée), par MM. le D ^r Marcel BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE.....	557
Les relations de la Suède et de l'Orient, pendant l'âge des Vikings, par M. T.-J. ARNE (de Stockholm).....	586
Les Monnaies des Bellovaques et leur dispersion dans l'Eure et la Seine-Inférieure, par M. L. COUTIL (Les Andelys, Eure).....	593

VI. — CAMPS ET ENCEINTES.

Essai d'inventaire des Mottes et Enceintes du Département de l'Orne, par M. L. COUTIL (Les Andelys, Eure).....	599
--	-----

VII. — PRÉHISTOIRE GÉNÉRALE.

L'Île de Ré et côtes voisines aux Temps préhistoriques, (protohistoriques, et à l'époque gallo-romaine, par M. le D ^r ATGIER (de Livry, Seine-et-Oise).....	621
Résumé sur les récentes découvertes préhistoriques dans les Alpes, depuis 1907, par M. H. MULLER (de Grenoble).....	646
Du côté pratique de la Préhistoire par l'association du Touriste au Préhistorien, par M. PAGÈS-ALLARY (de Murat).....	651
Les Fouilles préhistoriques et le Droit, par M. Ch. COTTE (de Pertuis, Vaucluse).....	654
Séance de clôture et Vœux.....	663

VIII. — EXCURSIONS ET BIBLIOGRAPHIE.

Monographies des mégalithes, par M. Edmond HUE (de Paris).....	666
Récits des Excursions, par M. L. DENOYELLE (de Beauvais).....	683



TABLE DES AUTEURS

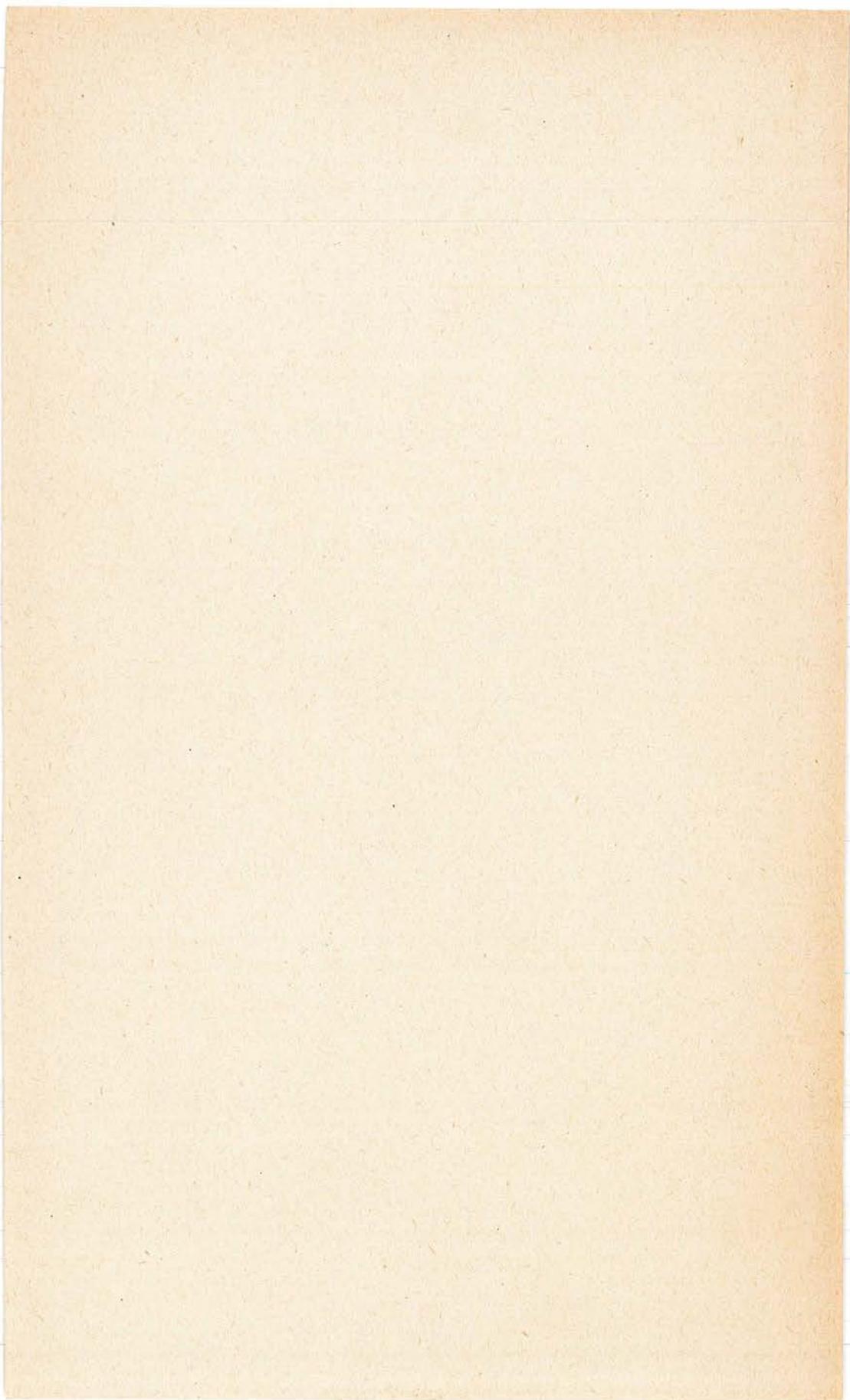
	PAGES
Arne (T.-J.) de (Stockholm). — Les relations de la Suède et de l'Orient pendant l'âge des Vikings.....	586
Atgier (D ^r) (de Livry, Seine-et-Oise). — L'île de Ré et côtes voisines aux Temps préhistoriques, protohistoriques, et à l'époque gallo-romaine.	621
Atgier (D ^r) (de Livry, Seine-et-Oise). — [Discussions], 232, 555.	
Aveneau de la Granchière (de Vannes). — L'Industrie acheuléenne dans le centre du Morbihan.....	78
Baudon (D ^r) (de Beauvais, Oise). — [Discussions], 81, 100, 750.	
Baudouin (D ^r Marcel) (de Paris). — Recherche et découverte scientifiques, fouille et restauration, de l'Allée couverte de Crampoisic, en Saint-Mayeux (Côtes-du-Nord)....	359
Baudouin (D ^r Marcel) (de Paris). — [Discussions], 81, 113, 234, 267, 322, 347, 358, 391, 406, 420, 429, 549, 556, 642, 743.	
Baudouin (D ^r Marcel) (de Paris) et Lacouloumère (G.). — Découverte de quatre nouveaux Puits funéraires (N ^{os} . XXVIII à XXXI) dans la Nécropole gallo-romaine de Troussepoil, au Bernard (Vendée)....	555
Commont (V.) (d'Amiens). — A propos des Eolithes.....	69
Commont (V.) (d'Amiens). — Industrie des graviers inférieurs de la haute terrasse de Saint-Acheul.....	82
Commont (V.) (d'Amiens). — L'Industrie moustérienne dans la région du Nord de la France.....	115
Commont (V.) (d'Amiens). — [Discussion], 754.	
Cotte (Ch.) de Pertuis, Vaucluse). — Les fouilles préhistoriques et le droit.....	654
Courty (G.) (de Paris). — A propos des cavités circulaires, ayant servi d'habitat à l'époque préhistorique en Beauce.....	323
Courty (G.) (de Paris). — [Discussion], 753.	
Coutil (L.) (Les Andelys, Eure). — Cavernes, Aven et Abris de la vallée de la Seine, près les Andelys (Eure).....	188
Coutil (L.) (Les Andelys, Eure). — Les Monnaies des Bellovaques et leur dispersion dans l'Eure et la Seine-Inférieure.....	593
Coutil (L.) (Les Andelys, Eure). — Essai d'inventaire des mottes et enceintes du département de l'Orne.....	599
Coutil (Les Andelys, Eure). — [Discussion], 233.	
Debruge (A.) (de Constantine, Algérie). — La station préhistorique de Conneville, près Creil (Oise).....	250
Delage (Franck) (de Limoges). — Dolmen inédit de la Villedieu, à Magnac-Bourg (Haute-Vienne).....	386
Denoyelle (L.) (de Beauvais). — Le Préhistorique de la Ballastière de Rochy-Condé, à Bailleur-sur-Thérain.....	91
Denoyelle (L.) (de Beauvais). — Récits des Excursions, 683, 692, 736, 747, 759.	

Deydier (Marc) et Lazard (Frédéric). — La Baume des Peyrards (Vaucluse) : Atelier paléolithique.....	158
Doigneau (A.) (de Fontainebleau, Seine-et-Marne). — Contribution à l'étude de l'industrie lithique des gisements Tunisiens....	290
Doigneau (A.) (de Fontainebleau). — [Discussions], 329, 340.	
Fouju (J.) (de Paris). — Présentation d'un coup de poing acheuléen et de racloirs moustériens recueillis aux environs de Beauvais.....	101
Fouju (G.) (de Paris). — [Discussion], 357, 737.	
Gidon (Dr) (de Caen). — Menhirs-signaux péri-dolméniques et menhirs-signaux justa-itinéraires.....	408
Gidon (Dr F.) (de Caen). — Sur quelques variations du Culte des Cupules : Les Cupules gallo-romaines d'Arles.....	422
Girardot (Louis-Abel) (de Lons-le-Saulnier). — Recherches sur les Palafittes du Jura occidental et spécialement sur la Cité lacustre de Chalain.....	430
Guébbard (Paul) (Bamoko, Sénégal). — Stations Préhistoriques au Fouta-Dialon.....	281
Hue (Edmond) et Dr Henri Martin (de Paris). — Voir Martin (Henri).	254
Hue (Edmond) (de Paris). — Les Mégalithes de Bois-Rosier, à Vergisson (Saône-et-Loire).....	400
Hue (Edmond) (de Paris). — Les Canidés des Palafittes du Jura français.....	463
Hue (E.) (de Paris). — [Discussions], 113, 184, 321, 427, 663.	
Hue (Edmond) (de Paris). — Excursions et Monographies des Mégalithes.....	668
Janet (de Voisinlieu, Oise). — [Discussion], 111.	
Lacouloumère (G.) et Dr M. Baudouin . — Voir Dr M. Baudouin ...	557
Leblond (Dr) (de Beauvais). — [Discussion], 597.	
Levis (A. L.) (de Wallington, Surrey, Angleterre). — Sur quelques Monuments Mégalithiques de l'Irlande.....	413
Loë (baron A. de) (de Bruxelles). — [Discussion], 114.	
Martin (Henri) (de Paris). — A propos de la Poterie paléolithique dans la station de Beauregard, près de Nemours (Seine-et-Marne).....	235
Martin (Henri) et Hue (Edmond) (de Paris). — L'horizon de Jablines : contribution à l'étude du Néolithique.....	254
Mary (Albert et Alexandre) (de Beauvais). — Essai sur les rapports de l'évolution hydrographique quaternaire et de la chorologie humaine aux environs de Beauvais (Oise).....	203
Morin-Jean (de Paris). — Présentation d'un vase en bronze trouvé dans le département de l'Oise. Explication de sa patine. Diverses altérations des bronzes préhistoriques.....	551
Muller (H.) (de Grenoble). — Découverte d'une station néolithique au Moulin de Bozel (Savoie).....	271
Muller (H.) (de Grenoble). — L'Age du Cuivre dans les Alpes françaises : Sépultures de Fontaine-le-Puits (Savoie).....	544
Muller (H.) (de Grenoble). — Résumé sur les récentes découvertes préhistoriques dans les Alpes depuis 1907.....	646
Pagès-Allary (de Murat, Cantal). — De la valeur chronologique et déterminative des tessons de poteries dans les fouilles préhistoriques..	342
Pagès-Allary (de Murat). — Du côté pratique de la Préhistoire par l'Association du Touriste au Préhistorien.....	651
Pagès-Allary (de Murat, Cantal). — [Discussions], 428, 555.	
Patte (V.) (de Gisors). — La Préhistoire à Sérifontaine (Oise).....	240
Peabody (Charles) (de Cambridge, Etats-Unis). — Un voyage de reconnaissance dans l'Extrême-Ouest de l'Etat de Texas (Etats-Unis)....	215

Plessier (L.) (de Compiègne, Oise). — Un dernier mot sur les silex de Fournival (Oise).....	326
Plessier (L.) (de Compiègne). — Obliquité de l'emmanchement direct dans les haches polies.....	331
Robert (A.) (de Bordj-Bou-Argeridj, Algérie). — Armes et outils de la commune mixte de Maadid, département de Constantine (Algérie).	273
Romain (Georges) (de Sainte-Adresse, Seine-Inférieure). — La Station sous-marine dans la Plage du Havre et les Galets et éclats de Silex travaillés par mer, sur le littoral de la Seine-Inférieure.....	103
Romain (Sainte-Adresse, Seine-Inférieure). — [Discussion], 113.	
Rustafjaell , F.R.G.S. (Robert de) (de Luksor, Egypte). Traduction par M. Schmidt (Oscar) (de Paris). — Résumé sommaire de l'âge de la pierre en Egypte. Civilisation depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin de la Royauté moyenne	297
Rutot (A.) (de Bruxelles). — Nouvelles découvertes paléontologiques en Belgique.....	200
Rutot (A.) (de Bruxelles). — [Discussions], 75, 86, 110, 155, 294, 755.	
Schmidt (Oscar) (de Paris). — Traduction de la note de M. Robert de Rustafjaell	297
Tabariès de Grandsaignes (de Paris). Le Préhistorique et particulièrement le Dolménique dans la commune de Labbeville (Seine-et-Oise).....	350
Thiot (L.) (de Marissel, Oise). — La faune paléolithique du département de l'Oise.....	198
Thiot (L.) (de Marissel, Oise). — Les Silex faux de Beauvais.....	221
Viré (Armand) (de Lacave, Lot). — Fouilles de M. André Niederlander dans les dolmens et tumulus de la Gare de Rocamadour (Lot).....	393



IMPRIMERIE MONNOYER, PLACE DES JACOBINS, LE MANS.



IMPRIMERIE MONNOYER



LE MANS (Sarthe)

